

Conseil départemental de la Dordogne

SÉANCE PLÉNIÈRE Lundi 26 septembre 2022



TOME II

RAPPORT D'ACTIVITÉ DES ORGANISMES EXTÉRIEURS AU COURS DE L'ANNÉE 2021 Délibération définitive (n°22-207)

CONSEIL DEPARTEMENTAL

Séance plénière du 26 septembre 2022

CERTIFICAT D'AFFICHAGE NUMERIQUE

Le Président du Conseil départemental de la Dordogne

ATTESTE que les délibérations suivantes :

Finances, Administration générale, Patrimoine, Aide aux communes

- 22-206) Rapport d'activité des Services Départementaux au cours de l'année 2021.
(M. PEIRO) - Prend acte
- 22-207) Rapport d'activité des Organismes Extérieurs au cours de l'année 2021.
(M. PEIRO) - Prend acte
- 22-208) Rapports annuels des Délégués de Service Public (DSP).
Exercice 2021. (M. LAMONERIE) - Prend acte
- 22-209) Personnel départemental. (M. LAMONERIE) - Adoptée à la majorité

Solidarité, Santé, Insertion, Famille, Enfance

- 22-210) Rémunération des Assistants Familiaux et indemnité d'entretien. (M. RANOUX)
- Adoptée à l'unanimité

Agriculture, Forêt, Aménagement rural, Développement durable

- 22-211) Orientations de la politique départementale en faveur de la Forêt.
Modification du Plan départemental Forêt-Bois.
Dispositif exceptionnel suite à l'épisode de grêle du 20 juin 2022.
(M. SAUTREAU) - Adoptée à l'unanimité
- 22-212) Energies renouvelables citoyennes.
Entrée du Conseil départemental au capital
de la SAS "Energies Citoyennes en Périgord" (ENERCIP).
(M. BETAILLE) – Adoptée à l'unanimité

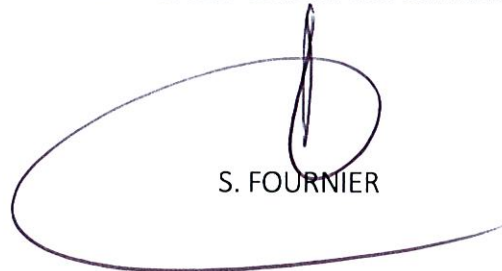
Jeunesse, Éducation, Culture, Sports

- 22-213) Direction de l'Archéologie et du Patrimoine.
Représentation du Département de la Dordogne
dans le collège des membres fondateurs de l'Association "Montaigne en
Mouvement". (Mme ANGLARD) - Adoptée à l'unanimité
- 22-214) Dotation Globale de Fonctionnement des collèges publics 2023. (M. MASO) -
Adoptée à l'unanimité
- 22-215) Direction des Sports et de la Jeunesse.
Reconduction du "Chèque-Sport Dordogne-Périgord". (M^{me} BOUCAUD) -
Adoptée à l'unanimité

déposées au Service du Contrôle de Légalité le 29 septembre 2022
sont mises en ligne sur le site internet du Conseil départemental à compter
du 30 septembre 2022 conformément aux dispositions de l'ordonnance du 7 octobre 2021.

Fait à Périgueux, le 30 septembre 2022

Pour le Président et par délégation,
le Directeur Général des Services,



S. FOURNIER

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA DORDOGNE

Séance plénière

DÉLIBÉRATION N° 22-207 du 26 septembre 2022
Rapport d'activité des Organismes Extérieurs au cours de l'année 2021.

DATE DE LA CONVOCATION : 14/09/2022

PRÉSIDENT DE SÉANCE : Germinal PEIRO

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Paul MASO

PRÉSENTS : Régine ANGLARD, Jacques AUZOU, Josie BAYLE, Didier BAZINET, Jérôme BETAILLE, Catherine BEZAC-GONTHIER, Christelle BOUCAUD, Francine BOURRA, Dominique BOUSQUET, Carline CAPPELLE, Mélanie CELERIER, Olivier CHABREYROU, Sylvie CHEVALLIER, Thierry CIPIERRE, Christel DEFOULNY, Pascal DELTEIL, Stéphane DOBBELS, Corinne DUCROCQ, Claudine FAURE, Marie-Laure FAURE, Stéphane FAYOL, Eric FRETILLERE, Florence GAUTHIER, Isabelle HYVOZ, Raphaëlle LAFAYE, Patricia LAFON-GAUTHIER, Fabienne LAGOUBIE, Michel LAJUGIE, Bruno LAMONERIE, Jean-Michel MAGNE, Marie-Lise MARSAT, Paul MASO, Serge MERILLOU, Laurent MOSSION, Juliette NEVERS, Alain OLLIVIER, Germinal PEIRO, Jacques RANOUX, Rozenn ROUILLER, Christophe ROUSSEAU, Jean-Michel SAUTREAU, Benoît SECRESTAT, Christian TEILLAC, Marie-Claude VARAILLAS, Mireille VOLPATO

ABSENTS EXCUSÉS AVEC POUVOIR : Florence BORGELLA donne pouvoir à Laurent MOSSION, Pascal BOURDEAU donne pouvoir à Juliette NEVERS, Véronique CHABREYROU donne pouvoir à Jacques RANOUX, Frédéric DELMARES donne pouvoir à Jean-Michel MAGNE, Cécile LABARTHE donne pouvoir à Marie-Lise MARSAT

RAPPORTEUR : Germinal PEIRO

PREND ACTE

Pour : 50
Contre : 0
Abstention : 0
Non-participation : 0

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA DORDOGNE

Séance plénière

N° 22-207 du 26 septembre 2022

Rapport d'activité des Organismes Extérieurs au cours de l'année 2021.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le rapport présenté par M. le Président du Conseil départemental,

VU l'avis de la 1^{ère} commission finances, administration générale, patrimoine, aide aux communes,

VU l'avis de la 2^{ème} commission emploi, économie, tourisme, affaires européennes et coopération décentralisée,

VU l'avis de la 3^{ème} commission solidarité, santé, insertion, famille, enfance,

VU l'avis de la 4^{ème} commission agriculture, forêt, aménagement rural, développement durable,

VU l'avis de la 5^{ème} commission infrastructures, transports, logement, développement numérique,

VU l'avis de la 6^{ème} commission jeunesse, éducation, culture, sports,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DONNE ACTE de la communication présentée, ci-annexée

**Le Président du Conseil départemental
de la Dordogne**


Germinal PEIRO

Rapport d'activité des organismes extérieurs au cours de l'année 2021



TABLE DES MATIÈRES

PÉRIGORD HABITAT	5
AGENCE TECHNIQUE DÉPARTEMENTALE DE LA DORDOGNE – ATD	31
CONSEIL D'ARCHITECTURE D'URBANISME ET D'ENVIRONNEMENT – CAUE	61
SOLIHA DORDOGNE-PÉRIGORD	99
AGENCE DÉPARTEMENTALE POUR L'INFORMATION DU LOGEMENT – ADIL	119
CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT DÉPARTEMENTAL DE LA DORDOGNE – CRDD	141
PÔLE D'INTERPRÉTATION DE LA PRÉHISTOIRE – PIP	157
AGENCE CULTURELLE DÉPARTEMENTALE DORDOGNE-PÉRIGORD – ACDDP	191
CINÉ-PASSION EN PÉRIGORD	245
COMITÉ DÉPARTEMENTAL DU TOURISME DE LA DORDOGNE – CDT	263

SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA DORDOGNE – SDIS	279
SYNDICAT MIXTE AIR DORDOGNE- AÉROPORT BERGERAC DORDOGNE PÉRIGORD – SMAD	301
SYNDICAT MIXTE PÉRIGORD NUMÉRIQUE – SMPN	307
MAISON DÉPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPÉES – MDPH	319
EPIDOR	333
EPIDROPT	339
CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'ACCÈS AU DROIT – CDAD	347
COMITÉ DES ŒUVRES SOCIALES DU PERSONNEL DU DÉPARTEMENT - COS	351



Table des matières

I- PRÉSENTATION DE PÉRIGORD HABITAT : ACTEUR SOCIAL ET ÉCONOMIQUE MAJEUR SUR LE DÉPARTEMENT	6
II- LA POLITIQUE STRATÉGIQUE DE PÉRIGORD HABITAT EN 2021.....	7
III- LES PERSPECTIVES POUR 2022	30

I- PRÉSENTATION DE PÉRIGORD HABITAT : ACTEUR SOCIAL ET ÉCONOMIQUE MAJEUR SUR LE DÉPARTEMENT

I-1 LA GOUVERNANCE DE L'OFFICE À TRAVERS SES INSTANCES

Etablissement Public à Caractère Industriel et Commercial (EPIC), l'Office est rattaché depuis le 1^{er} janvier 2020 au SMOLS (Syndicat Mixte du Logement Social).

Le Conseil d'administration de l'Office est composé de **27 administrateurs** répartis de la façon suivante :

- élus du SMOLS (Syndicat Mixte Ouvert du Logement Social) et de personnes qualifiées,
- représentants d'association d'insertion, de représentants socio-professionnels, de représentants syndicaux et de représentants des locataires élus.

Le Préfet y est présent ainsi que le Secrétaire du Comité social d'Entreprise.

Le Président est **Germinal PEIRO** et la Directrice Générale **Séverine GENNERET**.

Le **Conseil d'Administration** a tenu **5 réunions** en 2021 et le **Bureau** du Conseil d'Administration **3 réunions**. Le taux de participation est bon avec **83,5 %** des administrateurs en moyenne.

La **Commission d'Attribution de Logements et d'Examen de l'Occupation des Logements (CALEOL)**, présidée par Gatiennne DOAT, a tenu **43 réunions** en 2021, soit un rythme d'une tous les 8 jours avec un court arrêt lors de la période estivale et des fêtes de fin d'année.

La **Commission d'Appels d'Offres (CAO)** s'est réunie 2 fois en 2021 sous la présidence de la Directrice générale.

Le **Conseil de Concertation Locative (CCL)** s'est réuni **9 fois** avec les représentants d'associations des locataires élus et les Présidents(es) des associations CNL et AFOC.

I-2 LE CONTEXTE NATIONAL ET LOCAL DE L'OFFICE EN 2021

L'année 2021 a été encore fortement marquée par la **continuité de la crise sanitaire** qui a eu un impact sur toute cette période avec des pauses et des reprises des activités diverses de l'Office (ajustements juridiques, cas contacts, problèmes approvisionnements, etc...). Malgré tout, la continuité de service a été assurée à nos locataires avec, en parallèle, la mise en place du télétravail en situation de crise sanitaire, puis avec un accord de télétravail.

L'année a tout de même permis de réaliser 79 rencontres d'élus avec la direction générale. Cela montre la forte sollicitation de l'Office, reconnu comme acteur majeur du territoire et montre également les besoins importants en termes de logements.

Elles ont été complétées par une action forte et impliquée dans le cadre institutionnel et dans les dispositifs contractuels. L'année 2021 a vu l'écriture de la **Convention d'Utilité Sociale (CUS)**. Assise sur le Plan Stratégique du Patrimoine (PSP), son projet a fait l'objet d'une concertation avec le département de la Dordogne, le Syndicat Mixte Ouvert pour le Logement Social (SMOLS) et les services de l'Etat (DDT et DDETCSP), ainsi qu'avec le Grand Périgueux, la Communauté d'Agglomération Bergeracoise et les 6 communautés de communes adhérentes du SMOLS. Elle a été finalisée au cours du 4^{ème} trimestre 2021.

Périgord Habitat participe également aux instances de gouvernance du **Contrat de Ville** pour les agglomérations du Grand Périgueux et du Bergeracois.

Nous suivons également les instances de pilotage du **Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU)** de Chamiers aux côtés du porteur de projet, la Communauté d'Agglomération du Grand Périgueux et la Ville de Coulounieix-Chamiers. L'Office co-anime le programme de valorisation de **l'abattement de la TFPB (Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties)** dans les quartiers prioritaires et met en œuvre l'ensemble de ses actions.

Enfin, Périgord Habitat participe, aux instances de pilotage des **programmes Petites Villes de Demain** sur l'ensemble du territoire départemental, aux **travaux d'élaboration des Plans Locaux d'Urbanismes Intercommunaux (PLUi)** ainsi qu'aux démarches des territoires liées aux **Contrats de Relance et de Transition Ecologique (CRTE)** ou au suivi des **Plans Climat Air Energie Territoriaux (PCAET)** de certains Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI).

II- LA POLITIQUE STRATÉGIQUE DE PÉRIGORD HABITAT EN 2021

II-1 LA POLITIQUE STRATÉGIQUE PATRIMONIALE

Au 31 décembre 2021, l'Office disposait d'un parc de :

- **9 544 logements** sur plus de **168 communes**
 - **9 152 logements** gérés directement,
 - **392 foyers ou équivalents** : 77 logements gendarmeries et 315 foyers (CHRS, maisons relais, CROUS)
 - **68 %** en collectifs et **32 %** en individuels,
 - **28 locaux commerciaux** et **4 577 garages indépendants** et parkings.
- Age moyen du parc : **40 ans**
- Typologie du parc : **majorité à 39 % de type 3 et 35 % de type 4**, 15 % de type 2, 7 % de type 5 et 4 % de type 1.
- **5 712 logements** en **Zone B2** et **3 832 logements** en **Zone C**, **2 879** en Zones de Revitalisation Rurale (ZRR), et **1 061** sur 4 Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV).
- **184 logements loués à des associations** à des fins de sous-location pour des personnes en grande difficulté,
- **une activité de gestion de Syndic** pour 7 copropriétés et **202 logements** en gestion pour le **compte de tiers**.

Le Plan Stratégique de Patrimoine (PSP) de l'Office a été validé par le Conseil d'Administration du 6 juillet 2020 pour 10 ans (couvrant la période 2020 à 2029) pour un montant total d'investissement de **221 millions d'euros**. Il a été mis à jour pour 2021, lors du Conseil d'administration du 18 décembre 2020.

II-1.1 Notre mission de maîtrise d'ouvrage avec la construction neuve

En 2021, L'Office a déposé auprès du délégataire des aides à la pierre, le Département, une **programmation nouvelle** qui a atteint **137 logements** pour **9 opérations** :

- **62** en Prêt Locatif à Usage Social (PLUS) et **75** en Prêt Locatif Aidé d'Insertion (PLAI) dont **2 PLAI adaptés**
- **4 opérations situées en agglomérations**, **1** en zone tendue et **4** en zone détendue

Pour un montant programmé prévisionnel en **investissement de 19 Millions d'euros**. L'aide sollicitée auprès du Département sur cette programmation neuve 2021 s'élève donc à **685 000 €**.

Cette relance du volume de production est le fruit des nouveaux objectifs de production fixés par le SMOLS. En 2021, l'Office **a mis en service 12 opérations pour 223 logements** :

VILLE	NOM	NBRE LOGTS	TYPE	MOA	PLAI	PLUS	PLS
BERGERAC	<i>Le Vill@ge</i>	26	individuels	directe	11	11	4
BERGERAC	<i>La Marquise</i>	33	collectifs	VEFA	16	17	
BERGERAC	<i>rue du Rousseau</i>	6	individuels	VEFA	3	3	
CHAMPCEVINEL	<i>Résidence Le Vallon</i>	8	individuels	directe	3	5	
CHAMPCEVINEL	<i>Le Petit Maine</i>	43	collectifs	VEFA	18	25	
COULOUNIEIX CHAMIERES	<i>Résidence Jayanti</i>	24	collectifs	directe	8	16	
COULOUNIEIX CHAMIERES	<i>Espace d'habitat Jacqueline Auriol</i>	4	collectifs	directe			4
COURSAC	<i>Les Mares</i>	10	collectifs	directe	4	6	
CREYSSE	<i>18 à 24 Grand Rue</i>	4+ 1 (déjà loué)	individuels	directe	2	3	
PERIGUEUX	<i>La Grafitte</i>	9 (2021) + 5 (2022)	collectifs	directe	8	6	
PERIGUEUX	<i>Les Nymphes</i>	48	collectifs	VEFA	24	24	
SORGES et LIGUEUX	<i>Chemin du Moulin</i>	8	individuels	directe	2	6	
		223					

L'opération « Le Vill@ge » à Bergerac a permis la construction de locaux pour y accueillir l'agence de Bergerac.

PERIGORD HABITAT a mis en chantier 74 logements avec ordre de service dont 48 individuels :



Bergerac – « Le Vill@ge »

VILLE	NOM	NBRE LOGEMENTS	TYPE	PLAI	PLUS
BASSILLAC	<i>Domaine de Bassilius</i>	24	Individuels / collectifs	6	18
MENIGNAC	<i>Lotissement</i>	12	Individuels	2	10
PERIGUEUX	<i>La Minoterie</i>	30	Individuels et collectifs	15	15
THENON	<i>Rue Eugène LEROY</i>	8	Individuels	2	6

II-1.2 Les réhabilitations

En 2021, les réhabilitations suivantes étaient en cours, à différents niveaux d'avancement pour un budget 2021 voté de 5 932 460 € : 1 612 564 € avaient été votés pour le budget 2021 et 4 319 896 € avaient été votés pour les réhabilitations ANRU de Coulounieix-Chamiers.

COMMUNE	NOM	OPERATION	NBRE LOGTS	AVANCEMENT 2021
BEAUREGARD DE TERRASSON	<i>Les Pins</i>	Réhabilitation thermique	8	Entreprises retenues
BOULAZAC ISLE MANOIRE	<i>Résidence les Hauts de l'Agora</i>	Réhabilitation thermique	94	Etudes en cours
COULOUNIEIX CHAMIERES	<i>Espace d'habitat Jacqueline Auriol</i>	Réhabilitation bâtiment D de 64 logts Opération NPNRU (*)	64	Travaux en cours (*) NPNRU : Nouveau Programme National de Renouveau Urbain
COULOUNIEIX CHAMIERES	<i>Espace d'habitat Jacqueline Auriol</i>	Réhabilitation bâtiment E de 60 logts Opération NPNRU	60	Travaux en cours
COULOUNIEIX CHAMIERES	<i>Espace d'habitat Jacqueline Auriol</i>	Réhabilitation thermique Bâtiments A et B » NPNRU	30	Travaux en cours
COULOUNIEIX CHAMIERES	<i>Espace d'habitat Jacqueline Auriol</i>	Réhabilitation des Bâtiments F et Fbis et Ebis NPNRU	158	Choix du Moe
HAUTEFORT	<i>SAINT AGNAN</i>	Réhabilitation thermique/démolition	13	Travaux en cours
PERIGUEUX	<i>Le Hameau des Mondoux</i>	Réhabilitation /démolition partielle	144	Etudes en cours/MOE désignée
PERIGUEUX	<i>MACE (Le Hameau des Mondoux)</i>	Réhabilitation	41	Etudes en cours/MOE désignée
SAINT RABIER	<i>Les Courtissoux</i>	Réhabilitation thermique	5	Entreprises retenues

A aussi été lancée, la consultation concernant un **programme ambitieux de réhabilitation de 14 sites** pour 170 logements, dans l'objectif d'améliorer l'isolation thermique et pour certaines, de modifier la source d'énergies (Fuel, Propane...).

Marché réparti en 3 lots géographiques ; l'attribution de maîtrise d'œuvre, fin 2021, s'est portée sur un prestataire unique, notamment du fait du peu de réponses à la consultation.

Les 14 sites seront étudiés en 2022 avec un démarrage possible en 2023.

Ville	Nom	Nbre logements
BOULAZAC ISLE MANOIRE	Lescure 1	26
BOULAZAC ISLE MANOIRE	Lescure 2	14
COULOUNIEIX CHAMIERES	Pagot E	24
DOMME	Croix de Prés 1	8
JUMILHAC LE GRAND	Demontpion 1	7
LIMEYRAT	Lotissement les IRIS	6
LISLE	Presbytere	3
MONTPON MENESTEROL	Vauclaire 1	11
SAINT LEON SUR L'ISLE	Les Jonquettes	11
SARLAT	Hospice 3	12
TOCANE SAINT APRE	Maison Mage	4
TRELISSAC	Les Glycines	24
VEYRIGNAC	Lotissement Barajoux	10
VILLAMBLARD	Allée des Jardins	10
		170

II-1.3 Le Plan d'Entretien du Patrimoine et les contrats

Le Plan d'Entretien du Patrimoine (PEP) 2021 a été voté à hauteur de **6 739 610 €**.

Classe 6 : exploitation/maintenance	Classe 2 : remplacement de composants	Report 2020 Classe 2	TOTAL PEP 2021
1 788 416 €	3 551 634 €	1 399 560 €	6 739 610 €

En classe 2, le remplacement de composants **a concerné 2 728 logements** :

- 162 logements ont fait l'objet de travaux entre 5 000 et 15 000 €,
- 2 566 logements ont fait l'objet de travaux inférieurs à 5 000 €

Le plan de relance 2020/2021, après crise sanitaire, d'un montant d'**1Md€**, a continué à se réaliser en 2021 pour se terminer à hauteur de **518 858 €**.

Le Plan d'urgence pour le parc de la ville de Périgueux a été réalisé à 100 % sur **500 000 € de travaux financés à 100 % par le Département**.

L'année 2021 est l'année de la reprise avec toutes ses conséquences : une demande accrue de travaux vers les entreprises, une reprise globale de l'activité du bâtiment créant un embouteillage de chantiers. A cela se sont ajoutées, dès l'automne 2021, une augmentation des coûts notamment pour les travaux comprenant des composants industriels (électricité, chauffage, métal et PVC donc menuiseries...) et une augmentation de l'énergie.

De plus, les entreprises du bâtiment, comme l'ensemble du monde économique, ont été handicapées par le variant Omicron, ce qui a eu des incidences sur les plannings de réalisation de plusieurs de nos chantiers.

Ces phénomènes ont eu pour conséquences, dans l'activité d'entretien du patrimoine, **de diminuer** le nombre d'entreprises répondant à nos mises en concurrence mais aussi, **de décaler** certains travaux en lien avec la pénurie de matériels industriels. Certains de ces décalages ont même abouti à une fin de réalisation des travaux au cours du 1^{er} semestre 2022.

L'activité portant sur le patrimoine a, cependant, été importante. En voici quelques exemples :

- ✓ une campagne de travaux **d'isolation des combles** a été engagée. Elle a concerné, en 2021, 33 sites pour un montant total de 124 300 €/TTC. Cette campagne se poursuivra en 2022.
- ✓ 41 sites ont été concernés par des travaux de démoussage et de nettoyage des façades pour un montant de 630 900 €. Dans le même temps, parfois sur les mêmes sites, nous avons réalisé 253 000 € de travaux de **remise en peinture d'éléments en bois ou en métal**.
- ✓ des travaux de rénovation de **4 ascenseurs** ont débuté à l'automne 2021 pour un montant de 115 000 €. Ces travaux se sont terminés en mars 2022.
- ✓ d'importants travaux de **mises aux normes ou de mises en sécurité des installations électriques** dans nos logements ont aussi été engagés, pour un montant total de 579 900 € (234 logements).
- ✓ de même, **des travaux de remplacement de chaudières gaz** ont été attribués pour un montant total de 327 590 €. A cette action globale où nous remplaçons toutes les chaudières d'un même site, s'ajoutent les remplacements «1 pour 1 » de 91 chaudières, 114 cumulus, 58 VMC individuelles et 1 poêle à pellets.

En 2021, **d'importants chantiers** ont été engagés sur plusieurs sites, comme :

- ✓ Le ravalement de 60 logements collectifs à Sarlat pour un montant de 451 000 € se déroulant sur les années 2021 et 2022. La réfection complète de la couverture et de l'isolation de ces mêmes 60 logements pour un montant de 165 000 €.
- ✓ La mise en œuvre d'une isolation par l'extérieur pour les 3 bâtiments du Toulon à Périgueux pour un montant total de 673 000 € et pour plus de 15 mois de chantier.
- ✓ La rénovation des parties communes d'un premier bâtiment à Périgueux, sis « Combe des Dames » pour un montant de 186 000 €, opération qui se renouvellera sur les années 2022 et 2023 pour les 2 autres bâtiments.
- ✓ L'installation de portes coupe-feu sur l'ensemble des chaufferies de Périgueux pour un montant de 117 100 €.
- ✓ Des réfections de voiries à Sarliac-sur-l'Isle pour un montant total de 152 500 €.
- ✓ Des remplacements de portes de hall à Terrasson, Thenon, Périgueux et au Bugue pour un montant de 49 000 €.
- ✓ Le remplacement de menuiseries bois par des ensembles en PVC à Sarlat (Secteur ABF) pour un montant de 56 500 €.
- ✓ Le remplacement de volets métalliques à Bergerac pour un montant de 115 100 €, de volets bois à Castelnaud-la-Chapelle pour un montant de 38 500 €.
- ✓ La réfection de la clôture de la Gendarmerie de Sarlat pour un montant de 33 000 €, le passage au gaz de la chaudière collective des logements de la Brigade de Saint-Astier, pour un montant de 76 500 €.
- ✓ L'installation d'une ventilation collective à Thiviers pour un montant de 54 200 €.



Cette même année, une **action spécifique de remplacement de convecteurs électriques** dans différents sites a eu lieu. Périgord Habitat a acheté directement, via le marché de fournitures électriques destinées à notre Service technique, les rayonnants (toutes les pièces du logement avec un rayonnant sèche-serviette dans la salle d'eau) et fait poser ceux-ci par une entreprise disposant des attestations SS4 (présence d'amiante dans les plâtres). Cette action a porté sur **46 logements** à Aulas, St- Germain-du-Salembre, La Roche Chalais, St-Crépin-d'Auberoche et Sarliac-sur-l'Isle pour un montant de fournitures de 46 900 € et de 15 000 € de main-d'œuvre. La fin de cette action pour l'année 2021 sera réalisée en 2022 faute de livraison totale des rayonnants. Seront concernés les

sites de Boulazac Lescure, Trélassac Les Glycines, Boulazac La Somme et Singleyrac Bourg (représentant 85 logements) pour un montant de fournitures de 63 500 €.

L'année 2021 aura, cependant, une caractéristique : la réalisation de bon nombre de travaux sur la fin d'année et le glissement de certains chantiers sur l'année 2022. A cette situation, il faut ajouter un constat déjà fait en 2020, le **faible nombre de réponses à nos mises en concurrence.** Aujourd'hui, dans certains corps d'état, nous n'avons que 2, voire 1 seule offre. Ce contexte est générateur d'une **hausse des coûts (pas de concurrence) et d'un embouteillage in fine des chantiers,** notamment dans les affaires où nous avons plusieurs lots géographiques de même nature, mais avec un ou 2 candidats seulement.

Pour les **contrats d'exploitation,** l'année 2021 a été très calme puisqu'elle a principalement porté sur la mise en œuvre des contrats signés en fin d'année 2020 pour un démarrage en 2021. C'était le cas pour l'entretien de nos VMC collectives et l'entretien de nos équipements individuels. L'année 2021 aura donc été une **année d'uniformisation** des prestations d'entretien pour l'ensemble de nos logements. Seul le contrat portant sur nos réseaux et nos équipements d'assainissement a été remis en jeu en 2021. Il entre en pratique en 2022.

En parallèle aux travaux programmés, notre **Service Technique** est intervenu directement dans le traitement des réclamations et dans la remise en état de nos logements avant relocation.

En 2021, nos **équipes d'ouvriers de maintenance** seront intervenues pour la réfection de 567 logements après départ des locataires (sur un total de 702 départs). Sur ces 567 logements, 231 auront connu des interventions plus lourdes (remplacement de baignoire par exemple).

Ils auront réglé 1 065 réclamations locatives et fait 192 interventions dans nos parties communes.

Notre **équipe d'ouvriers de propreté** sera intervenue sur 131 logements. Notre **équipe Espaces Verts** aura assuré l'entretien régulier de 20 sites sur Périgueux et l'ensemble du réaménagement des espaces verts du site « Moulin Neuf » à Périgueux.

Etiquettes énergétiques du parc de l'Office :

7 543 logements sont aujourd'hui dotés d'étiquettes énergétiques (ancien DPE- réforme en cours 2021/2022) :

- 5 535 en collectifs et 2008 en individuels,
- 1 621 en chauffage électrique dont 907 individuels,
- 495 logements raccordés à un réseau de chaleur.

Etiquette énergétique (ancien DPE)		Emission GAZ	
A	182	A	131
B	351	B	659
C	3 076	C	1 239
D	2 873	D	3 113
E	894	E	2 184
F	161	F	190
G	6	G	27
	7 543		7 543

II-1.4 La démolition

L'année 2021 a été marquée par les premières **démolitions ANRU** de Coulounieix-Chamiers et l'ordre de service des **Hauts d'Agora** à Boulazac.

Hauts d'Agora : Démolition de 86 logements. L'Ordre de Service (OS) de démarrage des travaux a été donné fin 2021.

Coulounieix-Chamiers : Démolition des immeubles C, et E ter pour un total de 136 logements. L'OS de démarrage des travaux a été donné mi 2021.

En 2021, 136 logements ont ainsi été démolis. Le coût moyen 2021 de la démolition est de 16 000 € TTC/logement.

II-1.5 Les ventes

Le nombre de ventes a été conséquent en 2021 du fait d'un nombre important de reports de 2020 : impact crise sanitaire et délai d'obtention des agréments Etat.

21 logements individuels ont été vendus pour 1 209 520 € et 6 locataires HLM se sont rendus acquéreurs (dont 1 occupant).

Ces logements sont principalement des T4 et T5. Les prix de vente proposés se situent entre 32 K€ et 74 K€. Le prix moyen de vente s'établit à **57 596 €/logt** avec une surface habitable moyenne vendue de 78 m².

Pour rappel, la plus-value de la vente est destinée exclusivement à **alimenter les fonds propres de l'Office pour la construction neuve**.

II-2 LA POLITIQUE D'ACHAT ET LE SUIVI DES MARCHÉS PUBLICS

II-2.1 Volume des marchés en 2021

En 2021, ont été attribués **86 marchés (239 lots)** pour **24 375 103 € HT**. Les plis sont toujours à 100 % en format dématérialisé.

- 72 % des lots ont été attribués à des entreprises du département,
- 83 % des marchés alloués pour des travaux, 15 % pour des services et 2 % pour les fournitures.

MARCHES NOTIFIES 2021				
THEMES	Marché	Lots	Montants	
CONSTRUCTION NEUVE	3	16	4 051 834	17%
Maitrise d'oeuvre	14	14	1 58 0085	6%
Marchés A Bon (travaux, équipements, EDL, etc...)	8	45	7 320 000	30%
Fourniture	4	6	551 000	2%
SINISTRE	3	18	508 716	2%
REHABILITATION	4	37	4 077 431	17%
PEP	29	57	3 617 466	15%
DEMOLITION	2	2	567 834	2%
PRESTATION DE SERVICE	19	44	2 100 737	9%
TOTAL	86	239	24 375 103	

Par ailleurs, il convient de préciser que ces chiffres ne concernent que les besoins identifiés d'un montant supérieur à 40 000 € HT. Les besoins caractérisés d'un montant inférieur sont comblés par des demandes de devis. Ces demandes de devis sont au nombre de **112 pour l'année 2021**.

Infructuosité

Le manque de visibilité des entreprises quant à leur planning et l'insécurité du contexte actuel quant au prix des fournitures et matières premières s'est matérialisé sur certains résultats de marchés.

INFRUCTUEUX		Nombre de relance
CONSTRUCTION NEUVE	Construction de 30 logements individuels et collectifs à usage locatif Chemin de Saltgourde « La minoterie » 3 lots	1
	Construction de 24 logements individuels et collectifs à usage locatif Lieu-dit « Fon d'Uzerche » lot 8	1
	Construction de 25 LOGEMENTS COLLECTIFS et LCR - Rue Georges Brassens - 24420 ANTONNE et TRIGONANT lot 9	1
PEP	Remplacement menuiserie place du Coderc -	2
	Remplacement de poteaux d'avancée de toit à Pareau	2
	Remplacement de menuiserie Castelnau la Chapelle	1
	Travaux de réfection des étanchéités de terrasse 2 lots	1
	Sinistre le Baty Saint Astier 2 lots	2
REHABILITATION	Reprise de désordre Cenac et Saint Aquilin 2 lots	1
FOURNITURE	Fourniture de matériel Plomberie Sanitaire	1
	Fourniture EPI et vêtements de travail	2

II-2.2 Clause d'insertion

Périgord Habitat s'est inscrit dans une démarche de soutien de l'emploi local par l'introduction, dans nos Marchés Publics, d'une clause d'insertion professionnelle.

En 2021, pour la deuxième année consécutive, Périgord Habitat a été le premier organisme sur l'agglomération de Périgueux avec la réalisation de **7 141,02 heures d'insertion** (6 584 H pour le SDE 24 et 5 987 H pour DomoFrance).

II-3 LA POLITIQUE SOCIALE ET LA QUALITÉ DE SERVICE

II-3.1 L'occupation « très » sociale de l'Office (données au 31/12/2021)

Composition familiale : 46 % de personnes seules (43 % en 2020) et 24 % de familles monoparentales. Nouveaux entrants : 34 % de personnes seules (25 % en 2020 et 51 % sur le SNE) et 38 % de familles monoparentales, soit 72 % des ménages entrants avec une seule source de revenus.

Ressources Vs plafonds : 73 % de ménages avec des ressources inférieures à 60 % des plafonds (72 % en 2020, 73 % en 2019). Nouveaux entrants : 84 % des ménages avec des ressources inférieures à 60 % des plafonds (81 % en 2020).

Nature de contrat : 27 % de retraités dans les contrats en cours. Nouveaux entrants : « autre » à 32 %.



Tranche d'âge : 31 % des ménages ont entre 50 ans et 64 ans et 25 % ont plus de 65 ans (stable).
Nouveaux entrants : 25 % des ménages ont entre 30 et 39 ans (28 % en 2020, 24 % sur le SNE)

Catégorie socio-professionnelle : 34 % « sans emploi » (Vs 35 % fin 2020) et 28 % de retraités (Vs 27 % fin 2020) ; donc 62 % des locataires sans activité professionnelle. Nouveaux entrants : 49 % « sans emploi » (Vs 48 % en 2020 et 45 % en 2019).

APL : 54 % des locataires avec APL fin 2021 (Vs 60 % fin 2020, impact APL en temps réel). Nouveaux entrants à 47 % (délai de mise en place pour les entrants de fin d'année & Mises En Service (MES) de 2021 sans convention APL) Vs 56 % en 2020.

Ressources déclarées mensuelles : 1 194 €/mois en moyenne pour les ménages en place ; 1 039 €/mois en moyenne pour les ménages entrés en 2021.

Prestations familiales mensuelles : 296 €/mois en moyenne pour les ménages en place ; 432 €/mois en moyenne pour les ménages entrés en 2021.

Détail :

Contrats en cours

Composition familiale	Somme de Nbre	Répartition
Personne seule	3 905	46 %
Famille monoparentale avec 1 ou 2 enfants	1 722	20 %
Couple sans enfant	789	9%
Couple avec 1 ou 2 enfants	755	9%
Famille monoparentale avec 3 enfants et +	345	4%
Autre cas	337	4%
Couple avec 3 enfants et +	325	4%
NR	218	3%
Jeune ménage	54	1%
Total général	8 450	100%

Ressources Vs 60% plafond	Somme de Nbre	Répartition
Ressources inférieures 60% plafond	5 547	73%
Ressources supérieures 60% plafond	2 047	27%
NR	856	
Total général	8 450	100%

Ressources Vs 40% plafond	Somme de Nbre	Répartition
Ressources inférieurs 40% plafond	4 042	53%
Ressources supérieures 40% plafond	3 552	47%
NR	856	
Total général	8 450	

Nouveaux entrants 2021

Composition familiale	Somme de Nbre	Répartition
Personne seule	329	34 %
Famille monoparentale avec 1 ou 2 enfants	300	31 %
Couple avec 1 ou 2 enfants	99	10 %
Famille monoparentale avec 3 enfants et +	66	7 %
Couple sans enfant	60	6 %
Couple avec 3 enfants et +	32	3 %
NR	28	3 %
Jeune ménage	21	2 %
Autre cas	20	2 %
Total général	955	100 %

Ressources Vs 60% plafond	Somme de Nbre	Répartition
Ressources inférieures 60% plafond	774	84 %
Ressources supérieures 60% plafond	150	16 %
NR	31	
Total général	955	100 %

Ressources Vs 40% plafond	Somme de Nbre	Répartition
Ressources inférieurs 40% plafond	614	66 %
Ressources supérieures 40% plafond	310	34 %
NR	31	
Total général	955	

Nature de contrat	Somme de Nbre	Répartition
RETRAITE	2 285	27%
AUTRE	1 959	23%
CDI (OU FONCTIONNAIRE)	1 948	23%
CHOMAGE	743	9%
CDD / STAGE / INTERIM	663	8%
NR	464	5%
NR	218	3%
ARTISANT COMMERC PROF LIBERALE	116	1%
APPRENTI / FORMATION	48	1%
ETUDIANT	6	0%
Total général	8 450	100%

Nature de contrat	Somme de Nbre	Répartition
AUTRE	309	32 %
CDI (OU FONCTIONNAIRE)	183	19 %
CHOMAGE	124	13 %
RETRAITE	103	11 %
NR	94	10 %
CDD / STAGE / INTERIM	89	9 %
NR	28	3 %
ARTISANT COMMERC PROF LIBERALE	11	1 %
APPRENTI / FORMATION	10	1 %
ETUDIANT	4	0 %
Total général	955	100 %

Tranche âge	Somme de Nbre	Répartition
De 50 à 64 ans	2 645	31%
65 ans et plus	2 146	25%
De 40 à 49 ans	1 570	19%
De 30 à 39 ans	1 302	15%
Moins de 30 ans	569	7%
NR	218	3%
Total général	8 450	100%

Tranche âge	Somme de Nbre	Répartition
De 30 à 39 ans	242	25 %
De 40 à 49 ans	212	22 %
Moins de 30 ans	193	20 %
De 50 à 64 ans	191	20 %
65 ans et plus	89	9 %
NR	28	3 %
Total général	955	100 %

Situation familiale	Somme de Nbre	Répartition
CELIBATAIRE	2 739	32%
DIVORCE(E)	1 883	22%
MARIE(E)	1 176	14%
SEPARE(E)	933	11%
CONCUBIN(E)	714	8%
VEUF(VE)	710	8%
NR	218	3%
PACS	66	1%
CONJOINT	2	0%
AUTRE	7	0%
CO-LOCATAIRE	1	0%

Situation familiale	Somme de Nbre	Répartition
CELIBATAIRE	370	39 %
SEPARE(E)	225	24 %
CONCUBIN(E)	111	12 %
MARIE(E)	92	10 %
DIVORCE(E)	84	9 %
VEUF(VE)	30	3 %
NR	28	3 %
PACS	10	1 %
ENFANT	5	1 %
Total général	955	100 %

Catégorie socio professionnelle	Somme de Nbre	Répartition
Sans emploi	2 896	34%
Retraités	2 335	28%
Employés	1 059	13%
Ouvriers	1 008	12%
NR	539	6%
Artisans/Prof libérales/autres	446	5%
Intérimaire	63	1%
Salarié du privé	43	1%
Apprenti/Etudiant	34	0%
Employé	10	0%
Cadres	9	0%
Technicien/agent maitrise	8	0%
Total général	8 450	100%

Catégorie socio professionnelle	Somme de Nbre	Répartition
Sans emploi	467	49 %
Ouvriers	137	14 %
Retraités	109	11 %
Employés	100	10 %
NR	49	5 %
Artisans/Prof libérales/autres	38	4 %
Salarié du privé	24	3 %
Apprenti/Etudiant	13	1 %
Intérimaire	10	1 %
Employé	6	1 %
Cadres	1	0 %
Technicien/agent maitrise	1	0 %
Total général	955	100 %

APLisés	Somme de Nbre	Répartition
APL	4 600	54%
Sans APL	3 850	46%
Total général	8 450	100%

APLisés	Somme de Nbre	Répartition
APL	448	47 %
Sans APL	507	53 %
Total général	955	100 %

Moyenne de Ressources déclarées individu	1 194
Moyenne de Montant prestations familiales	296

Moyenne de Ressources déclarées individu	1 039
Moyenne de Montant prestations familiales	432

II-3.2 Demande de logement et attribution

La demande de logement social est gérée par le Système National d'Enregistrement : SNE.

5 844 demandes en attente – stock en légère hausse.

Top 5 des EPCI les plus demandées

EPCI	Nombre	Taux
CA du GRAND PERIGUEUX	2360	52,44 %
CA BERGERACOISE	1 351	30,02 %
CC TERRASSONNAIS	290	6,44 %
CC de SABLAT PERIGORD NOIR	289	6.42%
CC d'ISLE VERNE SALEMBRE EN PERIGORD	210	4,67 %

Ancienneté de la demande : 7,97 % moins d'1 an soit 4 323. Il y a donc 2 820 demandes de plus d'1 an et qui sont renouvelées !

Taille des ménages : 50,12 % 1 personne, 21,65 % 2 personnes

Logement de départ : 36,11 % parc privé, 27,6 % parc HLM, 20,51 % logés par un tiers

Age du demandeur : 23,49 % entre 30/39 ans

Taille du logement demandé : 34,07 % T3, 32,56 % T2, 18 % T4, 11,89 % T1 et 3,35 % T5

Catégorie du logement demandé : 41,70 % indifférent, 40,42 % maison et 17,88 % collectif

Revenus : 74,25 % en dessous plafond PLAI, 17,04 % entre PLAI et PLUS

Motif de la demande : 12,62 % logement trop petit, 11,21 % logement trop cher, 9,82 % inadapté/ handicap

II-3.3 Les attributions 2021

43 CALEOL

2 708 dossiers examinés dont 27 % sur Territoire Grand Périgueux, 26 % sur Périgueux Ville et 22 % Territoire Sud-Ouest

2 557 attributions rang 1 à 6 ; les rangs 1 à 3 constituent 92 % des attributions

1 855 propositions suite à ces attributions

- ✓ 852 refus (taux de refus stable à 46 % Vs propositions)
- ✓ 1 008 entrants (dont 56 % sur les 2 territoires Grand Périgueux et Ville de Périgueux)

Le délai moyen d'attribution en Dordogne est **de 7 mois**.

Principales résidences concernées par les refus « configuration du logt » & « problème environnement ».

Refus 2021 par motifs			Code résidence	Libellé résidence	TYPE 2	TYPE 3	Nbre de N° Demande
Motifs refus	Nombre de N° Demande						
PAS DE REPONSE	141	17%	689	COULOUNIEUX CHAMIER JAYANTI	5		5
CONFIGURATION DU LGT	95	11%	196	LANOUAILLE 3	2	2	4
RELOGE AUTR BAILLEUR	95	11%	24	LA TOUR CH DE FOIRE NONTRON		3	3
PB ENVIRONNEMENT	70	8%	160	LES CURE 2 BOULAZAC ISLE MANOIRE	3		3
LOGEMENT TROP PETIT	47	6%	620	LE BOURG SIGOULES	2	1	3
SANS MOTIF	44	5%	1089	7 RUE NOUVELLE DES QUAIS PERIGUEUX		3	3
INDIV. UNIQUEMENT	40	5%		22% des refus pour configuration du logt			
ELOIGNEMENT SERVICES	37	4%					
PROBLEME D'ETAGE	37	4%					
ATTEND MEILLEUR PROP	32	4%					
CHGT SIT. FAMILIALE	32	4%					
LOYER TROP CHER	27	3%					
AUTRE COMMUNE	23	3%					
ETAT DU LOGEMENT	20	2%					
PROBLEME SANTE	19	2%					
ANNULATION DEMANDE	18	2%					
CHGT SIT. PROF	13	2%					
ELOIGNEMENT TRAVAIL	13	2%					
			Code résidence	Libellé résidence			Nbre de N° Demande
			16	GRENADIERE TOUR PERIGUEUX	5		5
			1024	LES HAUTS D'AGORA BOULAZAC ISLE MANOIRE	5		5
			27	LE MARVAL TERRASSON	4		4
			36	LA BORIE BASSE 1 TERRASSON	3		3
			161	PAGOT D COULOUNIEUX	3		3
			1020	BAT FF BIS CHAMIER COULOUNIEUX-CHAMIER	3		3
			1088	RUE DES ECOLES NOTRE DAME DE SANILHAC	3		3
				37% des refus pour environnement			

II-3.4 Les entrants et sortants 2021

1 008 entrants (Vs 853 en 2020, soit une hausse de 18 %) :

- o dont 8 % en QPV et dont 23 % sur les mises en location 2021

o Antenne	Nombre de contrats
TERRITOIRE GRAND PERIGUEUX	321
TERRITOIRE NORD	105
TERRITOIRE SUD EST	134
TERRITOIRE SUD OUEST	207
TERRITOIRE VILLE DE PERIGUEUX	241
Somme :	1 008

Focus mutations internes :

- 12,7 % de mutations internes (Vs 8,5 % en 2020)
- 9,52 % taux de mutations internes 2021 hors Renouvellement Urbain

896 sortants 2021 :

- 30 % pour le territoire Périgueux ville & 24 % sur le territoire Grand Périgueux
- Départs les plus élevés sur août et juin
- 10 % de sortants sur les QPV
- 13 % des départs pour mutations internes, 12 % sans motifs 8 % pour décès du locataire, 8 % raison de santé

Délai moyen de préavis à 38 jours ; 60 % des préavis à 1 mois ou moins (mutation interne, décès, raison de santé, bénéficiaire RSA/AAH, reprise huissier/expulsion)

Taux de prélèvement automatique des locataires entrants 2021 : 58,5 % (Vs 64 % pour les entrants 2020, point au 31/03/2021, soit -5,5 points) ; **62,4 % si on prend la moyenne des entrants de janvier à octobre 2021** (prise en compte du délai de mise en place de l'APL) soit -1,6 points Vs le taux des entrants 2020 (pour rappel, le taux DH des entrants 2017 était de 75,6 %).

50 locataires entrants en 2021 ont mis en place et arrêté le prélèvement automatique. 157 locataires entrants en 2021 ont un Relevé d'Identité Bancaire (RIB) saisi, mais le prélèvement n'est pas mis en place.

Les objectifs ne sont pas atteints. 2022 devra permettre de revoir notre plan d'action afin de sécuriser le paiement du loyer tant pour l'Office que pour les locataires.

II-3.6 Les impayés de loyers et le contentieux

Au 18/12/21, le **nombre total de locataires en impayés est de 3 155** pour **5 366 720 €** de dette. (Source : Planche de bord Périgord Habitat au 18/12/2021 avant quittancement de décembre 2021)

Le nombre de locataires **partis** est de **1 293, soit 41 %**, pour un montant cumulé des impayés de **3 630 615 €**.

Le nombre de locataires **présents** en impayés est de **1 862 pour un montant de 1 736 105 €, soit 59 %** et répartis de la façon suivante :

- moins de 3 termes : 1 398 locataires présents en impayés,
- de + de 3 termes : 464 locataires présents en impayés.

Un plan de lutte contre les impayés présenté au Conseil d'Administration a été mis en œuvre en 2021 par Périgord Habitat avec des résultats encourageants.

En effet, pour les locataires présents une baisse de 215 744 € est constatée.

Pour les locataires partis, Périgord Habitat a mis en place une politique offensive de recouvrement des loyers, charges et réparations locatives en partenariat avec un huissier spécialisé dans le recouvrement. Pour l'année 2021, plus de 1000 contacts ont été pris concernant des encaissements amiables d'un montant de 17 233 € avant d'envoyer le dossier à notre huissier (dédié aux locataires partis). 622 dossiers ont été confiés à cet huissier pour engager du recouvrement avant de mettre en œuvre le recouvrement judiciaire. Sur ces 622 dossiers, 186 règlent au travers d'un plan d'apurement pour un montant de 26 192 €.

Pour les locataires partis, la baisse des impayés est de 583 847 €

FOCUS sur les impayés des locataires entrants de 2021

40,2 % des locataires entrants en 2021 sont en impayés (loyers et/ou DG), contre 22,2 % sur l'ensemble des locataires présents.

- Taux à 31,4 % sur le Territoire Nord et 49,6 % sur Périgueux Ville
- Le montant moyen de l'impayé est de 525 €.
- 57 % des locataires entrants en impayés sont sans APL et 41 % des locataires entrants en impayés sont prélevés (le montant de l'impayé peut concerner les premiers mois de loyer et/ou le Dépôt de Garantie (DG)).

Activité précontentieuse et contentieuse

Plus de de 6 700 contacts ont été pris avec les locataires en impayés (téléphoniques, mails, rencontrés en permanence) et plus de 9 700 lettres de relance envoyées,

964 plans d'apurement signés,

174 procédures en résiliation de bail pour impayés et 14 pour troubles de voisinage, 16 protocoles pour éviter l'expulsion des locataires.

147 procédures engagées pour défaut d'assurance.

20 procédures pour reprise des lieux par huissier.

200 sommations pour défaut d'entretien des chaudières.

Périgord Habitat a effacé un montant de 187 581 € de dettes (dossiers de surendettement et de rétablissement personnel) et abandonné un montant de 504 833 € en admissions en non-valeur pour des créances irrécouvrables.

II-3.7 La gestion pour le compte de tiers

Périgord Habitat poursuit l'activité de gestion pour le compte de tiers avec des logements de la SEMIPER (Société d'Economie Mixte d'Équipement du Périgord) et de la commune de MONTREM.

Et 162 pavillons de l'EPD (Etablissement Public Départemental) de CLAIRVIVRE.

Une démarche similaire est en cours sur des logements de l'ancien EHPAD (Etablissement Hospitalier pour Personnes Agées Dépendantes) à Carsac-Aillac, la date étant non connue à ce jour au regard des travaux du site en reconversion.

En 2021, la commune de Vergt a confié à Périgord Habitat la gestion de 3 logements communaux.

D'autres études sont en cours avec de nouvelles communes qui sollicitent Périgord Habitat sur ce nouveau service apporté aux collectivités.

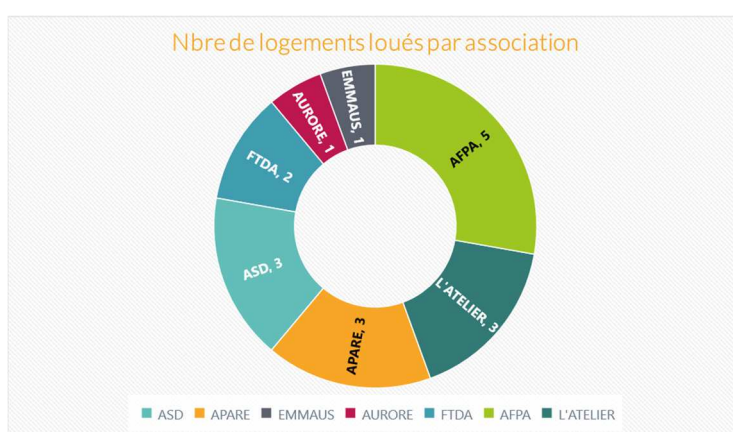
II-3.8 L'accueil des publics spécifiques

Le service Accompagnement de Périgord habitat développe depuis la fusion :

Le Suivi des publics cumulant des difficultés économiques, sociales Et les BPI (Bénéficiaires de la protection internationale) qui se fait à travers la CORA. (Commission d'Orientation pour le Re logement Adapté)

La **gestion des baux glissants** avec les partenaires

- 18 logements loués aux différentes associations : 14 sur Périgueux et son agglomération ; 4 sur le territoire du sud-Ouest,
- sur ces 18 logements, 9 Baux ont glissé en faveur des occupants,
- 1 demande de bail glissant faite par la cellule accompagnement directement à la commission relogement du Département.



55 relogements ont été effectués dans le cadre des opérations de démolition ANRU et hors ANRU.

26 projets : Auto-rénovation, Accompagnements dans le domaine du handicap et mutations pour logement inadapté ont été engagés en 2021.

L'animation du **dispositif spécifique « La clé »** qui accompagne des publics en grande difficulté, en partenariat avec le Service d'Accompagnement des Familles en Difficultés (SAFED) :

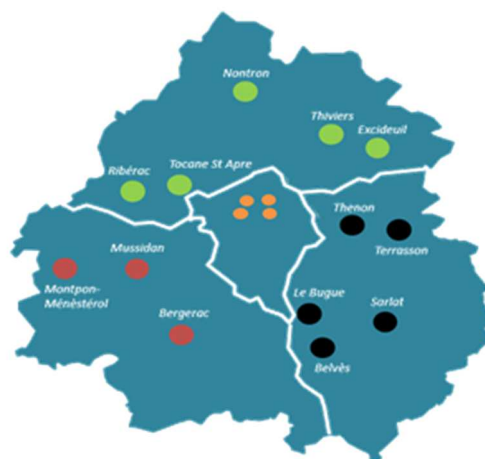
- **9** rencontres au titre du Comité Pluridisciplinaire auxquelles participent le Service Intégré d'Accueil et d'Orientation (SIAO), l'Association Périgourdine d'Action et de Recherche sur l'Exclusion (APARE), l'Unité Territoriale de Périgueux, le SAFED,
- **35** saisines,
- **14** dossiers ajournés et orientés vers des dispositifs relevant du droit commun,
- **21** dossiers entrés dans le dispositif : **48 % troubles psychologiques, 33 % victimes de violences et 19 sortants de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE).**

II-3.9 Les Territoires et la proximité

Les agences sont au nombre de 5 sur le territoire, elles sont l'interlocuteur privilégié des locataires et demandeurs dans la gestion du quotidien.

Elles sont composées d'un Responsable de Territoire, de Gestionnaires Techniques/polyvalents et d'Assistants Polyvalents.

Elles assurent le premier lien avec les locataires et notre veille patrimoniale. Elles s'occupent des locataires de l'entrée à la sortie des logements, enregistrent leurs réclamations et sont le relais de la direction sur le territoire auprès des élus et des partenaires.



La feuille de route 2021 fait de la relation client-locataire notre priorité : assurer la qualité de service au quotidien avec des plans d'amélioration opérationnels, conforter la concertation locative et contribuer au bien-vivre dans nos résidences ; avec des objectifs à atteindre : tendre à 0 réclamation en attente de plus de 48 heures, tendre à 0 réclamation en cours sans suivi de moins d'1 mois. 100% des demandes écrites (mail ou courrier) font l'objet d'une réponse écrite - 30 % des sites collectifs feront l'objet d'au minimum 2 réunions « pied d'immeuble » dans l'année.

Détail des réclamations 2021

- **15 141 : + 27 % Vs 2020** à 11 892 réclamations.
- Répartition services = 39 % des réclamations sur le Territoire Ville de Périgueux (36 % en 2020) qui représente 33 % du parc logements.

Territoire ville de Périgueux : + 1 596 réclamations Vs 2020, soit + 37%. Territoire Grand Périgueux = + 997 réclamations Vs 2020 soit + 59%.

- Taux de traitement : **86 % des réclamations clôturées** (idem en 2020) et 14 % de réclamations en cours.
- Provenance : **57 % des réclamations proviennent du téléphone**, 12 % par Mail et 12 % suite à visite à domicile. Analyse à poursuivre avec la mise en place du Portail Locataires/réclamations et déploiement de Sowell.

- o Type : **90 % de demandes techniques** (94 % en 2020), 7 % de signalements proximité et voisinage (5 % en 2020). Nouveauté = 339 mises à jour du Portail locataire (2 % des réclamations).
- o Nature des réclamations techniques : 24 % Plomberie ou sanitaire ou gaz, 17 % chauffage /VMC/eau chaude (+6 points Vs 2020 ; 11 % en 2020), 16 % menuiserie /serrurerie et 11 % électricité
- o Délai de clôture : réduction des délais Vs 2020.
 - 30,6 jours de délai de clôture en moyenne contre 37 jours en 2020 (- 8 jours pour le Territoire Grand Périgueux ; - 6,2 jours pour Territoire Sud-Ouest ; - 134 jours pour Territoire Ville de Périgueux)
 - 32,8 jours de délai de clôture en moyenne sur les réclamations non urgentes et 23 jours sur les réclamations urgentes.

Un service médiation s'est développé depuis la fusion et participe à la démarche de gestion urbaine sociale de proximité (GUSP). Il assure un lien avec les acteurs locaux, un relais de terrain entre les habitants et l'Office afin de faire remonter les diverses problématiques et les besoins d'animation. Il participe aux actions de proximité mises en œuvre, fait en sorte de fédérer les habitants autour des projets et participe à la gestion amiable des troubles de voisinage sur demande des agences.

Des partenariats peuvent être mis en place avec les médiateurs des mairies pour soutenir l'action du médiateur. Au sein du commissariat de l'agglomération périgourdine, deux Délégués de Cohésion Police Population (DCPP) lui viennent également en soutien. A Nontron et dans le nord du département, ce sont les gendarmes du secteur qui pourront l'accompagner.

Bilan au 31 Décembre 2021 : **1 003 réclamations** « proximité » saisies dont 725 clôturées et 264 en cours

Animaux	15	3 %
Dégradations	22	5 %
Stationnement	95	20 %
Troubles de voisinage	339	72 %

Un service animation concertation s'est également mis en place depuis la fusion. Il accompagne les responsables de territoire et les associations de locataires dans leurs projets d'animation afin de développer le bien-vivre, met en place des concepts et des outils d'animation locative (bourse du mobilier, fresques...), favorise et instaure des partenariats avec les acteurs locaux en lien avec le responsable de territoire et accompagne les projets de réhabilitation dans leur intégralité (communication et organisation des réunions publiques...).

60 Rencontres au pied d'immeubles réalisées en 2021 : 8 sur le territoire Grand Périgueux/ 8 sur le territoire Nord / 25 sur le territoire Périgueux centre/ 6 sur le territoire Sud-Est/ 13 sur le territoire Sud-Ouest

Nombre de locataires rencontrés :

- Grand Périgueux : 40 au total soit en moyenne 5 locataires par rencontre
- Nord : 55 au total soit en moyenne 7 locataires par rencontre
- Périgueux centre : 305 au total soit en moyenne 12 locataires par rencontre
- Sud est : 46 au total soit en moyenne 8 locataires par rencontre
- Sud-ouest : 78 au total soit en moyenne 6 locataires par rencontre

On note une participation plus importante sur le territoire de Périgueux plus impacté par la fusion (préoccupations sur la gestion de leur site, changements de politique et quasiment une participation identique sur les autres territoires.

Problèmes majoritairement abordés :

- Chauffage, isolation des façades/ Remise aux « normes » électriques
- Résidentialisation (problème d'insécurité) /Encombrants et poubelles (dépôts sauvages ...)
- Nettoyage propreté

Ces rencontres font l'objet d'un compte-rendu envoyé aux services et affiché dans les halls des immeubles à destination des locataires.

Une rencontre à 6 mois avec les locataires est prévue afin de faire le point sur les engagements pris.

Un tableau récapitulatif recense les travaux et les aménagements en fonction des services concernés.

Réalisations 2021

- Appel à projet jardins partagés et habitat inclusif (retenus)
- Installation composteur 7, Chemin des Feutres à Périgueux (+ carrés potagers si livrés)
- Organisation installation composteurs Impasse Laure Gatet à Chamiers : PH SMD3, commune (mise en commun avec la copropriété).
- Fresque au Clos des Musiciens
- Future mise en place taxe incitative – SMD3 : communication locataires, accompagnement...Action Récupérateurs d'eau à installer sur de nombreux sites (recensement) pour jardins
- Livret locataire dans le cadre de la concertation locative
- Maintien de la bourse du mobilier



Ce service est accompagné par deux services civiques depuis Mars 2021 avec un recrutement prolongé en 2022. Quartier du Toulon : 2 Projets / Missions : « Les Intergénéreux » et « Les Médiaterre ».

Proximité terrain : les agents polyvalents de proximité

2 Binômes sur Périgueux et l'agglomération interviennent et un binôme sur le Département selon un planning et des missions définies : assurer l'entretien courant des espaces communs : réparation des petits équipements techniques de son secteur, assurer le contrôle des équipements de sécurité. L'Agent est le premier contact locataire et le relais de l'agence dans le suivi et le traitement des dysfonctionnements techniques de son secteur, il veille et fait remonter les dysfonctionnements (propreté, espaces verts, encombrants...) des sites sur les secteurs. Il intervient en complément des entreprises externes pour assurer la propreté des abords extérieurs immédiats de la résidence et effectue les rappels aux droits et devoirs du locataire, renvoie au médiateur en cas de besoin

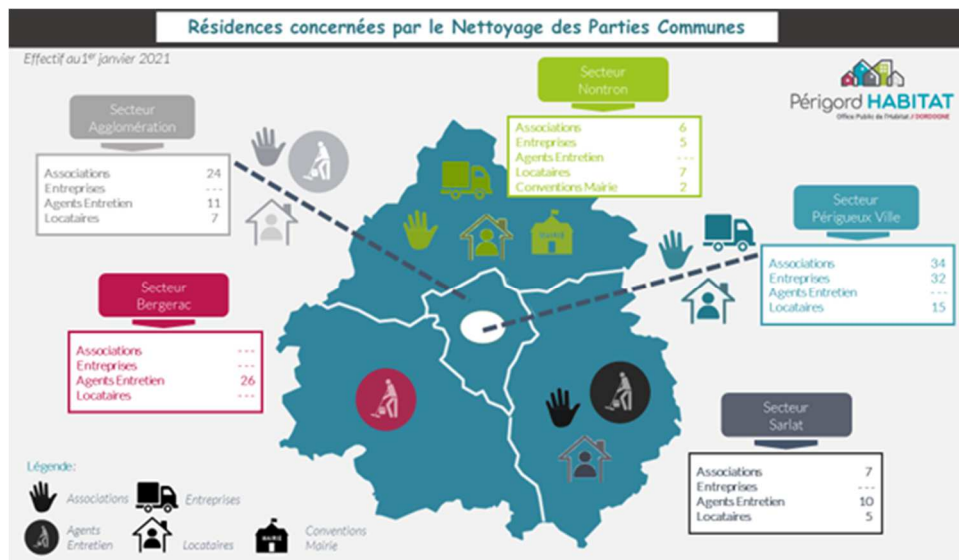
Au 31 Décembre 2021 : Les équipes d'Assistants Polyvalents de Proximité (APP) ont signalé, par l'application dédiée, **1 250 dysfonctionnements** (encombrants, assainissement, problèmes électriques, menuiserie, VRD...) dont 924 classés à ce jour et 111 en cours / 386 problèmes de gestion de proximité et 741 problèmes techniques communs.

Le nettoyage des parties communes

Projet phare né de la fusion, le nettoyage des parties communes a fait l'objet d'un marché auprès d'entreprises mais a été ouvert, également, aux associations d'insertion.

Réparti par territoire, le ménage des parties communes des résidences s'effectue :

- par des entreprises sur 37 résidences
- par des associations d'insertion sur 64 résidences
- par des agents d'entretien internes de l'Office sur 41 résidences
- 34 résidences sont entretenues par les locataires, avec intervention 2 fois par an des équipes d'Ouvriers d'entretien de Périgord Habitat pour un dégrasage des parties communes.



Développement numérique au service des locataires et des collaborateurs

Réalisations 2021/2022

➤ Nouveau canal d'accès à l'Office pour les locataires : le Portail des locataires

Objectif : Faciliter les démarches des locataires en améliorant le service rendu.

- Information sur le contrat de location,
- Actualisation du dossier locataire et intégration de pièces justificatives,
- Dématérialisation des avis d'échéance et des quittances,
- Gestion des modes de paiement et paiement du loyer en ligne,
- Saisie des demandes et consultation de leur suivi,
- Notifications et alertes.

➤ Développement de la gestion de la relation client (CRM)

Objectif : Faciliter la communication et les échanges avec les locataires, améliorer le service rendu.

- Gestion et routage des files d'attente téléphonique,
- Ouverture de la fiche client par reconnaissance du numéro d'appel,
- Interface utilisateurs de consultation du dossier demandeur ou locataire,
- Déclaration simplifiée de la sollicitation.

➤ Dématérialisation du traitement et du suivi du processus de validation des factures

Objectif : Optimiser les délais de traitement, simplifier le traitement et améliorer la réactivité, garantir le respect des process, abandonner les étapes papier. 2021 : mise en place au sein de l'agence de Bergerac (site pilote) – 2022 : déploiement au sein de toutes les agences et services.

Mise en place de l'outil de traitement pour l'ensemble des étapes depuis l'Engagement jusqu'au paiement des Factures :

- Réception et enregistrement des factures,
- Exécution, association et/ou ajustement des engagements,
- Validation des dates d'exécution des interventions,
- Validation des factures pour paiement.

II-4 LA STRUCTURE FINANCIÈRE

L'arrêté des comptes 2021 n'étant pas réalisé, il convient de rappeler les éléments du budget 2021 voté avec des délibérations modificatives en cours d'année :

➤ **Concernant le budget d'exploitation :**

Les dépenses d'exploitation affichent un budget de **50 133 K€** et les produits d'exploitation s'établissent à **51 973 K€**

Concernant les produits d'exploitation :

Le niveau des loyers budgété pour 2021 s'élève donc à 35 567 K€ et le niveau des récupérations de charges est estimé à 7 165 K€, soit un total de 42 732 K€ soit 82 % de nos recettes.

Ces loyers sont impactés par la ponction sur les Aides Personnalisées au Logement (APL) **avec la Réduction de Loyer de Solidarité (RLS) de – 2 621 K€.**

Issu de ces éléments, le résultat prévisionnel du budget 2021 présenterait un **excédent pour un montant de 1 839 K€.** La capacité d'autofinancement s'élève à **1 208 K€.**

Le budget 2021, ainsi calculé, génère un autofinancement net HLM prévisionnel estimé à 3,2 % des produits d'activité (loyers + autres prestations + produits financiers).

L'autofinancement (financement par ses "propres ressources") est constitué par l'ensemble des ressources nettes dégagées chaque année par l'activité courante de l'Office et épargnées.

Il pourra être affecté au financement de nouveaux investissements en complément des emprunts et autres subventions. En revanche, s'il est négatif, cela signifie que le fonctionnement de l'Office ne génère pas d'excédent et en conséquence, il hypothèque l'avenir en puisant dans ses réserves.

Pour rappel, le seuil de fragilité est fixé à 0 % sur l'exercice ou inférieur à 3 % sur les 3 dernières années consécutives. Issu du [décret n°2014-1151 du 7 octobre 2014](#) et l'arrêté du 10 décembre 2014, ce seuil a été défini alors que la RLS n'existait pas !

En cas de résultat inférieur à ce seuil, la Directrice Générale de l'organisme doit présenter au Conseil d'Administration une analyse des causes de cette dégradation et, le cas échéant, proposer des axes d'amélioration de la situation financière de l'organisme.

➤ **Concernant le budget d'investissement :**

Le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) permet de lister, dans le détail, les investissements 2021 en cours et à lancer en 2021 (programmation nouvelle 2021 et plan d'entretien 2021).

Les dépenses d'investissement 2021 sont estimées **43 684 K€** réparties comme suit :

- principalement composées des opérations de développement de l'offre en constructions et en acquisitions-améliorations de 31 634 K€, sur un programme prévisionnel de 83 millions,
- des opérations de démolition pour 635 K€, sur un programme prévisionnel de 1,2 millions,
- des travaux de remplacement de composants du Plan d'Entretien du Patrimoine 2021, comprenant les reports 2020 et des réhabilitations thermiques 2021 pour 10 672 K€, sur un programme prévisionnel de près de 23 millions.
- **743 K€** de dépenses d'investissement interne : achat ordinateurs, logiciels, travaux bâtiments administratifs.

Auxquelles s'ajoutent :

- le remboursement des dettes financières pour 9 549 K€,
- 73 K€ d'immobilisations incorporelles.

L'ensemble des dépenses d'investissement pour 2021 s'élèvent à **53 307 K€**.

Ces investissements 2021 sont financés par :

- ✓ les emprunts qui s'élèvent :
 - auprès de la C.D.C, Banque des Territoires, principalement, à 27 790 K€,
 - auprès du 1% logement à hauteur de 3 588 K€,

soit un montant **total d'emprunt de 31 379 K€**.

- ✓ des **subventions des partenaires pour 10 189 K€**
 - 1 367 K€ pour les communes et 1 941 K€ pour les EPCI,
 - 1 988 K€ pour l'Etat,
 - 3 809 K€ pour le Département,
 - 322 K€ pour la Région,
 - 230 K€ pour le 1 % (AMI démolition en zone détendue- en attente de la réponse),
 - 531 K€ pour les autres partenaires.

Le potentiel financier varie donc par un apport de 10 453 K€,

Auquel doit se rajouter le produit des cessions pour 2 123 K€.

Pour 2021 les ressources totales d'investissement s'établissent à **41 268 K€**.

Pour conclure, le budget 2021 devra générer un apport sur le Fonds de Roulement de 838 K€.

Pour rappel, à la date de réalisation de ce rapport, l'Office ne dispose pas de la clôture de ses comptes 2021.

II-5 LES RESSOURCES HUMAINES, MOTEUR DE L'OFFICE

➤ Les emplois et mouvements

L'effectif a légèrement diminué en 2021 mais 3 salariés sont recrutés à compter de janvier 2022 et d'autres postes restent à pourvoir.

Au 31 décembre 2021, l'Office comptait :

- **153 salariés** : 61 fonctionnaires soit 40 % et 92 salariés de statut privé soit 60 %
- **73** femmes et **80** hommes
- **57 %** de l'effectif a plus de 10 ans d'ancienneté

L'Office a procédé à **10 recrutements** en 2021 : 9 en Contrats à Durée Indéterminée et 1 en contrat d'apprentissage, contrats à durée déterminée.

Il y a eu **14 départs** enregistrés en 2021 : 2 pour retraite, 5 pour démissions, 4 ruptures conventionnelles, 2 fins de contrat (CDD), 1 licenciement.

Il y a eu 25 avancements d'échelon. (41% des fonctionnaires)

L'Office n'a que 5 personnes qui ne sont toujours pas à plein temps mais à leur demande.

➤ La pyramide des âges

La pyramide des âges est équilibrée sans risque de déséquilibre à moyen terme, avec une moyenne d'âge de **48 ans**.

- 3 départs à la retraite sont prévus en 2022 et environ une moyenne de 4 départs par an est à prévoir sur les années à venir.
- 22 salariés ont plus de 60 ans.

➤ **L'absentéisme**

Le taux d'absentéisme est de **14,56 %** (14 % en 2020), il est donc resté constant (53 jours d'écart pour un effectif globalement constant).

101 salariés ont été arrêtés au moins 1 jour soit 66 % du personnel (65 % en 2020).

8 accidents du travail ayant donné lieu à 263 jours d'arrêts de travail.

➤ **La formation**

Le budget de **60 000 euros** n'a pas été entièrement consommé, en parallèle du système de formation habituel, un nouveau type de formation en distanciel s'est déployé afin de permettre aux salariés de suivre une formation malgré la pandémie.

80 % des salariés ont été formés.

➤ **Hygiène et sécurité**

COVID 19 : comme en 2020, la crise sanitaire a conduit l'Office à rédiger différents documents (plan de continuité des activités, plan de reprise des activités, charte COVID) afin d'adapter le protocole national à notre réalité locale.

L'Office a mis en place différents dispositifs garantissant la sécurité des salariés, équipé les postes de travail et fourni des masques à la demande.

Mise à jour des documents réglementaires (DU : Document Unique)

8 accidents du travail ont donné lieu à 263 jours d'arrêts de travail.

➤ **Dialogue social**

Les **négociations 2021** ont été marquées principalement par la mise en place des Lignes Directrices de Gestion (LDG).

En parallèle à cette négociation, il s'est tenu une séance de **Négociations Annuelles Obligatoires (NAO)** qui a permis de déterminer principalement une hausse générale des rémunérations ainsi que la mise en place d'une prime exceptionnelle.

LE **CSE s'est réuni en 9 séances** en 2021

Des **réunions régulières de dialogue sociale** ont aussi été instituées avec la directrice générale et/ou la directrice des ressources humaines.

Une **commission projet RH** a été créée et a fait l'objet de plusieurs actions : journal mensuel, activités sur octobre rose, don du sang, semaine du droit des femmes, etc..

II-6 LES OUTILS DE COMMUNICATION DE L'OFFICE

L'Office déploie **différents types de communication** : une communication directe aux locataires et une communication institutionnelle.

Il emploie les **supports papiers** (lettres aux habitants, MAG trimestriel, ...) et les **supports numériques** (site internet, réseau social LinkedIn). Ces derniers sont appelés à être développés au cours des prochaines années.

La communication sera de plus en plus **ciblée** sur les territoires afin que nos actions soient plus visibles et comprises. Nous éditons des **newsletters spécifiques** aux quartiers en renouvellement urbain (Chamiers à Coulounieix-Chamiers, Hauts d'Agora à Boulazac-Isle-Manoire, prochainement aux Mondoux à Périgueux), avec des parutions trimestrielles et semestrielles. Nous allons développer des publications à **destination des publics les plus âgés**.

Nous envisageons d'adapter certaines publications générales, comme le MAG, aux territoires pour mettre en avant des actions de l'Office ou certaines initiatives des habitants.

➤ **LES RÉUNIONS PUBLIQUES**

16 mars 2021 : réunion publique portant sur le NPNRU à Chamiers (organisée par la Ville de Coulounieix-Chamiers et le Grand Périgueux, en présence de Monsieur le Maire, vice-président de la CAGP).

4 Octobre 2021 : réunion publique aux Mondoux pour évoquer le futur du quartier (en présence de Madame la Maire et de Monsieur le Président de Périgord Habitat)

22 Novembre 2021 : réunion publique sur les Hauts d'Agora pour présenter le développement du programme de renouvellement urbain (en présence de Monsieur le Maire).

➤ **LE SOUTIEN A DES DEMARCHES ARTISTIQUES**

Soutien aux animations et créations de la Compagnie Ouïe/Dire à Chamiers et préparation des travaux d'aménagement d'un local d'activités qui sera mis à disposition en 2022.

Soutien aux animations de la Compagnie Paon dans le Ciment au Gour de l'Arche à Périgueux et mise à disposition d'un local d'activités favorisant les créations de cette troupe de théâtre et d'acrobatie.

Soutien à l'artiste Bob Cougar en favorisant l'utilisation de certaines façades du centre-ville de Périgueux pour une campagne d'affichage centrée autour des migrants et de la mission d'accueil, en partenariat avec la Ville de Périgueux et le Département de la Dordogne (à partir de novembre-décembre 2021).

➤ **LES ANIMATIONS AUTOUR DES MISES EN LOCATION DES NOUVEAUX LOGEMENTS**

Février 2021 : la Jayanti à Coulounieix-Chamiers (24 logements)

Février 2021 : le lotissement St Germain à Sorges (8 logements)

Avril 2021 : la résidence du bourg à Creysse (4 logements)

Mai 2021 : les 4 logements adaptés impasse Allende à Coulounieix-Chamiers

Juin 2021 : la résidence La Marquise (33 logements) et le domaine de Sévigné (6 logements) à Bergerac

Août 2021 : le Vill@ge à Bergerac (26 logements) et le déménagement de l'Agence Sud-Ouest

Septembre 2021 : le Vallon à Champcevinel (8 logements)

Octobre 2021 : la résidence les Nymphes à Périgueux (48 logements)

Décembre 2021 : les Mares II à Coursac (10 logements) et l'espace-santé pour lequel Périgord Habitat a assuré une mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO)

Décembre 2021 : le Petit Maine à Champcevinel (43 logements)

Décembre 2021 : la Graffite à Périgueux (9 logements en phase 1)

➤ **LA SEMAINE DE L'INNOVATION HLM (juin 2021)**

Elle a permis l'illustration de nos partenariats avec les collectivités locales et les associations de locataires pour favoriser le Bien-Vivre Ensemble :

- atelier compostage à Nontron,
- présentation du Vill@ge avec l'association les Papillons Blancs à Bergerac,
- installation de récupérateurs d'eau sur le site du Maraval à Terrasson-Lavilledieu,
- atelier Fleurissement au chemin de la Monzie à Périgueux,
- animation partenariale avec l'ensemble des acteurs intervenant auprès des locataires de la résidence la Jayanti à Coulounieix-Chamiers.

III- LES PERSPECTIVES POUR 2022

La feuille de route 2022 de l'Office est basée sur 3 principes essentiels :

La satisfaction/ L'innovation / La transversalité... qui se déclinent auprès des demandeurs-locataires/ Elus/ Partenaires et institutions/ Entreprises et fournisseurs/ Collaborateurs.

Feuille de route 2022 déclinée dans les directions :

Animation de la Coopération entre les 3 Offices (Gironde – Landes et Dordogne) et un démarrage avec la constitution de la société de coordination et le suivi du nouveau siège social : la Maison de l'habitat.

Lancement de la réflexion « qualité de service » avec la démarche de certification Quali'hlm.

Reprise du plan stratégique énergétique et stratégie sur adaptation / senior / handicap

Développement d'une véritable stratégie de communication.

Privilégier la relation client par une amélioration de l'accueil téléphonique et physique, relationnel au client. Garantir le traitement de toutes les réclamations des locataires et améliorer le quotidien. Apporter une fluidité et une transparence du traitement interne de la réclamation / Informer le client du suivi de la réclamation via le portail locataire.

Favoriser et accompagner les initiatives d'animation et de création d'associations de locataires : implication dans les appels à projets (habitat inclusif, jardins partagés...). Renforcer le métier de médiation, service GUSP. Introduire l'assermentation et créer une procédure de traitement des incivilités.

Poursuivre la mise en place du Plan de lutte contre la vacance, optimiser la vacance technique, huissier et sinistre tout en ne perdant pas la vision de l'occupation sociale /Transparence dans la pré-attribution et l'attribution, /Peuplement/ Parcours résidentiel.

Optimiser le relogement dans le cadre des opérations de démolition en ANRU et Hors ANRU

Préparation de la Gestion en flux au 31/12/2023 avec les services de l'Etat et les réservataires / Préparer la Cotation de la demande au 31/12/2023 avec les services de l'Etat, notamment dans son adaptation locale.

Réflexion sur la saisie de la demande de logement : faire participer les autres bailleurs à la saisie de la demande ? gestion partagée – guichet unique ?

Maitriser de façon significative les impayés présents et partis avec une vraie baisse sur les partis.

Importance majeure du suivi des entrants en lien avec la sécurisation du paiement des loyers et la satisfaction locataire = suivi du paiement du DG, mise en place APL et prélèvement automatique.

Renforcer la planification, l'organisation et le suivi de l'exécution du Plan d'entretien du Patrimoine RE 2020 matériaux bio sourcés et les taux de fonds propres.

Déployer l'assistance des services aux collectivités / améliorer le suivi des relations élus.

Développer et entretenir la qualité de vie au travail : Continuer l'action de la commission projets RH et mise en place de projets collaboratifs

Travailler sur les « 10 commandements », travailler et développer la notion de client-salarié. Développer la communication interne et la marque employeur : continuer le journal. Management : soutien aux managers et plus spécifiquement aux cadres intermédiaires, rédaction d'une charte des valeurs managériales.

Equilibres financiers des opérations : rechercher de nouveaux moyens financiers, optimiser l'encaissement des subventions, Déployer le Workflow (logiciel informatique).

Mise en place du syndic professionnel, Régularisation actes administratifs et rétrocessions, Code éthique pour Périgord Habitat // Formation rappel atteinte à la probité pour les Directeurs RGPD / Cartographie des risques.



Table des matières

I- PRÉSENTATION.....	32
II- FONCTIONNEMENT.....	33
III- MISSIONS.....	34
IV- BUDGET 2021.....	56
V- PERSPECTIVES ET CONCLUSION.....	60

I- PRÉSENTATION

I-1 STATUTS

L'Agence Technique Départementale est un Etablissement Public à caractère Administratif (EPA) créé en février 1983 en application de la première loi de décentralisation.

Cette dernière stipule que "Le Département, des Communes et des Etablissements Publics Intercommunaux peuvent créer entre eux un établissement public dénommé agence départementale. Cette agence est chargée d'apporter, aux collectivités territoriales et aux établissements publics intercommunaux du Département qui le demandent, une assistance d'ordre technique, juridique ou financier" (Art L. 5511-1 du code général des collectivités territoriales).

I-2 LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

24 Elus gèrent l'établissement public.

Depuis les élections départementales de juin 2021 et les élections municipales de juin 2020, les membres du Conseil d'Administration sont les suivants :

Président : Monsieur Germinal PEIRO, Président du Conseil départemental de la Dordogne

Président Délégué : Monsieur Stéphane DOBBELS, Conseiller départemental du canton de Trélissac

Premier Vice-Président : Monsieur Bruno LAMONERIE, Président de l'Union des Maires

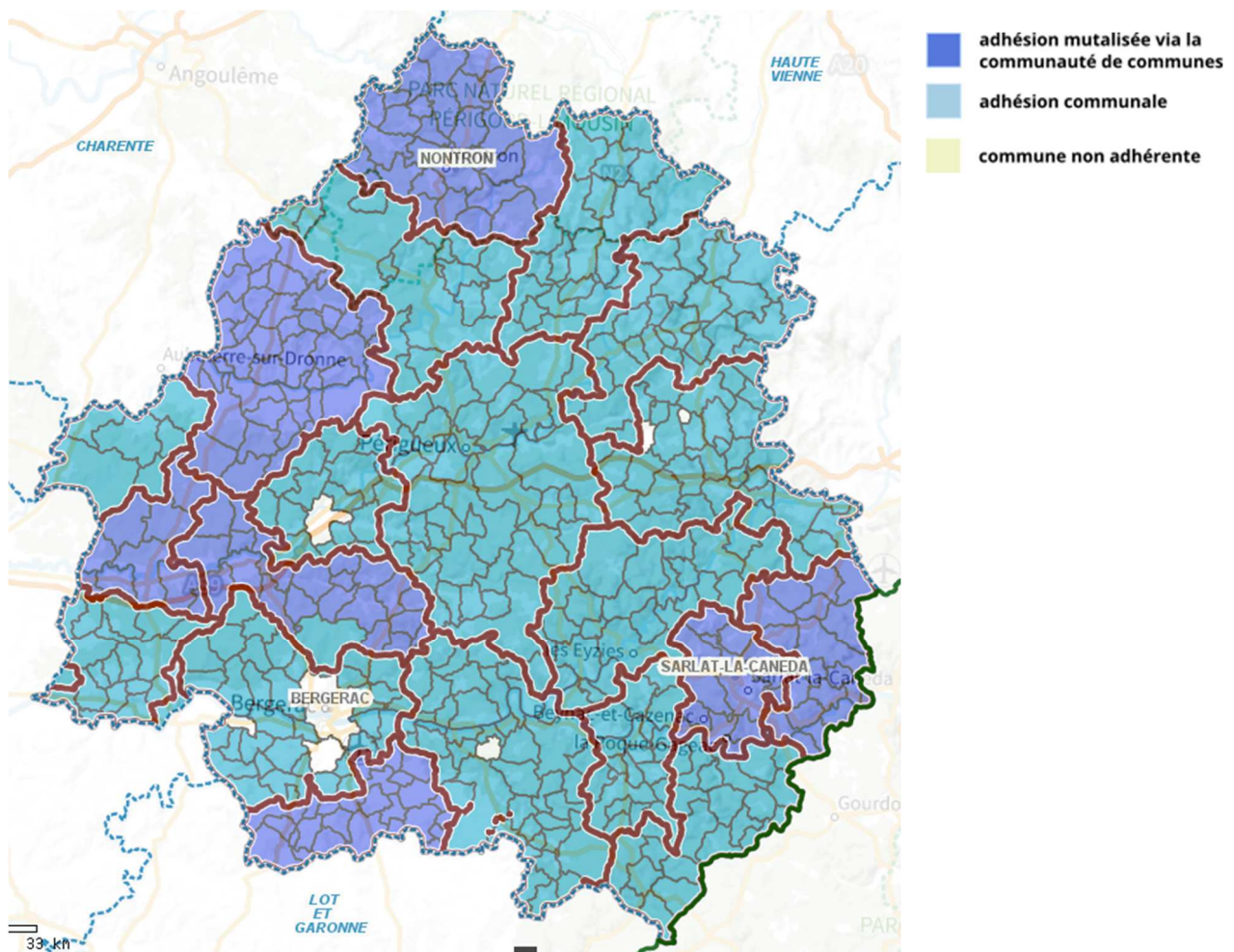
<i>Collège des Conseillers départementaux</i>		<i>Collège des Maires</i>	
<i>Nom</i>	<i>Canton</i>	<i>Nom</i>	<i>Commune</i>
<i>M.BETAILLE Jérôme</i>	<i>Sud Bergerac</i>	<i>M. BOIDE Thierry</i>	<i>St Géraud de Corps</i>
<i>M. BOUSQUET Dominique</i>	<i>Haut Périgord Noir</i>	<i>M. DUPUY Olivier</i>	<i>Prigonrieux</i>
<i>Mme CELERIER Mélanie</i>	<i>Brantôme</i>	<i>Mme JOBELOT Nelly</i>	<i>St Agne</i>
<i>Mme CHABREYROU Véronique</i>	<i>Saint Astier</i>	<i>M. LACOSTE Vincent</i>	<i>La Douze</i>
<i>M.DELTEIL Pascal</i>	<i>Pays de la Force</i>	<i>M. LEGAL Alain</i>	<i>Faux</i>
<i>M.DOBBELS Stéphane</i>	<i>Trélissac</i>	<i>M. MORTEMOSQUE Dominique</i>	<i>Beaumontois en Périgord</i>
<i>M.FRETILLERE Eric</i>	<i>Pays de Montaigne et Gurson</i>	<i>M. PIEDFERT Guy</i>	<i>Eygurande et Gardedeuilh</i>
<i>Mme GAUTHIER Florence</i>	<i>Vallée de l'Homme</i>	<i>M. MARTY Alain</i>	<i>Château L'Evêque</i>
<i>Mme LABARTHE Cécile</i>	<i>Bergerac 2</i>	<i>Mme ROUX Evelyne</i>	<i>Savignac les Eglises</i>
<i>M.LAMONERIE Bruno</i>	<i>Isle-Loue-Auvézère</i>	<i>M. SAUTREAU Jean Michel</i>	<i>La Roche Chalais</i>
<i>M.MAGNE Jean Michel</i>	<i>Vallée de l'Isle</i>	<i>M. SIX Christian</i>	<i>St Cyprien</i>
<i>M.MOSSION Laurent</i>	<i>Périgieux 1</i>	<i>M. VAURIAC Bernard</i>	<i>St Jory de Chalais</i>

II- FONCTIONNEMENT

II-1 LES ADHÉRENTS DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC

Avec le Conseil départemental, ce sont 628 collectivités : 2 Communautés d'Agglomération, 18 Communautés de Communes, 498 Communes, 80 syndicats, 29 CCAS/CIA, qui sont membres de l'Agence Technique Départementale.

7 Communautés de Communes adhèrent en direct à l'ATD pour elles-mêmes et pour le compte de leurs 163 communes.



II-2 LES AGENTS

II-2.1 Effectifs

Au 31/12/2021, **74 agents** étaient au service des collectivités territoriales du Département dont :
69 agents de la fonction publique territoriale répartis de la manière suivante :

TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS ET NON PERMANENTS AU 31 DECEMBRE 2021				EFFECTIF REEL (AGENTS)			
Filières	Catégories	Cadre d'emplois	Grades	Titulaires	Contractuels	Total	
Emploi fonctionnel	A	DGS	Directeur général des services	1	0	1	
Administratif	A	Attaché	Attaché territorial	1	1	2	
	B	Rédacteur	Rédacteur territorial principal de 1ère classe	3	0	3	
			Rédacteur territorial principal de 2ème classe	3	0	3	
		Rédacteur	Rédacteur territorial	1	0	1	
	C	Adjoint administratif	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	2	0	2	
			Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	1	0	1	
		Adjoint administratif	Adjoint administratif territorial	2	1	3	
México-technique	B	Technicien paramédical	Technicien paramédical territorial de classe supérieure	1	0	1	
Technique	A	Ingénieur en chef	Ingénieur en chef	2	1	3	
		Ingénieur	Ingénieur territorial principal	1	0	1	
		Ingénieur	Ingénieur territorial	5	4	9	
	B	Technicien	Technicien territorial principal de 1ère classe	4	0	4	
			Technicien territorial principal de 2ème classe	4	0	4	
		Technicien	Technicien territorial	1	1	2	
	C	Agent de maîtrise	Agent de maîtrise principal	3	0	3	
		Agent de maîtrise	Agent de maîtrise	1	0	1	
		Adjoint technique	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	0	0	0	
		Adjoint technique	Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	0	0	0	
	Adjoint technique	Adjoint technique territorial	5	3	8		
	Total général				41	11	52
	TABLEAU DES MISES A DISPOSITION				EFFECTIF REEL (AGENTS) ²		
Filières	Catégories	Cadre d'emplois	Grades	Titulaires	Contractuels	Total	
Administratif	A	Attaché	Attaché territorial	0	2	2	
	B	Rédacteur	Rédacteur territorial	1	2	3	
	C	Adjoint administratif	Adjoint administratif territorial	0	1	1	
Animation	C	Adjoint d'animation	Adjoint d'animation	1	0	1	
	A	Ingénieur	Ingénieur territorial principal	1	0	1	
	B	Technicien	Technicien territorial principal de 1ère classe	2	0	2	
			Technicien territorial principal de 2ème classe	1	1	2	
	C	Agent de maîtrise	Agent de maîtrise	0	1	1	
	C	Adjoint technique	Adjoint technique territorial	1	3	4	
Total général				7	10	17	

- 5 salariés ont également été mis à disposition par le CAUE de la Dordogne sur l'ensemble de l'année 2021 :
 - 1 architecte à 55% jusqu'au 28/02/2021
 - 1 dessinateur à 50% à partir du 1^{er} mars 2021
 - 1 géomaticien à 60 %
 - 1 technicien à 60%
 - 1 graphiste à 20 %

Cette mutualisation conventionnée a donné lieu à une contribution financière de 75.960,00 € en faveur du CAUE.

II-2.2 Formation

102 journées de formation ont été réalisées en 2021 par nos agents dont :

- 67 jours au Centre National de la Fonction Publique Territoriale.
- 35 auprès d'autres organismes de formation (OIEAU, etc.).

II-2.3 Absentéisme

Le taux d'absentéisme enregistré en 2021 est de : **1,25%** correspondant à 122 journées d'absence en jours calendaires.

III- MISSIONS

Les missions de l'ATD24 sont variées et recouvrent les champs de l'action publique locale.

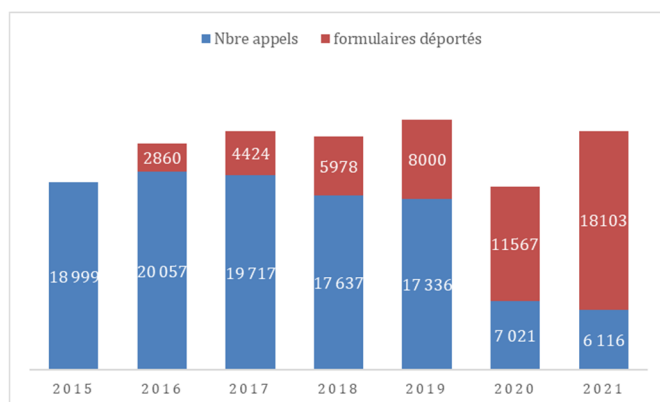
On peut distinguer en 2021 :

- l'assistance à l'aménagement territorial (bâtiment, paysage, voirie),
- l'assistance à l'administration numérique,
- l'assistance à la cartographie numérique,
- l'assistance aux marchés publics,
- l'assistance à la rédaction d'actes administratifs et conseils juridiques,
- le délégué à la protection des données mutualisé,
- l'accompagnement à l'adressage,
- l'assistance à l'assainissement collectif et à la gestion des eaux pluviales.

D'autre part, comme tout service public, l'ATD assure un accueil et une permanence téléphonique. **de 8h45 à 12h et de 14h à 17h du lundi au vendredi.**

6 116 appels téléphoniques ont été enregistrés en 2021, soit en moyenne 510 appels par mois.

Ce chiffre est en net recul depuis deux ans. Cela s'explique par la montée en puissance de la plateforme territoiresnumeriques.dordogne.fr qui offre un système de tickets d'assistance (**18 103 tickets** comptabilisés en 2021 soit + 56% par rapport à 2020) et les changements de mode de communication liés au développement accéléré du télétravail dans la fonction publique territoriale suite à la crise sanitaire.



III-1 DIRECTION AMÉNAGEMENT TERRITORIAL

III-1.1 Les moyens

L'équipe

Une équipe de 15 personnes est au service des collectivités, elle est composée en 2021 de :

- 5 architectes inscrits à l'ordre des Architectes dont 1 architecte assurant les fonctions de directeur,
- 1 architecte urbaniste à 60 %,
- 3 paysagistes concepteurs (dont un à 80 %) inscrits à la Fédération Française du Paysage (FFP),
- 1 ingénieur voirie,
- 2 dessinateurs (dont 1 mutualisé avec le CAUE à 50 %),
- 1 coordinateur développement durable et efficacité énergétique mutualisé avec le CAUE à 50 %,
- 1 économiste de la construction,
- 1 assistante secrétariat à 50 %.

Relevés sur place et déplacements de l'équipe en 2021

- **Les 10 chargés d'études**, tout au long de l'année ont rencontré les élus, procédé à des conseils, participé aux réunions de travail ou encore présenté en commission le résultat de leurs études, ainsi que le suivi des ATMO.
- **L'équipe de dessinateurs** a procédé à **120 relevés de bâtiments ou d'espaces extérieurs**. Ces documents permettent de recenser et diagnostiquer à terme le patrimoine communal. Les architectes libéraux ou BET travaillant dans la continuité des études de faisabilité du service sollicitent régulièrement ces documents de travail.

Les outils de travail

- Logiciel DAO Powercadd pour toutes les réalisations graphiques,
- Utilisation du logiciel SKETCHUP pour des simulations de volume en 3D,
- Station et mire pour relevés topographiques,
- Utilisation du logiciel interne ATD Partage pour la gestion des études de faisabilité et ATMO, et de l'outil SIG Périgéo pour une rapidité et une précision des réponses,
- Outil de gestion de la voirie communale sur Périgéo en collaboration avec le service cartographie de l'ATD,
- Outil embarqué sur véhicule pour traiter linéaires et états des voiries.

Partenariats

- 2 paysagistes concepteurs membres du comité de jury Villages Fleuris de Dordogne,
- Partenariat avec le SDE 24 pour partage d'informations sur les diagnostics performances énergétiques, Club Energie et Plan Climat,
- Collaboration avec le CAUE sur des études de bourgs,
- Réception entreprises, BET et architectes,
- Rencontre avec les services partenaires du Conseil départemental pour mise en commun des projets (DGACES, conseillers de développement, Direction du Patrimoine Bâti, Pôle Paysage ...).



III-1.2 Les résultats

L'activité de la Direction Aménagement territorial se compose de deux missions distinctes :

- une mission historique comprise dans l'adhésion pour la production d'études de faisabilité,
- une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage plus récente instaurée en 2014 et faisant l'objet d'une convention financière spécifique.

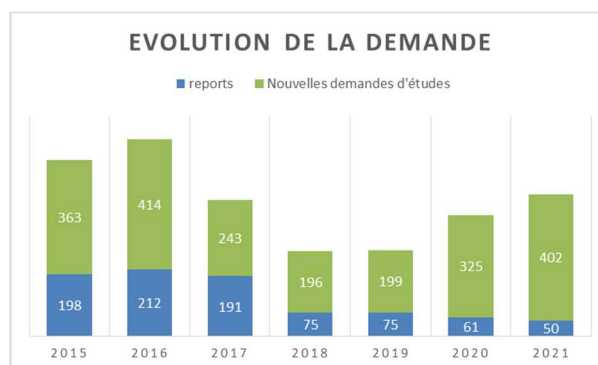
Ces deux missions se complètent et permettent d'équilibrer le fonctionnement du service suivant les années.

(i) Les demandes d'études de faisabilité

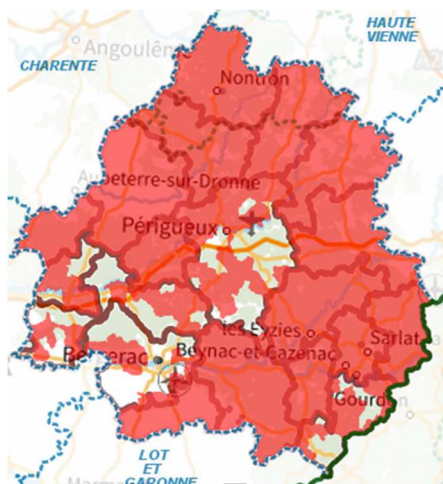
402 demandes d'études en 2021

Le renouvellement des équipes municipales en 2020 a impliqué un grand nombre de nouvelles demandes d'études, qui s'est confirmé avec une activité toujours très soutenue en 2021. Cette très forte activité a nécessité le recrutement d'un architecte et d'une paysagiste supplémentaires.

Cette forte activité s'est encore accrue avec l'adhésion de la ville de Périgueux en début d'année 2021.



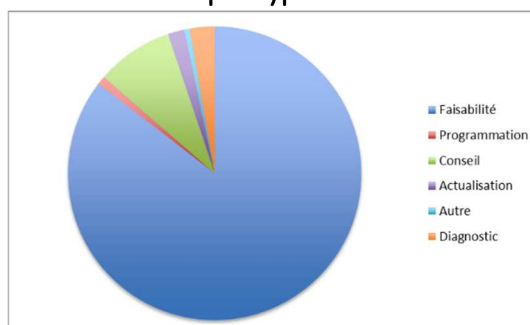
- En 2021, traitement de 330 demandes d'études (176 dans le domaine de l'architecture, 86 dans celui du paysage, 8 en Urbanisme et 60 dans celui de la voirie). Les réponses se déclinent pour l'essentiel en l'élaboration d'études de faisabilité, d'opportunité, de diagnostic, de conseils et les participations à des commissions de Jury (concours de Maîtrise d'Œuvre, villages fleuris, etc...).



Nature des 330 dossiers d'aide à la décision produits en 2021

Dossiers rendus en 2021 par type

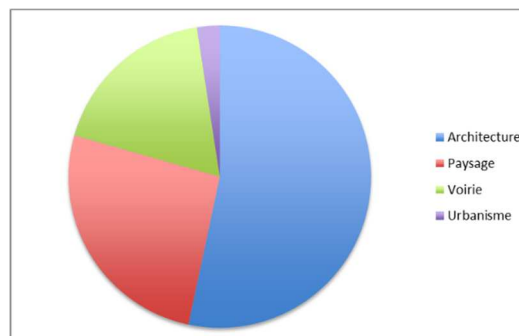
Faisabilité	282
Programmation	3
Conseil	28
Actualisation	6
Autre	2
Diagnostic	9
Total	330



L'étude de faisabilité est la demande prioritaire.

Dossiers rendus en 2021 par domaine

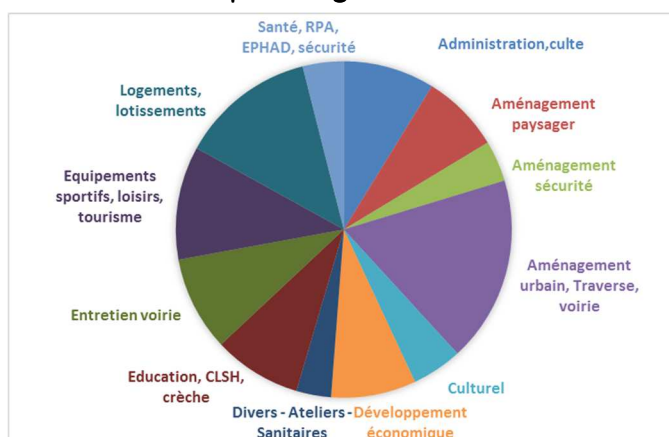
Architecture	176
Paysage	86
Voirie	60
Urbanisme	8
Total	330



Une répartition homogène entre le pôle architecture et aménagement.

Dossiers rendus en 2021 par catégorie

Administration, culte	29
Aménagement paysager	25
Aménagement sécurité	13
Aménagement urbain, Traverse, voirie	59
Culturel	16
Développement économique	27
Divers - Ateliers - Sanitaires	11
Education, CLSH, crèche	28
Entretien voirie	30
Equipements sportifs, loisirs, tourisme	36
Logements, lotissements	43
Procédure péril	0
Santé, RPA, EPHAD, sécurité	13
Patrimoine historique petit patrimoine	0
Total	330



Une grande variété de dossiers.

En 2021, les domaines d'intervention sont toujours variés et globalement équilibrés. Les projets concernent pour une très grosse majorité des projets de rénovation de bâtiments existants (environ 80 % des projets en architecture), et des projets d'aménagement de bourgs pour la partie aménagement paysager. En architecture, une forte demande concerne également les améliorations des performances énergétiques des bâtiments existants, quel que soit leur usage (isolation, remplacement de système de chauffage ...). Le coordinateur construction durable et efficacité énergétique intervient alors à plusieurs niveaux :

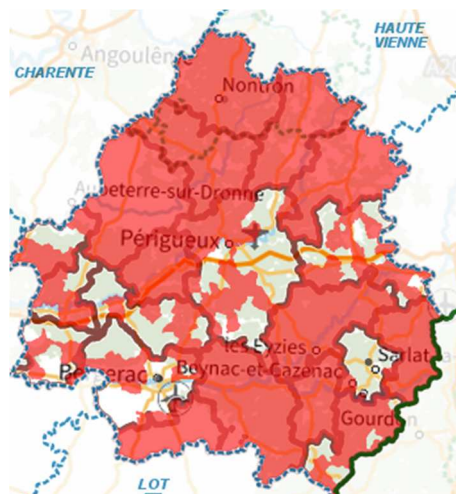
- primo conseil par mail, par téléphone, ou rendez-vous sur place,
- appui technique aux chargés d'études,
- élaboration de pré-études thermiques spécifiques en complément des études de faisabilité.

• DE L'ÉTUDE DE FAISABILITÉ À LA RÉALISATION :

Les dossiers remis permettent aux décideurs de passer de la demande initiale exprimée en termes de volonté politique à la détermination de l'opportunité ou de la faisabilité d'un projet de construction ou d'aménagement avec approches financières.

Les dossiers produits servent de support aux collectivités pour solliciter des aides de toute nature : DETR, contrat d'objectif, contrat de ruralité, ... Par ailleurs, un travail est mené en étroite collaboration avec les conseillers de développement qui aident les collectivités à établir leurs dossiers de financement sur la base des études établies par les chargés d'études.

Une répartition homogène sur le territoire départemental.



Groupe scolaire de Lembras : Groupe A40 Architectes et Marine Vigier Paysagiste conceptrice



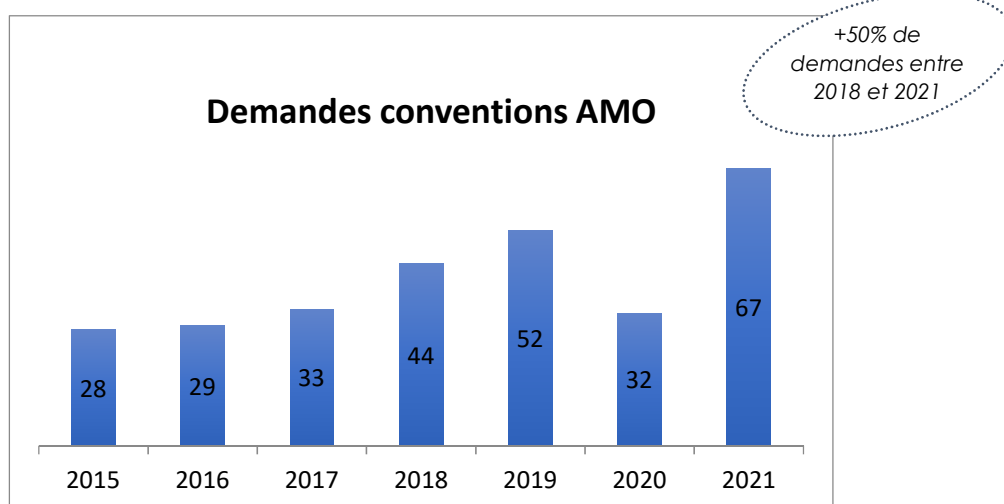
Médiathèque de St Pardoux la Rivière : Philippe LANTERNE Architecte

RÔLE DANS L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

Les travaux résultant des études de faisabilité portent sur un montant de **139 329 963 € HT** en 2021 se répartissant comme suit :

- Architecture : 77 479 082 €HT
- Paysage : 20 531 139 €HT
- Voirie : 41 319 742 €HT

(ii) Les conventions d'AMO (Assistance à Maîtrise d'Ouvrage)



Les missions peuvent permettre :

- ✓ d'aider à planifier les opérations jusqu'à la livraison,
- ✓ de rédiger le cahier des charges de la commande de la collectivité,
- ✓ d'organiser la consultation des maîtres d'oeuvre ou des bureaux d'études spécialisés,
- ✓ d'analyser les offres,
- ✓ d'animer les commissions de jury ou travaux,
- ✓ de formuler tous conseils jusqu'au choix du maître d'oeuvre ou encore de la mise au point avec lui de l'avant projet sommaire.

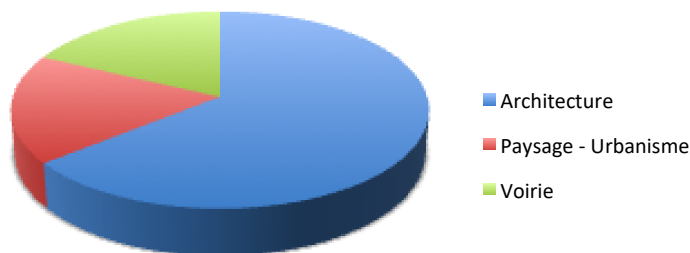
Pour l'année 2021 sur 67 demandes AMO, 23 ont été terminées, 33 sont en cours de traitement et 3 n'ont pas donné lieu à conventionnement. 5 demandes d'avant 2021 sont également en cours de traitement.

Quelques exemples de missions AMO clôturées en 2021 :

- Domaine Social/Santé/Sécurité : construction d'un local médical à Faux, construction d'une caserne de pompiers à Bergerac pour le SDIS, extension de la Maison de santé de Neuvic et construction d'un centre de santé pour la CCIVS, construction d'une gendarmerie à Domme, aménagement de deux plateaux tertiaires à la Cité de Clairvivre.
- Domaine scolaire et enfance : construction d'une école maternelle et d'un restaurant scolaire à Cours de Pile.
- Domaine du Culte : restauration de l'église de Paunat et des 8 églises de Mareuil en Périgord.
- Domaine sécurité : suivis de travaux de voirie pour 16 collectivités, sécurisation traversée des bourgs de Ste Eulalie d'Ans et de Journiac.
- Domaine aménagements : Aménagement de la plaine des sports de Lanouaille.
- Pour le Conseil départemental : Centre Départemental de la Communication Joséphine Baker, Centre Départemental de tennis de Trélissac.

Domaines d'interventions en AMO

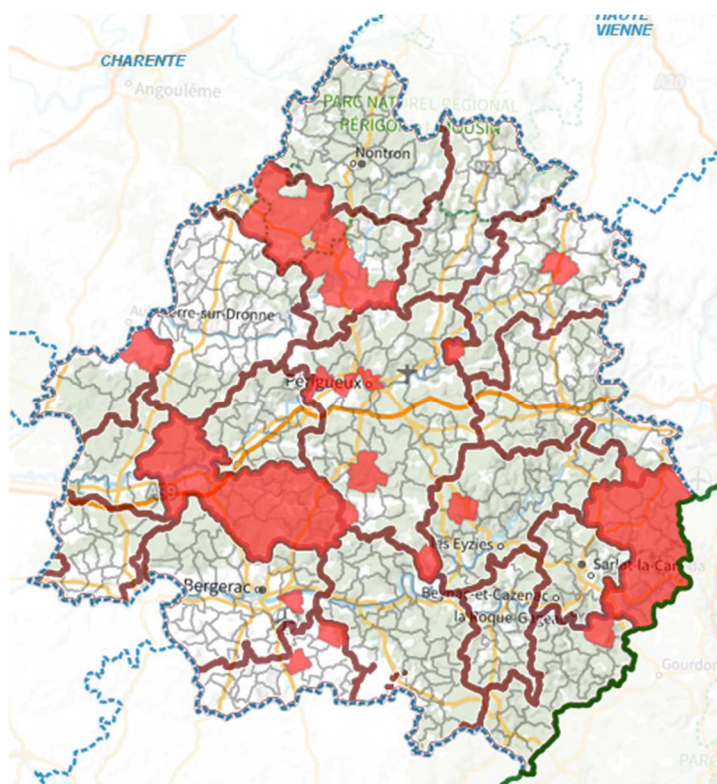
Domaines d'interventions	
Architecture	43
Paysage - Urbanisme	12
Voirie	12
	67



L'architecture et la voirie font l'objet de beaucoup de sollicitations d'accompagnement AMO.

Le montant des honoraires perçu par l'ATD pour les missions terminées en 2021 s'élève à 109 320 € HT.

Le montant des travaux pour lesquels l'ATD a assuré un rôle d'AMO est de **14 433 885,64 € HT en 2021**.



Fin 2021 : 39 conventions sont en cours de traitement :

- 13 Bâtiments administratifs, culturels, sportifs et sociaux : tiers lieu dans ancien lycée de Belvès, construction d'une salle de spectacle au Lardin St Lazare, restauration d'un musée à Domme, aménagement d'une maison d'accueil pour personnes âgées à St Jory de Chalais ; restauration piscine tournesol de St Astier,
- 2 bâtiments scolaires ou médicaux : construction maison médicale à Ribagnac, réhabilitation école F.Buisson de Sarlat,
- 2 bâtiments spécifiques : reconversion usine Teton à St Cyprien, création d'un bureau d'accueil touristique pour la commune de Pays de Belvès (CCVDFB),

- 11 aménagements paysagers, voirie, véloroute voie verte : diagnostic de pistes DFCI, travaux de voirie, aménagement place et rues de Domme, aménagements de bourgs, diagnostics énergétiques de bâtiments,
- 11 Conventions particulières en cours avec le Conseil départemental de la Dordogne :
 - ✓ Maison Départementale de l'Habitat ;
 - ✓ Extension des Archives Départementales ;
 - ✓ Salle polyvalente du collège de Terrasson ;
 - ✓ Sanitaires et poste de secours au plan d'eau de La Jemaye ;
 - ✓ 2 constructions de CMS (St Astier et Périgueux Gour de l'Arche) ;
 - ✓ Hangars de la Direction des sports ;
 - ✓ Agrandissement du Pôle Paysage Espaces Verts ;
 - ✓ Rivière nature d'eau vive à Bergerac ;
 - ✓ Centre départemental de natation de Sarlat.

III-2 DIRECTION GESTION DES TERRITOIRES : ACCOMPAGNER LES COLLECTIVITÉS DANS LA TRANSFORMATION NUMÉRIQUE

III-2.1 Pôle administration Numérique



En 2021, **9 agents** ont accompagné **358 collectivités** dans la prise en main et l'utilisation de la suite progicielle Berger Levrault.

(i) Des progiciels accessibles à distance :

Depuis plus de 25 ans, l'ATD24 assiste les collectivités dans leur usage numérique quotidien et cherche les solutions innovantes pour faciliter la transformation et bénéficier au maximum des possibilités offertes par les outils numériques.



L'ATD24 a choisi de travailler avec l'éditeur Berger Levrault. Un marché départemental est signé depuis 2016, renouvelé en juillet 2020.

Les progiciels Berger Levrault proposés par l'ATD sont :

- Gestion financière
 - Paye
 - Election – état civil
 - Facturation
 - Logiciel de facturation enfance : *Ce logiciel proposé par l'ATD24 évolue depuis 2019 vers BL.Enfance et ainsi vers la possibilité d'un portail famille. Ce portail famille sera connecté au nouveau portail citoyen territorial proposé par le Conseil départemental : démarches.dordogne.fr*
- Ceux-ci sont en lien automatisé avec les différentes plateformes nationales, Chorus, Helios, Net-Entreprises, Insee.

Nos missions :

- Fourniture et maintenance des logiciels ;
- Hébergement des logiciels et des données dans les infrastructures du Département ;
- Paramétrage des comptes utilisateurs ;
- Paramétrage des logiciels ;
- Formations initiales et complémentaires ;
- Réunions d'informations ;
- Assistance quotidienne.

En 2021 : 132 formations dont 39 en distanciel / 1 129 agents formés

Projets réalisés en 2021

- ✓ Le service a débuté le déploiement de la solution de bureau virtuel. Cette solution permet aux communes ayant choisi cette solution de ne plus être dépendantes du matériel informatique et de s'assurer d'une grande qualité de sécurité. Le déploiement de cette solution est opéré par **2 agents** appuyés par la DSIN.
- ✓ La migration vers la solution BL Enfance des 55 communes équipées de la solution E-enfance est terminée.
- ✓ Préparation du passage à la DSN des communes.
- ✓ Participation au projet de mise en place et promotion du portail démarches.dordogne.fr.

(ii) Dématérialisation : 422 collectivités adhérentes

- Stela, le tiers de télétransmission :
 - dématérialisation des actes : échange en toute sécurité des actes soumis au contrôle de légalité avec la Préfecture,
 - échange avec la trésorerie : transmission au comptable public des bordereaux et pièces justificatives dans le respect du Protocole d'Echange Standard (PES). Avis de notification automatique de la réception des fichiers à la trésorerie ou de l'échec de la transmission. Stela est connecté à Berger Levraut et à Sesile pour un circuit entièrement automatisé entre le logiciel de comptabilité, le parapheur électronique et Hélios.
- Sesile, le parapheur électronique :
 - signer en toute légalité : grâce à l'authentification par certificat électronique, on appose sur les documents une signature légale à valeur probante. Sesile est connecté à l'application comptable Berger Levraut. La transmission des bordereaux de l'un à l'autre se fait ainsi directement depuis l'application,
 - signer à distance : grâce à Sesile, les déplacements sont réduits en signant les documents depuis n'importe quel terminal connecté à internet.
- Certificat électronique RGS** : 748 en circulation

Ils sont utilisés pour signer dans le parapheur électronique et pour s'authentifier dans Stela pour ce qui concerne le contrôle de légalité.

III-2.2 Pôle cartographie Numérique



9 agents travaillent au service Cartographie Numérique, dont 3 dédiés à l'adressage.

(i) Géovisu utilisé par 19 EPCI et 490 communes

C'est un module du système d'information géographique Périgéo, accessible par internet. Il contient toutes les données liées à l'aménagement du territoire.

La visionneuse Géovisu centralise un ensemble d'informations indispensables aux collectivités pour répondre quotidiennement aux questions des habitants et travailler sur des projets d'aménagement. Intuitive, elle met à disposition de chaque élu ou agent habilité : Matrice cadastrale / BD Parcellaire / Cartes IGN / Documents d'urbanisme / Zonages des risques naturels / Plans de prévention des risques / Zonages liés à l'environnement : ZNIEFF, Natura 2000.../Périmètres de protection du patrimoine.

En partenariat avec le service assainissement, nous intégrons et numérisons actuellement l'ensemble des réseaux d'assainissement.

Nos missions :

- Fournir, héberger, administrer Géovisu et plus largement le système d'information géographique Périgéo.
- Intégrer et mettre à jour les données :
 - du catalogue Pigma,
 - de la collectivité : réseaux d'assainissement, d'électricité, périmètre de préemption urbain...
- Former et assister au quotidien les utilisateurs.

En 2021, 89 formations / 481 Agents formés

PACK APPLICATIFS : 15 EPCI, 13 syndicats et 446 communes

Le système d'information géographique Périgéo dispose d'un générateur d'applications. L'équipe de géomaticiens est ainsi dédiée au développement d'applicatifs adaptés au besoin des collectivités. La méthode suivie est intégrative et l'applicatif se co-construit avec les référents métiers des collectivités. Souvent se constitue un groupe de travail départemental.

De nombreux applicatifs :

- Cimetières : **166 cimetières gérés par l'applicatif**
- Adressage : **420 communes formées dont 224 publiées en Open data, 150 en cours de démarche**
- SPANC : **2 agglomérations et 8 communautés de communes**
- Taxe de séjour : **7 communautés de communes**

- Petit patrimoine : **disponible sur tout le département y compris les habitants en version grand public**
- Voirie : **1 agglomération et 5 communautés de communes**
- Collecte d'ordures ménagères : **1 syndicat**
- Bâtiments : **2 communautés de communes**
- Développement économique : **1 agglomération, 1 communauté de communes, 2 communes**
- Assainissement collectif : **1 agglomération et 2 communautés de communes**
- Veille foncière : **2 agglomérations et 18 communautés de communes**

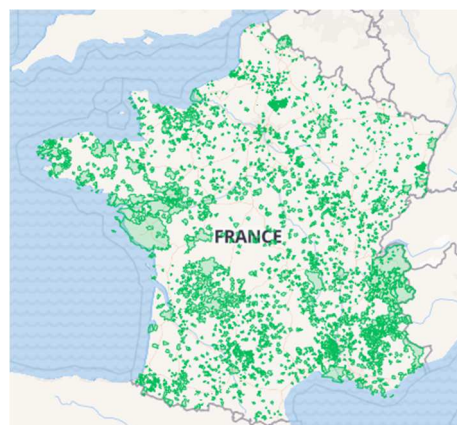
(ii) Adressage

Dans cette volonté d'accompagner la production de données, l'ATD24 s'est engagée en 2018 au côté des communes pour la normalisation de l'adresse.

276 communes ont conventionné depuis, plus de 420 ont été formées à la normalisation. C'est aujourd'hui **185 000 points adresses et plus de 28 000 voies créés et vérifiés**.

C'est ainsi 224 communes qui ont finalisé leur adressage.

Le travail engagé en Dordogne est valorisé au niveau national. L'ATD24 est ainsi membre du groupe de travail national sur la base adresse nationale. Un travail est en cours avec l'AMF pour que les communes soient considérées par l'ensemble des opérateurs comme les chefs de file de l'adresse. Pour optimiser la diffusion des données adresse, l'ATD les saisies dans l'outil Open Street Map utilisé par de nombreux sites et elles ont été transmises à Google pour élargir les canaux de diffusions.



Carte des communes publiées en Open Data début 2022

(iii) LOGICIEL AUTORISATION DROIT DES SOLS (ADS)

12 Communautés de Communes, 2 Communautés d'Agglomération, 381 Communes

Le logiciel Cart@DS de GFI est conçu pour favoriser la collaboration. Ainsi, les communes, guichets uniques, reçoivent les demandes des pétitionnaires et les intègrent dans Cart@DS.

Les instructeurs, durant l'instruction, complètent les dossiers et peuvent communiquer directement avec les services associés, Bâtiments de France, DDT... afin d'éviter une re-matérialisation de dossier. Le logiciel Cart@ds est en lien direct avec Géovisu. Ainsi, les données présentes dans Géovisu remontent automatiquement dans Cart@ds, via un calcul de contraintes. Ceci permet d'initier plus facilement l'instruction.

En parallèle, l'ensemble des dossiers instruits est intégré dans Géovisu, permettant de disposer de données dynamiques pour travailler aux documents d'urbanisme.

L'ATD24 est membre du réseau urbanisme animé par la DDT24 et est partenaire de la DGFIP.

Projets réalisés en 2021

- ✓ **Poursuite du travail sur le versement des documents dans le Géoportail de l'urbanisme** et de la mise en place de Registre dématérialisé d'enquête publique.
En 2021, l'ATD travaille sur la dématérialisation du dépôt et du suivi des demandes d'urbanisme pour répondre aux évolutions réglementaires. Chaque territoire, après dans un premier temps définit des communes pilotes, mettent en place les outils pour répondre aux obligations du 1^{er} janvier 2022 concernant la possibilité pour les pétitionnaires de pouvoir faire leur demande de façon dématérialisée. Les collectivités, utilisant l'outil de gestion de l'ADS de l'ATD, ont financé avec l'aide du plan de relance le portail de dépôt dématérialisé et ont délibéré pour que la Saisine par Voie électronique ne soit possible que par ce portail.
En parallèle, l'ATD a travaillé sur la mise en conformité de son outil pour répondre à l'autre obligation du 1^{er} janvier 2022 pour les communes de plus de 3 500 habitants quant à l'instruction dématérialisée des demandes. Les dernières mises à jour des services de l'Etat conduisent à décaler le calendrier d'opérationnalité à la fin du 1^{er} trimestre 2022.
- ✓ Le PCRS est le Plan de Corps de Rue Simplifié. C'est un fond de plan très précis qui permet d'apposer dessus les différents réseaux, numérisés en classe A (précision à 20 cm). L'objectif est d'avoir une vue très précise du territoire et de faciliter notamment la prise de décision pour les chantiers. La loi rend ce fond de plan obligatoire pour les réseaux sensibles (électricité) dès 2020 et pour les autres réseaux à partir de 2026... Les données produites dans le cadre du PCRS peuvent être utilisés pour créer d'autres outils –exemple le cadastre solaire qui permet de définir les lieux intéressants pour installer des panneaux solaires. La convention liant l'ensemble des partenaires est en cours de signature. Un premier comité de suivi opérationnel début 2022 précisera le calendrier de mise en œuvre et plus particulièrement celui des prises de vue aériennes réalisées par l'IGN. Ce projet est d'un montant de 2 millions d'euros et portés par 13 structures (IGN, GIP Atgeri, ATD24, CD24, SMDE, SDE, SMPN, SMD3, SECP, CAB, CAGP, ENEDIS, RTE).
- ✓ Finalisation de l'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre de la Maison Numérique de la Biodiversité. Une visionneuse est créée, regroupant l'ensemble des données produites et moissonnées : espace forestier, eaux pluviales, milieux ouverts, écotourisme, zones humides...
- ✓ Développements ou évolution d'applicatifs existants en lien avec les évolutions règlementaires et/ou les besoins des utilisateurs (gestion du cimetière et de la reprise de concessions, gestion des interventions, économie, eau et assainissement, voirie et gestion du domaine public).

III-2.3 Pôle assistance Marchés publics

3 agents assistent au quotidien les collectivités au sein du nouveau service Sécurité juridique.



Depuis 2018 et la montée en puissance de la dématérialisation, nous formons les agents des collectivités pour favoriser leur autonomie sur la plateforme. En 2021, 7 formations ont été organisées ce qui a permis de former 39 agents à la nouvelle réglementation.



Nous conseillons aux collectivités d'informer les entreprises de leur territoire de ces nouvelles obligations.

L'ATD peut fournir des guides à leur attention concernant l'accès et l'utilisation de la plateforme des marchés publics AWS (inscription/création d'un compte entreprise, téléchargement DCE, dépôt pli électronique).

Le Conseil départemental et les chambres consulaires sont mobilisés sur ce sujet.

Nos missions :

- Conseils juridiques en matière de commande publique
- Assistance à la passation (dématérialisation) des marchés publics
- Administration des comptes des adhérents sur le profil d'acheteur (création, suivi et mise à jour des comptes utilisateurs, résolution des incidents techniques)
- Vérification des pièces administratives sur demande des adhérents
- Formations des agents à l'utilisation du profil d'acheteur : rédiger et publier AAPC, mettre en ligne DCE, échanger avec les candidats sur la plateforme, ouvrir des plis électroniques, correspondre avec les soumissionnaires (lettre de rejet, négociation, notification, etc. ...), mettre en ligne les données essentielles.
- Assistance technique à l'utilisation quotidienne du profil d'acheteur
- Assistance à la rédaction des pièces administratives des marchés publics.

III-2.4 Les outils juridiques

4 agents travaillent au sein du nouveau service Sécurité juridique : 2 sont dédiés à la rédaction des actes en la forme administrative et à la recherche juridique et 2 sont dédiés à la mission RGPD-Délégué à la Protection des Données.

En 2021, **180 collectivités** et structures publiques ont fait appel à nos services pour un total de **359 demandes**.

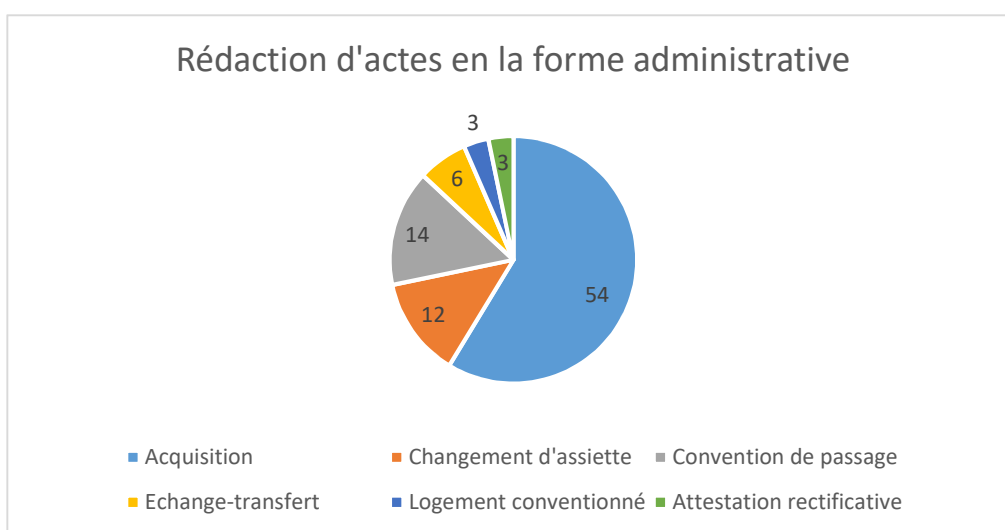


(i) Rédaction de pièces administratives

Dans un souci de simplification et de gain de temps, les collectivités territoriales peuvent passer des actes en la forme administrative, c'est-à-dire des actes authentiques ayant la même valeur qu'un acte notarié :

- les actes d'acquisition pour un montant maximum de 50 000€,
- les actes d'échanges,
- les actes relatifs au changement d'assiette des chemins ruraux,
- les actes concernant les biens sans maître,
- les conventions de servitudes, ex : passage de canalisations en terrain privé...
- les actes de résiliation de convention avec l'Etat ex. PALULOS...
- les contrats et les baux.

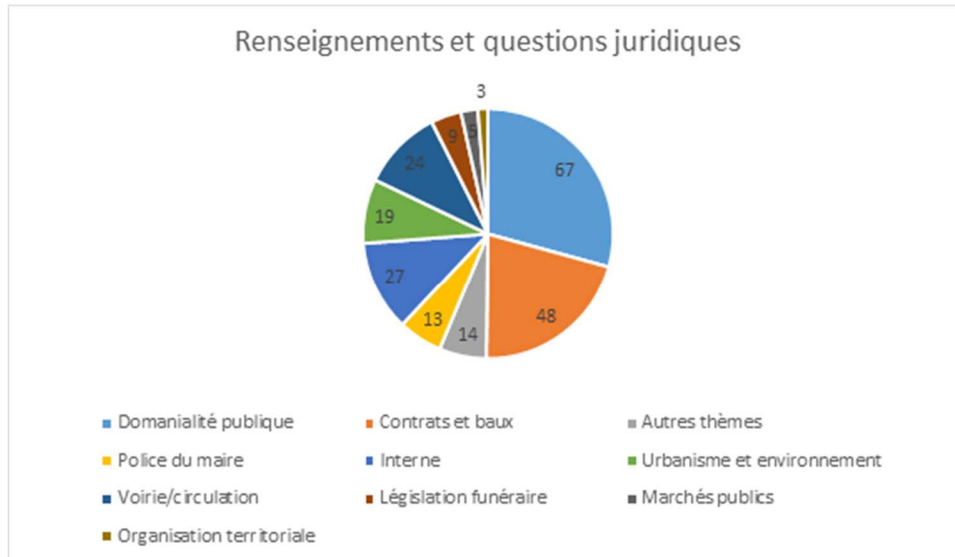
En 2021, rédaction de 92 actes en la forme administrative et 55 demandes d'accompagnement à la rédaction d'actes ont également été traitées.



(ii) Recherches juridiques

L'Agence Technique Départementale assiste les collectivités dans la recherche de renseignements d'ordre réglementaire ou juridique. Organe de mutualisation, il nous a semblé particulièrement important de leur faire bénéficier d'une expertise juridique de qualité.

En 2021, 232 demandes de renseignements et questions juridiques.



III-2.4 Délégué à la protection des données

Le 25 Mai 2018, le règlement général sur la protection des données est entré en vigueur. L'ATD24 propose à ses adhérents d'être leur DPD mutualisé : **452 collectivités** ont adhéré au service.

Missions du DPD mutualisé :

- Sensibiliser, informer, former les élus et les agents susceptibles de traiter des données personnelles ;
- Recenser les différents traitements des données personnelles et s'assurer qu'ils respectent bien les obligations du RGPD ;
- Identifier et prioriser les actions à mener pour se conformer au RGPD ;
- Mettre en place des procédures internes pour garantir la protection des données.

Pour l'année 2021 :

- 15 formations dont 12 en distanciel soit 145 agents formés
- 243 sites internet analysés
- 400 conseils relatifs à la protection des données

Sur la plateforme Territoire Numérique, les collectivités et structures publiques ont à leur disposition :

- 23 fiches pratiques thématiques
- 7 guides
- 3 modèles

Mise en œuvre d'une Gestion de la Relation Usager (GRU) dans une approche territoriale et inclusive

En 2019, le Conseil départemental de la Dordogne a voté son schéma d'inclusion numérique. En 2020, le Conseil départemental s'est doté d'un portail citoyens, **Demarches.dordogne.fr**. La volonté a été de partager cet outil avec toutes les collectivités de Dordogne afin de faciliter les recherches du citoyen. L'ATD24 s'est ainsi impliquée dans le développement de la plateforme et plus particulièrement dans la création d'une base de données collaborative. Celle-ci référence 150 démarches réalisées par le bloc communal.



En 2021, face à la complexité et l'étendu du projet, l'Agence Technique départementale a proposé au Département d'une part de faire évoluer le portail pour rendre plus lisible les services proposés par les communes et intercommunalités, et d'autre part de restreindre le périmètre à 50 démarches, démarches alignées sur des attentes concrètes et utiles pour les adhérents comme les usagers. Une cheffe de projet a été nommée en 2021 pour rejoindre l'équipe GRU de la Direction des Systèmes d'Information et du Numérique du Conseil départemental, et assurer l'animation et le suivi des actions techniques pour l'ATD, les communes et intercommunalités. Cette mobilisation, permettra d'aboutir sur une évolution majeure du portail demarches.dordogne.fr mi 2022, incarnant la volonté d'être orienté sur les attentes des citoyens dans une logique de simplification et d'accessibilité.

III-3 DIRECTION ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET EAUX PLUVIALES

17 Agents sont au service des collectivités.

Le Service d'Assistance Technique à l'Épuration et au Suivi des Eaux (SATESE) accompagne depuis 1995 les collectivités qui disposent d'un assainissement collectif. Ce dernier a intégré l'ATD en 2014 pour former aujourd'hui la direction assainissement et eaux pluviales.

La Direction assainissement et eaux pluviales s'organise aujourd'hui en 3 entités :

- Le Service d'Assistance Technique à l'épuration et au Suivi des Eaux (**SATESE**) qui développe des missions réglementaires de mesures sur site, des missions de diagnostic et des missions d'assistance, de formation et de conseil. Des projets d'expertise et d'innovation sont aussi conduits en collaboration avec des organismes publics et des écoles d'enseignement supérieur ;
- Le Service d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (**SAMO**) qui accompagne les collectivités dans la réalisation de leurs projets, de la phase étude à la réalisation des travaux ;
- Le Service d'Assistance Administrative (**SADMI**), qui en plus d'assurer des missions supports pour le SATESE et le SAMO, traite les demandes administratives des collectivités et réalise les documents administratifs réglementaires imposés aux maîtres d'ouvrages (RPQS, cahiers de vie, etc...).

Depuis 2018, dans le cadre du Projet MNB (Maison Numérique de la Biodiversité) le service a mis en place une mission d'assistance à la gestion des eaux pluviales.

L'objectif est de limiter le ruissellement des eaux pluviales, les inondations et la pollution des milieux naturels. Le projet MNB s'est terminé en fin d'année 2020 néanmoins grâce aux moyens matériels et

humains acquis, et face aux nombreuses sollicitations des communes, le service a pu accompagner de nombreuses collectivités en 2021 sur cette thématique, qui prend une ampleur de plus en plus importante.

L'action de la direction assainissement et eaux pluviales se décompose principalement en quatre grandes missions :

- la mission réglementaire de mesures, l'assistance technique et le conseil,
- l'expertise technique (métrologie, modélisation hydraulique...),
- la mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO),
- la production de documents règlementaires exigés aux gestionnaires.

(i) Mission d'assistance technique et conseil

Les missions s'effectuent dans le cadre de conventions passées entre les collectivités et l'ATD.

L'année 2021, tout comme l'année 2020, a été impactée par la crise sanitaire. Les agents ont su faire preuve de flexibilité et d'adaptation ce qui a permis d'atteindre les objectifs en terme d'activité et de répondre aux besoins des adhérents. Un agent du SATESE a quitté le service fin mai après un an de présence. Une grande partie de la charge de travail inhérente à ce poste a été absorbée par les autres agents du service. Pour pallier à cette absence, un nouvel agent a été recruté et a intégré le SATESE en octobre 2021.

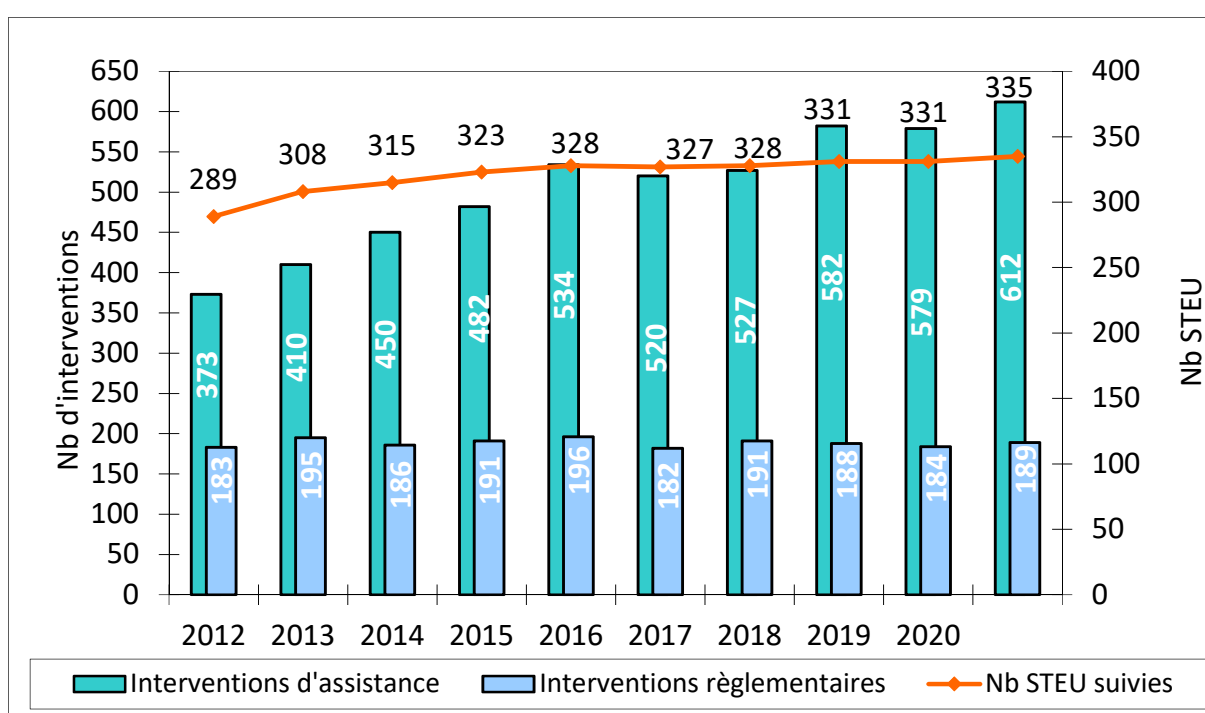
Le contexte réglementaire quant au devenir des boues d'épuration ne s'est pas simplifié, au contraire, avec l'ajout d'un arrêté modificatif à l'arrêté du 30 avril 2020 qui impose l'hygiénisation des boues d'épuration avant toute valorisation. Le SATESE a donc continué d'accompagner les collectivités vers l'usage de techniques alternatives dans le traitement des boues en partenariat avec la Direction Départementale des Territoires.



Ouverture d'un géotube (permet épaissement des boues) et vidange des boues

L'activité du « SATESE » sur cette mission en résumé :

	2017	2018	2019	2020	2021
Bilans pollution sur 24 h	167	168	154	150	161
Visites d'assistance	524	522	580	589	608
Contrôles des appareils de mesure et de prélèvement	28	28	34	34	32
Réceptions techniques des ouvrages	3	10	12	7	10
Commentaires techniques effectués pour le compte de l'Agence de l'eau	331	330	331	327	319
Bilans annuels de fonctionnement	331	330	331	337	319
Nombre de rapports envoyés aux maîtres d'ouvrage	1053	1058	1091	1107	1149



(ii) Mission d'Assistance aux Maîtres d'Ouvrage (AMO)

Depuis le 1^{er} janvier 2014, le SAMO accompagne les collectivités sur leurs projets d'assainissement. Cette Assistance à Maitrise d'Ouvrage est extrêmement diverse, les accompagnements demandés peuvent être :

- Aide au recrutement et au suivi de bureaux d'études pour la réalisation de schémas directeurs/diagnostics,
- Aide au recrutement d'un maître d'œuvre pour la construction d'ouvrages (stations d'épuration, réseaux,...) et suivi des prestations,
- Réalisation d'études de faisabilité technico-économiques apportant une aide à la décision aux gestionnaires pour les choix et la programmation des travaux,
- Réalisation d'études financières pour le recalage ou la mise en place du budget annexe de l'assainissement,
- Réalisation de pré-diagnostics, d'études de capacité des ouvrages,

- Accompagnement technique pour de petits réaménagements d'ouvrages,
- Réalisation d'études préparatoires à la prise de compétence assainissement et eau potable par les EPCI (suite à la loi NOTRe),
- Appui renforcé du service pour les EPCI ayant pris l'assistance globale composée d'une assistance technique (SATESE), administrative et de l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage,
- Accompagnement pour le recrutement et le suivi de cabinets en charge du renouvellement ou de la mise en place d'une concession (ex DSP).

3 EPCI ayant pris la compétence assainissement collectif (CC_THPN, CC_BDP et CC_VDFB) ont opté pour l'assistance technique globale du service (accompagnement le plus intégré et étoffé qui comprend : SATESE, assistance administrative, assistance à maîtrise d'ouvrage et Expertise). Ceci a nécessité la mise en œuvre d'une organisation et de moyens renforcés pour répondre aux besoins et aux objectifs.

L'accroissement régulier des demandes et de la charge de travail a conduit au recrutement d'une ingénieure au mois de juin 2021. Fin 2021 le service AMO compte 6 agents. De plus une réflexion globale sur les moyens humains a été engagée par les administrateurs de l'Agence avec en ligne de mire 2026 et la prise de compétence assainissement collectif obligatoire pour toutes les communautés de communes. Cela pourrait conduire à une nouvelle augmentation forte des sollicitations pour le service et donc nécessiter de nouveaux recrutements.

Fin 2021, **107 conventions** réparties de la manière suivante, avaient été finalisées dans l'année ou étaient en cours :

- **3 EPCI** en accompagnement global (CCBDP, CCTHPN, CCVDFB), ce qui équivaut à plus de 30 projets suivis
- **14 études** diagnostiques réseau/STEP
- **17 pour le recrutement** du maître d'œuvre et le suivi du projet
- **1 pour une étude de préfiguration** à la prise de compétences
- **2 pour études financières** du budget d'assainissement
- **5 pour le renouvellement de la DSP et 1 pour le suivi du délégataire (nouveau)**
- **24 pour les eaux pluviales**
- **37 rédaction du rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS)** (en forte augmentation)
- **4 divers** (zonage, audit STEP, animation graisses alimentaires, métrologie)

Le montant des travaux pour lesquels l'ATD a assuré un rôle d'AMO est de plus de **15.000.000 € HT** en 2021.

(iii) Mission d'expertise technique et d'innovation

La direction assainissement et eaux pluviales s'implique depuis de nombreuses années dans le domaine de l'expertise technique et de l'innovation, pour en faire bénéficier les territoires : filières de traitement plus performantes, plus économiques, plus simples d'exploitation, ...

A ce titre, il a participé à des projets expérimentaux et/ou scientifiques et est membre de groupes de travail nationaux.

- **Groupe de travail EPNAC**

Le groupe de travail EPNAC (Evaluation des Procédés Nouveaux en Assainissement Collectif, cf. site internet dédié) a pour objectif d'acquérir, de mutualiser et de diffuser des connaissances en matière de traitement des eaux usées aux collectivités et aux maîtres d'œuvre.

La participation du pôle assainissement à ce groupe de travail a pour but de contribuer à son fonctionnement et à celui de ses instances en étant notamment présent au sein du comité de pilotage, du comité scientifique et de groupes thématiques.

Cette structure regroupe l'ensemble des acteurs publics de l'assainissement (Agences de l'Eau, Ministère de l'Environnement, Office Français de la Biodiversité, Services de Police de l'Eau, INRAE, SATESE).

- **Groupes de travail et missions Agence de l'Eau**

La direction assainissement et eaux pluviales participe à des groupes de travail impulsés et animés par l'Agence de l'Eau ayant pour but d'établir des doctrines en lien avec les retours d'expériences et la réglementation en vigueur (groupe de travail Azote & Phosphore) ou encore d'alimenter et animer un outil de gestion de données relatives aux pressions domestiques impactant les masses d'eau du département (groupe de travail PDOM).

Une nouvelle problématique a émergé avec l'épidémie de la COVID à savoir l'obligation d'hygiéniser les boues issues de l'épuration avant de pouvoir les valoriser. Cette obligation impacte fortement les collectivités maitres d'ouvrage, autant sur le plan technique qu'économique. L'ATD a accompagné de près les opérations nécessaires à l'évacuation des boues et notamment la mise en œuvre d'un protocole de chaulage ou la consultation d'entreprises spécialisées dans l'épaississement et le compostage des boues. Un groupe de travail s'est constitué entre les SATESE du bassin Adour Garonne et l'Agence de l'Eau pour trouver rapidement des solutions viables et pérennes.

- **Assistance gestion des eaux pluviales**

Hormis pour les 2 communautés d'agglomération du Département et une communauté de communes la compétence GEPU (Gestion des Eaux Pluviales Urbaines) demeure communale. Tant du point de vue du financement de la compétence (budget général) que de sa mise en œuvre opérationnelle, la GEPU est un sujet très complexe pour les communes qui exige une expertise fine. L'ATD va donc poursuivre et développer cette assistance eaux pluviales en continuant de mettre l'accent sur les techniques alternatives et les solutions fondées sur la nature. Ces dernières ayant désormais démontré une meilleure efficacité, des coûts réduits et une parfaite corrélation avec les principes de développement durable des territoires. Cet accompagnement a été rendu possible grâce à la montée en compétence du Conseil départemental et de l'ATD24 sur ce sujet dans le cadre du projet de la Maison Numérique de la Biodiversité qui s'est déroulé de 2018 à 2020.

(iv) Assistance administrative

Attribuée exclusivement à l'organisation interne de la direction il y a quelques années, l'activité administrative a évolué pour répondre également aux besoins de production documentaire des adhérents.

Avec l'augmentation du périmètre des EPCI, l'accroissement des obligations réglementaires, la technicisation des métiers de l'assainissement, les collectivités ont nettement accru leurs demandes d'accompagnement pour la rédaction de documents nécessaires à la conformité administrative de leurs services publics d'assainissement collectif. Il s'agit de :

- RPQS et saisie sur SISPEA,
- Cahiers de vie,
- Règlements de service,
- Appui juridique.

On note un accroissement important des demandes de RPQS, document réglementaire dont la réalisation a été incitée par le conditionnement des aides de l'agence de l'eau au financement des projets.

Le service souhaite poursuivre le développement de ces missions pour rendre un service de qualité aux adhérents mais aussi pour lui permettre d'avoir une vision globale du fonctionnement des services publics d'assainissement collectif.

(v) Système de management de la qualité

La direction est certifiée ISO 9001 depuis 2009, ce qui lui permet non seulement de suivre sa performance et la satisfaction de ses adhérents et partenaires, mais aussi par un monitoring précis, de respecter les objectifs suivant les évolutions du contexte institutionnel et réglementaire. La certification a été conservée suite à l'audit de suivi du mois de mars 2021.

IV- BUDGET 2021

Le Budget de l'ATD est constitué d'un budget principal et de deux budgets annexes :

- Le budget Assainissement collectif
- Le budget Gestion des Territoires (GDT)

IV-1 BUDGET GÉNÉRAL

IV-1.1 Dépenses de fonctionnement

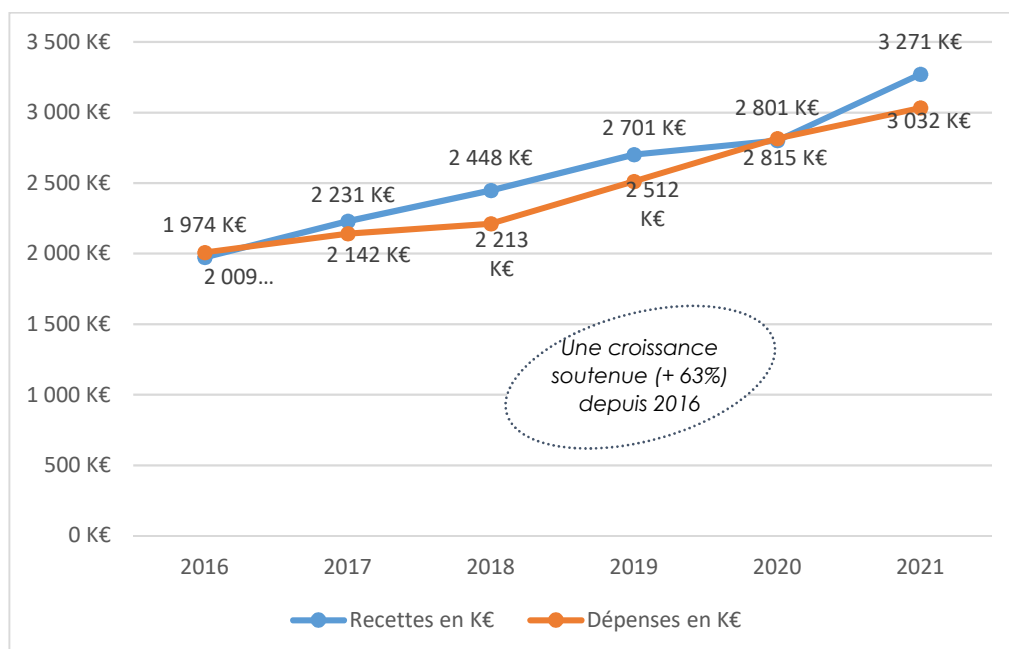
BUDGET (K€)	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Charges générales de structure	216	219	176	187	247	263
Charges de personnel	1 793	1 923	2 037	2 325	2 568	2 769
TOTAL	2 009	2 142	2 213	2 512	2 815	3 032

Commentaire : Les charges de personnel ont été ajustées pour accompagner le développement de l'activité. Les charges de structure augmentent deux fois moins vite que les charges de personnel ce qui traduit un souci de rigueur budgétaire.

IV-1.2 Recettes de fonctionnement

RECETTES (K€)	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Subvention du Conseil Départemental	665	665	665	665	665	665
Adhésion des Collectivités	325	359	394	410	409	482
Conventions rémunérées ATMO	99	103	130	164	121	314
Remboursement Budget G.D.T. (Gestion Des Territoires)	631	757	860	949	1 041	1 156
Remboursement Budget Assainissement	220	272	333	431	464	599
Remboursement CAUE	34	34	34	20	20	20
Divers	-	41	32	62	83	35
TOTAL	1 974	2 231	2 448	2 701	2 801	3 271

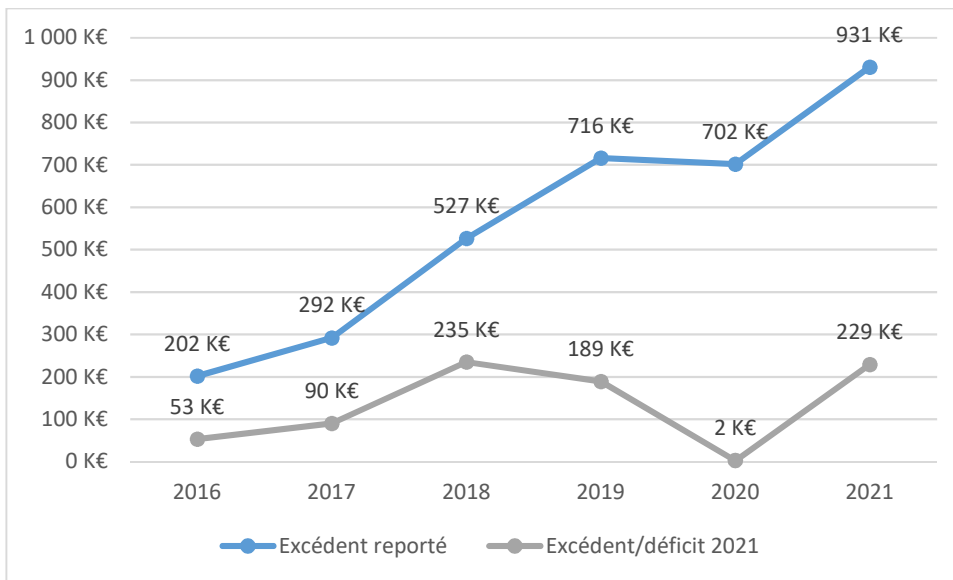
Commentaire : L'augmentation des recettes est corrélée avec le développement de l'activité. Les conventions ATMO ont bénéficié de la convention pour le dispositif Petites Villes de Demain en cours d'année (180K€).



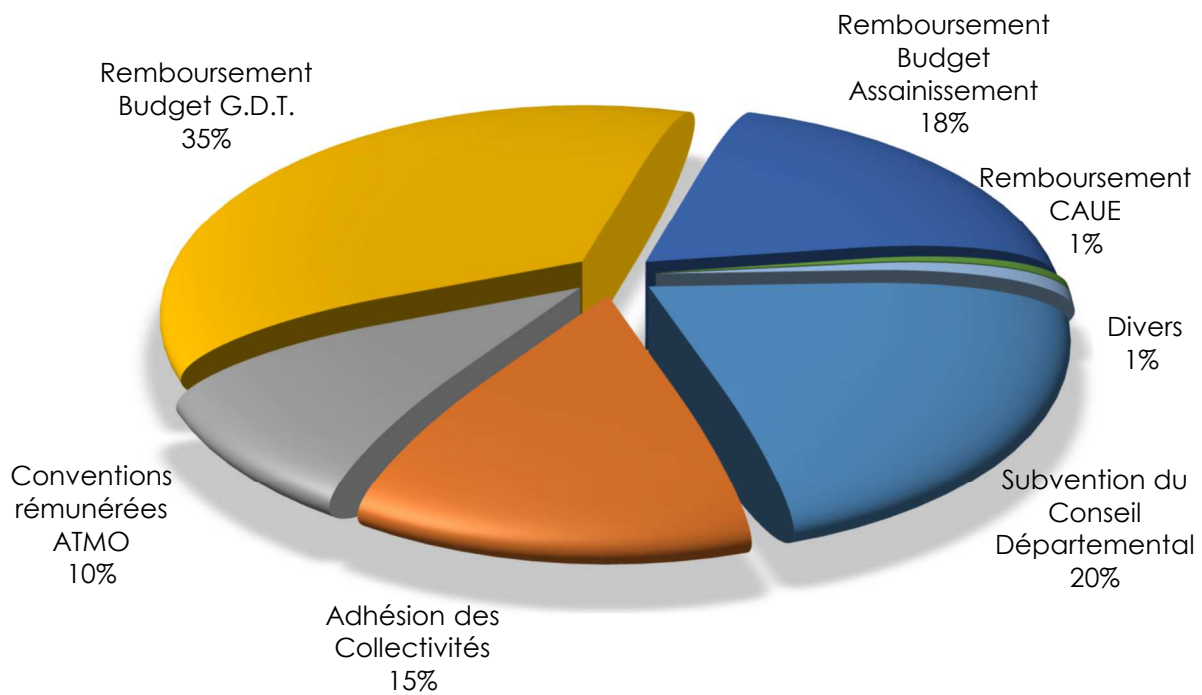
IV-1.3 Epargne et excédent reporté

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Excédent/Déficit 2021 (K€)	-53	+90	+235	+189	+2	+229
Excédent reporté (K€)	202	292	527	716	702	931

Commentaire : L'exercice excédentaire de 229K€ vient abonder l'excédent reporté qui s'établit désormais à 931 K€ à fin 2021.



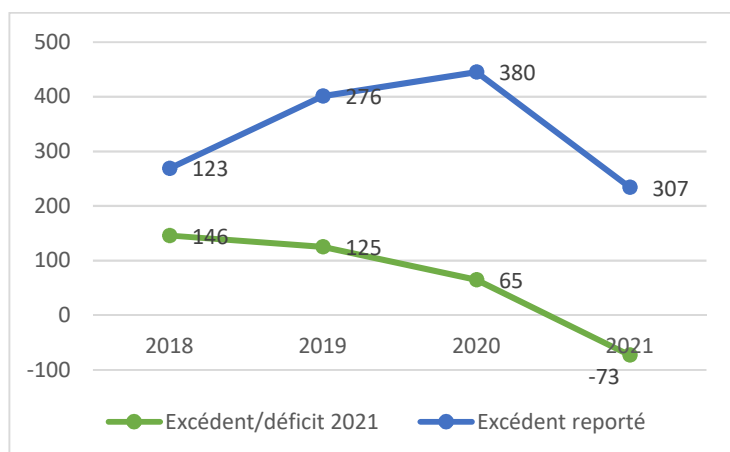
IV-1.4 Détail du financement du budget ATD principal



Commentaire : La part de la subvention départementale représente désormais 20% des recettes de fonctionnement.

IV-2 BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

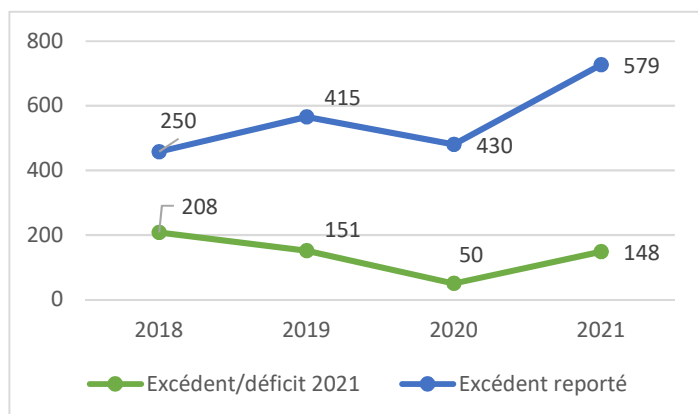
DEPENSES en K€	2018	2019	2020	2021	RECETTES en K€	2018	2019	2020	2021
Charges générales de structure	163	176	167	188	Subvention CD 24	134	134	134	134
Charges de personnel	609	707	725	795	Aides Agence de l'Eau	284	246	303	308
Divers	42			15	Conventions collectivités	292	288	297	297
					Prestations ATMO et collectivités non éligibles + divers	250	340	223	186
Total Fonctionnement	814	883	892	998	Total Recettes	960	1008	957	925
					Excédent/déficit	146	125	65	-73



Commentaire : Le budget assainissement est fragilisé malgré un excédent reporté de 307K€ à fin 2021. Une réflexion stratégique sur le financement du service s'impose en 2022.

IV-2.1 Budget annexe gestion des territoires

DEPENSES en K€	2018	2019	2020	2021
Structure	444	499	510	569
Personnel	862	951	1041	1156
Divers	6	11	9	19
	1312	1461	1560	1744



RECETTES en K€	2018	2019	2020	2021
Conventions collectivités :	1415	1418	1507	1754
- Informatique	575	577	558	633
- Cartographie	320	319	361	381
- ADS	82	83	83	209
- Dématérialisation	77	81	108	77
- RGPD	183	215	221	224
- Adressage	94	49	20	48
- E Enfance			27	38
- Bureau Virtuel			23	29
- Portail Citoyen			2	6
- Cimetières			1	5
- Marchés Publics	84	94	103	104
FEDER	0	87	0	0
AMO MNB	57	57	57	0
Divers	48	50	46	82
France Connect				4
Plan de relance				52
	1520	1612	1610	1892
Excédent/déficit	208	151	50	148

V- PERSPECTIVES ET CONCLUSION

L'activité de l'agence sur ses trois directions s'est accrue en 2021 poursuivant une dynamique de croissance déclenchée dès 2013.

Le plan stratégique voté par le Conseil d'Administration en décembre 2020 se déploie et nécessite des ajustements en matière de personnel pour maintenir une qualité de service et de proximité qui sont les « marqueurs » de l'agence. L'agence généralisera d'ailleurs en 2022 la démarche qualité à l'ensemble de ses services.

Au plan budgétaire, l'excédent reporté capitalisé des trois budgets s'établit à environ 1.8Md'€ traduisant une maîtrise budgétaire où la croissance se finance quasi exclusivement par le déploiement de nouveaux services à la libre appréciation des adhérents. Une attention particulière devra néanmoins être portée au budget annexe assainissement en 2022.



Table des matières

INTRODUCTION	62
I- L'ACCOMPAGNEMENT DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES	62
II- LES ACTIONS DU CAUE POUR LE GRAND PUBLIC	74
III- LES ACTIONS DU CAUE EN MATIÈRE D'ÉNERGIE	79
IV- LES ACTIONS POUR LES JEUNES PUBLICS	85
V- LES ACTIONS AVEC LES PARTEAIRES DU CAUE	86
VI- LA VIE STATUTAIRE DU CAUE	94
VII- LE FINANCEMENT DU CAUE	97

INTRODUCTION

PLUS DE 40 ANS AU SERVICE DU PUBLIC ET DES COLLECTIVITÉS

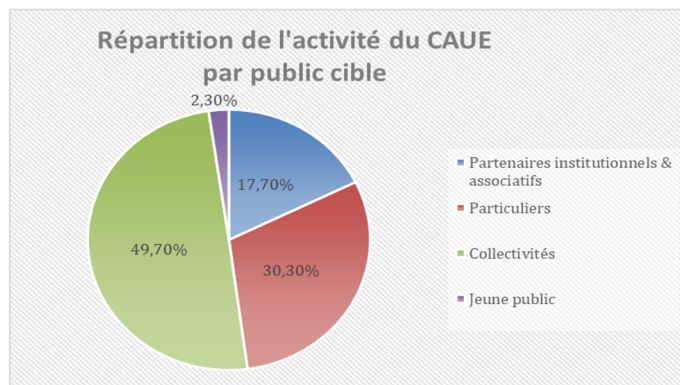
Le CAUE est un organisme d'information, de formation et de conseil du public dans les domaines de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement, institué par la loi sur l'architecture du 4 janvier 1977. Le CAUE de la Dordogne a été créé en septembre 1978 à l'initiative du Conseil Départemental.

Le CAUE joue toujours pleinement son rôle de conseil aux particuliers et continue de renforcer son action auprès des collectivités locales sur le champ de l'urbanisme, dans une mutualisation respectueuse avec l'Agence Technique Départementale. Le CAUE offre donc un lieu parapublic où l'activité de conseil se distingue de celle de contrôle, mais est également un lieu d'animation et de débats sur les thèmes de l'architecture, de l'urbanisme, de l'environnement, du paysage et de l'énergie.

Soutenu par le Conseil Départemental de la Dordogne, le CAUE conserve aussi des liens avec les services de l'Etat, en développe d'autres avec le Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine et l'URCAUE Nouvelle-Aquitaine, et joue un rôle utile de médiateur pour l'organisation d'actions partenariales.

En outre, le CAUE de la Dordogne présente la particularité d'héberger depuis 2007 un Espace Conseil FAIRE. Le conseil énergétique aux particuliers amène une plus-value incontestable aux conseils dispensés gratuitement et sur rendez-vous au siège de l'association où dans le cadre de permanences délocalisées.

Soucieux de maintenir son ancrage et son action en faveur de l'architecture, des paysages et plus largement sur la gestion des espaces ruraux et urbains, le CAUE de la Dordogne s'adapte en permanence aux contraintes réglementaires et budgétaires pour continuer d'offrir un conseil de proximité de qualité.



I- L'ACCOMPAGNEMENT DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Conformément à la loi et avec le soutien du Département, le CAUE de la Dordogne assiste les collectivités dans leur projet d'aménagement, d'environnement et de biodiversité. Il réalise pour les Communautés de communes des guides et albums pour promouvoir la qualité architecturale et paysagère de leur territoire. Les ressources et l'expertise du CAUE sont mises à profit dans l'élaboration des documents d'urbanisme, des PCAET, de la trame verte et bleue. Les études stratégiques du CAUE aident les communes à réfléchir sur l'évolution et la revitalisation de leur bourg. Dans le cadre de la transition énergétique et des préoccupations liées à l'environnement, le CAUE accompagne également les collectivités dans leurs démarches.

En 2021, l'accompagnement des collectivités a représenté 49.70 % de l'activité du CAUE. Le CAUE est resté mobilisé auprès des élus pendant cette nouvelle année de crise sanitaire liée à la COVID-19 en livrant les études prévues et en répondant aux autres sollicitations. Les déplacements des chargés d'études ont été adaptés aux contraintes liées à l'épidémie.

I-1 LE CONSEIL AUX COLLECTIVITÉS

I-1.1 Des outils pour l'élaboration des PLUi et des SCoT

LES GUIDES MÉTHODOLOGIQUES POUR VOUS AIDER À CONSTRUIRE

Le CAUE de la Dordogne a créé en 2007 un outil de médiation sur l'architecture et le paysage du territoire : les cahiers de recommandations architecturales et paysagères appelés aujourd'hui « guides méthodologiques pour vous aider à construire ».

Cet outil demandé par les Communautés de communes, présente les singularités architecturales et paysagères de leur territoire et les recommandations d'aménagement pour les porteurs de projets de constructions neuves ou de rénovation. Le travail de terrain et l'état des lieux réalisé par le CAUE ont pour objectif de montrer et de faire comprendre aux élus, aux habitants actuels et futurs du territoire l'identité du lieu où ils habitent.

La 1^{ère} partie du guide, très illustrée et commentée, présente le territoire de la Communauté de communes. Les thématiques autour de l'architecture traditionnelle, les paysages identitaires, l'évolution urbaine ou encore les atouts et contraintes du territoire permettent aux habitants d'identifier leur cadre de vie pour mieux le préserver.

Des fiches de recommandations, à destination des porteurs de projet dans la Communauté de communes, composent la 2nde partie du guide. Les 26 fiches n'abordent pas à pas les interrogations du pétitionnaire autour d'un projet d'habitation : démarches administratives, choix du terrain, du mode constructif, des matériaux, du mode de chauffage, des plantations... Ces documents sont autant utiles dans un projet de construction que de rénovation, mais aussi pour l'aménagement d'ensemble bâti tels que des campings, des exploitations agricoles et des zones commerciales.

Véritable outil d'une culture commune sur le paysage et l'architecture, les guides sont destinés tant aux élus qu'aux particuliers. Ils sont également valorisés par les bureaux d'études en paysage, urbanisme et architecture pour toutes les études concernant le territoire. A chaque échelle de projet, le document peut être utilisé à la fois pour des études paysagères ou architecturales, pour la réalisation de documents d'urbanisme ou encore pour la réflexion d'un projet de construction ou de réhabilitation d'un bâtiment. C'est un véritable porter à connaissance qui est intégré dans les documents de planification.

Au total, **23 territoires en Dordogne** sont désormais couverts par un guide méthodologique, soit plus de la moitié des communes de la Dordogne (295 sur 520). Le CAUE continue de promouvoir les guides auprès des collectivités.

Le CAUE a été sollicité par la **Communauté de communes Périgord Limousin** pour présenter le 24/09/2021 à La Coquille le guide et l'album de son territoire communautaire aux secrétaires de mairies, architectes, paysagistes concepteurs, agents immobiliers et aux notaires.

La Communauté de communes Bastides Dordogne Périgord a signé le 21/09/2021 une convention avec le CAUE pour la réalisation du guide méthodologique et de l'album numérique de son territoire communautaire qui seront livrés en janvier 2024.

L'ALBUM DES TERRITOIRES DE LA DORDOGNE

Depuis 2013, la réalisation de tout guide s'accompagne d'un **album des territoires dans sa version numérique** qui permet de découvrir le territoire de la Communauté de communes grâce à une cartographie interactive. L'album des territoires de la Dordogne est interopérable avec l'interface Périgéo, outil cartographique de l'ATD24 de plus en plus usité par les collectivités en Dordogne.

La mise à jour des guides en ligne est opérée chaque année par une architecte et le géomaticien du CAUE qui actualisent les informations administratives (population...), les protections des Monuments Historique et Sites Naturels, les périmètres administratifs et la toponymie des Communautés de communes et communes. Les onglets *urbanisme* sont aussi mis à jour et intègrent notamment les nouveaux PLUi.

I-1.2 L'aide à la rédaction des documents d'urbanisme

Le CAUE propose un accompagnement gratuit des collectivités en amont de l'élaboration de leur document d'urbanisme (conseil pour rédiger le cahier des charges et choisir le Bureau d'Etude) et pendant leur élaboration (participation à des COPIL et autres réunions de travail dans le cadre de l'élaboration d'un SCoT ou d'un PLUi).

En 2021, plusieurs Communautés de communes ont sollicité ponctuellement le CAUE pour les accompagner dans une démarche de PLUi ou de SCoT ou de modification de documents d'urbanisme. Le CAUE est également présent dans la Commission Locale du Site Patrimonial Remarquable (SPR anciennement AVAP) de Bergerac et aux autres SPR envisagées.

Dans le cadre de sa démarche de PLUi, **la Communauté de communes Périgord-Limousin** a plus particulièrement sollicité le CAUE pour participer à son programme de concertation organisé de septembre à octobre 2021 qui proposait à différents publics des **ateliers thématiques**, des **soirées-débat** et des **réunions techniques thématiques**.

Une architecte et une paysagiste étaient présentes aux 2 ateliers thématiques ouverts à la population :

- « Vivre sur le territoire de la Communauté de communes Périgord-Limousin », le 08/09/2021 à Cognac sur l'Isle

- « Attractivité du territoire et travailler en Périgord-Limousin », le 20/09/2021 à Saint-Paul-La-Roche

Une paysagiste a participé la réunion technique thématique « Mieux habiter et mieux accueillir », le 30/09/2021 à Saint-Romain et Saint-Clément ouverte aux partenaires institutionnels et opérationnels, élus, acteurs associatifs et économiques.

Une paysagiste a aussi participé à la soirée – débat sur la thématique « Matériaux biosourcés locaux (écoconstruction) & énergies renouvelables : la préservation du foncier et leur promotion dans le PLUi », en lien avec le PCAET organisée le 12 octobre 2021 à Thiviers.

Dans le cadre de la phase diagnostic de la démarche d'élaboration de son PLUi, **la communauté de communes Vallée Dordogne Forêt Bessède** a aussi sollicité le CAUE pour participer à 2 réunions (le 22/07 et le 28/08).

Le CAUE est aussi intervenu à la demande de collectivités locales **dans la prise en compte des continuités écologiques dans leurs documents d'urbanisme**. Les interventions de l'écologue du CAUE ont été diverses : conseils, formations/sensibilisations ou production de pré-diagnostics. Ces actions ont également servi à valider l'usage de certaines données produites dans le cadre de la Maison Numérique de la Biodiversité :

- Production d'un porter à connaissance communal sur les « zones humides » complété d'ateliers de sensibilisation appliquée sur trois Communautés de communes de la Vallée de l'Isle (50 pré-diagnostic produits et environ 30 élus ont participé aux 3 ateliers « TVB – zones humides »).
- Assistance auprès du SCoT du Périgord Vert dans sa démarche TVB (production de données pour le bureau d'étude, participation à des réunions avec les élus...)
- Assistance auprès de la CAB dans le cadre la mise en œuvre de son PLUi et missions GEMAPI concernant les zones humides. Le CAUE est en charge notamment de coordonner les travaux d'un groupe d'étudiants ingénieurs de Sciences Agro de Bordeaux.
- Intervention en conseil auprès de plusieurs collectivités, notamment la Communauté de communes de la Vallée de l'Homme dans le cadre de l'élaboration d'un cadran solaire.



I-1.3 Les études stratégiques : l'aide à la décision

Depuis 2015, le CAUE apporte aux élus territoriaux une aide à la réflexion et à la décision en réalisant notamment des études stratégiques de 2 types : **des études de bourg** et **des études prospectives d'aménagement du territoire** qui procèdent d'une démarche globale.

Les études proposent une réflexion dans le cadre d'un document d'urbanisme, d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation mais aussi dans le cadre d'une démarche d'éco-quartier ou d'extension de bourg.

Elles permettent d'avoir **une vision stratégique et globale du développement du bourg et de prioriser les aménagements** en tenant compte des axes prioritaires de développement choisis par la commune ainsi que des divers projets en cours. L'objectif de ces études est d'accompagner au mieux la collectivité dans sa réflexion et de s'adapter à l'identité et aux singularités de la commune. Cette mission de conseil aux collectivités fait l'objet d'une **convention soumise à participation financière**.

L'accompagnement du CAUE débute avant même le lancement des études. En amont, 3 RDV avec les élus sont nécessaires pour présenter la philosophie des études au conseil municipal, réaliser une visite sur le terrain pour cerner les projets et enjeux de la commune, établir un compte rendu et proposer une étude personnalisée. Ce travail est réalisé par la Direction du CAUE. Pour les communes de + de 1 000 hab., le délai pour réaliser une étude est de 8 mois.

Les études stratégiques sont livrées sur support papier et numérique et font l'objet d'une présentation auprès des élus et des techniciens. Dans le cadre de certaines études, **une modélisation 3D** est produite lors de la restitution de l'étude aux élus pour une meilleure compréhension.

Le CAUE a enregistré fin 2020 un afflux de demandes qui traduit la préoccupation de beaucoup de communes d'établir face à la diminution du droit à construire une feuille de route de leurs aménagements à horizon de 10 à 15 ans à l'échelle de leur bourg. Les préoccupations de développement durable et en particulier la revitalisation des bourgs guident leur projet de territoire.

Sur un total de 17 demandes enregistrées entre 2020 et 2021, le CAUE a en 2021 :

- **livré 5 études de bourg** : Maurens / Hautefort / Meyrals / Château l'Evêque / Saussignac
- **réalisé 4 diagnostics** : La Roche Chalais / Le Lardin / Saint Pierre de Frugie / Terrasson Lavilledieu (ces études seront finalisées au 1^{er} trimestre 2022)

Le CAUE prévoit de réaliser **3 autres études de bourg en 2022** : Terrasson Lavilledieu (2^{de} étude), Saint-Laurent des Vignes/ Coux et Bigaroque et d'en **livrer 5 autres entre 2022 et 2023** : Bourdeilles / Lamonzie Saint-Martin / Sigoulès / Jumilhac (convention non encore signée)

A noter, parmi les 12 communes lauréates en Dordogne du programme national **Petites villes de demain** lancé en octobre 2020, 2 d'entre elles ont sollicité le CAUE pour des études de bourg : **Terrasson Lavilledieu, La Roche Chalais**. Pour mémoire, le programme *Petites villes de demain* permet aux villes de moins de 20 000 habitants de bénéficier d'un soutien spécifique de l'État et de ses partenaires pour leurs projets de revitalisation. Piloté par **l'Agence nationale de Cohésion des territoires**, le programme est conçu pour soutenir 1 000 communes et intercommunalités sur six ans (2020-2026). En Dordogne, le Comité local de l'Agence nationale de la Cohésion des Territoires a été mis en place à l'automne 2020 par le Préfet. Le CAUE sera amené à y participer, ce qui lui permettra de connaître les projets et les programmes engagés par les collectivités sur le territoire.



I-1.4 Les conseils aux collectivités en urbanisme et paysage

Les élus sollicitent aussi ponctuellement le CAUE pour un conseil paysager ou un avis en urbanisme. En 2021, les paysagistes du CAUE ont ainsi réalisé les conseils suivants :

Projet de lotissement sur la commune du Pizou

La commune du Pizou a acquis un terrain de 5 484m² arboré situé au hameau du Bourgeix. Il est divisé en 6 lots avec des parcelles non-viabilisées allant de 830 à 1 018m² destinées à la construction de maisons individuelles. La commune a souhaité connaître les dispositifs possibles pour maîtriser l'aspect architectural des futures constructions.

Le CAUE a d'abord relevé les enjeux sur les parcelles : leur visibilité de loin, la présence d'arbres à conserver et de bambous à éradiquer, la faisabilité d'un assainissement non-collectif à vérifier, la nécessité d'optimiser l'espace compte tenu de la taille des parcelles, le traitement des limites mitoyennes.... Après avoir sollicité l'avis de la DDT24, le CAUE a apporté des éléments de réponse concrets sur les possibilités pour maîtriser l'urbanisation de ce terrain : travail sur l'accès piéton aux parcelles, la création d'accès communs pour les voitures, les aménagements possibles d'un terrain en pointe situé à l'entrée du futur lotissement pour préserver la visibilité sur l'intersection (stationnement commun, boîtes aux lettres regroupées, espace vert...). Le CAUE a également rappelé les points à indiquer dans le règlement d'un lotissement.

Projet d'écohomeau sur la commune de Saint-Félix-de-Villadeix

La commune de Saint-Félix-de-Villadeix a demandé conseil au CAUE et à l'ATD24 pour la création d'un écohomeau au lieu-dit « Les quatre mailles » dont les maisons inhabitées tombent en ruine et les prairies s'enfrichent. La commune projette de rénover les bâtisses, vendre des terrains à bâtir, créer une salle culturelle et favoriser l'installation d'agriculteurs. Le CAUE a réalisé un diagnostic à

plusieurs échelles pour comprendre les enjeux du hameau : la co-visibilité, la constructibilité des terrains, la préservation de son caractère identitaire aussi bien en terme architecturale que paysager. L'ATD24 a analysé et chiffré le potentiel de restauration des bâtiments existants et des terrains à bâtir. Avec cette étude de faisabilité, la commune pourra choisir de concrétiser ou non son projet. Elle pourra aussi l'utiliser pour réaliser une OAP, Orientation d'Aménagement et de Programmation, dans le cadre du futur PLUi-H de la Communauté de communes Bastides Dordogne Périgord.

Lotissement *Les farges* sur la commune de Lacropte

Le CAUE a été sollicité par la commune de Lacropte pour un conseil paysager sur le lotissement de 6 lots à bâtir au lieu-dit Les Farges. Pour réussir l'intégration du lotissement, la paysagiste a conseillé de développer au fil du temps une trame paysagère arborée et ceci à la fois sur l'espace communal et sur les terrains privés des futurs acquéreurs. Elle a également proposé une implantation des futures maisons dans les parcelles permettant d'en limiter l'impact dans le paysage et de dégager des surfaces de jardins plus optimales pour pouvoir planter des arbres et favoriser ainsi l'intégration globale du lotissement. Elle a fourni aussi plusieurs exemples d'essences locales pour les arbres et de limites de jardin appartenant au registre rural.

Eco-hameau sur la commune d'Urval

Le CAUE accompagne dans leur réflexion les collectivités qui ne peuvent plus étendre leurs zones constructibles et qui souhaitent s'engager dans une procédure dérogatoire pour des projets d'aménagement, notamment pour de l'habitat alternatif, en zones agricoles ou naturelles. Le Plan d'Occupation des Sol (POS) d'Urval n'a plus cours et le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de la Communauté de communes Bastides Dordogne Périgord lui sera applicable. Le futur PLUI impose, entre autres, une diminution drastique des surfaces constructibles par rapport à l'ancien P.O.S. d'Urval. La commune a sollicité l'avis du CAUE sur son projet d'éco-hameau. Le CAUE a relevé que le projet bénéficie de plusieurs atouts pour justifier d'un intérêt collectif : il est par exemple situé loin du bourg mais à proximité d'un axe routier direct en direction du Bugue, le site est boisé et la municipalité prévoit d'en faire un lieu pédagogique.

I-1.5 La revitalisation des centres-bourgs : l'aide méthodologique du CAUE

Au cours des études stratégiques de bourg, le CAUE a relevé des problématiques récurrentes et a décidé de sensibiliser les élus au travers de brochures méthodologiques pour les accompagner dans leur réflexion pour la revitalisation de leur centre-bourg. Cette action s'inscrit dans les axes stratégiques de la chaîne d'ingénierie et de conseil au sein de laquelle le CAUE joue un rôle important. Le CAUE a ainsi développé 3 thématiques plus spécifiques aux bourgs ruraux :



- réinvestir le bâti vacant (brochure réalisée en 2019)
- maîtriser le foncier en centre-bourg (brochure en cours de réalisation)
- rénovation énergétique du bâti en centre-bourg (brochure en cours de réalisation)

En raison de la COVID-19, le CAUE n'a pas pu organiser en 2021 d'animation sur ces thématiques. Il est prévu d'en organiser en 2022 en partenariat avec le Service Habitat du Département, SOLIHA Dordogne Périgord, l'ADIL 24, Périgord habitat et l'EPF Nouvelle-Aquitaine.

En partenariat avec l'Union des Maires de la Dordogne (UDM 24), le CAUE a organisé le 26 octobre 2021 à Marsac sur l'Isle **une formation d'une journée destinée aux élus sur « La revitalisation des centres-bourgs »** animée par une architecte et une paysagiste urbaniste. Cette formation permet d'appréhender de manière globale les problématiques inhérentes à la revitalisation des centres bourgs et de balayer les outils et leviers d'aménagements possibles dans les bourgs et les petites villes en milieu rural. La formation a été suivie par 15 élus.

I-1.6 L'accompagnement des collectivités vers la transition énergétique

L'ACCOMPAGNEMENT DU CAUE DANS LE CADRE DES PCAET

Dans le cadre des **Plans Climat Air Energie (PCAET)**, les projets de développement durable portés par les territoires doivent permettre la mise en place d'actions pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et les consommations d'énergie pour atténuer le changement climatique.

Le CAUE apporte son expertise et ses compétences en matière de conseil, de médiation et d'animation aux collectivités engagées dans l'élaboration et la mise en œuvre de leur PCAET. En 2021, les 2 Conseillers FAIRE du CAUE ont notamment participé aux Comités de suivi des PCAET des Communautés de communes Vallée de l'Homme et Isle Vern et Salembre.

UN SERVICE DE PROXIMITE EN ENERGIE ET ARCHITECTURE

Depuis 2015, **la Communauté d'Agglomération Bergeracoise** propose aux porteurs de projets de rénovation et de construction de son territoire communautaire de rencontrer, 2 fois par mois à Bergerac, un conseiller FAIRE du CAUE. En 2021, seulement 10 permanences ont pu être effectuées à Bergerac en raison du confinement du 1^{er} semestre lié à la COVID-19. Les conseils ont été majoritairement dispensés par téléphone et complétés par des échanges de mail. Au total, le conseiller a réalisé 126 conseils auprès de ménages ayant un projet de rénovation énergétique sur le territoire de la CAB (64 informations de 1^{er} niveau et 62 conseils techniques personnalisés).

De 2017 à 2019, le CAUE a accompagné **les Communautés de communes du Périgord Ribéracois et de la Vallée de l'Homme**, territoires lauréats en Dordogne de l'appel à projets Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte.

Malgré la fin des subventions TEPCV, les 2 Communautés de communes ont souhaité en 2020 et 2021 maintenir sur leur territoire **les permanences Archi Energie mensuelles** d'information et de conseil en énergie et en construction économe. En raison de la Covid-19, les permanences n'ont repris qu'à partir de juin 2021 :

- 3 permanences Archi Energie à **Verteillac (CC du Périgord Ribéracois)**,
- 7 permanences Archi Energie **au Bugue, à Montignac, aux Eyzies-de-Tayac-Sireuil ou à Rouffignac-Saint-Cernin (CC de la Vallée de l'Homme)**.

Depuis le 1^{er} octobre 2021, **la Communauté de communes Bastides Dordogne Périgord** offre un service d'accompagnement des particuliers dans l'amélioration énergétique de leur habitat qui s'est traduit par la mise en place d'une permanence mensuelle de conseil en architecture et énergie à Lalinde. Deux permanences se sont tenues en 2021 mais sur l'année 40 conseils en énergie ont été réalisés sur le territoire (19 informations de 1^{er} niveau et 21 conseils techniques personnalisés).



I-1.7 Les autres modalités d'accompagnement du CAUE

Les services aux collectivités via l'ATD24

Dans le cadre d'une convention de mutualisation, le CAUE avait mis entre 2013 et 2020 à la disposition de l'**Agence Technique Départementale de la Dordogne** 2 architectes conseillers à temps partiels (95% et 55,50%). Leur mission consistait à réaliser **des études de faisabilité** sur des projets d'aménagement d'espace public, de création ou de modification de bâtiment public et à accompagner les élus dans le choix de la maîtrise d'œuvre de leurs projets (**ATMO**).

Cette mise à disposition a pris fin en 2021 avec la démission d'un des deux architectes devenu directeur du service Aménagement territorial de l'ATD 24 et la réintégration à partir du 1^{er} mars à temps plein dans l'équipe du CAUE demandée par la seconde architecte. En 2021, celle-ci a réalisé 3 études de faisabilité.

Le géomaticien du CAUE continue de renforcer **le service de cartographie numérique** de l'Agence départementale à raison de 2 jours par semaine. Sa mission principale consiste à numériser des réseaux d'assainissement et des cimetières. Les données des collectivités transmises sous différents formats (SIG, vectorisées (dwg) ou plan pdf) sont traitées pour être reconnues du système Périgéo et numérisées.

L'ATD ayant pris la compétence cartographique pour **les réseaux de randonnée** (PDIPR), le géomaticien du CAUE doit – à partir de photos aériennes - vérifier pour chaque sentier de randonnée s'il n'y a pas de doublons et si les mobiliers (panneaux, tables pique-nique, poubelles, mats indicateurs de direction...) sont bien localisés.

Enfin, il assure aussi la gestion et la modification des comptes utilisateurs créés pour les collectivités qui souhaitent accéder aux applications centralisées sur la Plateforme numérique des Territoires.

A partir du 1^{er} mars 2021, le dessinateur du CAUE est venu renforcer le service Aménagement territorial de l'ATD 24 à hauteur de 50% de son temps de travail. Une semaine sur deux, il réalise des métrés pour le compte de l'Agence.

La marque Petites Cités de Caractère

Le concept de Petites Cités de Caractère® est né au milieu des années 70 pour valoriser des communes atypiques, à la fois rurales par leur implantation, leur population limitée, et urbaines par leur histoire et leur patrimoine. Le projet des Petites Cités de Caractère® est de fédérer dans ces communes les différents acteurs autour d'un objectif : la sauvegarde du patrimoine comme levier de développement des territoires. **L'action du réseau Petites Cités de Caractère® est d'accompagner des élus qui souhaitent favoriser le développement de leur commune autour d'un projet patrimonial.** Le CAUE fait partie du jury des Petites Cités de Caractères. En 2021, il a suivi avec le service Tourisme du Département les bourgs de :

- Hautefort, dans sa démarche d'obtention du label
- Jumilhac, dans sa démarche d'obtention du label
- Saint Cyprien qui a obtenu le label le 10/06/2021
- Saint Aulaye, dans sa démarche de renouvellement du label



Les jurys

Conformément à la loi MOP (Maîtrise d'Ouvrage Publique), le CAUE contribue aux débats lors de jurys de concours d'architecture et y participe en tant qu'expert à la demande des collectivités territoriales.

En 2021, le CAUE a été sollicité pour participer à **1 jury de concours** concernant le **nouveau centre de secours de Bergerac**. Le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Dordogne, maître d'ouvrage de l'opération, étudie depuis 2013, avec l'aide de l'Agence Technique Départementale, la modernisation du Centre de Secours Principal de Bergerac. Après une étude comparative entre une restructuration / extension in situ et une reconstruction sur un autre site, il a finalement été décidé de construire un casernement unique (C.S.P.), intégrant les missions du Centre Support, sur un terrain de la Z.A. dite "Des Sardines", au Sud de l'agglomération. Le jury s'est réuni le 18 mai 2021 pour l'analyse des candidatures et le 03 mars 2022 pour l'analyse des offres des équipes retenues.

Les commissions départementales

Le CAUE est présent dans **4 commissions départementales**. Il participe ainsi aux travaux de la Commission des Sites et des Paysages (11/03/21, 05/05/21 et 24/06/21), de la Commission Publicité, de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial (22/06/21) et de la Commission de Conciliation Urbanisme de la Dordogne.

A la demande de la DDT24, le CAUE participe aussi au **Club Autorisation Droit du Sol**.

La DDT 24 a également sollicité la paysagiste urbaniste du CAUE pour intervenir à la table ronde « Habitat et transition énergétique » organisée le 16/09/2021 à Brantôme dans le cadre de son Assemblée générale annuelle. Cette dernière a présenté la mission de conseil aux ménages, en particulier les conseils en énergie et en architecture pour des projets de rénovation. En matière de conseil aux collectivités sur la transition énergétique, elle a insisté sur 2 notions importantes abordées dans les études du CAUE : la diminution de la consommation de l'espace et la notion d'îlot de fraîcheur.

I-2 L'ACCOMPAGNEMENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DORDOGNE PÉRIGORD

Le Département de la Dordogne mène des politiques volontaristes et ambitieuses sur les questions de l'environnement, de la biodiversité, de la transition énergétique et de l'habitat. Les Services du Département travaillent en partenariat avec le CAUE depuis de nombreuses années et s'appuient volontiers sur ses compétences techniques et ses qualités d'animation des territoires. Le CAUE est ainsi sollicité sur 2 projets majeurs en Dordogne : la Maison Numérique de la Biodiversité et l'Atlas des Paysages et du Patrimoine.

I-2.1 La Maison Numérique de la Biodiversité Dordogne Périgord

Pour mémoire, le Conseil Départemental avait été lauréat en juin 2017 de l'appel à Projet d'Investissement d'Avenir « Pour la reconquête de la Biodiversité » (PIA) à l'attention des collectivités territoriales lancé par l'Etat.

En répondant à ce PIA, le Département a souhaité faire de la Dordogne un territoire d'excellence environnementale en co-construisant des modèles d'écodéveloppement et de gestion alternative adaptés aux territoires ruraux. Dans cette perspective, en partenariat avec l'ATD24 et le CAUE, il a mis en œuvre en 2018 le projet de **Maison Numérique de la Biodiversité Dordogne-Périgord**. Prévu sur 3 ans, le projet devait s'achever en décembre 2020 mais a bénéficié d'un report de 3 mois en raison de la COVID-19. Le CAUE a contribué à la finalisation du projet tant dans les domaines techniques qu'administratifs. Ainsi, le CAUE a continué de contribuer à la MNB au travers des 3 missions **Biodiversité et écodéveloppement, Eco-tourisme et Assistance Zones humides**.

L'ASSISTANCE BIODIVERSITE ET ECODEVELOPPEMENT

L'application de mobilisation citoyenne « Aux actes »

Démarré en 2019, le projet **de développer une application numérique de mobilisation citoyenne évolutive s'est concrétisé en 2020** avec la création de **l'application « Aux actes »** qui permet à chacun de contribuer à des projets portés par des collectivités, associations ou institutions. Grâce à des informations (actualités, agenda...), des échanges (« j'observe » / « j'alerte » / « je soutiens » / « j'agis »), des enquêtes, des projets participatifs (opérations de collectes de données territoriales), tous les périgourdins peuvent agir concrètement pour la transition écologique et la préservation de l'environnement.

L'application « Aux actes » devait être déployée en 2021 sur l'ensemble du territoire de la Dordogne avec le soutien d'un animateur. Le recrutement à ce poste financé par le Conseil Départemental n'est finalement intervenu qu'en mars 2022. L'objectif de cette mission d'un an portée par le CAUE reste le même et vise à amener les collectivités locales et les acteurs du territoire à s'approprier l'application pour qu'à terme, ils en assurent la gestion et l'animation sur leur territoire.

La production d'indicateurs : exploitabilité des forêt, pollution lumineuse et autres

Suite au projet de Maison Numérique de la Biodiversité, un certain nombre d'indicateurs ont été produits en 2021 et d'autres proposés à la production pour un suivi de l'état écologique des territoires. Le CAUE est monté en compétences dans la production de ces « nouvelles connaissances » notamment issues de la télédétection. Par ailleurs le CAUE s'est attaché en 2021 à développer de nouvelles méthodes afin de produire des pré-diagnostic semi-automatisés. L'objectif visé est d'être en capacité de diffuser de la connaissance à grande échelle sur un très grand nombre de petits territoires en diminuant le temps de réalisation, et donc le coût de la production.

L'ASSISTANCE ECO-TOURISME

Le Conseil départemental a souhaité libérer les initiatives et les projets innovants en matière d'écotourisme fondé sur l'itinérance douce et proposer des outils à l'attention des collectivités locales, des professionnels et du grand public. Dans le cadre du projet de la Maison Numérique de la Biodiversité, le CAUE s'est fortement mobilisé au côté du Service du Tourisme du Conseil départemental en 2019 et 2020 pour animer des territoires de projets et créer **la 1^{ère} offre écotouristique du département**.

Ce partenariat s'est poursuivi en 2021 et s'est traduit par **la réalisation de médias animés**, notamment sur les milieux naturels (mobilisation des contenus, lien technique direct auprès des prestataires) qui ont enrichi **l'application mobile écotouristique « Dorie »**. Pour mémoire, cette application permet aux utilisateurs de visiter la Dordogne en itinérance douce (randonnées pédestres, VTT, ...) de manière ludique, apprenante et divertissante. Elle offre pour chaque balade des points d'intérêt remarquables, des informations sur des thématiques variées (nature, histoire, ...), des contenus interactifs inédits créés sur mesure (audio, quizz, réalité augmentée). Ce projet promeut également les valeurs de l'écotourisme et valorise le tissu économique local auprès des visiteurs.

L'ASSISTANCE ZONES HUMIDES

Dans le cadre du projet de la Maison Numérique de la Biodiversité, la mission d'assistance Zones Humides avait pour objectif la réalisation de cartes fonctionnelles basées sur un suivi inter et intra-annuel des zones humides qui devait servir d'outil d'aide à la décision pour la CATER-ZH et les

Syndicats de rivières.

En 2021, le CAUE a poursuivi l'accompagnement de la CATER-ZH du Département avec comme objectif visé une meilleure utilisation des données pour des usages concrets sur les territoires. Il s'agissait d'améliorer des données dans leur sémologie et de développer des méthodes d'usage afin de faciliter la mission d'animation des territoires assurée par la CATER-ZH.

I-2.2 La nouvelle politique ENS du Département

Le CAUE a également assuré en 2021 une mission d'assistance auprès du Conseil départemental sur la réflexion engagée sur la définition d'une nouvelle politique des Espaces Naturels Sensibles en Dordogne.

Le CAUE a ainsi proposé **un projet de mise en œuvre de la Maison Numérique de la Biodiversité (MNB) auprès des collectivités locales intitulé « Biodiversité et Transition écologique des territoires ruraux »**. Les principaux objectifs de ce projet sont d'intégrer les données produites dans le cadre de la MNB dans les politiques publiques locales, de faire monter en compétence les territoires et de leur transférer des savoir-faire. Ce projet a servi de cadre aux missions spécifiques auprès des collectivités et a permis de tester et d'évaluer certaines actions. L'ensemble de ces retours d'expériences servira à nourrir la réflexion générale sur la nouvelle politique ENS portée par le Conseil départemental.

Le CAUE a également organisé plusieurs actions de formation et de sensibilisation en fin d'année :

- réalisation d'un pré-diagnostic par exploitation appartenant à l'AOC du Pécharmant (49 viticulteurs),
- participation à une formation auprès des propriétaires forestiers (intervention sur « continuités écologiques et forêt »),
- participation à un séminaire sur les évaluations environnementales « Eviter Réduire Compenser »



I-2.3 L'atlas des paysages

Accessible à tous, grand public, collectivités et professionnels, un **Atlas des paysages** est un outil de connaissance qui permet la lecture d'un département dans sa diversité géographique et paysagère pour une meilleure prise en compte de ses spécificités dans les réflexions et les aménagements à venir du territoire.

L'Atlas numérique des paysages et du patrimoine de la Dordogne est opérationnel depuis janvier 2021 <https://atlas-paysages.dordogne.fr/>.

Amorcé en 2016, le projet d'un atlas des paysages de Dordogne a été conduit sous la maîtrise d'ouvrage de la DDT24 et financé par la DREAL Nouvelle-Aquitaine. Missionné par le Conseil départemental de la Dordogne, le CAUE accompagne depuis 2018 la DDT24 dans ce projet. Pendant 3 ans, le CAUE a pris part au Comité de pilotage et aux comités techniques, à la définition de la méthodologie et au recadrage de l'étude. En 2021, le CAUE était présent à la réunion du Comité de pilotage de l'Atlas (14/01) ainsi qu'à celles du Comité Technique (10/03 ; 29/06 et 15/10).

En 2021, l'accompagnement du CAUE s'est traduit par la réalisation et l'impression de 3 brochures différentes destinées à promouvoir l'atlas auprès des collectivités et acteurs du paysage, du grand public et des scolaires. Lors des réunions de travail avec la DDT 24, la DREAL N-A et le Département, le CAUE a été associé à l'élaboration d'un logo et d'une charte graphique pour favoriser la communication de l'atlas. Le CAUE a aussi participé à l'élaboration du cahier des charges pour la réalisation d'un teaser de présentation de l'atlas et a suivi les étapes de sa réalisation.

Livrée fin novembre 2021, la vidéo est en ligne sur le site du CAUE.

Les paysagistes du CAUE ont assuré la promotion de l'Atlas et l'ont présenté en plusieurs occasions en 2021 :

- Colloque « Le paysage, reflet de la ruralité périgourdine », Château de Hautefort, 17/09/2021, organisé par Hautefort notre Patrimoine, la Société Historique et Archéologique du Périgord, l'Institut Eugène Le Roy et la Fondation du château de Hautefort, 90 personnes
- Conférence sur l'Atlas dans le cadre des JEP 2021, Château de Bourdeilles, 18/09/2021, organisé par le CAUE et le service départemental du Patrimoine, 50 personnes
- Conférence sur l'Atlas dans le cadre de la fête du Grand Site de France Vallée de la Vézère, Domaine de Campagne, 03/10/2021, organisé par le PIP en partenariat avec la DREAL N-A et la DDT 24. Le CAUE a également tenu un stand de 10h à 18h et pour cette occasion a réalisé 2 panneaux A0 pour présenter l'atlas.

Le CAUE a organisé le 7 septembre 2021 une lecture de paysage et d'architecture sur un itinéraire donné à Saint-Pierre-de-Frugie avec les futurs habitants de l'écoquartier, les riverains et les élus. Au total, 3 groupes d'une dizaine de personnes ont suivi un parcours d'1h30 animé par le CAUE et un élu. Un temps d'échange par groupe et une restitution collective ont permis à tous d'exprimer leurs craintes et leurs aspirations.



Le CAUE continuera d'animer et de faire connaître l'Atlas après sa réalisation : il en fera la promotion en toute occasion auprès des différents publics et amènera de nouvelles données sur le site Internet dédié.

I-2.4 La lecture de paysage pour des sentiers de randonnées

Afin de valoriser l'offre touristique et de découverte des sentiers de randonnée, le service Tourisme du Département a demandé en 2019 au CAUE de l'accompagner dans la valorisation de points de vue représentatifs de la qualité et de la diversité des paysages sur l'ensemble du Département. Suite au travail de repérage opéré en 2019 qui a permis de sélectionner une dizaine de points de vue, 6 lectures de paysages ont été réalisées en 2021 : panoramas de Castelnaud, Aubas, Grèzes, Saint Severin d'Estissac, Saint Léon sur Vézère (côte de Jor) et Villefranche de Lonchat.

Chaque panorama est restitué selon le modèle suivant : une vue panoramique du paysage retenu, une cartographie et un texte permettant de comprendre l'organisation de ce paysage, son histoire et ses dynamiques. Les panoramas sont réalisés au format A3 dans la perspective de les intégrer aux brochures touristiques des sentiers de randonnée.

Ces lectures de paysage ont été versées dans l'Atlas départemental numérique des paysages et du patrimoine de la Dordogne.

I-2.5 L'inventaire du petit patrimoine

Avec le soutien du Conseil départemental, le CAUE participe au recensement et à l'animation du petit patrimoine en Dordogne depuis plus de 20 ans.

Les fiches inventaires

Le travail partenarial avec l'association *La Pierre Angulaire* continue et en 2020, **30 dossiers informatisés** ont été réalisés avec le concours de l'association. La base de données gérée par le CAUE sur le Patrimoine de Pays compte aujourd'hui **1 449 dossiers de 13 pages chacun**. Le CAUE est également associé aux comités de lecture et est régulièrement invité à participer aux assemblées générales de l'association.

L'application Petit Patrimoine

Le CAUE poursuit le travail partenarial engagé en 2018 avec le service de la Conservation du Département, la Fondation du Patrimoine Dordogne Périgord et l'ATD24 pour perfectionner et alimenter **la base de données départementale Petit Patrimoine**. Les **9 741 éléments** versés dans cette base sont maintenant géolocalisés via l'outil Périgéo de l'Agence Technique. A la demande des associations, le CAUE et l'ATD24 proposent une formation gratuite à l'utilisation de **l'application Petit patrimoine** leur permettant ainsi d'enrichir cette base en y versant leurs données. La plaquette informative sur cette application conçue en 2019 continue d'être diffusée. Le grand public a désormais la possibilité de participer à la campagne de recensement via un formulaire déporté en ligne sur les sites Internet du CAUE et des associations partenaires. Le CAUE joue son rôle de modérateur en vérifiant l'exactitude des données versées.

La nouvelle banque de données patrimoniales a également vocation à être utilisée par les collectivités pour la gestion et la valorisation de leur patrimoine et pour le développement de l'animation culturelle locale de leur territoire. C'est notamment le cas du Grand Site de la Vallée Vézère qui souhaite engager une action forte d'inventaire et de valorisation du patrimoine dans le cadre de sa démarche de labellisation.

L'animation du réseau des associations locales de petit patrimoine

En 2019, le CAUE avait souhaité mobiliser les associations locales en lien avec le petit patrimoine, en mettant notamment en place une Commission Petit patrimoine. Cette dernière ne s'est pas réunie en 2021 et le projet d'organiser ensemble un temps fort dans le cadre de « la Journée du patrimoine de Pays et des Moulins » (JPPM) a été une nouvelle fois reporté à juin 2022 en raison des conditions sanitaires liées à la COVID-19. Pour mémoire, l'association « les Meulières de Saint-Crépin-de-Richemont » avait proposé d'accueillir en 2021 la manifestation sur son territoire et de faire partager sa connaissance du site des meulières et de son histoire au grand public. Le programme gratuit prévoyait en matinée des conférences pour les associations et l'après-midi des conférences et visites guidées du site des meulières ouvertes au public. Ce projet pourrait être de nouveau proposé en 2022.

L'aide technique pour le recensement local du petit patrimoine

En 2021, le géomaticien du CAUE a accompagné 2 stagiaires recrutés par le Grand Site de France de la Vallée de la Vézère et la ville de Terrasson Lavilledieu missionnés pour recenser le patrimoine vernaculaire sur leur territoire. Il les a assistés dans la mise en place de leur base de données respective (export des données concernant le petit patrimoine présent sur les 2 secteurs et accompagnement technique).

II- LES ACTIONS DU CAUE POUR LE GRAND PUBLIC

II-1 LE CONSEIL AUX PARTICULIERS

Mission fondatrice des CAUE, le conseil indépendant et gratuit aux particuliers est l'une des missions premières des CAUE. En Dordogne, ce conseil est assuré par une équipe pluridisciplinaire (architectes, paysagistes, urbanistes et conseillère Info Energie) qui accompagne les particuliers en amont de leurs projets de construction, d'extension ou de rénovation et du dépôt de l'autorisation d'urbanisme. Les conseillers du CAUE sont aussi là pour guider les particuliers dans les démarches réglementaires et administratives.

En 2021, l'équipe du CAUE a consacré 30.30 % de son temps de travail aux missions de conseil, de sensibilisation et de communication auprès des particuliers. Ce chiffre est stable par rapport à 2020. Malgré la crise sanitaire et les contraintes associées (télétravail), l'activité de conseil s'est maintenue tout au long de l'année grâce à des RDV en visioconférence, par téléphone et par mail.

II-1.1 Les modalités du conseil

Cette mission de service public est assurée au siège du CAUE à Périgueux et dans plusieurs permanences délocalisées pour rendre accessible le conseil gratuit au plus grand nombre. L'équipe des conseillers accompagne les particuliers en amont de leur projet de construction, d'extension ou de rénovation. En 2021, les conseillers du CAUE ont télétravaillé de façon totale ou partielle tout au long de l'année en raison des périodes de confinement et des mesures sanitaires liées à l'épidémie de COVID-19. Les conseils ont été assurés en distanciel par téléphone, mail, visioconférence et les RDV au siège du CAUE et dans les permanences délocalisées n'ont repris qu'en septembre 2021.



En 2021, **1.954 appels** ont été reçus dont **1.045 sollicitations pour l'Espace Conseil FAIRE, soit 53,50% des appels entrants.**

En 2021, l'équipe pluridisciplinaire (architectes, paysagistes, conseillers FAIRE) a dispensé **1.318 conseils aux particuliers** en RDV, par téléphone, par courriel ou en visioconférence. Les 2 conseillers FAIRE ont dispensé **1.061 conseils**, les architectes **en ont dispensé 201** et les paysagistes **56**.

Les conseils aux particuliers concernent en majorité des projets de rénovation. Les particuliers ont la possibilité de bénéficier **d'un conseil transversal** et peuvent ainsi recevoir lors d'un même RDV un conseil en architecture, paysage, urbanisme et énergie. Ce type de conseil leur permet d'avoir **une approche globale de leur projet de rénovation**. En 2021, **161 RDV** ont été réalisés avec un conseiller FAIRE et un architecte ou un paysagiste.

Outre les 25 fiches conseils des guides méthodologiques et les plaquettes d'information de l'ADEME disponibles gratuitement lors des RDV conseil, le CAUE diffuse aussi une notice illustrée destinée aux porteurs de projets de construction qui permet de comprendre chaque étape de la constitution d'un permis de construire et facilite les démarches des pétitionnaires avec les services urbanisme en charge de l'instruction des PC.

II-1.2 Les permanences délocalisées en architecture et en énergie

Depuis 2013, le CAUE participe le 1^{er} jeudi de chaque mois à une permanence en matinée dans le cadre du Centre de ressources et de conseils / **Guichet unique du Grand Site de France Vallée de la Vézère**.

Toute personne porteuse d'un projet de travaux de type construction, restauration, extension, situé sur l'une des 35 communes du Grand Site de France Vallée de la Vézère peut s'adresser à ce guichet unique. Les services de l'Etat (UDAP24, DREAL, DDT24...), la Chambre d'Agriculture de la Dordogne, le CAUE etc. accompagnent de façon concertée et le plus en amont possible les pétitionnaires (particuliers et professionnels).

En 2021, sur 10 dates préprogrammées du Guichet unique, **9 réunions du GU ont été réalisées** dont 2 en distanciel en raison de la crise sanitaire liée au coronavirus. **37 dossiers ont été traités dans le cadre des 9 permanences**. Afin d'apporter une réponse plus pédagogique, la majorité des dossiers ont été étudiés sur site (19) contre 10 en salle et 8 en visioconférence.

Une évaluation du Guichet Unique sera lancée en 2022 et aura pour objectif de :

- réaliser un bilan quantitatif,
- réaliser un bilan qualitatif d'étape : évaluer la compréhension, la satisfaction, le fonctionnement de l'instance en vue d'une amélioration et/ou d'une évolution du dispositif,
- améliorer la connaissance de son utilité localement,
- capitaliser l'expérience de l'instance au niveau national.

Les résultats de cette évaluation seront connus au début de l'été 2022 et seront destinés aux porteurs de projets, aux partenaires et aux communes.

Depuis 2013, le CAUE assure à Bergerac dans le cadre **d'un partenariat avec la Communauté d'Agglomération Bergeracoise**, une permanence pour des conseils aux particuliers sur des travaux d'économie d'énergie et les aides financières afférentes. En 2021, seulement **10 permanences ont pu être effectuées à Bergerac** en raison du confinement du 1^{er} semestre lié à la COVID-19.

Pour les mêmes raisons, le CAUE n'a assuré qu'à partir du 2nd semestre ses permanences conseils en Architecture et en Energie sur les territoires des Communautés de communes :

- **Périgord Ribéracois** (3 permanences à Verteillac, 10 RDV, 10 conseils en Energie et 3 conseils en Architecture)
- **Vallée de l'Homme** (7 permanences sur les communes du Bugue, de Montignac, des Eyzies et de Rouffignac Saint-Cernin, 16 RDV, 16 conseils en Energie et 9 conseils en Architecture)

Depuis novembre 2021, une nouvelle permanence est mise en œuvre sur le territoire communautaire **Bastides Dordogne Périgord** (2 permanences à Lalinde, 7 RDV, 6 conseils en Energie et 4 conseils en Architecture).

II-2 LES ACTIONS DE SENSIBILISATION

Le CAUE a également vocation à **faire connaître et reconnaître le territoire périgourdin dans ses dimensions architecturales, urbanistiques, paysagères et environnementales**. Il informe et sensibilise le grand public à la qualité de l'architecture, de l'urbanisme, du paysage et de l'environnement (visites, conférences, expositions...) et à l'esprit de participation (débats, tables rondes, ateliers...).

Comme en 2020, les RDV avec le public ont été moins nombreux en 2021 que les années précédentes en raison de l'épidémie de COVID-19.

II-2.1 Les expositions

Le CAUE met gratuitement 2 expositions à la disposition des collectivités, des associations et des établissements scolaires du département :

« Patrimoine de Pays en devenir » : l'exposition a été entièrement réalisée en interne en 2017 avec le soutien du Conseil Départemental et du Club des Mécènes du Patrimoine en Dordogne placé sous l'égide de la Fondation du Patrimoine. Cette exposition itinérante compte 13 panneaux largement illustrés (photographies et aquarelles). Elle peut être présentée et animée par un paysagiste du CAUE. Le CAUE possède 2 jeux de cette exposition qui est restée très utilisée pour la médiation en milieu scolaire, notamment pour « Les enfants du Patrimoine ».

L'exposition a fait l'objet de **4 emprunts en 2021** par :

- La Mairie de Naidailac, du 10 au 24 septembre dans le cadre des JEP
- L'association Sainte-Orse Mémoire et Patrimoine, du 24 au 27 septembre dans le cadre de leur Assemblée générale
- L'association patrimoniale Au Pays d'Asterius, du 23 au 29 novembre
- L'association Notre patrimoine, Cubjac Auvézère Val d'Ans, du 03 au 10 décembre

« **Le confort thermique dans la maison** » : conçue et réalisée en 2013 par le CAUE, cette exposition s'adresse au grand public et explique de manière pédagogique les grands principes en matière de confort thermique et d'isolation performante. Elle fait la part belle à des exemples de constructions et de rénovations en Dordogne. L'exposition compte 17 panneaux et est prêtée gratuitement aux collectivités et aux associations du département. Le prêt peut s'accompagner d'une visite guidée animée par la conseillère FAIRE et/ou un architecte du CAUE. Un livret gratuit de l'exposition est également proposé lors des animations. L'exposition et son livret d'accompagnement servent également de supports pédagogiques dans le cadre des formations ouvertes aux architectes, professionnels de l'habitat et élus. L'exposition est également utilisée lors d'animations pour le grand public : foire, salon, conférence...

II-2.2 Les journées et conférences

Le CAUE a l'habitude de participer à des conférences et des tables rondes en diverses occasions : Journées Européennes du Patrimoine (JEP), Journées nationales de l'Architecture (JNA), salons, ...

Les Journées Européennes du Patrimoine (JEP)

Dans le cadre de la convention DRAC-URCAUE, le CAUE a encore assuré en 2021 l'animation locale des JEP avec le soutien du Conseil départemental. Le CAUE et le service de la Conservation du Patrimoine départemental ont proposé le samedi 18 septembre 2021 la manifestation gratuite « **Un patrimoine pour tous** » avec le concours des municipalités de Bourdeilles et de Lisle.

Cette journée « à la carte » a permis d'enrichir en famille, entre amis où même seul ses connaissances sur le patrimoine architectural local et de découvrir 2 châteaux privés exceptionnellement ouverts pour l'occasion.

Trois conférences ont ouvert la journée dans la grande salle du château de Bourdeilles. Line Becker, chargée de mission au service départemental du patrimoine a détaillé plusieurs sites castraux situés en val de Dronne. Aurélie Brunat, paysagiste au CAUE a ensuite présenté le travail réalisé autour du petit patrimoine avec les élèves de l'école primaire de Bourdeilles à l'occasion de la 4ème édition *Des enfants du patrimoine* qui s'était déroulée la veille. Valérie Dupis, directrice adjointe et paysagiste urbaniste a enfin présenté l'atlas numérique des paysages de Dordogne. La matinée s'est clôturée avec la visite de l'exposition régionale *Ma ruralité heureuse ou rêvée en Nouvelle-Aquitaine* tirée du concours photos estival régional éponyme de 2020. Céline Massa, déléguée régionale de l'URCAUE N-A était présente et a eu le plaisir de remettre le 1^{er} prix régional à Loïc Mazalrey, photographe périgourdin pour un cliché pris dans la Double de « la bergère sans terre ». Les 5 photographes de la sélection départementale ont également été récompensés à cette occasion.

L'après-midi, plusieurs visites guidées étaient proposées à Bourdeilles et à Lisle. Katia Hamadi, guide au château de Bourdeilles (Sémitour) a ainsi fait découvrir le château Renaissance, son mobilier et son jardin (3 visites). Situé également sur la commune de Bourdeilles, le château Etourneau était exceptionnellement ouvert au public et 3 visites ont été animées par l'actuel propriétaire James Kimberley et l'architecte en charge de la rénovation du château fort. La rénovation a su conserver des éléments d'origine en les combinant à une architecture plus contemporaine privilégiant le bois et les larges ouvertures. Enfin, 2 parcours de découverte du bourg de Lisle étaient également proposés en partenariat avec la municipalité. L'occasion de découvrir l'Espace de Santé Rural avec son extension contemporaine bardée de bois sur un bâti ancien, le lavoir restauré et la halle. M. et Mme Jean-Louis Fargeot, propriétaires du château Haut ont également ouvert exceptionnellement leur demeure et fait découvrir leur magnifique escalier Renaissance récemment restauré. En fin de parcours, les élus de Lisle ont présenté sous la halle le futur aménagement du bourg, avec en particulier le projet de mise en valeur de l'eau. Frédéric Ney, architecte et Emilie Chagnon, paysagiste en charge du projet ont répondu aux questions du public.

Malgré une participation moins importante que les années précédentes en raison de l'épidémie de COVID-19 (passe sanitaire obligatoire), le bilan de cette édition reste positif puisque les conférences ont rassemblé 47 personnes, les 3 visites du château de Bourdeilles 62 personnes, du château Etourneau 68 personnes et les 2 parcours à Lisle 41 personnes.



Les Rendez-vous aux Jardins

A l'occasion de l'édition 2021 des Rendez-vous aux Jardins, la ferme du Parcot à Echourgnac a ouvert les portes de son jardin pédagogique composé de 12 carrés potager sur plus de 300M2. Le CAUE s'est associé à la manifestation et un paysagiste a animé le 5 juin 2021 une conférence sur la thématique « Eau et jardin ».

Les Journées Nationales de l'Architecture (JNA)

Compte tenu des risques sanitaires, le CAUE a choisi encore cette année de ne pas « ouvrir ses portes » pour les JNA car ses locaux ne permettent pas d'accueillir le public dans le respect des conditions sanitaires anti-COVID19. Le programme préparé par l'équipe sera reconduit en 2022 (conférence sur les 2 nouveaux panneaux de l'exposition « Le confort thermique dans la maison », ateliers découverte de l'architecture pour les enfants...).

II-2.3 Le site internet du CAUE

Le site du CAUE est alimenté régulièrement en fonction de l'actualité du CAUE et des mises à jour des documents d'information. C'est un outil pratique qui permet par exemple aux particuliers d'avoir connaissance des dates et lieux des permanences délocalisées et de toutes les manifestations organisées (conférences, journées d'information, expositions, ...). C'est également un outil pratique de connaissance du territoire et de la culture architecturale et paysagère de la Dordogne. De nombreuses ressources sont téléchargeables gratuitement.

II-2.4 La page Facebook et le compte Instagram du CAUE

Le CAUE est présent sur les médias sociaux depuis mai 2014 via sa page Facebook. En décembre 2021, sa page totalisait **995 mentions « j'aime »**. Le CAUE compte **1 195 abonnés à la page** (+303 abonnés par rapport à 2020) parmi lesquels des professionnels de l'architecture, de l'urbanisme, de l'habitat, des élus, des associations et des particuliers. Cet outil permet d'annoncer en continu les événements et les manifestations organisés tout au long de l'année par le CAUE et d'en restituer le contenu (photos, vidéos, documents audio...).

En 2021, le CAUE a mis en ligne **97 publications ou partages** qui ont été vus par **58.426 personnes**.

Les événements et vidéos qui ont particulièrement retenu l'attention des visiteurs de la page Facebook du CAUE sont en 2021 :

- Lancement du site de l'Atlas des paysages de Dordogne (4.848 vues)
- « Un patrimoine pour tous », manifestation organisée le 18 septembre dans le cadre des JEP (2.900vues)
- Remise des prix du concours régional « Ma ruralité heureuse ou rêvée en Nouvelle-Aquitaine » (3.000 vues)
- La « Maison du mois » qui permet de mettre en valeur des bâtiments réalisés par des architectes de Dordogne (1.400 vues)

Le CAUE a créé **son compte Instagram** en mars 2020 afin de promouvoir le paysage et le patrimoine architectural de Dordogne et de faire connaître ses actions auprès d'un nouveau public. L'Instagram du CAUE compte 962 abonnés et **47 posts** ont été mis en ligne en 2021 parmi lesquels ont été plus particulièrement appréciés :

- « la maison du mois » de février avec 69 *j'aime*
- La préparation des JEP 2021 en juillet avec 48 *j'aime*
- Le diaporama de l'Avent posté du 1^{er} au 24 décembre 2021 avec plus de 20 *j'aime* par jour (découverte d'une photo par jour extraite de l'exposition régionale « Ma ruralité heureuse ou rêvée en Nouvelle-Aquitaine »)

La page Facebook et le compte Instagram du CAUE sont animés par l'infographiste du CAUE qui souhaite continuer à développer le nombre de contacts en Dordogne pour augmenter la portée locale des 2 outils.



II-2.5 Les médias et le CAUE en 2021

Le CAUE sollicite régulièrement les médias locaux (journaux et radios) pour l'aider à relayer son actualité auprès du grand public.

La presse est ainsi systématiquement destinataire des communiqués de presse pour annoncer les manifestations du CAUE ou tout nouveau service ouvert aux particuliers ou aux collectivités.

La manifestation organisée dans le cadre des JEP bénéficie toujours d'une bonne couverture dans la presse écrite. Les manifestations du CAUE sont aussi régulièrement relayées sur les ondes de France Bleu Périgord dans l'émission « La grande affiche » qui offre chaque samedi matin de 10h à 11h une sélection des sorties en Dordogne.

II-2.6 Les autres modalités de communication

Le CAUE assure en interne la conception et la réalisation de ses outils de communication et de ses productions : plaquettes, flyers, affiches, panneaux d'exposition, guides, posters et ouvrages.

III- LES ACTIONS DU CAUE EN MATIÈRE D'ÉNERGIE

Depuis 2007, le CAUE accueille en son sein un Espace Conseil FAIRE qui vient renforcer le caractère pluridisciplinaire de l'équipe en place. Lauréat en décembre 2020 avec SOLIHA Dordogne Périgord de l'AMI lancé par la Région pour le « déploiement des plateformes de rénovation énergétique en Nouvelle-Aquitaine », le CAUE a co-porté en 2021 la plateforme « en devenir » de la Dordogne en partenariat avec l'ADIL 24 et le soutien du service de l'Habitat du Conseil départemental.

III-1 LES MISSIONS GÉNÉRALES DE LA PLATEFORME TRANSITOIRE DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DORDOGNE PÉRIGORD

En 2021, le CAUE et ses partenaires SOLIHA, ADIL 24 et Service de l'Habitat ont assuré la continuité du service public gratuit de conseil en énergie aux ménages en Dordogne au travers d'une plateforme « en devenir » dotée d'un numéro unique, celui de l'ADIL 24 au 05 53 09 89 89.

Les missions de cette plateforme « en devenir » de rénovation Energétique étaient :

- d'informer, animer et mobiliser sur tout le territoire de la Dordogne les propriétaires de résidences principales ou secondaires, locataires, propriétaires ou utilisateurs de petits locaux du tertiaire privés, syndicats de copropriétés et professionnels du bâtiment à entrer dans un parcours de rénovation énergétique globale performante et bas carbone..
- d'organiser la concertation avec les EPCI afin d'assurer la transition vers une plateforme définitive en Dordogne en 2022.

Pour mener à bien ces missions, le CAUE a mis au service de la plateforme « en devenir » l'équivalent d'1.5 ETP conseillers FAIRE. Deux recrutements ont eu lieu en 2021 :

- Johann Desport, recruté à temps complet en CDD le 04 janvier 2021 pour pallier l'absence de Mme Cosset, conseillère FAIRE en arrêt maladie depuis le 02/12/2020
- M'hamed Bairat, recruté à temps complet en CDI le 8 juin 2021

L'Espace Conseil FAIRE du CAUE permet au grand public d'obtenir des informations sur la maîtrise de l'énergie et les énergies renouvelables. Conformément à la charte des Espace Conseil FAIRE, les conseils délivrés sont gratuits, neutres et indépendants. Les conseillers FAIRE doivent également respecter le guide des actes Métiers SARE.

En parallèle des conseils individuels qui relèvent de la mission de base de la plateforme « en devenir », le CAUE a aussi pour mission d'organiser des animations et des actions de sensibilisation et d'information en lien avec l'énergie en direction des ménages, des collectivités et des professionnels (visites de sites, conférences-débats, stands dans des salons...).

III-2 LE CONSEIL AUX PARTICULIERS

Les 2 conseillers FAIRE du CAUE ont assuré en 2021 des conseils sur RDV au siège du CAUE à Périgueux mais aussi dans les permanences mensuelles délocalisées dans les territoires communautaires de l'Agglomération Bergeracoise, de la Vallée de l'Homme, du Périgord Ribérais et des Bastides Dordogne Périgord. La majorité des conseils a toutefois été dispensée à distance : par téléphone ou en visioconférence. Les conseils sont généralement suivis d'échanges par mail : envoi de documents techniques et d'informations spécifiques complémentaires par les conseillers FAIRE.

Une plaquette à l'attention des particuliers sollicitant l'apport de pièces (plans, photos, factures, devis...) lors du conseil a été améliorée afin d'optimiser le temps et la qualité du conseil. Réalisée par le CAUE, elle a été partagée avec tous les partenaires de la plateforme de rénovation énergétique réalisant des actes A1 et A2.

A noter, dans le cadre de réhabilitations/rénovations lourdes, les conseillers FAIRE dispensent un conseil en présence d'un architecte du CAUE. Pratiquée depuis la création de l'Espace Info Energie en 2007, cette pluridisciplinarité dans le conseil est très appréciée par les particuliers.

Dans le cadre des missions obligatoires de la plateforme, le CAUE avait comme objectifs prévisionnels la réalisation de 2 000 actes A1 (information de 1^{er} niveau aux ménages) et de 500 Actes A2 (conseil personnalisé aux ménages). Les conseillers FAIRE du CAUE ont réalisé un volume de **2 061 actes** répartis de la manière suivante :

- 1.514 Actes A1 réalisés dont 1.000 actes sous-traités à l'ADIL24 (convention de partenariat avec contrepartie financière signée le 20/12/2020)
- 544 Actes A2 réalisés
- 3 Actes B1 réalisés (information de 1^{er} niveau pour le petit tertiaire)
- 0 Acte B2 réalisé (accompagnement petit tertiaire)

Dans le cadre du budget prévisionnel de la plateforme, le CAUE avait prévu de réaliser 2.000 actes A1, 500 Actes A2, 5 Actes B1 et 1 Acte B2 pour une subvention prévisionnelle totale de 41.480 euros. Avec un montant de 39.360 euros de subvention sur les actes réalisés en 2021, **le CAUE a donc réalisé 94,89% de ses objectifs.**

Il convient de rappeler qu'en moyenne, un conseiller FAIRE du CAUE réalise un Acte A1 en 30 minutes et un Acte A2 en 1h30 (temps de saisie inclus). Le guide des actes Métiers SARE donnait en 2021 une estimation du temps nécessaire au conseil et à sa saisie dans l'outil SARénoV' bien en dessous de la réalité observée (15 minutes pour un acte A1 et 30 minutes pour un Acte A2).

III-3 LA MÉDIATION ÉNERGIE

Outre les conseils aux particuliers, l'Espace Conseil FAIRE a continué de développer des actions de médiation en lien avec la thématique de l'énergie en direction du grand public et auprès des collectivités. Dans le cadre de la plateforme « en devenir », le CAUE avait aussi pour obligation de réaliser des animations et actions de communication auprès des ménages, des professionnels et des élus, et du petit secteur tertiaire. En 2021, le CAUE a rempli ses objectifs en termes d'animations et de communication pour le grand public et les élus. Seule la cible du petit tertiaire n'a bénéficié d'aucune animation ou communication spécifique. Peu de demandes émanent de ce secteur professionnel qui s'avère plus difficile à "toucher".

LES INTERVENTIONS AUPRES DU GRAND PUBLIC

En 2021, les animations ont été nettement moins nombreuses que les années précédentes en raison des périodes de télétravail imposées et des mesures sanitaires liées à la COVID-19. Les 2 conseillers FAIRE ont participé aux 5 animations suivantes :

- **la 1^{ère} édition de la Journée verte en famille**, le 30 mai au bourg de Coulounieix organisé par la Mairie de Coulounieix-Chamiers. Le CAUE a animé le dimanche après-midi un stand dans l'espace dédié à l'Energie, l'Habitat et le Déplacement. Le conseiller FAIRE a dispensé 6 conseils personnalisés sur des projets de rénovation énergétique et diffusé de la documentation ADEME et les livrets de l'exposition sur le confort thermique.

- **le salon de l'Habitat**, le 18 septembre au parc des Expositions du Périgord à Marsac sur l'Isle organisé par la CCI Dordogne. En partenariat avec l'ADIL 24, les 2 conseillers FAIRE du CAUE ont animé un stand et dispensé 17 conseils personnalisés sur des projets de rénovation énergétique.



- **la Foire du Gabarier**, le 25 septembre à Castelnaud la Chapelle organisée par le Conseil Départemental. Dans le cadre de cette 3^{ème} édition des rencontres départementales sur les questions de climat, de biodiversité, de mobilité et d'énergies, un conseiller FAIRE a assuré une permanence sur le stand du Conseil Départemental et réalisé 13 conseils personnalisés sur des projets de rénovation énergétique.

- **la Fête du Grand Site de France de la Vallée de la Vézère**, le 03 octobre à Campagne organisée par le PIP. Cette manifestation vise à sensibiliser les habitants à la richesse patrimoniale naturelle et culturelle du territoire qu'ils habitent mais aussi à attirer leur attention sur la fragilité de leur environnement et sur les enjeux pour sa préservation. Dans le cadre de cette 2^{ème} édition, le conseiller FAIRE a dispensé 12 conseils personnalisés sur des projets de rénovation énergétique.

- **le salon de l'Immobilier 24**, les 23 et 24 octobre au Palio à Boulazac Isle Manoir a rassemblé en un même lieu une trentaine de professionnels et les acteurs institutionnels et associatifs de l'Habitat : Service de l'Habitat du Conseil départemental, ADIL24, SOLIHA 24 et le CAUE. Pendant 2 jours, les

conseillers FAIRE se sont relayés sur le stand du Conseil départemental et ont réalisé 33 conseils personnalisés sur des projets de rénovation énergétique. Un conseiller FAIRE a animé une conférence sur la RE 2020 et présenté l'exposition du CAUE sur le confort thermique dans la maison.



LES INTERVENTIONS AUPRES DES COLLECTIVITES

Le suivi des Plan Climat Air Energie Territoire (PCAET)

Le CAUE a été sollicité en 2021 par plusieurs EPCI dans le cadre de la mise en œuvre de leur Plan Climat Air Energie Territoire (PCAET). Les 2 Conseillers FAIRE ont notamment participé **au Comité de suivi des PCAET** suivants :

- Le 13/04/2021 (en visioconférence) : état d'avancement du PCAET de la CC Vallée de l'Homme et perspectives
- Le 23/09/2021 (à Neuvic sur l'Isle) : réunion stratégique partenariale du PCAET de la CC Isle Vern et Salembre

L'accompagnement des Contrats de Transition Ecologique (CET)

Dans le cadre de la mise en œuvre de son CET, le Syndicat du SCoT du Bergeracois a sollicité le CAUE pour l'accompagner vers la transition énergétique et l'aider à co-construire des fiches-actions ou projet proposant des solutions concrètes à mettre en œuvre jusqu'en 2022. Le CAUE a proposé de porter le projet de création **d'une brochure pédagogique sur « le confort d'été dans les bâtiments publics »** destinée aux élus et aux maîtres d'ouvrage publics et privés en Dordogne. Initié en 2020, ce projet a rassemblé plusieurs partenaires du CAUE : SCoT du Bergeracois, Communauté d'Agglomération du Bergeracois, SDE 24, ADIL 24 et ATD 24. Les 2 conseillers FAIRE du CAUE se sont impliqués dans la réalisation de la brochure dont le contenu technique est arrêté mais le fil conducteur nécessite encore d'être remanié. Concrètement, 3 réunions ont eu lieu sur le contenu, le format et la charte graphique de la brochure : 25 juin 2021, 18 juillet 2021 et 12 décembre 2021. L'infographiste du CAUE a travaillé sur la conception du document. La diffusion de la brochure est prévue au 2nd semestre 2022.

Le programme Facilaréno : la mise en œuvre de Dorémi en Dordogne

Les Communautés de communes de la Vallée de l'Homme et de Sarlat Périgord Noir ont été lauréates en 2020 de l'Appel à Manifestation d'Intérêt lancé par la région Nouvelle-Aquitaine afin de sélectionner des territoires pour le programme Facilaréno destiné à accélérer la rénovation performante des maisons.

Depuis 2020, un conseiller FAIRE accompagnent ces 2 territoires communautaires dans la mise en œuvre de Dorémi. En 2021, il a participé aux réunions et actions suivantes :

- Formation "Faire équipe pour accompagner les ménages et les artisans : vers la rénovation performante", 2 jours en visio-conférence (27/01 mat, 28/01 et 01/02 mat 2021)
- Réunion en visioconférence avec l'animateur régional du dispositif Facilaréno "La qualification des ménages" (12/03/2021 mat)
- Sensibilisation et information des conseillers du CAUE sur l'adéquation entre les besoins énergétiques, les moyens financiers et l'éligibilité aux aides
- Réunion d'articulation entre les acteurs locaux (CAUE/SOLIHA/animateurs de Dorémi) en présentiel le 5/03/2021 matin à la Communautés de communes de la Vallée de l'Homme.

La formation pour les élus sur " La rénovation énergétique des bâtiments "

Cette formation destinée aux élus a été créée en 2021 par les 2 conseillers FAIRE du CAUE. Organisée en partenariat avec l'UDM24 dans ses locaux, une 1ère session s'est déroulée le 10 novembre 2021 à Marsac sur L'Isle et a réuni 15 participants.

L'objectif de la formation est de comprendre les enjeux d'une rénovation performante en passant par l'évaluation des points clés d'intervention sur le bâti. De nombreuses notions techniques sont convoquées dans cette démarche : approche globale, qualité architecturale, sobriété énergétique, confort des usagers, dispositifs d'aides à la rénovation énergétique. Cette vision globale permet une rénovation cohérente par rapport au confort et aux possibilités financières de l'usager.

La méthode pédagogique retenue mixe des apports techniques vulgarisés, des exemples illustrés en Dordogne et des retours d'expérience des conseillers FAIRE du CAUE. Un power point spécifique a été élaboré et l'exposition sur le confort thermique et son livret ont également servi de support à la formation.

LES AUTRES INTERVENTIONS DES CONSEILLERS FAIRE

La formation pour les futurs professionnels du bâtiment

L'AIFS (Association Interprofessionnelle pour la formation permanente dans le Sarladais) a sollicité le CAUE pour intervenir dans le cadre de l'une de ses formations.

Concrètement, un conseiller FAIRE du CAUE a animé le 20 mai 2021 à Sarlat la Canéda une journée de formation sur « le confort thermique dans l'habitat » pour un groupe d'apprentis maçons et carreleurs.

La formation/information pour les conseillers juristes de l'ADIL 24

Les conseillers FAIRE du CAUE et de SOLIHA ont organisé le 30 juillet 2021 au siège du CAUE à Périgueux une réunion d'information sur l'énergie solaire pour les conseillers de l'ADIL24 et le service Habitat du Département.

Cette formation « sur mesure » répondait à un besoin spécifique des conseillers juristes qui réalisent des actes A1 auprès des ménages. Des supports de formation ont été réalisés par les 2 conseillers FAIRE du CAUE : l'un sur le solaire thermique et l'autre sur le photovoltaïque. Les conseillers FAIRE ont donné des informations techniques vulgarisées, présenté les technologies disponibles et donné des échelles de prix des systèmes. Cette présentation à 2 voix a ensuite laissé la place aux échanges et aux questions.

III-4 LA CONCERTATION AVEC LES EPCI : MISSION OBLIGATOIRE DE LA PLATEFORME « EN DEVENIR »

La plateforme de rénovation énergétique « en devenir » co-portée en 2021 par le CAUE et ses partenaires (ADIL 24, SOLIHA Dordogne Périgord et Conseil Départemental) avait également pour mission d'organiser la concertation avec les EPCI afin d'assurer la transition vers une plateforme définitive en Dordogne en 2022.

Au 1^{er} semestre 2021, les 4 partenaires ont organisé et coanimé deux temps forts de concertation avec l'ensemble des EPCI de Dordogne :

- les 23 et 24 février 2021 : 4 réunions en visioconférence avec les élus et techniciens de chaque Pays pour leur présenter le fonctionnement de la plateforme « en devenir ».

- le 29 juin 2021 : réunion en visioconférence présidée par la conseillère départementale Juliette Nevers pour les informer du lancement de l'Appel à Manifestation d'Intérêt Plateforme de rénovation énergétique 2022 (objectifs, contenu, calendrier).

A chacune de ces réunions avec les EPCI, Martine Roux, chargée de mission à la Direction Energie Climat du Conseil régional Nouvelle-Aquitaine, était présente pour répondre en direct aux interrogations des représentants des EPCI.

En juillet 2021, les partenaires de la plateforme « en devenir » ont décidé d'adresser un questionnaire et un courrier aux EPCI leur demandant de se prononcer sur la candidature potentielle du Département à l'AMI 2022. Au final, seules les 6 EPCI du Pays du Périgord Noir ont manifesté le souhait de s'organiser pour porter ensemble à l'échelle de leur territoire une plateforme en 2022 pour répondre aux besoins d'une population d'environ 100 000 habitants. Les autres EPCI ont donné leur accord pour que le Conseil départemental réponde à l'AMI 2022.

Au dernier trimestre 2021, les 4 partenaires de la plateforme « en devenir » se sont réunis en présentiel dans les locaux de l'ADIL24 à 4 reprises pour corédiger le dossier de candidature du Conseil départemental à l'AMI de la Région N-A et définir notamment leurs objectifs prévisionnels respectifs. La convention type avec les EPCI et la convention de partenariat proposées par le Service de l'habitat ont été amendées lors de ces réunions.

En novembre 2021, les 4 partenaires se sont à nouveau réunis pour élaborer le plan de communication de la plateforme 2022 et réaliser une affiche destinée à promouvoir la future plateforme.

En décembre 2021, les 4 partenaires ont organisé une visioconférence avec les techniciens de la plateforme Périgord Noir Rénov' pour leur présenter l'affiche et définir les relations entre plateformes en 2022.

III-5 LE FINANCEMENT DE LA PLATEFORME « EN DEVENIR »

La mise en œuvre du programme SARE en janvier 2021 a mis un terme au financement des Espaces conseil FAIRE par l'ADEME et la Région N-A tel qu'il était assuré jusqu'à présent (financement annuel des postes des conseillers à hauteur de 48.000 euros par ETP). Le nouveau dispositif propose désormais une rémunération à l'Acte dont 50% sont financés par le programme SARE, 30% par les Régions et 20% par les EPCI. La plateforme Rénovation énergétique « en devenir » Dordogne est un dispositif transitoire dont le financement est différent. Pour 2021, la plateforme est financée à 100% par le programme SARE et la Région. Le budget prévisionnel 2021 prévoit toutefois un certain nombre d'actes métier et d'animations à réaliser pour percevoir les financements escomptés.

Pour information, le barème des actes Métiers est le suivant : 8 euros pour un acte métier A1 et 50 euros pour un acte métier A2. Une fois rapporté au temps passé pour les réaliser, ces montants ont été jugés insuffisants par beaucoup de structure pour couvrir les salaires des Conseillers FAIRE. Ce nouveau modèle économique a suscité dans toutes les Régions de telles inquiétudes quant à la pérennité des postes de conseiller FAIRE que l'ADEME a annoncé en juin 2021 la mise en place de 2 aides exceptionnelles dites « Primes surchauffe » financées par le dispositif CEE sans contrepartie en fonds publics. L'Etat a prévu d'attribuer une prime de 8.000 euros à chaque Espace Conseil FAIRE ayant réalisé en 2021 des actes Métiers A1 et A2 et une autre prime de 8.000 euros pour le recrutement de tout nouveau Conseiller FAIRE effectué en 2021. Les Régions sont chargées de vérifier l'éligibilité des Espaces Conseil FAIRE à ces 2 types d'aides et doivent en assurer le versement aux bénéficiaires au 1^{er} semestre 2022. Le CAUE a sollicité 8.000 euros en tant qu'Espace conseil FAIRE et 16.000 euros pour les 2 recrutements effectués en 2021.

IV- LES ACTIONS POUR LES JEUNES PUBLICS

La sensibilisation des jeunes publics à l'architecture et au paysage est inscrite dans les missions des CAUE. Depuis 2018, le CAUE s'investi davantage dans des actions de sensibilisation en milieu scolaire sur les champs de l'architecture, du paysage, de l'énergie et du petit patrimoine. Ces actions de médiation sont conduites avec les partenaires locaux, institutionnels ou associatifs. Même si les établissements scolaires n'ont pas fermé en 2021, le nombre d'animations reste toujours moins important que les années précédentes. Les salariés du CAUE ont été en télétravail une grande partie de l'année 2021 en raison de la crise sanitaire liée à la COVID-19, limitant ainsi les animations auprès des plus jeunes.

Le CAUE a continué son action auprès de tous les jeunes publics en les sensibilisant à leur environnement naturel et construit afin de les préparer à devenir des acteurs attentifs à l'environnement et au cadre de vie.

En 2021, la médiation en architecture, paysage et petit patrimoine a représenté 2.30% de l'activité du CAUE.

Depuis 2018, Aurélie Brunat, paysagiste du CAUE intervient auprès des jeunes publics en milieu scolaire et hors les murs. Elle utilise l'exposition « Patrimoine de pays en devenir » comme support et a réalisé 5 animations en 2021 (113 élèves de la maternelle au lycée sensibilisés).



L'Animation de l'exposition « Patrimoine de pays en devenir »

- le 9 mars 2021, intervention au lycée agricole de Lapeyrouse à Coulounieix-Chamiers auprès de 35 lycéens de classe de 2nde générale et Technologie, Ecologie, Agronomie, territoire et développement Durable. La thématique retenue était celle de la nature en ville à travers le patrimoine de pays. La présentation de l'exposition a permis de faire le lien avec les projets d'aménagements urbains actuels intégrant la nature en ville.
- le 10 mai 2021 intervention auprès de 21 élèves de CE1-CE2 et de 21 élèves de CM2 de l'école primaire Beaussac à Mareuil en Périgord. Cette action s'inscrivait dans le cadre de l'action « Patrimoine bâti / l'Homme et l'eau au village de Beaussac » organisée par l'association Le Ruban Vert qui visait entre autres à transmettre aux plus jeunes des connaissances sur le patrimoine local de l'eau. Aurélie Brunat a d'abord présenté le petit patrimoine en lien avec la thématique de l'eau puis elle a terminé son intervention par de petits ateliers pédagogiques (jeu du détective et jeux de correspondance) qui ont permis aux élèves de tester leurs connaissances de façon ludique.

Les Enfants du patrimoine

Dans le cadre de l'opération nationale « Les enfants du Patrimoine », Aurélie Brunat a proposé le 17 septembre 2021 à 36 élèves de l'école primaire de Bourdeilles de CE1-CE2 et CM1-CM2 de découvrir le petit patrimoine situé à proximité de leur école.

Le panneau sur le thème de l'espace public de l'exposition « Patrimoine de pays en devenir » présenté en classe tenait lieu de fil conducteur à cette démarche de sensibilisation. Deux groupes d'enfants ont déambulé dans le centre bourg de Bourdeilles à la découverte du patrimoine de pays : puits, lavoir, la halle, pont, monument aux morts, poids public, croix, four à pain.... A chaque point d'étape, les élèves ont appris la fonction, l'usage et le mode de construction de l'édicule repéré. Au fil de sa balade avec les élèves de CM2, la paysagiste a également montré le cadastre actuel et napoléonien ainsi que des cartes postales anciennes, ce qui leur a permis de visualiser et de comprendre

l'évolution de leur village et les modes de vie d'autrefois. Des échanges et des petits ateliers en classe ont clôturé chaque parcours : les élèves répartis en petits groupes ont retracé leur parcours sur une photo aérienne actuelle et sur le cadastre napoléonien. Ils ont également été invités à imaginer et dessiner leur projet pour la réhabilitation de la place de la Bascule et de son poids public. Ces dessins ont été présentés au maire de Bourdeilles le 18 septembre lors des conférences au château de Bourdeilles organisées dans le cadre des Journées Européennes du Patrimoine (« Un patrimoine pour tous »).



La formation « Lire le paysage autour de mon école, connaître le patrimoine de proximité » pour sensibiliser les enseignants

Parallèlement aux animations en milieu scolaire, le CAUE a souhaité également sensibiliser les enseignants à l'importance de l'éducation au patrimoine et à l'architecture.

En partenariat avec le Rectorat de l'Académie de Périgueux et le Pôle International de la Préhistoire, le CAUE a engagé en 2020 une action de sensibilisation à l'architecture, au paysage et au petit patrimoine pour les professeurs du 1er degré. La formation d'une demi-journée intitulée « Lire le paysage autour de mon école, connaître le patrimoine de proximité » a été reconduite en 2021. Ouverte plus largement à l'ensemble des professeurs des écoles de Dordogne, la formation d'une demi-journée a rassemblé au total 24 stagiaires lors des 2 sessions organisées les 20 janvier et 13 octobre 2021. La formation était animée par Aurélie Brunat, paysagiste et Hervé Desmaison, géomaticien au CAUE en charge de la base de données départementale sur le patrimoine de pays gérée par le CAUE et géolocalisée via l'outil Périgéo de L'agence Technique.

V- LES ACTIONS AVEC LES PARTEIRES DU CAUE

Depuis septembre 1978 et, conformément à l'article 7 de la loi du 3 janvier 1977, le CAUE œuvre pour instaurer un dialogue entre les différents acteurs du cadre de vie. Il s'efforce de proposer un lieu d'animation et de débat sur les thèmes de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement. À ce titre, il a su tisser depuis sa création de multiples partenariats avec les collectivités locales mais aussi avec le monde associatif. En 2021, **les actions menées avec et pour les partenaires du CAUE ont représenté 17.70% de sa charge de travail.** Un chiffre à la hausse par rapport à 2020 qui avait été particulièrement impacté par la crise sanitaire.

V-1 L'UNION RÉGIONALE DES CAUE DE NOUVELLE AQUITAINE

Depuis la mise en place de la Grande Région Aquitaine, le CAUE s'attache par l'intermédiaire de son Union Régionale, à développer de nouveaux partenariats à l'échelle régionale.

L'assistance continuités écologiques aux porteurs de projets de SCoT et PLUi

L'Assistance Continuités Ecologiques a été lancée en 2014 et l'écologue du CAUE a assuré, en tant que chef de projet, la mise en œuvre de ce dispositif en Nouvelle-Aquitaine. L'ACE vise à développer une meilleure intégration des continuités écologiques auprès des porteurs de SCoT et PLUi dans les projets de planification territoriale en cohérence avec l'échelle régionale.

Le dispositif ACE a pris fin le 30 juin 2021 et plusieurs productions en cours ont été achevées :

- Ecriture de la partie Continuités écologiques du guide d'application du SRADDET (document d'intérêt en ligne sur le site du Conseil régional N-A)
- Ecriture des fiches techniques et juridiques des éco-paysages et des continuités écologiques
- Création de 7 vidéos méthodologiques, pédagogiques animées en 3D pour identifier et prendre en compte les trames vertes et bleues dans les documents d'urbanisme (« Comment comprendre, identifier les continuités écologiques selon une approche paysagère », 3 vidéos sur les écopaysages forestiers, herbagés, cultivés et viticoles et « Comment cartographier sa trame verte et bleue et la mettre en œuvre », 4 vidéos sur les sous-trames forestières, bocagères, des milieux naturels ouverts et semi-ouverts, et sous-trame des zones humides) ;

L'année 2021 a également permis la création **d'un nouveau site Internet ACE ressource** compilant l'ensemble des productions depuis 2016. Cet outil sera accessible à la fin du 1^{er} semestre 2022 à toutes les collectivités qui y trouveront de nombreux éléments pédagogiques, des cartographies dynamiques, des données mobilisables, des outils techniques et juridiques, des formations et exercices pratiques, des retours d'expériences, des contacts et des liens utiles... qui ont pour objectif de « mieux connaître, pour mieux agir » en Nouvelle-Aquitaine.



Le label « Jardin remarquable »

Le label « **Jardin remarquable** » est délivré par l'État - ministère chargé de la culture - aux jardins ouverts au public présentant un intérêt culturel, esthétique, historique ou botanique. Au 31 décembre 2021, la Dordogne comptait le plus grand nombre de jardins labellisés « jardin remarquable » avec 17 jardins sur les 59 recensés en Nouvelle-Aquitaine.

En partenariat avec la DRAC Nouvelle-aquitaine, les paysagistes du CAUE participent depuis 2020 au groupe de travail régional pour examiner les demandes de labellisation (obtention ou renouvellement) « Jardin remarquable ».

Le CAUE a réalisé 3 visites sur site en 2021. Une visite pour le renouvellement du label des jardins de Marqueyssac à Vézac et deux visites pour les demandes du label de l'arboretum des Pouyouleix à Saint-Jory de Chalais et du jardin suspendu de Limeuil. Pour chacune des visites, la paysagiste a procédé à une évaluation selon une grille prédéfinie. La paysagiste du CAUE a également participé le 22 novembre 2021 à la réunion régionale qui valide la décision d'accorder ou de renouveler le label.

Pour 2022, 4 visites sont déjà programmées pour la demande de renouvellement du label du parc du domaine de Campagne, des Jardins de Cadiot à Carlux, des Jardins d'eau de Saint-Rome à Carsac-Aillac et du Parc du domaine des Milandes à Castelnaud la Chapelle.



L'Observatoire de l'architecture du XX et XXI^e siècle

Alimenté par les 11 CAUE de Nouvelle-Aquitaine, l'observatoire propose un panorama de l'architecture contemporaine en Aquitaine et recense des bâtiments, des aménagements ou des ensembles urbains significatifs. Une architecte du CAUE continue d'apporter régulièrement sa contribution et a proposé en 2021 une fiche sur la coutellerie de Nontron.

L'exposition « Ma ruralité heureuse, vécue ou rêvée »

L'URCAUE Nouvelle-Aquitaine a réalisé une exposition itinérante sur la base des 22 photos sélectionnées dans le cadre du concours « Ma ruralité heureuse vécue ou rêvée » de l'été 2020. Le 1^{er} prix régional avait été décerné à une photo prise dans la Double en Dordogne. La remise officielle de ce prix a eu lieu le 18 septembre 2021 au château de Bourdeilles lors des JEP en présence de Céline Massa, déléguée régionale de l'URCAUE N-A. L'exposition est restée visible sur le site jusqu'à la fin du mois de septembre. Le CAUE a fait tirer au même format que l'exposition, les 5 photos récompensées par le jury départemental de Dordogne. Présente au château de Bourdeilles, cette sélection départementale était aussi visible le 17 septembre 2021 lors de du colloque « Le paysage, reflet de la ruralité périgourdine » au Château de Hautefort.

Les groupes de travail

Initiés en 2017, ces groupes visent à mutualiser les bonnes pratiques professionnelles, les outils, les connaissances et les informations. Les groupes se réunissent de préférence en visioconférence et uniquement si une thématique précise a été arrêtée par le groupe. En 2021, le CAUE a participé aux 3 groupes de travail suivants :

- Communication/concours photos : lancement du travail sur l'exploitation sociologique du concours photos « Ma ruralité heureuse vécue ou rêvée en Nouvelle-Aquitaine » de l'été 2020 avec la rédaction du cahier des charges pour le choix du sociologue et l'analyse des candidatures. 2 séminaires de réflexion collective à partir des résultats de l'étude sociologique sont prévus au 1^{er} trimestre 2022.
- Revitalisation des centres bourgs : retour d'expérience d'une architecte du CAUE sur les actions menées auprès des élus de Dordogne sur cette thématique avec la présentation de la brochure pédagogique « Réinvestir le bâti vacant dans les centres bourgs » et de l'animation partenariale organisée en 2019 à Villars.
- Sensibilisation : une architecte du CAUE a participé en visioconférence le 26 avril 2021 au forum sur « les nouveaux outils de sensibilisation conçus par les CAUE de Nouvelle-Aquitaine ».

Les rencontres des personnels

L'URCAUE Nouvelle-Aquitaine organise tous les 2 ans une manifestation ouverte aux salariés et aux administrateurs des CAUE. L'occasion pour chacun de tisser des liens, de faire découvrir les actions développées sur son territoire, d'échanger avec ses homologues et d'interroger ses pratiques professionnelles. Les éditions 2020 et 2021 ont été annulées à cause de l'épidémie de coronavirus. Le CAUE de la Vienne accueillera les équipes à Châtelleraut les 19 et 20 mai 2022.

V-2 LA SEMIPER : LE PROJET DE MAISON DE L'HABITAT

Au 1^{er} janvier 2022, la Société d'Économie Mixte d'équipement du Périgord (SEMIPER) a transféré la maîtrise d'ouvrage de l'opération Maison de l'Habitat à la SCI MDH dont elle assure la gérance.

L'accompagnement du CAUE sur le projet de construction d'une Maison de l'Habitat a débuté en 2019 et doit se poursuivre jusqu'en 2025 avec le suivi de la démarche développement durable en phase d'exploitation.

Les différentes étapes de l'opération MDH avancent selon le calendrier prévisionnel initial. En 2021, l'architecte du CAUE a participé avec le concours ponctuel du conseiller Energie de l'ATD24 à **l'étape 2 relative au choix de la maîtrise d'œuvre**, et plus précisément à :

- l'organisation de la consultation pour le choix des équipes MOE,
- l'élaboration des critères de choix des candidats retenus,
- l'analyse des réponses des candidats retenus,
- l'animation des réunions du Comité de Pilotage,
- l'animation des réunions dédiées à la mutualisation entre structures,
- l'analyse de l'avant-projet de l'équipe lauréate,
- l'articulation avec les nouveaux besoins organisationnels des structures,

L'architecte du CAUE a aussi participé à **l'étape 3 du suivi de la démarche développement durable en phase projet** en assurant sa mission de conseil et de médiation auprès du maître d'ouvrage et de l'équipe maître d'œuvre sur les questions de respect du programme d'exigence, de fonctionnalité et d'usages du bâtiment, de choix des matériaux et des procédés constructifs, de maîtrise des coûts d'exploitation et de maintenance, de maintien des objectifs de performances énergétiques et environnementales souhaités. Le CAUE a également rédigé **une note d'innovation**, synthétisant les grands objectifs du projet, comme appui pour les éventuelles demandes de subventions à venir.

Le CAUE était également présent aux **7 réunions du COPIL** et aux **6 réunions dédiées à la mutualisation entre structures** portant sur les questions de l'accueil, du fonctionnement des espaces mutualisés (salles de réunion, tisanerie ...), de l'inventaire du mobilier existant de chaque structure pour une mise en commun des éléments non utilisés, sur la signalétique, l'organisation de la matériauthèque et de l'espace exposition.

Enfin, le CAUE a continué à porter la dynamique participative du projet visant à associer le plus largement possible l'ensemble des acteurs de cette opération : visites de site et présentation du Quartier aux membres du COPIL, diffusion d'une newsletter aux 270 employés avec les actualités du projet (choix de l'équipe de maîtrise d'œuvre, matériaux retenus, actualités du Quartier d'affaires ...), actualisation du site web avec ces dernières données (<https://projetmdh.dordogne.fr/>)



V-3 LE SYNDICAT MIXTE DES EAUX DE LA DORDOGNE (SMDE 24)

LE SMDE 24 agit pour le compte des collectivités adhérentes de Dordogne pour la protection de la ressource en eau. Il exerce la compétence « Protection du point de prélèvement ». Il est notamment chargé de l'établissement et du suivi des [périmètres de protection](#) des ressources existantes et à venir et des [actions pour la protection de la ressource](#). A cet égard, il réalise en Dordogne des études et des travaux relatifs à la protection de la ressource en eau sur 233 captages.

Le SMDE 24 - au travers de son hydrogéologue – a sollicité en 2021 les conseils du CAUE pour orienter les travaux de sécurisation des captages situés en zones rurales vers des solutions alternatives afin de favoriser une meilleure intégration paysagère et la biodiversité. Le CAUE a proposé de réaliser pendant 3 ans des études paysagères et ceci pour 5 sites maximum par an choisis en concertation avec le SMDE 24. Ces études comprendront :

- une analyse du territoire et notamment de ses co-visibilités,
- une analyse de la parcelle,
- un projet d'aménagement de la parcelle (1 ou 2 options en fonction du site),
- une illustration (croquis / perspectives) du site Avant/Après afin de sensibiliser les élus,
- une proposition de palette végétale.

Les propositions du CAUE seront d'ordre paysager (limites, végétaux à planter, co-visibilités à gérer) mais aussi architectural (enduits, bardages à modifier, etc.) et seront formalisées sous forme d'une plaquette A3 (R/V).

En décembre 2021, la paysagiste du CAUE a réalisé une étude test et s'est rendue avec l'hydrogéologue du SMDE 24 sur le site de captage d'eau potable de La Bulide implanté sur la commune de Vézac. Cette 1^{ère} étude paysagère a été rendue en février 2022 et sera suivie de 4 autres sur l'année.

V-4 L'ASSOCIATION LES AMIS DE LA PEYROUSE

Le CAUE a répondu en 2021 à une demande de l'association Les amis de La Peyrouse pour participer à la réalisation d'un ouvrage sur l'histoire de ce domaine situé sur la commune de Saint Félix de Villadeix.

La paysagiste du CAUE a réalisé une lecture de paysage du site de La Peyrouse et s'est plus particulièrement intéressée à l'histoire et à l'évolution du parc qu'elle a analysé sur plusieurs siècles à l'aide de cartes anciennes et de cartes postales anciennes.

L'ouvrage intitulé La Peyrouse bénéficie des contributions écrites d'une quinzaine d'auteurs parmi lesquels des historiens, naturalistes, chercheurs, universitaires, maîtres de conférence, photographes... Le texte rédigé par la paysagiste du CAUE et les documents iconographiques choisis pour l'illustrer constituent la 1^{ère} partie du chapitre 10 « Le parc et les bois de La Peyrouse ». L'ouvrage devrait être finalisé et imprimé en 2022.

V-5 LES AUTRES PARTENAIRES DU CAUE

ADEME

Le CAUE héberge un Espace Conseil FAIRE (aujourd'hui France Rénov') et a bénéficié à ce titre du soutien logistique de l'ADEME :

- Plaquettes d'information gratuites destinées au grand public
- Webinaires et formations gratuites pour les conseillers FAIRE
- Outils numériques et site intranet du programme SARE : INTRA FAIRE, SARénoV', tableau de bord SARE et base de données FAIRE
- Journées nationales de l'ADEME à Angers pour les conseillers FAIRE

ADIL 24

Le CAUE est membre du Conseil d'Administration et du Bureau de l'ADIL 24

Partenariat pour le conseil aux ménages dans le cadre de la plateforme « en devenir » rénovation Énergétique Dordogne Périgord (N° unique de la plateforme, réalisation des actes Métiers A1)

Actions d'information, d'animation et de médiation conjointes (stand partagé, conférence...)

ATD 24

Depuis 2013, le CAUE et l'ATD24 ont un président et un directeur communs, ce qui permet notamment de promouvoir l'action et les services du CAUE auprès des collectivités qui adhèrent à l'Agence départementale.

Les compétences des personnels du CAUE ont sollicitées en 2021 pour renforcer les services de l'ATD (géomaticien, technicien informatique, infographiste, dessinateur) et ceci, pour une part de leur temps de travail.

Des projets sont menés conjointement avec les services Cartographie numérique, Ingénierie territoriale et Ingénierie assainissement de l'agence :

- Maison Numérique de la Biodiversité Dordogne-Périgord
- Application Petit patrimoine pour son recensement et sa valorisation en Dordogne
- Assistance technique dans le cadre du projet de Maison de l'Habitat

CAPEB 24

Opération « Casse-croûte productifs »

Cellule de recherche appliquée

L'écologue du CAUE est chef de projet ACE et MNB Dordogne-Périgord. A ce titre, il anime un réseau de partenaires :

- Projet ACE : le Centre d'Ecologie Fonctionnelle et Evolutive (CEFE-CNRS) et l'Unité SAD-Paysage-INRA
- Projet Maison Numérique de la Biodiversité : IRSTEA Montpellier, IRSTEA Lyon, ISTHIA, LETG, KERMAP

Cellule naturaliste

L'écologue du CAUE est chef de projet ACE et à ce titre anime un réseau de partenaires :

- Le Conservatoire d'Espaces Naturels d'Aquitaine (CEN Aquitaine)
- Le Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique (CBNSA)
- L'Observatoire Aquitain de la Faune Sauvage (OAFS)
- La Ligue de Protection des Oiseaux (LPO)
- L'Association Cistude

Chambre d'Agriculture de la Dordogne

Création d'applications smartphone pour développer la participation citoyenne en faveur de la biodiversité

Projet Haute Valeur Environnementale de l'AOC Pécharmant

Conseil départemental de la Dordogne

Soutien technique, scientifique et méthodologique au Service des Milieux Naturels et de la Biodiversité

Animation de la Maison Numérique de la Biodiversité Dordogne-Périgord

Inventaire du Patrimoine de Pays

Projet d'Atlas des paysages et du patrimoine Dordogne Périgord

Appui technique aux collectivités sur le champ de l'urbanisme et de la transition énergétique

Accompagnement à la demande par le biais d'expertises ou d'un partenariat technique du Service Habitat

Sollicitations du service Tourisme (lecture de paysage pour des sentiers de randonnée)

Organisation des Journées Européennes du Patrimoine avec le Service de la Conservation du patrimoine départemental

Participation à des jurys de concours

Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine

Soutien financier au CAUE dans le cadre de la plateforme « en devenir » de rénovation énergétique 2021 (déploiement du programme SARE, co-financement CR N-A et dispositif CEE)

Participation des Conseillers FAIRE au Plan Régional Santé-Environnement (PRSE 3)

EPF Nouvelle-Aquitaine

Participation aux animations sur la revitalisation des centres-bourgs portées par le CAUE

FFB 24

Le CAUE propose d'organiser pour le club des entrepreneurs et le club des femmes d'entrepreneurs des rencontres thématiques (qualité de l'air intérieur, confort d'été, réglementation RE2020...) et des visites de réalisations exemplaires en Dordogne

Fondation du Patrimoine Dordogne

Journées Européennes du Patrimoine

Application « Petit patrimoine »

France Bleu Périgord

Participation des conseillers du CAUE à l'émission « Le dossier de La vie en bleu »

Fibois Nouvelle-Aquitaine

Le CAUE participe depuis 5 ans à la sélection du Prix régional de la Construction Bois Nouvelle-Aquitaine. Une architecte a participé le 29 avril 2021 en visioconférence à l'un des 2 Comités Techniques de Sélection pour l'étude de 57 dossiers de candidature répartis selon les 4 catégories : *Travailler-accueillir / Apprendre se divertir / Réhabiliter un équipement / Réhabiliter un logement.*

Le jury final s'est réuni le 9 juin pour désigner les lauréats 2021. Deux projets en Dordogne ont remporté un 1^{er} prix : une maison bois à Saint Martin de Ribérac par [Charlotte Wibaux Eco architecte \(24\)](#) dans la catégorie *Bâtiment/Logement* et un aménagement extérieur à Abjat-sur-Bandiat par B.I.P (24) dans la catégorie *Aménager*. Le projet La petite Dordogne à Saint-Georges de Montclard par Oreka Architecture (83) a remporté le 2nd prix dans la catégorie *Réhabiliter un logement*.

La Pierre Angulaire

Le CAUE effectue depuis plus de 20 ans le suivi et la saisie des fiches relatives à l'inventaire du petit patrimoine effectué par les bénévoles de l'association :

- saisie des dossiers d'inventaire dans la base de données du CAUE
- participation du CAUE aux Comités de lecture de l'association et aux Assemblées générales
- développement de l'application petit patrimoine pour le recensement et la valorisation du petit patrimoine en Dordogne

Pôle d'Interprétation de la Préhistoire

Structure porteuse de la démarche Grand Site de France Vallée Vézère

Convention cadre CAUE/PIP signée en 2021

Participation à la fête du Grand Site de France de la Vallée de la Vézère

Préfecture de la Dordogne

Départementale des Sites et des paysages

Commission Départementale d'Aménagement Commercial

Comité local de Cohésion Territoriale (émanation locale de l'ANCT)

Services de l'État

- DDT24 : le CAUE participe à la Commission de conciliation en urbanisme, au Club ADS, aux Ateliers locaux des territoires, au projet d'Atlas des paysages et du patrimoine de la Dordogne.
- UDAP 24 : le CAUE participe au Guichet Unique au Pôle d'Interprétation de la Préhistoire aux Eyzies de Tayac (permanence conseils en architecture organisée 1 fois par mois).
- Inspection académique de Dordogne : le CAUE mène des actions de sensibilisation à l'architecture, au paysage et au petit patrimoine pour les professeurs du 1^{er} et du 2nd degrés avec la formation « Lire le paysage autour de mon école, connaître le patrimoine de proximité » organisée depuis 2 ans au PIP.

SHAP (Société Historique et Archéologique du Périgord)

Participation au colloque « Le paysage, reflet de la ruralité périgourdine » au château de Hautefort le 17/09/2021. Contribution aux actes du colloque.

Syndicat Mixte du Bassin de l'Isle

AMI « Le Bassin de l'Isle : un territoire vert et bleu en Nouvelle-Aquitaine » avec la Chambre d'Agriculture de la Dordogne

Syndicat Mixte du SCoT Périgord Vert

Accompagnement à la maîtrise d'ouvrage en partenariat avec l'ATD 24

SOLiHA Dordogne Périgord

Partenariat pour le conseil aux ménages dans le cadre de la plateforme « en devenir » rénovation Énergétique Dordogne Périgord

Actions d'information, d'animation et de médiation conjointes (stand partagé, conférence,...)

UDM 24

Les CAUE disposent de droit de l'agrément CNFEL jusqu'au 31/12/2022 qui leur permet de proposer des formations aux élus. En 2021, le CAUE a créé 2 nouvelles formations inscrites au catalogue de formation de l'UDM 24 : « La revitalisation des centres bourgs » et « La rénovation énergétique des bâtiments ».

VI- LA VIE STATUTAIRE DU CAUE

VI-1 LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration et l'Assemblée générale du CAUE se sont réunis par trois fois en 2021, le 03 juin, le 20 septembre et le 13 décembre. En raison des mesures de prévention liées à la COVID-19, les assemblées du 03 juin se sont tenues en visioconférence en application des dispositions de l'ordonnance n°2020-321 du 25 mars 2020 prorogées jusqu'au 31 juillet 2021.

Suite au renouvellement des conseillers départementaux en juin 2021 et conformément aux statuts du CAUE, il a été procédé au renouvellement d'une partie du Conseil d'administration et à l'élection de son Président lors des assemblées du 20 septembre 2021.

M. Stéphane Dobbels, conseiller départemental de Trélissac et maire de Cornille a été élu à l'unanimité Président du CAUE et a succédé à M. Jean-Michel Magne. Les 2 conseillers départementaux du Périgord vert Nontronnais, Mme Juliette Nevers et M. Pascal Bourdeau ont été élus Vice-présidents. Conformément au Règlement intérieur de l'association, tous deux seront membres du Bureau respectivement en tant que Trésorière et Secrétaire.

Après l'Assemblée générale du 20 septembre 2021, la nouvelle composition du Conseil d'administration était la suivante :

Représentants des collectivités locales

- **Président** : Stéphane Dobbels, Conseiller départemental Trélissac, maire de Cornille
- **Vice-Présidente** : Juliette Nevers, Conseillère départementale Périgord Vert Nontronnais
- **Vice-Président** : Pascal Bourdeau, Conseiller Départemental Périgord Vert Nontronnais
- Dominique Bousquet, Conseiller départemental Haut Périgord Noir
- Corinne Ducrocq, Conseillère départementale Isle Loue Auvézère, maire de Coulaures
- Jean-Michel Magne, Conseiller départemental Vallée de l'Isle et Maire de Chantérac

Représentants de l'Etat

- Jacques Caillaut, Directeur d'Académie
- Xavier Arnold, Architecte des Bâtiments de France
- Emmanuel Didon, Directeur Direction Départementale des Territoires

Représentants des Professions

- Hélène Lefrancq, Architecte, déléguée départementale de l'Union nationale des Syndicats Français d'Architectes
- Frédéric Lioger, Président de la CAPEB 24
- Boris Delafoulhouze, Architecte, représentant départemental de l'Ordre des Architectes
- Charlie Baudoin, Géomètre expert, Membre de l'Ordre Régional de Nouvelle-Aquitaine des Géomètres Experts

Personnes qualifiées

- Jean-Philippe Granger, Président de la Chambre d'Agriculture
- Didier Gouraud, Président de la Chambre de Métiers

Membres élus par l'Assemblée Générale

- Emilie Chagnon, Paysagiste dplg
- Jacques Bernot, Délégué départemental Vieilles Maisons Françaises
- David Pontou, Président Syndicat des Entrepreneurs et Artisans du Bâtiment
- Stéphane Distinguin, Directeur de la SEMIPER
- Sylvain Marmande, Chef de service Agence Technique Départementale
- Jean-François Savier, Délégué départemental Maisons Paysannes de France

Représentant élu par le personnel (avec voix consultative)

- Emmanuelle Embid, Comptable

Participent également

- Bertrand Boisserie, Directeur CAUE
- Valérie Dupis, Paysagiste urbaniste, Directrice adjointe CAUE
- Luc Mayeux, Président de l'Association La Pierre Angulaire

VI-2 L'ÉQUIPE TECHNIQUE

L'équipe du CAUE a évolué en 2021 dans sa composition.

Dans le cadre du projet de la Maison Numérique de la Biodiversité Dordogne Périgord porté par le Département, le CAUE a recruté le 1^{er} février 2021 pour un CDD d'un mois et demi M. Junior Muyumba, ingénieur agronome et Manager des projets géomatiques, en qualité de chargé de mission pour mettre en place des chaînes de production de suivi d'indicateurs s'appuyant sur l'usage d'images satellitaires.

Dans le cadre de la plateforme de rénovation énergétique « en devenir » portée par le CAUE, 2 conseillers FAIRE ont été recrutés en 2021. M. Johann Desport a pris ses fonctions le 4 janvier 2021 pour pallier l'absence de Mme Myriam Cosset en arrêt maladie depuis décembre 2020 et M. M'hamed Bairat a été recruté en CDI le 08 juin 2021.

Pour pouvoir répondre aux nombreuses demandes des collectivités concernant la réalisation d'études de bourg, le CAUE avait recruté en août 2020 2 assistants d'étude en CDD pour renforcer l'équipe des architectes et paysagistes : M. Léo Feuga, diplômé en Paysage de l'ENSAP de Bordeaux, à temps plein et Mme Méloë Colbac-Beauvieux, urbaniste, à temps partiel de 60%. Leur mission respective s'est prolongée en 2021.

Le partenariat avec l'URCAUE Nouvelle-Aquitaine concernant le travail effectué par l'écologue dans le cadre de la mission ACE s'est achevé le 30 juin 2021.

La mutualisation des personnels du CAUE en 2021 a concerné un géomaticien (50%), un technicien informatique (60%), une infographiste (20%) et un dessinateur (50%). A sa demande, la mise à disposition d'une architecte du CAUE a pris fin au 28 février 2021.

En 2021, M. Bertrand Boisserie a continué d'assurer ses fonctions de directeur de l'ATD24 et du CAUE.

Bertrand **Boisserie** Directeur

Valérie **Dupis** Directrice adjointe, Paysagiste urbaniste, temps partiel 90%

Anne **Auffret** Architecte, temps partiel 90%

M'hamed **Bairat** Conseiller FAIRE

Marine **Bertrand** Architecte

Aurélié **Brunat** Paysagiste

Méloë **Colbac-Beauvieux** Assistante d'étude, temps partiel 60%, CDD 18 mois

Myriam **Cosset** Conseillère FAIRE (en congés maladie en 2021)

Yannick **Coulaud** Ecologue

Élisabeth **Couty** Assistante de direction

Hervé **Desmaison** Géomaticien, temps partiel 80%

Johann **Desport**, Conseiller FAIRE, CDD 12 mois

Emmanuelle **Embid** Comptable et membre titulaire élue du CSE du CAUE

Odile **Erhard** Architecte, temps partiel 80%

Léo **Feuga** Assistant d'étude, CDD 18 mois

Jean-Claude **Grimperelle** Technicien informatique

Isabelle **Morin** Infographiste

Junior **Muyumba** Chargé de mission, CDD 1.5 mois

Sébastien **Ramond** Dessinateur

Le CAUE accueille chaque année des stagiaires de niveau universitaire.

Ont réalisé un stage en 2021 :

- Thomas LORRE du 17/05 au 13/08, Année 2 ingénieur Sciences Agro à l'Université Bordeaux
- Laure LEFRERE stage du 05/04 au 28/05 2e année DUT Carrières sociales option gestion urbaine à l'IUT de Périgueux
- Charles Antoine CONTANTINI stage du 19/07 au 13/08 étudiant en 3e année d'architecture à l'ENSAP de Bordeaux

Exceptionnellement en 2021 et en raison de la Covid-19, aucun collégien, ni aucun lycéen n'a pu être accueilli au CAUE pour son stage de découverte de métiers ou d'entreprise.

En 2021, pour des raisons sanitaires liées à la Covid-19 et dans le respect des préconisations gouvernementales, la quasi-majorité des salariés du CAUE a télétravaillé à 100% ou partiellement de janvier au 31 août 2021.

Pour pallier les périodes de confinement et de télétravail préconisées liées à la pandémie, les organismes de formation se sont adaptés et ont proposé des sessions « en distanciel » dans beaucoup de domaines. En 2021, 9 salariés ont suivi une formation pour un total de 27.5 jours et seulement 3 formations se sont déroulées en présentiel. La possibilité de suivre des webinaires gratuits a aussi permis à plusieurs salariés de s'informer sur des thématiques en lien avec leur mission : architecture, bois, énergie...

Le télétravail a induit de nouvelles modalités d'échanges et de communication favorisant l'utilisation de nouveaux outils informatiques (TEAMS). Pendant les périodes de télétravail, les réunions d'équipe mensuelles ont laissé la place à des réunions hebdomadaires en visioconférence. Le rythme hebdomadaire a été choisi par la Direction pour faciliter la circulation de l'information concernant l'activité du CAUE mais aussi pour conserver un lien rapproché avec l'équipe et prévenir le risque d'isolement.

Lors de la reprise en présentiel en septembre 2021, la Direction du CAUE a proposé de faire évoluer la charte du télétravail. Chaque personnel peut désormais solliciter 1 jour de télétravail par semaine et bénéficie en plus d'un quota de 20 jours par an à mobiliser à sa convenance. Il convient toutefois de respecter les 2 jours de présence obligatoire par semaine et l'interdiction de télétravailler le jeudi. Pour faciliter la gestion des demandes de congé, RTT et télétravail et des absences (arrêt maladie, enfants malades et congés exceptionnels), le CAUE s'est doté fin 2021 d'un outil RH appelé FIGGO. Le logiciel permet également de lancer chaque année une campagne pour alimenter les Comptes Epargne Temps des salariés (CET).

VII- LE FINANCEMENT DU CAUE

En 2021, la subvention de fonctionnement allouée par le Conseil départemental au CAUE s'élève à 649 800€ et intègre les 69 500€ de subventions affectées aux missions spécifiques liées à l'environnement.

Des subventions supplémentaires (Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine, URCAUE Nouvelle-Aquitaine, missions culture /Conseil Départemental...) et des conventions rémunérées (conventions d'objectifs et d'accompagnement des collectivités) ont abondé le budget du CAUE.

La mutualisation des services du CAUE et de l'Agence Technique Départementale de la Dordogne a également donné lieu à des remboursements significatifs en 2021 (75 960€).

Produits d'exploitation		Charges d'exploitation	
Conventions Conseil Départemental	649 800 €	Charges du personnel (salaires, charges de personnel)	793 162 €
Conventions Conseil Départemental (Mission culture)	10 000 €	Impôts et taxes	48 459 €
Mutualisation ATD24 / CAUE 24	75 960 €	Variation de stock et autres achats & ch. ext.	98 736 €
SEMIPER Maison de l'Habitat	18 400 €	Dotations amortissement & provisions	10 622 €
Convention pour la plateforme en devenir (Conseil Régional N-Aquitaine/SARE)	77 072 €	Autres charges	1 647 €
Convention URCAUE Nouvelle-Aquitaine	22 149 €	Charges financières	0 €
Prestation de services	48 848 €	Charges exceptionnelles	1 391 €
Autres produits de gestion courante (aide de la Direction régionale des Finances)	5 022 €		
Reprise sur amort. & provision, transfert de ch	34 107 €		
Produits financiers	840 €		
Produits exceptionnels	1 431 €		
<i>Report de ressources non utilisées</i>	0 €		
<i>Engagements à réaliser sur ressources affectées</i>	0 €		
TOTAL	943 629 €	TOTAL	954 017 €
Déficit de l'exercice 2021		10 388 €	



Table des matières

INTRODUCTION	100
I- LES ÉTUDES	101
II- LES SUIVIS – ANIMATIONS OPÉRATIONNELS	102
III- L’ASSISTANCE TECHNIQUE	113
IV- LES MISSIONS SOCIALES	115
V- LES MISSIONS TRÈS SOCIALES.....	117

INTRODUCTION

Adhérent de la Fédération Nationale SOLIHA, Solidaire pour l'Habitat, SOLIHA **Dordogne-Périgord – Habitat & Développement Dordogne Périgord** apporte ses compétences au service des habitants et des collectivités du département de la Dordogne.

Présent sur le territoire de la Dordogne depuis 1968, le SOLIHA Dordogne-Périgord emploie 30 salariés soit un équivalent temps plein de 28,8 salariés.

Les compétences administratives et financières (secrétaires, comptable) mais aussi des personnels de terrain (conseillers habitat, techniciens en bâtiment, chargés d'études et d'opérations, agent social CESF...).

Ses activités sont reconnues service social d'intérêt général.

Le contexte de la décentralisation, la mise en œuvre du droit au logement opposable, le vieillissement de la population, l'impératif du développement durable intégrant la lutte contre la précarité énergétique fixent de nouveaux enjeux à la lutte contre l'exclusion par le logement.

Notre Mouvement intervient au service des personnes et des familles vulnérables et fragiles en quête d'un logement ou éprouvant des difficultés à s'y maintenir.

Nous agissons notamment dans le parc privé, en visant à concilier projet social et réalité économique. Pour cela :

- nous produisons et développons une offre de logements décents,
- nous adaptons l'habitat pour permettre à chacun : personnes âgées, accidentés de la vie, de continuer à vivre dans son logement,
- nous contribuons à revitaliser bourgs et quartiers en réhabilitant le parc privé ancien,
- nous luttons contre l'insalubrité et la non-décence en mettant en œuvre un habitat économe, accessible et durable.

Nos activités se déclinent sur plusieurs champs d'intervention :

- le conseil habitat, dont l'accompagnement des ménages fragiles et défavorisés,
- la maîtrise d'ouvrage d'insertion,
- les activités d'ingénierie en matière d'urbanisme et d'habitat auprès des collectivités territoriales.

Pour cela, nous sommes décidés à mieux construire les réponses nécessaires et urgentes qu'attendent de nous les personnes victimes du mal logement, de l'indignité de leur habitat, ou en difficulté d'accès ou de maintien dans un logement décent.

Au cours de l'exercice 2021, l'association a dégagé un **chiffre d'affaires de 1 254 276 €** toutes activités confondues.

L'association a bénéficié d'une **subvention de l'Assemblée départementale** à hauteur de : **230 000 €** dont **167 000 €** versés au titre de la subvention de fonctionnement, dont **50 000 €** au titre de l'aide au recrutement de 4 salariés et **13 000 €** au titre de la subvention liée à la mise à disposition du Directeur. Cette dernière subvention fait l'objet d'un remboursement auprès du Conseil départemental pour la même valeur.



I- LES ÉTUDES

I-1 ÉTUDE PRÉ-OPÉRATIONNELLE A UNE OPÉRATION PROGRAMMÉE D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT (OPAH) SUR LES COMMUNAUTÉS DE COMMUNES TERRASSONNAIS EN PÉRIGORD NOIR THENON HAUTEFORT, VALLÉE DE L'HOMME ET SARLAT PÉRIGORD NOIR

Maîtrise d'ouvrage : Communauté de Communes Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort

Rémunération : 80 099 € HT

En 2019, les trois Communautés de Communes ont souhaité s'engager dans une politique volontariste d'amélioration de l'habitat. Elles ont donc engagé l'élaboration d'une étude pré-opérationnelle à la mise en œuvre d'un programme d'actions en faveur de l'habitat sur le territoire de 76 communes regroupées au sein de trois intercommunalités : La Communauté de Communes Sarlat Périgord Noir (CCSPN), celle de la Vallée de l'Homme (CCVH) et celle du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort (CCTPNTH).

Le marché a été conclu pour une durée de 8 à 10 mois, celui-ci a été notifié le 26 septembre 2019 pour un démarrage de la prestation à partir du 15 octobre 2019. Ce marché a été prolongé et devait se terminer au printemps 2021, suite aux épisodes COVID celle-ci n'est toujours pas achevée. Le rendu définitif devrait être fait courant juin 2022.

Cette étude vise à construire une politique d'intervention incitative et partenariale. Elle est menée en plusieurs phases :

Phase 1 : Diagnostic stratégie et enjeux,

Phase 2 : Stratégies opérationnelles.

L'enjeu global pour ce territoire est d'accompagner le vieillissement de la population en favorisant les logements adaptés et décents à proximité de bourgs équipés, tout en restant attractif auprès de nouveaux arrivants, via une offre en logement diversifiée en taille et en localisation, rénové ou non, et dans le respect des identités locales. L'objectif est également de lutter contre la précarité énergétique en incitant la rénovation de logements énergivores et ainsi limiter les déperditions énergétiques.

I-2 ÉTUDE PRÉ-OPÉRATIONNELLE DE L'HABITAT COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PÉRIGORD RIBÉRACOIS

Suite à la fin du PIG RIBERACOIS au 31/12/2021, la Communauté de Commune a lancé un appel d'offre portant sur une étude pré-opérationnelle de l'habitat au mois d'août. Notre association s'est positionnée et a rendu une offre s'élevant à 103 416€. Celle-ci n'a pas été retenue au profit de SEGAT pour 55 900€.

I-3 ÉTUDE SUR LA VACANCE VILLE DE BERGERAC

La commune de BERGERAC nous a sollicité pour répondre à un appel d'offre portant sur la problématique de la vacance des logements. Notre offre non retenue, s'élevait à 39 279€. La société retenue, URBANIS ayant fait une offre à 37 000€.



II- LES SUIVIS – ANIMATIONS OPÉRATIONNELS

II-1 L'OPÉRATION PROGRAMMÉE D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT DE RENOUVELLEMENT URBAIN (OPAH RU) - VILLE DU BUGUE

Par convention signée le **1^{er} Mars 2017**, la **ville du BUGUE**, soutenue par le **Conseil départemental** à hauteur de **5 787 € HT**, et l'État, s'est engagée dans une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain pour une durée de **cinq ans** : 2017 – 2022.

L'OPAH-RU se porte sur l'ensemble de la Commune du Bugue avec un secteur priorisé qui correspond au centre-bourg.

Les objectifs quantitatifs globaux sont évalués à **95 logements** sur les 3 dernières années du programme répartis comme suit :

- 80 logements en faveur des propriétaires occupants,
- 15 logements locatifs appartenant à des propriétaires bailleurs privés,
- 50 Primes spécifiques (Prime Vacance, Accession, Façade et Devanture commerciale).

Depuis le lancement du programme, près de 150 **propriétaires occupants et bailleurs ont été rencontrés lors des permanences et ont été conseillés sur les aides existantes**.

L'année 2021 a permis d'établir des contacts avec plusieurs propriétaires bailleurs qui seraient susceptibles de monter un dossier de subvention ANAH. Ces projets, souvent de grande ampleur au niveau des montants de travaux (réfection globale de logement) mettent du temps à se monter administrativement, techniquement et financièrement.

De plus, la commune du Bugue est classée en zone jaune dans le Programme d'Actions Départemental de la Dordogne. Cette classification contraint les propriétaires bailleurs à proposer des loyers conventionnés souvent plus bas que le marché local (surtout pour les petites surfaces de logement). Le contexte est peu favorable à la réalisation de projets locatifs.

Hors ANAH, **plusieurs dossiers caisse de retraite** notamment ont vu le jour. La permanence mensuelle sur la Commune permet de rencontrer des personnes qui ne prendraient pas la peine de se renseigner autrement. Même si certaines d'entre-elles ne sont pas éligibles aux aides directes de l'OPAH-RU du Bugue, elles ont souvent le droit à des aides de leur Caisse de Retraite. Aussi, elles sont systématiquement orientées vers les autres dispositifs tels que MaPrimrenov' par exemple. Ce programme s'arrêtera en Février 2022, suite à la décision de la Communauté de Commune de la vallée de l'Homme de partir en Régie au 1^{er} janvier 2022.

Sur 2021, les permanences ont permis d'accueillir 71 personnes dont 17 nouveaux contacts. 11 dossiers Propriétaires occupants ont été engagés en 2021 dont 8 dossiers énergétiques et 3 autonomie. 90% des demandeurs sont en situation très modeste.

2 dossiers Propriétaires Bailleurs sur la thématique énergie ont été déposés.

12 primes ont été versées dont : 2 vacance, 6 façade, 2 commerce et 2 accession.

II-2 L'OPÉRATION PROGRAMMÉE D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT DE REVITALISATION RURALE (OPAH RR) – COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PORTES-SUD-PÉRIGORD

Par convention signée le **1^{er} Septembre 2016**, la **Communauté de communes Portes Sud-Périgord**, soutenue par le **Conseil départemental** et l'État, s'est engagée dans une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Revitalisation Rurale pour une durée de **trois ans** : 2016 – 2019. Celle-ci s'est terminée au 31 août 2019.



Cette intervention en faveur de l'habitat doit apporter des réponses aux différents enjeux démographiques, sociaux, économiques et patrimoniaux présentés lors du diagnostic de territoire. Ainsi, l'OPAH-RR est l'outil qui permet de répondre à la fois aux exigences réglementaires nationales de l'ANAH et de constituer une réponse adaptée aux enjeux locaux :

- Lutter contre l'habitat indigne et très dégradé.
- Lutter contre la précarité énergétique.
- Lutter contre la vacance des logements.
- Favoriser le maintien à domicile.
- Favoriser l'accèsion de logements vacants et/ou dégradés.
- Création de logements sociaux initialement vacants et/ou dégradés.

En 2019, un nouveau marché a été signé avec la Communauté de Communes Portes Sud Périgord pour les deux années suivantes à compter du 1^{er} septembre 2019. Sont concernés environs 5 000 logements, soit 8 345 habitants sur 25 Communes. Afin de sensibiliser aux mieux les habitants, il a été mis en place 2 permanences par mois, à Eymet et Issigeac.

Les objectifs quantitatifs par année de programme sont évalués à **30 logements** répartis comme suit :

28 Propriétaires occupants :

- 3 Travaux lourds,
- 15 Autonomie (M+TM),
- 10 Travaux énergétiques.

2 Propriétaires bailleurs

- 1 travaux lourds,
- 1 autres réhabilitations.

Sur l'année 2021, 15 dossiers ont été déposés et 21 accordés, ayant généré pour 444 008 € de travaux et 251 327 € de subventions dont 5 000 € du Conseil départemental.

En synthèse sur les 5 années du programme, sur un objectif de 183 dossiers seuls 85 ont été réalisés soit 46% des objectifs globaux. Sur la thématique propriétaire occupant 50% des objectifs ont été atteints soit 84 dossiers. Sur la thématique propriétaire Bailleur 1 seul dossier a pu être réalisé sur un objectif de 15 soit 7% de réalisation des objectifs.

Le programme a permis sur ces 5 années la réalisation de travaux pour un montant de 1 350 514 € subventionnés à hauteur de 686 471 € dont 28 500 € du Département.

Sur le volet rénovation énergétique soit 54 dossiers le gain énergétique s'élève à 157 KWH/m²/an soit un gain moyen de 35%.

II-3 L'OPÉRATION PROGRAMMÉE D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT DE RENOUVELLEMENT URBAIN (OPAH RU) – COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION BERGERACOISE « ROXHANA »

Par convention signée le 24 décembre 2018, la **Communauté d'Agglomération Bergeracoise**, soutenue par le **Conseil départemental**, la **ville de BERGERAC**, et l'État, s'est engagée dans une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Revitalisation Rurale et la mise en place du dispositif « Permis de louer », pour une durée de **5 ans** : 2019 – 2023. Le lancement du programme a commencé au 1^{er} janvier 2019.



L'OPAH-RU pour les propriétaires occupants se porte sur l'ensemble du périmètre du territoire communal et pour les propriétaires bailleurs s'applique limitativement aux quartiers anciens situés entre le faubourg de la Madeleine au sud et le secteur de la gare au nord.

Cette intervention en faveur de l'habitat doit apporter des réponses aux différents enjeux démographiques, sociaux, économiques et patrimoniaux présentés lors du diagnostic de territoire. Ainsi, l'OPAH-RR est l'outil qui permet de répondre à la fois aux exigences réglementaires nationales de l'ANAH et de constituer une réponse adaptée aux enjeux locaux :

- accompagner l'adaptation des logements pour favoriser le maintien à domicile,
- lutter contre la précarité énergétique,
- agir sur l'habitat indigne et dégradé,
- développer la mixité sociale en développant une offre locative conventionnée.

OPAH-RU / le rôle de SOLIHA

- Chargé du suivi-animation de l'OPAH-RU : conseil, accompagnement et suivi administratif et technique des dossiers de demande d'aides ;
- Permanence le lundi matin à la mairie de Bergerac, sur rendez-vous ;
- Prise de contact avec le demandeur pour compréhension du projet, visite à domicile pour définir le projet et estimation des aides mobilisables, réalisation d'une évaluation énergétique, d'un diagnostic autonomie ;
- Etude de dossier et recueil des documents, justificatifs nécessaires pour prévoir le plan de financement du projet ;
- Dépôt de la demande des différentes aides possibles auprès des financeurs ;
- Suivi des accords de diverses subventions ;
- Lancement des travaux, déroulement du chantier, déblocage des fonds, visite fin des travaux pour demande de solde des subventions auprès des différents financeurs.

Détail des objectifs :

- 245 logements pour les PO.
- 60 logements pour les PB.

Soit 305 logements en 5 ans

Au titre de l'année 3 du programme suivi animation, 184 personnes ont été reçues en permanence dont 93 nouveaux profils, 35 propriétaires bailleurs et 1 copropriété. Il a été déposé 80 dossiers dont 72 accordés par l'ANAH, soit 118% de taux de réussite global.

Ainsi sur l'année les travaux engagés s'élèvent à 1 351 111€, les aides financières s'y rattachant sont de 798 11€ dont 40 475€ d'aides du Conseil Départemental.



Concernant l'action du permis de louer, la thématique a été initiée par des réunions associant, la Collectivité, l'ANAH et le Conseil Départemental. Aucune visite de contrôle n'a été engagée par l'Agglomération de Bergerac.

II-4 L'OPÉRATION PROGRAMMÉE D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT DE RENOUVELLEMENT URBAIN (OPAH RU) – COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PÉRIGOURDINE « AMÉLIA 2 »

Par convention signée le 15 novembre 2018 et notifiée le 27 novembre 2018, soutenue par le Conseil départemental et l'État, s'est engagée dans une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Renouvellement Urbain (OPAH RU) et d'une mission de communication liée à ce programme. L'OPAH RU est prévue pour une durée de cinq ans (2019 – 2023 du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2024). Elle porte sur cinq axes :

- La lutte contre le mal logement,
- La lutte contre la précarité énergétique,
- L'adaptation des logements au vieillissement et/ou handicap,
- La résorption des installations d'assainissement non collectif polluantes,
- En secteurs territorialisés – centres bourgs et centre villes :
 - La lutte contre la vacance,
 - L'amélioration du cadre bâti via la rénovation des façades.

Le périmètre de l'OPAH comprend les 43 communes de la CAGP.

Les objectifs qualitatifs et de rénovation du parc privé sont fixés au regard des objectifs visés par le PLH durable du Grand Périgueux et des résultats de l'étude pré-opérationnelle.

Les objectifs quantitatifs sont issus d'une analyse croisée de plusieurs études dont l'OPAH RU de Périgueux 2012-2017 & le PIG AMELIA 2012-2017. Le Grand Périgueux a fixé un objectif d'amélioration de 291 logements par an soit 1 455 logements sur 5 ans, dont 63 en conventionné.

- **Propriétaires occupants 850 logements :**
 - Dont logements indignes ou très dégradés : 91 logements,
 - Dont travaux de lutte contre la précarité énergétique : 509 logements,
 - Dont aide pour l'autonomie de la personne : 250 logements.
- **Propriétaires bailleurs 312 logements dont 50 IML.**
 - Dont logements indignes ou très dégradés : 221 logements,
 - Dont travaux de lutte contre la précarité énergétique : 76 logements,
 - Dont aide pour l'autonomie de la personne : 15 logements.

Au titre de la troisième année du programme **337 dossiers ont été validés**, 135% de taux de réussite sur les objectifs quantitatifs sur la thématique des travaux classiques (Adaptation, Energie, Mal logement) et 37% de taux de réussite global sur les thématiques de travaux spécifiques Amélia2. Le Programme, tout confondu rencontre un **taux de réussite de 98%**.

Le bilan des trois années cumulées (2019 et 2021) correspond à 91% de taux de réussite. On remarque que malgré le contexte sanitaire de l'année 2021 le Programme continue de croître et rencontre un gros succès. Ainsi près de 670 visites à domicile ont été réalisées durant l'année 2021.

Au total sur l'année 2021 grâce au programme Amélia2, le montant des travaux engagés s'est élevé à 6 655 908€. Les subvention d'aides aux travaux accordées représentaient 4 395 130€ dont 255 762€ du Conseil Départemental.



II-5 L'OPÉRATION PROGRAMMÉE D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT DE REVITALISATION RURALE (OPAH RR) – COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PÉRIGORD LIMOUSIN « HAPPY HABITAT »

Par convention signée le 15 avril 2019, la Communauté de Communes Périgord Limousin et la Communauté de Communes Isle Loue Auvézère en Périgord, se sont engagées dans un suivi-animation d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat - renouvellement rural (OPAH-RR) sur 50 communes, pour une durée de 3 ans (2019 – 2021 pour la tranche ferme) et une tranche optionnelle n°1, affermie pour l'année 2022 et une tranche optionnelle n°2 pour l'année 2023.

Lancement officiel le 1^{er} mai 2019.

Objectifs :

Mise en place d'une politique de maintien à domicile des personnes de plus de 60 ans représentant plus de 38% de la population. Adaptation des logements au changement climatique et proposer une politique globale de rénovation de l'habitat privé. Plus une connaissance des actions de lutte contre la précarité énergétique et les actions de lutte contre l'habitat indigne.

Personnes concernées : Propriétaires Occupants avec des ménages d'une seule personne avec de faibles revenus. Les logements sont d'avant 1946 avec une problématique importante de rénovation thermique et des modes de chauffage son niveau de vétusté et sa dangerosité.

Propriétaires Bailleurs : diverses études ciblées par le Conseil Départemental ont classé ces immeubles dans des états d'entretien passable, médiocre ou mauvais via les fichiers fiscaux.

Des études peuvent entraîner un besoin de dossiers spécifiques tels que droits liés à la CAF ou FSL.

Rôle de SOLIHA : conseil sur la précarité énergétique, la qualité thermique du bâtiment et donc la rénovation énergétique des logements. Pour cela une étude est réalisée et suivant les critères de ressources du ménage la personne peut être éligible à une subvention de l'ANAH de lutte contre la précarité énergétique. Etudes faites aussi concernant les caisses de retraites pour obtenir des aides à la rénovation du bâti.

Sur l'année 2021 les permanences se tiennent sur RDV uniquement. Au total 31 permanences se sont tenues permettant de recevoir 64 bénéficiaires.

Sur les 96 dossiers déposés, il a été mobilisé 1 295 922 € de travaux TTC subventionnés dont 843 289 € de subventions distribuées.



L'étude sur la vacance des logements lancée en mars 2020 dans le cadre de la mission de suivi animation du programme Happy Habitat s'est achevée en 2021.

Adapter le programme en cours et proposer des outils complémentaires à destination de la maîtrise d'ouvrage et des propriétaires pour lutter contre la vacance des logements.



II-6 L'OPÉRATION PROGRAMMÉE D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT DE RENOUVELLEMENT URBAIN (OPAH RU) – COMMUNAUTÉS DE COMMUNES DOMME-VILLEFRANCHE DU PÉRIGORD, PAYS DE FENELON ET VALLÉE DORDOGNE FORÊT BESSÈDE « ECOHA »

En 2018, une étude pré-opérationnelle de mise en œuvre d'un programme d'amélioration de l'habitat privé a été réalisée par SOLIHA pour la Communauté de Communes Forêt Bessède. Suite à cette étude, une OPAH a été lancée en 2019 par la Collectivité dont nous avons obtenus en fin 2019 le marché.

Par convention signée le **23 août 2019 et notifiée le 10 octobre 2019**, soutenue par le **Conseil départemental** et l'État, s'est engagée dans une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Revitalisation Rurale pour une durée de **cinq ans** : 2019 - 2024. Le marché a commencé au 1^{er} novembre 2019.

Cette intervention en faveur de l'habitat doit apporter des réponses aux différents enjeux démographiques, sociaux, économiques et patrimoniaux présentés lors du diagnostic de territoire. Ainsi, l'OPAH-RR est l'outil qui permet de répondre à la fois aux exigences réglementaires nationales de l'ANAH et de constituer une réponse adaptée aux enjeux locaux. Les objectifs qualitatifs de l'opération sont fixés au regard des ambitions affichées par les trois Communautés de Communes :

- Lutter contre l'habitat indigne et très dégradé chez les propriétaires occupants et bailleurs,
- Améliorer la performance énergétique des logements et lutter contre la précarité énergétique,
- Anticiper le vieillissement de la population et assurer le maintien des populations âgées/handicapées à leur domicile,
- Lutter contre la vacance.

Les dossiers seront aidés par l'ANAH, le Département et les Communautés de Communes. Les objectifs quantitatifs globaux sont évalués à 350 dossiers sur une période de 5 ans répartis comme suit :

- **325 logements** occupés par leur propriétaire :
- Autonomie : 100 dossiers
- Précarité énergétique : 215 dossiers
- Travaux lourds : 10 dossiers.
- **25 logements locatifs** appartenant à des **bailleurs privés**, en travaux lourds.

Les permanences physiques ont été interrompues en mars 2020 suite à l'annonce du premier confinement et n'ont pas pu reprendre sur 2021. En accord avec la collectivité elles ont été remplacées par des permanences téléphoniques suivies d'une visite directement au domicile du demandeur. Sur 2022 celles-ci ont repris.

Au total 239 contacts éligibles au programme ont été enregistrés sur l'année, ce qui a amené à réaliser la visite de 109 logements et le dépôt de 94 dossiers. La répartition de l'activité est équitable sur les 3 Communautés de Communes.

71% des contacts concernent l'amélioration énergétique des logements, contre 24% sur la thématique de l'adaptation du logement et 3% sur le volet de lutte contre l'habitat dégradé. 62% des demandeurs sont des retraités.

Les objectifs de la convention ont été remplis à hauteur de + 132,8% en termes de dossiers engagés à l'ANAH. Ainsi sur les 2 années du programme les objectifs globaux sont réalisés à 94,25%.



On dénombre par conséquent 93 logements ayant fait l'objet d'un financement dans le cadre de l'OPAH Ecoha, soit 1 764 253 € de travaux engendrés principalement pour des entreprises locales pour 1 067 987 € de subventions publiques mobilisées.

II-7 LES PROGRAMMES D'INTÉRÊT GÉNÉRAL (PIG)

Programme d'Intérêt Général Habitat du Bassin Ribéracois / Double

SOLIHA Dordogne-Périgord est en charge du suivi animation de ce programme signé le 19 décembre 2018, pour une période portant ses effets du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2021.

Suite à l'appel d'offre lancé en Aout 2021 pour le renouvellement sur 2022 du programme notre proposition n'a pas été retenue.

L'objectif du programme est de financer 216 logements en 3 ans à travers 3 thématiques :

- l'amélioration énergétique des logements des propriétaires occupants (60 logements par an)
- l'adaptation des logements au vieillissement et situations de handicap des propriétaires occupants (30 logements par an)
- la production de logement locatifs conventionnés (2 logements par an).

Des actions de communication sont réalisées régulièrement depuis plus de 10 ans sur le territoire (presse régionale, distribution de flyers, bulletins municipaux, site internet des collectivités).

Sur la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021

187 contacts ont été enregistrés sur la période permettant de réaliser 131 visites et 92 dossiers ont été déposés dont 91 accordés. Pour rappel l'objectif annuel est de 92 dossiers.

Programme d'Intérêt Général « Lutte contre la non décence et l'habitat indigne » Période : 2019 - 2022

Dans le cadre du Programme d'Intérêt Général Habitat, mis en place par le groupement de commande dont la coordination est assurée par la CAF le SOLIHA Dordogne-Périgord a été désigné comme « prestataire » chargé d'assurer le suivi et l'animation de ce programme.

Le marché CAF24-2018.04 PIG LHI a été notifié par la Caisse d'Allocations Familiales de la Dordogne à SOLIHA Dordogne-Périgord le 5 décembre 2018, pour un lancement au 1^{er} janvier 2019. Le marché est conclu pour une période d'un an reconductible 3 fois maximum soit jusqu'au 31 décembre 2022. A titre informatif, la CAF n'a pas souhaité renouveler le programme pour l'année 2022, faute de disposer des ressources humaines suffisantes. Pour pallier ce désengagement et compte tenu de l'utilité du dispositif, le Département a décidé de porter ce programme via une convention expérimentale pour l'année 2022.

Ce marché se décompose en 2 volets :

Volet 1 – « Actions en faveur de la décence des logements loués »,

Volet 2 – « Réhabilitation des autres formes de logements indignes ou très dégradés ».

Volet 1 – Agir en faveur de la décence des logements :

- Assurer l'expertise technique de logements locatifs du parc privé présumés non décents,
- Établir des diagnostics consécutivement aux expertises techniques,
- Préciser les mesures nécessaires à l'amélioration des conditions de maintien dans les lieux des locataires logés,
- Mettre en œuvre une démarche de conseils auprès des locataires destinés à remédier aux situations de mal logement,
- Informer et assister techniquement et administrativement les propriétaires bailleurs afin de les



- inciter à réaliser les travaux de mise en conformité de leur logement,
- Informer le cas échéant les parties dans leur démarche de conciliation,
- Procéder au contrôle de la réalisation des travaux.

Objectifs annuels

- Diagnostics de décence 145
- Contrôle de travaux des logements diagnostiqués « Non décents » 35
- Nombre de logements non décents PB non décents à réhabiliter éligibles aux aides de l'ANAH 4

Total mandats au 31 décembre 2021 :

- Diagnostics de décence 90
- Contrôle de travaux des logements diagnostiqués « Non décents » 61

Objectifs fongibles entre 1^{ères} visites et visites de contrôle soit 84 % des objectifs réalisés

146 personnes dont le logement a été visité en Dordogne.

88 % de logements non-décents à l'issue de la première visite et 41 % après une visite de contrôle de travaux.



Volet 2 – Agir en faveur de l'habitat indigne ou très dégradé :

- Développer des partenariats afin notamment de recueillir des signalements et de coordonner les actions de chacun,
- Effectuer l'expertise technique du logement et sociale du ménage (diagnostics, ...),
- Informer et accompagner les ménages (PO, PB, locataires) techniquement, administrativement, juridiquement et financièrement afin de les inciter à réaliser les travaux, en lien avec l'estimation de leurs besoins (adaptation, énergie,) et de leurs capacités (notamment financières), et avec l'élaboration d'un parcours logement (notamment appui à un relogement si nécessaire),
- Orienter si nécessaire le ménage vers des dispositifs existants en matière d'accompagnement social lié au logement,
- Contrôler la réalisation des travaux.

Au 31 décembre 2021, aucun dossier de propriétaires occupants n'a été présenté et validé par la Commission programme (dont 3 validés par l'ANAH) et 0 dossier propriétaires bailleurs.

II-8 LES PROGRAMMES LOCAUX D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT (PLAH)

Par convention annuelle, la Communauté de communes Bastides Dordogne a renouvelé la commande auprès de SOLIHA Dordogne-Périgord pour la continuité du suivi-animation sur l'ensemble du territoire du Pays.

La rémunération annuelle de ce programme est de 14 049,80 € HT.

Les objectifs qualitatifs sont d'informer, sensibiliser les habitants et animer l'opération. Des permanences sont tenues 2 fois par mois à la Mairie de Beaumont du Périgord.

Le Programme Local d'Amélioration de l'Habitat vise plus particulièrement à atteindre les objectifs quantitatifs suivants :

- permettre l'amélioration de 14 logements de propriétaires occupants éligibles aux aides de l'ANAH,

Au titre de l'année 2021, il a été déposé 14 dossiers auprès de l'ANAH pour de l'adaptation et de la précarité énergétique et 24 dossiers ont été accordés après passage en commission ANAH.

II-9 LE PROGRAMME DÉPARTEMENTAL DE RENOVATION ENERGETIQUE

Maître d'ouvrage : Conseil départemental

Durée du programme : un an reconductible deux fois (12 juillet 2018 – 11 juillet 2021)

Rémunérations : 49 500 € HT / an

Une rémunération complémentaire d'un montant de 10 500 € HT pour la mise en place d'un guide des aides en 2019.

Compte tenu du peu d'efficacité du programme il a été décidé de ne pas procéder au renouvellement de celui-ci.

* Les objectifs qualitatifs du programme :

- La rénovation énergétique des logements afin de répondre à un objectif de confort et de réduction des charges pour les occupants : repérage et identification des besoins, conseils techniques et financiers auprès des ménages concernés, information, communication et mobilisation des différents acteurs (professionnels de l'immobilier, banques, élus).
- Apporter une réponse aux situations repérées, notamment dans le cadre du PRIS mis en avant par la campagne de communication de l'Etat, en mettant à disposition des ménages gratuitement et sans engagement une information et un conseil adaptés.
- Une aide à la décision pour les ménages afin de faciliter le passage à l'acte en diminuant la prise de risque pour l'utilisateur.
- Un volet expérimental pour des publics relevant du PDALPD repérés grâce à l'appui aux travailleurs sociaux à l'échelle départementale qui a pris fin en juillet 2020.
- La réalisation d'un guide des aides numériques à intégrer à l'Observatoire Départemental de l'Habitat.

* Les objectifs quantitatifs du programme :

Il est prévu à titre indicatif :

- Pour le volet 1 du programme : Information destinée aux propriétaires occupants :
 - l'information de 600 propriétaires occupants (sans conditions de ressources) sur 12 mois ayant sollicité des renseignements sur la rénovation de leur logement.
- Pour le volet 2 du programme : visite à domicile destinée aux propriétaires occupants (sous condition de ressources ANAH)
 - la réalisation de 450 visites à domicile sur 12 mois pour les propriétaires occupants sous conditions de ressources ANAH dans le périmètre diffus (hors PIG / OPAH).



- Pour le volet 3 du programme consacré à l'accompagnement social :
 - l'accompagnement de ménages (locataires et propriétaires occupants) éligibles aux aides du FSL visant à une réduction des impayés d'énergie.

Volet 1 : Information destinée aux propriétaires occupants

Dans le cadre du programme 187 contacts ont été comptabilisés de juillet 2021 au 31 décembre 2021. Soit sur une période de 12 mois (juillet 2020 à juillet 2021) 489 contacts sur un objectif de 600 (81% des objectifs du programme).

Volet 2 : Visite à domicile destinée aux propriétaires occupants

Dans le cadre du 4^{ème} programme, 114 visites à domicile ont été réalisées du 31 décembre 2020 au 31 juillet 2021. Ces visites sont effectuées dans le territoire diffus et sont à destination de ménages rentrant dans les plafonds de ressources.

Lors des visites à domicile, des préconisations de travaux sont recommandées par le technicien de SOLIHA. Une évaluation énergétique de l'état actuel du bâti est réalisée – elle permet de classer le logement selon son étiquette énergétique. Suite au choix de travaux, le gain énergétique entre l'état actuel et futur du bâti est calculé afin d'ouvrir droit à des aides financières.

Volet 3 : Accompagner des ménages éligibles aux aides FSL.

Dans le cadre de la gestion et de la coordination des aides, notamment du Fond de Solidarité Logement (FSL), il a été souligné par les acteurs et partenaires du PDALPD que certaines situations nécessitaient une étude approfondie. En effet, certains ménages, locataires ou propriétaires occupants, font des demandes d'aides de façon récurrente, pour des impayés de factures d'énergies (électricité, gaz...) ou de fluides (eau...).

Ce 3^{ème} volet consiste en un accompagnement technique, social et financier, de 10 ménages. Ce volet se veut un outil complémentaire au PDALPD et s'imbrique dans les différents dispositifs existants.

Afin de pouvoir repérer les ménages concernés, une fiche de liaison a été mise à disposition des travailleurs sociaux. Cette fiche permet de cibler les situations concernées par le volet 3 et de repérer les ménages prêts à participer à la démarche du PDLPE.

Ces démarches d'accompagnement sont extrêmement chronophages compte tenu de la complexité des situations sociales et des enjeux techniques (plusieurs rencontres, appels avec les ménages, les partenaires...).

Le service habitat a souligné l'excellente qualité du travail que ce soit sur le terrain ou pour ce qui concerne le rendu du travail par SOLIHA. Cependant, le service « aide à la pierre » a annoncé ne pas reconduire le volet 3 du PDLPE car il se recentre sur les aides votées dans le cadre du plan de relance post Covid et indique que le service habitat « aide à la personne » est plus à même de suivre cette action.

Besoins évident mais certaines personnes ne coopèrent pas et n'adhèrent pas au principe de l'accompagnement individuel (beaucoup de délais pour transmettre les devis...),

Le programme s'est arrêté au mois de juillet 2021 au cours de ces 3 années 21 situations ont pu être traitées.

II-10 LE PROGRAMME DÉPARTEMENTAL D'ADAPTATION DES LOGEMENTS POUR LES PERSONNES ÂGÉES ET/OU HANDICAPÉES

Maître d'ouvrage : Conseil départemental

Durée du programme : un an reconductible une fois (1^{er} Octobre 2020 – 30 Septembre 2022)

Rémunération : 49 950€ HT / an



* Les objectifs qualitatifs du programme :

L'objectif du programme est d'encourager les personnes concernées à faire des travaux pour anticiper la perte d'autonomie et donc rester le plus longtemps possible à leur domicile.

Volet 1 : MUTUALISATION des acteurs et dispositifs et COMMUNICATION sur le territoire

- Mobiliser les différents **acteurs** (APA, MDPH, Caisses de retraites, Cassiopéa, Action Logement...) et **dispositifs** (la conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées est l'un des dispositifs phares de la loi n°2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement. Il a pour objectif de coordonner dans chaque département les financements de la prévention de la perte d'autonomie autour d'une stratégie commune) afin d'optimiser la prise en charge de chaque situation.
- **Communiquer pour faire connaître le programme**

Volet 2 : CONSEIL GRATUIT POUR TOUS LES MÉNAGES DE DORDOGNE

Informers sur l'intérêt d'adapter le logement afin de rester le plus longtemps possible dans le domicile et d'améliorer le confort et la sécurité du logement.

Conseils techniques, juridiques et financiers gratuits auprès des propriétaires occupants qui souhaitent une information sur l'adaptation de leur logement,

A l'issue du diagnostic de la situation du ménage, les propriétaires occupants sous conditions de ressources de l'ANAH pourront être orientés vers le volet 3 du PDAL.

Les ménages hors conditions de ressources de l'ANAH, pourront être accompagnés vers les dispositifs de droit commun (crédits d'impôts, aides des caisses de retraite, ...).

Volet 3 : VISITE TECHNIQUE GRATUITE pour les propriétaires occupants sous conditions de ressources de l'ANAH et hors des dispositifs OPAH/PIG, dans l'objectif :

- **Réaliser une visite gratuite** des logements des propriétaires occupants sous condition de ressources de l'ANAH, pour obtenir une aide à la décision afin de faciliter la réalisation de travaux en mobilisant toutes les aides publiques et privées possibles (crédits d'impôts, aides des collectivités, de l'Etat et de l'ANAH, d'Action Logement, des caisses de retraite, des banques, de Procivis les Prévoyants, des Caisses d'avance, de la CAF, de la MSA...)

* Les objectifs quantitatifs du programme :

Il est prévu à titre indicatif :

➤ **Pour le volet 1 :**

- 3 à 4 réunions par an avec tous les acteurs de l'adaptation (visioconférences acceptées)
- 4 réunions d'animation au niveau communal et intercommunal pour faire connaître le programme (visioconférences acceptées)

➤ **Pour volet 2**

- L'information de 600 propriétaires occupants (sans conditions de ressources) sur 12 mois

➤ **Pour le volet 3**

- **La réalisation au minimum de 450 visites de logements** (visites virtuelles acceptées) sur 12 mois, de ménages sous conditions de ressources de l'ANAH.
- L'objectif est d'aboutir la première année à **200 dossiers autonomie ANAH**.



Sur l'année 2021

Pour le volet 1 : réunions avec les acteurs

Depuis la mise en place du programme aucune réunion de présentation et de sensibilisation des acteurs n'a pu être mise en place ce compte tenu du contexte sanitaire puis du calendrier électoral. Finalement fin d'année (2 décembre 2021) un webinaire conviant 153 personnes s'est tenu mais n'a pas rencontré un vif intérêt compte tenu du nombre de participants (15). A noter que la politique de communication est gérée par le service de l'habitat du Département.

Pour le volet 2 : 136 contacts ont été renseignés, 51% des personnes ont plus de 80 ans et 95% des personnes renseignées sont éligibles aux subventions.

Pour le volet 3 : 90 visites ont été réalisées et 74 dossiers autonomie ont été déposés pour un montant HT de travaux de 507 731 € et 230 201 € de subventions.

Le coût moyen HT des travaux s'élève à 6 861 € et le montant moyen de l'aide à 3 111 €, soit 45% du coût HT des travaux.

II-11 L'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE (AMO) SECTEUR HORS PROGRAMME

Le SOLIHA Dordogne-Périgord accompagne tous les propriétaires dans les démarches administratives, techniques, financières et juridiques dans le domaine de l'amélioration de l'habitat à vocation sociale.

Les réalisations 2021 : 134 dossiers ont été déposés pour instruction au service départemental et 110 demandes ont été validées sur 22 Commissions Locales d'Amélioration de l'Habitat ANAH.

II-12 ACTION LOGEMENT

Dans le cadre de la convention signée le 26/09/2019, entre Action Logement et la fédération SOLIHA il a été mis en place un partenariat permettant aux salariés ou anciens salariés du secteur privé de bénéficier d'aides dans le cadre de travaux de rénovation énergétique ou d'adaptation du logement pour le maintien à domicile. A ce titre Action Logement a débloqué une enveloppe de 2 Milliard d'euros. Dont 1 Milliard pour le volet rénovation énergétique et 1 Milliard affecté au volet de l'adaptation. Ce programme était initialement prévu pour une durée de 18 mois minimum.

Fort de son succès Action Logement a dû prématurément clore les demandes d'ouverture de dossier. Ainsi début février 2021 plus aucune nouvelle demande n'a été instruite.

Sur les 383 dossiers ouverts et gérés par l'association, seuls 164 dossiers seront éligibles au dispositif Action Logement, le solde (219 dossiers) a été forclos faute de complétude des dossiers fin janvier 2021.

Sur l'année 2021:

- ↳ 86 dossiers ont été financés pour un montant de 1 144 956€.
- ↳ 65 dossiers sont en cours de financement pour un montant de 866 999€

III- L'ASSISTANCE TECHNIQUE

III-1 L'ASSISTANCE AUX ACCÉDANTS A LA PROPRIÉTÉ

Les diagnostics de la Caisse d'Allocation Familiale

Le SOLIHA Dordogne-Périgord, Habitat et Développement Dordogne Périgord, intervient en qualité de conseiller technique de la Caisse d'Allocations Familiales de la Dordogne sur des demandes de prêts à l'amélioration de l'habitat. Deux visites sont réalisées pour chaque intervention : une avant l'octroi du prêt, une seconde après réalisation des travaux.



Les réalisations 2021 : **2 mandats CAF** ayant généré 2 visites de terrains.

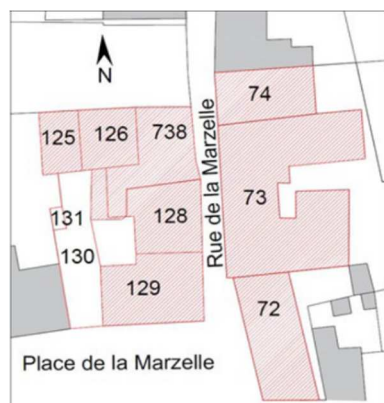
III-2 LES TECHNIQUES DE RÉHABILITATION

Dans le cadre de cette action, le SOLIHA Dordogne-Périgord apporte conseil et assistance avant toutes les réalisations de travaux par l'établissement d'une étude de faisabilité. Le principal objectif vise à résorber la vacance, sortir des logements en situation d'insalubrité, prendre en compte les enjeux énergétiques, apporter une gamme sur mesures allant de l'aide à la décision à la réalisation d'un projet.

Les études de faisabilité :

Dans le cadre de l'étude pré opérationnelle P Périgord Noir, il a été réalisé 3 études d'ilots sur les communes de Sarlat, Terrasson et Thenon. Ses études d'ilots consistent en un repérage de bâtis dégradés, la réalisation d'un relevé du bâti, la proposition d'un réaménagement des immeubles et un chiffrage des travaux.

- Thenon, montant estimatif des travaux : 961 200 € ht (surfaces 553 m²)
- Terrasson, montant estimatif des travaux : 536 000 € (surfaces 342 m²)
- Sarlat, montant estimatif des travaux : 774 000 € (surfaces 483m²).



La Maîtrise d'œuvre :

- Réhabilitation d'un ancien hôtel dans le bourg de **Saint-Jory-de-Chalais**.

Objectif : création de trois logements locatifs (T3 + 2T2)

Maîtrise d'ouvrage : commune de **Saint-Jory-de-Chalais**

Montant des travaux : 290 000.00 € HT

Chantier terminé, réception réalisée en avril 2021

- Réhabilitation d'un immeuble, situé dans le bourg de **Saint-Saud-Lacoussière**.

Maîtrise d'ouvrage : commune de **Saint-Saud-Lacoussière**

Objectif : création de 2 logements locatifs, sociaux T4 et d'une agence postale.

Montant prévisionnel des travaux : 519 600.00 € HT

APD terminé et validé par la commune. Lancement en avril des marchés de travaux, retour infructueux.

- Réhabilitation d'une maison d'habitation à **Saint Pierre de Chignac** Maîtrise d'ouvrage : Particulier

Montant des travaux : 250 000.00 € HT

Mission terminée.

III-3 LE SARE

Depuis janvier 2021, le SARE remplace les Espaces Info Energie (FAIRE).

Contrairement au dispositif précédent financé par des fonds ADEME, le SARE est directement financé via les CEE (certificat d'économie d'énergie).

D'autre part plusieurs actes conseils sont identifiés, chacun faisant l'objet d'une valorisation unitaire distincte, à savoir :

A1 : information de premier niveau valorisé 8€/acte

A2 : conseil Personnalisé valorisé 50€/acte

A4 : accompagnement des ménages dans leur projet 800€/acte

Sur l'année 2021 SOLIHA avait budgété les actes suivants :

A1 2000 actes - A2 800 actes – A4 10 actes.

Au final sur l'année 2021 il a été réalisé 2800 actes A1, 47 actes A2 et 0 actes A4.

S'il n'a pas été difficile pour l'association de réaliser les objectifs sur les actes A1, correspondant à la première information donnée par notre accueil téléphonique, l'atteinte des objectifs sur les actes A2 et A4 n'a pas été rendue possible, par le fait que de la couverture territoriale des programmes et notamment du PDLPE couvrant tout le territoire diffus et n'autorisant pas la comptabilisation des actes A2 et A4, ceux-ci étant déjà pris en charge dans le cadre des volets 2 et 3.

IV- LES MISSIONS SOCIALES

SOLIHA Dordogne-Périgord apporte son concours aux propriétaires occupants dans l'élaboration de leur projet dans les relations administratives, techniques et financières entre l'Etat, les banques éventuellement, et les bénéficiaires.

A ce titre ce sont plus de 40.648 appels téléphoniques qui ont été traités et 2.714 fiches contact générées au cours de l'année 2021.

IV-1 TRUCK SOLIHA

Pour dispenser une information en milieu rural, les SOLIHA Nouvelle Aquitaine déploient un outil mobile destiné à faire la démonstration des aménagements possibles pour mieux vivre chez soi dans un logement adapté et confortable. Cette « maison ambulante » permet de visualiser, de tester et d'expérimenter ce qu'il est possible d'intégrer dans son habitat : adaptation de la cuisine et de la salle de bain, aides techniques et aides de confort, tout est concentré dans cet utilitaire accessible à tous ! En 2021, le truck a été présent sur le salon de l'habitat à PERIGUEUX qui s'est tenu les 17-18-19 septembre. Egalement lors des Journées Seniors « A Nous La Forme » organisées par le Conseil Départemental de la Dordogne, à Saint- Aulaye le 19 octobre 2021 et Prigonrieux le 21 octobre 2021. Enfin le truck a également été présent au marché de Périgueux le 20 octobre 2021 et à Bourdeilles le 22 octobre 2021.

IV-2 LES ATELIERS « BIEN CHEZ SOI »

En complément de l'action de communication dispensée avec le « Truck SOLIHA », nous proposons également de mettre en place un « Atelier Bien Chez Soi » auprès des communes.

Conduit en partenariat avec l'ASEPT Périgord-Agenais, il se présente sous la forme de 4 modules sur une durée d'un mois avec une fréquence d'un module par semaine.



En 2021, 6 ateliers (2 en visio et 4 en présentiel) ont pu être réalisés pour un total de 48 personnes informées.

Les communes qui ont bénéficié des animations sont : Terrasson, Périgueux, Prigonrieux, Antonne & Trigonant.

Ces ateliers sont organisés en partenariat avec l'ASEPT Périgord-Agenais.

Les thèmes abordés lors de ces ateliers sont :

- Module 1 : Pour un Logement, Pratique et Confortable. *Présentation de conseils et d'aménagements possibles pour avoir un logement agréable à vivre, sécurisé et confortable. Animation par un **ergothérapeute SOLIHA**.*
- Module 2 : Etre Bien chez Soi – Facilitez-vous la vie. *Présentation des gestes et postures pour éviter le mal de dos et l'application dans la vie quotidienne. La démonstration et l'essai d'aides techniques qui facilitent la vie. Animation par un **ergothérapeute SOLIHA**.*
- Module 3 : L'Habitat Durable. *Des astuces et des conseils pour faire des économies d'énergie et vivre dans un logement sain. Animation par un **Conseiller Info Energie SOLIHA**.*
- Module 4 : L'aménagement du logement et les financements existants. *Les gros travaux possibles. Présentation des aides financières possibles et de l'aide qu'apporte SOLIHA. Animation par un **Conseiller Habitat SOLIHA**.*

IV-3 ACCOMPAGNEMENT POUR LE FINANCEMENT DU RESTE À CHARGE DES PORTEURS DE PROJETS

Le financement du reste à charge par les ménages après déduction des aides (ANAH, Action Logement, caisses de retraite) est un problème pour de nombreux ménages. L'agent social CESF les accompagne pour trouver des financements complémentaires, démarche indispensable pour mener à bien certains projets de réhabilitation.

La CESF est sollicitée soit par les chargés d'opération ou directement par les familles pour intervenir. Après un diagnostic social, elle conseille sur les financements complémentaires possibles (Prêt PROCIVIS, FAP, MDPH, APA travaux...) selon la situation sociale, familiale et financière des ménages. Au départ, elle peut être amenée à diriger les personnes vers d'autres organismes tels que leur banque pour solliciter l'éco prêt travaux à taux 0%, et savoir s'ils peuvent en bénéficier.

Lorsque le plan de financement prévisionnel est instauré, elle complète les formulaires du ou des organismes et à la réception des différents documents nécessaires, elle instaure les dépôts. Pour un même dossier plusieurs organismes peuvent être sollicités.

Toutes ces démarches se font par la CESF en lien avec les familles et les organismes.

En parallèle des familles, elle reçoit les décisions de ces organismes. Cela permet de les accompagner au mieux pour démarrer les travaux sereinement afin d'éviter par la suite des impayés de factures aux artisans si elles n'avaient pas d'accord de financement pour le reste à charge.

Après accord de tous les financements, elle oriente les personnes pour réaliser le déblocage des prêts. Elle demande le déblocage des fonds à la FAP au début et à la fin des travaux.

Aussi, un travail d'équipe à Soliha s'est instauré entre la CESF et le personnel chargé de faire les demandes d'avance ou d'acompte à l'ANAH pour les familles.



➤ 217 dossiers accompagnés sur l'année 2021 pour obtenir des subventions ou des micro-crédits et/ou prêts taux 0% ou à taux préférentiels dont :

- 32 dossiers soutenus par PROCIVIS (157 321 € de prêts accordés)
- 9 dossiers soutenus par la Fondation Abbé Pierre (32 876 € de subventions)
- 2 dossiers aidés par le Fonds de Solidarité par le Logement (1 946€)
- 33 dossiers déposés pour APA travaux
- 2 dossiers ARA

Une convention de partenariat a été signée également avec la Caisse d'Épargne « Parcours confiance » pour la mise en œuvre du microcrédit « habitat » destiné aux ménages en situation de précarité énergétique, ou occupant des logements indignes ou inadaptés au handicap ou au vieillissement.

Une convention de partenariat a également été conclue avec le Crédit Agricole « Point Passerelle » pour accompagner des dossiers de microcrédit.

Aucun dossier présenté en 2021, compte tenu du fait que les éventuels bénéficiaires ne disposaient pas de comptes ouverts dans ces organismes.

V- LES MISSIONS TRÈS SOCIALES

V-1 ACCOMPAGNEMENT TECHNIQUE DE L'HABITAT ADAPTÉ EN DORDOGNE

V-1.1 La durée de la mission

Le marché a été notifié le 30 novembre 2018, la première année, il a couru du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019 et il a fait l'objet de reconductions pour se terminer en décembre 2021.

V-1.2 L'objet de la mission

L'action se déroule sur l'ensemble du Département. Ce marché confié à SOLIHA Dordogne Périgord, concerne les actions 2, 3 et 4 (l'action 1, médiation sociale des individus et groupes, est hors marché).

- **Action 2** : Répertorier l'habitat précaire en zone non constructible (En lien avec les EPCI),
- **Action 3** : Accompagner techniquement les EPCI (TLF et/ou logements adaptés)
- **Action 4** : Accompagner individuellement des familles (installations de compteurs, dépôts PC...)

Action 2 : Répertorier l'habitat précaire en zone non constructible

* **Elaboration d'un répertoire de l'habitat précaire en zone non constructible**

Cet habitat peut être subi ou relever d'une réponse volontaire, plus ou moins choisie.

L'habitat précaire peut englober :

- ⇒ un habitat construit par l'occupant du logement sur un terrain qui ne lui appartient ou pas, à partir de matériaux de récupération ;
- ⇒ des situations d'habitat en caravane (installations de dessertes et de réseaux inexistantes ou inadaptées).

Le personnel de SOLIHA (chargé d'étude, CESF) a travaillé sur plusieurs points :

- étude des aspects juridiques et techniques d'un tel recensement,
- lien à mettre en œuvre avec les élus et les services sociaux.

L'incidence du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) limite cette action à un repérage général des situations et à une connaissance globale par les collectivités ayant compétence en matière d'habitat (Communes et EPCI).



Un recensement, sous forme cartographique, des structures d'accueil existantes pour les gens du voyage a été effectué à l'échelle du département de la Dordogne. Cette carte dynamique est consultable sur le site de l'Observatoire Départemental de l'Habitat (ODH).

*** Actualiser, diffuser et animer la charte d'engagement réciproque (notaires)**

Au vu des objectifs de la Charte d'engagement réciproque, des rencontres ont été organisées avec les différents acteurs, dont le président de la Chambre des notaires.

Action 3 : Accompagner techniquement les EPCI (TLF et/ou logements adaptés)

***Accompagner techniquement les EPCI.** pour résoudre les problèmes identifiés sur les aires d'accueil. L'objectif est d'apporter une vision stratégique, règlementaire et technique à l'EPCI.

Ce volet du programme permet aux collectivités volontaires de bénéficier :

- ⇒ d'un appui méthodologique et technique par SOLIHA Dordogne Périgord pour organiser les réponses aux problématiques d'habitat adapté identifiées sur leur territoire et de permettre la résolution des problèmes de sédentarisation sur les aires d'accueil identifiées dans le schéma départemental.
- ⇒ de soutien pour déterminer la faisabilité réglementaire et financière.

Cet accompagnement technique par les professionnels de SOLIHA (CESF et architecte) concerne la réhabilitation ou éventuellement l'aménagement d'aire d'accueil, la création de terrains locatifs familiaux...

Afin de pouvoir prétendre à des financements d'investissement, et de fonctionnement, le projet de l'EPCI doit être globalement conforme aux prescriptions du schéma départemental.

Les objectifs de ce dernier sont basés sur des prescriptions (obligatoires) et des préconisations (fortement recommandées) par EPCI. Soliha Dordogne Périgord a accompagné plus particulièrement 4 EPCI, CC du Pays du RIBÉRACOIS, Communauté d'Agglomération du GRAND PÉRIGUEUX, Communauté d'Agglomération du Bergeracois, CC Isle Vern Salembre.

Les supports d'information

- Une plaquette 2021 a été revue par Soliha Dordogne.
- Un flyer concernant les précisions sur cet accompagnement a été également réactualisé afin que les EPCI cernent mieux les champs d'action compris dans ce marché.
- Un guide pratique créé par Soliha en 2018, après un travail en lien avec les différents partenaires, a été remis à jour en 2021.

Action 4 : Accompagner individuellement des familles

***Accompagner des situations individuelles** sur l'ensemble du Département en tenant compte de la capacité à faire des individus accompagnés et en lien avec les services sociaux.

Rappel des objectifs : 10 dossiers par an.

Réalisation au cours de l'année : 8 dossiers traités, 6 ont été clôturés, 2 sont en cours.

Chaque contact est présenté au service de l'habitat du Conseil Départemental pour validation. Des fiches de suivi sont présentées et transmises par la suite.

Au total durant la convention, 36 dossiers ont été traités, 22 familles accompagnées, représentant 116 personnes dont 44 adultes et 72 enfants.





Table des matières

I- MIEUX CONNAÎTRE L'ADIL 24	120
II- ADIL 24 : UN ACTEUR DÉPARTEMENTAL RECONNU.....	120
III- LA LOCATION.....	125
IV- L'IMMOBILIER EN DORDOGNE	134

I- MIEUX CONNAÎTRE L'ADIL 24

233 mairies et 6 communautés de communes adhèrent à l'ADIL 24.

10 302 personnes ont utilisé le site de l'ADIL 24 pour 31 041 pages visitées en 2021.

Concernant le serveur vocal, ce ne sont pas moins de 19 024 appels reçus dont 15 873 répondus (83 %).

Un répondeur est à la disposition de ceux qui appellent pendant les heures de fermeture.

Effectif de l'ADIL 24

L'effectif de l'ADIL 24 est de 11 salariés répartis sur 3 missions :

- l'information juridique, financière et fiscale,
- le service de prévention des expulsions locatives (SPEL),
- le service de médiation énergie (SME).

II- ADIL 24 : UN ACTEUR DÉPARTEMENTAL RECONNU

La reconnaissance de nos partenaires se traduit par des sollicitations régulières pour participer à des groupes de travail, colloques ou instances relatives au logement au sens large.

Ainsi, l'ADIL 24 poursuit son action auprès des jeunes dans le cadre de la « garantie jeunes ». Elle intervient également dans la réflexion menant à la lutte contre les discriminations, contre la précarité énergétique mais également pour le renouvellement du PDALHPD....

En outre, l'ADIL 24 est également administrateur de PÉRIGORD HABITAT.

II-1 L'ADIL DANS LES INSTANCES LOCALES

L'ADIL est très fréquemment mise à contribution à titre d'expert par les diverses instances locales du secteur du logement :

- Cabinet du Préfet.
- Cellules d'appui (Unités Territoriales).
- Commission de coordination des actions de prévention des expulsions (CCAPEX).
- Commission départementale des expulsions locatives (COMEX).
- Commission de relogement adapté (CORA).
- Communauté d'agglomération du Grand Périgueux (CAP).
- Commission locale de l'amélioration de l'habitat (CLAH).
- Conférence Intercommunale du Logement du Grand Périgueux (CIL).
- Conférence Intercommunale du Logement de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise (CIL).
- Conseil régional de l'habitat et de l'hébergement (CRHH).
- Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL).
- Espace Économie Emploi Périgueux, Lalinde, Thiviers, Bergerac.
- Fonds Solidarité Logement (FSL).
- Dordogne Habitat.
- Grand Périgueux Habitat.
- Mission locale du Haut-Périgord.
- SOLIHA (Solidarité Habitat).
- Plan Climat Air Énergie Territorial du Bergeracois (PCAET).
- Plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées (PDALPD).
- Plan départemental de l'habitat (PDH).
- Pôle Départemental de lutte contre l'habitat indigne (PDLHI).

- Qualibat.
- Tribunaux - Barreaux de Bergerac et Périgueux.

II-2 LES INTERVENTIONS DE L'ADIL

LIEU	DESTINATAIRES	PARTENAIRES	THEME
PERIGUEUX	Jeunes	MISSION LOCALE DE L'AGGLOMERATION PERIGOURDINE	Garantie Jeune 6 interventions
En Visio	Jeunes	MISSION LOCALE DE L'AGGLOMERATION PERIGOURDINE	Garantie Jeune 2 interventions
Lille	Professionnels	OBSERVATOIRE NATIONAL DE LA PRECARITE ENERGETIQUE	Précarité Energétique

II-3 LA COMMUNICATION DE L'ADIL 24

II-3.1 Les médias

L'ADIL 24 est présente dans les médias (presse, radios) et sur les réseaux sociaux.

Chaque semaine, **France Bleu Périgord** diffuse une « pastille » de 3 minutes sur un thème d'actualité mis en avant par l'ADIL 24. Chaque trimestre, l'émission « La vie en Bleu : experts » reçoit l'ADIL 24 pour développer un sujet d'actualité et répondre en direct aux interrogations des auditeurs.

L'ADIL intervient également avec **Radio Vallée Bergerac** et **Radio Cristal FM Terrasson**.

II-3.2 Les éditions

➤ « HABITAT ACTUALITÉ »

Outil de communication locale, la revue bimestrielle « **Habitat Actualité** » est diffusée à ses membres et aux mairies adhérentes.

➤ L'INDICATEUR DES TAUX

L'indicateur des taux national n'a pas pour vocation de constituer un essai comparatif des barèmes des différents établissements. Il permet d'avoir une image des fourchettes de taux proposés par les établissements bancaires et financiers sur un trimestre. Il ne remplace pas les marges de négociation dont peuvent bénéficier les particuliers.

➤ « ADIL INFOS-MAIRIES »

Brochure trimestrielle à destination des élus et des partenaires qui compte **334 abonnés** dont **220** par internet.

➤ « INFO-FLASH »

Publication bimensuelle de l'agence, destinée aux partenaires associés de l'ADIL et aux mairies adhérentes, elle rencontre un vif succès.

L'information publiée dans « INFO-FLASH » concerne des thèmes d'actualité.

Son tirage est effectué à **194 exemplaires** et **310 envois** par internet. Il est relayé par nos partenaires qui en assurent une importante diffusion notamment en mairie.

II-4 L'ACTIVITÉ EN CHIFFRES

II-4.1 Répartition par mode de consultations

Nature	2020	2021	Variation nombre
Visites	1 452	2 064	+ 612
Téléphones	9 808	7 630	- 2 178
Courriers et internet	958	1 092	+ 134
	12 218	10 786	- 1 432

Après une augmentation de 8 % entre 2019 et 2020, les consultations de l'ADIL ont diminué de 12 % en 2021, revenant quasiment au même niveau connu avant la pandémie.

Les demandes liées à l'amélioration de l'habitat sont toujours prégnantes : elles représentent **45 % des consultations totales** soit + 6 % par rapport à 2020.

Depuis mars 2020 et malgré une reprise des permanences et des rendez-vous physiques entre les 2 confinements, les consultations se font encore majoritairement par téléphone et/ou par mail. Beaucoup de consultants ne veulent pas attendre leur renseignement, être mis sur une liste d'attente ou tout simplement se déplacer.

Par ailleurs, de nombreux ménages recherchent leurs informations sur le net ou par d'autres canaux d'informations avant de consulter l'ADIL uniquement pour des confirmations.

Ces consultations durent généralement moins longtemps sauf pour l'amélioration de l'habitat.

Temps des consultations :

La durée varie selon la typologie des questions et des réponses à apporter.

Ainsi, les demandes relatives à la location se règlent en général en moins de 20 minutes et à 97 % en moins de 30 minutes.

En revanche, l'amélioration de l'habitat nécessite le plus souvent entre 10 et 30 minutes. Pour 5 % d'entre elles, plus de 30 minutes sont nécessaires.

2021 a encore une fois prouvé que la multiplicité et la complexité des dispositifs, illisibles pour les usagers rendent urgente une simplification de cette thématique.

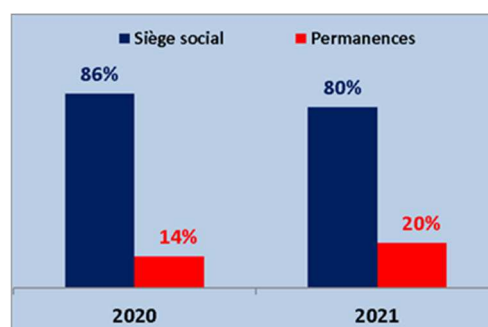
D'autant que nous sommes contraints de rappeler que le rôle de l'ADIL 24 n'est pas de prendre la responsabilité de la décision à la place des ménages mais de les renseigner pour que celle-ci soit la plus éclairée possible.

II-4.2 Fréquentation des permanences

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
BELVÈS	87	98	97	66	66	74	35	48
BERGERAC	2 620	2 559	2780	2 357	2 114	2 231	528	677
BRANTÔME	87	72	82	77	74	68	39	53
EXCIDEUIL	98	86	110	62	64	76	38	52
LA FORCE	95	71	117	54	61	65	41	23
LE BUGUE	109	95	99	54	63	65	32	39
LALINDE	75	64	105	59	61	92	32	47
MONTIGNAC	88	104	103	78	89	73	32	66
MONTPON	756	746	758	672	643	673	237	396
NONTRON	113	92	117	108	89	113	55	68
PORT STE FOY	49	59	101	76	58	68	36	34
RIBÉRAC	286	252	326	258	162	214	112	168
SAINT-ASTIER	119	130	134	82	61	91	16	49
SARLAT	864	746	819	683	520	716	256	328
TERRASSON	108	109	110	104	103	104	31	68
THIVIERS	144	113	160	85	82	109	50	75
TOTAL	5 698	5 396	6 172	4 875	4 310	4 832	1.659	2.191

En 2021, les permanences ont repris sur la plupart de nos lieux habituels mais les consultations sur les permanences départementales ne représentent que 20 % des consultations totales.

Les permanences sont dorénavant effectuées sur rendez-vous, de façon à respecter les règles sanitaires pour les usagers et les juristes ainsi que le souhait des partenaires nous accueillant.



La Caisse d'Allocations Familiales (CAF) n'a pu rouvrir ses pôles aux partenaires que sur une courte période allant du 8 septembre au 6 décembre 2021, en ce qui concerne ses pôles de Montpon et Sarlat. Seul, le site de Bergerac a continué à nous accueillir 3 jours/semaine jusqu'à fin décembre 2021.

L'ADIL 24 remercie les villes de BERGERAC, MONTPON et le CIAS de SARLAT d'avoir accepté de mettre à disposition un local durant les périodes de fermetures des pôles CAF.

II-5 QUI CONSULTE L'ADIL ?

II-5.1 Nature - Statut – Âge des consultants

La prédominance des particuliers démontre la connaissance de l'existence et des fonctions de l'ADIL 24.

Lors des différents salons et interventions, les professionnels, constructeurs et artisans nous ont indiqué orienter leurs clients vers l'ADIL, ce qui explique la prédominance des particuliers.

En outre, l'ADIL est mentionnée en 2021 sur le site « FAIRE » comme étant l'organisme à contacter en terme d'amélioration de l'habitat (cf 3^{ème} partie).

Particulier	97 %
Collectivité locale	1,6 %
Travailleur social	1 %
Professionnel de l'immobilier	0,2 %
Association/Administration/Autres	0,2 %

Locataire secteur privé	3 021	37 %
Locataire HLM	780	
Propriétaire bailleur	1 931	62 %
Propriétaire occupant	4 874	
Autres : occupant à titre gratuit hébergement collectif résidence secondaire	180	1 %

La tranche 40/59 ans est toujours la classe d'âge qui sollicite le plus l'ADIL.

La part des plus de 60 ans demeure stable notamment du fait des dispositifs relatifs à l'amélioration de l'habitat (adaptation du logement à la mobilité réduite, rénovation énergétique...).

La proportion des « moins de 30 ans » se maintient. Ce public a été difficilement conquis malgré de multiples actions (garantie jeunes, salons, forums, réseaux sociaux...).

II-6 QUELLES SONT LES DEMANDES ?

Le spectre des questions posées est très large. Toutefois, les juristes sont sollicités sur quelques thèmes prioritaires bien identifiés :

Location	48 %
Amélioration de l'habitat	45 %
Accession : financement et questions juridiques	3 %
Fiscalité	3 %
Voisinage	
Copropriété	
Autres (diagnostics, conseils techniques, urbanisme, recherche d'un logement	1 %

II-6.1 Analyse des renseignements demandés

➤ *Location*

La location est le thème qui prédomine largement, tant pour l'ADIL 24 que pour les autres ADIL. Toutefois, depuis 2019 le nombre de consultations est en baisse : **5.197** en 2021 (6.579 en 2020 et 6.895 en 2019). Elles ne représentent plus que 48 % des interrogations totales ; l'amélioration de l'habitat, thème occupant une part de plus en plus importante depuis 4 ans.

➤ *Amélioration de l'habitat et fiscalité*

Le nombre d'interrogations relatives à l'amélioration de l'habitat poursuit son envolée, passant de 3.082 en 2019 à 4.626 en 2020 puis à **4.885 en 2021** soit une **augmentation de 6 %**.

La dématérialisation et l'élargissement des dispositifs ANAH n'ont pas ôté, loin s'en faut, le besoin de renseignements concrets des ménages confrontés à des dispositifs nombreux, peu lisibles, une communication nationale ainsi qu'un démarchage agressif de professionnels parfois peu scrupuleux. Malgré la mise en place du SARE (Service d'Accompagnement à la Rénovation Energétique) par la Région, auquel l'ADIL 24 participe depuis le 1^{er} janvier 2021, il est important de se poser la question du service rendu aux administrés.

En effet, on constate que la simplification du nombre d'acteurs s'avère difficile et parfois même contre-productive.

➤ *Financement et questions juridiques*

Les questions relatives à l'accession (financement ou juridique) poursuivent leur chute.

Elles représentent 3 % de nos consultants contre 4 % en 2020.

Ainsi, les futurs acquéreurs ont accès en ligne, sur des sites commerciaux ou institutionnels, à différents simulateurs et semblent ne pas rechercher de plus amples renseignements.

Ce phénomène est dommageable pour certains puisqu'ils peuvent passer à côté de prêts et/ou aides fortement intéressants. Ainsi, le PTZ pour l'acquisition amélioration sous condition de travaux est cumulable avec une subvention de l'ANAH selon la localisation du bien acquis.

Concernant les interrogations liées aux contrats, elles se maintiennent notamment du fait de la complexité des documents, peu compréhensibles pour une personne non avertie (compromis de vente, acte notarié, contrat de construction de maison individuelle...) et de l'inquiétude légitime suscitée par un projet important (construction, achat...).

Par ailleurs, le nombre de demandes relatives à l'amélioration de l'habitat ne permet plus de libérer du temps pour organiser une réelle communication sur le sujet.

➤ *Voisinage*

Les demandes concernant le voisinage varient peu et en fonction des saisons.

L'année 2020 avait été particulière en la matière puisque le confinement de mars à mai avait mis en exergue certains défauts dans les logements notamment par le prisme de l'insuffisante isolation phonique.

Ces défauts sont malheureusement toujours d'actualité en 2021 et les démarches à effectuer pour obtenir gain de cause aussi longues et compliquées.

III- LA LOCATION

III-1 RÉGIMES JURIDIQUES DE LA LOCATION

La location est le thème principal des consultations des ADIL ; l'ADIL 24 n'échappe pas à la règle.

Elle représente **48 %** des consultations totales, bien que sa prédominance accuse une baisse constante depuis 2013, due à une préoccupation croissante des ménages d'accéder à la propriété ou de rénover et d'améliorer leur habitation principale (cf. Partie 3).

Fait important, les questions relatives aux **logements sociaux** représentent encore une part non négligeable (**14 % en 2021**, 10 % en 2020 et 2019 contre 4 % en 2018).
La répartition porte sur **5.171 consultations**.

III-2 TYPOLOGIE DES CONSULTANTS

35 % des consultants sont locataires dont 7 % locataires HLM, 63 % propriétaires. 44 % sont âgés de 40 à 59 ans, 34 % ont 60 ans et plus, 17 % ont entre 30 et 39 ans et 5 % ont moins de 30 ans. Les ménages sont en grande partie employés (37 %) ou retraités (32 %).
49 % des consultants sont des personnes seules avec ou sans enfant.

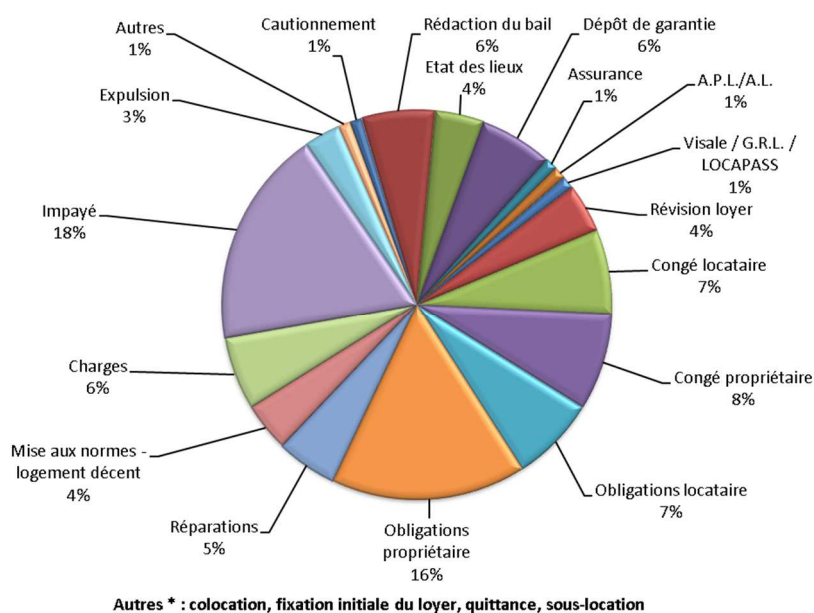
III-3 SUJETS TRAITÉS

Bien que les conseils délivrés soient variés, les préoccupations portent principalement sur les obligations des parties, les congés, le bail et l'état des lieux...

Un sujet tient toujours une place importante : les impayés de loyers.

La pandémie a engendré la nécessité de légiférer en tous domaines. De nombreuses publications ont vu le jour depuis mars 2020.

Il est aisé de comprendre que les parties se perdent dans cette multitude de textes compliqués et aient besoin d'un avis juridique.



➤ Les impayés de loyer

Avec **18 %** des consultations en 2021 (comme en 2020), les demandes relatives aux impayés de loyers restent importantes.

Cette inquiétude se ressent dans le nombre de commandements de payer (206 contre 186 en 2020) et d'assignations (396 contre 343 en 2020) qui ont de nouveau augmenté.

Les procédures ont repris et les locataires ou bailleurs ont continué de se renseigner en amont sur les solutions à mettre en place afin de ne pas aboutir à une procédure.

Le rôle de l'ADIL est important puisqu'en expliquant aux locataires de prendre contact et proposer un échéancier dès la première difficulté, cela permet bien souvent de poursuivre le bail sans heurt.

De la même manière, il est plus efficace de solliciter des partenaires sociaux et aides éventuelles lorsque le montant de la dette est encore relativement faible : Fonds Solidarité Logement, aide d'Action Logement pour les salariés...

Du côté des bailleurs, il est primordial d'inciter à se rapprocher du locataire dès les premiers retards afin de ne pas voir la situation empirer et que la dette soit difficilement recouvrable par la suite. L'objectif est de poursuivre, parallèlement à la recherche de solutions, des relations cordiales.

La crise sanitaire et sociale ayant engendré de nombreuses difficultés (baisse de revenus, difficulté de recherche de logement...), il est nécessaire d'agir dès le commandement de payer, travail qui est déjà fait avec Périgord Habitat depuis plusieurs années.

Le 31 janvier 2021, Monsieur le Député Nicolas Démoulin a remis à Emmanuelle Wargon, Ministre chargée du Logement, son rapport « Prévenir les expulsions locatives tout en protégeant les propriétaires et anticiper les conséquences de la crise sanitaire (Covid-19) ».

Il y a formulé 53 recommandations qui s'articulent autour de la nécessité de « prévenir plutôt que guérir ». Pour le Député, le recours à l'expulsion locative ne doit intervenir qu'en dernier ressort, sous réserve de disposer d'une solution de relogement ou, a minima, d'hébergement avec accompagnement pour les locataires. Il insiste sur la nécessité d'anticiper la gestion des expulsions locatives qui ont été prononcées judiciairement en 2020, mais non exécutées dans le contexte de la crise sanitaire et de la trêve hivernale.

Notre service de prévention des expulsions locatives réalise un diagnostic social et financier (DSF) au stade de l'assignation.

La loi ELAN du 23 novembre 2018 (art. 119, al. 2) modifiant l'article 24 de la loi du 6 juillet 1989, avait précisé que le DSF serait réalisé selon des modalités et un contenu, fixés par voie réglementaire.

C'est l'objet d'un décret du 5 janvier 2021 qui précise quel organisme est compétent pour réaliser le diagnostic, les étapes de réalisation de ce dernier, ainsi que son contenu. Un arrêté (à paraître courant 2022) précisera un modèle-type de DSF.

Par ailleurs, la crise sanitaire de la Covid-19 ayant impacté la société et engendré des difficultés économiques et sociales qui ont fragilisé les ménages, le Gouvernement a adopté diverses mesures importantes en vue de soutenir et protéger ce public :

- la prolongation de la trêve hivernale jusqu'au 1^{er} juin 2021 afin d'aider les personnes menacées d'expulsion à se maintenir dans leur logement ;
- l'accompagnement des personnes menacées d'expulsion ;
- la mise en place d'un observatoire visant à disposer de données précises relatives au risque d'augmentation des impayés de loyers, et à suivre leur évolution. Le réseau des ADIL participe à cet observatoire en éditant un baromètre de la consultation des ADIL sur ce sujet ;
- l'élaboration d'un plan de prévention des expulsions locatives 2021-2022 reprenant les dispositions mises en exergue par Nicolas Démoulin dans son rapport parlementaire auquel a notamment contribué le réseau ANIL/ADIL. Ce plan prévoit notamment le renforcement des CCAPEX.

Durant cette période, les acteurs sont restés largement mobilisés. Cette mobilisation s'est notamment matérialisée par la publication de plusieurs appels à manifestation d'intérêt poursuivant ces mêmes objectifs de protection et d'accompagnement des ménages :

- le déploiement d'« Équipes mobiles de prévention des expulsions locatives » visant à aller vers les locataires en difficulté inconnus des services sociaux ou ne répondant pas aux sollicitations traditionnelles afin d'éviter l'aggravation des situations du fait des conséquences de la crise. Dans le cadre de ce projet, 13 ADIL ont été retenues ;
- le recrutement de « Chargés de mission prévention des expulsions locatives - chargés de mission PEX », visant à appuyer la mise en œuvre territoriale de l'instruction du 26 avril 2021 et des dispositifs d'aide à la sortie de crise en matière de prévention des expulsions.

Dans le cadre de ce projet, les ADIL ont été sélectionnées sur 53 départements **dont l'ADIL 24 qui recrutera un chargé de mission PEX courant 2022.**

Enfin, diverses aides ont été mises en place par Action Logement afin de sécuriser les salariés et ont été relayées par les services de l'ADIL 24.

❖ **Extension de couverture de la garantie Visale**

Le Conseil d'administration d'Action Logement Groupe a adopté, le 24 mars 2021, une nouvelle directive de mise en œuvre du dispositif de sécurisation locative Visale.

Cette garantie a été désormais étendue depuis le 4 juin 2021 à tous les salariés d'une entreprise du secteur privé ou du secteur privé agricole de plus de 31 ans, qui justifient d'un salaire mensuel net inférieur ou égal à 1 500 euros par mois, entrant dans un logement du parc locatif privé. Elle s'applique quelle que soit la situation d'emploi du salarié (CDI, CDD, intérim).

Elle reste accessible aux jeunes de 18 à 30 ans (jusqu'au 31^{ème} anniversaire), quelle que soit leur situation professionnelle et aux salariés nouvellement embauchés, mutés ou avec une promesse d'embauche.

❖ **Action Logement : nouvelle aide « mon job, mon logement »**

Afin de soutenir les salariés récemment entrés dans l'emploi et le rapprochement emploi – logement, Action Logement propose, depuis le 19 juillet 2021, une nouvelle aide forfaitaire de 1 000 euros « Mon Job, Mon Logement » (dans la limite d'une enveloppe nationale).

L'aide bénéficie à trois types de public :

- les salariés de moins de 25 ans travaillant dans des entreprises privés ou agricoles : ils doivent avoir un revenu compris entre 30 et 100 % du SMIC, avoir signé leur contrat de travail depuis moins de six mois et disposer d'un bail depuis moins de trois mois ;

- ceux qui renouent avec l'emploi ou changent d'emploi : sont concernés les salariés (sans condition d'âge) qui démarrent une activité (premier emploi ou alternance ou reprise d'un emploi après une période de chômage) et dont le revenu est inférieur à 1,5 SMIC ; ils doivent disposer d'un bail depuis moins de trois mois ;

- ceux qui se rapprochent de leur lieu de travail : sont concernés les salariés qui, en déménageant, se rapprochent de leur lieu de travail et réduisent leur temps de trajet en voiture à moins de 30 minutes ou utilisent dorénavant les transports en commun et dont le revenu est inférieur à 1,5 SMIC ; ils doivent disposer d'un bail depuis moins de trois mois.

➤ **Obligations des parties**

Les interrogations relatives aux obligations des parties représentent **23 %** des consultations en matière de location, 27 % si l'on y ajoute les questions concernant la mise aux normes du logement.

La COVID a mis en avant les défauts de certains logements : défaut d'isolation thermique, phonique, présence de moisissures, défauts électriques... ce qui est supportable avec un quotidien à l'extérieur de chez soi l'est moins lorsque l'on y est confiné. Les désordres paraissent insurmontables.

Les communications des médias en faveur des économies d'énergie ont également été source de questionnement. Ainsi, les locataires sollicitent l'isolation à 1 €, parfois sans l'accord du bailleur ou avec l'accord de celui-ci mais sans avoir conscience des conséquences (responsabilité de l'occupant lorsque les travaux sont mal faits, causent des dégâts, ou tout simplement si le locataire change de logement).

A contrario, certains locataires nous interrogent sur leur obligation ou non d'accepter que le bailleur fasse isoler, en se basant sur leurs ressources, ne veulent pas « enrichir » le bailleur en réalisant des travaux qui lui incombent.

Le décret relatif aux caractéristiques du logement décent en date du 30.01.2002 est régulièrement modifié afin de prendre en compte la thématique de l'énergie.

Ainsi, [l'article 6](#) de la loi du 6 juillet 1989, modifié par la loi transition énergétique pour la croissance verte- dite TEPCV -du 17 août 2015 dispose que "le bailleur est tenu de remettre au locataire un logement décent ne laissant pas apparaître de risques manifestes pouvant porter atteinte à la sécurité physique ou à la santé, répondant à un critère de performance énergétique minimale et doté des éléments le rendant conforme à l'usage d'habitation".

Depuis le décret du 11 janvier 2021, pour être qualifié de « décent, le logement devra avoir une consommation d'énergie (estimée par le diagnostic de performance énergétique – DPE) inférieure à 450 kWh d'énergie finale par mètre carré de surface habitable et par an.

En pratique, un logement ne peut être considéré comme décent, sur le critère de la consommation énergétique, qu'à la condition de ne pas dépasser la classe F du diagnostic de performance énergétique (DPE), dont l'échelle va de A à G. Le nombre de logements relevant de la classe G est de l'ordre de 4 % de l'ensemble du parc.

Cette disposition entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2023 et ne s'appliquera qu'aux nouveaux contrats de location conclus à compter de cette date. Elle ne concernera que la France métropolitaine et les professionnels regrettent déjà le manque d'ambition de ce texte au regard de leurs attentes.

Autre problématique qui peut se rencontrer dans ces mêmes logements, c'est l'absence de fourniture du DPE par le bailleur, ce qui peut engendrer des difficultés pour les locataires lorsqu'ils reçoivent d'importantes factures d'énergie par manque d'informations.

La loi ELAN du 23 novembre 2018 (art. 179) a rendu opposables les informations (autres que les recommandations) contenues dans les Diagnostics de performance énergétique (DPE) annexés aux ventes immobilières et baux d'habitation.

Jusqu'alors, ces DPE étaient fournis à des seules fins d'information. La date d'opposabilité prévue par cette loi était fixée au 1^{er} janvier 2021. Toutefois, dans le contexte de la crise sanitaire, cette date a été reportée au 1^{er} juillet 2021 (loi du n° 2020-734 du 17.6.20 : art. 31 / décret : art. 5).

En application de ce texte, le décret n°2020-1609 du 17 décembre 2020 a revu la partie réglementaire du Code de la construction et de l'habitation cadrant les DPE, pour prendre en compte leur pleine opposabilité au 1^{er} juillet 2021. Il prévoit des mesures relatives à l'établissement des diagnostics, notamment dans les bâtiments d'habitation collectifs et à leur contenu. Il intègre les nouvelles obligations instituées par la loi du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat sur l'affichage dans les annonces immobilières de l'estimation des dépenses énergétiques théoriques et des futures obligations liées aux logements à consommation énergétique excessive.

Un autre décret n°2020-1610 du même jour a fixé la durée de validité générale des DPE à dix ans.

Enfin, un arrêté du 31 mars 2021 dispose que les diagnostiqueurs immobiliers devront, désormais, utiliser des logiciels intégrant le nouveau moteur de calcul du DPE « 3CL-DPE-2021 » de façon à uniformiser les notes obtenues par les logements et apporter une meilleure information sur la réelle étiquette énergétique du bien.

III-4 LOI PORTANT LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE ET RENFORCEMENT DE LA RÉSILIENCE FACE À SES EFFETS « LOI CLIMAT ET RÉSILIENCE »

Issu des propositions de la Convention citoyenne pour le climat, le projet de loi n° 3875 « portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets » a été présenté en Conseil des ministres le 10 février 2021.

Dans sa version initiale, le texte comportait 69 articles, dont 20 en lien avec le logement.

À l'issue d'une procédure accélérée, les travaux de la commission mixte paritaire ont abouti à un texte comportant 305 articles. Ce texte a été adopté à l'Assemblée nationale et au Sénat le 20 juillet 2021.

Dans sa décision du 13 août 2021, le Conseil constitutionnel, saisi par un groupe de députés, a censuré six dispositions de la loi en lien avec le logement (cf. [Décision du Conseil constitutionnel](#)).

Dans l'objectif d'atteindre la neutralité carbone d'ici 2050 et de préparer la société et l'économie à plus de résilience face aux bouleversements climatiques à venir, la loi est organisée en huit titres.

Le droit au logement est particulièrement modifié par le titre V « Se loger » qui comporte cinq grands objectifs :

- rénover les bâtiments ;
- diminuer la consommation d'énergie ;
- lutter contre l'artificialisation des sols en adaptant les règles d'urbanisme ;
- lutter contre l'artificialisation des sols pour la protection des écosystèmes ;
- adapter les territoires aux effets du dérèglement climatique.

À l'exception des mesures dont l'application nécessite la publication de textes réglementaires ou dont l'entrée en vigueur est différée, les dispositions suivantes sont entrées en vigueur le 25 août 2021.

➤ **Performance énergétique des bâtiments à usage d'habitation : introduction d'une définition légale**
- (loi : art. 148 et 174 / CCH : L.173-1-1 [nouveau], L.173-2 / loi n° 2015-992 du 17.8.15 : art. 5 / loi n° 2019-1147 du 8.11.19 : art. 25 / loi du 6.7.89 : art. 23-1)

Le Diagnostic de performance énergétique (DPE) est le document de référence qui évalue la consommation énergétique d'un bâtiment ou d'une partie de bâtiment à usage d'habitation et son taux d'émission de gaz à effet de serre. Il contient notamment une étiquette énergétique et climatique qui classe le bien sur une échelle allant de A à G en fonction de sa consommation énergétique annuelle et de l'impact annuel de cette consommation sur les émissions de gaz à effet de serre. Le contenu et les conditions de réalisation du DPE ont récemment fait l'objet d'une importante réforme.

Afin de donner une assise législative aux étiquettes énergétiques et climatiques du DPE, la loi introduit dans la partie législative du Code de la construction et de l'habitation (CCH), une définition des niveaux de performance énergétique et climatique des bâtiments ou partie de bâtiments existants à usage d'habitation (CCH : L.171-1-1 [nouveau]).

Les logements sont ainsi classés par niveau de performance décroissant, de « extrêmement performants » (classe A) à « extrêmement peu performants » (classe G), étant précisé que les bâtiments à consommation d'énergie excessive sont ceux de classe F et G (en application du nouveau DPE).

Ce classement est établi en fonction de leur niveau de performance énergétique, exprimé en kilowattheure d'énergie primaire par mètre carré et par an et de leur performance en matière d'émissions de gaz à effet de serre induites, exprimée en kilogramme de dioxyde de carbone par mètre carré et par an.

Les valeurs chiffrées des seuils permettant d'établir ce classement seront définies par voie réglementaire, en cohérence avec le nouveau DPE.

En coordination avec cette mesure, plusieurs dispositions sont actualisées pour faire référence aux classes de DPE telles que prévues ci-dessus. Il s'agit :

- des exigences en matière de performance énergétique des bâtiments d'habitation à compter du 1^{er} janvier 2028 et des informations en découlant transmises en cas de vente ou de mise en location d'un logement (CCH : L.173-2) ;
- de la rénovation énergétique obligatoire de certains bâtiments privés résidentiels considérés comme énergivores au 1^{er} janvier 2025 (loi n° 2015-992 du 17.8.15 : art. 5) ;
- du contenu du rapport annuel remis au Parlement par le Gouvernement concernant l'atteinte des objectifs de rénovation énergétique (loi n° 2019-1147 du 8.11.19 : art. 25) ;
- et de la contribution du locataire pour le partage des économies d'énergie (loi du 6.7.89 : art. 23-1).

➤ **Annonces immobilières : informations relatives aux émissions de gaz à effet de serre et sanctions - (loi : art. 153 et 154 / CCH : L.126-33)**

Le contenu des annonces publiées lors de la mise en vente ou en location d'un bien immobilier est complété afin de mentionner, outre le classement du bien au regard de sa performance énergétique, son classement au regard de sa performance en matière d'émissions de gaz à effet de serre.

En cas de manquement au respect de cette obligation d'information, seuls les professionnels pouvaient jusqu'à présent faire l'objet de sanctions.

Constatant que les annonces publiées directement par des particuliers sont majoritaires, les non-professionnels pourront dorénavant faire l'objet d'une amende après l'envoi d'une mise en demeure par l'autorité administrative. Cette mesure a pour objectif de favoriser l'affichage des informations relatives au DPE et d'uniformiser les pratiques entre professionnels et particuliers.

➤ **Interdiction d'augmenter les loyers des logements énergivores - (loi : art. 159 / loi du 6.7.89 : art. 17 à 18, art. 25-3, 25-9 et 25-12 / loi du 23.11.18 : art. 140)**

Dans les zones tendues soumises à l'encadrement de l'évolution des loyers, les loyers des logements dont la consommation en énergie primaire est supérieure à 331 kWh par mètre carré par an classés F (logements très peu performants) ou G (extrêmement peu performants) (CCH : L.173-1-1 nouveau), ne peuvent être augmentés ni à la relocation du bien, ni lors du renouvellement du bail.

Dans l'objectif d'uniformiser les règles de fixation et d'évolution des loyers des logements énergivores sur tout le territoire, l'interdiction d'augmenter le loyer de ces logements est étendue à l'ensemble du parc locatif privé. Elle est également renforcée.

Pour les logements de la classe F ou G, il sera ainsi impossible :

- d'appliquer un loyer supérieur à celui du précédent locataire, lors de l'établissement d'un nouveau contrat de location (loi du 6.7.89 : art. 17) ;
- de procéder à la révision annuelle du loyer en cours de bail (loi du 6.7.89 : art. 17-1) ;
- de proposer une augmentation de loyer au locataire lors du renouvellement du bail (loi du 6.7.89 : art. 17-2), y compris en zone d'expérimentation de l'encadrement du niveau des loyers lorsque le loyer est inférieur au loyer de référence minoré (loi ELAN : art. 140).

Cette interdiction concerne les logements loués vides, meublés ou, dans le cadre d'un bail mobilité, qu'ils soient situés en zone tendue ou hors zone tendue.

Ces dispositions s'appliqueront :

- en métropole : aux contrats conclus, renouvelés ou tacitement reconduits à compter du 25 août 2022 (un an après la publication de la présente loi) ;
- en Guadeloupe, en Martinique, en Guyane, à La Réunion et à Mayotte : aux contrats conclus, renouvelés ou tacitement reconduits à compter du 1^{er} juillet 2024.

➤ Performance énergétique d'un logement décent - (loi : art. 160 / loi du 6.7.89 : art. 6 et 20-1)

❖ **Renforcement progressif des caractéristiques de la décence énergétique**

La loi du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat a introduit l'obligation de ne pas dépasser un seuil maximal de consommation d'énergie pour que le logement soit qualifié d'énergétiquement décent. Pour les contrats de location conclus à compter du 1^{er} janvier 2023, ce seuil a été fixé à 450 kWh d'énergie finale par mètre carré de surface habitable et par an (classé au plus F), en France métropolitaine (décret n° 2021-19 du 11.1.21).

Pour des raisons de coordination, à compter du 1^{er} janvier 2025, la loi prévoit que le logement énergétiquement décent ne sera plus défini en fonction d'un « seuil maximal de consommation d'énergie finale », mais devra répondre à un « niveau de performance énergétique minimal » (au sens du CCH : L.173-1-1), défini par décret.

De plus, les exigences en matière de décence énergétique seront progressivement renforcées.

En métropole, le niveau de performance d'un logement décent devra être compris :

- à compter du 1^{er} janvier 2025 : entre les classes A et F ;
- à compter du 1^{er} janvier 2028 : entre les classes A et E ;
- à compter du 1^{er} janvier 2034 : entre les classes A et D.

En Guadeloupe, en Martinique, en Guyane, à La Réunion et à Mayotte, pour être décent, le logement devra être compris :

- à compter du 1^{er} janvier 2028 : entre les classes A et F ;
- à compter du 1^{er} janvier 2031 : entre les classes A et E.

❖ **Sanctions du bailleur : conditions d'exonération à la réalisation de travaux**

Si le logement loué ne respecte pas les caractéristiques de la décence, le juge peut notamment prescrire les travaux à entreprendre pour y remédier (loi du 6.7.89 : art. 20-1).

En matière de décence énergétique, une exception a été introduite par la loi énergie et climat pour les logements en copropriété.

À compter du 1^{er} janvier 2023, le juge ne peut ordonner la réalisation de travaux lorsque, malgré ses démarches en vue d'obtenir les autorisations d'assemblée générale nécessaires, le copropriétaire bailleur n'a pas pu faire valider la réalisation de certains travaux permettant d'atteindre un niveau de consommation énergétique inférieur au seuil minimal (au sens de la loi du 6.7.89 : art. 6).

À compter du 1^{er} janvier 2025, la loi étend et précise les exceptions dont le logement peut faire l'objet.

Ainsi, le juge ne pourra ordonner la réalisation de travaux permettant le respect d'un niveau minimal de performance énergétique (au sens de la loi du 6.7.89 : art. 6) lorsque :

- le logement est en copropriété et le copropriétaire démontre que, malgré ses démarches en vue d'obtenir les autorisations d'assemblée générale nécessaires à la réalisation de travaux, il n'a pu parvenir à ce niveau de performance minimal ;
- le logement est soumis à des contraintes architecturales ou patrimoniales (dont les critères seront définis par décret, à paraître) qui font obstacle à l'atteinte de ce niveau de performance minimal malgré la réalisation de travaux compatibles avec ces contraintes.

La loi précise que le juge pourra en revanche prononcer d'autres mesures, telles que la réduction du loyer par exemple.

À l'origine, le Sénat avait proposé d'introduire une condition d'exonération aux caractéristiques de la décence énergétique au sein de l'article 6 de la loi du 6 juillet 1989 ([amendement COM-793](#)). Cette exonération permettait aux logements situés dans du bâti ancien de ne pas être considérés comme non-décents s'il s'avérait impossible d'améliorer suffisamment leur performance énergétique compte tenu des contraintes techniques, architecturales ou patrimoniales qu'ils présentent.

Cette proposition n'a toutefois pas été retenue par la commission mixte paritaire. Elle n'a pas souhaité en faire une exonération aux caractéristiques de la décence énergétique, ce qui aurait empêché le locataire de solliciter, par exemple, la réduction ou la suspension du paiement de son loyer.

Le Gouvernement devra remettre au Parlement, avant le 1^{er} juillet 2027, un bilan de l'application de ces mesures. Le rapport devra apprécier les conséquences du rehaussement du niveau de performance d'un logement décent à partir du 1^{er} janvier 2034.

➤ **Travaux de rénovation énergétique aux frais du locataire : régime d'autorisation tacite - (loi : art. 163 / loi du 6.7.89 : art. 7, f)**

Un locataire ne peut réaliser, au sein de son logement, des travaux de transformation sans l'accord écrit du bailleur. S'il sollicite l'autorisation de réaliser, à ses frais, des travaux d'adaptation de son logement au handicap et à la perte d'autonomie, il bénéficie toutefois d'un régime d'autorisation tacite à défaut de réponse du bailleur dans un délai de deux mois.

Afin d'impliquer davantage les locataires dans la rénovation énergétique de leur logement, ce régime d'autorisation tacite est étendu à la demande de réalisation, aux frais du locataire, de travaux d'économies d'énergie.

➤ **Permis de louer : précision du régime d'autorisation de mise en location - (loi : art. 162 / CCH : L.635-2)**

Dans certaines zones, la mise en location d'un logement peut être soumise à une autorisation préalable accordée par l'EPCI ou à défaut, par la commune. Désormais, cette autorisation peut être refusée ou soumise à conditions, lorsque le logement concerné ne respecte pas les caractéristiques de décence (au sens de la loi du 6.7.89 : art. 6). Auparavant, étaient uniquement visés les logements susceptibles de porter atteinte à la sécurité des occupants et à la salubrité publique.

Dans le cadre des débats parlementaires, le Sénat avait proposé que les logements dont la gestion est confiée à un professionnel soumis aux dispositions de la loi Hoguet soient dispensés de l'obtention de ce permis de louer ([amendement n° COM 291](#)). Cette mesure n'a toutefois pas été retenue par la Commission mixte paritaire.

IV- L'IMMOBILIER EN DORDOGNE

IV-1 LA CONSTRUCTION DE LOGEMENT EN NOUVELLE AQUITAINE

	Logements autorisés		Logements commencés	
Dordogne	3 134	+ 37 %	2 169	+ 24 %
Gironde	15 144		14 285	
Landes	5 420		4 500	
Lot et Garonne	1 726		1 193	
Pyrénées-Atlantiques	5 680		4 768	
Corrèze	1 061		782	
Creuse	253		188	
Haute-Vienne	1 472		1 500	
Charente	1 582		1 159	
Charente-Maritime	6 744		5 850	
Deux-Sèvres	1 529		1 316	
Vienne	2 649		2 298	
TOTAL	46 394	+ 11 %	40 008	+ 6 %

L'activité de l'artisanat est repartie à la hausse en 2021 et le bâtiment a profité de cette embellie grâce à un rattrapage de la chute de la croissance observée en 2020.

Cependant, les professionnels ont dû faire face à une pénurie de matériaux et matériels (aluminium, ferraille, cuivre, zinc) entraînant une augmentation des coûts d'achat.

Cette pénurie a donc touché le secteur du bâtiment mais également les agences d'architecture qui estiment que près de 80% des appels d'offres lancés auprès des diverses entreprises dépassent les prévisions financières et entraînent des retards de chantiers.

Dans une conférence de presse du 9 décembre 2021, la FFB a dressé son bilan de l'activité 2021 avec - 5 % prévus par rapport à 2019. La FFB a noté une bonne reprise des permis de construire pour le logement neuf, avec plus de 472.000 logements autorisés, soit + 4,9 % sur 2 ans. Pour 2022, elle prévoit une hausse de + 7,3 % pour la production de logement et de + 4,7 % pour le non résidentiel (après - 11,6 % de surfaces commencées en 2021).

Du côté de l'amélioration-entretien, la fédération enregistre une baisse de - 2,6 % par rapport à 2020, malgré une croissance de + 5 % pour le segment de la rénovation énergétique.

La fédération craint que de nombreuses entreprises ne soient en déficit pour la première fois avec l'entrée en vigueur de la RE2020 qui devrait faire augmenter les coûts de construction et les surcoûts liés à la crise des matériaux (+ 70 % pour certains produits en acier, + 62 % pour les produits en PVC entre décembre 2020 et octobre 2021, + 5 à 15 % sur le ciment).

A son tour dans une conférence de presse du 27 janvier 2022, la CAPEB s'est dite globalement satisfaite de son bilan 2021 : + 12,5 % de croissance annuelle par rapport à 2020 (- 9 %) et + 2,5 % par rapport à 2019. L'année 2021 ayant permis de renouer et même dépasser le niveau d'avant crise.

Dans le détail, la CAPEB enregistre + 11 % pour la construction neuve par rapport à 2020, + 14 % pour la rénovation de l'habitat, et même + 16 % pour le segment de la performance énergétique stimulé par les travaux réalisés par les Français dans le cadre de MaPrimeRénov.

Par rapport à 2019, année de référence, ces hausses sont plus modérées et plus réalistes, avec + 1,5 % pour la construction neuve, et + 3,5 % pour la rénovation, mais font tout de même état d'une croissance par rapport à l'avant crise.

Côté emploi, la fédération s'est félicitée du nombre d'embauches avec la création de plus de 26.000 emplois en 2021 et un total de 66.000 apprentis ; tout en rappelant que 70 % des entreprises du bâtiment déclarent avoir du mal à recruter.

La part des entreprises constatant des retards d'approvisionnement a augmenté, passant de 53 % en juillet 2021 à 60 % en décembre 2021.

Selon une étude menée par la CAPEB, les entreprises sondées auraient fait état d'une hausse moyenne de 18 % des prix des matériaux ; le secteur de la serrurerie et de la menuiserie étant particulièrement impacté avec 22% notamment en raison de la hausse du prix du bois et de l'acier.

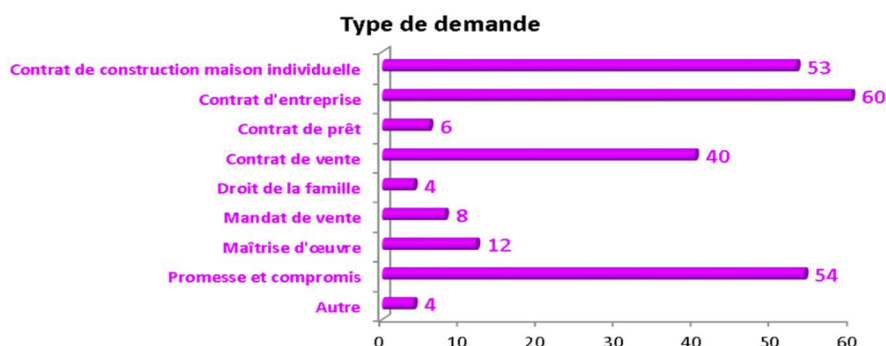
L'étude révèle par ailleurs que plus de la moitié (55 %) des entreprises n'ont pas répercuté ces hausses de prix. Face à ce contexte morose, marqué par la crise sanitaire et l'inflation, la CAPEB alerte sur le moral des chefs d'entreprise du bâtiment, soumis à un grand stress au travail et parfois au bord « du burn-out ».

Enfin la fédération met en avant les différentes vagues de COVID qui entravent sérieusement l'activité des artisans du bâtiment car de plus en plus de salariés, voire de chefs d'entreprise, deviennent cas contact ou cas positifs, ce qui implique une multiplication des obligations d'isolement, une désorganisation des entreprises et une perte d'activité ; conséquences difficiles à supporter pour des petites structures employant 2 à 3 salariés seulement.

IV-2 LES CONSULTATIONS DE L'ADIL 24

IV-2.1 Accession à la propriété

241 ménages ont interrogé nos services afin d'obtenir un complément d'information sur un projet d'achat, de construction ou de rénovation.

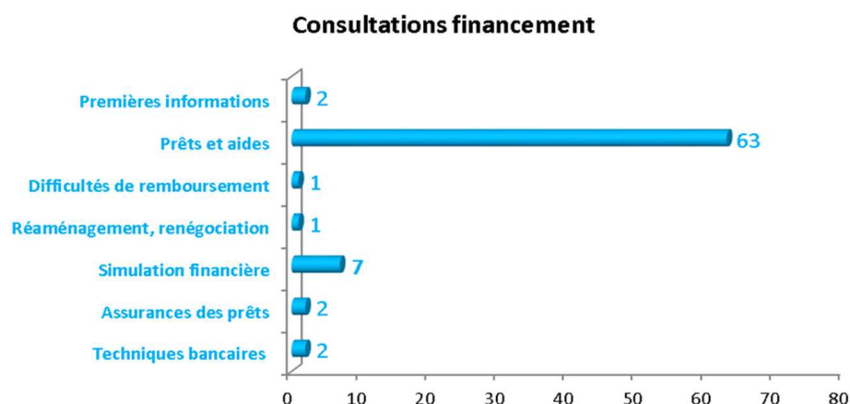


En matière de construction de maison individuelle, la majorité des consultations porte sur la rétractation ou résiliation du contrat (25 %) ou l'exécution du contrat (21 %).

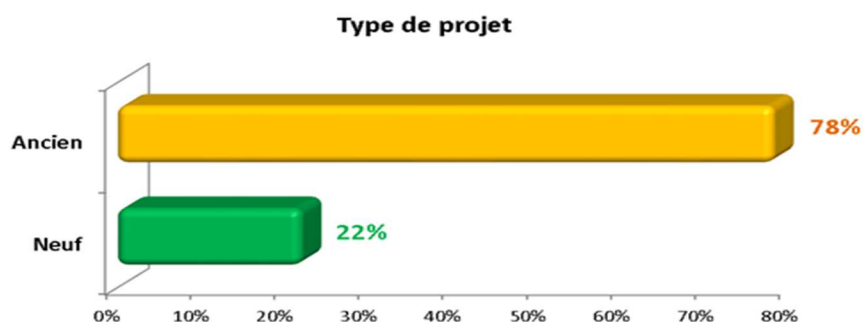
S'agissant de la vente, les demandes sont relatives aux garanties (50 %), à la signature de l'avant-contrat (24 %) ou au délai de rétractation (14 %).

IV-2.2 Financement de l'accession

La majorité des **78 consultations** relatives au financement de l'accession a porté sur les divers prêts et aides susceptibles d'être accordés pour un projet de construction (22 %) ou de rénovation (78 %). Ces divers renseignements ont pu aboutir à la réalisation soit d'un plan de financement soit d'un diagnostic financier.



Le prêt à taux zéro reste un élément important du financement des futurs accédants à la propriété dans un projet de construction neuve mais il est souvent écarté dans un projet d'ancien soit parce que la quotité de travaux réalisée n'est pas suffisante pour le déclencher, soit parce que le projet ne se situe pas dans le territoire d'une OPAH permettant son cumul avec certaines subventions de l'ANAH.



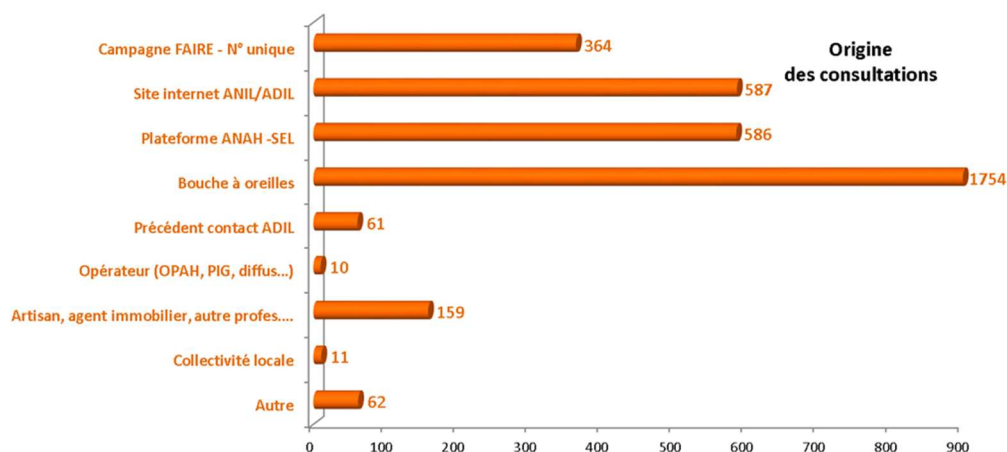
IV-2.3 Amélioration de l'habitat

IV-2.3.1 ADIL 24 : ancien Point Rénovation Info Service (PRIS)

L'ADIL 24 avait été désignée en 2013 **Point Rénovation Info Service (PRIS)** afin d'informer et conseiller les ménages sur l'ensemble des aides à la rénovation énergétique du logement, puis intégrée par la loi TECV dans les plateformes territoriales de la transition énergétique.

S'agissant des consultations liées à l'amélioration de l'habitat, ces dernières ont connu constamment une forte progression :

2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	
829	1.447	1.104	1.731	1.639	1.868	3.082	4.626	4.885	+ 6 %



Malgré la mise en place du service en ligne (SEL) de l'ANAH en septembre 2018 redirigeant directement les demandes des communes concernées par une OPAH ou un PIG vers l'opérateur ANAH en charge de ce programme, les services de l'ADIL 24 restent régulièrement sollicités pour un conseil en amont de toute inscription sur le SEL.

Cette nouvelle augmentation du nombre de consultations en 2021 (+ 6 %) s'explique par la multiplicité des aides existantes cumulables ou non entre elles et par l'importante vague de communication faite auprès des particuliers s'agissant de la fin du dispositif « isolation à 1 € ».

L'ADIL 24 a donc constamment relayé les divers messages et conseils de la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes alertant les consommateurs face aux démarchages abusifs d'entreprises et aux malfaçons sur les offres d'« isolation à 1 € »: devis non signés par les clients avant la prestation, intervention rapide des salariés avant la fin du délai de rétractation, non-respect des dispositions du Code de la consommation, matériel installé non conforme aux normes en vigueur. De nombreuses plaintes font état de malfaçons qui peuvent conduire à refaire des travaux d'isolation, aux frais du client, le certificat d'économie d'énergie n'étant délivré qu'une seule fois.

La mise en place de MaPrimeRenov, remplaçant le CITE au 1^{er} janvier 2021 a également fait l'objet d'inquiétudes de la part des ménages et donc de nombreuses sollicitations des juristes de l'ADIL 24. Un audit flash publié par la Cour des comptes sur ce dispositif en septembre 2021 souligne que l'aide encourage davantage la massification de la rénovation énergétique après une décennie consacrée à la lutte contre la précarité énergétique. Le programme vise la rénovation de 500 000 logements par an. Les deux tiers des dossiers traités concernent les ménages modestes. Les projets aidés portent aux deux-tiers sur des changements de chauffage et au tiers sur des travaux d'isolation. Selon la Cour, ces résultats démontrent une adhésion des propriétaires et des entreprises au dispositif et rendent compte de la réussite du déploiement de l'aide, dont l'une des forces réside dans sa simplicité d'accès.

Cependant, des interrogations, partagées par l'ADIL 24, subsistent sur la capacité du dispositif à financer sur le long terme des travaux plus lourds et à résorber les passoires énergétiques.

La Cour renvoie ainsi à la nécessité d'une évaluation de l'efficacité du dispositif aussi bien dans la lutte contre la précarité énergétique pour les plus modestes que sur son impact environnemental global.

À l'aune de cet audit, la Cour émet quatre recommandations qui reposent sur l'organisation d'une communication rigoureuse sur le dispositif, la pérennisation financière du dispositif au-delà de 2022, l'évaluation des gains énergétiques à fin 2021 et une évaluation en 2023 de l'impact de l'aide dans la lutte contre la précarité énergétique pour les ménages les plus modestes.

Cette massification des aides a également montré des limites s'agissant de l'octroi des CEE qui font souvent l'objet de nombreuses questions auprès de nos services.

Au printemps 2021, dans le cadre plus large des évolutions des CEE, le gouvernement a décidé de réduire ou mettre fin à certaines « primes coup de pouce » pour des travaux de rénovation énergétique, notamment pour le remplacement d'une chaudière au gaz par une chaudière au gaz performante et pour l'isolation des combles.

Il avait été acté que ces primes « coup de pouce » ne pourraient concerner que des travaux dont les devis avaient été signés par le client avant le 1^{er} juillet 2021 et achevés avant le 30 septembre 2021.

Au regard des difficultés d'approvisionnement en matières premières, produits de construction et équipements que subissent de très nombreux artisans et entreprises du bâtiment, le gouvernement a décidé d'accorder un délai supplémentaire de 3 mois soit jusqu'au 31 décembre 2021 pour achever les travaux d'isolation et de remplacement d'équipements de chauffage qui avaient été ainsi engagés avant le 1^{er} juillet.

En effet, compte tenu des retards de livraison, de nombreux ménages auraient pu perdre le bénéfice des « coup de pouce », mettant en difficultés les artisans engagés auprès d'eux. Tous ces changements législatifs ont engendré de nombreux appels auprès de nos services de consultants, inquiets pour l'obtention de leurs CEE.

L'ADIL 24 reste une structure référente pour les particuliers cherchant à rénover leur logement afin de leur simplifier la compréhension des aides existantes (ex. : Habiter Mieux Sérénité, MaPrimeRénov, aides Action Logement, CEE...) ou les informer juridiquement ou fiscalement sur leur projet.

L'ADIL 24 est également souvent amenée à informer les particuliers sur les aides locales. Le Conseil départemental de la Dordogne soutient déjà depuis 2014 les ménages modestes souhaitant améliorer leur logement grâce aux aides de l'ANAH en abondant les subventions accordées de 500 € dans le cadre du programme Habiter Mieux.

Mais depuis juin 2020, a également été mis en place un Plan de Relance avec des aides accordées aux ménages modestes réalisant des travaux de réfection de leur toiture, mise en conformité électrique, rénovation de toitures ou façades, sortie de non décence et mise aux normes de l'assainissement.

IV-2.3.2 ADIL 24 : point d'entrée de la plateforme rénovation énergétique Dordogne-Périgord

Depuis le 1^{er} janvier 2021, le service public de la rénovation énergétique est regroupé au sein de Plateformes Territoriales de la Rénovation Energétique. Il s'agit d'un guichet unique sous la signature nationale FAIRE, porté par la Région et cofinancé par les CEE (dispositif SARE), la Région et les collectivités territoriales.

Ainsi la région Nouvelle Aquitaine a lancé un appel à manifestation d'intérêt (AMI) pour la mise en place au 1^{er} janvier 2021 d'une plateforme de rénovation énergétique dans notre département. Avec l'appui du Conseil départemental de la Dordogne, le CAUE et SOLIHA, en tant qu'anciens Espaces Info Energie, ont fait acte de candidature à cet AMI et ont été retenus au travers de la Plateforme Rénovation Energétique Dordogne Périgord afin de maintenir le service d'information rendu aux administrés jusqu'à présent.

L'ADIL 24, en tant qu'ancien PRIS ANAH a été associée à cette plateforme en tant que « point d'entrée » pour toutes les demandes de 1^{er} information juridique, financière et fiscale des ménages souhaitant rénover leur logement.

Notre structure a été financée en 2021 à hauteur de 8 € par acte A1 (information de 1^{er} niveau) réalisé à destination de propriétaires occupants, des bailleurs, acteurs publics et locaux ou des professionnels. Un reporting obligatoire est mis en place pour chaque acte A1 réalisé : date de l'information, type d'information, de public, de logement, nom et prénom du demandeur, éligibilité aux aides de l'ANAH, email ou téléphone, adresse du logement.

La demande est restée soutenue tout au long de l'année 2021 : ainsi 1.584 actes A1 ont été reportés dans le logiciel SARENOV. Les appels téléphoniques liés à l'amélioration de l'habitat ont été en constants : 65 % d'entre eux concernent la seule rénovation énergétique ce qui submerge notre standard téléphonique. Les demandes sont souvent des appels d'opportunité en raison de la campagne nationale sur les aides financières.

Nous constatons pour de nombreux projets que la majorité des rénovations énergétiques actuelles sont des rénovations partielles et que celles-ci ne permettent pas d'atteindre les objectifs BBC-rénovation et font généralement l'impasse sur le traitement des interfaces et des interactions entre postes de travaux. Les conditions techniques pour qu'une rénovation puisse être performante sont identifiées. Six postes de travaux sont incontournables : isolation des murs, de la toiture, du plancher bas, remplacement des menuiseries extérieures, des systèmes de ventilation et de chauffage /eau chaude sanitaire. Il est nécessaire également d'anticiper et de traiter les différentes interfaces et interactions entre postes de travaux et de limiter à trois au maximum le nombre d'étapes de travaux et penser rigoureusement l'ordonnancement des travaux.

Nous rappelons régulièrement aux consultants qu'il est important que leur démarche d'information s'accompagne au préalable d'un conseil technique personnalisé, gratuit permettant de définir au mieux le projet et les travaux à réaliser. Ce conseil apporté par les Espaces Conseil FAIRE (France Rénov en 2022) du CAUE ou de SOLIHA permet aux renseignements financiers donnés par l'ADIL 24 d'être d'autant plus précis et pertinents.

Face à ce flot continu de demandes des particuliers souvent par opportunité, les conseillers des 3 structures (ADIL, CAUE et SOLIHA) ont pu avoir un délai de réponse allant jusqu'à 3 semaines.



CONSERVATOIRE
À RAYONNEMENT
DÉPARTEMENTAL
DE LA DORDOGNE
MUSIQUE & THÉÂTRE

CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT DÉPARTEMENTAL DE LA DORDOGNE (CRDD)



Table des matières

PRÉSENTATION	142
I- 2021 : CONSOLIDER LE PROJET DÉPARTEMENTAL D'ACCESSIBILITÉ À LA PRATIQUE ARTISTIQUE	142
II- INSTANCES REPRÉSENTATIVES	152
III- LE BUDGET	153
IV- LE FONCTIONNEMENT DES SERVICES	154

PRÉSENTATION

Le Conservatoire à Rayonnement Départemental de la Dordogne (CRDD) géré par un Syndicat Mixte, pôle référent pour l'enseignement musical spécialisé de la musique dans le département a pour mission principale la sensibilisation du jeune public et la formation des futurs amateurs à cette pratique artistique.

Le projet d'établissement définit les grandes orientations pédagogiques et artistiques pour les années à venir : une pédagogie en évolution, transversale dans sa pensée et sa pratique, initiatrice de lien social et culturel, contemporaine et ouverte sur le spectacle vivant.

L'**accessibilité** reste au centre de nos objectifs. Le SMCRDD a mis en place une tarification prenant en compte le quotient familial, ainsi qu'un accès pratiquement gratuit pour les familles ou élèves bénéficiant du RSA. Mais c'est aussi grâce à l'itinérance de nos 65 enseignants, sur les 9000 km² du département de la Dordogne, que l'enseignement artistique parvient aux portes d'un public éloigné.

I- 2021 : CONSOLIDER LE PROJET DÉPARTEMENTAL D'ACCESSIBILITÉ À LA PRATIQUE ARTISTIQUE

Cette année 2021 a été marquée par la suite de la pandémie : un confinement en mars/avril, ainsi que de nombreuses restrictions dans l'accès à la culture. Il était important pour le Conservatoire de maintenir son **rayonnement** sur l'ensemble du territoire.

En le rendant plus lisible...

Nous avons pu maintenir de nombreuses manifestations. Au total, 124 actions ont été réalisées en direction du public.

Certaines se sont déroulées à huis clos, mais toutes ont été filmées, diffusées sur notre site internet ou sur les réseaux sociaux, afin de maintenir la joie de jouer et de donner à entendre le plus largement possible.

Les équipes sont restées très mobilisées et présentes sur les lieux de spectacles, virtuels ou réels.

A la rencontre de nouveaux publics...

Un effort remarquable a été mené en direction du public scolaire. 29 projets d'intervention ont été réalisés en 2021 dans les écoles maternelles et primaires, et dans 2 lycées, sur l'ensemble du département. A noter la naissance d'un orchestre au collège de La Force, qui vient rejoindre celui de Mareuil et Thiviers.

De nouveaux groupes AMOS (Apprentissage de la Musique par l'Orchestre à vocation Sociale) ont ouvert leurs portes en septembre 2021, d'autres dispositifs d'apprentissage collectif privilégiant l'oralité et la pratique instrumentale.

La co-construction d'un projet autour de la petite enfance sur le territoire de Lalinde et Beaumont, rassemblant différentes structures dédiées à l'accueil des jeunes enfants, l'Agence culturelle, les médiathèques et le Conservatoire, va permettre de déployer une belle synergie culturelle en direction d'un très jeune public.

En développant de nouvelles pratiques...

L'enseignement du **théâtre** est en chemin. Le partenariat avec la Compagnie « Herbes hautes » à Thiviers a permis de belles actions de sensibilisation au lycée professionnel. 6 classes ont bénéficié des interventions des quatre comédiens, et ont pu assister dans la salle de spectacle du Nantholia à une représentation de « Orphelins » de Dennis Kelly en mai dernier. Depuis, un atelier théâtre accueille une dizaine de stagiaires tous les mois, dans les locaux de l'antenne de Thiviers.

A noter qu'un atelier hebdomadaire est également proposé aux adolescents de Bergerac, encadré par Nicolas Lyan.

La **MAO (Musique Assistée par Ordinateur)**, fait partie des nouvelles propositions pédagogiques du Conservatoire depuis la rentrée. Un nouveau public, adolescents et adultes, s'est rapidement inscrit.

Le développement de **la musique baroque** est une autre nouveauté de cette année 2021. Au programme, l'enseignement des flûtes à bec et du traverso, l'achat d'une épinette, la remise en état d'un clavecin, une formation pour les enseignants avec un spécialiste, des liens avec le chœur baroque, des concerts de musique ancienne en partenariat avec des festivals locaux.

Un bilan très positif...

1 240 élèves inscrits à la rentrée de septembre, des manifestations publiques appréciées par un public nombreux. Sur les réseaux sociaux, nous avons compté 1 355 vues sur notre chaîne YouTube, et plus de 35 000 visites sur la page Facebook du Conservatoire.

Des interventions en milieu scolaire et en crèche ont permis à 1048 élèves de bénéficier d'une pratique artistique avec les dumistes de l'équipe du CRDD.

Au total, 2 064 élèves du Périgord ont bénéficié des actions pédagogiques de l'équipe enseignante du Conservatoire.

L'année 2022 reste dans cette dynamique, et plus de 80 projets d'action culturelle sont programmés d'ici le mois de juillet. On vous attend !

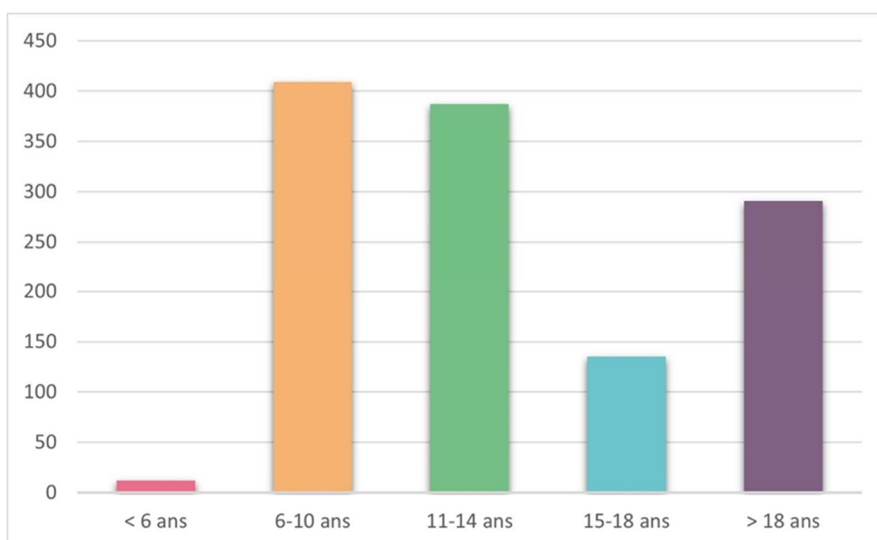
I-1 LE BILAN PÉDAGOGIQUE

I-1.1 Les publics

Evolution du nombre d'élèves de janvier 2020 à janvier 2022

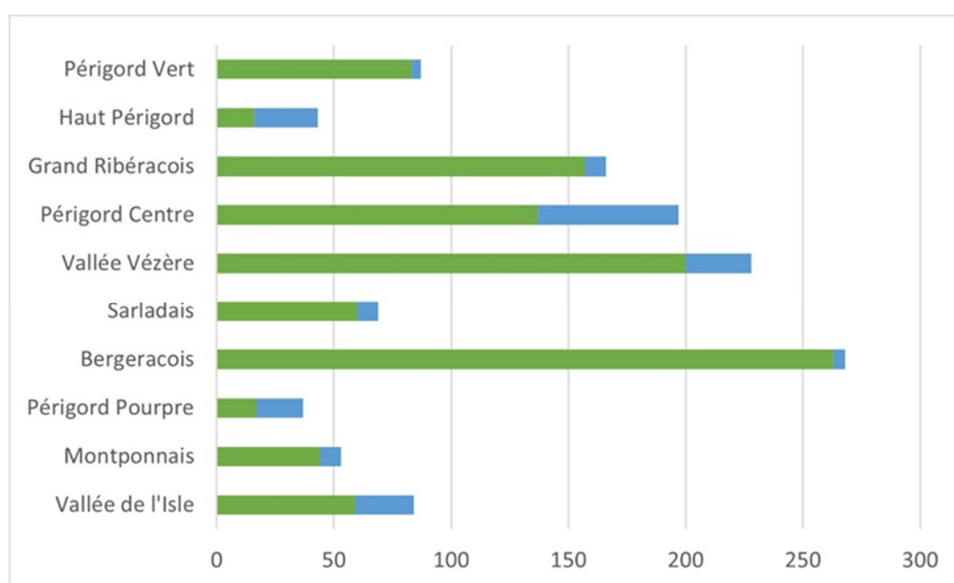
Le nombre d'élèves inscrits, malgré la situation sanitaire, reste assez stable. Nous totalisons pour l'année 2021 : 1 240 élèves.

Les actions en faveur de tous les publics et notamment le public scolaire reprennent leur cours. Les dumistes peuvent de nouveau intervenir dans les écoles. Nous avons ainsi pu toucher 2064 élèves dans tout le département.



Répartition du nombre total d'élèves inscrits en fonction de leur tranche d'âge.

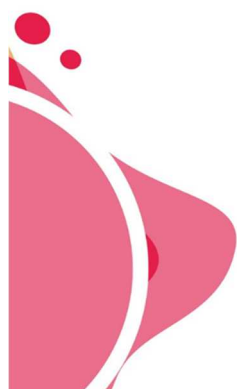
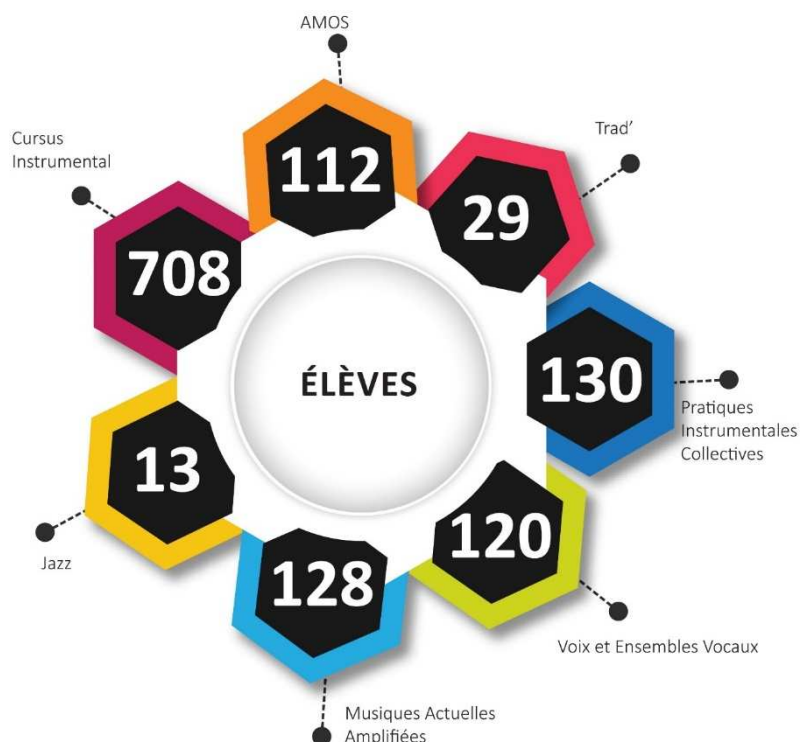
Le graphique représente le nombre total d'élèves par antenne. La part grisée indique les élèves dont le lieu de vie est situé sur une commune non-adhérente au conservatoire.



Nombre d'élèves inscrits dans chaque antenne (communes adhérentes et extérieures)

Le Conservatoire est présent dans tout le département grâce à son réseau de 10 antennes, ce qui lui permet également de toucher des publics habitant en dehors du département voire de la région. En effet, sur les 1240 inscrits en janvier 2022, 1226 habitent sur le territoire, 10 proviennent d'un département voisin et 4 d'une région voisine.

Une grande diversité esthétique, très orientée vers la musique d'ensemble



Des dispositifs en faveur de l'accessibilité

55

Le Conservatoire, avec le soutien du Conseil Départemental, a mis en place une politique d'accès pour tous à la musique quels que soient les revenus de la famille. Ainsi, **55 enfants dont les parents sont allocataires du RSA** ont pu percevoir une aide du Conseil Départemental leur permettant de ne payer que 10€ de cotisation pour l'année 2021.

S'inscrire dans la programmation artistique départementale

Un des axes de développement du Conservatoire est de développer l'esprit d'une « fabrique artistique » :

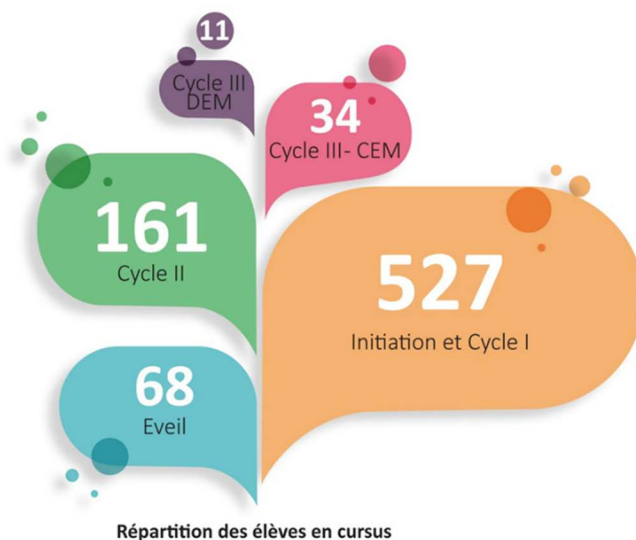
- rendre l'élève acteur et constructeur de sa propre culture,
- le sensibiliser au spectacle vivant,
- lui offrir des possibilités de se produire sur scène.

Depuis plus d'un an, le service d'action culturelle a facilité l'accès aux festivals présents sur le département. En 2021, les élèves et professeurs du Conservatoire se sont produits sur les scènes des festivals suivants : Jazz Pourpre sur l'agglomération Bergeracoise, Les Chaudronnades de Montignac, Les Arts en Folie et les Musicales de Sarlat, Itinéraire Baroque, Variante #2 à Excideuil... Autant de diversité qui permet à chaque élève de s'épanouir.



I-2 L'ORGANISATION PÉDAGOGIQUE

EN CURSUS



Le CEM (Certificat d'Etude Musicale) est un diplôme de fin d'études, validant le parcours de formation amateur dans un Conservatoire

Le DEM (Diplôme d'Etude Musicale) est un diplôme permettant à l'élève de continuer vers une pratique professionnelle. Il n'est délivré que dans un établissement labellisé par l'Etat.

D'AUTRES PARCOURS



Jouer ensemble : des dispositifs innovants

La pratique d'ensemble est au cœur des enseignements du CRDD. C'est aussi l'occasion d'imaginer de nouvelles méthodes d'apprentissage, plus accessibles à un public hésitant parfois à franchir les portes d'un Conservatoire.

Le Conservatoire propose des partenariats avec l'Education Nationale dans le cadre d'Orchestres à l'École et d'Orchestres juniors aux collèges. Cela permet un apprentissage instrumental lié à une pratique d'ensemble, au sein d'un collège ou d'une école, en temps scolaire et en total gratuité.

5 dispositifs qui représentent 89 élèves :

- 3 orchestres au collège, un à Thiviers au collège Léonce Bourliaguet, un à Mareuil sur Belle et un au collège Max Bramerie de La Force.
- 2 orchestres à l'école, «Les cuivres d'Eugène» à l'école Eugène Leroy de Coulounieix-Chamiers (fin juin 2021) et un autre à Bergerac, à l'école Jean Rostand, porté par l'Union Musicale Bergeracoise.

89

112 Élèves AMOS (Apprentissage de la Musique par l'Orchestre à vocation Sociale) répartis sur différentes antennes, apprennent ensemble un instrument, sans lecture de partition, dans le cadre de séances hebdomadaires d'orchestre bois, cordes, ou cuivres, ou même guitares et percussions. Certains AMOS sont accueillis dans des collèges, dans le temps hors scolaire. Cette pratique d'ensemble bénéficie d'un tarif d'accès très abordable, et favorise le « premier contact » avec l'institution : débiter un instrument, directement, sans prérequis de connaissance de la musique, dans un petit groupe, avec ses pairs.

112

Pratiques collectives en partenariat avec les orchestres d'harmonie du territoire. Nous travaillons avec 5 harmonies du territoire :

- L'Union Musicale Bergeracoise
- La Concorde
- La Saint Roch
- L'Espérance Mareuillaise
- L'Orchestre d'Harmonie de Thiviers

5

Le dispositif Classes à Horaires Aménagés Musique (CHAM) permet aux élèves inscrits au collège Clos Chassaing de Périgueux de pouvoir bénéficier d'un emploi du temps aménagé afin de pouvoir étudier la musique de façon plus approfondie. Cette année ce sont 42 élèves du Conservatoire sur les 92 inscrits qui ont pris part à ce dispositif. Ce cursus est mis en place en partenariat avec le Conservatoire Municipal de Musique et de Danse de Périgueux.

42

I-3 L'ACTION CULTURELLE

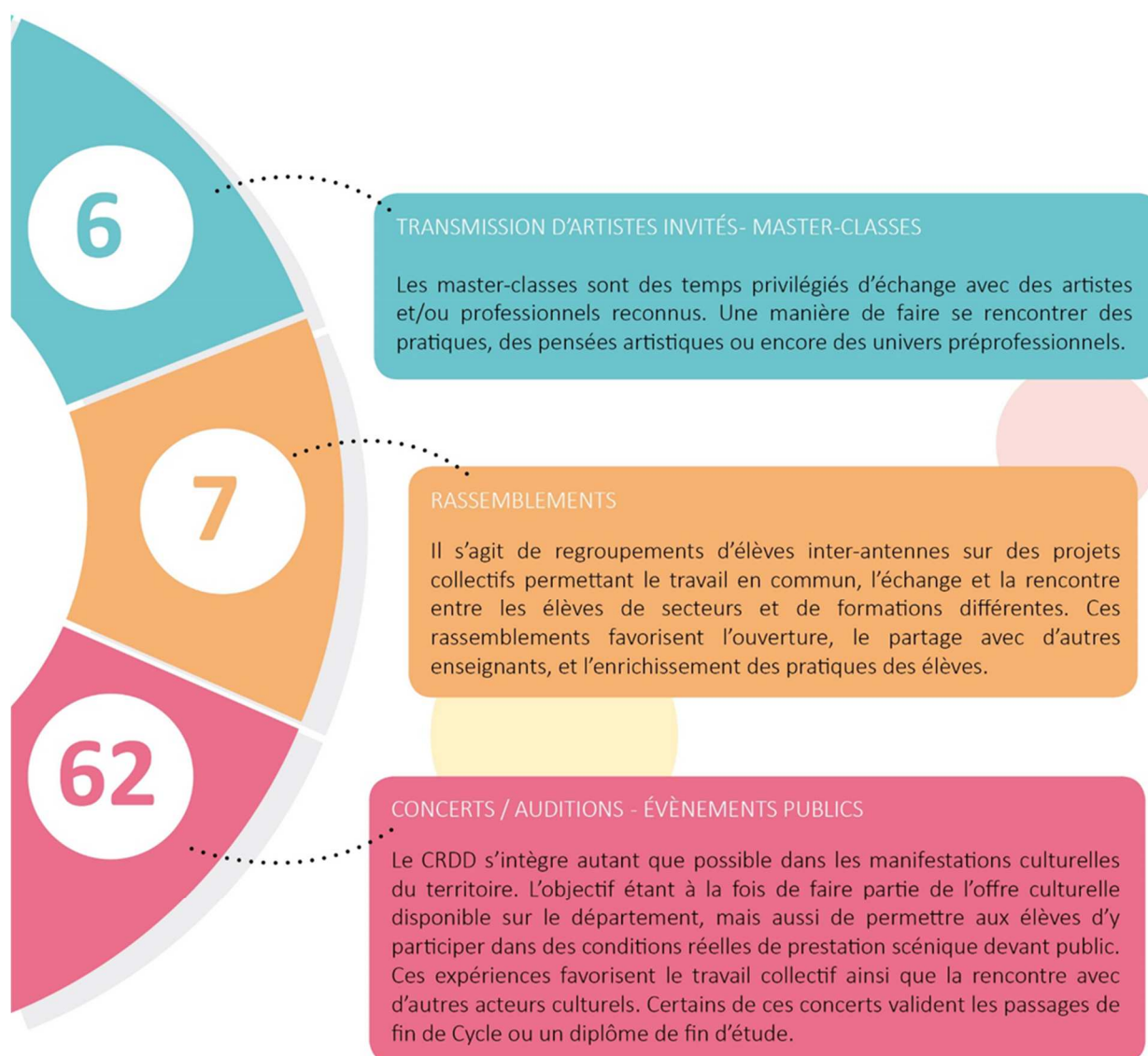
Une reprise empreinte de nouvelles rencontres

L'action culturelle a permis aux élèves et enseignants du CRDD de participer et de proposer pas moins de 124 manifestations. Nous avons eu le plaisir d'accueillir plusieurs musiciens lors de master classes, notamment Nicolas Stavy et Pierre Génisson.

Les élèves ont eu la chance de pouvoir se retrouver, dès mai 2021, lors de rassemblements départementaux, leur permettant d'échanger sur leurs pratiques et de participer à des projets de plus grande envergure.

L'Éducation Artistique et Culturelle actrice du rayonnement du CRDD

Les enseignants dumistes ont également retrouvé le chemin de l'école et ainsi pu sensibiliser le public scolaire. Toutes ces passerelles ont permis un rayonnement de la musique partout et pour tous.



13

STAGES / RENCONTRES / ÉCHANGES

Les formules rencontres, échanges et stages sont des temps forts et concentrés. Ils offrent la possibilité de travailler avec des professionnels, des personnes ressources à l'échelle départementale, régionale, nationale et même internationale, sur un temps limité mais intense. Ce sont des projets spécifiques qui contribuent au développement, à l'enrichissement et au perfectionnement des élèves.

33

ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE (EAC) : concerts-actions pédagogiques en direction des scolaires et publics spécifiques

Les projets EAC ont pour objet d'aller à la rencontre de structures du territoire afin de sensibiliser d'autres publics à la musique, aux instruments et à l'écoute. Elles peuvent être aussi l'occasion de passerelles interdisciplinaires (théâtre et musique, littérature et musique...).

Ces actions peuvent être réalisées par les élèves, les enseignants ou les deux en complicité. Par ce biais, les élèves ont la possibilité d'expérimenter la position de transmetteurs de connaissances.

85

THÉÂTRE

2021 marque le début du cursus théâtre à Bergerac, un petit effectif s'est constitué et évoluera au fil des années. Sur Thiviers, le travail de sensibilisation a continué avec le lycée professionnel Porte d'Aquitaine. Ce sont 73 élèves de la 2nd à la terminale qui ont bénéficié des interventions de la Compagnie « Herbes Hautes ». Une représentation de leur création « Orphelins » de Dennis Kelly, a été entièrement consacrée aux élèves du lycée, au Nantholia, en partenariat avec l'Agence culturelle, le 27 mai 2021 à 14h.

“

ÉDUCATION ARTISTIQUE
ET CULTURELLE (EAC) :
concerts-actions
pédagogiques en direction
des scolaires et publics
spécifiques.

”



“

RASSEMBLEMENTS :
Concerts des Suites de
Bolling, de l'ensemble
de clarinettes et de
l'ensemble à cordes.

”



“

TRANSMISSION D'ARTISTES
INVITÉS - MASTER-CLASSES :
Pierre Génisson (clarinette),
Nicolas Stavy (musique
de chambre) et Camille
Guillaume et Guillaume
Gazengel (guitare).

”



“

STAGES, RENCONTRES,
ÉCHANGES :
Rock&Pop au PIP, Bus
de l'Orgue et Volosi.

”



II- INSTANCES REPRÉSENTATIVES

II-1 LE COMITÉ SYNDICAL

Le Comité Syndical est l'organe délibérant qui prend les décisions à la majorité des représentants des collectivités adhérentes. Il élit le président qui prépare et exécute les délibérations, ordonne les dépenses, exécute les recettes et le représente en justice.

Quatre réunions ont été organisées en 2021, les 19 janvier, 23 février, 31 août et 9 décembre.

L'année 2021 est marquée par un changement de présidence du Syndicat Mixte, puisque Monsieur MASO succède à Madame CAPPELLE après 6 années à la tête du Conservatoire.

Délégués titulaires élus par leur collectivité au Comité Syndical			
M. Paul MASO – Président – représentant du président du Conseil Départemental			
Mme ALLEGRE Oumel	Marsac-sur-l'Isle	Mme HYVOZ Isabelle	Thiviers
Mme ANGLARD Régine	Conseil Départemental	Mme MALARD Sabine	Terrasson
Mme ARNOUILH Catherine	CAB	Mme MARIN Cécile	Beaumontois en Périgord
Mme CELERIER Mélanie	Conseil Départemental	Mme MONTET Teresina	Champcevinel
M. CIPIERRE Thierry	Conseil Départemental	Mme RATINAUD Monique	CDC Dronne et Belle
Mme DEBORD Isabelle	Sanilhac	M. SALINIE Patrick	CDC Sarlat Périgord Noir
Mme DESMET Béatrice	Coulounieix-Chamiers	M. SAVOYE Gérard	CDC Périgord Nontronnais
Mme DUPEYRAT Valérie	Chancelade	M. TEILLAC Christian	Conseil Départemental
M. ESPARTA Vincent	Lalinde	Mme TEJERIZO Julie	CAB
Mme FAURE Michèle	La Coquille	Mme VAVASSORI Séverine	Excideuil
M. FERRAND Denis	CDC Périgord Ribéracois	M. VILATTE Alain	CDC Pays de Fenelon
Mme GAUTHIER Florence	CDC Vallée de l'Homme	Mme VILLEPONTOUX Cendrine	Saint-Astier
Mme GRENET Anne	Montpon-Ménéstérol		

II-2 LE COMITÉ TECHNIQUE

Le comité technique émet des avis sur l'organisation et le fonctionnement des services du Conservatoire. Ces avis, qui ne lient pas l'administration, sont soumis aux votes du collège des représentants du personnel et du collège des représentants de la collectivité.

En 2021, les membres du comité technique se sont réunis au cours de deux séances, les 25 février et 30 septembre.

Représentants de la collectivité		Représentants du personnel	
Titulaires	Suppléants	Titulaires	Suppléants
M. Paul MASO	Mme Régine ANGLARD	Mme Isabelle LOISEAU LENSON	Mme Béatrice MORAND
M. Christian TEILLAC	Mme Térésina MONTET	M. Didier DUPUY	M. Lionel MORAND
Mme Oumel ALLEGRE	Mme Julie TEJERIZO	Mme Evelyne ROUX	

II-3 LE COMITÉ D'HYGIÈNE, SÉCURITÉ ET CONDITIONS DE TRAVAIL

Le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) est une instance de concertation chargée de contribuer à la protection de la santé physique et mentale et de la sécurité des agents dans leur travail. Il a pour mission de participer à l'amélioration des conditions de travail et de veiller à la mise en œuvre, par les chefs de service, des prescriptions du code du travail relatives à la santé et la sécurité au travail, applicables à la fonction publique.

En 2021, les membres du CHSCT se sont réunis deux fois, les 25 février et 30 septembre.

III- LE BUDGET

III-1 LES DÉPENSES

FONCTIONNEMENT		
Compte	BP 2021	BP 2022
011 - Charges à caractère général	377 050 € (10,08 %)	382 950,00 € (10,06 %)
012 - Charges de personnel	3 222 800 € (86,17 %)	3 245 900,00 € (85,26 %)
68 - Dotation aux amortissements	49 303,59 € (1,32 %)	43 572,75 € (1,14 %)
65 - Autres charges de gestion courante	10 000,00 € (0,27 %)	10 000,00 € (0,27 %)
66 - Charges financières	1 500,00 € (0,04 %)	
67 - Charges exceptionnelles	5 000,00 € (0,13 %)	3 000,00 € (0,08 %)
022 - Dépenses imprévues	73 020,14 € (1,95 %)	119 949,39 € (3,15 %)
68 – Dotations - provisions	1 500 € (0,04 %)	1 500,00 € (0,04 %)
TOTAL GENERAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	3 740 173,73 €	3 806 872,14 €
INVESTISSEMENT		
Compte	BP 2021	BP 2022
020 – Dépenses imprévues	6 500 € (5,91 %)	5 000,00 € (5,15 %)
20 Immobilisations incorporelles (licences)	20 000 € (18,18 %)	20 000,00 € (20,62 %)
21 Immobilisations corporelles (Matériel de bureau, mobilier, autres immo... instruments)	83 500 € (75,91 %)	72 000,00 € (74,23 %)
TOTAL GENERAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	110 000 €	97 000,00 €

III-2 LES RECETTES

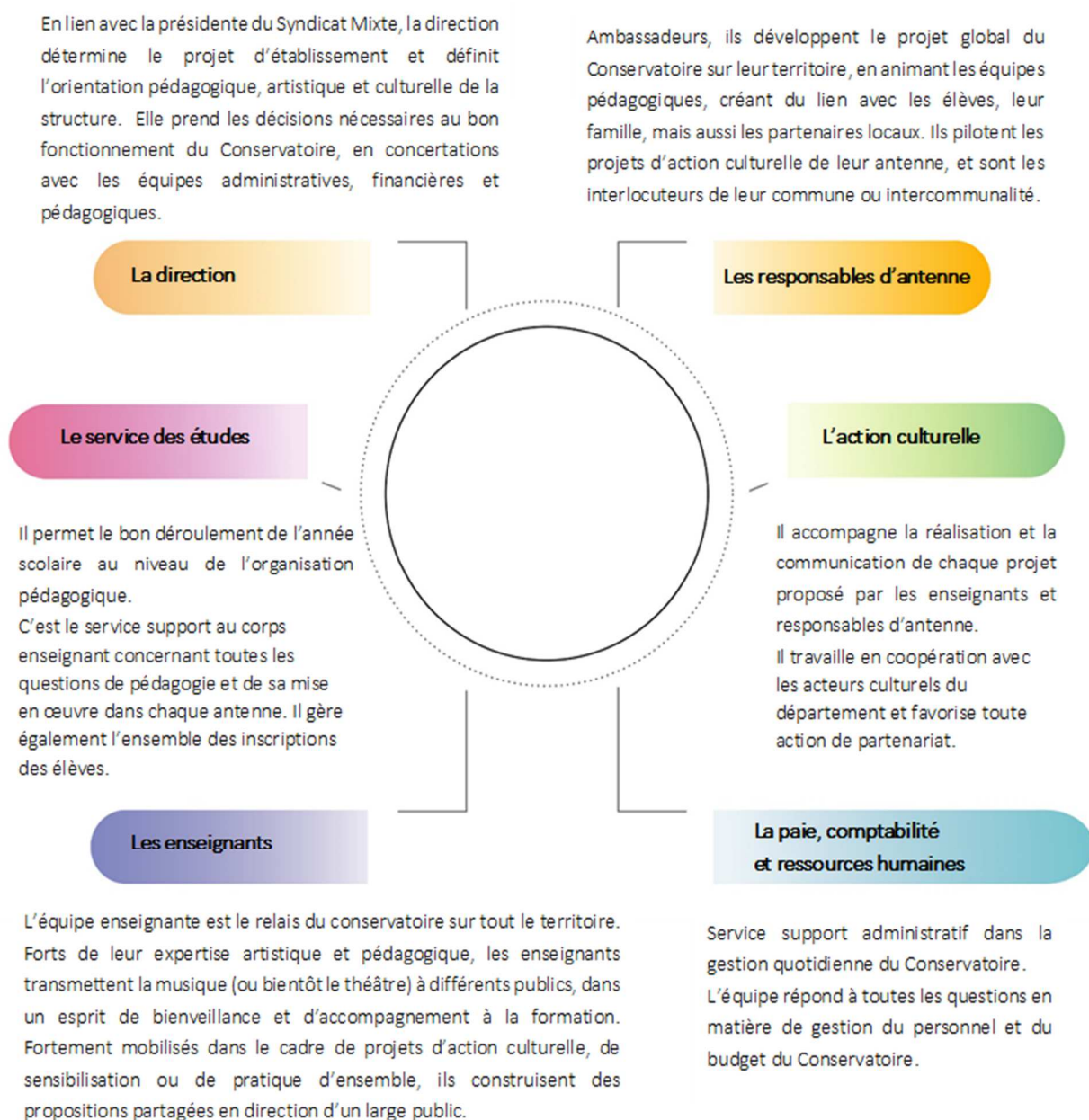
FONCTIONNEMENT		
Compte	BP 2021	BP 2022
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent)	462 673,73 € (12,37 %)	468 872,14 € (12,32 %)
6419 - Remboursements sur rémunérations du personnel	40 000,00 € (1,06 %)	42 000,00 € (1,10 %)
70 - Produits des services	304 000,00€ (8,13 %)	362 500,00 € (9,52 %)
74 - Subvention Etat		
74 - Participation département	1 830 000,00 € (48,93 %°)	1 830 000,00 € (48,07 %)
74 - Communes et Interco adhérentes	1 100 000,00 € (29,41 %)	1 100 000,00 € (28,90 %)
75 - Autres produits de gestion courante	2 000,00 € (0,06 %)	2 000,00 € (0,05 %)
78 – Reprise sur provisions	1 500,00 € (0,04 %)	1 500,00 € (0,04 %)
TOTAL GENERAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	3 740 173,73 €	3 806 872,14 €

INVESTISSEMENT		
Compte	BP 2021	BP 2022
001 - Résultat d'investissement reporté (excédent)	205 101,16 € (76,50 %)	231 300,46 € (83,78 %)
040 – Dotation aux amortissements	49 303,59 € (18,39 %)	43 572,75 € (15,76 %)
10 – Dotations, fonds divers et réserves (FCTVA)	13 700 € (5,11 %)	1 259,00 € (0,46 %)
TOTAL GENERAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	268 104.75 €	276 432,21 €

IV- LE FONCTIONNEMENT DES SERVICES

IV-1 LES DIFFÉRENTES ÉQUIPES DU CONSERVATOIRE

Vous trouverez ci-dessous une présentation synthétique des différentes équipes qui travaillent ensemble au Conservatoire. Le descriptif n'est pas une liste exhaustive des compétences mais donne un aperçu du fonctionnement transversal du Conservatoire.



IV-2 L'EFFECTIF DU CONSERVATOIRE

GRADES OU EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIF POURVU	PERSONNEL MIS A DISPOSITION
FILIERE ADMINISTRATIVE			
Attaché principal	A	0	1
Rédacteur Principal de 1 ^{ère} classe	B	1	
Rédacteur	B	1	
Adjoint Administratif Principal 1 ^{ère} classe	C	1	
Adjoint Administratif Principal 2 ^{ème} classe	C	4	
Adjoint Administratif	C	4	
Sous-Total		11	1
FILIERE TECHNIQUE			
Adjoint Technique	C	0	1
Sous-Total 2		0	1
FILIERE CULTURELLE - ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE			
Directeur d'établissement d'enseignement artistique de 2 ^{ème} catégorie	A	1	
Professeur d'enseignement artistique hors classe	A	4	
Professeur d'enseignement artistique classe normale	A	9	
Assistant d'enseignement artistique principal 1 ^{ère} classe	B	25	5
Assistant d'enseignement artistique principal 2 ^{ème} classe	B	13	
Assistant d'enseignement artistique	B	9	
Sous-Total 3		61	5
TOTAL GENERAL (1+2+3)		72	7



IV-3 LE PARC INSTRUMENTAL

Le Conservatoire dispose d'un parc instrumental vivant, pour mettre à disposition du public des instruments adaptés à l'apprentissage.



Afin de répondre au développement des nouveaux enseignements, le parc instrumental s'est enrichi :

- d'un marimba et de 2 xylophones, pour la percussion
- d'une épinette et d'un clavecin rénové pour la musique ancienne
- de synthétiseurs, sampleurs et boîtes à rythme pour la MAO

En parallèle, l'entretien, l'achat et le suivi des instruments permettent de mettre à la disposition des élèves expérimentés des instruments spécifiques comme la clarinette basse ou la trompette en Ut.

Le parc est composé d'environ 150 instruments disponibles à la location ou au prêt pour les élèves inscrits en AMOS ou Orchestre à l'école.





PÔLE D'INTERPRÉTATION DE LA PRÉHISTOIRE



Table des matières

PRÉSENTATION	158
I- PORTER LE PROJET « GRAND SITE DE FRANCE VALLÉE DE LA VÉZÈRE »	160
II- SENSIBILISER ET DONNER ENVIE.....	168
III- ANIMER.....	176
IV- FAIRE DIALOGUER	180
V- ÉDQUER.....	181
VI- AMÉLIORER ER SÉCURISER LA GESTION DE L'ÉTABLISSEMENT	186

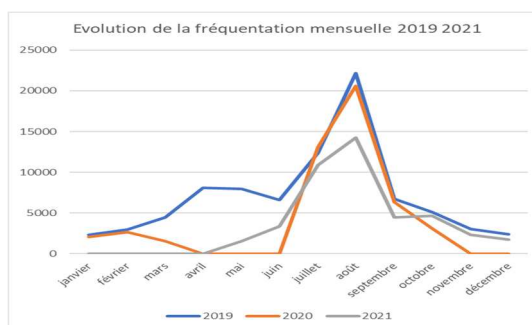
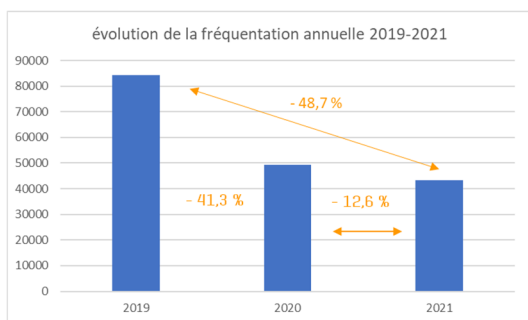
PRÉSENTATION

Une 2nde année difficile, marquée par une crise sanitaire persistante

Lors de l'examen du projet d'activité 2021, lors du conseil d'administration du 9 mars, alors que l'établissement était fermé au public depuis le 29 octobre 2020, nous ouvrons l'année sur les incertitudes que faisait peser la crise sanitaire quant à la capacité de l'établissement à mener correctement ses missions de médiation vis-à-vis du public.

Après 5 « vagues épidémiques », une fermeture administrative au public cumulée de plus de 11 mois en 22 mois, l'obligation de port du masque et du pass sanitaire, la disparition complète de l'accueil de groupes jusqu'à une timide et éphémère reprise en octobre et novembre 2021, force est de constater que cette année 2021 a rejoint nos craintes pessimistes concernant la fréquentation de l'établissement.

A l'instar de nombreux établissements culturels, la fréquentation publique de l'établissement a ainsi été pratiquement divisée par 2 en l'espace de 2 années avec une baisse de 48,7 % entre 2019 et 2021. Cette érosion, très marquée en 2020, s'est poursuivie en 2021 avec **une baisse de 12,6 % par rapport à l'an dernier**. Les espoirs liés à une reprise encourageante au cours du mois d'octobre liée au redémarrage des activités scolaires, ont été rapidement déçus par le rebond épidémique et une nouvelle phase d'annulations – reports des activités programmées.



Cette évolution n'est pas atypique.

Nous ne disposons pas des données de fréquentation agrégées à l'échelle nationale concernant les équipements culturels ou plus spécifiquement les musées et les centres d'expositions. Toutefois, une enquête lancée par le Département des études et de la prospective du Ministère de la Culture, en collaboration avec Harris Interactive, confirme ces constats. Ainsi, selon cette enquête, seulement 60 % des Français qui fréquentaient un musée ou un centre d'exposition avant la crise sanitaire, y seraient retournés depuis.

Les principales raisons évoquées pour la période estivale étaient de privilégier les activités en extérieur, avec moins de monde, non soumises au port du masque et au pass sanitaire, mais aussi, pour les plus de 50 ans et le public féminin : la peur évoquée de contracter le virus, et, pour les plus jeunes : le développement, en substitution, des pratiques numériques.

Par ailleurs, près de 30 % des personnes interrogées envisageaient de réduire leur fréquentation des musées et centres d'exposition d'ici à la fin de l'année 2021, témoignant d'une difficulté bien compréhensible à se projeter.

Pour autant plusieurs évolutions sont à noter :

- En dépit de la fréquentation globale en baisse de l'établissement, **la fréquentation des ateliers de sensibilisation progresse sensiblement, de près de 20,6 %** alors que l'établissement était fermé pendant les vacances scolaires d'hiver et du printemps, passant de 684 à 825 participants.

Ce résultat encourageant est lié à deux actions de l'équipe du Pôle : une densification des activités proposées pendant les vacances scolaires par les médiateurs d'une part et la création pour la 1^{ère} année, d'animations jeunes publics autour du livre au sein de la médiathèque d'autre part.

- Si la fréquentation liée à la programmation culturelle pâtit forcément de la crise sanitaire, avec un redémarrage véritablement en octobre, et ce avec des jauges plus faibles, elle a, tout de même, enregistré **une fréquentation globale de 774 entrées cumulées, dont 153 à distance, en direct** (soit pratiquement 20 %). Ce maintien est favorisé par la diffusion de la plupart des manifestations, notamment des conférences, désormais en direct sur les réseaux sociaux et la chaîne Youtube dont s'est dotée l'établissement. Cette possibilité nouvelle connaît une audience allant crescendo d'une conférence à l'autre. Et c'est sans compter les rediffusions qui prennent également de l'ampleur : la conférence de Valérie Delattre du 8 décembre a été visionnée dans le mois qui suit, par plus de 400 personnes et ce chiffre continue d'évoluer, témoignant ainsi d'un nouveau vecteur de rayonnement de l'établissement.
- Bien que pour une bonne partie de l'année, les activités scolaires aient été interrompues, pour ne reprendre véritablement qu'à la fin du mois de septembre, l'activité éducative a pu, en partie, subsister grâce au développement progressif de nos interventions dans les établissements. Ainsi sur les 853 élèves touchés cette année, 243 l'ont été en classe soit 28,5 % des effectifs. Il en est de même pour les « publics empêchés », dont les activités au sein du Pôle ont quasiment toutes été annulées et qui, pour certaines, ont pu être maintenues dans les établissements concernés.

Au-delà de ces aspects les plus visibles, l'impact se fait aussi sentir sur la capacité à se réunir, à organiser des temps d'échanges, de rencontres, de mise en réseaux. En dépit de l'investissement de tous dans le développement d'outils collaboratifs de travail et d'outils de communication numérique, les mesures distancielles handicapent en effet la mise en place des partenariats, freinent le développement des collaborations.

Une dynamique réenclenchée.

Pour autant, l'équipe du Pôle s'est pleinement impliquée dans la mise en œuvre du projet d'activité 2021 approuvé en conseil d'administration du 9 mars 2021 et dans la déclinaison des orientations du projet d'établissement, multipliant des initiatives autour des quelques grandes lignes qui ont structuré l'activité de cette année :

- ✓ la mise en œuvre opérationnelle du programme d'actions du Grand Site de France ;
- ✓ le renforcement en interne de la transversalité et de l'articulation entre programmation culturelle, action éducative et médiation scientifique, autour d'une thématique annuelle consacrée aux représentations de l'Homme préhistorique ;
- ✓ le développement et la valorisation des ressources notamment audiovisuelles de l'établissement ;
- ✓ l'impulsion d'un travail collaboratif et de mise en réseaux notamment autour de la construction de parcours éducatifs ;
- ✓ l'impulsion en interne d'une véritable politique de gestion des ressources humaines.

I- PORTER LE PROJET « GRAND SITE DE FRANCE VALLÉE DE LA VÈZÈRE »

➤ Axe 1 – Restaurer, valoriser et partager les paysages singuliers de la vallée de la Vézère.

I-1 Mise en valeur paysagère des falaises emblématiques : mise en place d'une stratégie d'intervention et programmation triennale des opérations

Les opérations de dégagement de falaises initiées depuis 2009 se poursuivent dans le cadre du plan triennal et partenarial de priorisation. La priorisation s'effectue selon plusieurs critères : intérêt pittoresque, biodiversité, paysage, archéologie, technique, foncier. Ces critères impactent fortement la faisabilité des dégagements à plus ou moins court terme.

Chaque site ayant ses particularités et la majorité des falaises étant localisées sur du domaine privé, une méthodologie spécifique doit être élaborée pour chaque intervention.



Ainsi, un groupe de travail technique a été mis en place. Il se compose du Département (aspect technique), du Conservatoire d'espaces naturels (aspect biodiversité), de la DREAL (aspect paysage), de la DRAC (aspect archéologie), du SMBVVD (aspect cours d'eau et ripisylve), d'un élu (M. Hautesserre de Meyrals), des membres de l'équipe du PIP. Après un état des lieux des falaises potentielles à dégager grâce à l'étude Mandragore, à l'envoi d'un questionnaire auprès des mairies et à des sorties terrains en interne, 21 falaises ont été recensées.

A l'issue de ce travail d'une année, 6 falaises ont été jugées prioritaires à dégager dont 3 à réaliser sur le court terme.

Ce travail de priorisation des falaises s'est accompagné de la signature de conventions partenariales essentielles dans la mise en œuvre de la méthodologie d'intervention :

- ✓ **avec le Conseil Départemental** : ce partenariat vise à mobiliser les compétences des services départementaux dans la programmation des opérations, le diagnostic des travaux à réaliser, l'élaboration du volet sécurité, la mise en œuvre de certaines activités. Une convention partenariale entre le PiP, le Département, la Communauté de Communes Vallée de l'Homme et la commune concernée par une opération est également prévue en amont des dégagements de falaises.
- ✓ **avec le Conservatoire des espaces naturels** : ce partenariat porte, pour ce qui concerne les dégagements de falaises, sur la définition des enjeux écologiques et paysagers, la réalisation de mini-études paysagères et écologiques pour les 6 falaises prioritaires, la gestion et l'entretien des sites ouverts.

I-2 Le Grand Site de France Vallée de la Vézère : territoire d'expérimentation sur les questions d'ouverture et de fermeture des paysages

Dans le cadre de la convention avec le CEN précitée, une action concerne le positionnement du Grand Site de France Vallée de la Vézère comme territoire d'expérimentation sur les questions d'ouverture et de fermeture des paysages, problématique commune à différentes actions comme les dégagements de falaises, le pastoralisme, la suppression de peupleraies, ... Il s'agit de chercher à mieux apprécier l'impact de ces opérations sur la biodiversité et a contrario celui de la fermeture des paysages ; d'examiner comment mener une action d'ouverture de milieux puis d'entretien pour les maintenir ouverts en favorisant une plus grande diversité écologique.

Afin d'avancer sur ces questions, nous avons décidé d'accueillir un étudiant en stage pendant 12 semaines réparties sur 6 mois afin d'amorcer la concertation avec l'ensemble des partenaires et esquisser une méthodologie de travail sur le sujet. Ce stage a démarré au cours du 3^{ème} trimestre 2021 et se poursuivra sur le 1^{er} semestre 2022.

I-3 Lancement de l'élaboration du schéma d'interprétation du Grand Site de France

La réalisation d'un schéma d'interprétation pour faire découvrir l'esprit des lieux du Grand Site de France Vallée de la Vézère est inscrite au programme d'actions 2020 - 2026. Cet outil de mise en découverte du territoire cible les habitants, les visiteurs et le jeune public selon plusieurs modes de locomotion : à pied, à vélo, en canoë et en voiture. Son élaboration est coordonnée par une cheffe de projet recrutée en août 2021, à mi-temps sur 18 mois.

Un groupe de travail rassemble les principaux partenaires pour en assurer le suivi avec l'équipe projet du PIP : DREAL, CD 24, CAUE, CCVH, OT. Deux réunions ont eu lieu en octobre et novembre. L'équipe du pôle a également été sensibilisée à la démarche interprétative lors d'une réunion dédiée.

Le 2^{ème} semestre 2021 a été consacré à l'élaboration d'un diagnostic recensant l'ensemble des sites et sentiers interprétés du territoire (chemins, livrets de découverte, applications numériques, belvédères aménagés, points de vue...). A cet effet, communes, intercommunalités, offices de tourisme et partenaires techniques ont été contactés ou rencontrés pour y contribuer. Une cartographie de ce recensement sera établie en 2022 grâce au concours technique de l'ATD 24.



Un travail de définition des valeurs du Grand Site de France a été mené avec la DREAL et l'équipe projet PIP, afin de mieux caractériser la volonté de faire découvrir l'esprit des lieux. Ces valeurs feront l'objet d'une présentation pour validation en Groupe Technique Paysages début 2022.

I-4 Participation à la réalisation de l'Atlas de la biodiversité de la Communauté de communes Vallée de l'Homme

La Communauté de communes Vallée de l'Homme a souhaité renforcer son action environnementale en candidatant, avec l'appui du Pôle d'interprétation de la Préhistoire à l'appel à projets « Atlas de la Biodiversité Communale » (A.B.C.) lancé par l'Office Français de la Biodiversité (OFB).

Un atlas de la biodiversité est un inventaire des milieux et espèces présents sur un territoire donné. Il implique l'ensemble des acteurs (élus, citoyens, associations, entreprises, ...) en faveur de la préservation du patrimoine naturel. La réalisation de cet inventaire permet de cartographier les enjeux de biodiversité à l'échelle de ce territoire. Plus qu'un simple inventaire naturaliste, un A.B.C. est un outil d'information et d'aide à la décision pour les collectivités facilitant l'intégration des enjeux de biodiversité dans leurs démarches d'aménagement et de gestion.

Il donnera lieu à la réalisation d'inventaires naturalistes de terrain, la production de cartographies d'enjeux de biodiversité à intégrer dans les projets d'aménagement du territoire et à un certain nombre de publications quant aux travaux menés.

L'A.B.C. de la Vallée de l'Homme sera réalisé par le Conservatoire des Espaces Naturels Nouvelle Aquitaine en partenariat avec FAUNA, la LPO et Cistude Nature pour le volet faune, le Conservatoire Botanique National Sud Atlantique pour le volet flore, l'association pour les enfants du Pays de Beleyme pour le volet médiation, sensibilisation et communication.

I-5 Élaboration d'un projet de schéma directeur de gestion des berges et des marges riveraines de la Vézère

EPIDOR (établissement public territorial de bassin de la Dordogne) et le SMBVVD (syndicat mixte du bassin versant de la Vézère en Dordogne) se sont engagés dans l'élaboration d'une politique de gestion de la Vézère dont l'ambition est de construire une réponse conjointe aux enjeux de gestion du domaine public fluvial, de préservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire et de valorisation paysagère des berges et abords du cours d'eau en appui à la démarche Grand Site de France. Pour ce faire, une étude confiée au cabinet Biotec et à l'agence Paysages a été lancée en 2018, permettant dans un 1^{er} temps de dresser un état des lieux des dynamiques, de la biodiversité, des enjeux de valorisation paysagère et des usages du cours d'eau, puis dans un 2nd temps de proposer une hiérarchisation des enjeux et objectifs permettant de proposer un programme d'actions, à partir de l'identification de 20 sites d'expérimentation et de 4 axes thématiques d'intervention.

Après une période de mise en suspens du travail de concertation en 2020 en raison de la crise sanitaire, celui-ci a pu reprendre en 2021 afin de finaliser la formalisation des propositions et entamer la phase de présentation et d'appropriation auprès des élus et des acteurs locaux. Cette phase a été ponctuée par la réunion du comité final de pilotage de l'étude, le 18 octobre 2021, dans les locaux du Pôle, au cours de laquelle les deux agences prestataires ont pu restituer leurs travaux. EPIDOR et le SMBVVD vont, par la suite, poursuivre le travail de concertation pour identifier parmi ces différentes propositions, les projets pilotes à vocation démonstratrice qui pourraient être menés dans un 1^{er} temps, pour faire murir la réflexion sur le programme d'actions et pour engager la recherche des cofinancements nécessaires à sa mise en œuvre.

Autre action conduite en 2021 concernant l'axe 1 : la signature de convention cadre de partenariat entre le Pôle d'interprétation de la Préhistoire et le Conservatoire des Espaces Naturels Nouvelle-Aquitaine (cf. partie III).

➤ Axe 2 : Préserver et qualifier l'architecture, l'urbanisme et le patrimoine bâti

II-1 Guichet Unique

Instance initiée en 2013, le Guichet Unique accompagne toute personne porteuse d'un projet de travaux de type construction, restauration ou extension (bâtiment agricole, d'habitation, infrastructure publique et autres).

Les objectifs sont de bénéficier d'un accompagnement concerté et de conseils ciblés en amont d'un dépôt de permis de construire ; de permettre une meilleure compréhension des démarches techniques et administratives à entreprendre, par le biais d'un service de proximité ; d'orienter le projet de travaux vers une plus grande intégration dans le contexte paysager remarquable de la vallée ; de faciliter la procédure d'instruction des projets.

Les services instruisant par la suite les dossiers, sont présents : Architecte des Bâtiments de France, Direction Départementale des Territoires, Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement, service instructeur de la Communauté de Communes, Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement, Chambre d'agriculture (pour les projets agricoles), Maire de la commune ou son représentant.



Les porteurs de projets prennent rendez-vous auprès de l'équipe du Grand Site de France. Selon la nature du projet et la parcelle concernée, le Guichet Unique se déroule au Pôle ou directement sur site, à raison d'une fois par mois. Durant l'année 2021, 10 réunions du Guichet Unique ont eu lieu en présentiel, 1 seule a été annulée faute de dossiers. Au total, ce sont 34 dossiers étudiés.

Un travail d'évaluation approfondie a été engagé en 2021 mais sera finalisé à 2022.

Enfin, une plaquette de présentation de cette instance a été réalisée en interne. Elle sera diffusée en début d'année 2022 auprès de toutes les mairies du territoire (la précédente version datant de 2014).

II-2 Préservation du patrimoine vernaculaire.

Face au constat de méconnaissance et de disparition progressive du patrimoine vernaculaire, une action concernant la préservation et la transmission du patrimoine vernaculaire du territoire a été lancée en 2021. Une étudiante de Master 2 a été accueillie pendant 6 mois pour amorcer cette action. L'ambition du projet est de référencer le patrimoine menacé, valoriser, encourager et accompagner le travail des associations et des communes et développer des chantiers bénévoles, écoles ou d'insertion en fonction des projets de préservation envisagés.

Pendant ce stage, un réseau de référents sur le territoire (élus, associations, citoyens) a été constitué dans l'objectif de référencer le patrimoine vernaculaire pour compléter l'inventaire déjà existant. En étroite collaboration avec le CAUE 24 et avec le concours des référents locaux 303 nouveaux éléments ont été identifiés, 166 patrimoines ont été mis à jour. Par ailleurs, 96 toitures en lauze ont été recensées en vue d'une action future sur la préservation de la lauze inscrite dans le programme d'actions Grand Site de France.



Plusieurs rencontres sur site ont été organisées, avec une visite de terrain réunissant les référents de tout le territoire Grand Site de France, leur permettant d'échanger sur leurs méthodologies, leurs expériences, leurs actions, leurs projets. Cela a favorisé les liens entre différentes associations et communes et de mutualiser des ressources ou connaissances. Les Journées Européennes du Patrimoine et la fête du Grand Site ont mis en valeur cette initiative. Certaines associations locales lancent d'ores et déjà des chantiers de restauration. Elles témoignent de la difficulté de maintien des bénévoles et des financements de certains chantiers. Afin d'entretenir cette dynamique, le recours à un service civique est envisagé en 2022.

II-3 Réédition du Guide de coloration du Bâti du Grand Site de France Vallée de la Vézère

Dans le but de préserver les paysages et le patrimoine architectural, les Communautés de communes de la Vallée de l'Homme, de Sarlat Périgord Noir et de la Vallée Dordogne Forêt Bessède ainsi que la commune de Condat sur Vézère, avec l'appui du Pôle d'interprétation de la Préhistoire, ont souhaité réaliser un outil d'aide à la décision afin d'accompagner les porteurs de projets de construction ou de rénovation dans le choix des couleurs des teintes et matériaux. Le guide, réalisé en 2015, a été réédité et réadapté en 2021 pour notamment permettre une annexion au PLUI.



Ce guide concerne tous les projets de construction ou de rénovation de maisons, de commerces ou de bâtiments d'activités. Il propose des couleurs et des matériaux pour les façades, menuiseries et toitures. Pour appréhender au mieux les couleurs des enduits, une palette d'échantillons montrant différentes teintes et finitions possibles sont disponibles en mairie. Le guide est disponible en mairie et dans les services instructeurs des intercommunalités. Il est également consultable sur internet.



La Communauté de communes Vallée de l'Homme a intégré ce guide à son Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, il devient donc prescriptif.

➤ **Axe 3 : Maintenir, conforter et développer la diversité agricole et sylvicole pour des paysages ouverts et singuliers**

Lancement de l'étude des potentiels à feuillard

Les taillis de châtaigniers sont localement depuis longtemps exploités par les feuillardiers pour confectionner des feuillards disposés par la suite sur les barriques par les tonneliers. Face au déclin de l'activité de feuillardier croisé au dépérissement du châtaignier, les acteurs du territoire ont souhaité s'engager dans la préservation du métier de feuillardier, la structuration de la filière et la poursuite de l'exploitation durable des taillis de châtaigniers éléments marquants du paysage du Grand Site de France Vallée de la Vézère.



Pour ce faire, une étude a été lancée conjointement par les Communautés de communes de la Vallée de l'Homme, Sarlat Périgord Noir et Vallée Dordogne Forêt Bessède, avec l'appui du Pôle d'interprétation de la Préhistoire.

L'objectif est d'identifier les feuillardiers présents sur le territoire, les parcelles de taillis de châtaigniers propices au feuillard et envisager les modalités de structuration d'une filière professionnelle de feuillardiers.



L'étude est conduite par FIBOIS Nouvelle Aquitaine, l'interprofession régionale de la filière Forêt Bois Papier, en collaboration avec différents acteurs et structures professionnels (Centre Régional de la Propriété Forestière, Association des feuillardiers du Périgord, SAS Austruy My Forest). Des rencontres avec chaque commune du territoire sont prévues durant l'hiver. Un rendu de l'étude au grand public sera effectué courant 2022.

➤ **Axe 4 : Favoriser et développer un tourisme basé sur la découverte sensible du site et respectueux de l'environnement**

IV-1 Lancement de l'étude de réalisation des projets de définition de signalisation du Grand Site de France Vallée de la Vézère

En 2017, une première étude a été lancée pour réaliser les schémas directeurs de chaque commune identifiant les activités à signaler et les parcours de guidage correspondants. Une seconde phase d'étude est nécessaire pour définir par carrefour les sites et les panneaux à poser et obtenir un niveau « bon à tirer » pour lancer par la suite des marchés de pose de panneaux.

L'étude est portée par les Communautés de Communes de la Vallée de l'Homme, du Terrassonnais en Périgord noir Thenon Hautefort et de Vallée Dordogne Forêt Bessède, avec comme chef de file la Communauté de communes Vallée de l'Homme. Le coût global est de 50 000€ co-financé à hauteur de 70% par la DREAL. Le Pôle d'interprétation de la Préhistoire accompagne techniquement la démarche.

IV-2 Mise en place d'une stratégie d'accueil et de gestion touristique à l'échelle de la vallée, favoriser la découverte du grand Site et le partage de l'esprit des lieux

Bien qu'identifié comme le porteur d'un certain nombre de réalisations inscrites au programme d'actions du Grand Site de France, le Pôle d'interprétation de la Préhistoire était dépourvu de l'ingénierie nécessaire à l'animation et la mobilisation des réseaux et acteurs locaux et au montage et au suivi des actions. Le Conseil d'administration du Pôle a donc donné son accord le 9 mars 2021 pour pourvoir le poste de chef de projet vacant depuis plusieurs années ce qui a été fait en octobre.

A son arrivée, la cheffe de projet a effectué une tournée des sites patrimoniaux et des institutionnels du tourisme afin de présenter ses missions, connaître l'offre et l'organisation touristiques du territoire. Une prise de contact a été également faite avec les sites préhistoriques régionaux pour organiser des visites de sites sur le 1^{er} semestre 2022.

Son implication va permettre d'engager le travail d'animation des temps d'échanges à l'échelle du Grand Site de France. Cela passera par la mise en place du groupe de travail tourisme du GSF Vallée Vézère, l'organisation de temps d'échanges avec les offices de tourisme autour des enjeux de valorisation / promotion du Grand Site de France, l'engagement de l'action relative à la mise en place d'un observatoire de la fréquentation du Grand Site de France, en collaboration avec les comités départementaux et régionaux du tourisme et les offices de tourisme du territoire.

IV-3 Accueil d'influenceurs.



Dans le cadre de la réalisation de vidéos pour la future exposition sur le Grand Site de France Vallée de la Vézère, des influenceurs « Les Globe Blogueurs » sont venus en vallée Vézère pour réaliser un reportage vidéo sur leur expérience touristique, partageant leurs impressions sur leur découverte du territoire. Cette vidéo sera utilisée dans l'exposition et permettra de

montrer une expérience de voyage au plus près de l'esprit des lieux du Grand Site et à la rencontre d'ambassadeurs du site. Elle pourra également être utilisée comme support de promotion du territoire sur les sites internet et réseaux sociaux du CDT24, du Pôle, des offices de tourisme et des partenaires.



Ce projet a été mené en partenariat avec le Comité Départemental du Tourisme avec un financement apporté par ce dernier de 2 500€.

Autres actions conduites en 2021 concernant l'axe 4 :

- ✓ Le développement des actions portées par la Communauté de Communes de la Vallée de l'Homme en faveur de l'intermodalité et des modes de déplacement doux (projet de création d'une vélo-route-voie-verte entre Saint-Chamassy et Les Eyzies, développement des vélos électriques).
- ✓ Le projet d'élaboration d'un schéma d'interprétation du Grand Site de France (cf. partie I-1.3)
- ✓ La construction à l'attention des visiteurs et des habitants d'une conférence introductive à la découverte du Grand Site de France et à la construction de ses paysages (cf. partie II)

- **Axe 5 : Concilier la qualité des paysages, les ressources du territoire et l'appropriation des habitants pour une transition énergétique durable**

Réflexion autour de la création d'un plan solaire paysage

La principale source d'énergie mobilisable sur le territoire est le solaire. Le potentiel éolien est peu présent, des projets de méthanisation sont en cours (potentiel connu grâce au diagnostic PCAET) et la ressource bois fait l'objet d'une réflexion parallèle. Dans le cadre de leurs PCAET, les communautés de communes ont identifié un potentiel de production d'énergie renouvelable à horizon 2030.

Le Grand Site de France Vallée de la Vézère a été retenu dans le cadre d'un appel à candidatures de territoires Grands Sites de France pilotes pour réfléchir à la transition énergétique dans des paysages remarquables. L'enjeu est donc de chercher à concilier la production d'énergie solaire avec la préservation des patrimoines et de la qualité paysagère du territoire. Une spatialisation au sol et en toiture sera étudiée ainsi que l'édition d'un guide de recommandations pour accompagner les porteurs de projets, les élus et les techniciens.

Après une phase de concertation menée en 2021 par la Communauté de communes Vallée de l'Homme avec le concours d'une stagiaire de 2 mois, un cahier des charges a été rédigé. Une première phase de validation est en cours auprès de la DREAL, du RGSF et du MTE. Il sera ensuite proposé à l'ensemble des partenaires et personnes impliquées dans le projet. Le marché public sera publié au cours du 1^{er} trimestre 2022 afin de faire appel à un ou plusieurs bureaux d'études. Le projet est estimé à 50 000€ avec un co-financement du MTE de 30 000€.

- **Axe 6 : Renforcer le partage et la transmission du projet de territoire Grand Site de France**

VI-1 Organisation de la 2^{ème} fête du Grand Site de France

L'une des orientations principales du programme d'actions 2020-2026 est de renforcer le partage et la transmission du projet de territoire. Sont plus particulièrement ciblés les habitants afin de permettre une appropriation plus forte du projet, de ses enjeux et de ses actions. Dans ce cadre, le Pôle d'interprétation de la Préhistoire, a organisé en 2021 la 2^{ème} édition de la fête du Grand Site de France.

Cet évènement constitue l'occasion de sensibiliser les habitants à la richesse patrimoniale naturelle et culturelle du territoire, d'attirer leur attention sur la fragilité de cet environnement et sur les enjeux de sa préservation.

La fête a été organisée sur tout le 1^{er} weekend d'octobre, mobilisant différents partenaires, élus, associations dans l'organisation des animations, soit environ 150 personnes.



En amont de l'évènement, dans le but de faciliter l'élaboration du programme et pour fédérer un maximum le territoire, un appel à participations a été diffusé auprès des partenaires, des associations, des personnes publiques et privées. Au total 60 animations ont été proposées.

Le lancement a eu lieu le vendredi 1^{er} octobre, au Pôle d'interprétation de la Préhistoire avec la signature de la convention entre le PiP et le Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle Aquitaine, la remise des prix du concours photographique, un spectacle de la Cie Corossol sur la thématique de la biodiversité et une projection vidéo-mapping sur les falaises des Eyzies proposée par la commune.

Le samedi 2 octobre, des animations sous formes différentes (balades, visites, ateliers etc.) illustrant la diversité d'actions du Grand Site de France ont été organisées sur tout le territoire. Le dimanche, la fête s'est concentrée sur le Domaine Départemental de Campagne. Les visiteurs pouvaient participer à des ateliers et assister à des démonstrations, autour des savoir-faire préhistoriques et contemporains. Des partenaires ont pu présenter leurs missions et actions sur le territoire.

Au total, cette manifestation aura réuni durant les 3 jours plus de 1 000 personnes. Au regard du contexte sanitaire et du temps pluvieux, la fête a été un succès. Les participants ont apprécié la qualité, la gratuité et la diversité des animations proposées. Le budget a été de 10 356 € subventionné à 50% par la DREAL et 30% par les intercommunalités, le solde (20 %) pris en charge par le Pôle.



Une nouvelle fête sera organisée le 1^{er} week-end d'octobre 2022. Au regard de l'ampleur de cette édition 2021 en termes de charge de travail vis-à-vis des autres actions à mener, il est proposé de condenser l'évènement sur deux jours (vendredi soir et samedi journée).

VI-2 Exposition du concours photographique des paysages du Grand Site de France Vallée

Le Pôle d'interprétation de la Préhistoire a lancé un concours photographique des paysages du Grand Site de France entre mai 2019 et septembre 2020

Cette opération avait pour but la sensibilisation des habitants (adultes, enfants) à la perception des paysages au travers de 3 thèmes imposés (Fenêtre sur le paysage - Le paysage que je préfère - L'impact du monde contemporain dans le paysage). Pour valoriser les travaux des 15 participants au concours, une exposition de tirage de leurs photographies a été installée en juillet 2021, scénarisée par le Pôle avec le concours gracieux d'Eric Solé, membre du jury du concours.



VI-3 Gouvernance

Un des objectifs de cette année visait à finaliser la remise en place de la gouvernance du Grand Site, avec, au-delà du comité de pilotage, d'une cellule projet élargie au Département et à la Région, du Conseil des Collectivités Locales, la mise en place des différents groupes de travail thématiques.

Le groupe de travail médiation & communication s'est ainsi réuni à 2 reprises les 7 mai et 22 juillet, le groupe de travail paysages s'est constitué le 6 juillet, le groupe de travail architecture, urbanisme et patrimoine bâti le 16 septembre. Le groupe tourisme a été constitué le 12 janvier dernier.

Autres actions conduites en 2021 concernant l'axe 6 :

- ✓ Le projet d'élaboration d'un schéma d'interprétation du Grand Site de France (cf. partie I-1.3)
- ✓ La construction à l'attention des visiteurs et des habitants d'une conférence introductive à la découverte du Grand Site de France et à la construction de ses paysages (cf. partie II)
- ✓ La conception d'une exposition sur les paysages et les patrimoines du territoire et sur la démarche Grand Site de France (cf. partie II).

II- SENSIBILISER ET DONNER ENVIE

L'une des orientations principales du projet d'activité 2021, approuvée lors du conseil d'administration du 9 mars 2021 portait sur l'élaboration d'une programmation culturelle transversale, pluridisciplinaire et tournée vers le grand public, construite à partir d'une thématique annuelle, celle des représentations de l'Homme préhistorique autour de laquelle les différentes composantes de l'établissement (programmation et action culturelle, médiation, valorisation des ressources documentaires, ...) ont été mobilisées.

Toutefois, cette année encore, la programmation culturelle de l'établissement a subi les aléas de la situation sanitaire. La réouverture de l'établissement au public n'est intervenue que le 19 mai avec un certain nombre de mesures prophylactiques évolutives sur l'année qui n'ont pas permis de reprendre une activité normale et régulière.

II-1 UNE PROGRAMMATION CULTURELLE DENSE SUR LE 2ND SEMESTRE

La programmation événementielle thématique n'a vraiment pu reprendre qu'à l'automne et a dû être totalement remaniée au regard de ce nouveau calendrier et de la disponibilité des intervenants.

II-1.1 Expositions temporaires présentées au public

La thématique annuelle des représentations de l'Homme préhistorique nous a donné l'occasion de présenter au public 3 nouvelles expositions dont l'approche complémentaire nous permettait d'enrichir le propos :

Paléo-Bulles – 19 mai 2021 > 20 mars 2022

Conçue et réalisée par le Pôle, l'exposition présente l'œuvre d'auteurs contemporains de bandes dessinées inspirés par la Préhistoire. Chacun à sa manière et selon son style propose « sa préhistoire » : la grande saga épique avec la série *Néandertal* d'Emmanuel Roudier, la BD satirique avec la collection *Silex and the city* de Jul, le roman graphique écolo-philosophique *Penss et les plis du monde* de Jérémie Moreau, une approche contemporaine de l'art pariétal avec le collectif d'artistes de la BD *Rupestres !*, la BD documentaire avec *L'art préhistorique en bande dessinée* d'Eric Le Brun et une BD jeune public *Ticayou* de Priscille Mahieu et Eric Le Brun.



Après l'exposition « Rahan, fils des âges farouches » présentée en 2020, cette exposition s'inscrit dans le cadre de l'année « BD20-21 » portée par le Ministère de la Culture. Elle permet d'aborder de manière très visuelle le rapport particulier entre bande-dessinée et préhistoire à travers la diversité des courants, des esthétiques, des approches et des auteurs qui travaillent sur le sujet.

Une partie des auteurs a été ensuite invitée à rencontrer le public du Pôle, tout au long de la programmation événementielle développée au cours du 4^{ème} trimestre 2021 et du 1^{er} trimestre 2022.

Mythique Préhistoire Idées fausses et vrais clichés – 1^{er} juillet 2021 > 13 mars 2022

Réalisée et louée par le Musée de Préhistoire de Solutré, cette exposition questionne, à travers une très large iconographie et de nombreux objets, les principaux mythes sur la Préhistoire pour tenter de comprendre leur origine, leur diffusion et leur influence tenace sur notre vision de l'homme préhistorique. Elle a constitué un support intéressant de médiation tant vis-à-vis des scolaires que du grand public lors des visites guidées organisées pendant les périodes de vacances scolaires.



Quelle vision de soi pendant la préhistoire ? Sur les traces de la représentation humaine dans l'art paléolithique – 6 octobre 2021 > 3 avril 2022

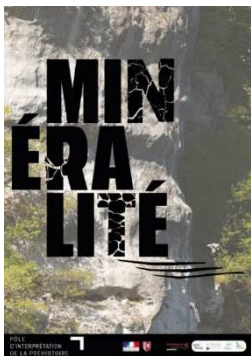
L'exposition créée par le Centre National de Préhistoire met en lumière la grande diversité des formes humaines dans l'art paléolithique depuis 36.000 ans et ouvre sur une réflexion globale sur la vision que ces personnes avaient d'elles-mêmes mais aussi sur la façon dont nous percevons ces images.

L'exposition prêtée gracieusement par le Centre national de Préhistoire a été complétée et adaptée par l'équipe du Pôle à l'aide d'une sélection de films et d'objets de la série des *Gestes de la Préhistoire*.

Parallèlement, le choix a été fait de conserver dans l'établissement certaines expositions qui, ouvertes au public à compter de l'automne 2020, n'avaient finalement pas été vues en raison de la fermeture de l'établissement pendant pratiquement 7 mois.



Minéralités – 9 octobre 2020 > 20 septembre 2021



Création du Pôle avec la collaboration du service régional du patrimoine et de l'inventaire de la région Nouvelle-Aquitaine, cette exposition photographique donne à voir la dimension minérale de la vallée de la Vézère à travers l'ensemble des patrimoines du Grand Site de France : paysage, biodiversité, architecture, préhistoire et histoire. Elle initie d'une série d'expositions photographiques que nous souhaitons annuelles sur les patrimoines et les paysages du Grand Site de France.

Saurez-vous me reconnaître ? - 9 octobre 2020 > 31 décembre 2021

Cette exposition créée par le réseau des Grands Sites de France, a été complétée par le Pôle. Elle invite le grand public à découvrir les Grands Sites de France sous la forme d'un quizz, le sensibilisant aux enjeux de développement durable ainsi qu'aux actions engagées par les sites labellisés.

II-1.2 Itinérances des précédentes expositions

Le travail initié en 2020 pour la mise à l'itinérance des expositions s'est poursuivi, conformément aux orientations du projet d'établissement. Un catalogue répertoriant les expositions disponibles à l'itinérance est en cours de finalisation pour diffusion aux structures susceptibles d'être intéressées.

- L'exposition *Minéralités* a été présentée du 24 septembre au 17 novembre 2021 aux jardins panoramiques de Limeuil. Elle sera ensuite gratuitement proposée à l'itinérance dans les communes du territoire à partir de 2022.
- L'exposition *Paléo-Bulles* devrait être présentée au Musée de Préhistoire de Solutré de juillet à décembre 2022.
- L'exposition « Toutes et tous préhistoriens en Nouvelle-Aquitaine » non prévue initialement pour l'itinérance, a nécessité un important travail pour obtenir les droits de diffusion des nombreuses iconographies présentées. Elle devrait intéresser le Préhisto-site de Brassempouy en 2022.

II-1.3 Réalisation d'une exposition sur le Grand Site de France Vallée de la Vézère

Depuis 2019, le Pôle d'interprétation de la Préhistoire a pour projet de réaliser une exposition sur le Grand Site de France Vallée de la Vézère. A cause de la situation sanitaire ce projet a été fortement ralenti car le fil conducteur de l'expérience de visite est sensoriel. Au regard de la diversité des sujets et problématiques traités dans la démarche Grand Site de France, la réalisation d'une exposition est complexe et dense et nécessite des compétences en muséographie que nous venons tout juste d'adjoindre à l'équipe, depuis le mois de septembre.

L'intention générale de l'exposition est de permettre aux visiteurs de découvrir et/ou de partager le caractère exceptionnel, remarquable du Grand Site de France, d'en comprendre la singularité, d'en mesurer les responsabilités, collective et de tout un chacun, dans sa préservation.

Les objectifs sont triples :

- travailler sur l'immersion des visiteurs dans « l'esprit des lieux », en favoriser la découverte sensible et sensorielle du territoire, de ses richesses patrimoniales,
- sensibiliser les visiteurs sur les risques, les fragilités, les éléments de vulnérabilité des paysages, des sites patrimoniaux naturels ou culturels, de l'environnement de la vallée et par conséquent sur les enjeux de leur préservation,
- valoriser les initiatives prises par les acteurs du territoire pour relever ces défis.

Au début de cette année 2021, un travail de définition des contenus essentiels à véhiculer et comprendre dans l'exposition a été réalisé par le Pôle et les partenaires impliqués dans chaque thème (CEN, EPIDOR, SMBVD, SDA, SRA, CD24, DREAL, CAUE, ONF, CRPF, Chambre d'Agriculture, CBNSA, Service régional de l'inventaire ...). Ces contenus ont été présentés au Conseil d'Orientation Scientifique du Pôle d'interprétation de la Préhistoire. Leur densité révèle la multitude de sujets et de problématiques à traiter.

A la suite de ce travail, l'équipe du Pôle s'est concentrée sur la traduction de ces contenus scientifiques et techniques en contenus d'exposition. En parallèle, des prestataires ont d'ores et déjà démarré le tournage de certaines vidéos immersives qui seront présentes dans l'exposition. Le programme d'exposition est en cours d'écriture. L'exposition ouvrira en février 2023. Une assistance scénographique et graphique sera sollicitée pour la réalisation de cette exposition de grande ampleur qui occupera les deux niveaux du bâtiment. Durant l'année 2023 la programmation culturelle et de la médiation sera axée sur les thèmes du Grand Site de France. Ce sera également l'occasion de faire le bilan à mi-parcours de la démarche Grand Site de France, 3 ans après l'obtention de ce label.

II-1.4 Engagement du travail d'adaptation de l'exposition Néandertal

Au cours du 4^{ème} trimestre, pour palier le changement de dates de l'exposition Grand Site, un partenariat a été engagé avec le Musée national d'Histoire Naturelle – Musée de l'Homme, afin d'accueillir en 2022 l'exposition « Néandertal l'expo ».

Cette exposition nécessite une adaptation et nous avons fait le choix de la conduire selon 5 orientations :

- ✓ développer les dispositifs de médiation et réduire le nombre d'objets archéologiques présentés (tant pour des raisons de conditions de conservation et de complémentarités avec le musée) ;
- ✓ développer la dimension régionale de Néandertal, au-delà de l'évocation, dans le projet initial, de certains sites tels que ceux de la Ferrassie et de la Folie ;
- ✓ développer le volet consacré à la compréhension de l'environnement de Néandertal, son environnement naturel mais aussi des habitats et ses activités quotidiennes en valorisant notamment les ressources du Pôle ;

- ✓ adapter la scénographie et le contenu de l'exposition aux surfaces disponibles dans l'établissement (environ 400 m² alors que l'exposition initiale était présentée sur une surface utile de 650 m²) ;
- ✓ intégrer l'offre de médiation du Pôle et notamment le Préhisto-lab dans le parcours de visite de l'exposition.

L'équipe sur le dernier trimestre 2021 a dû faire preuve d'implication et de réactivité pour relever le défi de pouvoir présenter cette exposition au public à compter du début du mois d'avril 2022. Une même intensité de travail sera à fournir au cours du 1^{er} trimestre 2022.

A noter qu'au-delà du partenariat engagé avec le MNHN dans la définition des contenus de cette exposition, un certain nombre de collaborations ont été proposées à d'autres établissements tels que le Musée des tumulus de Bougon qui présentera une autre adaptation de l'exposition, le Musée national de Préhistoire, le musée de l'Homme de Néandertal de la Chapelle aux Saints, le Centre des Monuments Nationaux, le Musée Requier d'Histoire Naturelle d'Avignon, le Service régional d'archéologie DRAC Nouvelle-Aquitaine. Nous avons également bénéficié de l'aide de Jacques Jaubert (université de Bordeaux, PACEA) et des contributions d'Emmanuel Discamp (Université de Toulouse, TRACES) et de Bruno Maureille (Université de Bordeaux, PACEA sur le développement des contenus propres à la Nouvelle – Aquitaine.

II-2 EVENEMENTIELS

Une offre régulière et de nouveaux dispositifs

L'offre de conférences et d'animations se décline par référence aux thématiques des expositions temporaires et des actions partenariales du Pôle. Elle s'intègre également dans la programmation des rendez-vous nationaux annuels et se développe sur l'année, au Pôle et sur le territoire, avec une moyenne de deux rendez-vous mensuels.

II-2.1 Les nouveaux rendez-vous et dispositifs mis en place en 2021

- ✓ Les café-archéos

Ces rendez-vous ont été initiés en 2021 dans le cadre du renouvellement du partenariat avec l'Inrap. Ces rencontres conviviales entre archéologues et participants laissent place à une discussion après une courte présentation introductive du sujet proposé. La première date s'est tenue au Pôle donnant lieu à des échanges nourris entre l'intervenant – Luc Detrain et le public présent. Les prochaines éditions seront proposées sur le territoire dans des cafés, salles des fêtes...



- ✓ - La diffusion des conférences en direct sur YouTube

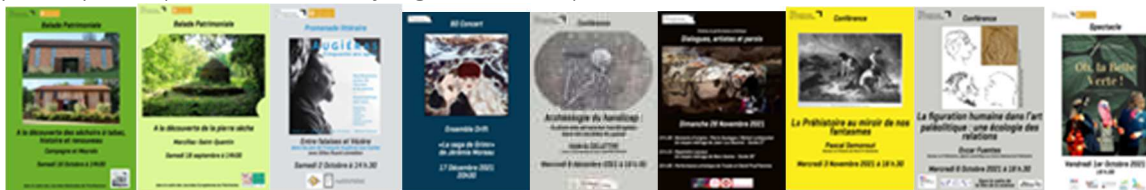
Pour pallier la moindre fréquentation en présentiel et tenir compte de l'évolution des pratiques culturelles, chaque conférence jusqu'à présent enregistrée et consultable sur notre site internet, est, depuis 2021, diffusée simultanément sur YouTube. Cela permet ainsi aux participants distanciels d'interagir avec l'intervenant. Cette possibilité commence à trouver son public et tend à se développer. Ainsi, après un démarrage test début octobre avec 13 participants connectés, 43 auditeurs ont pu ainsi suivre la conférence de Valérie Delattre en décembre, 90 à celle de Dominique Garcia, doublant ainsi d'une conférence à l'autre le public participant à cet échange.

- ✓ - Les rencontres dédicaces à la médiathèque

Quand l'actualité des publications le permet, une rencontre-dédicace est désormais proposée à la médiathèque avec l'intervenant de la conférence lors de son intervention.

II-2.2 Les rendez-vous de l'année

- 18 juin – *La sépulture double du Mésolithique de Casseneuil (Lot et Garonne)* par Isabelle Souquet-Leroy, anthropologue à l'Inrap ; rattachée à l'UMR 5199 PACEA, dans le cadre des Journées Européennes de l'Archéologie et du partenariat avec l'Inrap. 42 participants.
- 18 septembre – Balade patrimoniale à Marcillac Saint-Quentin « *A la découverte de la pierre sèche* » dans le cadre des Journées européennes du patrimoine. 25 participants.
- 1^{er} au 3 octobre – Fête du Grand Site de France Vallée de la Vézère sur le territoire. (Cf. Partie I-6.1) 980 participants sur les 2 jours ½.
- 1^{er} octobre *Oh la belle verte*, spectacle burlesque de la Cie Corossol proposé en ouverture de la fête du Grand Site de France. 140 participants.
- 2 octobre – Balade littéraire proposée par le comédien Gilles Ruard *Entre falaise et Vézère : dans les pas de François Augiéras aux Eyzies* dans le cadre de la commémoration de François Augiéras et d'un partenariat avec le Musée National de Préhistoire et l'office de la culture de Domme. 50 participants (maximum de la jauge autorisée).



- 6 octobre – Conférence *La figuration humaine dans l'art paléolithique : une écologie des relations* par Oscar Fuentès, adjoint scientifique au Centre National de Préhistoire, dans le cadre d'un partenariat avec le Centre National de Préhistoire et de la Fête de la Science. 63 participants.
- 16 octobre – Balade patrimoniale à Campagne et Meyrals *A la découverte des séchoirs à tabac*, histoire et renouveau dans le cadre des Journées nationales de l'architecture et d'un partenariat avec la commune de Meyrals. 24 participants.
- 3 novembre – Conférence *La Préhistoire au miroir de nos fantasmes* par Pascal Semonsut, docteur en histoire de Paris-IV-Sorbonne. 44 participants
- 17 novembre - Café archéo au Pôle L'archéologie préventive, mais qu'est-ce ? par Luc Detrain, directeur-adjoint à l'Inrap dans le cadre du partenariat avec l'Inrap. 10 participants.
- 28 novembre – Projection de deux films documentaires consacrés au dialogue art pariétal / art contemporain suivie d'une performance de l'auteur de BD Troubs, organisées dans le cadre du Mois du film documentaire. 40 participants.
- 8 décembre – Conférence *Préhistoire & handicap* par Valérie Delattre autour de la journée internationale des personnes handicapées et du label « tourisme & handicap », organisée dans le cadre du partenariat avec l'Inrap. 76 participants.
- 17 décembre - BD concert : *La Saga de Grimr* par l'ensemble Drift. 46 participants.

II-2.3 Accueil et manifestations

- 22 mai – Journée ateliers/concerts Musiques actuelles - Conservatoire à Rayonnement Départemental de la Dordogne – relais sur YouTube en simultané. 68 participants.
- 17 septembre – Concert *Un soir avec Bach* avec Vèrène Westphal, Pascal Gourgand et le chœur Concordia de Saint Chamassy, organisé par Musique en Périgord. 40 participants
- 23 septembre – Spectacle burlesque et musical *Climax* par la Cie Zygomatic, organisé par la Communauté de Communes de la Vallée de l'Homme dans le cadre de la semaine européenne du Développement Durable. 78 participants.
- 12 novembre – Spectacle conte & slam « *Chronique des bouts du monde* » de Vincent Loiseau et Tony Baker organisé par le CEPSM dans le cadre du festival le Lébéro. 120 participants

II-3 VALORISATION DES RESSOURCES DOCUMENTAIRES DE L'ÉTABLISSEMENT

II-3.1 Productions de ressources

Participation à la photothèque départementale Médias Dordogne

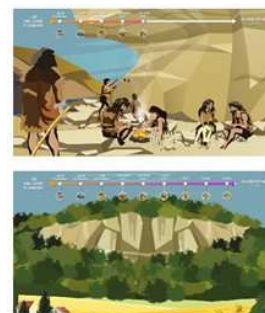
D'abord pensé pour un usage interne au Pôle, le projet Photothèque a été élargi à l'échelle du territoire du Grand Site Vallée de la Vézère en impliquant des acteurs institutionnels confrontés aux mêmes problématiques : les offices de tourisme et les communautés de communes du territoire.

Puis, sur préconisation de notre Conseil d'Administration, le projet a été porté à une échelle départementale, dans le cadre d'un rapprochement avec le Comité Départemental du Tourisme qui ouvrirait sa propre photothèque en ligne, avec le logiciel Piwigo.

Un partenariat a été conclu avec le CDT, le Pôle, l'Office du Tourisme Lascaux-Dordogne-Vézère et la communauté de communes Vallée de l'Homme. Les premiers fonds des partenaires de la Vallée de la Vézère seront versés début 2022, à l'issue d'une formation initiale pour les agents, alors qu'au Pôle, un travail préparatoire a été poursuivi sur les périodes de confinement : tri et classement des photographies par les agents d'accueil, indexation des fonds.

Création d'un film d'animation consacré aux abris-sous-roche

Une des questions récurrentes des publics fréquentant le Pôle concerne un élément omniprésent du paysage de la vallée de la Vézère : ses abris – sous – roche, marqueurs de la pérennité de l'occupation humaine. La compréhension de leur formation et de leur évolution physique permet de mieux appréhender la constitution des niveaux stratigraphiques, donc la chronologie des occupations humaines et la préservation du matériel archéologique qu'ils protègent. Afin de dépasser l'aridité du sujet, nous nous sommes lancés dans la création d'un film d'animation. Soumis à notre Conseil d'orientation scientifique fin 2020, ce projet a été mené sur l'année 2021. La société bordelaise Crazyimage a été sélectionnée pour la réalisation du film, livré en décembre 2021.



Ce projet a été réalisé sous l'égide d'un comité de pilotage composé de scientifiques et médiateurs, issus de l'INRAP, du MNHN, du CNP, de PACEA (Université de Bordeaux), du Service départemental de l'archéologie, de Cap Sciences et de la DREAL Nouvelle-Aquitaine. Les recherches de co-financement ont abouti à des participations de la DREAL Nouvelle Aquitaine (10 000 €) et du Conseil Départemental de la Dordogne (7 000 €), pour un coût total de 35 328 €.

Ce film sera véritablement exploité à partir de 2022 dans les dispositifs de médiation du Pôle.

Finalisation de la réalisation de l'encyclopédie audiovisuelle des Gestes de la Préhistoire

Entamée il y a pratiquement 20 ans, la réalisation de la collection audiovisuelle des Gestes de la Préhistoire, dont la production a été transférée par l'Agence Culturelle Départementale au Pôle d'interprétation de la Préhistoire en 2012, restait inachevée.

Or cette collection constitue un excellent outil de médiation scientifique. Elle s'inscrit dans une démarche encyclopédique de restitution des gestes et techniques de fabrication et des usages d'objets emblématiques de la période du Paléolithique, et ce, à partir des connaissances acquises par les travaux d'archéologie expérimentale. Réalisée par Pascal Magontier, sous la direction scientifique de Jean-Michel Geneste et avec l'appui de Serge Maury pour la coordination des démarches d'expérimentation, elle se compose de 99 sujets courts (de 3 à 8 minutes), alliant la rigueur scientifique, la sobriété du propos et une grande qualité esthétique.

Le Conseil d'administration, en octobre 2020 a donné son accord, sur une triple démarche : la finalisation de la réalisation de la collection avec le montage des 23 derniers films qui restaient en

suspens depuis plusieurs années, l'homogénéisation technique et la montée en niveau quant à la qualité de diffusion des films (16/9ème et Haute Définition), l'enregistrement et le montage d'une version anglaise permettant d'engager la promotion et la diffusion de la collection à l'international. La réalisation de la collection a été achevée à la toute fin de l'année 2021, les films dans leurs versions française et anglaise ayant été réceptionnés le 30 décembre. Le coût de cette dernière étape s'est élevé à 99 984 €, financé intégralement par l'établissement sur les excédents des budgets des derniers exercices. La valorisation de cette collection va pouvoir dès lors être engagée à compter de l'année prochaine, selon les orientations présentées précédemment en conseil d'administration.

Enrichissement du fonds documentaire

En 2021, la médiathèque a enrichi son fonds de 165 documents (livres et films).

Un effort particulier a été mené pour enrichir la collection Grand Site de France Vallée de la Vézère, qui a été réorganisée.

La médiathèque a aussi mis en place un rayon nouveautés consacré à l'actualité éditoriale Préhistoire et archéologie. Elle propose aussi 18 périodiques (revues scientifiques, presse locale et nationale). Le catalogue général compte désormais 40 463 notices, tous fonds confondus. Budget mobilisé : 9 210 €



Animation de la médiathèque

✓ Organisation de goûters-livres

Une nouvelle formule d'animation autour du livre a été testée en 2021 à la médiathèque : le goûter-livre, une rencontre conviviale autour d'un auteur, sous forme d'échanges informels avec le public, autour d'un goûter, suivis d'une séance de dédicace.

Le premier goûter-livre s'est tenu le 04/11/2021, avec Nadia et Pauline Coste, autrices d'un roman jeunesse en présence d'une trentaine de participants. Au regard du succès de cette première édition, cette formule sera reconduite régulièrement.



✓ Des ateliers pour les vacances à la médiathèque

Grâce à l'implication d'un personnel d'accueil ayant de l'appétence pour les actions de médiation vis-à-vis du jeune public, la médiathèque a pu développer toute une offre de médiation sur les

périodes des vacances scolaires, en proposant des animations pour les jeunes publics, en lien avec notre programmation culturelle et les expositions proposées, notamment Paléo-bulles et l'univers de la Bande dessinée.

Une petite dizaine d'animations a pu ainsi être mise en place autour du livre, pour les enfants de 3 à 12 ans, soit en autonomie, soit encadrées et associées à une activité créative ou d'expression orale, empruntant aux techniques du conte.

Près de 200 enfants ont suivi les différents ateliers proposés.



✓ Capter le public adolescent

Il s'agit là du public le plus difficile à capter à la médiathèque.

En 2021, nous avons expérimenté la mise en place d'un dispositif jeux vidéo, notamment avec l'application « Art pariétal » développée par notre collègue infographiste. Installé sur un poste informatique dédié en libre accès, ce jeu a rencontré l'intérêt d'adolescents, nombreux à tester ce prototype. Cette première expérimentation nous encourage à développer ce type de propositions.



II-4 FAVORISER LA DÉCOUVERTE DU GRAND SITE ET EN COMPRENDRE LA CONSTRUCTION DE SES PAYSAGES

Au-delà des animations estivales proposées sous la forme de balades commentées notamment, l'établissement a souhaité s'engager dans la conception d'une conférence introductive au Grand Site de France abordant la thématique de la construction de ses paysages depuis leur formation géologique puis au travers un continuum de près de 400 000 ans d'occupation humaine. Ainsi, nous avons fait appel à un médiateur au cours du 3^{ème} trimestre 2021 afin de réaliser un important travail de synthèse, de mise en forme et de restitution des connaissances mobilisables sur le territoire, son évolution, son occupation à travers les âges et les marqueurs que l'on retrouve dans le paysage. Le contenu du propos a été présenté et validé en Conseil d'Orientation Scientifique. La formule a été expérimentée ensuite à trois reprises au cours du 2nd semestre : le 24 août lors du marché gourmand de Saint Amand de Coly, le 30 août dans l'auditorium du Pôle et enfin à Mauzens le 3 octobre lors de la fête du Grand Site. Elle a vocation à évoluer en accentuant le recours à la pluralité des médias utilisés, associant la présentation orale de l'intervenant, l'utilisation d'iconographies (photos, croquis, cartes, supports numériques, présentation d'objets ...).

Pour ce faire, nous avons lancé une commande de création d'illustrations comprenant pour 11 périodes chronologiques, une ambiance paysagère d'un site archétypal rassemblant les éléments emblématiques de la vallée, des images de détail d'éléments remarquables du paysage, ainsi que de frises chronologiques. Ce travail de création est en cours et devrait nous être livré au printemps 2022.

Nous reprendrons alors notre itinérance sur le territoire du Grand Site, en proposant aux communes, aux associations locales, aux offices de tourisme, de l'accueillir.

II-5 REPENSER LA STRATÉGIE DE COMMUNICATION DE L'ÉTABLISSEMENT ET REDYNAMISER LES ACTIONS DE COMMUNICATION ÉVÉNEMENTIEL

La stratégie de communication, le plan de communication et l'identité visuelle de l'établissement ont été définis à la création du Pôle en 2010 et, à l'instar des outils de communication mobilisés, n'ont pas été réactualisés. L'établissement ne disposait également pas de moyens humains sur les missions de communication. Aussi le Conseil d'administration du 9 mars 2021 a décidé d'ouvrir la réflexion sur la stratégie de communication du Pôle, en recrutant à titre expérimental une chargée de communication dans le cadre d'un service commun avec la Communauté de Communes de la Vallée de l'Homme – effectif à compter du début du printemps - et de solliciter un accompagnement à la définition d'une stratégie de communication de l'établissement, par une agence de communication, mission qui a débuté en septembre.

Cette mission a notamment permis de dresser, de manière participative avec les membres de l'équipe dans le cadre de plusieurs ateliers mensuels, un état des lieux des supports, actions de communication, de mener une réflexion sur la typologie des publics touchés ou ciblés, de travailler à la formalisation de la ligne éditoriale, aux stratégies de diffusion et à l'élaboration d'une feuille de route ... autant d'éléments restitués en conseil d'administration du 16 décembre.

Quand bien même le fonctionnement dans le cadre du service commun a montré ses limites, l'arrivée d'une nouvelle chargée de communication à mi-temps a permis de dynamiser la communication événementielle de l'établissement au gré du redémarrage de sa programmation culturelle. Nous avons ainsi investi le champ de la communication digitale tant du Pôle que du Grand Site de France, à travers la publication d'une newsletter bimensuelle et l'animation les réseaux sociaux (166 publications Facebook, 85 publications ou « storys » Instagram, dont l'audience est en hausse (+ 5 %))

Avec la reprise de la programmation événementielle, le choix a également été fait de lancer notre chaîne YouTube pour la diffusion en direct des conférences (une centaine d'abonnés à ce jour). 2021 nous a permis également de développer la communication radio avec une collaboration régulière avec France Bleu Périgord dans le cadre d'une rubrique dédiée à la Préhistoire.

Enfin nous avons complété nos supports papier avec au-delà des programmes d'animations lors des vacances scolaires, l'édition désormais d'un programme trimestriel permettant de donner de la lisibilité sur l'action culturelle de l'établissement.

La réflexion sur la stratégie de communication de l'établissement et sur la refonte de nos outils de communication, notamment notre site web, se poursuivra en 2022, conformément aux orientations validées par le Conseil d'Administration en fin d'année.

Il est à rappeler enfin que la totalité des supports de communication fait l'objet d'un travail de conception et de réalisation graphique en interne ce qui permet à l'établissement d'éviter un certain nombre de dépenses. Cette activité de création graphique a notamment concerné la plaquette du guichet unique, les programmes et affiche de la fête du Grand Site, la plaquette et les fiches de communication de l'établissement et des activités scolaires, les livrets trimestriels de programmation et les programmes d'activité pendant les périodes de vacances scolaires, mais aussi les supports de communication d'Archéo-Actus. Cette activité graphique a été étendue cette année à la conception graphique de l'exposition Paléo-bulles, la création de panneaux et cartels pour l'exposition « quelle vision de soi pendant la préhistoire ? ».

A noter enfin que le Pôle est le seul établissement culturel du territoire à se faire systématiquement le relais, sur ses outils de communication (site web, réseaux sociaux) des manifestations et autres événements proposés par les autres sites de médiation aux patrimoines préhistoriques présents sur la vallée, voire en région.

III- ANIMER

L'une des ambitions de cette orientation du projet d'établissement est de positionner le Pôle dans un réseau de partenaires interdisciplinaires, interinstitutionnels et internationaux, ambition qui l'a animé pendant de plusieurs années et qu'il a été plus en difficulté à porter plus récemment. Le contexte sanitaire n'a pas facilité depuis 2020 la reprise de cette ambition, conduisant plutôt à distendre les relations et les occasions de rencontres.

Les prises de fonction d'une chargée de projets médiation scientifique en septembre et d'une chargée de projets développement touristique en octobre 2021 devraient permettre à l'établissement de la reprendre de manière plus continue. Un certain nombre d'avancées ont néanmoins pu être réalisées dans le courant de cette année 2021, principalement dans 2 directions.



III-1 LA CONTRACTUALISATION AVEC DIFFÉRENTS PARTENAIRES DU PÔLE ENGAGÉS DANS DES DÉMARCHES GRAND SITE DE FRANCE OU DE MÉDIATION SCIENTIFIQUE ET PATRIMONIALE

III-1.1 Signature d'une convention pluriannuelle de partenariat avec le CAUE de la Dordogne

Dans le cadre de l'animation de la démarche Grand Site de France Vallée de la Vézère, le Pôle d'interprétation de la Préhistoire collabore avec le CAUE24 sur différents projets : le Guichet Unique, l'organisation de conférences et de manifestations dans le cadre de journées thématiques, des formations (...).

Dans le but d'officialiser et de développer cette collaboration, le Pôle d'interprétation de la Préhistoire et le CAUE ont signé une convention cadre de partenariat. Cette convention porte sur le développement conjoint d'actions d'informations, de sensibilisation, de formation des habitants, visiteurs, acteurs locaux aux enjeux de connaissance, de préservation des patrimoines et des paysages concourant à la qualité de vie et au partage de l'esprit des lieux du territoire.

Elle permet ainsi de valoriser les actions menées et projetées, ainsi que les moyens financiers et humains mis à contribution de chaque partie. Pour 2021, la mobilisation de l'ingénierie du CAUE au bénéfice des projets concernés par la convention s'élève à 26 jours. Le programme opérationnel de cette convention est annuel. Il est révisé au regard de la mise en œuvre du programme d'actions du Grand Site de France Vallée de la Vézère.

III-1.2 Signature d'une convention avec le CEN Nouvelle-Aquitaine

Le Pôle d'interprétation de la Préhistoire s'est également adjoint en 2021 l'expertise du Conservatoire d'Espaces Naturels Nouvelle Aquitaine à travers une convention cadre de partenariat. Cette convention officialise les collaborations envisagées dans le but d'identifier, d'évaluer, d'observer, de préserver et de faire connaître les enjeux écologiques et paysagers du territoire.

La présente convention a notamment pour objectifs de :

- ✓ valoriser les falaises emblématiques du Grand Site de France, avec un appui apporté à la définition et la mise en œuvre des chantiers sur le volet écologique, puis dans un suivi environnemental des sites concernés ;
- ✓ mettre en place un observatoire photographique des paysages ;
- ✓ faire du Grand Site un territoire d'expérimentation sur les questions d'ouverture et de fermeture des paysages à partir d'une évaluation des impacts des actions paysagères sur la biodiversité ;
- ✓ accompagner le Pôle et les acteurs locaux dans la mise en place d'un programme d'animations, de sensibilisation et de médiation autour des patrimoines naturels du territoire.

Le coût de cette convention est réparti entre 2021 et 2022 pour un montant global réestimé à 21 500€. Le coût 2021 est de 2000€. Ce projet est co-financé par le CD24, la DREAL, les Communautés de communes et le Pôle.

Cette convention a été signée le 1er octobre, jour de lancement officiel de la fête du Grand Site de France Vallée de la Vézère en présence de Philippe SAUVAGE, Président du CENNA.

III-1.3 Relance du partenariat avec l'Institut national de recherches archéologiques préventives (Inrap)

2021 a vu le renouvellement du partenariat engagé avec l'Inrap depuis plusieurs années par la mise en place d'une troisième convention entre les deux structures. Cette nouvelle convention acte pour les prochaines années un renforcement de la collaboration engagée dans différents domaines : la conception d'expositions temporaires, la production de supports de médiation ou d'outils pédagogiques, l'organisation commune de conférences, manifestations de médiation scientifique ou patrimoniale, la mise en place d'actions d'éducation artistique et culturelles.



Premières traductions en 2021 avec l'accueil des conférences d'Isabelle Souquet-Leroy en juin et de Valérie Delattre en décembre, la création de temps d'échanges publics conviviaux sous la forme de café-archéos disséminés sur le territoire du Grand Site, la mise en place d'un parcours éducatif sur la période néolithique en lien avec le service de l'archéologie du département de la Dordogne.

III-1.4 Formation d'un 1^{er} cadre de collaboration avec l'association Point-Org

Améliorer l'inscription de l'établissement dans le vivier et la dynamique culturelle du territoire est également un axe de travail que nous nous sommes donnés cette année. Ainsi, après plusieurs collaborations ponctuelles et limitées, nous avons engagé les discussions avec l'association Point Org, organisatrice de la saison et du festival BrikaBrak, afin de formaliser un partenariat plus ambitieux en 2022, permettant d'aborder les champs de la diffusion artistique, de la médiation, de l'éducation artistique et culturelle et de l'accueil de compagnies en résidence. Ce partenariat, validé en fin d'année par les 2 partenaires, permet également d'ouvrir la question de la mixité des démarches entre médiation scientifique et patrimoniale d'une part et spectacles vivants d'autre part.

III-1.5 Archéo-Actu : partenariat avec le SAD / Dordogne et le SRA / Nouvelle-Aquitaine

Le Pôle d'interprétation de la Préhistoire, le Service de l'archéologie du Département et le Service régional de l'Archéologie DRAC Nouvelle-Aquitaine se sont associés pour programmer, chaque année depuis 2018, des rencontres d'actualité sur l'archéologie en Dordogne et en Nouvelle-Aquitaine : cette journée s'adresse à tous, archéologues professionnels, bénévoles, chercheurs, grand public... Elle valorise le travail de l'ensemble des acteurs de l'archéologie sur le territoire départemental et régional. Elle se déroule en novembre, alternativement à Périgueux sur les périodes historiques, portée par le service départemental, et l'année suivante organisée aux Eyzies par le Pôle, sur la Préhistoire. Elle s'est déroulée à Périgueux le 13 novembre 2021.

III-1.6 Autres partenariats engagés

Au-delà de ces 4 partenariats formalisés, d'autres discussions ont été engagées en 2021 avec différents partenaires dans la même ambition d'inscrire l'établissement dans un réseau d'acteurs tant à une échelle régionale voire nationale, qu'au sein du vivier culturel local.

Ainsi des discussions ont été initiées en 2021 avec le Museum National d'Histoire Naturelle, un certain nombre de sites préhistoriques (Musée de Préhistoire de Solutré, Préhistomuseum de Liège, ...) et à l'échelle locale avec le CEPSM organisateur du Festival de contes Le Lébéro ou avec l'association Musique en Périgord. Elles n'ont pu faute de temps, être poursuivies avec le Musée d'Aquitaine et Cap Sciences cette année, au-delà pour cette dernière, d'un certain nombre de collaborations sur projets (création du film sur les abri-sous-roche, organisation du PREAC archéologie 2021).

Il pourrait en être de même avec le Conservatoire à rayonnement départemental de la Dordogne. Le Pôle a accueilli, début mai, les rencontres Rock & Pop du conservatoire. Une journée d'ateliers / concerts pour une vingtaine d'élèves de Musiques Actuelles Amplifiées des antennes de Montignac,

de Sarlat et du Périgord Centre. Les interventions et concerts des jeunes musiciens se sont tenus dans différents lieux du bâtiment, y compris au sein même des expositions. En raison du confinement, une retransmission en direct en a été faite sur les réseaux sociaux pour permettre au public de suivre cette prestation et découvrir en avant-première les premières images des expositions non encore visibles par le public. D'autres projets de ce type sont en cours de discussions afin d'inscrire cette collaboration dans le temps.

III-2 CONSTRUIRE DES PARCOURS D'ÉDUCATION AUX PATRIMOINES COMMUNS À L'ÉCHELLE DU TERRITOIRE

Dès le 4^{ème} trimestre 2020, le Pôle s'est orienté vers la création de parcours éducatifs en partenariat avec des établissements et des sites patrimoniaux du territoire, proposant à un certain d'entre eux de travailler à cette perspective (Abri Pataud, Musée National de Préhistoire, Centre des Monuments Nationaux, SEMITOUR, Château de Commarque, service départemental d'archéologie, INRAP).

La discussion s'est rapidement engagée avec le MNHN – Abri Pataud d'une part, avec l'INRAP et le Service départemental d'Archéologie d'autre part, permettant d'inscrire une offre éducative commune entre le Pôle et l'Abri Pataud dans un parcours EAC dès la rentrée scolaire 2021 et de travailler conjointement à la création d'outils pédagogiques communs abordant la période Néolithique avec les seconds (Cf. partie IV)

Elle a démarré au cours du 2nd semestre 2021 avec le Musée National de Préhistoire et le Centre des Monuments Nationaux, auxquels s'est joint l'Abri Pataud, avec un objectif de pouvoir formaliser une proposition commune à la rentrée scolaire 2022.

Les discussions vont s'engager début 2022 avec la SEMITOUR et la collaboration avec le Château de Commarque devrait pouvoir se concrétiser dans le cadre d'un autre parcours EAC abordant le continuum de l'occupation humaine du territoire. La démarche se poursuivra en 2022, en proposant à d'autres sites (la Madeleine, Castel-Merle) de rejoindre la dynamique enclenchée.

En fonction de l'avancement des réflexions, on pourrait envisager de réunir l'ensemble des sites afin de faire émerger une offre territoriale commune d'éducation aux patrimoines.

III-3 INSCRIPTION DU PÔLE DANS LES RÉSEAUX D'ACTEURS DE LA VALORISATION ET DE LA MÉDIATION SCIENTIFIQUE ET PATRIMONIALE

Parallèlement, l'établissement s'inscrit dans un certain nombre de réseaux d'acteurs nationaux ou régionaux. Ainsi participe-t-il régulièrement aux activités du Réseau des Grands Sites de France avec une implication tant politique (Ph. Lagarde en a intégré le Conseil d'Administration puis le Bureau et S. Roudier anime les échanges inter-réseaux Natura 2000) que technique (directeur et cheffe de projets).

Accueil d'une délégation d'élus et de techniciens du Grand Chambord. La Communauté de Communes du Grand Chambord s'est engagée

récemment dans la démarche Grand Site de France récemment dans le but de mettre en œuvre un projet concerté à l'échelle du domaine et du paysage qui l'entoure.



En novembre dernier, nous avons accueilli sur 2 jours une délégation conséquente d'élus, de partenaires et de techniciens, venus à la rencontre des acteurs locaux pour appréhender la genèse du projet, son évolution et sa gestion. Des sorties sur site ont été organisées pour permettre une découverte de la diversité des paysages et des actions en œuvre depuis 2009.

L'implication est plus ponctuelle faute de temps dans le **réseau national des E.P.C.C. (CNL-EPCC)** et l'établissement a fait le choix récemment d'adhérer à **l'AMCSTI, association nationale des musées et centres de culture scientifique, technique et industrielle.**

L'établissement est également membre du **réseau européen CARP – Chemin de l'Art Rupestre de la Préhistoire** – avec, à la suite de l'accueil d'une exposition sur l'art rupestre dans la péninsule ibérique en 2020, la participation à partir de l'été 2021 du Pôle dans le projet de création d'un passeport d'art rupestre et le relais de communication effectué sur cette initiative. Cette inscription a également donné lieu à la participation de la direction en octobre en visioconférence à un symposium organisé à Valcamonica (Italie) afin de présenter la démarche de construction d'un projet de territoire autour de la protection et de la valorisation des paysages et des patrimoines.

IV- FAIRE DIALOGUER

Le Pôle s'emploie à mettre ses activités en résonance avec les différents champs artistiques et culturels avec la volonté de mieux s'inscrire dans la dynamique culturelle du territoire. Il est impliqué, depuis plusieurs années, dans le programme départemental des « Résidences de l'art en Dordogne » auprès de l'Agence Culturelle Départementale Dordogne-Périgord. Il propose également des interventions artistiques et des spectacles vivants, que ce soit dans le cadre de sa programmation ou de propositions partenariales, notamment avec l'association Point'Org. Dans les prochains mois, la mise en œuvre d'autres partenariats déjà engagés (CEPSM/Festival du Lébérou, Musique en Périgord...), complèteront cette action autour du spectacle vivant en couplant éducation aux patrimoines et arts de la parole, lecture publique et musique.

IV-1 RÉSIDENCE D'ARTISTE CHARLES FRÉGER

Le Pôle et l'Agence Culturelle Départementale, avec le soutien de la DRAC, ont conjointement choisi l'artiste Charles Fréger pour la résidence 2021. Charles Fréger qui a réalisé ces dernières années un travail photographique sur les représentations de l'Homme préhistorique, a poursuivi ses recherches sur ce thème, mais également sur les gestes de la préhistoire. Dans le cadre de la résidence, un lien a été établi avec le théâtre de l'Odysée et a permis une collaboration entre l'artiste et un comédien de la troupe Paon dans le ciment. Visites de sites, rencontres avec des scientifiques, tournages ont ponctué les différents séjours de l'artiste.

Une restitution aura lieu en mars 2022 par un échange entre l'artiste et des scientifiques et la projection d'un film sur la transmission des gestes de la préhistoire. Des propositions d'actions d'EAC à destination de scolaires et étudiants seront également organisées à cette occasion.

IV-2 RENDEZ-VOUS ARTISTIQUES AUTOUR DE LAPROGRAMMATION (CF PARTIE II)

Des activités artistiques ont été spécifiquement développées et mises en place en lien avec le thème annuel des représentations de l'Homme préhistorique, comme la performance par Troubs, un des auteurs de la BD Rupestres ! Lors du Mois du film documentaire, un BD concert tiré d'une BD de Jérémie Moreau, la rencontre avec des auteurs... au-delà des trois expositions présentées au public, laissant une place importante aux artistes de tous temps.

IV-3 PARTICIPATION AU CONQUANTIÈME ANNIVERSAIRE DE LA MORT DE FRANÇOIS AUGIÉRAS

Le Pôle a participé à cet évènement organisé sur le territoire et coordonné par l'Office de la Culture de la ville de Domme (OCD), où F. Augiéras est enterré. Dans ce cadre, il a organisé en collaboration avec le Musée national de Préhistoire et l'OCD une balade littéraire à partir d'une sélection d'écrits de François Augiéras dans lesquels il évoque la Vézère et les paysages du Grand Site (cf. partie II).

IV-4 LE P.R.E.A.C. : UN DOUBLE QUESTIONNEMENT SCIENTIFIQUE ET ARTISTIQUE DES DÉMARCHES DE MÉDIATION

Organisé en partenariat avec Cap Sciences et Canopé, le PREAC 2021 (21 et 22 octobre) a permis à la soixante d'enseignants et de médiateurs participants, autour de la thématique de « l'éclairage du présent pour la relecture du passé » de réfléchir, dans chacun des ateliers proposés, à partir d'un double questionnement, scientifique et artistique. (Cf. partie V).

V- ÉDUIQUER

Le volet éducatif de l'activité du Pôle s'organise autour de 4 leviers principaux : la formation des enseignants et médiateurs, la conception de parcours, outils ou ateliers pédagogiques, l'accueil des publics scolaires et des jeunes publics, la mise en place d'activités de médiation en direction des publics « empêchés ».

V-1 FORMATION DES ENSEIGNANTS ET MÉDIATEURS

- **Deux formations E.A.C. « Lire et analyser le patrimoine de proximité »** ont été organisées par le Pôle cette année en collaboration avec le CAUE de la Dordogne, les 29 janvier et 13 octobre 2021. Organisées sur 2 sessions de 3h, elles ont concerné 31 enseignants, en provenance majoritairement des établissements du 1er degré du département de la Dordogne.

Les objectifs de la formation étaient de connaître et de s'appropriier le patrimoine de proximité ; de savoir transférer des situations d'apprentissage en classe ; d'apprendre à travailler avec des partenaires culturels ; d'utiliser des ressources et outils au service des projets patrimoniaux.

Afin d'améliorer et d'enrichir cette formation, un questionnaire de bilan a été distribué aux enseignants. A la question qui était de savoir si les enseignants avaient défini un projet au terme de cette formation, certains ont répondu qu'ils avaient affiné et enrichi leur projet initial, tandis que pour d'autres, cette formation avait simplement alimenté leur réflexion.

L'évaluation faite par les participants de cette formation fait ressortir leur satisfaction sur la dimension opérationnelle des outils de lecture de paysages, numériques, documentaires et cartographiques proposés, la transversalité et la pluridisciplinarité des approches proposées.

- **Co-organisation du PREAC Archéologie 2021**



Initialement prévu en juin 2021, le PREAC Archéologie « Outils et investigations » porté par Cap Sciences à destination des membres de l'éducation nationale et des professionnels de la culture s'est finalement déroulé à Bordeaux les 21 et 22 octobre en raison du contexte sanitaire. L'équipe du Pôle a participé à la conception de l'action de formation, assuré la recherche documentaire et bibliographique, participé au montage du programme et à l'animation de cette action de formation tournée autour de la thématique suivante : « L'éclairage du présent pour la relecture du passé ».

Les objectifs de la formation étaient de s'interroger et d'identifier les questionnements actuels en lien avec la thématique choisie ; découvrir les façons dont l'art et la science s'en saisissent et y répondent ; appréhender la construction des relectures artistique et scientifique et comprendre, par l'expérience, comment l'une peut moduler l'autre et réciproquement ; appliquer ces mécanismes de relecture dans la construction d'un projet de médiation scientifique ou pédagogique.

Ce PREAC a attiré 60 participants provenant des départements de la Nouvelle Aquitaine. 4 ateliers permettant chacun d'aborder une thématique différente (l'environnement/la relation homme-nature, le genre, la santé/handicap, l'identité/l'esclavage/le racisme). Ont été animés par un(e) scientifique et un(e) artiste, avec le soutien de médiateurs et/ou un(e) membre de l'E.N.

Il est le fruit d'un partenariat entre le Pôle, le Réseau Canopé, la DAAC du Rectorat de Bordeaux, la DRAC Aquitaine et Cap Sciences-Cap Archéo.

V-2 CONCEPTION DE PARCOURS, OUTILS OU ATELIERS PÉDAGOGIQUES À L'ATTENTION DES SCOLAIRES

L'établissement cette année, avec la prise de poste d'un nouvel enseignant mis à disposition par l'Education Nationale depuis la fin de l'année 2020, s'est plus particulièrement impliqué dans la conception et la mise en place de deux parcours d'éducation artistique et culturelle permettant d'inscrire l'offre éducative du Pôle dans le dispositif Adage. Un parcours éducatif, dans l'acception de l'Education nationale, correspond à une sortie scolaire d'une demi-journée ou d'une journée, qui nécessite la rédaction d'une fiche-action devant être validée par la Direction Académique à l'Action Culturelle. L'un est intitulé « Paysages, environnement et Préhistoire » et permet d'articuler les missions du Pôle autour de la Préhistoire et du Grand Site de France, l'autre « Paléo-bulles et la représentation de l'Homme » en lien avec les 3 expositions présentées cette année dans l'établissement.

Validés par la DAAC en mars pour l'année scolaire 2021-2022, ces parcours ont attiré 116 élèves du 1^{er} degré et 90 élèves du 2nd degré de septembre à décembre 2021. 45 élèves de sixième et 83 du 1^{er} degré sont encore attendus de janvier à juin 2022 dans le cadre de ce dispositif.

Nous avons également souhaité développer, progressivement, autour de ces parcours, les collaborations avec d'autres sites ou d'autres établissements de médiation du territoire. Suite aux propositions formulées à un certain nombre d'entre eux fin 2020/début 2021, les discussions ont rapidement démarré avec le MNHN-Abri Pataud et une proposition commune a pu être inscrite dans le dispositif EAC dès cette année scolaire.

Les discussions ont été également entamées avec les équipes éducatives du Musée National de la Préhistoire, du Centre des Monuments Nationaux, mais aussi avec le Château de Commarque.

Un premier temps a déjà consisté à approfondir le parcours EAC « Paysages, environnement et Préhistoire » mis en place pour l'année scolaire 2021-2022 et à développer pour 2022-2023 un parcours « La vallée de la Vézère : toute une histoire ! » en y intégrant les ateliers et visites du MNP, CMN, Château de Commarque et MNHM. L'objectif est d'entériner ce partenariat et de mettre en place cette offre éducative commune pour la rentrée scolaire 2022.

Parallèlement au développement de ce dispositif, l'équipe de médiation a, cette année, travaillé également sur la refonte de la communication vis-à-vis des établissements scolaires (remise à jour des fiches pédagogiques et mise en ligne sur internet, conception finalisation et diffusion des supports de communication concernant les offres pédagogiques au sein de l'établissement ou à l'itinérance en direction des scolaires et des centres de loisirs, mise à jour des listes de contacts et de

diffusion aux niveaux départemental et régional, mise à jour des ressources pédagogiques en ligne à l'attention des enseignants).

Un travail a également été mené afin de diversifier l'offre éducative et de mieux l'articuler avec les ressources documentaires proposées par l'établissement. Ainsi, un nouvel atelier pédagogique de type « escape game » inscrit dans le parcours « Paléo-bulles et les représentations de l'homme préhistorique » s'adressant aux élèves de cycle 3 a pu être expérimenté à la médiathèque afin d'initier les élèves à la recherche documentaire et de découvrir les cultures du paléolithique et du néolithique à travers la bande-dessinée. De septembre à décembre 2021, cet atelier a attiré 65 élèves du 1^{er} degré et 60 élèves du 2nd degré, l'ensemble des établissements scolaires étant inscrit au sein du dispositif Adage

Cette orientation a également rejoint celle de développer les partenariats en matière d'éducation aux patrimoines :

- avec le Service départemental de l'Archéologie de la Dordogne, la collaboration a été engagée afin de concevoir, à l'attention des classes de 6^{ème}, un jeu de plateau matériel et interactif où les élèves auront la possibilité de se mettre dans la peau de villageois du Néolithique. Le but du jeu sera de viabiliser leur communauté à l'aide de ressources et d'échanges. L'objectif est aujourd'hui de le tester et de le mettre en place en 2022 ;
- avec le Centre d'Education Permanente du Secteur de Montignac (CEPSM), organisateur du festival « Le Lébéro », il a été proposé de mettre en place une action pédagogique intégrée à un projet/parcours EAC en lien avec les missions du Pôle concernant le label Grand Site Vallée de la Vézère. L'objectif consiste à amener les élèves à travailler sur l'oralité, les traditions et le langage de la Vallée de la Vézère au travers de la transmission intergénérationnelle, les contes et le patrimoine local.

Il pourrait être envisagé de l'intégrer au projet de parcours pédagogique « La vallée de la Vézère : toute une histoire ! », centré sur une approche chronologique et l'appropriation du territoire de la Vallée de la Vézère par les habitants, pour l'année scolaire 2022-2023.

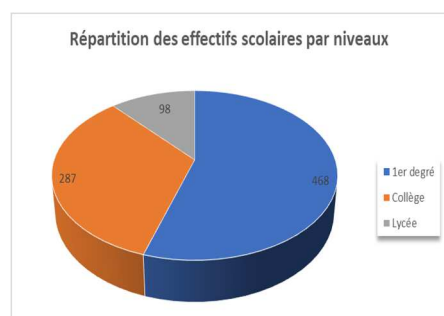
Enfin l'équipe de médiation s'est également impliquée dans la conception du film d'animation sur les abri-sous-roche évoqué par ailleurs (cf. II-3.1).

En termes de fréquentation scolaire, celle-ci a bien évidemment été fortement impactée par le contexte sanitaire et les mesures prophylactiques édictées pour limiter les risques de contamination avec une période d'accueil réduite au mois de juin puis de fin septembre à fin novembre.

L'équipe de médiation est intervenue auprès de 243 élèves en itinérance de janvier à mai et a accueilli 610 élèves de juin à décembre, ce qui porte à un total de 853 élèves de tous niveaux sur l'ensemble de l'année.

Répartition des publics scolaires sur l'année (de janvier à décembre 2021)

NOM du groupe	Effectif extérieur	Effectif au PIP	Date réservation	Intervenant	Montant
Ecole Château l'Evêque	23	-	25-févr.	Florie/David	90,00 €
Ecole Liorac-sur-Louyre	16	-	8-mars	Denis/David	232,38 €
Ecole Saint-Antoine-sur-L'Isle	22	-	8-avr.	Florie/David	317,34 €
Collège Rambaud à La Brède	139	-	3 au 7 mai	David	1 430,26 €
Ecole Lanquais	43	-	8-juin	Florie/David	375,54 €
Ecole Pompadour	-	22	24-juin	Denis	80,00 €
Ecole des Eyzies (test Escape Game gratuit)	-	20	21-juin	Florie/David	-
Ecole Basillac (Adage)	-	47	21 et 28-sept.	Florie/Denis/David	-
Lycée pro de la Morlette à Cenon	-	38	30-sept.	Denis/Florie	160,00 €
Collège de Pomgibaud	-	88	1er et 8-oct.	Florie/Denis/David	320,00 €
Ecole de Limeyrat	-	42	14-oct.	Florie/Denis/David	170,00 €
Ecole Cénac-St-Julien (Adage)	-	24	19-oct.	Denis	-
Ecole Isigeac	-	82	15 et 22-nov.	Florie/Denis/David	250,00 €
Lycée de Mérignac (Adage)	-	30	18-nov.	Florie/Denis/David	-
Ecole de Vitrac (Adage)	-	24	23-nov.	Florie/David	-
Ecole de Vergt	-	44	25-nov.	Florie/David	160,00 €
Ecole de St-Pompon	-	38	29-nov.	Florie/Denis/David	170,00 €
Ecole de St-André-d'Allas (Adage)	-	21	2-déc.	Florie/David	-
Collège de Cadaujac (Adage)	-	60	7-déc.	Florie/David	-
Lycée de Sarlat (visite gratuite)	-	30	15-déc.	David	-
TOTAL PAR EFFECTIF	243	610			3 755,52 €
TOTAL EFFECTIF GLOBAL	853				



On note que les scolaires du 1^{er} degré ont un peu plus fréquenté l'établissement par rapport à 2020 alors que les classes du 2nd degré restent assez nombreuses, notamment les 6^{èmes}. Les classes de maternelles et de lycées restent peu représentées. Sans surprise compte tenu de la situation sanitaire du début de l'année, on remarque aussi que des demandes d'écoles pour une intervention hors du Pôle ont été de plus en plus fréquentes.

V-3 DENSIFICATION DES ACTIVITÉS ET ATELIERS ÉDUCATIFS PENDANT LES PÉRIODES DE VACANCES SCOLAIRES

Le choix a été également fait depuis mi-2020 de densifier et de diversifier les activités et ateliers éducatifs proposés au jeune public et aux familles pendant les vacances scolaires.

Ainsi, sur une semaine type pendant la période estivale, en complément des visites guidées des expositions proposées 2 fois par jour, 26 ateliers étaient proposés auxquels s'ajoutent les activités ludiques à pratiquer en autonomie à la médiathèque, une quinzaine pendant les vacances d'automne et celles de Noël. Au-delà du nombre, l'équipe a expérimenté avec des succès divers des propositions différentes afin d'essayer d'élargir les publics touchés : ateliers manuels en lien avec la thématique des expositions (fabrication de rhombes, de Vénus, ...) , mini-conférences et ateliers documentaires, petites animations ludiques jeune public, conte, initiation à la fouille, balades guidées et commentées, goûter-livres, jeu vidéo et atelier numérique de fabrication de BD ou de même, découverte des Gestes de la Préhistoire, ...

Ainsi, alors que l'établissement était fermé au public pendant les vacances scolaires de février et du printemps, la fréquentation des ateliers a progressé par rapport à 2020 de près de plus de 20 %, sans atteindre néanmoins les niveaux de fréquentation enregistrés avant la crise sanitaire.

L'équipe de médiation est également intervenue pour des activités hors établissement, au-delà des balades commentées, notamment lors du festival BrikaBrak au Bugue en mai (mobi-fouille et contes), d'une journée d'animation du jardin néolithique du domaine de Campagne en lien avec le service départemental de l'archéologie (ateliers archéozoologie et lithique), et lors de la fête du Grand Site de France (balade de la Mouthe aux Eyzies, ateliers cuir et poterie à Campagne).

Enfin, cette année, 2 contes-théâtre d'objets ont été présentés au public : l'un pour les plus petits (2-5 ans) « cache-cache animaux du Paléo » en déambulation dans les expositions de l'établissement et l'autre pour les 5-10 ans « Dispute chez les Magnon », de sensibilisation à la Préhistoire. 93 enfants ont été reçus auxquels s'ajoutent les parents accompagnateurs. L'activité conte mensuelle prévue par contre à la crèche du Bugue a été annulée en raison du contexte sanitaire et sera reportée au 1^{er} semestre 2022.

V-4 ACTIVITÉS DE MÉDIATION EN DIRECTION DES PUBLICS EMPÊCHÉS

Dans le cadre du projet d'établissement et de nos missions de service public et particulièrement de celle de l'accès à la culture pour tous, nous avons travaillé, comme chaque année, avec quelques établissements des secteurs sociaux et médico-sociaux du département de la Dordogne. Malheureusement, après avoir passé deux années compliquées, la reprise a été timide car les résidents de ces établissements souffrent souvent de pathologies associées et présentent des fragilités. Autres soucis, le personnel a souvent refusé de se faire vacciner et en conséquence les sorties et les projets ont été limités.

4 établissements ont donc été concernés par cette activité en 2021 :

- un atelier sensoriel avec la Croix-Rouge de Sarlat et le service Accueil de jour d'Adrienne pour 10 personnes souffrant de la maladie d'Alzheimer, à raison de 9 ateliers de 2 heures dont une rando-croquis au pied du château de Montfort pour une séance de rando-croquis.
- un atelier de préparation à la réinsertion pour 8 détenus présentant des addictions en lien avec le Centre de détention Régional de Neuvic et le service expérimental de l'URUD (Unité pour la Réhabilitation des Usagers des Drogues) à raison de 8 ateliers de 2 heures avec une visite envisagée une fois que cela sera rendu possible, de la Grotte de Font-de-Gaume.

- un atelier d'initiation à la préhistoire et de renforcement de l'estime de soi avec 13 enfants-préados de l'ITEP de Cenon souffrant de troubles du comportement, à raison de 2 ateliers de 2 heures.
- un atelier de découverte des patrimoines préhistoriques de la vallée et de renforcement des capacités mémorielles et de motricité fine avec 12 résidents de l'EHPAD de Salignac, à raison de 5 ateliers de 2 heures dont une visite de Lascaux IV.

Au total, en incluant les temps de préparation, une cinquantaine d'heures a donc été mobilisée en 2021 sur ce volet d'activité.

VI- AMÉLIORER ET SÉCURISER LA GESTION DE L'ÉTABLISSEMENT

Ce 6ème volet, rajouté début 2021, au projet d'établissement concerne l'administration et la gestion avec un objectif d'amélioration et de sécurisation des procédures engagé depuis l'été 2020 et de mise en place d'une politique pluriannuelle de gestion des ressources humaines.

Cela concerne 4 domaines d'activité :

VI-1 LA GESTION DES MARCHÉS PUBLICS

Nous avons engagé fin 2020 tout un travail nous conduisant à remettre en consultation les marchés d'entretien, de fourniture ou de maintenance du centre d'accueil et de ses équipements qui avaient été pour leur très grande majorité mis en place en 2010. L'objectif est que d'ici 2022, l'ensemble des marchés puisse être concerné, au fur et à mesure des échéances annuelles des contrats.

Cela a notamment concerné le renouvellement du marché de maintenance des portes automatiques avec une économie réalisée de près de 25 % de la valeur du contrat.

A également été renouvelé le marché de location des véhicules avec passage à la consommation électrique pour un des 2 véhicules loués.

Fin 2021, sont en cours de renouvellement les marchés de maintenance du système de sécurité incendie, des extincteurs, de vérifications périodiques, du système anti-intrusion (intégré au marché de télésurveillance), des onduleurs. Les décisions d'attribution seront prises au début 2022.

Resteront ensuite à renouveler les marchés de maintenance du chauffage/ventilation/climatisation et de la téléphonie.

VI-2 L'AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL DES AGENTS

Une partie de l'année a été consacrée à l'élaboration, en interne, du Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels qui a fait l'objet d'un travail de concertation important, sous la houlette de 2 agents de l'équipe. Le DUER, en cours de finalisation, sera soumis à l'approbation du Comité technique puis du Conseil d'Administration au cours du 1^{er} semestre 2022, assorti d'un plan pluriannuel de prévention permettant de traiter les points jugés problématiques et prioritaires.

En termes d'aménagements, la principale avancée concerne le réaménagement, en cours d'année, des deux espaces d'accueil du public en concertation entre l'équipe technique et l'équipe des agents d'accueil – et qui, depuis, donne satisfaction aux agents concernés.

La plateforme technique (audiovisuelle et connectique informatique) de l'auditorium et des salles de réunions ont fait l'objet d'une importante remise à niveau permettant d'améliorer de manière significative des conditions techniques d'accueil des manifestations et réunions dans ces locaux pour un coût global de 76 534€.

L'effort de renouvellement du parc informatique a été également poursuivi tout au long de l'année tant au niveau des outils de travail des agents que du matériel en interface publique. Ainsi, l'ensemble du parc d'ordinateurs destinés à l'usage du public au sein de la médiathèque, devenu en grande partie obsolète ou inadapté aux usages multimédia a été renouvelé. Un certain nombre de nouvelles solutions bureautiques et collaboratives ont été développées afin de permettre une meilleure continuité de l'activité en télétravail. Le personnel a été également formé à ces nouvelles utilisations. La migration de la messagerie est en cours.

D'autres équipements plus diffus ont également dû être remplacés à l'instar des 5 sèche-mains dans les sanitaires (ce qui nous a permis de réduire de 7,70% le montant du nouveau marché d'entretien engagé en début de l'année), le remplacement des 3 chauffe-eau. L'acquisition d'une cloche de lavage haute pression nous permet de mettre en place de nouvelles modalités de nettoyage en profondeur des abords du centre (coursives) rendus glissants par les dépôts organiques successifs.

Enfin l'établissement a dû depuis 18 mois régulièrement s'adapter aux normes sanitaires fluctuantes émises pour lutter contre la propagation de la covid-19, modifiant à plusieurs reprises son protocole d'accueil et de travail.

VI-3 L'ACTUALISATION ET LA MODERNISATION DES DIFFÉRENTS PROCESSUS DE GESTION DE L'ÉTABLISSEMENT

Ce volet a connu d'importants changements en 2021 avec notamment le changement des logiciels de comptabilité et de gestion de la paie en début d'année, avec l'appui de l'Agence Technique Départementale sollicitée fin 2020.

La dématérialisation des actes administratifs, des marchés publics et des flux comptables, également engagée fin 2020, a été menée à bien au cours du 1^{er} trimestre 2021. Au-delà de la mise en conformité de l'établissement à la réglementation en vigueur, elle a également permis des gains en termes d'efficacité et le respect par l'établissement des divers délais de transmission. Un nouveau circuit de validation dématérialisé a été défini, la comptabilité d'engagement inexistante auparavant a également été mise en place. Les fournisseurs et prestataires de l'établissement ont également pu bénéficier d'un accompagnement pour se conformer aux nouvelles procédures dématérialisées.

Parallèlement, une mise à jour de l'inventaire physique et comptable a été menée permettant un apurement de l'actif avec la sortie de près de 70 équipements et la mise en place désormais d'un suivi régulier. De même, les biens mis à disposition par le Conseil départemental ont pu faire l'objet d'une mise à jour comptable en fin d'année.

La tarification des activités de l'établissement a fait l'objet de plusieurs adaptations en cours d'année et nous avons mis en place une régie d'avance afin de faciliter certains achats en ligne.

Enfin, la mise en conformité de l'établissement avec le Règlement Général de Protection des Données a été engagée. Ayant pris un peu de retard, elle devrait être finalisée au cours du 1^{er} semestre 2022.

VI-4 LA DÉFINITION ET LA MISE EN ŒUVRE D'UNE POLITIQUE PLURIANNUELLE DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Invité par la loi, à l'instar de l'ensemble des collectivités territoriales et des établissements publics à définir ses Lignes Directrices de Gestion, le Conseil d'Administration en a profité pour impulser une politique de gestion de ses ressources humaines qui puisse, à l'échéance de 3 ans, donner une perspective à la démarche engagée par la nouvelle direction.

L'élaboration de cette stratégie pluriannuelle a donné lieu à un important travail de concertation conduit en interne tout au long du 1er semestre 2021 pour finalement aboutir à sa validation pour la période 2021-2023, lors du conseil d'administration du 29 septembre 2021.

L'une des deux priorités fixées a été, conformément aux délibérations des 18 décembre 2020 et 9 mars 2021, de lancer les recrutements sur les nombreux postes vacants constatés au tableau des emplois qui pénalisaient le fonctionnement du Pôle et sa capacité à mener à bien ses missions. Ainsi, l'équipe a pu s'étoffer des compétences d'une chargée de communication à mi-temps (mi-mars), d'une cheffe de projets médiation scientifique (début septembre) et d'une cheffe de projets développement touristique (début octobre). Parallèlement, nous avons pu déprécariser le poste d'un agent d'accueil aujourd'hui titularisé. Parmi les emplois non permanents, une chargée de mission sur le schéma d'interprétation du Grand Site a pu être engagée en août pour une durée de 18 mois, à mi-temps.

L'autre priorité donnée était de travailler à la mise en conformité de l'établissement avec ses obligations légales et réglementaires.

Ainsi, tout au long de l'année, l'équipe a été mobilisée et le conseil d'administration sollicité sur différents chantiers d'envergure tels que :

- l'élaboration d'un plan triennal de formation et la réactualisation du règlement interne de formation précisant, entre autres, les modalités d'intervention sur le compte personnel de formation ;
- l'élaboration du document unique d'évaluation des risques professionnels et du plan de prévention correspondant, tel que précédemment évoquée ;
- la mise en œuvre opérationnelle du dispositif de gestion du télétravail, avec à ce jour, 13 des 18 agents qui en bénéficient et ont intégré ce nouveau mode d'organisation dans leur planning. Cela s'est accompagné, comme précédemment évoqué, du déploiement d'outils collaboratifs de travail, de formations, de dotations de nouveaux équipements informatiques afin de faciliter sa mise en œuvre ;
- l'examen approfondi des horaires d'ouverture au public de l'établissement conduisant à des propositions d'aménagement validées en conseil d'administration du 16 décembre ;
- la mise à plat, à compter du 2nd semestre, de l'ensemble des questions relatives à l'organisation des temps de travail au sein de l'établissement aboutissant, après un important travail de concertation avec le personnel, à une proposition consensuelle d'un nouveau protocole présenté au conseil d'administration en fin d'année et qui, une fois la phase de validation menée au cours du 1^{er} trimestre 2022, pourrait entrer en vigueur au 1^{er} avril 2022. Il s'accompagnera, selon un calendrier similaire, d'une modification correspondante du règlement intérieur de l'établissement.

Les Lignes Directrices de Gestion, outil pluriannuel de suivi de la stratégie de gestion des ressources humaines, fait l'objet d'un tableau de bord spécifique qui est annexé au présent rapport d'activité.

En dépit donc d'un contexte compliqué qui pèse à la fois sur la fréquentation du centre, sur la capacité à se réunir pour faire avancer de manière concertée les différents projets, l'établissement a réussi à répondre à bon nombre d'objectifs identifiés dans le cadre du projet d'activité présenté et approuvé en conseil d'administration du 9 mars 2021.

Les chantiers étaient nombreux, embrassant un très large spectre d'interventions et, pour autant, rares sont ceux qui n'ont pu être engagés.

Travailler l'appropriation territoriale du projet, réinscrire l'établissement dans un certain nombre de réseaux d'acteurs territoriaux ou thématiques, valoriser les ressources de l'établissement, retisser du sens et des articulations entre les différentes missions du Pôle, diffuser progressivement en interne une culture de gestion par projets, tels étaient les défis formulés par le projet d'activité 2021.

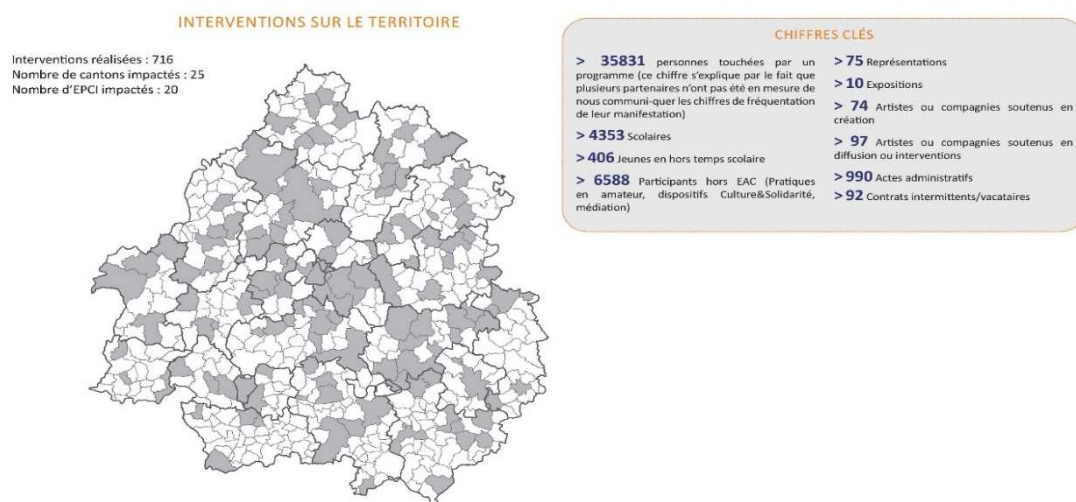
Ce sont des ambitions de longue haleine, il faudra certainement un peu de temps pour que les mentalités et le regard porté sur le Pôle évoluent, pour que les différents partenaires attendus soient à nos côtés et que l'établissement soit au rendez-vous des ambitions affichées dans le cadre de son projet d'établissement. Mais la route est tracée, et il nous semble qu'en 2021, nous l'avons bel et bien empruntée.



Table des matières

INTRODUCTION.....	192
I. L'ACCOMPAGNEMENT & LA RESSOURCE.....	194
II. LE SOUTIEN A LA CRÉATION ARTISTIQUE.....	199
III. LES PROGRAMMES ARTISTIQUES & CULTURELS.....	213
IV. LA COMMUNICATION.....	238
V. L'ÉQUIPE.....	242
VI. CONCLUSION.....	243

INTRODUCTION



Dans un contexte complexe lié à la crise sanitaire de la Covid 19 qui s'est poursuivi en 2021, l'Agence culturelle départementale a été amenée à continuer d'adapter une partie de son activité pour maintenir un service en direction des usagers, des acteurs du territoire, des artistes et des partenaires culturels, éducatifs, sociaux et médico-sociaux.

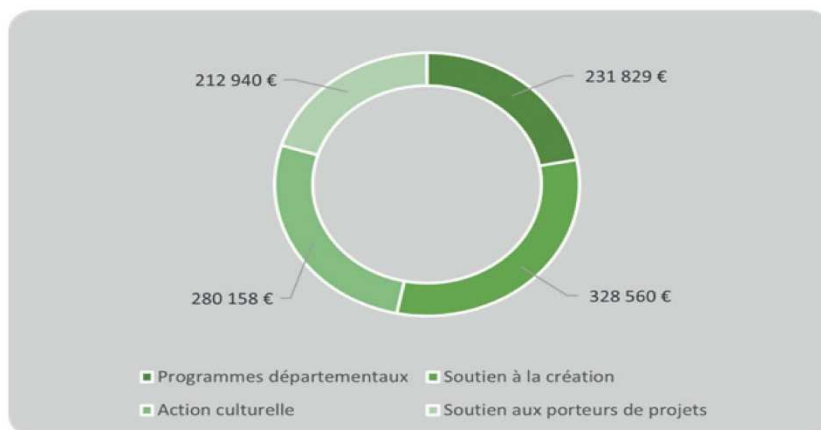
Aussi, l'activité de la structure a été pensée en deux temps. Le premier semestre pendant lequel les programmes artistiques et culturels en direction des publics accompagnés, le soutien aux artistes, l'accompagnement des acteurs ont été privilégiés et une seconde partie de saison consacrée à l'activité de diffusion sur le territoire et au report des programmes départementaux.

L'accessibilité des publics a été un enjeu transversal cette année, il doit se poursuivre dans les années à venir. Aussi comme elle s'y était engagée, l'équipe de l'ACDDP a entrepris de se former afin de mieux s'adresser aux publics porteurs de handicap.

Le soutien aux créateurs a été un enjeu majeur, et un budget record pour la structure a été affecté au soutien des équipes départementales et régionales. Les articulations entre acteurs (scènes conventionnées ou labélisées, les pôles de fabrique) s'améliorent mais la fragilité de l'écosystème départemental demeure. L'accompagnement à l'émergence s'est fortement développé et les sollicitations sont croissantes du fait de l'installation de nouveaux artistes en Dordogne, toutes disciplines confondues. La complémentarité des collaborations et la structuration d'une réponse collective doivent se poursuivre et être soutenue.

La circulation des œuvres devient un sujet, la pandémie a lourdement affecté la dynamique portée par le secteur associatif. L'appui financier constant consenti par le Conseil départemental de la Dordogne est fondamental et salué par les partenaires mais les bénévoles se sont épuisés à la suite des nombreuses annulations ou reports de ces deux dernières années. Aussi l'ACDDP multiplie ses soutiens notamment techniques et a entrepris le développement des acquisitions de matériel particulièrement en direction des porteurs de projets arts visuels. Au bout de deux années de pandémie qui ont durement touché le secteur culturel, les modèles économiques des projets se redéfinissent, les attentes évoluent et la question de la place de l'art dans le « faire société » reste un enjeu pour tous les partenaires.

RÉPARTITION BUDGÉTAIRE PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ



FRÉQUENTATION SITE INTERNET



I- L'ACCOMPAGNEMENT & LA RESSOURCE

L'Agence culturelle départementale développe parallèlement pour les associations porteuses de projets culturels et les collectivités une **fonction ressource** coordonnée par son équipe.

Celle-ci consiste à organiser un ensemble de services et d'outils pratiques et à apporter des réponses adaptées pour les conseiller, les former afin de soutenir leur engagement dans la vie culturelle locale.

Celle-ci se déploie dans les domaines **juridiques et administratifs, techniques du spectacle et des arts visuels, communication** qui requièrent tous des compétences spécifiques. Elle peut être d'ordre pratique comme la mise à disposition d'un parc de matériel technique, le développement de services en ligne tels qu'une sitotheque thématique ; s'inscrire dans une démarche de **développement de compétences** et de **formation** mais le plus souvent elle prend la forme d'un **conseil personnalisé** permettant de sécuriser les porteurs de projets et de conforter leur action.

I.1- LE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES/FORMATION

EN CHIFFRES

- 14 demi-journées de formations organisées par l'Agence
- 65 participants

COMMUNIQUER AVEC LA PRESSE

Pour établir des relations efficaces avec la presse, certaines connaissances, pratiques et stratégies sont indispensables afin d'optimiser sa communication.

Sandrine Lemasson, chargée de publication au sein de l'Agglomération Périgourdine et ancienne journaliste, est régulièrement sollicitée par l'Agence culturelle.

Objectif : Connaissance de la presse, son fonctionnement, ses logiques, ses impératifs.

Contenu : Présentation des différents formats et outils de communication (communiqué de presse, dossier de presse, conférence de presse) et mise en application des techniques d'écriture par des exercices pratiques.

Mercredi 26 mai et 17 novembre à l'Espace culturel F. Mitterrand à Périgueux

Fréquentation : 12 personnes

INITIATION À LA CRÉATION DE SUPPORTS DE COMMUNICATION

L'élaboration de supports de communication par ses propres moyens suppose la maîtrise de logiciels spécifiques. A la demande de l'Agence culturelle, le graphiste Fred Tep de l'Agence Neko encadre tous les ans des ateliers d'initiation à la pratique de logiciels spécifiques : logiciels de traitement de la photographie et d'assistance graphique Affinity.

Objectif : Rendre les participants autonomes dans la réalisation d'affiches, de flyers, de dossiers de presse, etc.

Contenu : Traitement de la photographie et outils pour réaliser des mises en page de qualité.4 -11-18 avril et 2 mai et 9-16-23-30 novembre à l'Espace culturel F. Mitterrand à Périgueux.

Fréquentation : 9 personnes

DROIT À L'IMAGE

Le droit à l'image est le droit pour tout un chacun d'autoriser ou de s'opposer à la fixation et à la diffusion de son image. Selon la jurisprudence, « toute personne a, sur son image et sur l'utilisation qui en est faite, un droit exclusif ». C'est un droit qui relève du respect de la vie privée.

17 mai à l'Espace culturel F. Mitterrand à Périgueux.

Fréquentation : 7 personnes

ORGANISATION D'UNE MANIFESTATION CULTURELLE

Organiser un spectacle, employer des intermittents et des bénévoles, utiliser le matériel de plus en plus sophistiqué, assurer une régie technique, accueillir un public ne s'improvise plus. La réglementation prend une place importante et les organisateurs se trouvent confrontés à des règles juridiques et fiscales, normes de sécurité, et de formation du personnel.

Dans sa mission d'accompagnement des projets culturels, l'Agence culturelle départementale peut aider les acteurs à évaluer leur manifestation, définir une organisation générale, déterminer les besoins techniques en matériel et personnel, aider à la rédaction du dossier de sécurité et sûreté (plan Vigipirate), fournir des informations sur les législations et les normes sur les matériels démontables.

- 12 juin et 25 septembre à l'Espace culturel François Mitterrand à Périgueux (ateliers proposés dans le cadre de la MAIA (Mission d'Accueil, d'Information et d'appui aux Associations).

Fréquentation : 18 personnes

- 2 et 7 décembre à l'Espace culturel François Mitterrand à Périgueux (ateliers proposés dans le cadre de « Châteaux en fête » en partenariat avec l'Office départemental du Tourisme).

Fréquentation : 19 personnes

I.2- LE CONSEIL PERSONNALISÉ

EN CHIFFRES

- 7 Journées de présences du cabinet ORA-PAJDA
- 232 RDV personnalisés pour les structures ou collectivités

CONSEIL JURIDIQUE : LES RENDEZ-VOUS D'OLIVIER RAMOUL

Pour accompagner les acteurs culturels du département, l'Agence culturelle fait appel régulièrement à un avocat du cabinet ORA-PAJDA à Bordeaux, spécialiste des problématiques culturelles.

6 à 7 journées sont organisées par an à l'Espace culturel François Mitterrand, Périgueux

Fréquentation : 42 personnes

CONSEILS / INFORMATION : LES RDV AVEC LES CHARGÉS DE PROJETS DE L'AGENCE CULTURELLE

Pour accompagner les porteurs de projets du département, l'Agence culturelle propose des rendez-vous avec les chargés de projet de son équipe.

- Ressources/Accompagnement : 56 personnes ou structures
- Arts visuels : 24 personnes ou structures
- Spectacle vivant : 57 personnes ou structures
- Culture occitane : 26 personnes ou structures
- Conseils et assistance à la maîtrise d'usage : 27 structures ou collectivités

I.3- LE PRÊT DE MATÉRIEL

EN CHIFFRES

- 100 contrats de prêt de matériel
- 71 000 € le montant du soutien en matériel
- 55 partenaires
- 42 communes
- 17 communautés de communes
- 21 cantons

Avec le parc de matériel et une équipe technique compétente, l'Agence culturelle départementale soutient des projets culturels et artistiques pilotés par les associations en lien avec ses propres objectifs.

I.4- LES CORÉALISATIONS

L'Agence culturelle départementale s'associe aux acteurs du territoire afin de les aider dans l'organisation d'une manifestation ou d'une saison culturelle en apportant un conseil artistique, un soutien financier et/ou technique.

ARTS VIVANTS

- ✓ **CIE KUMULUS | En partenariat avec l'association Saint Amand fait son intéressant**
du 7 au 12 Juillet à Coly Saint Amand
Fréquentation : 215 personnes
- ✓ **MA MAISON - CIE L'MRG'EE | En partenariat avec l'association Point Org**
Samedi 22 mai au Bugue - Coréalisé avec le PNAC Agora de Boulazac
Fréquentation : 90 personnes
- ✓ **MAEVA CROISSANT**
15 et 16 novembre Espace culturel F. Mitterrand à Périgueux
Fréquentation : 120 personnes
- ✓ **L'OCELLE MARE | En partenariat avec l'association Ouïe/dire**
3 juillet à Coulounieix-Chamiers
Fréquentation : 236 personnes
- ✓ **BIG FACTORY | En partenariat avec l'association Atelier Théâtre**
Lundi 23 août à Coux-et-Bigaroque
Fréquentation : 83 personnes
- ✓ **DANIEL ZIMMERMANN | En partenariat avec l'association Maquizart**
Samedi 20 novembre à Eymet
Fréquentation : 109 personnes
- ✓ **LA CUMBIA CHICHARRA | En partenariat avec l'association Le Monde dans mon Village**
Samedi 26 juin à Thenon
Fréquentation : 109 personnes
- ✓ **ET LE COLY DEVINT ROUGE CHRONIQUES POUR DES TEMPS DE TROUBLES ET D'EMOIS | En partenariat avec la commune de Coly-St-Amand**
Samedi 2 octobre à Coly-Saint-Amand
Fréquentation : 98 personnes
- ✓ **HUNE - Cie PAON DANS LE CIMENT | En partenariat avec le CRAC et La Ligue de l'Enseignement**
Samedi 29 mai à Annesse-et-Beaulieu coréalisé avec le Théâtre de l'Odyssée de Périgueux
Fréquentation : 136 personnes
- ✓ **ENSEMBLE UN « MÉANDRES » | En partenariat avec l'association Le Chant du Moineau**
Du 24 au 26 juin à Vézac
Fréquentation : 71 personnes
- ✓ **LUA NOVA | En partenariat avec l'association Grandeur Nature**
Samedi 10 juillet à Plazac
Fréquentation : 72 personnes
- ✓ **CABARET ROCK | CIE CIRQUE BARAKA**
17 et 18 septembre à Excideuil
Fréquentation : 500 personnes
- ✓ **YARON HERMAN SOLO | En partenariat avec l'association Maquizart**
Samedi 23 octobre à Eymet
Fréquentation : 143 personnes

ARTS VISUELS

- ✓ **PRISMEE ET ANNICK PICCHIO | En partenariat avec l'association Excit'oeil**
Exposition du 1er au 29 mai à Excideuil
Fréquentation : n.c
- ✓ **LOUISE COLLET | COULOUNIEIX-CHAMIER**
Exposition « Jardinots » du 10 juin au 30 juillet au Château des Izards à Coulounieix-Chamiers
Fréquentation : 553 personnes
- ✓ **JEAN-MICHEL BERTOYAS | COULOUNIEIX-CHAMIER**
Exposition « Rio Chamiers » : du 25 septembre au 17 octobre au Château des Izards à Coulounieix-Chamiers
Fréquentation : 426 personnes
- ✓ **LA VIE SOUTERRAINE | CAMILLE LAVAUD**
Exposition septembre à novembre aux Archives Départementales de la Dordogne
Fréquentation : 627 personnes
- ✓ **DAVID FALCO | En partenariat avec l'association Athéna**
Exposition du 18 septembre au 30 octobre 2021
Fréquentation : 101 personnes
- ✓ **EXPOSITION HOMMAGE A F. AUGIERAS | En partenariat avec l'association Mydriase**
Exposition du 9 au 26 septembre 2021
Fréquentation : n.c
- ✓ **THAÏLANDE | ANTHONY GRIPON**
Exposition du 19 mai au 21 juin 2021, à la Gare Doisneau à Carlux
Fréquentation : 3827 visiteurs
- ✓ **TERRA COGNITA #1 / FOND DU PARKING | ERIC SOLE**
Exposition du 1^{er} juillet au 2 août 2021, à la Gare Doisneau à Carlux
Fréquentation : 3827 visiteurs
- ✓ **LEGER SUR LA TERRE | MYRTILLE VISSCHER**
Exposition du 7 septembre au 3 octobre 2021, à la Gare Doisneau à Carlux
Fréquentation : 1890 visiteurs
- ✓ **BIENNALE « EPHEMERES » EN BERGERACOIS | En partenariat avec l'association Les Rives de l'Art**
Parcours art contemporain du 3 juillet au 30 septembre
6 lieux et 7 artistes présentés :
 - Elodie BOUTRY - Tuilières/St Capraise - Usine hydro-électrique du barrage
 - Arno FABRE - Colombier - Vignes du château de la Jaubertie
 - Coline GAULOT - Bergerac - Musée du Tabac et Monbazillac - Château
 - Henri GUITTON - Bergerac - Musée du Tabac et Monbazillac - Château
 - Norton MAZA - Prigonrieux - Médiathèque
 - Miguel PALMA - Prigonrieux - Médiathèque
 - Vincent OLINET - La Force - Pavillon des recettes, sur la place**Fréquentation : n.c**

TECHNIQUE

LES FESTIVALS

- La Claque, association la Claque
- Ôrizons, association Printemps au Proche Orient
- BrikaBrak, association Point Org
- Les 6 coups du brigadier, association Initiale
- La Vallée, Centre de Rencontres et d'Actions Culturelles
- Fêtes des Bâtons, associations les Bastonnades
- Renc'onte à ciel ouvert, association Renc'onte à ciel ouvert
- Sanih'art, association Sanilhac-Expression
- Festival de la BD, Amicale laïque de Bassillac
- Festival Côté Jardin, Association Mosaïque
- Festival Traffik, Gare mondiale-Melkior théâtre
- Festival Tropicool, association Miladiou

LES ASSOCIATIONS CULTURELLES

- Canopée, Nantheuil
- Itinérance culturelle en Terrassonnais,
- Les joyeux thibériens, Thiviers
- Rural sauvage, Lisle
- Cromlech, Bourdeilles
- Excit'œil, Excideuil
- Athéna, Carsac-Aillac
- Le Sillon, Meyrals

LES COLLECTIVITES

- Agonac
- Champcevinel
- Bourdeilles
- Vergt
- Ribérac
- Communauté de communes du Nontronnais
- Communauté d'agglomération Bergeracoise

1.5- LE MAILLAGE TERRITORIAL ET LES RÉSEAUX

Afin de jouer son rôle d'opérateur départemental facilitant les processus de collaboration infra et supra départementaux, l'Agence culturelle départementale est membre actif de plusieurs réseaux professionnels. Cette implication induit chaque année une cinquantaine de réunions de travail à l'échelle départementale, régionale ou nationale.

RÉSEAU LOOP : LOOP est un réseau national de professionnels du secteur du spectacle vivant (Danse) regroupant 23 membres proposant des saisons ou des événements dédiés à la jeunesse.

En 2021, un projet de création pour la petite enfance a été soutenu.

RÉSEAU ASTRE : Astre est un réseau arts plastiques et visuels en Nouvelle-Aquitaine qui a pour objet d'accompagner et de valoriser la création et l'expression plastique, de rendre les productions artistiques accessibles à tous, et d'assurer le développement équitable, coopératif et solidaire du secteur des arts plastiques et visuels en Nouvelle-Aquitaine. Il compte 70 membres.

Depuis 2020, l'Agence culturelle assure la coprésidence du réseau. Elle a accueilli un rassemblement en novembre 2021 à Périgueux qui a réuni plus de 130 acteurs des arts visuels en Nouvelle-Aquitaine.

RÉSEAU 535 : 535 est un réseau qui a pour objectif de proposer des cycles de rencontres physiques et dématérialisés, formels et informels, sur le spectacle vivant en région. Il rassemble aujourd'hui 81 structures de diffusion du spectacle vivant en Nouvelle-Aquitaine.

L'Agence culturelle a été intégrée en tant que membre du réseau en décembre 2021.

RÉSEAU MAIA : Dédié à l'accompagnement des bénévoles dans leur mission, les acteurs de formation du réseau de la M.A.I.A (Mission d'Accueil et d'Information des Associations) proposent un programme complet de formations et d'ateliers ressources.

En 2021, plusieurs formations en direction des associations ont été proposées dans le cadre du réseau.

COLLECTIF GARAGE RÉSIDENCE STATION D'ESSENCE PATRIMONIALE : Le collectif*

« Garage Résidence, station d'essence patrimoniale » regroupe plusieurs structures en Nouvelle-Aquitaine et propose des résidences de recherche et de création à des équipes artistiques qui interrogent la porosité entre répertoires traditionnels et création contemporaine. Le collectif a la volonté de proposer un format d'accompagnement, plus structuré et plus structurant, s'inscrivant dans une démarche trans-sectorielle de la recherche-crédation à la production-diffusion, qui s'appuie sur la mutualisation des compétences, la complémentarité et la coopération.

En 2021, deux projets de création ont été soutenus par le collectif

* Agence culturelle 24, CRMTL, UCPM-Métive, Cie Hart Brut, Lost in Traditions, Les Nuits Atypiques, LagunArt.

COLLECTIF INSTANT T : Issu de la fusion de deux réseaux œuvrant pour le soutien à la création jeune public dans le domaine du spectacle vivant, l'un en Dordogne, l'autre en Limousin, ce collectif fédère des acteurs culturels autour de principes d'actions communs : soutien à 2 équipes par an pour un accompagnement qualitatif ; soutien à des projets artistiques émergents ou non ; soutien à la création et à la recherche ; soutien à des projets artistiques qui fédèrent les partenaires du réseau ; soutien à des projets artistiques qui portent en eux une ambition plus large que le territoire local ; en veillant à la diversité des esthétiques.

En 2021, deux projets de création ont été soutenus par le collectif.

II- LE SOUTIEN A LA CRÉATION ARTISTIQUE

En 2021, dans le cadre d'une réflexion menée avec le Conseil départemental de la Dordogne et la DRAC Nouvelle-Aquitaine, l'Agence culturelle départementale a précisé et renforcé ses modes d'intervention en direction des artistes.

II.1- LES RÉSIDENCES DE RECHERCHE ET DE CRÉATION

OBJECTIFS :

- >> être acteur du soutien à la création conformément à la loi LCAP et soutenir la production d'œuvres dans les domaines du spectacle vivant et des arts visuels,
- >> renforcer les présences artistiques professionnelles en Dordogne en dynamisant la complémentarité des acteurs culturels autour des projets notamment transdisciplinaires,
- >> développer des parcours d'éducation artistique et culturelle et des rencontres avec les habitants autour de ces présences.

II.1.1- LES RÉSIDENCES DE L'ART EN DORDOGNE | ARTS VISUELS

Ce dispositif de recherche et de création est dédié aux arts visuels et se déploie sur le territoire dans le cadre d'un partenariat avec des structures d'accueil.

Dans le cadre d'un séjour de recherche et de création, les artistes plasticiens sont invités à s'inspirer des réalités géographiques, économiques et culturelles locales. Ce séjour est suivi d'une restitution qui prend généralement la forme d'une exposition. La présence d'artistes sur le territoire favorise la rencontre de la population avec les œuvres à l'occasion de temps d'échanges et d'ateliers.

PARTENAIRES 2021 :

- Le Pôle Expérimental des Métiers d'Art à Nontron,
- Le service du Patrimoine de la ville de Sarlat,
- Le Pôle d'Interprétation de la Préhistoire aux Eyzies.

CHARLES FREGER | PIP LES EYZIES

Résidences : 1 semaine en mars et 1 semaine en septembre

En résidence au Pôle d'Interprétation de la Préhistoire, l'artiste a réalisé 2 séjours afin de nourrir son projet photographique sur la représentation de scènes de la Préhistoire, empruntées aux illustrations de manuels du XIX^{ème} siècle : scènes de chasse, vie quotidienne... Il a visité des sites préhistoriques, rencontré des scientifiques et a développé un travail vidéo sur la question de la représentation et les gestes de la Préhistoire en collaboration avec « Paon dans le ciment », compagnie de Dordogne associée à l'Odysée /scène conventionnée. La restitution de son travail et les rencontres avec des publics sont prévues en mars 2022.

BUREAU CIME (MARIE BROCHIER & THIBAUT DUMAIN) | PEMA DE NONTRON

Résidences : du 6 janvier au 30 avril

En lien avec le projet de réhabilitation du Château de Nontron, où est hébergé le Pôle Expérimental des Métiers d'Art, les designers graphiques ont mené des recherches sur une nouvelle identité visuelle propre à la structure en prenant en compte la ressource, les compétences et la diversité des professionnels métiers d'art en lien avec le Pôle.

Le contexte sanitaire et les travaux du château de Nontron n'ont pas permis de réaliser des temps forts publics autour de la résidence. Par ailleurs, le pôle doit construire le nouveau projet de fonctionnement et l'ENSAD de Paris a mis en place à Nontron avec la communauté de communes et le PEMA un programme de résidences de jeunes diplômés de l'ENSAD.

Tous ces facteurs ont considérablement ralenti l'organisation de temps de rencontres et de restitution publique. Les artistes ont tout de même mené leurs travaux de recherche qui devraient être présentés en 2022. Deux ateliers de pratique artistique ont été proposés par Bureau Cime pour des adolescents, puis des professionnels métiers d'art.

2 ateliers de pratique artistique encadrés par Bureau Cime pour :

- les professionnels des métiers d'art sur la communication et graphisme en vue de communiquer sur leur métier,
- les jeunes du Pôle Ados du centre de loisirs de la Communauté de communes du Périgord Nontronnais autour de premiers essais de logotype de leur Local jeunes.

Fréquentation : 20 personnes

ELLA & PITR | SARLAT

Séjours en résidence : 1 semaine en octobre et 1 semaine en novembre et poursuite en 2022

Le duo stéphanois Ella & Pitr a débuté la résidence de recherche et de création à Sarlat avec l'objectif de réaliser un travail d'expérimentations de dessins dans les rues de Sarlat qui dialoguera avec le contexte patrimonial ou architectural de la cité médiévale.

29 octobre à 18h rencontre publique à l'atelier Jean Leclair.

Voyage sonore insolite par Victor Selector au Centre culturel de Sarlat.

II.1.2- LES AUTRES RÉSIDENCES DE CRÉATION | ARTS VISUELS

LOUISE COLLET | COULOUNIEIX-CHAMIERES

Résidence en plusieurs séjours entre janvier et juin 2021

Louise Collet a poursuivi un travail de recherche sur le quartier prioritaire Jacqueline Auriol dans le cadre de la Résidence « Vagabondage 932 ». Elle a réalisé des portraits des jardiniers des Jardinots (les jardins familiaux de Coulounieix-Chamiers). Son exposition au Château des Izards, composée de miniatures comme de grands formats, présentait des vues fragmentaires et des vues d'ensemble des jardins et de ses usagers.

JEAN-MICHEL BERTOYAS | COULOUNIEIX-CHAMIER

Séjour en résidence : du 28 juin au 9 juillet - du 16 au 27 août et du 20 au 25 septembre

En résidence à Coulounieix-Chamiers, Jean-Michel Bertoyas a réalisé des dessins sur l'exil, la disparition des bâtiments, les gens en transit... La ville lui semble une ville fantôme comme une ville de western d'où se dégage une ambiance étrange et surnaturelle d'où le titre de l'exposition « Rio Chamiers ». Une autre partie de l'exposition, moins obscure, donnait à voir des installations amusantes et des dessins réalisés avec les enfants du quartier.

CATHERINE LIBMANN ET LOLA S | BOURROU ET PERIGUEUX

Les séjours en résidence à Bourrou et à Périgueux de Catherine Libmann, plasticienne et Lola S (Lola Sigogneau), photographe, furent de nouvelles étapes de travail pour développer leur projet en cours intitulé « Sieste en Friche ». S'inspirant de la construction naturelle d'un nid de guêpes réalisé sur un vieux fauteuil familial, les artistes ont expérimenté à Bourrou les techniques, les matières et la photographie. A l'Agence culturelle départementale à Périgueux, elles ont poursuivi leurs recherches autour de l'éclairage de leurs installations et ont réalisé des images filmées.

Du 21 au 26 juin résidence à Bourrou

Vendredi 25 juin rencontre publique et restitution

Du 22 au 29 novembre résidence à L'Espace culturel F. Mitterrand - Périgueux

26 novembre restitution pour les professionnels

Fréquentation : 20 personnes

II.1.3- LES RÉSIDENCES TERRITORIALISÉES | ARTS VIVANTS

Ce dispositif est dédié aux équipes artistiques des arts vivants ayant un projet de création, recherchant des partenaires pour un accueil en résidence, acceptant le principe de rencontre avec un territoire ses ressources et ses habitants. A l'issue de la ou des périodes de résidence, l'équipe artistique présentera les résultats du travail mené au public (la nature de celui-ci sera à déterminer conjointement).

PARTENAIRES 2021 :

- La Gare Mondiale
- La CAB
- Le Lieu
- Le PNAC AGORA
- L'Odyssée
- Le Sans Réserve
- Le Rocksane

VIEUX BLOND | CIE DROMOSPHERE

Afin de maturer le travail jusqu'à la création du spectacle en salle en 2023, Gianni-Grégory Fonet, auteur et metteur en scène de théâtre, souhaite mener une série d'expérimentations sur plusieurs territoires au cours desquelles l'Agence culturelle accompagnera sa démarche artistique et organisera plusieurs rencontres avec des publics ciblés. Pour la première année, l'expérimentation se localisera à Bergerac en partenariat avec la Gare Mondiale et les centres sociaux de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise.

« Vieux blond » part d'une histoire autour du groupe de rock Nirvana pour créer une introspection de la jeunesse dans les années 1990. Cette fresque politique contient en germe la question des origines de la colère et de la violence contemporaine. Deux thèmes ont prévalu à l'écriture de ce texte : d'une part, situer l'action loin des villes, dans une ruralité qui laisserait place à des utopies, où peuvent vivre et se reconstruire des individus malmenés par la vie ou simplement désirant disparaître des radars. D'autre part, témoigner de l'état de la jeunesse à travers deux époques, les années 90 et la décennie 2010.

Partenaires du territoire :

- Centres sociaux de Bergerac
- Lycée Agricole de Monbazillac
- Lycée Maine de Biran

Du 15 au 20 mars | Résidence de recherche à la Gare Mondiale

Printemps 2021 | création d'une forme en extérieur

Automne 2023 | création d'une forme en salle lors de Zébrures à Limoges

OLI PARK | CIE GILLES BARON

Par une résidence de recherche au sein du collège à Mussidan puis à Bergerac en partenariat avec La gare Mondiale et la CAB, l'artiste fait éprouver aux jeunes un processus de création. L'objectif est de créer un spectacle, *Oli Park*, pour les adolescents fait par des adolescents.

Partenaires du territoire :

- Collège de Mussidan
- Centres sociaux de Bergerac

Résidences en milieu scolaire réalisées au printemps

1^{ère} résidence au Skate Park en septembre à Bergerac

Finalisation du projet en juin 2022 à Bergerac dans le cadre de Spring !

OCHO | CIE CIRQUE BARAKA

La compagnie Cirque Baraka crée des spectacles qui sont diffusés sous chapiteau.

Ocho aborde la question des murs, des frontières physiques ou psychologiques. Après une tournée dans plusieurs pays autour de la méditerranée, la compagnie souhaite re-questionner l'identité collective et montrer la force du collectif.

Partenaires du territoire :

- Association Canopée
- Commune de Cognac-sur-l'Isle
- Commune d'Excideuil
- EHPAD d'Excideuil
- MECS de St-Jory-de-Chalais
- Communauté de communes Pays Thibérien et Pays de Lanouaille

5 au 15 mai : Résidence de création accueillie avec Canopée à Cognac

14 au 29 Septembre : Résidence de création à l'Agora de Boulazac

29 octobre au 3 novembre : Résidence au centre hospitalier d'Excideuil

Diffusion du spectacle OCHO en 2022 / Partenariats en cours.

RODEZ-MEXICO | CIE LA PROPAGANDE ASIATIQUE

La marche « zapatiste » est inspirée du mouvement Zapatiste et du roman de Julien Villa « De Rodez à Mexico ». L'objectif de cette résidence-laboratoire est de rencontrer les habitants afin de nourrir la création. Ils deviennent des co-auteurs de la pièce. Cette démarche artistique a été restituée à travers un temps fort, une « Realidad » à l'occasion du festival Mimos à Périgueux.

Partenaires du territoire :

- Association Le trèfle Gardonnais
- Commune de Creysse
- Commune de Villeréal
- Commune de Bourrou

du 5 au 17 avril Résidence / Marche

De Monbalen, en passant par Cancon/Villeréal, Bourrou et Creysse.

7 au 10 juillet Restitution présentée pendant le festival Mimos à Périgueux

EMBARCADERE | CIE OUIË/DIRE

La compagnie Ouïe/Dire écoute le monde. Elle mène un travail original de création à entendre en mêlant évocations phonographiques, gestes musicaux et plastiques.

Avec *L'Embarcadère*, elle réinvente l'atmosphère particulière de la vie quotidienne au Laos, dans les abris de fortune construits au bord du Mékong.

Partenaires du territoire :

- Association Le CRAC
- Commune de Neuvic-sur-l'Isle
- ALSH de Chalagnac et Ste Alvère
- Ecoles primaires du secteur du collège de Vergt
- EVS La clé à Vergt

15 au 26 février Résidence au Lieu à St-Paul-de-Serre

12 au 23 avril Résidence à La Gare Mondiale à Bergerac

octobre Résidence au centre multimédia de Neuvic

1^{er} au 8 novembre Résidence au Palace à Périgueux

8 au 12 Novembre Création au Palace à Périgueux

MIRAGE Ô MIROIR | CIE ORGAN PHANTOM

L'artiste visuel Pablo Gracias et le danseur contemporain Tom Guichard s'associent le temps d'un atelier construit autour des thématiques abordées dans la pièce *Mirage*.

Ils proposent un cycle composé de trois moments d'échanges, à travers une immersion dans l'univers de Yosi Horikawa, axé autour de la notion de flux (flux humains, flux numériques, flux sonores). Cette rencontre permettra aux participants de traverser les processus créatifs liés au spectacle et leur donnera l'opportunité d'appréhender le spectacle vivant d'un point de vue transdisciplinaire.

1^{er} au 5 septembre résidence au Sans Réserve à Périgueux

12 au 16 septembre résidence au Rocksane à Bergerac

MEMOIRE EN FRICHE | COLLECTIF STIMBRE

Vendredi 10 septembre - Centre culturel de Bergerac

Partenariat : la CAB/Centre culturel Michel Manet et le Rocksane à Bergerac

Restitution du travail mené en résidence en 2020

Fréquentation : 25 personnes

PULSATION | CIE FLORENCE LAVAUD

Pulsation est un laboratoire artistique proposé par Florence Lavaud et soutenu par le PNAC Agora, par l'Odyssée Scène conventionnée de Périgueux, par l'Agence culturelle départementale et par Le CRAC à St Astier. Il a permis de réunir 5 artistes d'horizons différents pour mener des recherches par tandem.

23 juillet au 1^{er} août Le Lieu St Paul De Serre

II.1.4- LES AUTRES RÉSIDENCES DE CRÉATION | ARTS VIVANTS

LA TREVE | COLLECTIF LA NOVIA

Ce nouveau projet de La Novia a pour objectif la réalisation d'un film expérimental qui portera sur une approche poétique du plateau du Mézenc (Massif central). Cette création prendra une forme performative musicale et visuelle sur plusieurs écrans simultanément, avec manipulation du son et des images en direct.

Résidence du 25 au 29 octobre - Caves de l'Espace culturel F. Mitterrand - Périgueux

TAL COAL | MAUD HERRERA

Tal Coal est un concert solo qui s'écoute comme on regarde une carte géographique : on se promène à travers différents paysages, des filtres de couleur nous permettent d'imaginer d'autres époques, d'autres temps. A partir des mélodies occitanes du Haut-Agenais collectées par Père Boissière, Tal Coal tente de développer un langage musical, entre chansons folk et expérimentations sonores.

Résidence «Hors les murs» du 8 au 12 novembre - Grange de la Bigourie Chamboulive (19)

Résidence soutenue par le collectif Garage résidence Station d'Essence Patrimoniale

BOSC | ENSEMBLE DE CINQ MUSICIENNES

La création *Bòsc* est portée par des artistes d'horizons différents, 5 artistes féminines qui croisent la musique vocale et instrumentale, s'appuient sur la pratique linguistique occitane et sur un corpus de musiques et de chants pour révéler leur dimension universelle.

Résidence du 26 au 30 octobre - Le Rocksane Bergerac

Sortie de résidence : samedi 30 octobre à 19h30

Résidence soutenue par le collectif Garage résidence Station d'Essence Patrimoniale

JE ME COLLE, JE ME CACHE, JE DISPARAIS... | DAVID CHIESA - CAMILLE AUBURTIN

Poursuite de la création débutée en septembre 2020 pour la réalisation d'un récit filmique et musical à partir d'une banque d'images filmées en Super 8 et du documentaire de Camille Auburtin « Les robes papillons ».

Résidence du 18 au 22 janvier et du 5 au 7 août Caves de l'Espace culturel F. Mitterrand- Périgueux

L'OCELLE MARE | THOMAS BONVALET

Le projet solo du multi-instrumentiste est en constante évolution et transformation. Thomas Bonvalet agit sur un dispositif instrumental en temps réel, qui s'organise en plans sonores (amplifié et non amplifié, proche et distant), en un jeu d'interactions et de rétroactions. Le corps (et ses mouvements) est au cœur de ce système. L'amplification est multiple et de taille variable, mouvante (interruptions, manipulations, déplacements), spatialisée et parfois timbrée par la mise en contact de tambourins ou de membranes sur les hauts parleurs.

Résidence du 25 au 29 janvier - Espace Britten- Périgueux

DUO MARC PICHELIN | EMILIE SKRIJELJ

L'objectif de la résidence est d'explorer et créer une relation artistique et musicale à travers le dialogue entre l'accordéon et l'analogique.

Emilie Škrijelj explore l'accordéon dans ses moindres plis et en use à la fois comme d'un instrument à percussion et un générateur de matières électroacoustiques. Inspirée par ses recherches autour de la platine, du synthé modulaire et du field recording, elle amène l'accordéon sur le territoire abstrait de l'électronique par la manipulation du soufflet, le frottement de ses contours et l'exploration de ses extrémités.

Marc Pichelin est un musicien phonographique. Outre la composition électroacoustique, il développe des travaux en lien avec le spectacle vivant (danse et théâtre), la musique improvisée, l'installation sonore et la phonographie. Le travail de Marc Pichelin est imprégné de quotidien. Il est à l'écoute du monde proche, pas d'un monde fantasmé ou exotique, mais celui de la vie de tous les jours, avec ses travailleurs, ses paysages, ses rumeurs. Le travail phonographique lui permet une observation simple et discrète de l'environnement et des hommes.

Résidence du 1^{er} au 5 février Périgueux - Caves de l'Espace culturel F. Mitterrand - Périgueux

RIEN VIRGULE

Rien Virgule est un groupe de Dordogne qui colporte depuis 8 ans une musique généreuse, gracieuse et froide, intensément vibratoire qui a donné lieu à deux albums et de nombreux concerts.

Devenu trio en 2019 à la suite du décès d'un des musiciens, ils poursuivent leurs expérimentations gardant en mémoire la manipulation des sons et objets que leur a laissé Jean-Marc Reilla.

Dans une approche radicale et déviante de la musique Pop, les structures classiques de couplet-refrain leur servent de terrain de jeu et d'expérimentation, où fonctions rythmiques, mélodiques et bruitistes se confondent.

Résidence du 4 au 6 Février au Rocksane - Bergerac

LES FLEURS DE L'ENFANCE | CIE RESONANCE

De sa double expérience de chanteuse et danseuse Perrine Fifadji fait résonner la voix et le corps. Elle est comme le dit Patrick Lavaud : « corpeuse ».

Aujourd'hui, impossible d'imaginer Perrine chantant figée devant son public. Son micro, elle le porte sur elle et il la suit dans le moindre geste de la danse qui épouse chaque syllabe de son chant. De là, émane l'envie insatiable de croiser sa pratique du chant et de la danse, du dialogue corps-voix, avec celle d'autres artistes.

Résidence du 7 au 11 Décembre au Rocksane - Bergerac

LA JALOUSIE DU BARBOUILLE | CIE OGHMA

Relativement courte, visuellement riche avec gags et travail sur plusieurs hauteurs, d'un abord simple et d'une trame espiègle, La Jalousie du Barbouillé est l'introduction idéale à Molière et au théâtre baroque, pour les adultes et pour les plus jeunes.

La tradition du XVII^{ème} siècle faisait suivre une farce par une pièce en trois ou cinq actes. C'est pour renouer avec cette tradition que la compagnie propose de jouer d'affilée La Jalousie suivie d'Amphitryon de Molière (au répertoire de la Compagnie depuis 2017) dans un spectacle commun. Les mêmes acteurs jouent dans les deux pièces, pour proposer une réflexion sur le travail et la vitalité de l'acteur. En outre, la confrontation de deux styles d'écriture et de genres très différents permet de montrer la variété du style de Molière et son évolution dramatique, de ses débuts au poète de cour établi.

Résidence du 13 au 17 décembre Caves de l'Espace culturel François Mitterrand - Périgueux

MONSIEUR VS/OU/+/=MADAME | CIE AUGUSTE BIENVENUE

La compagnie Auguste Bienvenue a été en résidence de recherche pour travailler sa nouvelle création en rencontrant des artistes et spécialistes en culture médiévale afin de nourrir leur travail approfondissant leurs connaissances sur la place de la femme dans la société médiévale en Occitanie.

Artistes et spécialistes associés à la résidence de recherche :

Martine et Maurice Moncozet, Jean-François Gareyte et Gabriel Okoundji

Résidence du 6 au 10 décembre Caves de l'Espace culturel François Mitterrand - Périgueux

II.2- LES RÉSIDENCES TREMPLIN

Ce dispositif s'adresse prioritairement aux artistes du Département, n'ayant pas encore présenté leur travail dans un lieu de diffusion repéré ou labélisé et n'étant sous contrat avec aucune structure de production ou de diffusion.

Tout artiste accueilli dans le cadre d'une résidence tremplin a fait l'objet d'une évaluation portant sur son propos ou son intention artistique. Pour ce temps d'évaluation l'artiste est défrayé (transport/repas).

OBJECTIF : Soutenir la jeune création et l'émergence

Ce dispositif accompagne les démarches artistiques émergentes, pas encore repérées dans les circuits institutionnels. Il s'accompagne d'une évaluation de la structuration de l'activité et de la mise en place si nécessaire d'un accompagnement d'ordre administratif, juridique ou en communication...

PARTENAIRES :

- les acteurs culturels du territoire (centres culturels, festivals.), pour des retours et éventuellement un engagement en diffusion,
- les pôles de fabriques et lieux labélisés pour l'accueil et l'accompagnement pendant des temps de résidences,
- certains professionnels des domaines des arts visuels ou du spectacle vivant néo-aquitains si le développement du projet le permet,
- les acteurs de l'accompagnement (juristes, Pôle emploi.).

MOYENS TECHNIQUES HUMAINS ET FINANCIERS :

- les artistes sont accueillis dans des lieux dédiés ou aménagés (ateliers, salles équipées) conformément aux nécessités techniques énoncées dans la présentation du projet,
- les artistes sont hébergés et nourris,
- les artistes sont rémunérés pendant la période de résidence.

FANTASMATA | CIE MAJE

Cette résidence a pour objectif de finaliser la création du spectacle « Fantasmata ».

Dans ce jeu en trio, la recherche d'illusions dansées répond à la volonté d'accueillir et de libérer l'imaginaire. A travers l'exploration de la notion de fantasmata (due à Domenico da Piacenza) qui décrit un processus de création similaire au domaine de l'ombre corporelle, nous construisons des « tableaux d'images », sur une base d'apparitions, disparitions, telle une tentative d'explorer les espaces entre le mobile et l'immobile, la coupure qui les sépare, la résonance qui délicatement les lie, l'instant où chacun s'apprête à muer pour devenir un autre, le geste transitionnel qui autorise cette transmutation.» La Cie a travaillé trois jours avec la danseuse et chorégraphe Klara Beyeler afin de parfaire la mise en scène.

Résidence du 4 au 8 janvier Caves de l'Espace culturel François Mitterrand – Périgueux

SURPRISE | CHARLOTTE CATTIAUX

Par des résidences d'immersion dans les crèches de La CAB, Charlotte Cattiaux a mené des ateliers. Après plusieurs semaines de résidence à la Gare Mondiale, dont deux semaines en partenariat avec l'Agence culturelle, une quatrième semaine de résidence a eu lieu dans les caves à ECFM en partenariat avec La CAB au mois de décembre 2020.



L'objectif était de reprendre la pièce avec le nouveau musicien et le regard extérieur du chorégraphe. Une sortie de résidence a eu lieu avec l'équipe de l'Agence culturelle sans la présence des enfants à cause du contexte sanitaire.

La gestuelle de Charlotte s'est beaucoup enrichie. Le propos est clair et on comprend son intention d'interagir avec les enfants.

Charlotte profitera de ces restitutions pour réaliser un teaser.

Les sorties de résidence avec la présence des maternelles ont été programmées les 16 et 17 juin dans des crèches. L'objectif était d'observer la réaction des enfants afin de créer le spectacle jeune public « Surprise » avec le musicien.

Résidence du 15 au 17 juin Caves de l'Espace culturel François Mitterrand – Périgueux

LINA MODIKA

Ce nouveau projet du duo Lina Modika a pour objectif de finaliser la création de leur nouveau répertoire avant de partir sur les routes en tournée.

Lina Modika vous entraîne vers un monde où les heures s'étirent et se compriment au gré des montres molles, où les jours ne sont faits que d'aurores délicieusement fraîches, et de moites crépuscules, où les villes ne sont que des chimères agitées au bout des voies ferrées, que l'on quitte pour d'autres rails après une danse du diable.

Résidence du 25 au 28 mai Caves de l'Espace culturel François Mitterrand - Périgueux

ORPHELINS | CIE HERBES HAUTES

La compagnie Herbes Hautes, basée en Dordogne, a choisi d'adapter *Orphelins*, de Dennis Kelly, un texte vif, plein de vitalité qui navigue entre enquête policière et drame social et familial.

Rare auteur dramatique à s'essayer au genre du thriller pourtant propice à un récit captivant et à un portrait sans concession de la nature humaine, Dennis Kelly dépeint dans ses pièces la violence du monde urbain contemporain. Orphelins exprime ainsi nombre des fractures qui divisent nos sociétés : la force des solidarités individuelles face à la fragilité de la morale collective, l'intimité familiale opposée au « monde de la rue », le sentiment d'appartenance à une communauté et la xénophobie, la protection de soi et l'oppression de l'autre désigné indésirable.

La compagnie a travaillé tout particulièrement au cours de ces 5 jours à la médiation autour du spectacle pour un public scolaire.

Résidence du 1^{er} au 14 février - La Gare Mondiale à Bergerac

Résidence du 8 au 12 Mars Caves de l'Espace culturel François Mitterrand - Périgueux

WILL | DUO MILL

Le projet Will propose la présentation d'un Livre-Concert adapté de l'œuvre littéraire de Robert Louis Stevenson « Will du Moulin » pour le spectacle vivant.

C'est une adaptation contemporaine qui offre des dimensions supplémentaires au livre et à la musique. En utilisant des extraits du texte, l'histoire est recomposée dans une mise en espace, en musique et en image. Pour se faire le duo de musiciens, joue sur scène avec de la projection de diapositives, de la rétroprojection, de l'enregistrement sur bande et de la musique live.

Résidence du 24 au 25 Mars Caves de l'Espace culturel François Mitterrand - Périgueux

MAEVA CROISSANT

Invitée en résidence de recherche et d'expérimentation pendant une semaine, l'Agence culturelle a sollicité l'artiste chorégraphe et performeuse Carole Novak pour qu'elle apporte à Maéva Croissant un regard sur son travail et sur de nouvelles recherches.

En résidence du 27 septembre au 1^{er} octobre Caves de l'Espace culturel F. Mitterrand - Périgueux

LA F.A.T (FANFARE ARTISANALE TRADITIONNELLE)

Ce collectif, sensible aux musiques traditionnelles, joue, arrange et crée un répertoire acoustique mêlant instruments de bal trad et de fanfare. Le programme s'articule autour de la musique traditionnelle du Périgord avec un répertoire élargi aux musiques populaires du monde au son métissé des saxophones baryton et soprano / trombone, cornemuse / fifre, percussions et accordéon diatonique. La FAT est donc une Formation à Ancrage Territorial polyvalente.

Résidence du 22 au 23 avril Salle des fêtes - Tocane St Apre

BOOST 2020/21

Le dispositif a pour objectif d'accompagner des artistes émergents de la scène des musiques actuelles aspirant à la professionnalisation et doit permettre de soutenir un ou deux groupes par an. Il est piloté conjointement par le Rocksane à Bergerac, Le Sans Réserve à Périgueux et l'Agence culturelle départementale. Boost propose aux groupes sélectionnés un accompagnement s'appuyant sur quatre axes : la formation, l'accueil en résidence, le conseil administratif et juridique, le soutien en communication.

BAZ AND THE MECHANICS

Baz &™ est un duo folk pop français, basé près de Bergerac.

Bastien Baz Sager (guitare-chant) et Matthieu Cahuzac (percussions) se sont rencontrés en 2017 sur une scène ouverte de Dordogne. Leur style naît de la confrontation de leurs deux univers : la pop/folk et la musique Afro. Le duo tourne dans la région Nouvelle-Aquitaine en 2018 sur les scènes du Rocksane, des Estivales au port de Bergerac, au Pub le Plus Que Parfait... et assure la même année les premières parties de Wallace et Da Silva.

SYRON

Syron pratique la batterie depuis son plus jeune âge. Cette passion pour l'instrument et son goût de l'aventure le mènent vers la création du groupe de rock « Emotions confondues ». Petit à petit, au gré des expériences, Syron troque ses sonorités rock pour des tonalités plus orientées vers le hip-hop, mouvement musical auquel il va consacrer 16 ans de sa vie en qualité d'auteur-interprète. En 2016, il intègre le crew associatif Connexion Double H qui a pour mission de développer la culture hip-hop en France, collectif qu'il abandonne pour se consacrer à Arkann, marque de streetwear qu'il avait créée en parallèle en 2017 et qui a vu naître le projet Du soleil à la lune.

YVGEN

YVGEN (prononcez bougent) est un duo français de synthon, fondé en 2018. Le groupe est composé de Ornella Alexandre (voix) et Baptiste Descamps (producteur, synthé).

Leur premier single, Fier Chief, est sorti en mars 2019 et a été nommé comme l'un des meilleurs morceaux de l'année par Artefaktor Radio, et fut diffusé sur l'Electronic Family Tree Radio Show présenté par le pionnier de la Synthpop, Rusty Egan (ex-Visage, Rich Kids).

Leurs inspirations musicales s'étendent de Orchestral Manoeuvre in the Dark, Techniques Berlin à Stu Philips. La musique de YVGEN pourrait être décrite à la fois comme minimale et entière, froide et éblouissante, envoûtante et triomphale.

Le duo travaille actuellement sur leur premier EP.

NACAR

Nouvelle vague Brésil.

Des nappes synthétiques submarines, la mémoire du tambour, une voix légère et nacrée.

II.3- LES COPRODUCTIONS

OBJECTIF : Contribuer à la production d'œuvres d'artistes départementaux ou régionaux.

MOYENS FINANCIERS : L'Agence culturelle départementale s'engage à travers un contrat de coproduction et s'assure de la présentation de l'œuvre créée dans le cadre d'un partenariat de diffusion ultérieure.

BÉNÉFICIAIRES :

Les artistes départementaux n'étant pas en recherche de lieu de création, pouvant attester d'une démarche professionnelle inscrite dans les réseaux de la création, en capacité de présenter un budget de production et des coproducteurs avérés.

Les artistes régionaux étant soutenus par un partenaire départemental, pouvant attester d'une démarche professionnelle inscrite dans les réseaux de la création, en capacité de présenter un budget de production et des coproducteurs avérés.

FEU LA MERE DE MADAME | CIE BOIS ET CHARBON

Jeu des apparences, Madame cherche dans le sport à limiter les ravages du temps, Monsieur dans le déguisement une échappatoire hyperbolique à sa petitesse : signes extérieurs de richesse, signes extérieurs de jeunesse.

Caricature du petit monde bourgeois et arriviste qui se prend pour la révolte des valets. Il s'agit de parler de l'humain, dans ses travers, dans ses bassesses. Profiteurs, harceleurs, dénués de cœur ? *Bois et Charbon* épingle dans cette mise en scène les personnages de Feydeau comme des papillons hauts en couleur pris dans les filets de leurs contradictions.

PEBBLEBOY | CIE LAZZI ZANNI

La compagnie travaille depuis 2012 à la mise en scène d'un triptyque sur les thématiques de l'enfance et le rapport au père, la construction de soi, en littérature jeunesse. Ce projet a débuté avec *Pinok* en 2013, réécriture du *Pinocchio* de Collodi et a continué avec *Être le loup*, texte de Bettina Wegenast, sur l'identité, le pouvoir de l'argent et l'amitié perdue.

Ce troisième opus, *Pebbleboy* d'Eric Pessan raconte l'histoire d'un petit garçon, qui, pour fuir une maltraitance familiale et scolaire, s'enferme dans un monde peuplé de super-héros.

A VOIX D'AILES | CIE AU FIL DU VENT

Dans l'univers d'un cabinet de curiosités actuel, Fourmi, clown sensible et délicate, s'intéresse aux petites choses, celles auxquelles on ne fait pas vraiment attention : un insecte, un mouvement imperceptible, un pressentiment, un frisson... Fourmi (se) pose beaucoup de questions. Pourquoi le temps passe si vite parfois ? C'est quoi vieillir ? C'est être témoin d'un corps qui faiblit et nous mène vers la fin ? La fin de quoi, d'ailleurs ? Et la vie, elle contient combien d'émotions ? Est-ce qu'elles font écho aux sons de la nature, comme les poules quand elles parlent aux oiseaux ? Fourmi aime ses partenaires à plumes. Elles sont simples, spontanées. Sans filtre.

« A Voix d'Ailes » est une création atypique tissant sa démarche vers une philosophie de la simplicité. Elle invite à entendre d'autres échos du monde, ou bien l'écho d'autres mondes si près de nous, là, au bord de l'intime.

WILDEN MONUMENT | CIE MELKIOR THEATRE/HENRI DEVIER

Wilden est avant tout un chasseur. Il habite l'espace par effraction. Il ne s'y installe pas. Il engage un processus de capture, une sorte de piège entre hospitalité et hostilité. Une sorte d'« hostilité ».

Dans son Empty Shack et « sous son masque » Wilden peut accueillir plusieurs identités et faire de la main un outil de toutes les circonstances. Wilden ne symbolise rien, ne revendique rien. Il s'agit pour lui de constituer une aire de campement et de l'habiter.

WARREN | CIE MOI NON PLUS

Originaire de Dordogne, Laurent Eyllier mène en parallèle une carrière d'acteur et de metteur en scène dans le Bordelais. En 2005, il prend la direction de la compagnie Moi non plus ! qui le conduit sur le chemin de l'écriture théâtrale. Sa création porte sur le thème de la différence et l'incompréhension que celle-ci peut susciter dans l'entourage, même le plus proche.

W OU LE SOUVENIR DE L'ENFANCE | CIE PIANO PLURIEL-LA JOLIE PURPOISE

« Je n'ai pas de souvenir d'enfance. »

Chez Perec, ce n'est pas le trop-plein de mémoire qui déclenche l'écriture autobiographique, mais les « blancs » et la douleur qui en résulte. Les traumatismes de la guerre ont escamoté la plupart de ses souvenirs d'enfance.

À la manière d'un polar cathartique, Perec mène l'enquête et remonte le fil brumeux de sa mémoire. Il alterne deux récits peuplés de fantômes, entre fiction et autobiographie, où la psychanalyse tient une place de choix. Du divan à la table de travail, les voyages s'éclairent l'un l'autre, dévoilant en filigrane l'olympisme triomphant, le nazisme, la guerre, les camps...

L'ENVOL | CIE ROULETABILLE THEATRE

Création pour le Jeune Public à partir de 8 ans.

Cette histoire invite au voyage, cette histoire est celle de deux jeunes qui, à la question « Pourquoi partir ? » répondent simplement « et pourquoi pas ? ».

L'un vit ici...en France, en Dordogne, il s'appelle Alphonse L'autre vit là-bas...au Mali, à Gao, elle s'appelle Awa.

Tous deux, pris dans leur quotidien, décident, un jour, de partir en suivant un vol de grues. Alors, ils prennent la route et se lancent. Ils partent... Un horizon, une possibilité, un choix. Les grues semblent leur ouvrir un chemin qu'ils ne soupçonnaient pas.

Elles sont l'appel de l'inconnu, la volonté d'aller, coûte que coûte.

Alphonse traversera l'Occitanie, sa campagne du Périgord, Bordeaux, les Pyrénées, le désert d'Aragon...

Awa passera par le fleuve Niger, Tombouctou traversera le Sahara avec les Touaregs avant de franchir la méditerranée...

Ces 2 traversées, celle d'Awa et celle d'Alphonse, seront chahutées par l'imprévisible.

Alors se débrouiller, tomber, se relever, découvrir et avancer, l'un vers le sud, l'autre vers le nord. L'un vers l'autre.

JE L’AFFIRME, JE DOUTE ! | CIE GALOP DE BUFFLES

Nous sommes à quelques jours de la première, et tout n'est pas au point, tant s'en faut. Les répétitions pour aujourd'hui sont terminées.

Le metteur en scène et les comédiens, après une rude journée, ont déserté le plateau, laissant place à Arthur le technicien, qui n'a que quelques heures ce soir pour peaufiner accessoires, bandes-son, vidéo, etc.

Mais il est interrompu dans son élan par le retour intempestif d'Antonin Térieur, le comédien qui incarne le personnage principal, le père, dans « Les bâtisseurs d'empire » de Boris Vian.

Celui-ci est en souffrance, il est torturé par les caprices et les exigences du metteur en scène. Ils sont contraires à ses aspirations.

Antonin en est contrarié, froissé, heurté... Il vient sur le plateau espérant trouver une voie, une solution à ses interrogations ! Il pensait se trouver seul pour réfléchir, mais c'était sans compter sur la présence du technicien.

UN JOUR TOUT S’ILLUMINERA | CIE 3EME GENERATION

Leur nouvelle création « Un jour tout s'illuminera » sera présentée à l'automne 2022 à l'Odysée, Théâtre de Périgueux. Pièce adaptée du documentaire de Mosco Boucault « Roubaix, commissariat central, affaires courantes » qui traite de la misère humaine présentée ici sous la forme d'une fable chorégraphique.

LE PETIT B | CIE MARION MUZAC

Le réseau LOOP poursuit l'aventure en imaginant un nouveau projet de commande destiné, cette fois-ci, à la petite enfance : « Les mouvements minuscules ». Contrairement aux programmes précédents, celui-ci invite un(e) seul(e) chorégraphe à créer une forme courte, destinée à l'in-situ (crèches, écoles maternelles...) ou aux plateaux et adressée aux tout petits. Le projet « Les mouvements minuscules » est confié à un(e) chorégraphe à l'écriture forte et singulière, qui ne concède rien en terme esthétique, et déjà expérimenté(e) à l'adresse du jeune public. L'objectif de ce nouveau projet est d'encourager les artistes chorégraphiques à créer pour la petite enfance, âge pour lequel l'offre de spectacles de danse est plus ténue. C'est aussi d'inviter des chorégraphes aguerris(e-s) qui pourront concevoir des formats exigeants et inventifs tout en étant adaptés aux contextes de représentation, comme celui d'investir les lieux et espaces de la petite enfance. Autour de ce nouveau programme, un programme d'actions pédagogiques est pensé spécifiquement pour les professionnels de la petite enfance, les jeunes enfants et leur entourage. Le premier opus de « Les mouvements minuscules », sera créé fin 2022, par la chorégraphe Marion Muzac, avec une pièce intitulée LE PETIT B.

DU BOUT DE LA TÊTE AUX PIEDS D'APRES PAWP | CIE LILO

« Du bout de la tête aux pieds » est un texte évoquant l'évolution de Pawp dans son monde. Pawp est le prénom Paul dans la bouche d'un enfant de deux ans, à la découverte de la parole. Coiffé d'une chapka périgourdine, Pawp est un personnage à la fois hésitant et en mouvement.

Aux frontières du conte dans une écriture « non-identifiée », ce spectacle sur l'intime est construit sur fond de collecte de la Mémoire(s) occitane en Dordogne.

Artiste depuis toujours, musicien, poly-instrumentaliste, compositeur, improvisateur, Paul Jochmans, intègre à ses compétences la théâtralité et l'écriture. Les mots de Paul créent des images très prégnantes. Pour la partie création musicale, Paul s'est associé à Gilles qui apporte au projet sa sensibilité, son exigence et son désir de mixage. Dans le dispositif scénique imaginé, chaque endroit est questionné ainsi que la place des spectateurs, la lumière, le son.

MONSIEUR VS/OU/+/=MADAME | CIE AUGUSTE BIENVENUE

Le projet de cette pièce chorégraphique est d'aborder la crise de la parité et de l'égalité entre les hommes et les femmes. Cette crise qui a pris de l'ampleur ces dernières années conduit à une volonté et une recherche de l'égalité à tout prix, tant dans la vie professionnelle que privée et fait ressortir deux enjeux fondamentaux : la différence et le rapport au pouvoir.

L'héritage de cette « suprématie » masculine dans les sphères politiques, économiques, intellectuelles et familiales se confronte aujourd'hui à une libération de la parole des femmes mais aussi à la naissance de groupes revendicateurs qu'on ne peut plus ignorer.



PASSATGE A L'ACTE | CIE LILO

Les partenaires s'entendent pour mettre en place un accompagnement à la recherche artistique et au développement de compétences en jeu théâtral en occitan via le laboratoire artistique « Passatge à l'acte » De septembre à décembre 2021 : élaboration du dispositif « Passatge à l'acte » et recrutement des participants (artistes locuteurs occitans ou locuteurs ayant des accointances marquées avec les expressions artistiques).

THAÏLANDE | ANTHONY GRIPON

Anthony Gripon, artiste plasticien, a présenté à la Gare Doisneau une série de photographies, issues d'une résidence artistique en Thaïlande, témoignant de son séjour et de son regard subjectif sur ce pays où il a vécu deux mois. L'exposition regroupait une vingtaine de tirages encadrés sous verre.

TERRA COGNITA #1 / FOND DU PARKING | ERIC SOLE

Eric Solé est photographe. Préoccupé par les manifestations de la production humaine, il s'est intéressé aux parkings de sites touristiques – endroits faussement banals où les gens interrompent un périple organisé et se croisent, dans un décor fait de trottoirs, d'arbres maigrichons et de poubelles débordantes ; « c'est peut-être et surtout le lieu où s'exprime à merveille la confusion entre la culture et le tourisme » (Eric Solé).

LEGER SUR LA TERRE | MYRTILLE VISSCHER

Myrtille Visscher, photographe, a été invitée à présenter à la Gare Doisneau « Léger sur la terre », un projet débuté en 2008 et toujours en cours, qui la mène à la rencontre de personnes ayant fait un choix de vie singulier, souvent en pleine nature, tourné vers l'essentiel et vers une forme d'autonomie. L'exposition rassemblait une sélection de photographies issues de ces rencontres, réalisées à travers l'Europe, des plans dessinés représentant chaque lieu où l'artiste a séjourné, ainsi qu'un diaporama d'images accompagné d'une bande son originale.

NUMERO VERT | JEREMIE RIGAUDEAU

Jérémy Rigaudeau, illustrateur et plasticien, porte le projet « Numéro vert », une installation sonore, interactive et poétique. Il s'agit d'un dispositif d'écoute en temps réel ; des capteurs sont placés en pleine forêt pour récolter des sons qui sont retransmis 24h/24 sur une borne d'écoute, placée autre part, dans l'espace public, sans limite de distance entre émetteur et récepteur. Cette installation a été présentée pour la première fois au public en 2021, à l'occasion de la Biennale d'art contemporain de Sélestat.

ŒUVRE VIDEO | JULIE CHAFFORT

Porté par l'association du même nom, Nuit des Temps est un festival interdisciplinaire et intergénérationnel dont la première édition se déroulera à Queyssac, en Dordogne, les 14 et 15 mai 2022. La programmation, construite autour de différentes esthétiques, sera proposée sous forme d'un parcours artistique ; un soin particulier sera accordé à l'accueil, la qualité de l'expérience et une juste rémunération des artistes. Julie Chaffort, artiste vidéaste, est invitée par l'association Nuit des Temps à réaliser une œuvre vidéo qui sera présentée lors de la première édition du festival.

GOOBLE, GABBLE | BOB COUGAR

Invité par la Galerie Hôtel Palenque à Villebois-Lavalette, Bob Cougar a réalisé un travail autour du film

« Freaks » de Tod Browning. Son projet, intitulé « Gooble, Gabble », a pris la forme de plusieurs installations mêlant images et sons, plongeant le spectateur dans l'atmosphère du film ; photogrammes des personnages ou reproduisant certaines scènes, autoportraits intégrant des éléments de la culture pop et de la mythologie, ambiance sonore... « Gooble, Gabble » est un hommage à « Freaks » ; il évoque aussi la question de la difformité, de son appropriation et de sa sublimation et, plus généralement, de la réinvention de sa propre image.

Exposition du 26 avril au 31 mai 2021 à la Galerie Hôtel Palenque - Collège Henri-Martin à Villebois-Lavalette (16)

SIGNAUX DE PISTE | MICHEL BRAND

Michel Brand a été invité à présenter une exposition personnelle à la Galerie Roger-Viollet à Paris. Cette exposition, intitulée « Signaux de piste », rassemblait une vingtaine d'œuvres récentes ; des sculptures aux lignes simples et élancées, privilégiant l'harmonie des formes et le travail de la matière.

Exposition du 2 au 25 septembre 2021 à la Galerie Roger-Viollet à Paris

SILENCE FRAGILE | LEONNE HENDRIKSEN

Invitée à présenter une exposition personnelle à l'Espace culturel François Mitterrand en 2022, l'artiste a imaginé le projet Silence fragile, une installation évolutive évoquant la vulnérabilité délicate intrinsèque à la beauté du corps humain.

LA VIE SOUTERRAINE | CAMILLE LAVAUD

Le projet prend pour point de départ l'attaque historique d'un train en gare de Neuvic par des résistants en 1944 et le hold-up de plusieurs milliards de francs, et parcourt la période de 1937 à 1950. Ce projet a pris la forme d'une bande dessinée, éditée chez les Requins Marteaux, et d'une exposition qui est accueillie par les Archives départementales de la Dordogne, où l'artiste a également nourri ses recherches auprès d'historiens et de spécialistes.

TIERRA MAGICA | YANNICK CORMIER

En cette fin d'année 2021 sortent deux ouvrages consacrés au photographe Yannick Cormier, « Tierra magica » édité par Light Motiv (59) et « Dravidian Catharsis » édité par Le Mulet (Belgique). A cette occasion, plusieurs rencontres-signatures et expositions sont programmées à Roubaix, Lille, Bruxelles et Châlons-sur-Saône. Yannick Cormier y présente des photographies récentes, dont les tirages ont été réalisés par l'atelier Romane Angelo à Périgueux.

III. LES PROGRAMMES ARTISTIQUES & CULTURELS

III.1- LES PROGRAMMES DÉPARTEMENTAUX

III.1.1- SPRING !

EN CHIFFRES

16 compagnies accueillies

50 représentations

1 889 spectateurs

37 communes accueillantes

Spring ! est dédié à la jeunesse et donne l'occasion de vivre de nouvelles expériences, de s'ouvrir au monde de la création contemporaine, de nourrir son esprit critique. Ce programme, à partager pendant le temps scolaire ou en famille, s'adresse largement à un public d'enfants, d'adolescents et de jeunes adultes. Construit dans la diversité des expressions de la danse et de la musique, du théâtre, des arts numériques ou sonores, du ciné-concert, SPRING ! présente la création d'aujourd'hui, exigeante, inattendue, prolifique par la découverte d'œuvres, la pratique et l'échange. SPRING ! se construit à l'échelle départementale avec de nombreux partenaires, en complémentarité à d'autres événements dédiés à la jeunesse.

La crise sanitaire conduit à revisiter et adapter l'édition 2021 de Spring ! pour maintenir une offre culturelle en direction de la jeunesse, dans des contextes garantissant le respect des conditions sanitaires. Aussi, l'Agence culturelle a privilégié en 2021 les parcours d'éducation artistique et culturelle ainsi que l'offre artistique à partir de la création départementale et régionale.

De ce fait, l'objectif de la diversité des formes et de l'accès à la création d'aujourd'hui présentée dans les réseaux nationaux n'est que partiellement atteint.

En revanche, l'attention portée à l'équité territoriale par le développement des partenariats locaux et l'accompagnement des professionnels via les modules de formation/action restent au cœur du projet.

L'économie des projets a été très fragilisée par la limitation des jauges et la nécessité de multiplier les représentations.

Pour les saisons futures, l'enjeu est de développer un programme à destination du public familial, en portant une attention particulière à l'adresse à ce public (propositions ciblées et adaptées, avec un propos convoquant et impliquant plus directement les jeunes et particulièrement les adolescents.

III.1.2- SPRING ! LA SAISON est une programmation territorialisée construite avec les partenaires culturels, associatifs et éducatifs du territoire et en complémentarité à d'autres événements dédiés à la jeunesse.

EN CHIFFRES

7 compagnies accueillies

9 représentations

667 spectateurs

8 communes : Nantheuil, Vergt, Annesse et Beaulieu, Le Bugue, Montignac, Le Buisson-de-Cadouin, Terrasson, Meyrals

Structures culturelles partenaires : l'association Canopée, EVS La Clé, le CRAC, Point-Org, l'Odyssee, l'Agora, Le Chaudron, Centre culturel l'Imagiscène.

ORPHELINS | CIE HERBES HAUTES

Jeudi 27 mai - Le Nantholia à Nantheuil

Partenariat : association Canopée

Nombre de représentation : 1

Fréquentation : 105 personnes (jauge limitée - complet)

LA PETITE FILLE AUX GENOUX ROUGES / ROSES | CIE FLORENCE LAVAUD

Mercredi 30 juin - Espace de vie social La Clé Vergt Partenariat : EVS La Clé Vergt

Nombre de représentation : 1

Fréquentation : 45 personnes (jauge limitée)

ROSIE | CIE PAON DANS LE CIMENT

Samedi 29 mai - Annesse et Beaulieu / Festival la Vallée Partenariat : Le CRAC, l'Odyssee, l'Agora

Nombre de représentations : 2

Fréquentation : 160 personnes

MA MAISON | CIE L'MRGEE

Dimanche 23 mai - Le Bugue / Festival Brikabrak

Partenariat : association Point-Org, l'Agora

Nombre de représentation : 1

Fréquentation : 80 personnes

BRIGADES DE LECTURE | CIE THOMAS VISONNEAU

Mercredi 20 octobre - Salle Jean Macé - Montignac

Partenariat avec Le Chaudron

Fréquentation : 22 personnes

TANT BIEN QUE MAL | CIE MMM...

Date : Samedi 9 octobre 2021, 20h30

Lieu : Pôle d'animation culturel, Le Buisson-de-Cadouin

Nombre de représentation : 1

Partenariat : Point-Org

Fréquentation : 150 personnes

HEMISTICHE ET DIERESE | CIE THOMAS VISONNEAU

Date : vendredi 3 décembre 2021, 20h30

Lieu : Centre culturel, Terrasson

Nombre de représentation : 1

Partenariat : Centre culturel l'Imagiscène

Fréquentation : 25 personnes

ENFANT D'ÉLEPHANT | CIE LES LUBIES

Date : dimanche 12 décembre 2021, 16h

Lieu : Meyrals

Nombre de représentation : 1

Partenariat : Point-Org

Fréquentation : 80 personnes (complet)

LES ANNULATIONS COVID

HORACE | CIE THOMAS VISONNEAU

Vendredi 30 avril - Le Nantholia à Nantheuil

Partenariat : association Canopée

Nombre de représentation : 1

HUNE | CIE PAON DANS LE CIMENT

Samedi 22 mai - Le Bugue / Festival Brikabrak

Partenariat : association Point-Org, l'Odysée

Nombre de représentation : 1

SOULIERS DE SABLES | CIE LA PETITE FABRIQUE

Samedi 11 décembre - Le Nantholia à Nantheuil

Partenariat : association Canopée

Nombre de représentation : 1

III.1.3- SPRING ! ACTION CULTURELLE

Le programme s'attache à proposer aux jeunes et à leur famille, en temps scolaire et hors temps scolaire des moments de rencontre et de pratique privilégiés avec les équipes artistiques et les œuvres. Ce volet du programme se réalise avec les partenaires locaux professionnels ou bénévoles qui portent une activité régulière et de proximité en direction de la jeunesse.

III.1.4- PARATGE

EN CHIFFRES

7 Equipes artistiques ont été soutenues en création

19 Equipes artistiques ont été invitées à participer au programme

2898 personnes ont fréquenté le programme

185 personnes ont participé à un stage

853 personnes (élèves 1^{er} et 2nd degrés)

17 écoles et établissements scolaires partenaires

Organisé par l'Agence culturelle départementale, Paratge est un évènement initié par le Conseil départemental de la Dordogne et soutenu par le Conseil régional Nouvelle-Aquitaine. Cette manifestation dédiée à la culture occitane s'enracine dans les valeurs d'ouverture et de respect propres à l'esprit du « Paratge ». La culture occitane est ainsi considérée en tant que culture du monde et placée au cœur de celles-ci.

Au regard du développement des partenariats Paratge se décline en :

- une saison développée en partenariat et territorialisée | [Paratge La saison](#)
- une dynamique en direction des pratiques en amateur | [Paratge en amateur](#)
- un soutien à la création artistique | [Paratge en création](#)
- des parcours EAC venant en appui à la politique linguistique pilotée par le Conseil départemental de la Dordogne | [Génération Paratge](#)

Le programme est apprécié à l'échelle du département et les partenariats se développent chaque année. En 2021 comme en 2020 la mise en œuvre du programme a été bouleversée par le contexte sanitaire. Certains partenaires ont annulé leur manifestation et la mise en œuvre des parcours EAC n'a pas pu être totale. La plupart de ateliers de pratique ont eu lieu mais cette année encore les Rencontres Génération Paratge, évènement attendu par les élèves et les enseignants ont été annulées.

III.1.5- PARATGE LA SAISON

EN CHIFFRES

- **11** compagnies
- **13** représentations
- **2045** spectateurs
- Communes : Nantheuil, les Eyzies de Tayac, Granges d'ans, Bourdeilles, Ribérac, Val de Louyre et Caudeau, Meyrals, Daglan, La force, Nantheuil, Saint-Rabier, Bergerac
- Structures culturelles partenaires : Les associations Canopée, Point Org, le Monde dans mon village, Syrinx, Les Bastonnades, Le Sillon, Miladiou, Rencontres occitanes, Soutien partage Evasion, Canopée, Théâtre de La Gargouille

SAN SALVADOR

Jeudi 15 juillet : En partenariat avec l'association Point Org/ Les Eyzies-de-Tayac

Fréquentation : 240 personnes

SAN SALVADOR & ZORG

Vendredi 16 juillet : En partenariat avec l'association le Monde dans Mon Village et la Ferme de la Noix Patiente / Grange d'Ans

Fréquentation : 260 personnes

CONFERENCE EN MUSIQUE « ALIENOR D'AQUITAINE » | KATY BERNARD & CAROLE MATRAS

Jeudi 22 juillet : En partenariat avec l'association Syrinx et la commune de Bourdeilles / Bourdeilles

Fréquentation : 18 personnes

KAN AQUITANIA | LA MANUFACTURE VERBALE

Dimanche 8 août : En partenariat avec le service culture de la ville / Ribérac

Fréquentation : 115 personnes

ENTALH | LAÜSA

Samedi 21 août : En partenariat avec l'association Les Bastonnades / Val De Louyre et Caudeau

Fréquentation : 100 personnes

SAMARABALOUF | GOULAMASKA

Samedi 4 septembre : En partenariat avec l'association Le Sillon / Meyrals

Fréquentation : 400 personnes

SUPER PARQUET

Samedi 11 septembre : En partenariat avec l'association Miladiou / Daglan

Fréquentation : 490 personnes

LA FANFARE DE GOULAMAS'K

Samedi 18 septembre : En partenariat avec l'association « Rencontres Occitanes - Festival Bernard Lesfargues / La Force

Fréquentation : 50 personnes

RETOUR AUX SOURCES L'UELH DE LA FONT | NOU

Dimanche 19 septembre : En partenariat avec l'association Soutien-Partage-Evasion

Fréquentation : 87 personnes

MA LANGUE MATERNELLE VA MOURIR ET J'AI DU MAL A VOUS PARLER D'AMOUR | YANNICK JAULIN

Samedi 18 septembre : En partenariat avec l'association Canopée / Nantheuil

Fréquentation : 135 personnes

SAMAÏA

Dimanche 3 octobre : En partenariat avec l'association Le Monde dans mon village / Saint-Rabier

Fréquentation : 110 personnes

LO BARRUT

Samedi 30 octobre : En partenariat avec le Théâtre la Gargouille / Bergerac

Fréquentation : 40 personnes

LES ANNULATIONS COVID

BALADE CONTEE | JEAN- FRANCOIS GAREYE

Mardi 31 août : En partenariat avec l'association théâtre de la Gargouille / Bergerac

DANSES ET PALABRES | BALIVERNES

Samedi 18 septembre et dimanche 19 septembre : En partenariat avec l'association Les Guitares Vertes /Thiviers

RANA GORGANI ET MARYNA VOZNYUK

Jeudi 14 octobre / Sainte-Foy Les Vignes

Vendredi 15 octobre / Queyssac

Samedi 16 octobre / Monfaucon

III.1.6- LE PROGRAMME D'EXPOSITIONS ET DE MÉDIATION À L'ESPACE CULTUREL FRANÇOIS MITTERRAND

EN CHIFFRES

- 3 expositions monographiques
- **7913** personnes
- **157** groupes

Le programme d'expositions à l'Espace culturel F. Mitterrand a pour objectif de promouvoir la création contemporaine dans le domaine des arts visuels et d'accompagner le regard des publics dans sa découverte. S'appuyant sur la salle d'exposition et de médiation à l'Espace culturel François Mitterrand, l'Agence culturelle départementale nourrit son action en développant des collaborations institutionnelles et privées à l'échelle nationale. Elle se positionne à la fois sur la présentation d'expositions thématiques et monographiques qui lui permettent d'explorer et de donner à voir la vitalité créatrice de ce domaine artistique.

Dans un contexte de crise sanitaire, malgré plusieurs reports et incertitudes, les accompagnements artistiques d'Inna Maaïmura et de Kristof Guez et la présentation de leur projet, ont pu être menés jusqu'au bout. Grâce à l'engagement de l'Agence culturelle, sa réactivité et sa capacité d'adaptation, la programmation a été réalisée dans son intégralité.

Une année couronnée par l'exposition de Rébecca Dautremer, belle surprise artistique et grand succès public !

ANTI-(N)ANTI | INNA MAAIMURA

Exposition du 5 juin au 9 juillet 2021

Pour cette exposition, l'artiste a poursuivi ses recherches sur la notion de skotos, terme grec qui renvoie à la notion d'obscurité, le plasticien Inna Maaïmura a conçu et présenté une installation in situ. Il a investi la totalité de la salle d'exposition, y créant des espaces, des textures, des contrastes, et mettant en scène, dans un minimalisme formel, ses réflexions sur les obscurités et les lumières.

Programme associé : 2 projections de *Stalker*, 1 concert de Marc Pichelin et Emilie Škrijelj

Fréquentation : 556 personnes

Médiation dans le cadre de visites commentées et ateliers : 11 groupes

Scolaires : 1 classe

Établissements spécialisés : 3 groupes

Les visites du samedi : 6 groupes

Personnel du conseil départemental : 1 groupe

Les Ateliers en famille : 1 groupe.

MYTHES | KRISTOF GUEZ

Exposition du 7 août au 18 septembre 2021

Kristof Guez, photographe, entretient des liens de longue date avec la Grèce (il avait d'ailleurs reçu le soutien de l'Agence culturelle en 2012 pour la publication de son ouvrage *Antikira*). Son dernier projet, *Mythes*, est à la fois documentaire et intimiste ; il évoque une Grèce fantasmée, celle des souvenirs d'enfance de l'artiste, et celle qu'il retrouve quelques années plus tard, une fois devenu adulte. Associant à son regard celui du géographe Pascal Desmichel, Kristof Guez explore la notion de mythes et interroge les relations qui unissent un lieu à un homme, à son identité et à son devenir.

Programme associé : table ronde « Reliefs grecs, du mythe au réel » à l'ECFM, et randonnée urbaine « Lagrande traversée » en partenariat avec l'Agora

Fréquentation : 612 personnes

Médiation dans le cadre de visites commentées et ateliers : 10 groupes

Établissements spécialisés : 1 groupe
Les visites du samedi : 7 groupes

Les Ateliers en famille : 2 groupes

DES SOURIS, DES HOMMES, JACOMINUS ET CIE | REBECCA DAUTREMER

Exposition du 6 octobre au 30 décembre 2021

Cette exposition a rassemblé des peintures originales extraites de différents ouvrages de l'artiste, prêtées par la Galerie Robillard, offrant un panorama du travail d'illustration mené par l'artiste depuis une vingtaine d'années. Outre cet ensemble « rétrospectif », l'Agence culturelle a proposé à Rébecca Dautremer d'imaginer quelque chose de particulier pour cette exposition, une création qui serait présentée pour la première fois, à Périgueux. L'artiste, justement engagée dans une réflexion sur une mise en volume de son travail, a conçu et réalisé trois « machines » en bois, actionnables, mettant en scène un épisode de la vie de son célèbre lapin, Jacominus Gainsborough.



L'exposition a attiré un nombre record de visiteurs.

Fréquentation : 6745 personnes

Médiation dans le cadre de visites commentées et ateliers : 136 groupes

Scolaires :

- Maternelles : 33 classes
- Primaires : 26 classes
- Collèges : 11 classes
- Lycées : 4 classes
- Etudiants : 2 classes
- Etablissements spécialisés : 16 groupes

Les visites du samedi : 11 groupes

Les ateliers en familles : 4 groupes

Centre de loisirs : 6 groupes

Centres sociaux : 5 groupes

Un mardi, une œuvre : 8 groupes

Associations : 7 groupes

Personnel du Conseil départemental : 3 groupes

III.2- LES PRATIQUES EN AMATEUR

EN CHIFFRES

12 stages

12 équipes artistiques

1431 stagiaires

28 projets artistiques

Structures partenaires : CC de Sarlat, service culturel de Ribérac, associations les Zinzonaire, Syrinx, Le monde dans mon village, Labopéra, Théâtre La Gargouille, Les amis de l'opéra et de la musique, Le diapason d'argent, Union Occitane Camille Chabaneau, Dansons l'Europe, Swing et cie, 3615 Tout court.

Dans le cadre de sa mission, l'Agence culturelle départementale accompagne par une concertation régulière des structures encadrant ces pratiques. En 2021 la dynamique en amateur reste constante. Les associations porteuses de projets ont su s'adapter au contexte et par des reports mener leurs projets à terme.

Les partenariats portent sur deux volets :

III.2.1- LA PROGRESSION ET L'OUVERTURE ESTHÉTIQUE DES PRATIQUES

L'Agence culturelle départementale répond aux attentes des praticiens en amateur qui l'interpellent pour compléter et développer leur pratique dans le cadre de stages encadrés par des professionnels. Elle développe une réponse aux sollicitations à travers la mise en place de masters-class dans les champs disciplinaires qui lui sont impartis.

MASTER-CLASS « LE CLOWN AU THEATRE » AVEC ANA-MARIA VENEGAS | CIE THEATRE AU VENT

En partenariat avec l'association l'ADETA, 4 week-ends entre septembre et décembre 2021 ont été proposés. Elle donnera lieu à une restitution dans le cadre de l'évènement Cité Clown en janvier 2022 au Centre culturel de Sarlat.

Fréquentation : 20 personnes

PARATGE EN AMATEUR

STAGE D'ACCORDEON DIATONIQUE | REMI GEFFROY

Samedi 29 mai en partenariat avec l'association Los Zinzonaire/ Tourtoirac

Fréquentation : 15 personnes

STAGE DE VIOLON TRADITIONNEL | ALEXANDRA LACOUCHIE

Samedi 26 juin en partenariat avec l'association Los Zinzonaire/ Tourtoirac

Fréquentation : 20 personnes

STAGES DECOUVRIR ET METTRE EN PRATIQUE LE PARCOURS DE RECREATION D'UNE CANSO DE TROUBADOUR | MARTINE & MAURICE MONCOZET

Samedi 10 et dimanche 11 juillet et samedi 17 et dimanche 18 juillet

Fréquentation : 20 personnes à chaque session

Restitution vendredi 23 juillet / Bourdeilles

Fréquentation : 20 personnes

STAGES KAN AQUITANIA | LA MANUFACTURE VERBALE

Dimanche 8 août en partenariat avec le service culture de la ville / Ribérac

Fréquentation : 15 personnes

STAGES TRAD CLARINETTE & ACCORDEON DIATONIQUE | LOÏC & CYRIL ETIENNE

Samedi 18 et dimanche 19 septembre en partenariat avec l'association Los Zinzonaire

Fréquentation : 15 personnes

Bal à la ferme des Eymaries

Fréquentation : 80 personnes

STAGE DE CHANT TRADITIONNELS GEORGIENS

Dimanche 3 octobre en partenariat avec l'association Le Monde Dans Mon Village

Fréquentation : 15 personnes

STAGE DE POLYPHONIES OCCITANES | LO BARRUT

Samedi 30 octobre en partenariat avec le Théâtre de la Gargouille / Bergerac

Fréquentation : 20 personnes

III.2.2- LE SOUTIEN AUX PROJETS COLLECTIFS

L'Agence culturelle départementale accompagne les initiatives collectives destinées à stimuler les rencontres et les échanges entre les pratiquants, à participer à la dynamique du secteur par la mise en réseau des principaux acteurs. Elle favorise, par un soutien logistique, les événements ou rencontres dans l'objectif de valoriser les pratiques en leur donnant un temps de visibilité, et d'encourager leur pérennisation, leur accessibilité aux publics.

ARTISTES ET GROUPES MUSIQUES ACTUELLES | 23 GROUPES

- Rap : Loryas / Antho Prax
- Chanson : Bertoo / Franck Pétreil / Alex&Jack/ La Vorace / Les Boitaclous
- Musique du Monde : Papoutsakia / Kamila Souza- Lua Nova / Somos / Möng
- Jazz : Black Truffles / Séverine Caupain
- Folk : Lila / Individu XY
- Rock / Pop : Les Séminoles / Arnane / Lisa Pung / Dead Groll / Byg Factory / The Ghost Towns / Eykuss / Caeli Project

OPERA CARMEN DE GEORGES BIZET | ASSOCIATION LABOPERA PERIGORD-DORDOGNE

Tout au long de l'année scolaire 2021-2022, 400 jeunes encadrés par de grands professionnels conçoivent et réalisent l'ensemble des éléments de mise en scène de l'opéra Carmen.

2 représentations : samedi 2 et dimanche 3 avril 2022 au Palio (Boulazac)

Répétition générale ouverte aux scolaires du département (écoles primaires, collèges et lycées) : vendredi 1^{er} avril 2022

LA MASSA MISECORDIAE DE MAXIMILIEN WANG | ASSOCIATION LES AMIS DE L'OPERA ET DE LA MUSIQUE

Création du jeune compositeur périgourdin Maximilien Wang

Fréquentation : 150 personnes

JOURNEES DES RENCONTRES CHANTANTES DE L'ENSEMBLE CHORAL LES VOIX DU PERIGORD | ASSOCIATION LE DIAPASON D'ARGENT

Les journées de rencontres chantantes de l'Ensemble Chorale « Les Voix du Périgord » ont pour vocation première de rassembler un large éventail de choristes et instrumentistes autour de quatre extraits des *Fables de ma fontaine* de Robert Denis, mis en musique par Jean-Yves Rauline et d'un répertoire de musique sacrée et d'airs d'opéra et d'opérette.

Fréquentation : 50 personnes

PARATGE EN AMATEUR

L'ENCHANTADA | ASSOCIATION UNION OCCITANE CAMILLE CHABANEU

Depuis plus de dix ans, l'Union Occitana Camila Chabaneu (UOCC) organise la Jornada dau chant occitan qui invite les chorales amateurs de chants en occitan de Dordogne et du Limousin à se rencontrer autour d'échanges, de concerts, de stages et de moments conviviaux.

Samedi 9 octobre / Saint-Estèphe

16h Concert du groupe vocal « TERRAS » de Limoges

18h Concert du groupe vocal « DAUNAS de COR

21h Concert et bal trad évolutif avec le groupe « TRENCADIT ».

Fréquentation : 100 personnes

STAGE ET BAL A TITI | ASSOCIATIONS LOS ZINZONAIRES & DANSONS L'EUROPE

Samedi 9 octobre / Sarliac-sur-L'Isle

Fréquentation stage : 25 personnes

Fréquentation Bal : 80 personnes

LE GROS BAL | TRIO PEUCH - DELTHEIL'S

Samedi 6 novembre en partenariat avec les associations los Zinzonaires & dansons l'Europe / Sarliac-sur-l'Isle

Fréquentation stages : 40 personnes

Fréquentation Bal : 80 personnes

ADAR | LA GOBERGE, USINE CULTURELLE & L'ASSOCIATION LOS ZINZONAIRES

Samedi 27 novembre / Bourdeilles

Fréquentation stage : 20 personnes

Fréquentation bal : 60 personnes

OCCITANS / BALKANS | ASSOCIATIONS SWING ET CIE, 3615 TOUT COURT & DANSONS L'EUROPE

Samedi 16 octobre / Bellon (16)

Fréquentation : 72 personnes

LES ANNULATIONS COVID :

LA RINGUETA | ASSOCIATION SARLADAISE DE CULTURE OCCITANE

Dimanche 30 mai / Sarlat



III.3- L'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE

Afin de garantir l'accès à l'art aux jeunes en temps scolaire en pleine crise sanitaire, l'Agence culturelle s'est mobilisée et a innové pour maintenir au maximum les parcours d'éducation artistique et culturelle. Malgré cela, les parcours ont dû être annulés en cours d'exécution.

Elle a néanmoins proposé des solutions qui ont préservé l'échange et la co-construction par le développement de formations à distance des enseignants (quatre sont en cours) et par la mise en ligne de boîtes à outils « ressources » sur son site internet pour faciliter le travail de présentation des œuvres dans les classes. Ainsi, grâce à la réactivité et la mobilisation de l'équipe, les axes fondamentaux de l'éducation artistique et culturelle que sont la connaissance des œuvres, la pratique artistique et la mobilisation des savoirs ont été préservés.

III.3.1- LA RÉSIDENCE JEUNESSE & TERRITOIRE

EN CHIFFRES

- 3 équipes accueillies
- 1 exposition
- 96h d'ateliers et de rencontres
- 351 élèves participant aux ateliers
- 760 personnes ont visité l'Exposition

L'Agence culturelle départementale propose et coordonne un dispositif de résidence de médiation de longue durée en direction de la jeunesse (de 5 à 25 ans) qui se déploie, sur des territoires éloignés d'offres culturelles. Celui-ci s'appuie sur une présence artistique et la découverte de son répertoire inscrit dans le domaine du spectacle vivant et/ou des arts visuels. Ce dispositif répond aux enjeux de l'Éducation Artistique et Culturelle et repose sur les mêmes grands objectifs : fréquenter, pratiquer, s'approprier. Le projet prend appui sur les établissements scolaires et irrigue différents publics présents sur le territoire. Il s'inscrit dans une dynamique mobilisant divers acteurs locaux de la culture, de l'éducation et du social.

Objectif : Par une offre artistique conséquente et émergente sur tous les temps de la vie, construire pour la jeunesse un projet d'éducation artistique et culturel à l'échelle d'un territoire associant les partenaires locaux. **Durée :** 3 ans sur un territoire

En 2021/2022/2023 la résidence s'installe sur le secteur du collège de St-Cyprien avec une thématique forte autour du Design et des arts graphiques.

Le programme 2020-2021 | 1^{ère} étape

En raison de la pandémie, les actions ont été reportées à l'automne

- **Une formation** avec 15 enseignants du département 1^{er} et 2nd degrés (proposé par le PEMA de Nontron)
- **Une exposition de la collection design et de l'Atrium** dans le collège
- La mise à disposition **d'une boîte à outils** conçue pour les équipes pédagogiques,
- **Des ateliers de pratique artistique au collège**
 - 30h d'ateliers participatifs avec **Eltono**, sur une identité visuelle au collège par des interventions sur plusieurs lieux extérieurs de l'établissement : sur le sol de la cour et sur les murs du garage à vélo du collège avec les classes de 3^{ème} et un groupe de volontaires de la 6^{ème}, 5^{ème} et 4^{ème}.
 - 60h avec **l'Association 1300**, collectif de designers bordelais qui a mené 5 ateliers différents permettant desensibiliser les élèves aux champs du design. (Classes de la 6^{ème} à la 3^{ème})
 - 6h de rencontre et d'ateliers de pratique avec **l'atelier Chignole** (Bordeaux), spécialisé dans la réalisation d'œuvres, la scénographie et la conception de structures muséales ; découverte de leur métier, de leurs réalisations et ateliers de mise en pratique. (3^{ème} prépa métiers du lycée professionnel Pré de Cordy de Sarlat et 1 classe de 4^{ème} du collège)

Fréquentation ateliers de pratique artistique :

- Avec Eltono : 50 collégiens et 3 enseignants
- Avec La chignole : 47 élèves et 5 enseignants
- Avec 1300 : 254 collégiens + 45 adultes (équipe pédagogique et agents du département)

Fréquentation de l'exposition : 760 personnes

Compte tenu des contraintes sanitaires, les ateliers prévus au printemps 2021 ont tous été reportés de juillet à novembre 2021 ce qui a impliqué une organisation dense sur l'automne. Les bénéficiaires de la majorité des ateliers étaient des élèves du collège et autres classes du territoire (de l'école primaire au lycée). Malgré le contexte sanitaire, le nombre conséquent de visiteurs de l'exposition « Dialogue entre design et métiers d'art » présentée au collège au sein de l'Atrium, espace d'exposition nomade, mis à disposition par l'Agence culturelle démontre que ce type de proposition au sein d'un lieu non dédié à la présentation d'exposition est à poursuivre. Ce dispositif donne l'accès à des présentations et des pratiques artistiques de qualité pour les populations éloignées des lieux culturels. Cependant, cela demande une grande mobilisation technique de l'Agence culturelle et des solutions restent à trouver pour mieux sécuriser les œuvres exposées et éviter les risques de dommages ou de vols.

Le contenu dense de ce projet 2021 n'a été réalisable que grâce à une volonté, une disponibilité et une adaptabilité de la part de l'équipe pédagogique et administrative du collège, convaincue de la nécessité de croiser l'art, les artistes et la pédagogie.

III.3.2- SPRING ! ACTION CULTURELLE

LES PARCOURS EN TEMPS SCOLAIRE

EN CHIFFRES

- 9 compagnies accueillies
- 28 représentations
- 979 spectateurs
- 190 h d'ateliers et de rencontres
- 23 écoles et établissements scolaires partenaires
- 20 communes : Mareuil, Brantôme, Bourdeilles, Montignac-Lascaux, Lalinde, Saint-Avit Sénieur, Sainte-Sabine-de-Born, Sauveboeuf, Beaumontois-en-Périgord, Mussidan, Eyzerac, Thiviers, Nontron, St Aulaye-Puymangou, La Roche-Chalais, St-Michel de Double, St-Privat, Thenon, Lanouaille, Neuvic
- 3 structures culturelles partenaires : Le Chaudron, Autour du chêne, association Canopée

Pour le 1^{er} degré

PETITS PAS | CCN DE NANTES, AMBRA SENATORE

Adressé aux écoles maternelles de Mareuil, Brantôme et Bourdeilles

Autour d'un duo dansé avec courte forme frontale puis échange verbal suivi d'un atelier de pratique chorégraphique

Représentations : 5

Nombre de classes et niveau : 5 classes de PS - MS – GS

Nombre d'élèves : 92

Nombre d'heures d'ateliers : 5h

Communes concernées : Mareuil, Brantôme et Bourdeilles

Report de Spring 2020 puis de mars 2021, ces représentations ont été calées en toute fin d'année scolaire. Une proposition très adaptée aux enfants avec une belle qualité chorégraphique et des danseurs très à l'aise avec les tout-petits. Une grande joie de voir entrer le mouvement au sein de l'école après cette période de confinement.

PARCOURS ENFANCE | CIE RESONANCES

Adressé aux écoles maternelles du secteur de Beaumont et Lalinde

Autour de : Les Fleurs de l'Enfance (création en cours)

Partenariat avec le CRDD

Restitutions : 6

Nombre de classes et niveau : 6 classes de TPS-PS-MS-GS

Nombre d'élèves : 123

Nombre d'heures d'ateliers : 7h

Communes concernées : Lalinde, Saint-Avit-Sénieur, Sainte-Sabine-de-Born, Sauveboeuf, Beaumontois-en-Périgord

PARCOURS THEATRALITES | CIE THOMAS VISONNEAU

Adressé à l'école élémentaire Simone Veil de Montignac

Autour de : Voler prend 2 L

Partenariat avec Le Chaudron

Représentations : 2

Nombre de classes et niveau : 2 classes de CM1-CM2

Nombre d'élèves : 40

Nombre d'heures d'ateliers : 12h

Commune concernée : Montignac-Lascaux

Report de janvier 2021 à l'automne 2021.

Modification du spectacle initial pour répondre aux protocoles sanitaires : choix d'une petite forme tout terrain dans le répertoire de la compagnie autour du thème de l'envol.

Interface précieuse du Chaudron avec l'école. Un projet dont le report a été bénéfique en terme de sens sur le territoire : concordant avec l'événement « La Grande lessive », installation artistique éphémère organisée à Montignac, dont le thème était les oiseaux, les travaux d'élèves ont pu être exposés en fond de scène lors des représentations.

Un format de parcours cohérent resserré dans le temps. Des enseignantes très investies. Les 2 classes ont pu se restituer mutuellement les petites productions travaillées avec Thomas Visonneau à la salle Jean Macé pour clôturer les 10 jours de présence artistique.

Liaison cycle 3

PARCOURS PAYS IMAGINAIRE | TNBA

Adressé aux classes de cycle 3 du secteur du collège de St-Aulaye-Puymangou

Autour de : Peter Pan et Glovie (sortie au TnBA)

Représentations : 3

Nombre de classes et niveaux : 9 (6 classes du CE au CM et 3 classes de 6e)

Nombre d'élèves concernés : 182

Nombre d'heures d'ateliers et de rencontres : 54h

Communes concernées : St-Aulaye-Puymangou, La Roche Chalais, St-Michel-de-Double, St-Privat

Un parcours initialement prévu au printemps 2021 et reporté à l'automne 2022 en raison du contexte sanitaire (sortie au Tnba reportée à février 2022). Deux classes n'ont pas pu aller au bout du parcours d'ateliers (classes fermées). Organisation facilitée par une équipe pédagogique impliquée au collège, une interlocutrice unique pour les classes de primaire du RPI et une équipe du TNBA sympathique, dynamique, avec l'envie de transmettre.

L'objectif de favoriser la liaison école/collège n'a pas pu se matérialiser concrètement puisque le brassage des classes et a fortiori des établissements était impossible. Cependant le parcours fait histoire commune à l'échelon du cycle.

Pour le 2nd degré

PARCOURS L'INCANDESCENCE DES CORPS | CIE GILLES BARON

Adressé au collège Les Châtenades de Mussidan Autour de la création de Oli Park

Partenariat avec Autour du chêne

Restitution des ateliers dans la cour du collège : 1

Nombre de classes et niveau : 2 classes de 6^{ème}

Nombre d'élèves ayant participé au parcours complet : 50

Nombre d'élèves ayant assisté à la restitution : 100

Nombre d'heures d'ateliers : 48h (avec Gilles Baron, chorégraphe, & Adrien Cornaggia, auteur)

Commune concernée : Mussidan

Ce parcours a été bouleversé par la pandémie et a fait l'objet de plusieurs reports d'ateliers et de l'annulation de la représentation de *Sunny Boom* initialement prévue à la salle culturelle de la ville.

Un lien fort s'est cependant noué entre les élèves et les artistes.

PARCOURS THEATRALITES | CIE THOMAS VISONNEAU

Adressé au collège Suzanne Lacore de Thenon Autour de : Claude Gueux

Représentations : 3

Nombre de classes et niveau : 3 classes de 3^{ème}

Nombre d'élèves : 70

Nombre d'heures d'ateliers : 18h

Commune concernée : Thenon

Report du printemps 2021 à l'automne 2021.

Modification du spectacle initial pour répondre aux protocoles sanitaires : choix d'une petite forme jouée devant 1 classe, en salle de cours à partir d'un texte de Victor Hugo. Dispositif permettant de rencontrer les élèves dans leur quotidien et d'être dans un rapport de proximité immédiate avec eux pendant la représentation. Déployé sur une dizaine de jours ramassés, le parcours était axé sur la question de l'oralité dans l'engagement du corps et la connexion aux autres en termes d'émotion et de rythme.

PARCOURS L'AUTRE | CIE YMA

Adressé à l'école élémentaire d'Eyzerac, les collèges de Thiviers, de Montignac-Lascaux et de Nontron

Autour de : Next Couple

Partenariat avec Le Chaudron pour Montignac

Représentations : 3

Nombre de classes et niveaux : 4 classes de CM1-CM2, 4^{ème}, 3^{ème} (en dispositif Chorépass) et un atelier artistique

Nombre d'élèves ayant participé au parcours complet : 60

Nombre d'heures d'ateliers et de rencontres : 20h

Nombre d'élèves ayant uniquement assisté aux représentations ou à une rencontre avec la compagnie : 123

Communes concernées : Thiviers, Nontron, Eyzerac, Montignac-Lascaux

Un parcours en 2 temps, dont 1 session reportée en raison du contexte sanitaire. Le parcours a pu être maintenu dans la plupart des établissements et a été mené à son terme.

PARCOURS LE CORPS POETIQUE | CIE LA TIERCE

Adressé au collège Plaisance de Lanouaille

Autour de : 22 actions - faire poème

Représentations : 2

Nombre d'élèves ayant participé au parcours complet : 49

Nombre d'élèves ayant uniquement assisté aux représentations et à une rencontre avec la compagnie : 44

Nombre d'heures d'ateliers et de rencontres : 14h

Commune concernée : Lanouaille

Un parcours initialement prévu au printemps 2021 et reporté à l'automne 2022 en raison du contexte sanitaire. L'équipe au collège très soudée qui a porté un projet transversal autour du corps et de la poésie.

LA PETITE FILLE AUX GENOUX ROUGES/ROSES | CIE FLORENCE LAVAUD

Soutien au CRAC par suite d'annulation des représentations de Métamorphose au LieuAdressé au collège de Neuvic

Autour de : La petite fille aux genoux rouges/roses

Partenariat avec le CRAC (coordination générale du parcours)

Représentations : 2

Nombre d'élèves concernés : 51

Nombre d'heures d'ateliers : 12h

Commune concernée : Neuvic

ORPHELINS | CIE HERBES HAUTES

Jeudi 27 mai - Le Nantholia à Nantheuil

Partenariat : association Canopée, le CRDD

Nombre de représentations : 1 (en parallèle avec action du CRDD)

Nombre de spectateurs : 70

Une représentation scolaire a été organisée en amont du tout public programmée par l'association Canopée pour permettre aux élèves du lycée professionnel de Thiviers, rencontrés par l'équipe artistique à plusieurs reprises (organisation des ateliers par le CRDD), d'assister au spectacle.

Les annulations COVID

Tous les parcours construits à partir de spectacles nécessitant un plateau équipé ont dû être annulés.

Un des parcours, qui pouvait techniquement être adapté en milieu scolaire, a été annulé par principe de précaution sur décision du chef d'établissement.

PARCOURS THEATRALITES | CIE THOMAS VISONNEAU

Adressé au collège de Montignac

Autour de : Le tour du théâtre en 80 min

Partenariat avec Le Chaudron

Nombre de classes et niveau : 2 classes de 6^{ème}

Nombre d'élèves prévus : 75

Commune concernée : Montignac

PARCOURS DEVENIR SOI | CIE FLORENCE LAVAUD

Adressé au collège de Vergt

Autour de : Une métamorphose

Partenariat avec le Lieu

Nombre de classes et niveau : 4 classes de 6^{ème}

Nombre d'élèves prévus : 100

Commune concernée : Vergt

MYTHES | PARCOURS DEPARTEMENTAL

Adressé aux écoles élémentaires, IME Les Vergnes et collège de Thiviers

Autour de : Pollen & Plancton, cie Andréa Cavale // Exposition Mythes, Kristof Guez

Partenariat avec l'Odysée

Nombre de classes inscrites et niveaux : 9 classes du CP au CM

Nombre d'élèves prévus : 185

Communes concernées : La Tour Blanche, Belvès, Sagelat, Négrondes, Thiviers, Lanouaille

L'EXPERIENCE D'ETRE SPECTATEUR | PARCOURS DEPARTEMENTAL

Adressé aux lycéens

Autour de : Deal, cie W et Monôme[s], Straight Disorder et Bay of Gong

Partenariat avec l'Agora

Nombre de classes et niveaux : 3 classes de 1^{ère} et terminales

Nombre d'élèves prévus : 75

Communes concernées : Ribérac et Périgueux

La diffusion de *Monôme[s]* a été transformée en résidence de recherche consacrée à la finalisation du spectacle. L'équipe a travaillé 4 jours à La Gare Mondiale à Bergerac.

LES PARCOURS HORS TEMPS SCOLAIRE

EN CHIFFRES

- 4 compagnies accueillies
- 13 représentations
- 263 spectateurs
- 18h d'ateliers et de rencontres
- 14 structures éducatives partenaires
- 9 communes : Coulounieix-Chamiers, Chalagnac, Val de Louyre et Caudeau, Saint-Amand-de-Vergt, Prigonrieux, Bergerac, Audrix, Lalinde, Beaumont
- 3 structures culturelles partenaires : la CAB, Point Org, la médiathèque de Lalinde

LA PETITE FILLE AUX GENOUX ROUGES/ROSES | CIE FLORENCE LAVAUD

Adressé aux enfants de 6 à 12 ans des ALSH du secteur de Vergt, hors temps scolaire

Autour de : La Petite Fille aux genoux rouges/roses

Partenaire : Service jeunesse Grand Périgueux

Représentations : 2

Nombre d'enfants ayant participé au parcours complet : 45

Nombre d'heures d'ateliers : 6h

Communes concernées : Chalagnac, Val de Louyre et Caudeau

Première expérience avec les centres de loisirs du secteur qui souhaitent se fédérer autour d'un projet artistique et culturel partagé. Projet d'amorce avec la petite forme de la Compagnie Florence Lavaud et 2 ateliers par structure qui a donné envie aux centres de loisirs de poursuivre l'aventure.

A noter : un partenariat avec la BDDP avec la mise à disposition d'une valise

LES AVENTURIERS DU DEHORS ?... | CIE LA PETITE FABRIQUE ET LES ARAIGNEES PHILOSOPHES

Adressé aux centres de loisirs du département

Autour de : Charlie et le djingpouite

Représentations : 6

Nombre d'enfants ayant participé au parcours : 153

Nombre d'heures d'ateliers : 9h

Partenariats : Service jeunesse du Grand Périgueux, CAB et Point Org

Communes concernées : Coulounieix-Chamiers, Chalagnac, Val de Louyre et Caudeau, Saint Amand de Vergt, Prigonrieux, Bergerac, Audrix

Report de Spring 2020. Une belle tournée du spectacle avec le déploiement sur 1 journée de la représentation et du maxi jeu des Araignées philosophes. Une proposition ludique qui ouvre les imaginaires, très appropriée aux centres de loisirs. Une bonne coordination avec les différents partenaires.

PARCOURS ENFANCE | CIE RESONANCES

Adressé à un groupe d'enfants de 3 à 6 ans, public de la médiathèque de Lalinde

Autour de : Les Fleurs de l'Enfance (création en cours)

Partenariat avec le CRDD et la mairie de Lalinde

Restitution : 0 (annulée cause covid)

Nombre d'enfants ayant participé au parcours : 10

Nombre d'heures d'ateliers : 1h

Commune concernée : Lalinde

PARCOURS ENFANCE | CHARLOTTE CATTIAUX

Adressé aux enfants de moins de 3 ans, accueillis en RAM ou crèche de Beaumont et Lalinde, et/ou fréquentant le groupe bébés lecteurs de la médiathèque de Lalinde

Autour de : Surprise

Partenariat avec le CRDD et la mairie de Lalinde

Représentations : 5

Nombre d'enfants ayant participé au parcours : 55

Nombre d'heures d'ateliers : 2h

Communes concernées : Lalinde, Beaumont

III.3.3- GÉNÉRATION PARATGE

EN CHIFFRES

- 2 compagnies accueillies
- 853 personnes (élèves 1^{er} et 2nd degrés)
- 17 écoles et établissements scolaires partenaires

Génération Paratge est un dispositif d'éducation artistique et culturelle qui vient en appui à la politique linguistique portée par le Conseil départemental de la Dordogne. Il propose prioritairement aux élèves inscrits dans des cursus linguistiques occitans, la découverte, la rencontre et la pratique avec des équipes artistiques dont les productions artistiques sont inspirées ou issues de la culture occitane.

PARCOURS TAFORI | ENSEMBLE LO COR DE LA PLANA

Adressé aux collèves de Brantôme, Henri IV à Bergerac, Excideuil, La Coquille, Le Bugue, Nontron, Bertran de Born et Michel de Montaigne à Périgueux, Piégut-Pluviers, Ribérac, La Boëtie à Sarlat, Tocane-Saint-Apre Autour de : Tafari (le vacarme), nouvelle création ayant pour thématique les chants polyphoniques de carnaval. Lo Còr de la Plana est devenu le groupe référent de la création musicale occitane contemporaine. Ce parcours a été fortement impacté en 2021 par la crise sanitaire.

Les Journées de rassemblement Génération Partage qui doivent permettre à l'ensemble des élèves de se retrouver, de restituer, de partager des expériences communes et d'assister à une représentation artistique, n'ont pas eu lieu.



PARCOURS TROBAIRITZ | ENSEMBLE DE CAELIS ET LA COMPAGNIE LE CARROSSE D'OR

Adressé aux collèges du Bugue, La Coquille, Piégut-Pluviers, Sarlat et Tocane Saint-Apre
Autour de : Mahault, Fille des bois. Conte émaillé de chansons, de polyphonies issues du monde des trouvères

Ce parcours a été fortement impacté en 2021 par la crise sanitaire.

Si une partie des ateliers de pratique a pu avoir lieu, les élèves n'ont pas pu assister à la représentation.

III.4 CULTURE(S) & SOLIDARITES

Partant du principe qu'il n'y a pas de public spécifique mais seulement des projets spécifiques en direction des publics, l'Agence culturelle départementale développe des dispositifs et travaille à la mise en place d'actions de longue durée afin de favoriser les échanges et les expériences.

III.4.1- CULTURE(S) & JEUNESSE

EN CHIFFRES

- 3 établissements et 3 équipes artistiques
- 38 enfants concernés directement
- 21 jours d'ateliers
- 1 report en 2022

Le dispositif permet d'élaborer des projets s'adressant à un ou plusieurs groupes de jeunes au sein d'un établissement éducatif de la protection de l'enfance de Dordogne (MECS).

Il privilégie, dans sa méthodologie, la co-construction, la reconnaissance de chacun des acteurs dans ses domaines de compétences.

Les projets sont ainsi élaborés « sur mesure » et dans la durée avec les jeunes, les équipes des établissements éducatifs de la protection de l'enfance, l'Agence culturelle et les artistes.

Objectifs :

- Aider les Maisons d'Enfants à caractère social à réaliser un projet artistique et culturel sur le thème : « vos territoires physiques ou virtuels »,
- Rendre la culture accessible,
- Familiariser le public avec les différentes formes d'expressions artistiques contemporaines,
- Stimuler la créativité par des ateliers de pratique qui se terminent par une restitution.

LA VALLEE DU CINEMA

Maison d'enfants La Vallée Lalinde - Compagnie Ola et Las Cercanias

Projet : Réaliser un film en super 8 qui montre les enfants dans leurs activités quotidiennes hors de la MECS. Démontrer que leur vie n'est pas différente de celle des autres enfants.

Restitution : Diffusion du film « Au soleil des flemmardises » au cinéma du Buisson de Cadouin le 7 juillet 2021

Effectif : 8 enfants volontaires de 7 à 18 ans

ARBORESCENCE

Institut Socio-éducatif Tourny Périgueux - Association Tout le Monde

Projet : En quelques mois, lors du 1^{er} confinement, l'ISE Tourny a accueilli un nouveau groupe de jeunes enfants et a souhaité embellir et personnaliser leur cadre de vie sur les thèmes de la couleur et des animaux. Restitution : Présentation des réalisations le 4 novembre 2021 à l'ISE Tourny à Périgueux

Effectif : 13 enfants de 4 à 11 ans + d'autres enfants plus grands venus profiter des installations dans la cour.

ŒUVRE(S) EN COURS

Maison d'enfants Saint Joseph - Théâtre du Roi de Cœur

Projet : Expérimenter le théâtre avec les enfants et jouer avec les sculptures de Christophe Gonnert dans la cour (1^{ère} et 2^{ème} édition).

Restitution : Vendredi 5 novembre 2021 à la Mecs Saint Joseph Bergerac

Effectif : 17 enfants volontaires de 4 à 19 ans, services : Hébergement Diversifié, Passerelle, Tandems

MECS ADSEA SAINT JORY DE CHALAIS - REPORT EN 2022

L'équipe éducative a eu besoin de temps pour finir le projet d'aménagement de salle entamé avec les designers Véro et Didou. Par conséquent, la réflexion sur la 3^{ème} édition n'a commencé qu'en juillet.

À l'automne, le choix s'est porté sur la compagnie Dromosphère accompagnée sur 3 ans par l'ACDDP en lien avec la Gare Mondiale à Bergerac. Le projet est reporté en 2022.

Les projets se sont tous déroulés sans difficulté majeure malgré la crise sanitaire et le confinement. Deux équipes artistiques départementales jeunes et peu expérimentées en matière de projet en institution ont pu se lancer dans une expérience qu'elles ont jugé extrêmement intéressante et instructive. Elles ont fait preuve de souplesse et d'adaptation pour mener à bien leur projet tout en ébauchant des éléments de méthode dans la phase de bilan.

L'expérience de l'association Tout le Monde a permis de développer un projet à l'ISE Tourny, établissement en recherche de stabilité et d'un nouveau souffle.

La journée de partage d'expérience des porteurs de projets - établissements et artistes - animée par le Pôle Culture et Santé en Nouvelle-Aquitaine est un point central du programme.

Elle permet à chacun de bénéficier de l'expérience des autres, de repartir avec des éléments de méthode et des outils pour l'avenir.

III.4.2- CULTURE(S) & MÉDICO-SOCIAL

EN CHIFFRES

- 7 parcours
- 21 établissements (réponse favorable aux 21 candidatures)
- 1 518 personnes impliquées
- 2 services du Département : Service départemental du patrimoine et Bibliothèque Départementale Dordogne-Périgord (BDDP)
- 1 opérateur : Agence culturelle départementale Dordogne-Périgord

Depuis sept ans, le département de la Dordogne a missionné l'Agence culturelle départementale pour impulser et coordonner des projets en établissements médico-sociaux : EHPAD, Foyers de personnes handicapées. Ce dispositif s'inscrit dans la lignée de la politique interministérielle Culture & Santé. Il favorise et encadre des projets culturels associant une équipe artistique et un établissement de soin sur le territoire départemental. Compte tenu du caractère particulier de la période et des événements inédits rencontrés par les établissements à la suite du Covid 19, toutes les candidatures ont reçu une réponse positive afin d'apporter une bouffée d'oxygène aux résidents et aux personnels durement éprouvés par la crise sanitaire.

Cette édition a lieu après un an de crise sanitaire liée au Covid 19, crise qui a perduré et à laquelle il a fallu faire face au moment de la mise en œuvre du programme.

Beaucoup d'établissements ont candidaté dans l'espoir de renouer avec le lien social et le bien être que peut apporter la culture.

Toutefois, ils se sont retrouvés pris entre leur souhait d'ouvrir leurs portes et les contraintes sanitaires nécessaires à la préservation de la santé de leurs résidents.

Du point de vue organisationnel, des situations disparates et variables ont été observées selon les établissements quant aux protocoles demandés avant la mise en place du « pass sanitaire ».

Néanmoins, établissements, artistes et partenaires ont tous eu à cœur de s'adapter en permanence aux directives et réglementations en vigueur. Ainsi, après quelques reports à la marge, tous les parcours se sont déroulés dans l'année.

Option 1 - Découverte

PARCOURS LE PERIGORD RACONTE

Agence culturelle départementale Dordogne-Périgord

- Ehpad Les Chaminades Champagnac de Bélair, les mercredis 21 et 28 avril et le 5 mai
- Ehpad La Dryade Saint Médard de Mussidan, les mardis 18 et 25 mai et le 1er juin
- Ehpad Saint Rome Carsac-Aillac, les lundis 7, 14 et 21 juin
- Ehpad La Roche-Libère Terrasson, les jeudis 17 juin, 1er et 15 juillet
- Ehpad Jean Leclair Centre Hospitalier Sarlat, les mardis 30 novembre, 7 décembre et jeudi 9 décembre
- Ehpad Fonfrède Eymet, mercredi 1er décembre, jeudi 2 décembre, lundi 6 décembre

Le parcours animé par Jean-François Gareyte, médiateur à l'Agence culturelle, invite à partir en balade. Loin dans le temps avec la vie des troubadours, loin sur la planète à la poursuite des personnages historiques du Périgord et dans les souvenirs de chacun grâce au questionnaire jeu « l'Occitan pour les Trules ». Légendes, chroniques et humour composent ces trois causeries empreintes de l'histoire locale.

Fréquentation : 900 personnes

PARCOURS PAYSAGE ET VOYAGE | FONDS DEPARTEMENTAL D'ART CONTEMPORAIN

Service départemental du Patrimoine

Voyage

- Ehpad Rivière Espérance Lalinde, du mardi 25 mai au mardi 15 juin
- Ehpad de La Bastide Beaumont, du vendredi 18 juin au vendredi 20 août
- Ehpad Centre Hospitalier St-Astier, du mardi 21 septembre au vendredi 8 octobre
- Ehpad Les Jardins d'antan Bergerac, le mardi 19 octobre au jeudi 18 novembre

Paysage

Ehpad Les Félibres, Douglas et Parrot, Centre Hospitalier Périgueux, du lundi 26 avril au mardi 24 août

Le Fonds Départemental d'Art Contemporain (FDAC) est une collection d'art contemporain gérée par le service départemental du Patrimoine. Les thématiques du Voyage et du Paysage, retenues pour ces parcours, sont constituées d'une dizaine d'œuvres chacune.

La diversité des supports et esthétiques favorise une approche plurielle et vise à permettre un dialogue en toute liberté entre public, artistes et médiateur.

Fréquentation visites commentées : 250 personnes

PARCOURS GINETTE REBELLE ET SON ACCORDEON | CIE VIRUS

Agence culturelle départementale Dordogne-Périgord

- Ehpad et Foyer de vie Les Clauds de Laly Villefranche du Périgord, mardi 31 août, mercredi 1^{er} et jeudi 2 septembre
- Ehpad Les deux Sequoias Bourdeilles, les jeudis 20 mai, 3 et 24 juin
- Ehpad Centre Hospitalier Belvès, vendredi 3, jeudis 9 septembre et 27 octobre

Ce parcours musical et artistique propose aux résidents de participer à des ateliers de sound painting, de construction d'instruments de musique et de chant. Vient ensuite le temps où Ginette, à l'instar de sa grand-mère Yvette Horner, juchée sur un véhicule sonorisé, égaille l'établissement d'un répertoire populaire dans un esprit convivial de fête foraine et de radio-crochet.

Fréquentation ateliers : 94 personnes

Fréquentation spectacle : 170 personnes

ACCOMPAGNEMENT BDDP

Par le biais des bibliothèques locales, la BDDP propose des ressources documentaires complétées d'un temps préparatoire à l'animation.

2 établissements ont fait appel aux expositions et valises.

- Ehpad Les Chaminades Champagnac de Bélair : valise Contes d'ici, exposition Au bout du conte
- Ehpad La Dryade St Médard de Mussidan : valises Contes d'ici et Illusion d'optique, exposition Au bout du conte
- Ehpad Centre Hospitalier St Astier : exposition Carnets de voyage

Option 2 - Construire ensemble

3 parcours déclinés dans 5 établissements (2 EHPAD et 3 Foyers de vie)

PARCOURS ANAGRAMME | ATELIER LA RENVERSE

- Ehpad Centre Hospitalier Nontron, lundi 21 au mercredi 23 juin / lundi 5 et mardi 6 juillet / lundi 13 et mardi 14 septembre, restitution vendredi 14 septembre
- Ehpad La Madeleine Bergerac, 14 et 15 octobre, 15 et 16 novembre, 13 et 14 décembre

Isabelle Lasserre, danseuse et chorégraphe, a cherché à tisser un lien invisible en permettant de retrouver le goût du corps en mouvement. Les résidents sont entrés peu à peu dans la musicalité du monde, le frémissement du paysage intérieur et extérieur. Ils ont joué des sens comme on joue d'un instrument qu'il s'agit d'accorder et d'expérimenter à nouveau. Pour réveiller cette part d'enfance toujours là, même si parfois endormie... mais jamais éteinte.

La mise en œuvre du projet « Anagramme » à l'EHPAD du CH de Nontron a été très fluide.

Une synergie s'est tout de suite créée entre l'équipe de l'établissement (animatrice, psychomotricienne et ergothérapeute) très investie et les artistes. La grande salle de vie a également permis de sensibiliser beaucoup de résidents car plusieurs ateliers pouvaient cohabiter en même temps dans un seul espace : expression corporelle, couture, musique. Le personnel s'est grandement impliqué, parfois en dehors de son temps de travail et nombre d'entre eux ont pris part de manière active au temps de restitution, moment de partage collectif joyeux et intense.

Il a été plus complexe de trouver une manière d'appréhender le projet dans le grand EHPAD de La Madeleine à Bergerac, très morcelé architecturalement et accueillant énormément de résidents. Le temps de la réflexion a été nécessaire pour chacun afin de trouver des solutions. Le projet ne pouvant concerner que 3 unités au regard de son volume horaire, l'EHPAD a développé d'autres propositions pour le reste des résidents afin de ne pas créer de frustration.

Fréquentation Nontron : 73 résidents

Fréquentation Bergerac : projet en cours

PARCOURS CORPS-EN-TABLEES | ENORA LALET ET JULIEN MOUROUX

- Foyer de Vie Lysander Bassillac, les mercredis et jeudis 22 et 23 septembre / 6, 7, 13 et 14 octobre, restitution vendredi 19 novembre

Le duo d'artistes associés pour l'occasion a travaillé essentiellement avec des matériaux collectés dans la nature.

Grâce aux végétaux et fruits prélevés dans le parc de l'établissement, le duo de plasticiens a accompagné les résidents dans la construction d'une structure sur pied en forme d'éventail minutieusement ornée derrière laquelle ils ont posé pour une série de clichés qui laissera une trace du projet.

Malgré leur manque d'expérience avec le public handicapé, Enora Lalet et Julien Mouroux ont su adapter leurs pratiques artistiques aux résidents et aux aléas de dernière minute. La coiffe créée a été disposée sur un support en bois afin de faciliter la pose des résidents pour les prises de vue. Le matériel végétal est venu en grande partie du jardin de l'établissement.

Le groupe a bien participé au projet, se révélant efficace dans l'installation des végétaux malgré la minutie de l'exercice. La journée de prise de vues, a demandé un travail de préparation des résidents : accepter le maquillage, tenir une posture, se familiariser avec la structure en bois... Par ailleurs, les contraintes de lumière et de capacité de pose des résidents ont rendu cette dernière journée plus tendue qu'à l'accoutumée. Néanmoins, la forte implication des artistes a permis de mener à bien le projet.

Les résidents, les éducateurs et les artistes ont partagé un moment convivial marqué par la confiance sans faire de concession sur la qualité artistique de l'œuvre collective.

Fréquentation : 10 Personnes

PARCOURS FUGUES | LYDIE CLERGERIE

- Foyer de Vie Lou Prat dou Solelh Ribérac, tous les vendredis du 7 mai au 23 juillet et du 3 au 17 septembre, restitution vendredi 24 septembre

- Foyer de Vie La Peyrouse St-Felix-de-Villadeix, tous les mercredis du 26 mai au 7 juillet, restitution jeudi 8 juillet

Fugues a abordé la contrainte de l'espace clos et de l'isolement. L'enfermement a été vécu durement pendant la crise du coronavirus.

L'idée, pour la plasticienne Lydie Clergerie, était de naviguer entre l'espace intérieur et l'espace extérieur en sollicitant les cinq sens des personnes en situation de handicap : l'ouïe, la vue, l'odorat, le goût et le geste par la pratique artistique.

Lydie Clergerie a énormément adapté le projet en fonction des caractéristiques des deux établissements. A la Peyrouse, tous les résidents ont pu participer par petits groupes sur la base du volontariat. Du fait de la surdité, les expériences sensorielles ont été privilégiées. Un seul éducateur a été dédié au projet, ce qui a grandement favorisé la nécessaire confiance pour mener le projet à bien. Lydie a repéré le travail d'un des résidents qui relève d'un vrai processus créatif qu'elle propose d'accompagner au-delà du projet.

Au FV Lou Prat dou Solelh, un groupe fixe d'une dizaine de personnes a été constitué. Le groupe étant un peu plus autonome, les éducateurs étaient différents selon le planning. Néanmoins, le lien était systématiquement assuré par la cheffe de service. La difficulté pour l'artiste a été de devoir gérer l'effectif du groupe, plusieurs résidents supplémentaires voulant intégrer le projet. La gestion de cet effectif a été faite par l'équipe d'éducateurs. L'assouplissement des règles sanitaires a permis d'organiser une très belle restitution du projet en compagnie des résidents et de leurs familles ainsi que de l'équipe et des partenaires.

Fréquentation La Peyrouse : 10 personnes

Fréquentation Lou Prat dou solelh : 11 personnes

LA JOURNEE D'ECHANGE ANIMEE PAR LE POLE CULTURE ET SANTE EN NOUVELLE-AQUITAINE

21 septembre au centre de la communication Joséphine Baker à Périgueux

Cette journée destinée aux porteurs de projets, artistes et personnels médico-sociaux, avait pour vocation que chacun puisse témoigner du contenu et de la mise en œuvre de son projet. Le Pôle Culture et Santé a rebondi sur les témoignages pour transmettre des éléments de méthode et répondre aux différents questionnements ou difficultés.

Cette journée extrêmement riche et dense est très appréciée par l'ensemble des participants, elle permet de réajuster les projets en cours ou à venir en se sentant moins seul dans sa pratique et en s'inspirant de l'expérience des autres.

Les retours des artistes et établissements ont souligné la justesse du dispositif et de l'accompagnement de l'Agence culturelle ce qui conforte l'intérêt de l'option « construire ensemble » instaurée lors de l'édition 2021.

Le partenariat avec le Pôle s'inscrit dans la durée puisqu'il intervient depuis la mise en place du programme. L'intervention d'un tiers neutre, connaissant parfaitement les enjeux et la complexité de

la coopération entre mondes de la culture et de la santé, est un atout permettant de valoriser la politique et les projets mis en place dans le département et d'apporter aux participants une ressource méthodologique précieuse.

Fréquentation : 10 artistes et professionnels médico-sociaux

III.4.3- SENIORS À NOUS LA FORME

ASSOCIATION TIN TAM ART

L'Agence culturelle départementale s'est associée à la Direction des Sports et de la Jeunesse du Conseil départemental par le biais de l'opération *Séniors à nous la forme* (SANLF). Implanté sur 12 sites du territoire en partenariat avec les communautés de communes, ce programme permet de départementaliser l'action et d'avoir une portée plus importante du fait de la transversalité mise en œuvre et de la très bonne implantation de l'opération sur les territoires.

Outre, les ateliers d'activités physiques initialement proposés, les seniors ont pu ainsi bénéficier d'ateliers d'expression musicale et corporelle encadrés par trois musiciens de l'association Tin Tam Art sur 10 sites différents.

Fréquentation : 234 personnes

III.5- CULTURE & JUSTICE

L'Agence culturelle départementale et le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (SPIP 24) élaborent des projets adaptés aux centres pénitentiaires.

Ils s'articulent autour de :

- rencontre interprofessionnelle Personnels pénitentiaires - Acteurs culturels visant à améliorer la connaissance des professionnels de chaque secteur afin de favoriser la mise en place de projets communs,
- la Fête de la musique en prison,
- deux projets mêlant interventions artistiques et ateliers d'expression menés par la médiatrice de l'Agence culturelle sont mis en œuvre dans les établissements pénitentiaires de Mauzac et de Neuvic.

En 2021 compte tenu du contexte sanitaire, seuls les ateliers d'écriture ont pu être mis en place dans les établissements pénitentiaires.

III.6- LA MEDIATION TERRITORIALISEE

EN CHIFFRES

579 personnes / Narration Territoriale

105 personnes / Parcours à la carte

20 équipes artistiques mobilisées

III.6.1- LA NARRATION TERRITORIALE

Elle permet à tous les publics d'appréhender le territoire de vie dans lequel ils s'inscrivent, de mieux comprendre la terminologie se rapportant aux dimensions sociogéographiques du territoire et de partager une histoire et une identité locales.

Les interventions et partenariats ont été fortement impactés par les restrictions sanitaires, entre les confinements et les interdictions de travailler devant des groupes.

PARCOURS MEDIEVAL AU TEMPS DES CROISADES / AU TEMPS DES TROUBADOURS

Cité scolaire Bertran de Born - PERIGUEUX 6 et 7, 10 et 11, 17 et 20, 21 mai et 1er juin

Fréquentation : 234 personnes

AU TEMPS DES TROUBADOURS

Cité scolaire Alcide Dussolier - NONTRON (en sortie au Collège Montaigne à Périgueux)

16 novembre

Fréquentation : 35 personnes

CONTES ET LEGENDES DU PERIGORD

- 7 octobre - Service des Sports Conseil départemental - Campagne

Fréquentation : 34 personnes

- 19 novembre - Café Pluche - Comberanche et Epeluche

Fréquentation : 27 personnes

AU TEMPS DES CROISADES

16 octobre - Cercle de recherche des fonderies du pays d'ans et de la route des canons - Bars

Fréquentation : 48 personnes

AU TEMPS DES TROUBADOURS

21 octobre - Association Périgourdine Action Culturelle - Périgueux

Fréquentation : 68 personnes

AU TEMPS DES HERETIQUES

- 6 novembre - Association Laïque d'Education Populaire - Bergerac

Fréquentation : 37 personnes

- 18 novembre - Mairie de Sarlat - Sarlat

Fréquentation : 53 personnes

- 19 novembre - Café Pluche - Comberanche et Epeluche

Fréquentation : 36 personnes

- 20 novembre - Patrimoniales de la vallée du Salembre - Saint-Aquilin

Fréquentation : 57 personnes

LES COLLABORATIONS TRANSVERSALES EN MEDIATION

- Le Service des Sports du Conseil départemental a redemandé la présence du médiateur pour la journée « Seniors, faites du sport » dans le parc du château de Campagne.

- Le Département, dans le cadre de la réalisation d'une série de courts-métrages, a sollicité l'écriture de fiches-portraits mettant en lumière l'influence des artistes médiévaux du Périgord sur les artistes d'aujourd'hui.

- Huit fiches-portraits des troubadours Bertran de Born, Giraut de Borneilh, Arnaut Daniel, Arnaut de Mareuilh, Elias Cairel, Marie de Ventadour, Jaubert de Puycibot, Salh d'Escola, ont été écrites.

- Ces huit portraits ont demandé un travail conséquent de recherche, de synthèse et de rédaction sur leurs vies, leurs influences passées et contemporaines. Le médiateur a également participé au tournage de certains courts-métrages.

III.6.2- LES PARCOURS ARTISTIQUES ET CULTURELS À LA CARTE

Initié en 2020, ce programme permet d'accompagner des groupes qui souhaitent s'engager dans la découverte d'œuvres à travers des visionnages de spectacles ou d'expositions, des ateliers de pratique, des rencontres avec les artistes. Il permet aux acteurs du champ social ou médico-social d'inviter leur public à participer à un programme « clef en main » à la fois pédagogique et diversifié, favorisant l'échange et les retours d'expériences.

ESPACE DE VIE SOCIALE LA CLE | VERGT

Thématique : Cultures urbaines

Objet : Investir le nouveau local par des actions dans les domaines de la musique et des arts graphiques

Equipes artistiques : 3 artistes

Groupe : 14 personnes (adolescents)

Calendrier d'actions :

2 juin 2021 : Présentation des artistes et du contenu des ateliers

Du 23 au 27 août les ateliers :

- Graff avec Eggs 58 (Association La Culture d'abord)
- Ecriture et enregistrement avec Benké (Association Hellebore)
- MAO avec l'association Culture Sauvage

Ce parcours a mêlé projet local, projet des jeunes et découverte artistique. Tous les jeunes ont fait part de la considération que les artistes intervenants leur ont portée. Ils ont été pris au sérieux. Ils se sont appropriés le projet.

Une première inauguration « non » officielle a été organisée le 1^{er} octobre dernier. A cette occasion, le morceau créé par les jeunes a été diffusé. En guise de trace du projet, un clip a vu le jour et, a été diffusé sur les réseaux sociaux depuis la semaine du 15 novembre.

Un évènement officiel est en préparation : il prévoit un concert avec les 3 musiciens intervenants ainsi qu'une performance graffée à la salle l'Atrium de Vergt.

POINT INFORMATIONS JEUNESSE | COULOUNIEIX-CHAMIERES

Thématique : Documentaire/Photocollage

Objet : redécouvrir son quartier et garder une trace avant la destruction

Equipe artistique : 2 artistes

Groupe : 7 personnes (adolescents et jeunes adultes)

Calendrier d'actions :

- Ateliers photographie avec Claire Lacabanne, vidéaste et photographe

2 jours d'ateliers ont eu lieu en 2020. A cela s'ajoute la date du mardi 16 février 2021.

- Atelier création musicale avec Fred Soune, musicien interprète

Vendredi 19 février 2021

- Visite de l'exposition *Anti-Nanti* de Inna Maïmura - ECFM7 juillet 2021

- Spectacle *Rosie*, CIE Paon dans le ciment dans le cadre du festival Mimos.

Le parcours s'est inscrit dans le projet du PIJ intitulé *Mon quartier se transforme, je bouge avec*.

Le PIJ est implanté dans le quartier prioritaire de la ville de Coulounieix-Chamiers. La réhabilitation du quartier a entraîné le déménagement massif des personnes et familles installées. Ce qui a pour conséquence une rupture dans le lien aux jeunes.

A l'issue de la visite de l'exposition et du spectacle une discussion a été organisée avec les jeunes : cet échange a permis de confronter les jeunes à une critique, à un point de vue et un débat.

Le PIJ souhaite mettre en place un second parcours sur 2022.

ALSH JEAN SIGALAS | COULOUNIEIX-CHAMIERES

Thématique : découverte de la BD, du Graff et de la MAO

Objet : Proposer des activités artistiques et culturelles aux jeunes accueillis par la structure

Equipe artistique : 5 artistes

Groupe : 16 personnes (10-12 ans)

Calendrier d'actions :

- Du 16 au 20 août
- Atelier bande dessinée avec les artistes Laurent Lolméde et Louise Collet
- Atelier écriture avec les artistes Benké et Altez, association Hellebore
- Atelier MAO avec l'association Culture Sauvage

Ce séjour s'inscrit dans l'opération « Colos apprenantes » proposée par le Ministère de l'Education Nationale. Cette opération a pour objectif de répondre au besoin d'expériences collectives et de remobilisation des savoirs après les périodes de confinement qu'a connues le pays. A cette fin, il est proposé à l'ALSH Jean Sigalas d'accueillir des ateliers de pratique tout au long de la semaine.

ALSH SAINT PRIVAT | SAVIGNAC LES EGLISES

Thématique : Découverte musicale

Objet : Proposer des activités artistiques et culturelles aux jeunes accueillis par la structure

Equipe artistique : 1 artiste **Groupe** : 16 personnes (6/8 ans)

Calendrier d'actions :

- Du 20 au 30 juillet
- Atelier découverte des secrets sonores de la nature animé par Etienne Roux de la compagnie Les Bruits Sonnants
- Atelier Fabrica'son : Fabriquer des objets sonores et musicaux avec des éléments naturels et recyclés
- Atelier Orchestra'Son : Mise en son et en musique, création musicale, soundpainting.
- Spectacle de clôture : « Musique verte et Electro Batucaddie »

Cette action s'inscrit dans l'opération « Colos apprenantes » proposée par le Ministère de l'Education Nationale. Cette opération a pour objectif de répondre au besoin d'expériences collectives et de remobilisation des savoirs après les périodes de confinement qu'a connues le pays.

Il s'agit d'une première collaboration entre l'Agence et cette structure.

CENTRES SOCIAUX | BERGERAC

Thématique : la découverte de l'autre, de l'ailleurs en abordant la différence et l'acceptation de celle-ci.

Objet : Parcours de découvertes artistiques à travers des spectacles et expositions

Groupe : 20 personnes en 2 groupes, 10 filles (8 à 11 ans) 10 garçons (11 à 16 ans)

Calendrier d'action

Octobre à décembre :

- 6 octobre : Exposition *Rio Chamiers* de JM Bertoyas et atelier pratique *Mon quartier habité, mon quartier rêvé* Château des Izards à Coulounieix-Chamiers
- 17 novembre visite du centre culturel Michel Manet à Bergerac
- 23 novembre Spectacle *Queen Blood* par le chorégraphe Ousmane Sy - spectacle proposé dans le cadre du festival [Trafik] à Bergerac
- 1er décembre Visite du Palace à Périgueux
- 4 décembre Exposition *Des souris, des hommes, Jacominus* et Cie de Rebecca Dautremer et atelier pratique / Agence culturelle - Espace Culturel F. Mitterrand, Périgueux
- 8 et 15 décembre Spectacle *Peppleboy* de la compagnie Lazzi Zanni et atelier pratique.

Ce parcours a fait l'objet de quelques annulations qui s'expliquent par le profil du groupe (adolescents, public difficile à mobiliser sur une longue période) et par les multiples missions de l'animateur (animateur social et animateur sportif) qui l'obligent à être présent sur des temps initialement réservés au parcours.

MRF DU RIBERACOIS | SIORAC DE RIBERAC

Thématique : Le jardin cuisine

Objet : Parcours de découverte d'œuvres et ateliers de pratique

Equipe artistique : 4 équipes

Groupe : 20 personnes (jeunes adultes)

Calendrier d'actions :

- 23 septembre : Atelier d'initiation au théâtre avec la compagnie Lazzi Zanni à la MFR de Siorac de Ribérac
- 17 novembre : Spectacle *Voler prend 2L* par la Cie Thomas Visonneau et échanges après la représentation à la MFR de Siorac-de-Ribérac
- 5 janvier : Ateliers La Touchance par l'association Culture Sauvage à la MFR de Siorac-de-Ribérac

La mise en place de ce parcours fait suite à la première collaboration en 2020 entre la MFR, l'association Zap'Art et l'Agence culturelle départementale autour de la résidence de Fanny Maugey, artiste plasticienne invitée dans le cadre des « Résidences de l'Art en Dordogne » à l'hôpital Vauclair.

Les Jeunes de la MFR (2^{ème} année CAP – Production Service Restauration (P.S.R) ont participé avec des résidents de Vauclaire à un atelier de création encadré par l'artiste en résidence. Une restitution publique a ensuite été proposée. Par ailleurs, plusieurs rencontres ont eu lieu au cours de l'année 2020 entre les jeunes et des résidents à l'hôpital. Forts de cette expérience et en vue de la prochaine résidence d'artiste à l'Hôpital Vauclaire, les partenaires envisagent de construire un nouveau programme d'actions culturelles en 2021/2022.

ASSOCIATION ALTHEA | SARLAT

Thématique : Découvrir les lieux culturels du territoire du sarladais

Objet : Lutter contre l'isolement social, pour maintenir l'autonomie des bénéficiaires et prévenir la grande dépendance

Equipe artistique : 5 équipes

Groupe : 12 personnes

Calendrier d'actions :

- 12 octobre : Visite du Centre culturel de Sarlat
- 14 octobre : Spectacle danse *Odyssey*
- 23 octobre : Visite et atelier de l'exposition *Des souris, des hommes, Jacominus et Cie*
- 6 novembre : Visite de la galerie permanente et des expositions temporaires. Expositions partenaires dans le cadre du festival RESURGENCE « INFINIE LIBERTÉ »
- 7 décembre : Spectacle *Le Petit Prince* au Centre Culturel de Sarlat

Les actions conduites par le SAVS ont pour vocation d'apporter un accompagnement adapté aux personnes adultes en situation de handicap en favorisant le maintien ou la restauration des liens sociaux, dans le milieu familial, scolaire, universitaire ou professionnel et en facilitant l'accès des personnes accompagnées à l'ensemble des services offerts par la collectivité. Les bénéficiaires ont fait part d'un grand plaisir dans la découverte des lieux et des œuvres et trouvent les propositions appropriées.

Le parcours doit être reconduit en 2022.

IV. LA COMMUNICATION

EN CHIFFRES

CONCEPTION GRAPHIQUE :

- 1 rapport d'activités
- 1 programme d'activités
- 1 bilan de mandat
- 3 livrets restitution des parcours culturels en MECS
- 12 fiches parcours EAC
- 2 livrets appel à candidature Culture & Solidarité

COMMUNICATION NUMÉRIQUE :

- Site Internet : **387** articles publiés
- Facebook : **7650** abonnés
- Instagram : **1220** abonnés
- Twitter : **965** abonnés

IV.1- LA COMMUNICATION TRANSVERSALE

IV.1.1- LA COMMUNICATION IMPRIMÉE

LE RAPPORT D'ACTIVITES

Le rapport d'activités est le document qui rend compte de la mise en œuvre des missions confiées à l'Agence culturelle départementale et son volume annuel d'activités. Il est validé par le Conseil d'administration puis transmis à l'ensemble des conseillers départementaux et aux partenaires de la structure.

La mise en page a été réalisée en interne par le service communication. Le tirage a été réalisé par le service reprographie du Conseil départemental.

LE PROGRAMME D'ACTIVITES

Le programme d'activités présente l'activité prévisionnelle de l'Agence culturelle départementale en début d'année. Ce document est présenté et validé par le Conseil d'administration. Il vient en appui au budget primitif. Il est transmis à l'ensemble des partenaires financiers de la structure.

La mise en page a été réalisée en interne par le service communication.

Le tirage a été réalisé par le service reprographie du Conseil départemental.

LE BILAN DE MANDAT : PANORAMA 2015-2021

Retour sur 6 années d'activités de l'Agence culturelle.

La mise en page a été réalisée en interne par le service communication.

Le tirage a été réalisé par le service reprographie du Conseil départemental.

IV.1.2- LA COMMUNICATION ÉLECTRONIQUE

LE SITE INTERNET

Administré en interne, le site de l'Agence culturelle a fait l'objet d'une restructuration graphique et éditoriale approfondie visant à mieux clarifier sa navigation et son ergonomie et à faire évoluer son design.

En 2021, les pages les plus consultées sont : l'exposition Rébecca Dautremer, l'équipe, la ressource artistique, les offres d'emplois, l'espace EAC et les appels à candidature.

L'actualisation permanente du site nécessite la mobilisation de toute l'équipe du service et le soutien technique de l'Agence Neko pour son développement et sa maintenance.

La mise en ligne des informations par le biais des réseaux sociaux continue de générer du trafic sur le site. Pour 2021, le site de l'Agence culturelle c'est :

- **140 503 interactions**
- **49 916 pages vues**
- **9289 1^{ères} visites**

BIVOUAC : RENCONTRE AVEC LES PARTENAIRES DE L'AGENCE CULTURELLE DEPARTEMENTALE

À travers de courtes vidéos l'Agence culturelle départementale a donné la parole à ses partenaires de la culture mais aussi du champ social, éducatif, médico-social œuvrant pour la diversité culturelle de ce territoire.

40 vidéos ont été enregistrées, **32 ont été diffusées** via le site de l'Agence et de ses réseaux sociaux.

- **Sur le site : 355 vues**
- **Sur Facebook : 23 posts, 15 partages, 89 likes**
- **Sur YouTube: 32 vidéos, 2365 vues**

LES RÉSEAUX SOCIAUX

La page Facebook enregistre **7650 abonnés**.

En parallèle, l'Agence culturelle départementale développe des réseaux sociaux complémentaires :

- **Instagram : 1220 abonnés**
- **Twitter : 965 abonnés**
- Youtube
- Tiktok
- LinkedIn

L'INFORMATION PAR MAILS

La « mailing liste » qui compte **3500 abonnés** permet d'envoyer des informations par mail. Cet envoi mail peut prendre la forme d'une invitation, d'une information ou d'une newsletter.

La newsletter de l'Agence est mensuelle. Sa présentation a été revue en novembre 2021 et a permis d'améliorer son taux d'ouverture.

Nombre d'informations envoyées par mail : **40**

IV.1.3- LA PRESSE & LES MÉDIAS

Le service de la communication a la responsabilité des relations avec la presse et les médias pour toutes les manifestations organisées par l'Agence culturelle départementale : organisation de conférences de presse, réalisation de dossiers de presse, suivi des relations presse et médias.

Membre du Club de la Presse du Périgord, l'Agence culturelle départementale participe régulièrement aux différents rendez-vous organisés dans l'année afin d'entretenir une relation continue avec communicants et journalistes locaux. Les membres du Club de la presse ont été accueillis pour une visite de l'exposition de Rébecca Dautremer.

La chaîne France 3 Périgord est régulièrement sollicitée pour couvrir certains événements de la programmation. En 2021, le partenariat avec France Bleu Périgord s'est poursuivi. L'Agence culturelle est invitée chaque lundi à 17h10 à l'antenne dans le cadre de l'émission « Ça vaut le détour » pour présenter son actualité. En échange, l'Agence culturelle s'engage à mentionner le logo France bleu sur ses documents de communication et à mettre la signalétique France bleu sur ses événements.

Les conférences de presse :

Pour la promotion d'événements particuliers, l'Agence culturelle départementale organise des rendez-vous où elle invite la presse locale et les médias.

Elle sollicite également les correspondants de presse sur le territoire. Elle a organisé en 2021 trois conférences de presse ou visites presse :

- Exposition d'Inna Maamura
- Exposition de Kristof Guez
- Exposition de Rébecca Dautremer

IV.2- LA COMMUNICATION PAR PROGRAMME

IV.2.1- LA COMMANDE GRAPHIQUE

Afin d'harmoniser la communication des différents dispositifs coordonnés par l'Agence culturelle, une commande a été passée à l'Agence Understud, basée à Bergerac, pour créer des logos pour SPRING, PARATGE, PUZZLE, TANDEM, CHRONIQUES, DE VISU.



SPRING !

Une commande a été passée à l'artiste Amandine Urruty pour illustrer SPRING 2021.

Communication papier :

- Création d'une carte postale A6

Communication électronique :

- Site Internet : 253 vues d'articles / 181 utilisateurs / 762 actions des utilisateurs
- Facebook : 19 posts / 48 partages / 165 likes
- Instagram : 9 posts / 73 likes / 1 vidéo avec 53 vues

PARATGE

Communication papier :

- Création d'une carte postale A6

- Communication électronique :

- Site Internet : 1675 vues d'articles / 379 utilisateurs / 4464 actions des utilisateurs
- Facebook : 33 posts / 139 partages / 276 likes
- Instagram : 19 posts / 160 likes / 2 vidéos avec 409 vues

LES EXPOSITIONS À L'ESPACE CULTUREL FRANCOIS MITTERRAND

Communication papier :

- Affiches A3 et abris-bus,
- Carte postale A6,
- Banderoles et panneaux PVC
- Dossier de presse

Communication électronique :

Pour chaque exposition : envoi d'un carton d'invitation électronique

- INNA MAAIMURA

Site Internet : 230 vues d'articles / 81 utilisateurs / 235 actions des utilisateurs

Facebook : 11 posts / 13 partages / 50 likes

Instagram : 4 posts / 72 likes

- KRISTOF GUEZ

Site Internet : 338 vues d'articles / 197 utilisateurs / 1058 actions des utilisateurs

Facebook : 19 posts / 36 partages / 62 likes

Instagram : 5 posts / 36 likes / 1 vidéo avec 62 vues

- REBECCA DAUTREMER

Site Internet : 1403 vues d'articles / 859 utilisateurs / 4482 actions des utilisateurs

Facebook : 20 posts / 67 partages / 259 likes

Instagram : 8 posts / 134 likes / 2 vidéos avec 409 vues

CULTURE ET MÉDICO-SOCIAL

Communication papier :

- Mise en page et diffusion des dossiers d'appel à candidature et des fiches d'inscription.

Communication électronique :

- Site Internet : 201 vues d'articles / 107 utilisateurs / 644 actions des utilisateurs
- Facebook : 10 posts / 11 partages / 37 likes
- Instagram : 7 posts / 83 likes / 1 vidéo avec 8 vues

CULTURE ET SOLIDARITÉ JEUNESSE

Communication papier :

- Mise en page et diffusion des dossiers d'appel à candidatures et des fiches d'inscription pour « Culture et Jeunesse ».
- Mise en page des 3 livrets :

«Panoramage » : témoignage du travail réalisé au Village de l'Enfance avec l'association Tout le monde,

« Œuvres en cours » : témoignage du travail réalisé à la Maison St-Joseph à Bergerac avec l'artiste Christophe Gonnet,
« Free Dôme » : témoignage du travail réalisé à l'Institut Paul Wilhelm à St-Jory-de-Chalais avec les designers Véro & Didou.

Communication électronique :

- Site Internet : 87 vues d'articles / 29 utilisateurs / 270 actions des utilisateurs
- Facebook : 5 posts / 10 partages / 45 likes
- Instagram : 6 posts / 97 likes

V. L'ÉQUIPE

En 2021 l'équipe salariée de l'Agence culturelle départementale s'est modifiée puisque qu'elle a enregistré deux départs :

- Anne-Marie Gros a fait valoir ses droits à la retraite (Cat A)
- Voula Koxarakis a rejoint l'équipe de la ville de Limoges (Cat B)

Pour respecter les dynamiques de projet à l'œuvre, sécuriser le travail des agents une réorganisation interne est en cours et trois recrutements de catégorie C ont été approuvés par le Conseil d'administration. Ils seront effectués sur exercice budgétaire 2022.

Par ailleurs, la crise sanitaire a mis en évidence la nécessité de repenser la dématérialisation d'une partie de l'activité en se dotant d'outils de travail adaptés pour rendre possible le télétravail ; la planification de la mise en œuvre des projets et programmes ; la sécurisation et l'évaluation de l'activité.

Cet objectif déjà énoncé en 2020 s'est concrétisé en 2021 avec l'appui de l'Agence Technique départementale.

Au 31 décembre 2021 l'équipe permanente est composée de 22 agents

Isabelle Mourceau, Direction générale
Marian Mooney, Direction administrative, financière et du personnel
Pierre Ouzeau, Direction artistique
Patrick Molet, Direction technique

Administration / Gestion

Solange Valade, Assistante de direction
Cécile Pancou, Gestion financière

Technique & Organisationnel

Cyril Comte, Régisseur général
Vincent Simpson, Technicien TIC

Production & Action Culturelle

Mathieu Jacobs, Chargé de projet ressource / Coordinateur Accompagnement
Laurence Sallès, Chargée de projet culture occitane / Coordinatrice Paratge
Violaine Marolleau, Chargée de projet / Coordinatrice création arts visuels
Mathilde Beytout, Chargée de projet / Coordinatrice programme ECFM
Pierre Peyrout, Chargé de projet arts visuels / scénographie et technique
Fanny Rousseau, Médiatrice
Andréa Negri-Martin, Médiatrice
Anne Pouteau, Chargée de projet spectacle vivant / Coordinatrice Spring !

Culture & Solidarités

Christelle Bissoulet, Cheffe de bureau
Jean-François Gareyte, Chargé de projet / médiateur

Communication & Accueil

Laurence Coudenne, Cheffe de service
Elisabeth Bourgogne, Chargée de mission
Christine Didier-Vera, Chargée de mission
Marie-Laure Faure, Chargée de mission

VI. CONCLUSION

En 2022 l'Agence culturelle départementale Dordogne-Périgord va s'engager dans l'écriture d'un nouveau projet d'établissement conformément aux objectifs établis par l'assemblée départementale renouvelée en 2021 et définir le contenu de la prochaine convention d'objectifs Département/ Etat/Agence culturelle en vue d'une signature en fin d'année. Parallèlement l'Agence culturelle départementale poursuivra la production d'un service public de la culture au titre des solidarités territoriales et humaines, dans les domaines du spectacle vivant, des arts visuels et de la culture occitane. Une attention particulière sera portée à la structuration de l'offre de ressources et de services pour les porteurs de projets culturels du département. En effet, L'Agence culturelle départementale va poursuivre le développement de son parc de matériel et se doter d'équipements pour soutenir les actions arts visuels. Elle va aussi élargir ses partenariats avec les acteurs de l'accompagnement régionaux pour répondre aux sollicitations plus nombreuses et plus spécifiques. Par ailleurs, afin d'appuyer la visibilité des équipes artistiques du département, elle a intégré en décembre 2021 le réseau 535. Cette nouvelle adhésion permettra d'élargir la présentation des projets à des structures de diffusion régionales dans l'objectif de faire rayonner la création artistique produite en Dordogne. Bien évidemment, elle poursuivra en 2022 la dynamique de réduction de l'impact écologique de ses activités amorcée depuis plus de trois ans.

CINÉ PASSION EN PÉRIGORD



Table des matières

I- PRÉSENTATION ET LES 3 AXES	246
II- LE PERSONNEL.....	248
III- CINÉ PASSION	249

I- PRÉSENTATION ET LES 3 AXES

Association loi de 1901, Ciné Passion en Périgord a été créée en 1990 à l'initiative des 5 dernières salles de Cinéma en milieu rural. L'objet de l'association est double et complémentaire : la diffusion et la promotion du Cinéma en milieu rural.

3 axes : LA DIFFUSION / L'ÉDUCATION/ LA PROMOTION

I-1 LA DIFFUSION

I-1.1 La diffusion par la mise en réseau de 11 salles de Cinéma sédentaires

Chaque salle de Cinéma est en régie municipale ou associative (La Roche Chalais). Aujourd'hui, chaque périgourdin est à moins de 20 km d'une salle de Cinéma.

L'association Ciné Passion en Périgord demeure le lien privilégié entre ces salles sur les animations, la programmation, la formation continue, l'échange de savoir, le développement local...

Ciné Passion assure également une formation continue auprès des élus et responsables administratifs des collectivités adhérentes. Toutes les salles du réseau sont classées « Art et Essai » :

- | | | | |
|----------------------|--------------------|--------------------------|--------------|
| • Cinéma La Fabrique | Saint-Astier | • Cinéma Max Linder | Ribérac |
| • Cinéma Le Club | La Roche Chalais | • Cinéma Le Louis Delluc | Nontron |
| • Cinéma Le Vox | Montignac | • Cinéma Le Lux | Le Buisson |
| • Cinéma Le Clair | Thiviers | • Cinéma Le Roc | Terrasson |
| • Cinéma Notre Dame | Mussidan | • Cinéma le Studio | Saint-Aulaye |
| • Cinéma Le Lascaux | Montpon-Ménéstérol | | |

I-1.2 La diffusion par l'exploitation du circuit de Cinéma itinérant « Et si on allait au Ciné » - classé « Art et Essai » et l'exploitation du Cinéma le STUDIO 53 à Boulazac

Créé à l'initiative des salles sédentaires du réseau en 1997, le circuit itinérant est la réponse de l'association à l'aménagement du territoire en matière de diffusion culturelle et la nécessaire solidarité avec le territoire périgourdin non desservi par le Cinéma sédentaire. 3^{ème} département métropolitain par sa superficie, l'action de Ciné Passion en Périgord permet à chaque habitant de se rendre sur un point de projection proche de son lieu d'habitation. Proposant 600 séances chaque année et accueillant 22 000 spectateurs par an, le circuit de Cinéma itinérant « Et si on allait au Ciné » dessert les 18 communes de :

- | | | |
|------------------------|---------------|--|
| • Tocane-Saint-Apre | • Brantôme | • Hautefort |
| • Savignac Les Eglises | • Excideuil | • Centre de détention de Neuvic/l'Isle |
| • Cité de Clairvivire | • Villamblard | • Villefranche du Périgord |
| • Rouffignac | • Bourdeilles | • Eymet |
| • Monpazier | • Vergt | • Lalinde |
| • Thenon | • Agonac | • Saint Laurent la Vallée |

I-2 L'ÉDUCATION AUX IMAGES (18 000 ÉLÈVES CONCERNÉS)

Ciné Passion en Périgord assure la coordination des dispositifs :

- **École et Cinéma** : très développé sur le territoire, il concerne 41% des élèves, 36% des classes et 40% des écoles du 1^{er} degré en Dordogne (double de la moyenne nationale). Ciné Passion assure, outre les aspects logistiques (films en circulation et documents pédagogiques) le déploiement de sessions de formation en direction des enseignants, en privilégiant l'intervention d'enseignants et de spécialistes.

Inscriptions 2021/2022 : 11 204 élèves (+ de 500 classes/ 200 écoles / 140 communes) – Forte hausse des inscriptions (dont 3 767 en maternelle)

- **Collège au Cinéma** : également très présent en Dordogne, il concerne 100% des salles, 97% des collèges et 35% des élèves. Le dispositif dispose d'un fort soutien financier du Conseil départemental, qui permet une prise en charge intégrale des transports (département rural) et des places, et d'un soutien en progression de la DRAC Nouvelle-Aquitaine notamment sur les enjeux d'éducation aux médias. Ciné Passion assure, outre la coordination des documents pédagogiques et des copies de films, la mise en place de 2 pré-visionnements très suivis, et d'une journée de formation départementale. Toutes les salles de Cinéma de Dordogne y participent.

Inscriptions 2021/2022 : 7 232 inscrits (3 974 sur le niveau 6/5 et 3 258 sur le niveau 4/3) / Prise en charge de 5 138 places par Ciné Passion grâce au Département.

- **La pratique par les enseignements et les ateliers** : avec le recrutement d'un intervenant unique salarié de Ciné Passion en Périgord (William QUONIOU), la Dordogne demeure un département très actif (proposition de 2 enseignements facultatifs (Ribérac et Sarlat), 1 obligatoire (Sarlat), et 3 ateliers de pratiques (Eymet, le Bugue et LP Pablo Picasso de Périgueux). Ces actions de pratiques artistiques sont évidemment nourries de la forte présence des dispositifs, du militantisme et de la volonté des enseignants.

I-3 LA PROMOTION (107 JOURS DE TOURNAGE EN 2021)

BUREAU D'ACCUEIL DE TOURNAGE

Créée en 2005 à l'initiative de Ciné Passion en Périgord, avec le soutien du Conseil départemental de la Dordogne et du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine, le bureau d'accueil de tournages a pour mission de faciliter le travail des équipes de film quelle que soit la nature du projet (courts-métrages, longs-métrages, téléfilms, films publicitaires, films documentaires ou institutionnels...).

Activité sans but lucratif, l'accueil de tournages permet à la Dordogne de bénéficier des retombées économiques importantes que procure un tournage en termes d'emplois et d'image.

Développer l'économie locale en faisant profiter la Dordogne de l'impact économique des productions que le bureau d'accueil de tournages accueille sur le territoire ;

Favoriser l'emploi en dynamisant le secteur d'activité de l'industrie cinématographique locale (techniciens du spectacle, du Cinéma et de l'audiovisuel) et en stimulant ainsi l'économie locale (entreprises de services, hôtellerie, restauration, hébergement et fournisseurs divers) ;

Promouvoir le tourisme et l'image de la Dordogne en favorisant l'image positive du Périgord et en médiatisant les sites périgourdins qui ont accueilli des tournages.

Rappel 2021 - 107 jours de tournage

- Tournage Web série « **Les 3 Mousquetaires, la série** » Hautefort, septembre 2021
- Tournage Pilote série TV « **Les Grandes mains blanches** », Montignac, septembre 2021
- Tournage LM « **La vie des Hommes infâmes** », Ferme du Parcot (Echourgnac), Grignols, Antonnet-Trigonant, Périgueux, octobre 2021
- Tournage CM « **Recoller les morceaux** », Vanxains, Siorac-de-Ribérac, octobre 2021
- Tournage Clip musical « **Triés sur le tas** », Bergerac, Le Fleix, octobre 2021
- Tournage Unitaire TV « **Les enfants des Justes** », Allas-Les-Mines, Mauzens et Miremont, Saint Martial d'Artenset, Saint Chamassy, Saint Cyprien, Montpeyroux, Meyrals, Monpazier, Les Eyzies-de-Tayac-Sireuil, octobre/novembre 2021.

Implication au niveau régional (Membre du CESER, membre du Bureau d'ALCA et du CA de l'OARA, Présidence de l'association des Cinémas Indépendants de Nouvelle-Aquitaine, membre de la commission interrégionale Art et Essai, Vice-Président du Festival du Film de Sarlat)

Implication au niveau national (Administrateur de Film France, Vice-Président de l'association Française des Cinémas d'Art et Essai, membre de la commission nationale Art et Essai, membre de la commission « petite exploitation » à la Fédération Nationale des Cinémas français).

II- LE PERSONNEL

Président	Serge EYMARD
Directeur	Rafael MAESTRO
Directeur Adjoint – Bureau d'Accueil de Tournages	Thierry BORDES
Administration Générale	Cindy BASSETTO
Responsable de la Diffusion	Julien ROBILLARD
Assistante BAT/communication	Fanny PETIT VAN-TORNHOUT
Opérateur chef	Laurent XERRI
Opérateur projectionniste	Etienne LEVISKI
Opérateur projectionniste	Gaétan DOLHEN
Cinéma STUDIO53 Boulazac	Yannick MALEVILLE
Education à l'Image/ Pratique artistique	William QUONIOU
Education à l'Image/ dispositifs de diffusion	Jennifer BOINE

CINÉ PASSION EN PÉRIGORD- Centre culturel la Fabrique - 8. Rue Amiral Courbet BP 61
24110 SAINT-ASTIER - Tél : 05 53 02 64 97

Email : infos@Cine-Passion24.com

III- CINÉ PASSION

Chiffres clés

DIFFUSION

122 989 spectateurs sur le réseau, sur **6 571** séances, pour un CA cumulé de **574 411€** dont :

- ✓ **9 353** spectateurs sur le circuit de Cinéma itinérant, exploité par Ciné Passion (297 projections en 6 mois)
- ✓ **5 469** spectateurs au Studio 53 de Boulazac, exploité par Ciné Passion (318 projections en 6 mois)
- ✓ **86** prestations de projection de Cinéma en plein air, ainsi que 3 prestations complètes de projections pour des festivals (Gindou, Biarritz Amérique Latine, Sarlat).

ÉDUCATION

18 436 élèves qui participent aux dispositifs d'éducation aux images dont :

- ✓ **11 204** élèves du 1^{er} degré (+ de 500 classes/ 200 écoles / 140 communes) – Forte hausse des inscriptions (dont **3 767** maternelle)
- ✓ **7 232** inscrits en collèges (3 974 sur le niveau 6/5 et 3 258 sur le niveau 4/3) / Prise en charge de 5 138 places par Ciné Passion grâce au Département.
- ✓ **150** élèves en participation d'ateliers et d'enseignements Cinéma (collèges d'Eymet et du Bugue, du LP Pablo Picasso de Périgueux, dans les enseignements facultatifs de Ribérac et Sarlat et au sein des classes de spécialité Cinéma de Sarlat.

CRÉATION

107 jours de tournage

- ✓ Tournage Web série « *Les 3 Mousquetaires, la série* » Hautefort, septembre 2021
- ✓ Tournage Pilote série TV « *Les Grandes mains blanches* », Montignac, septembre 2021
- ✓ Tournage LM « *La vie des Hommes infâmes* », Ferme du Parcot (Echourgnac), Grignols, Antonne-et-Trigonant, Périgueux, oct 2021
- ✓ Tournage CM « *Recoller les morceaux* », Vanxains, Siorac-de-Ribérac, octobre 2021
- ✓ Tournage Clip musical « *Triés sur le tas* », Bergerac, Le Fleix, octobre 2021
- ✓ Tournage Unitaire TV « *Les enfants des Justes* », Allas-Les-Mines, Mauzens et Miremont, Saint Martial d'Artenset, Saint Chamassy, Saint Cyprien, Montpeyroux, Meyrals, Monpazier, Les Eyzies-de-Tayac-Sireuil, octobre/novembre 2021.

JANVIER

ASSOCIATION

Participation à la réunion Commission Petite Exploitation Fédération Nationale des Cinémas Français
Création de la Fédération Nationale de l'Action Culturelle Cinématographique (Ciné Passion, membre fondatrice)

Conseil d'Administration de Ciné Passion (le 25)

Réunion avec le Centre National du Cinéma (évolution de la convention CNC Régions)

Réunion Conseil Régional (Alain Rousset) sur impact COVID /exploitation Cinématographique régionale

Réunion des réseaux territoriaux des Cinémas indépendants AFCAE (Association Française des Cinémas d'Art et Essai)

Réunion préparatoire avec Thomas Aubrée (Conseil départemental 24) pour réunion en visio avec les collectivités adhérentes à Ciné Passion

Réunion Thomas Aubrée et DGS des collectivités adhérentes à Ciné Passion

Réunion technique Conseil Régional et Conseil Départemental /Ciné Passion

Conseil d'Administration ANCI (Association Nationale des Cinémas Itinérants)

Conseil d'Administration CINA (Association des Cinémas Indépendants de Nouvelle-Aquitaine)

BUREAU D'ACCUEIL DE TOURNAGES

Tournage long métrage "Stella est amoureuse" (Bergerac, Périgueux)

Tournage Série TV "Sauver Lisa" (Périgueux)

Réunion FilmFrance, résidences d'auteurs

Paris Images Production Forum (Salon professionnel des tournages, Ile de France)

Repérages pour projets de films

Visites sites de tournages potentiels

ÉDUCATION À L'IMAGE

Participation à une journée professionnelle : L'expérience Cinéma face à internet

Formation à l'outil canoprof (en tant que stagiaire)

Création de ressources pédagogiques (vidéos + Canoprof)

4 pré visionnements dispositifs scolaires

Travail avec le Département sur les évolutions envisagées pour les dispositifs scolaires

DIFFUSION

Organisation de la mobilisation de l'équipe du circuit itinérant sur les marchés des communes desservies

Animation numérique de la communauté de spectateurs du studio 53

Formation Communication vers les salles du réseau

Travaux au sein de CINA (développement des publics, communication)

Les salariés Gaetan Dolhen, Laurent Xerri, Etienne Leviski et Yannick Maleville en chômage partiel

FÉVRIER

ASSOCIATION

Participation à la réunion Commission Petite Exploitation Fédération Nationale des Cinémas Français
Réunion CINA (Cinémas Indépendants Nouvelle-Aquitaine)
Réunion Culture Conseil Départemental 24- Diagnostic territorial: Monpazier et La Roche Chalais
Réunion Mairie de Mussidan (projet Cinéma et Ressources humaines)
Réunion Syndicat Exploitants du Centre-Sud (Toulouse)
Réunion de Bureau AFCAE (Association Française des Cinémas d'Art et Essai)
Réunion préparation Festival du Film de Sarlat

BUREAU D'ACCUEIL DE TOURNAGES

Festival du Court Métrage de Clermont-Ferrand (Auvergne)
Réunion fonds d'aide territoriaux (Clermont-Ferrand)
Réunion Bureaux d'Accueil des Tournages (BAT) de la Région Nouvelle-Aquitaine (NA)
Réunion CD24 BNR- Plateforme numérique culturelle de territoire
Repérages pour projets de films
Visites sites de tournages potentiels

ÉDUCATION À L'IMAGE

Formation des enseignants pour le dispositif Ecole et Cinéma
Travail plateforme numérique
Projet Education aux Médias –EMI- Collège de Lalinde
Participation Journée pro atelier pour les exploitants
Pré-visionnement Ecole et Cinéma
Animation Ateliers Pocket film
Lancement concours Pocket film
Comités de programmation dispositifs scolaires

DIFFUSION

Déplacement de l'équipe du circuit itinérant sur les marchés des communes desservies
Animation numérique de la communauté de spectateurs du studio 53
Travaux préparatoire à BNR
Maintenance et Formation projection argentique 35mm
Démarrage du projet d'Excideuil
Visite et repérage de l'Atrium à Vergt
Les salariés Gaetan Dolhen, Laurent Xerri, Etienne Leviski et Yannick Maleville en chômage partiel

ASSOCIATION

Réunion de préparation AG de Ciné Passion (Commissaire aux comptes)
Réunion Association Française des Cinémas Art et Essai (groupe des associations territoriales)
Réunion Culture Conseil Départemental 24
Réunion Projet Villa des Roses-Excideuil
Réunion Bilan Commissaire aux comptes (AG Ciné Passion)
Réunion de Bureau de l'association Ciné Passion
Conseil d'Administration CINA (Cinémas Indépendants Nouvelle-Aquitaine)
Conseil d'Administration AFCAE (Association Française des Cinémas d'Art et Essai)
Réunion préparation Festival du Film de Sarlat
Conseil d'Administration Agence Régionale ALCA (Région Nouvelle-Aquitaine)

BUREAU D'ACCUEIL DE TOURNAGES

Participation au comité d'experts fonds de soutien Région Nouvelle Aquitaine
Repérages pour projets de films
Visites sites de tournages potentiels
Réunion Villa des Roses - Excideuil - résidence d'écriture
Réunion Bureaux d'Accueil des Tournages (BAT) de la Région Nouvelle-Aquitaine (NA)

ÉDUCATION À L'IMAGE

Journées professionnelle (jeux vidéo, Formations AFCAE)
Animation Documenteur au collège de Lalinde
Animation Ateliers dans les collèges
Réunions de coordination
Réponse dossier appel à projet CNC
Participation au Comité Académique de l'action culturelle
Animation concours du Pocket Films
Pré-visionnement en ligne films Jeune Public

DIFFUSION

Déplacement de l'équipe du circuit itinérant sur les marchés des communes desservies
Animation numérique de la communauté de spectateurs du studio 53
Participation et animation de Table Ronde CINA et AFCAE sur la Communication Digitale
Mise en œuvre et accompagnement du projet Transfonum (aide régionale aux enjeux numériques)
Mise en route du projet de Festival à St Felix de Villadeix
Lancement du Festival Culture et Nous à Boulazac
Formation pour les animateurs du réseau
Préparation Formation projectionniste pour la collectivité « Est Ensemble »
Préparation et repérage Cinéma plein air
Repérage du Site à Excideuil
Les salariés Gaetan Dolhen, Laurent Xerri, Etienne Leviski et Yannick Maleville en chômage partiel

AVRIL

ASSOCIATION

Réunion interdépartementale (Départements Charente, Charente-Maritime, Landes, Gironde, Lot et Garonne) / fonds de soutien Cinéma régional
Réunion Culture Conseil Départemental 24-
Réunion projet Territoire d'industrie Région (Brive-Périgord Noir)
CINA (Cinéma Indépendants de Nouvelle-Aquitaine) réunion des réseaux professionnels départementaux
Réunion BDP24 ; projet BNR
Réunion Syndicat Exploitants du Centre-Sud (Toulouse)
Réunion de Bureau AFCAE (Association Française des Cinémas d'Art et Essai)
Participation à la réunion Commission Petite Exploitation Fédération Nationale des Cinémas Français
Conseil d'Administration ANCI (Association Nationale des Cinémas Itinérants)
Conseil d'Administration CINA (Association des Cinémas Indépendants de Nouvelle-Aquitaine)

BUREAU D'ACCUEIL DE TOURNAGES

Tournage Clip "Lucifer" (Sarlat)
Réunion Bureaux d'Accueil des Tournages (BAT) de la Région Nouvelle-Aquitaine (NA)
Réunion Film France Netflix - attractivité territoriale
Repérages pour projets de films
Réunion Eco-production - Film France - Commissions du film territoriales
Réunion préparatoire tournages clips "Perigord, país trobador" - Département Dordogne
Réunion décors Nouvelle Aquitaine - BAT Landes, Ex Limousin, Pyrénées Atlantiques

ÉDUCATION À L'IMAGE

Formations AFCAE / Journées pro en ligne / Formation table médiation numérique Mash Up
Présentation DCJ 24
Réunions de coordination départementale + régionale
Réunion projet plateforme numérique
Projet Cité de Clairvivre avec le BAT
Ecole et Cinéma : préparation de l'année 2021/2022

DIFFUSION

Déplacement de l'équipe du circuit itinérant sur les marchés des communes desservies
Animation numérique de la communauté de spectateurs du studio 53
Préparation Formation Est Ensemble
Préparation et repérage Cinéma plein air
Avancés du Projet BNR avec BDDP 24
Travaux sur des outils innovants pour les Cinémas : escape game, Cine game, Mashup Table
Préparation de la réouverture, de la reprise de l'activité des Cinémas
Sortie progressive du chômage partiel pour Gaëtan Dolhen, Laurent Xerri, Etienne Leviski et Yannick Maleville

MAI

ASSOCIATION

3 réunions Culture Conseil départemental 24-
Réunion Région/départements convention CNC (Centre National de la Cinématographie)
Participation à la réunion Commission Petite Exploitation Fédération Nationale des Cinémas Français
Assemblée Générale de l'ANCI (Association Nationale des Cinémas Itinérants)
Participation à la Commission Nationale Art et Essai (CNC)
Réunion de Bureau Agence Régionale ALCA
Réunion de Bureau CINA (Cinémas Indépendants de Nouvelle-Aquitaine)
Réunion Mairie de Ribérac (modernisation du Cinéma et festival CinéMots)
Conseil d'Administration AFCAE (Association Française des Cinémas d'Art et Essai)
Réunion des réseaux départementaux CINA (Cinémas Indépendants de Nouvelle-Aquitaine)

BUREAU D'ACCUEIL DE TOURNAGES

Repérages pour projets de films
Visites sites de tournages potentiels
Réunion tournages clips "Perigòrd, país trobador" - Département Dordogne
Préparation Avant-Première (AP) Documentaire "Dames et Princes de la Préhistoire" - Conseil Départemental 24
Réunion inter Bureaux d'accueil Tournages - Landes, Pyrénées Atlantiques
Réunion projet "Talents en cours" - Nouvelle Aquitaine
Réunion Bureaux d'Accueil des Tournages (BAT) de la Région Nouvelle-Aquitaine (NA)

ÉDUCATION À L'IMAGE

Animation de réseau Education Artistique et Culturelle
Formation malle Ciné Game + Mash up pour les exploitants
Préparation du Comité de pilotage des dispositifs d'éducation aux images
Animation de l'action Documenteur (EMI) collègue Lalinde

DIFFUSION

Le réseau accueille 3 416 spectateurs, Boulazac 102 et le Circuit itinérant 97.
Formation dispensée par l'équipe du Cinéma itinérant à l'équipe d'Est Ensemble
Formation sur la Malle Ciné Game
Réunion d'animation du réseau préparatoire à la réouverture le 03 mai
Reprise des projections du Cinéma Itinérant et du Studio 53

JUIN

ASSOCIATION

Réunion Fonds de soutien CNC Région Départements convention CNC
2 réunions Culture Conseil Départemental 24-
Assemblée Générale de Ciné Passion à Montignac (le 14)
Assemblée Générale de l'ADRC (Agence pour le Développement régional du Cinéma)
Assemblée Générale de l'Agence Régionale ALCA
Assemblée Générale CINA (Cinémas Indépendants de Nouvelle-Aquitaine)
Conseil d'Administration ANCI (Association Nationale des Cinémas Itinérants)
Conseil d'Administration AFCAE (Association Française des Cinémas d'Art et Essai)
Conférence de presse Ciné Passion (tournages et Cinéma de plein air)

BUREAU D'ACCUEIL DE TOURNAGES

Repérages pour projets de films
Visites sites de tournages potentiels
Tournage Court Métrage "Amour Océan" (Bergerac)
Tournage Court Métrage "Le loup" (Saint-Pardoux-La-Rivière)
Réunion constitutive Association nationale "La Maison Eric Rohmer" (Tulle)
Comité d'experts fonds de soutien Région Nouvelle Aquitaine
Réunion "Talents en cours" - Festival de Poitiers
Avant-Première "Dames et Princes de la Préhistoire (Le Buisson-de-Cadouin, Montignac)
Réunion Décors - Agence Alca - Bureaux d'Accueil Nouvelle Aquitaine
Réunion Formation Comédiens Nouvelle Aquitaine - Festival du Moyen Métrage (Brive-la-Gaillarde)
Assemblée Ordinaire Film France
Réunion "émergence des talents de Dordogne" - Agence Culturelle Dordogne-Périgord, Conservatoire à Rayonnement Départemental de la Dordogne

ÉDUCATION À L'IMAGE

Préparation des livrets des dispositifs scolaires 2021/2022
Travail sur canoprof (module de création de formation à distance de l'Education Nationale)
Intervention Documenteur Lalinde
Animation ateliers dans les collèges (table de médiation numérique mash up)
Travail sur BNR
Bilans CNC
Ouverture des inscriptions dispositifs scolaires 2021/2022
Projet résidence Clairvivre avec le BAT
Réunion Talents en cours avec le BAT
Remise des prix Pocket film
Restitution films Ribérac et Sarlat

DIFFUSION

Le réseau accueille 17 399 spectateurs, Boulazac 714 et le Circuit itinérant 1 467.

Prestation le Goût des Autres à Gindou (46)

Prestation St Léon sur l'Isle

Prestation Trémolat - Festival Chabrol

Prestation Grignols - La Fabrique

Préparation du Dispositif UNIPOP dans les Cinémas

Maintenance du Parc de matériel

Implication dans les groupes de travail BNR

Travaux auprès de l'ATD 24 pour le projet d'Excideuil

JUILLET

ASSOCIATION

Réunion Mairie de Ribérac, projet de modernisation du Max Linder

Réunion de Bilan Option Cinéma à Sarlat et à Ribérac

BUREAU D'ACCUEIL DE TOURNAGES

Repérages pour projets de films

Visites sites de tournages potentiels

Festival du film de Cannes (région Alpes-Provence-Côte-d'Azur)

Comité d'experts fonds de soutien Région Nouvelle Aquitaine

Rencontre société de Production Dordogne (Spicy Motion - Monpazier)

Tournage Web Série amateur "Talbur" (Varaignes)

ÉDUCATION À L'IMAGE

Réunion de coordination ALCA

Journée professionnelle en ligne

Réunion de préparation festival de Ribérac

Mises à jour site internet EAC Ciné Passion

Création de ressources

DIFFUSION

Le réseau accueille 14 430 spectateurs, Boulazac 712 et le Circuit itinérant 676.

Festival Alizarine à St Félix de Villadeix

51 projections en plein air

Gestion et accompagnement des salles du réseau à la mise en place du Pass Sanitaire

Médiation et soutien au réseau

AOÛT

ASSOCIATION

Réunion Mairie de Mussidan, projet municipal et Ressources Humaines
Réunion préparation du Festival du Film de Sarlat

BUREAU D'ACCUEIL DE TOURNAGES

Repérages pour projets de films
Visites sites de tournages potentiels
Réunion "Talents en cours" - Région Nouvelle Aquitaine
Rencontres associations Cinéma amateur de Dordogne
Participation au festival séries audiovisuelles - Série Mania Lille (Région Hauts de France)

ÉDUCATION À L'IMAGE

Planification des dispositifs scolaires pour les salles
Autoformation et création ressources scolaires

DIFFUSION

Le réseau accueille 15 418 spectateurs, Boulazac 422 et le Circuit itinérant 1 108.
37 projections en plein air
Prestation au Festival de Gindou (46)
Médiation et soutien au réseau
Préparation et régie des Copies du Festival de Gindou

SEPTEMBRE

ASSOCIATION

Réunion Banque Caisse d'Épargne
Réunion DRAC, nouvelle application du Pass sanitaire
Réunion de Branche Petite Exploitation FNCF (Fédération Nationale des Cinémas Français)
Réunion élus et DGS Mairie de Mussidan
Participation au Congrès National de la FNCF (Deauville)
Réunion CD24 projet BNR
Réunion préparatoire Festival du Film de Sarlat
Assemblée Générale Association CinéPasseurs à Ribérac
Assemblée Générale du SECCS
Conseil d'Administration de la FAAC (Fédération Nationale de l'Action Culturelle Cinématographique)
Conseil d'Administration ANCI (Association Nationale des Cinémas Itinérants)
Conseil d'Administration CINA (Cinémas Indépendants de Nouvelle-Aquitaine)
Conseil d'Administration ADRC (Agence du Développement Régional du Cinéma)

BUREAU D'ACCUEIL DE TOURNAGES

Repérages pour projets de films
Visites sites de tournages potentiels
Rencontres associations Cinéma amateur de Dordogne
Festival séries audiovisuelles - Série Mania - Lille (Région Hauts de France)
Festival de la Fiction TV - La Rochelle
Festival du film Amérique Latine - Biarritz
Tournage Web Série "Les 3 Mousquetaires - la série" (Hautefort)
Tournage Web Série "Les Grandes mains blanches" (Montignac - Lascaux2)
Tournage Court Métrage "Recoler les morceaux" (Vanxains, Siorac-De-Ribérac)
Tournage film amateur "Marin d'eau douce"
Réunion Bureaux d'Accueil des Tournages (BAT) de la Région Nouvelle-Aquitaine (NA)
Mise en place Ateliers création autour du Court Métrage "L'envoûtement" (avec résidents - Cité Clairvivre - Salagnac)

ÉDUCATION À L'IMAGE

Pré-visionnement Collège au Cinéma
Communications de rentrée
Concertation régionale EAC
Travail sur film ADAMA
Participation aux journées AFCAE jeune public
Point dispositifs scolaires avec le nouvel exploitant de Saint-Aulaye
Pré-visionnement Ecole et Cinéma
Réunion Passeurs d'images

DIFFUSION

Le réseau accueille 7 604 spectateurs, Boulazac 468 et le Circuit itinérant 392.
7 prestations en Cinéma plein air
Régie des copies du Festival de Biarritz
Prestation au Festival Amérique Latine de Biarritz
Suivi auprès de l'équipe du Cinéma de Mussidan
Ouverture des projections à l'Atrium de Vergt

OCTOBRE

ASSOCIATION

Conseil d'Administration de la FAAC
Réunion Direction de la Culture (Conseil Départemental de la Dordogne)
Réunion Mairie du Buisson de Cadouin
Réunion avec Maylis Descazeaux DRAC Nouvelle Aquitaine
Inauguration salle de l'Atrium à Vergt
Festival CINEMOTS à Ribérac
Réunion Territoire d'Industries, Cluster de Brive
Participation journée des élus à Pessac CINA (Cinéma Indépendants Nouvelle-Aquitaine)
Visite technique et réunion avec les élus de Thiviers (mission architecture et conseil de l'ADRC - Agence pour le Développement régional du Cinéma)
Réunion de Bureau Agence Régionale ALCA

BUREAU D'ACCUEIL DE TOURNAGES

Repérages pour projets de films
Visites sites de tournages potentiels
Tournage Long Métrage "La vie des Hommes infâmes" (Echourgnac, Périgueux, Antonne-et-Trigonant, Grignols)
Tournage Fiction TV "Les enfants des Justes" (Allas-Les-Mines, Mauzens et Miremont, Saint Martial d'Artenset, Saint Chamassy, Saint Cyprien, Montpeyroux, Meyrals, Monpazier, Les Eyzies-de-Tayac-Sireuil)
Conférence de Presse - actualités des tournages - Président du Conseil Départemental de la Dordogne (Les Eyzies-de-Tayac-Sireuil - Musée de la Préhistoire)
Défi "écris ta série" - lycées (Sarlat-la-Canéda, Ribérac)
Réunion Rencontres Cinéma métiers d'art (Nontron)
Rencontres Séminaire jeunes auteurs "La Ruche"- Agence Alca, Festival De Gindou (Bordeaux)
Séminaire Bureaux d'Accueil des Tournages (BAT) de la Région Nouvelle-Aquitaine (NA)
Visite Plateau de tournage "Les enfants des Justes" Président du Conseil Départemental de la Dordogne (Meyrals)
Visite potentiel Studio tournage France Tabac - Conseiller départemental Benoît Secrestat (Sarlat-la-Canéda)

EDUCATION À L'IMAGE

Point Comptabilité
Réunion avec La Ligue de l'enseignement
Préparation formation Enseignants DAFPEN
Participation Festival Ribérac
Réunion d'animation du réseau
Stage départemental autour du montage
Candidature à l'Appel à projet Ecris ta série du CNC

DIFFUSION

Le réseau accueille 14 218 spectateurs, Boulazac 725 et le Circuit itinérant 1 261.

Sortie du Film **LE DERNIER DUEL** le 13 octobre - Avant-premières et exploitation du film dans le réseau

Régie des copies du Festival de Sarlat

Festival Culture et Nous à Boulazac

Tournées Jeune-Public avec CINA

Lancement des UNIPOPs

Semaine de Cinéma à Excideuil

Dispositif Ecole et Collège au Cinéma

Partenariat Médiagora - Résidence Cirque à Excideuil

Inscription de Boulazac au label Jeunes Cinéphiles

Suivi auprès de l'équipe de Mussidan

NOVEMBRE

ASSOCIATION

Réunion de Bureau de Ciné Passion

Réunion projet Médiathèque et Cinéma (Excideuil)

Participation de Ciné Passion à la 30ème édition du festival du film de Sarlat

Réunion technique projet BNR Périgueux (Conseil Départemental de la Dordogne)

Participation aux Etats Généraux de l'ANCI à Arras (Association Nationale des Cinémas itinérants)

Réunion du groupe des associations territoriales de l'AFCAE (Association Française des Cinémas d'Art et Essai)

Conseil d'Administration de l'AFCAE (Association Française des Cinémas d'Art et Essai)

Conseil d'Administration SECCS (Syndicat des Exploitants du Centre-Sud)

Conseil d'Administration Agence Régionale ALCA

Conseil d'Administration CINA (Cinémas Indépendants de Nouvelle-Aquitaine)

BUREAU D'ACCUEIL DE TOURNAGES

Repérages pour projets de films

Visites sites de tournages potentiels

Tournage Long Métrage "La vie des Hommes infâmes" (Echourgnac, Périgueux, Antonne-et-Trigonant, Grignols)

Tournage Fiction TV "Les enfants des Justes" (Allas-Les-Mines, Mauzens et Miremont, Saint Martial d'Artenset, Saint Chamassy, Saint Cyprien, Montpeyroux, Meyrals, Monpazier, Les Eyzies-de-Tayac-Sireuil)

Rencontre nouveaux réalisateurs de films de Dordogne - Festival du Film de Sarlat

Speed Casting - avec comédiens professionnels de Dordogne - Festival du Film de Sarlat

Ciné visite des lieux de tournage de Sarlat pour les élus de la commune - Festival du Film de Sarlat

Réunion Bureaux d'Accueil des Tournages (BAT) de la Région Nouvelle-Aquitaine (NA)

Réunion Rencontres Cinéma métiers d'art (Nontron)

Intervention Institut Universitaire de Technologie Bordeaux 3 - Carrières sociales- Gestion urbaine (Périgueux)

Comité d'experts fonds de soutien Région Nouvelle Aquitaine
Défi "écris ta série" - lycées (Sarlat-la-Canéda, Ribérac)

EDUCATION À L'IMAGE

Encadrement de l'équipe des élèves de MANCAV au Festival de Sarlat
Rencontres nationales dispositifs scolaires
Préparation des comités de pilotage des dispositifs
Présentation secteur Cinéma au LEGTA

DIFFUSION

Le réseau accueille 24 818 spectateurs, Boulazac 1 466 et le Circuit itinérant 1 955.
Prestation au Festival de Sarlat
Projection du documentaire **BLUM ET SES PREMIÈRES MINISTRES** à Thenon
Dispositif Ecole et Collège au Cinéma
Mois du Film documentaire
Partenariat Etranges Lectures à Eymet
Déplacement aux Etats Généraux des Cinémas Itinérants d'Arras (69)
Lancement du Pass Culture
Participation à la Journée BNR
Suivi du Dossier Médiathèque - Pôle Image d'Excideuil
Suivi technique de l'élaboration d'une billetterie électronique pour les Cinémas itinérants auprès de Box-Office

DÉCEMBRE

ASSOCIATION

Réunion de Bureau Ciné Passion
Conseil d'Administration de Ciné Passion
30 ans de Ciné Passion le 04 décembre
Réunion technique avec la mairie de Saint-Astier
Conseil d'Administration agence ALCA
Réunion de Bureau Festival du film de Sarlat
Conseil d'Administration ADRC (Agence pour le Développement régional du Cinéma)
3 Conseils d'Administration AFCAE (Association Française des Cinémas d'Art et Essai)

BUREAU D'ACCUEIL DE TOURNAGES

Repérages pour projets de films
Visites sites de tournages potentiels
Focus London - Salon professionnel des tournages (Londres, Grande Bretagne)
Journées professionnelles "Territoires d'images" (Limoges)
Réunion préparation expo + animations film "The Last Duel" (Monpazier)
Rencontre producteur Dordogne Real Productions

ÉDUCATION À L'IMAGE

Actions sur appel à projet Ecris ta série du CNC (Lycéens de Ribérac et de Sarlat)
Animation atelier table de médiation numérique Mash up
Pré-visionnement Ecole et Cinéma

DIFFUSION

Le réseau accueille 25 780 spectateurs, Boulazac 860 et le Circuit itinérant 2 397.
Séance de Cinéma de Noël - plus de 1 000 élèves accueillis sur le circuit itinérant
Relance du projet COLOS ASE pour l'été 2022 (Conseil départemental de la Dordogne)
Démarrage de la réflexion sur le renouvellement du matériel des cabines de projections
Suivi du dossier d'Excideuil



COMITÉ DÉPARTEMENTAL DU TOURISME DE LA DORDOGNE (CDT 24)



Table des matières

I- LE CADRE DE L'ACTIVITÉ DU CDT 24.....	264
II- L'OBSERVATION DE L'ACTIVITÉ TOURISTIQUE DÉPARTEMENTALE.....	268
III- LA PRODUCTION TOURISTIQUE, LA QUALIFICATION DE L'OFFRE.....	270
IV- L'ANIMATION DES FILIÈRES ET L'APPUI AUX SOCIO-PROFESSIONNELS.....	272
V- LA PROMOTION TOURISTIQUE DÉPARTEMENTALE	273
VI- LA COMMERCIALISATION : LE SERVICE RÉCEPTIF	276

I- LE CADRE DE L'ACTIVITÉ DU CDT 24

Le Comité Départemental du Tourisme, « créée à l'initiative du Conseil départemental, prépare et met en œuvre la politique touristique du Département ». Art. L132-2 du Code du Tourisme. Le CDT « contribue notamment à assurer **l'élaboration**, la **promotion** et la **commercialisation** de produits touristiques en collaboration avec les professionnels, les organismes et toute structure locale intéressés à l'échelon départemental et intercommunal. » (Code du Tourisme Art. L 132-4)

Le CDT24 inscrit ses actions dans le cadre du « Rapport Stratégique sur la politique départementale de développement touristique 2017-2021 » adopté par l'assemblée départementale le 18/11/2016 et de la **convention** annuelle qui le lie au Département.

A noter que l'année 2021, tout comme 2020, a été à nouveau fortement impactée par les conséquences de la crise sanitaire sur le secteur du tourisme. Cela a nécessité des adaptations, tant au niveau du Plan d'actions promotionnel (marché français prioritaire) que de l'organisation des équipes (télétravail, APLD Activité Partielle de Longue Durée ...).

I-1 LES MISSIONS DU CDT 24

Le CDT anime et met en œuvre le projet collectif de mise en marché de la **marque de destination touristique DORDOGNE-PÉRIGORD** auprès des **VISITEURS**. Il œuvre au service des opérateurs touristiques privés et publics dans leurs démarches :

- d'adaptation de leurs services/offres en fonction des marchés ciblés,
- de positionnement marketing,
- de séduction, conquête et fidélisation client,

en s'appuyant sur l'offre touristique de qualité (hébergements, sites et activités sélectionnés via des marques, labels, démarches de filières...).

A partir de l'analyse des marchés (clientèles touristiques nationales et internationales), le plan d'actions du CDT vise à atteindre l'objectif que lui a fixé le Département, à savoir conquérir de nouveaux visiteurs et fidéliser la clientèle actuelle. Il s'agit d'attirer de nouvelles clientèles **sur tout le Département**, et mieux répartir le flux touristique **sur toute l'année** en développant notamment les ailes de saison.

Les **MISSIONS** du CDT24 s'articulent autour de 4 axes principaux, concourant à la « mise en tourisme » de l'offre touristique départementale :

- **1/PROMOTION/COMMUNICATION/E-MARKETING** vers le **grand public** et les **distributeurs intermédiaires** : **campagnes** de communication, **relations presse** (journalistes, influenceurs français et étrangers), actions BtoB avec les tour-opérateurs (TO) et agents de voyage (AV), salons spécialisés, développement du **web** et des **réseaux sociaux**, **Gestion de la Relation Clients** (GRC/marketing relationnel), newsletters, supports de promotion divers, promotion de l'aéroport de Bergerac Dordogne-Périgord. Ces actions s'accompagnent d'une **animation des filières** (ex. Châteaux...) et la mise en place d'**outils** (ex. photothèque partagée).
- **2/OBSERVATION** de l'activité touristique départementale : données chiffrées sur l'offre, les retombées économiques et la fréquentation.
- **3/DÉVELOPPEMENT/QUALIFICATION DE L'OFFRE** : **classements**, animation de **labels**, **référentiels** et **marques** de qualité, **accompagnement des porteurs de projets et des prestataires** (professionnalisation) en vue de l'adaptation de leurs services et méthodes de travail aux

nouvelles exigences de l'économie touristique et des évolutions de l'environnement international.

- **4/COMMERCIALISATION** : assurée par le service **réceptif** qui se consacre principalement aux **groupes** et au développement de la **place de marché**.

Le CDT24 travaille en collaboration avec tous les acteurs représentatifs du tourisme au niveau départemental :

- **services du Conseil départemental** (Direction générale, Développement Economique/Tourisme, Sports et jeunesse, Communication, Culture, Pôle Paysage et Espaces verts, Politiques territoriales et européennes...), et satellites (ex. CAUE, Agence Technique Départementale),
- **institutionnels** (offices de tourisme/OT), EPCI, Chambres consulaires et aéroport, regroupements touristiques locaux (dont le Parc Naturel Régional Périgord Limousin...). La collaboration avec les EPCI se fait notamment au travers du **Comité d'Orientations Stratégiques (COS)**,
- **socio-professionnels** via leurs syndicats ou groupements et filières d'activités (Syndicat Départemental de l'Hôtellerie de Plein Air SDHPA, UMIH, Clubs hôteliers, Logis du Périgord, associations de sites, groupements de prestataires, Interprofession des Vins de Bergerac et de Duras-IVBD...),

ainsi qu'avec le niveau institutionnel régional, national et international : Comité Régional du Tourisme de Nouvelle Aquitaine (CRTNA) et ATOUT France.

Des réunions techniques (Comité technique des directeurs d'OT avec la participation du Service tourisme du Département, Comité technique promotion avec les OT et têtes de réseau...) sont organisées tout au long de l'année pour favoriser la concertation avec les partenaires.

I-1.1 Les moyens

➤ EFFECTIF ET REPARTITION DU PERSONNEL PAR SECTEUR D'ACTIVITE :

Le personnel du CDT24 est polyvalent, du fait de la diversité des tâches et missions.

✳ **Effectif** au 31/12/2021 : 13 salariés en propre soit 13 CDI (13 équivalents temps plein = ETP) + 2 agents mis à disposition par le Conseil départemental + 2 agents en contrat d'apprentissage

Au niveau de l'**organigramme « métiers »**, l'équipe est répartie en **4 pôles**, avec des personnels transversaux entre ces pôles :

- ✓ **pôle promotion-communication-marketing** : relations presse et distributeurs TO/AV, webmarketing, réseaux sociaux, opérations de communication, base de données (SIRTAQUI), évènementiel grand public, Châteaux en fête...,
- ✓ **pôle ingénierie/développement/qualification** : observatoire, qualification de l'offre (classements, labels, marques...), accompagnement des porteurs de projets,
- ✓ **pôle réceptif (Service Commercial)** : conception et vente de séjours principalement pour les groupes, animation de la place de marché elloha, animation de Clévacances 24,19, 46,
- ✓ **pôle administratif et financier/support** : comptabilité, gestion du personnel (RH)-vente de librairie.

Répartition par secteur d'activités des 13 personnes salariées du CDT et des 2 agents mis à disposition soit 15 ETP :

- Promotion/communication ; e-marketing ; éditions-information ; Base de Données ; évènementiel : 6,1 ETP (40,67 % de l'effectif)

- Ingénierie/Production/Développement/Qualification de l'offre - classements et labels /Observatoire : 3,32 ETP (22,13% de l'effectif)
 - Pôle commercial/Clévacances : 3,5 ETP (23,33% de l'effectif)
 - Pôle administratif et financier/Gestion générale -RH- Ventes Librairie- : 2,08 ETP (13,87% de l'effectif)
- **REPARTITION DU BUDGET GLOBAL 2021 (BP + DM1 + DM2 + DM3) DU CDT24 PAR SECTEUR D'ACTIVITES (Y COMPRIS FONCTIONNEMENT/CHARGES DE PERSONNEL) ET HORS PROMOTION DE L'AEROPORT DE BERGERAC DORDOGNE-PERIGORD:**
- Promotion/communication/e-marketing : 47,13%
 - Ingénierie- Production-Qualification-Observation : 12,15 %
 - Commercialisation/service réceptif: 14,39 %
 - Fonctionnement général : 26,33 %

I-1.2 Les organes décisionnaires

Sur le plan administratif, les organes délibérants du CDT ont été réunis aux dates suivantes, compte tenu de la crise sanitaire qui n'a pas permis les réunions habituelles (Conseil d'Administration et Assemblée Générale) en présentiel durant le 1^{er} semestre :

- Assemblée générale ordinaire le 02 juin 2021 : approbation des comptes et rapport d'activités 2020 ;
- Assemblée générale extraordinaire (actualisation des statuts), assemblée générale ordinaire et Conseil d'administration (CA) le 16 septembre 2021 (élections du CA et du Bureau suite au renouvellement du Conseil départemental) ;
- Conseil d'administration le 07 décembre 2021 (notamment vote des Orientations budgétaires 2022).

I-2 CONTEXTE DES OPÉRATIONS MENÉES EN 2021

La **convention** d'objectifs et de moyens liant le CDT24 au Département pour 2021 a été signée le 30 avril 2021, complétée par un avenant en date du 24 juin 2021 (portant sur les agents mis à disposition).

Au total le Département a alloué en 2021 au CDT24 les subventions suivantes pour un total de 1 509 580€ :

- 1 313 000 € + 120 000€ pour des actions promotionnelles complémentaires (fonctionnement) soit 1 433 000€ ;
- Agents mis à disposition : 76 580€.

CONTEXTE PARTICULIER de 2021 :

S'agissant des actions menées, l'année 2021 a été marquée par la poursuite de la pandémie liée à la COVID 19 qui en a fait une nouvelle année atypique. Au cours de 2021 en effet le CDT24 a dû à nouveau s'adapter au contexte particulier lié aux mesures sanitaires qui ont fortement impacté l'activité touristique (*confinements et jauges dans les restaurants, lieux de visites et manifestations, limitation des déplacements en avril, quasi arrêt des voyages internationaux du fait des restrictions mises en place dans les différents pays dont le Royaume-Uni...*) :

- confinement du 3 avril 2021 au 3 mai 2021 (déplacements autorisés sans attestation dans un rayon de 10 kms autour du domicile), couvre-feu à 19H ;
- 19 mai 2021 : décalage du couvre-feu à 21H- jauges (50%) sur les terrasses des bars et restaurants-Jauges dans les musées, parcs, festivals... ;
- 9 juin 2021 : couvre-feu repoussé à 23H- Réouverture des restaurants avec jauge de 50% en intérieur et 100% en terrasse. Augmentation des capacités d'accueil des établissements culturels (65% en moyenne) - Jusqu'à 500 personnes admises dans les manifestations en plein air ;
- 30 juin 2021 : fin du couvre-feu et des limites de jauges dans les lieux accueillant du public mais présentation du Pass sanitaire (ex. lors d'évènements de plus de 1000 personnes en intérieur comme en extérieur).

Ce contexte particulier a fait que les ASPIRATIONS des CLIENTELES ont considérablement évolué :

- généralisation des réservations de dernière minute ;
- prime aux hébergements situés en pleine nature, durables, privatifs ;
- recherche d'immersion dans la vie locale et d'authenticité ;
- prudence sanitaire renforcée...

D'où :

- flexibilité des offres ex. report de séjours annulés ;
- la nécessité d'offrir de nouvelles formes de séjours : plus longs, moins loin, moins souvent...

Grâce notamment à l'appui du Département, le plan d'actions promotionnelles a encore privilégié le marché français, avec notamment une campagne TV nationale au printemps et une intensification des relations presse, tout en ne négligeant pas complètement les marchés étrangers dans la perspective d'une reprise progressive.

Globalement la fréquentation française a été très satisfaisante, sans toutefois rattraper l'année référence avant COVID de 2019, du fait des restrictions de circulation et de jauges du 1^{er} semestre. La fréquentation étrangère a légèrement progressé par rapport à 2020 mais la 1^{ère} clientèle, à savoir le Royaume-Uni, a fait défaut. Les hébergements locatifs notamment ont connu des taux d'occupation excellents (ex. des Gîtes de France).

L'évènement Châteaux en fête a été organisé du 29 mai au 13 juin 2021, mais s'est trouvé impacté par les limitations de jauges durant la 1^{ère} semaine.

Compte tenu du faible volume des séjours groupes, l'activité du service commercial/réceptif a été très ralentie.

Une organisation du travail optimisée a permis de maintenir partiellement l'activité qui a pu se poursuivre principalement à distance : généralisation du télétravail, mise en place de l'APLD au service commercial.

II- L'OBSERVATION DE L'ACTIVITÉ TOURISTIQUE DÉPARTEMENTALE

L'Observatoire du CDT24 analyse l'activité touristique départementale, tant sur les plans quantitatif que qualitatif, et suit les tendances et évolutions des clientèles française et internationale, fondements de l'élaboration des plans d'actions promotionnelles du CDT.

Les données de l'Observatoire ont aussi pour vocation d'aider les territoires et porteurs de projets privés et publics à faire leurs choix en matière de stratégie et de positionnement.

Un **tableau de bord** reprenant les principaux indicateurs est réalisé chaque année.

Principales données disponibles :

II-1 RECENSEMENT DE L'OFFRE TOURISTIQUE

L'Observatoire du CDT24 tient à jour un état complet de l'**offre** touristique, au moyen de **fiches communales** permettant des analyses par EPCI ou sur des zones définies. Ce recensement comprend l'offre classée et non classée.

Chiffres-clés de l'offre Dordogne au 01/01/2021 :

- 137 035 lits marchands au 01/01/2021 (contre 136 850 au 01/01/2020 soit + 0,14%) ;
- 55 % des lits marchands sont recensés en hôtellerie de plein air (campings + PRL), 25 % en meublés saisonniers, 7% en hôtellerie (et 3,8% en résidences de tourisme).

II-2 DONNÉES GÉNÉRALES

Mesure des retombées économiques liées au tourisme sur le département et par territoires : réalisée par l'Observatoire du CDT via l'outil EFET du CRTNA (à partir du parc d'hébergements et des taux d'occupation). La Dordogne totalise **17 millions de nuitées sur une année dite « normale »**. Ce chiffre est similaire pour Flux Vision Tourisme d'Orange.

Par ailleurs, **l'enquête de clientèle régionale (BVA) (maîtrise d'ouvrage CRTNA) dont les résultats ont été publiés en 2020** (avec appui technique et cofinancement du CDT a évalué les **retombées économiques du tourisme en Dordogne à 1,1 milliards d'€**.

II-3 AUTRES DONNÉES CONCERNANT LA DORDOGNE (SOURCE : BVA 2019)

- 63% de nuitées marchandes et 37% de nuitées non marchandes ;
- 81% de clientèle française- 19% de clientèle étrangère ;
- Dépense moyenne : 64€/jour et par personne ;
- Durée de séjour : 6,1 jours.

II-4 LA BASE DE DONNÉES RÉGIONALE SIRTAQUI : UN RECUEIL D'OFFRES DÉTAILLÉES

Le CDT24 coordonne au plan départemental, en partenariat avec le Service Tourisme du Département, le Système d'information touristique régional dénommé « **SIRTAQUI** » (**Système d'Information Régional Touristique Aquitain**) développé via le logiciel TOURINSOFT exploité par la société Faire Savoir. Ce système permet, grâce à une saisie des données en temps réel par les contributeurs locaux et le CDT lui-même de disposer d'un état des offres actualisé et partagé.

Il permet également des extractions pour les éditions papier et des syndications pour les sites internet (sites du CDT24 et du Comité Régional du Tourisme, sites locaux des OT ou de pôles touristiques). Tous les offices de tourisme disposent d'un accès à la base.

Chiffres 2021: 38 825 fiches, 22 410 visuels, 295 utilisateurs, 31 sites web OT/pays syndiqués.

II-5 SUIVI DE LA CONJONCTURE

Enquêtes mensuelles hôtellerie et camping par l'INSEE (mesures détaillées des nuitées et taux d'occupation) : ces enquêtes sont réalisées habituellement toute l'année pour l'hôtellerie, et d'avril à septembre pour le camping, à partir des listings des établissements actualisés par le CDT24, dans le cadre d'une Convention CDT/CRTA/INSEE (avec cofinancement).

En 2021, du fait de la crise sanitaire les enquêtes hôtellerie n'ont débuté qu'en mai.

- **Flux Vision Tourisme d'Orange :** méthode de mesure des flux jour/jour à partir des données des téléphones mobiles ;
- **Enquêtes de conjoncture mensuelles (recueil des impressions des professionnels sur le déroulement de la saison) en propre et dans le cadre d'un partenariat avec le CRT (à partir de Mai jusqu'à Octobre).**

II-6 PRINCIPALES DONNÉES SUR 2021

➤ Flux Vision Tourisme d'Orange:

4 931 166 arrivées (74,05% d'arrivées françaises, 25,95% d'arrivées étrangères) soit + 16,45% par rapport à 2020 et – 13,68% par rapport à 2019

15 747 248 nuitées touristiques (75,2% de nuitées françaises, 24,8% de nuitées étrangères) soit + 12,96% par rapport à 2020 et – 21,71% par rapport à 2019

Répartition des **provenances** :

Pour la France	Pour l'étranger
1/ Ile de France 25%	1/ Pays Bas : 25,29%
2/Aquitaine 13,75%	2/ Royaume Uni : 15,64%
3/Pays de la Loire 6,39%	3/ Belgique : 13,77%

➤ Hôtellerie : (Source : INSEE)

741 066 nuitées totales de mai à décembre - 10,08% par rapport à 2019 :

- Nuitées françaises : 639 513 nuitées, 86,3% des nuitées totales soit + 4,82% par rapport à 2019 ;
- Nuitées étrangères : 101 553 nuitées, 13,7% des nuitées totales soit – 52,56% par rapport à 2019.

➤ Hôtellerie de plein air: (Source : INSEE)

2 911 873 nuitées de mai à septembre :

- Nuitées françaises : 2 296 352 nuitées, 78,86% des nuitées totales ;
- Nuitées étrangères : 615 521 nuitées soit 21,14% des nuitées totales.

NB. Un changement de méthode par rapport à 2019 ne permet pas de comparatif.

➤ **Sites et Monuments** : (Source : CDT24) - Rappel : fermetures des sites à certaines périodes- jauges réduites du fait de la pandémie.

Evolution 2021/2020 : + 20,41% (43 répondants)

Evolution 2021/2019 : - 14,88% (40 répondants)

➤ **Airdna** (location des meublés via les plateformes collaboratives):

857 836 nuits réservées soit + 43,78% par rapport à 2020

128 490 284 € de revenus générés soit + 55,93% par rapport à 2020

➤ **Locations saisonnières.**

- Gîtes de France : 85 940 nuitées- 34% de taux d'occupation des lits.

- Meublés classés et non classés: 988 728 nuitées- 20% de taux d'occupation des lits.

(Source : CRTNA/CDT24)

III- LA PRODUCTION TOURISTIQUE, LA QUALIFICATION DE L'OFFRE

Le CDT24 accompagne le **développement de l'OFFRE TOURISTIQUE** au travers des plans **qualité** (classements, labels etc...), du conseil aux porteurs de projets, mais aussi du suivi des politiques d'aménagement touristiques locales.

III-1 LE CLASSEMENT DES MEUBLÉS DE TOURISME ET LES LABELLISATIONS

- **Classement des meublés de tourisme** : le CDT/24 est accrédité pour le classement des meublés de tourisme. Cette accréditation a été renouvelée le 29 avril 2021 pour une durée de 5 ans. Les évaluateurs effectuent les visites de terrain et délivrent aux propriétaires une « Décision de classement ». **457 meublés ont été visités en 2021 par le CDT24** (contre 325 en 2020), malgré la crise sanitaire.
- Marque d'Etat « **Tourisme et Handicap** » : Le CDT24 est référent départemental pour la marque Tourisme et Handicap avec un évaluateur formé et accrédité. Il assure la coordination de la Commission départementale qui regroupe les associations représentantes des 4 types de handicaps (mental, visuel, auditif et moteur).



Le CDT24 intervient sur le montage des dossiers, le conseil aux prestataires candidats, l'analyse des « questionnaires d'auto-évaluation », et les visites de contrôle. Cette procédure s'effectue dans le cadre de « binômes » comprenant l'évaluateur du CDT24 et un représentant des associations d'handicapés. Le CDT24 présente les dossiers devant une commission interdépartementale. Au 31/12/2021, le département comptait **81 prestations détentrices de la marque**.

- Marque nationale **Accueil Vélo** : En juillet 2019, suite au vote par le Département du Schéma Départemental Vélo, la marque a été étendue à l'ensemble du département. Chiffres 2021 : 16 établissements marqués (9 hébergements, 4 OT, 3 loueurs-réparateurs) soit 5 structures le long de la Flow Vélo V92, 6 le long de la V90 Vallée de l'Isle, 3 le long de la V91 Vallée de la Dordogne, 1 le long de la Vallée du Céou et 1 concerné par le Tour Charentes.



- Depuis 2018, le CDT est « partenaire territorial » de l'Etat pour la marque **Qualité Tourisme** applicable aux « lieux de visite » et « activités sportives et de loisirs ». Il accompagne les structures sur les phases administratives et en amont de l'audit diligenté par un cabinet externe. Etaient détentrices de la marque fin 2021 8 prestations soit 7 Lieux de Visite et 1 Activité Sportive et de Loisirs (loueur de canoës).



- Le label **Clévacances** (gîtes, chambres d'hôtes) est géré au sein du service commercial du CDT24. Cf. activité de ce dernier §1-6.
- En 2021 ont été poursuivies les qualifications des sites et activités sur la thématique « **Dordogne en famille** » (pour les enfants de 6 à 12 ans) en partenariat avec les Offices de Tourisme.



Une brochure numérique a été éditée avec près de 150 offres : ateliers créatifs, activités sportives, activités de loisirs et divertissements, activités de découverte sachant que des offres fonctionnant ponctuellement sont référencées sur le site web du CDT.

- **Petites Cités de Caractère** : le CDT24 est correspondant des associations nationales et régionales détentrices de cette marque et accompagne les communes candidates. Fin 2021, étaient homologuées Saint-Aulaye Puymangou, Brantôme, Excideuil et Saint- Cyprien et Hautefort est homologable.



- Le CDT a financé à nouveau en 2021 à hauteur de 8400€ le déploiement sur la Dordogne du concept de géocaching **Terra Aventura**, sachant que la coordination est assurée par le CRT et l'appui technique départemental par le Service Tourisme du Département.
- En 2021, le CDT a poursuivi sa collaboration avec le Service Tourisme du Département pour la mise en place d'un référentiel départemental lié à l'itinérance : **Rando Etapes Périgord** (hébergements). Au 31/12/2021, 9 établissements étaient référencés et 10 en cours.
- En 2021 également le CDT a signé une convention avec l'ADEME pour le déploiement du **Fonds Tourisme Durable** dans le cadre du Plan de Relance de l'Etat à compter d'avril sur les départements de la Dordogne, de la Corrèze, de la Haute-Vienne et de la Creuse. Un chargé de mission a été recruté à cet effet. Au 31/12/2021, on comptait :
 - pour la Dordogne : 24 diagnostics réalisés, 13 dossiers subventionnés,
 - pour la Corrèze : 9 diagnostics réalisés, 2 dossiers subventionnés,
 - pour la Haute-Vienne : 7 diagnostics réalisés, 2 dossiers subventionnés,
 - pour la Creuse : 15 diagnostics réalisés, 3 dossiers subventionnés.

III-2 LE CONSEIL AUX PORTEURS DE PROJETS ET L'ANALYSE TECHNIQUE DES DOSSIERS

Le CDT24 apporte aux investisseurs un conseil en amont sur les aspects économiques (positionnement commercial) et le respect des normes propres à chaque type de projet (classements, labels, marques ...). Il diffuse notamment son « Guide du porteur de projet d'hébergement touristique », également téléchargeable sur son site web.

En 2021, 21 dossiers de projets ont été traités, portant notamment sur des reconversions de bâtiments publics en hébergements de groupes.

III-3 LE SUIVI DES REGROUPEMENTS TERRITORIAUX

Le CDT24 est généralement associé à la mise en œuvre des politiques touristiques des structures locales : Parc Naturel Régional Périgord Limousin, Grand Périgueux, Grand Site de la Vallée de la Vézère...

III-4 L'APPUI AUX OPÉRATIONS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DANS LE DOMAINE DES INFRASTRUCTURES LIÉES AU TOURISME

III-4.1 La promotion du plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR)

Dans le cadre de la convention qui le lie au Département, le CDT24 est chargé de la promotion du PDIPR (éditions et ventes de plans guides), à la suite des études réalisées par le Service Tourisme du Département et aux aménagements réalisés par les intercommunalités. Les plans guides sont vendus aux OT, diffuseurs de presse et libraires, hébergeurs et particuliers.

En 2021, 45 titres de plans-guides de randonnées étaient disponibles à la vente + 1 carte cyclo + 13 fiches VTT et trail. **13 884 plans-guides ont été vendus** (contre 11 842 en 2020).

III-4.1 La promotion des sites départementaux et activités de pleine nature

Le CDT24 assure, notamment via ses publications téléchargeables (brochure « Périgord Terre de randonnées et des loisirs nature » ; « Dordogne en famille ») et son site internet, la promotion des sites départementaux (bases de plein air) et activités/animations liées à la pleine nature.

IV- L'ANIMATION DES FILIÈRES ET L'APPUI AUX SOCIO-PROFESSIONNELS

IV-1 L'ANIMATION DES FILIÈRES ET DES GROUPES PROFESSIONNELS

Le CDT24 a animé notamment la filière châteaux au travers de l'évènement « Châteaux en fête » 2021 (en partenariat avec le Département du Lot & Garonne). La manifestation s'est déroulée du 29 mai au 13 juin 2021 avec 75 châteaux participants, le CDT24 ayant assuré la coordination et la promotion de celle-ci.

Concernant la filière hôtellerie traditionnelle, le CDT24 participe au COPIL Hôtellerie Dordogne animé par le Service Tourisme du Département.

IV-2 L'APPUI AUX SOCIO-PROFESSIONNELS : LES ATELIERS ET CONFÉRENCES – LES NEXSLETTERS PRO

Compte-tenu de la crise sanitaire, le CDT24 n'a pas pu organiser en 2021 l'Université du Tourisme de la Dordogne sur le thème de la « relation clients, innovation et uberisation de la société », malgré plusieurs tentatives... Celle-ci a dû être reportée en 2022.

Le CDT continue de diffuser des **newsletters (NL) PRO** à destination des socio-professionnels et personnes ressources locales (élus notamment): l'« **Actu des Pros** ». Ces newsletters présentent les actualités liées à la promotion et autres actions du CDT ou des informations utiles à l'activité des prestataires (ex. réglementation...). En 2021, cela a représenté 23 newsletters soit 202 770 mails. Le fichier PRO compte 9155 contacts.

IV-3 LE CONCOURS DÉPARTEMENTAL DU FLEURISSEMENT

Le CDT24 participe au jury du concours aux côtés du Pôle Paysage et Espaces Verts du Conseil départemental.

V- LA PROMOTION TOURISTIQUE DÉPARTEMENTALE

Le CDT24 a en charge la **promotion** des « produits touristiques » (hébergements, activités, sites...) du Département aux niveaux national et international. Suite à une phase de concertation avec les différents partenaires au sein du **Comité technique « promotion »** qui propose et évalue les actions, le **Plan d'Actions promotionnelles** du CDT est arrêté par le conseil d'administration, en fonction des différents marchés et différentes cibles (grand public, professionnels) en France et à l'étranger. Le CDT travaille en **partenariat** technique et financier avec les institutionnels et groupements de prestataires départementaux (offices de tourisme, Syndicat Départemental de l'Hôtellerie de Plein Air-SDHPA, clubs hôteliers, UMIH, Logis du Périgord, Chambres consulaires, filières de qualité, Associations de sites, SEMITOUR, aéroport, PNR...) réunis justement au sein du Comité technique « promotion ».

Les moyens d'actions du CDT en matière de promotion sont de plusieurs types (promotion multi-canal et multi-supports):

- **Web marketing** : sites web français et étrangers, animation des réseaux sociaux, newsletters grand public, marketing relationnel (GRC)...Animation d'un club GRC réunissant les principaux offices de tourisme du département.
- **Relations presse** : dossier de presse annuel en français et en anglais (sous forme de fiches), **accueils de journalistes et blogueurs, workshops** presse en France et à l'étranger, blog presse...
- **Actions vers les distributeurs** Tour-Opérateurs (TO)/agents de voyages : eductours, Manuel des ventes (téléchargeable)
- **Editions** : création de documents et diffusion au travers des envois de courriers, salons, opérations de relations publiques (ex. divers congrès ou séminaires se déroulant en Dordogne), aéroport de Bergerac. La documentation papier est de moins en moins utilisée, au profit du digital.
- **Salons grand public** (en accompagnement du Conseil départemental ex. Salon de l'Agriculture lorsqu'il a lieu...) **ou professionnels**. Le CDT privilégie désormais les manifestations professionnelles (workshops BtoB) au détriment des Salons grand public, souvent coûteux et dont les retombées sont difficilement mesurables (qui sont de moins en moins nombreux). La plupart du temps, le CDT assure la coordination des opérations, et la présence « physique » est assurée par les partenaires. La plupart des salons ont été annulés en 2021.
- **Marketing direct** : achats d'espaces dans des supports spécialisés et grand public.
- **La production de contenus** :
- Les podcasts : création de contenus sonores. Ex. en 2021 réalisation de 7 épisodes de 4 à 5 mn. 3156 écoutes cumulées provenant principalement des newsletters du CDT.
- une photothèque de 4500 photos (pour la plupart libres de droits) et une vidéothèque.

UNE STRATÉGIE PAR MARCHÉS :

- Le marché **français** (Ile de France, Nouvelle Aquitaine, Grand ouest, Occitanie...) reste une priorité pour le CDT, d'autant plus en 2021.
- Pour les **marchés étrangers** (principalement Europe), le CDT24 s'appuie généralement sur Atout France (il en est adhérent) et le Comité Régional du Tourisme (CRTNA). Il peut aussi se positionner seul sur certaines manifestations, notamment professionnelles, compte tenu de la notoriété de la destination. Ces marchés ont été peu travaillés en 2021, du fait de la crise sanitaire.

DÉTAIL DES OPÉRATIONS 2021 PAR MARCHÉ :

➤ FRANCE :

La stratégie depuis la pandémie a été caractérisée par une grande agilité, d'où le fait d'« occuper le terrain » dès le mois de mars.

Le choix a été fait de mener moins d'actions mais à plus fort impact :

- Evènement « Châteaux en fête » avant saison
- Maintien du B2B (presse, TO...)
- Répartition des actions : séduction 70% fidélisation 30%

Compte tenu de la pandémie et de ses conséquences, la communication a été recentrée sur la campagne TV sur France 2 et la 5 en complément de France 3 national:

- 40 spots de 30 secondes du 15/03 au 28/03/21 (campagne sur la destination) et du 16/05 au 28/05/2021 pour Châteaux en fête avec campagne digitale sur la 2^{ème} vague.
- spots de 30 secondes sur BFM Paris (200 spots) et BFM Lyon (130 spots) sur 2 semaines du 15/05 au 15/06

Le salon « **Partir en France** » (rencontres avec la presse spécialisée française) janvier 2021 a pu être maintenu mais en virtuel.

Les actions sur le marché français ont été complétées par le sponsoring de l'émission « **Le village préféré des Français** » sur France TV le 30 juin 2021 et de l'émission « des Racines et des Ailes » (rediffusion).

Pour la proximité, un publi-rédactionnel a été inséré dans le magazine Apparences et il a été procédé à de l'achat d'espace dans la guide été de Sud-Ouest.

- Réalisation d'une banque d'images vidéo (rushes libres de droit) sur la Dordogne pour soutenir les acteurs et réalisation de reportages photos.

S'agissant des MARCHES ETRANGERS, ont été maintenues a minima des actions sur les marchés européens prioritaires :

➤ PAYS BAS :

- Campagne ANWB pour les campings : package on line avec réservation de séjours en ligne.

➤ GRANDE BRETAGNE :

Via Atout France :

- Campagne de 30'' vidéo « Live the Dordogne dream » sur les longs courriers de la classe premium de British Airways pendant 2 mois (juin/juillet 2021)
- Insertion dans le magazine High Life de British Airways mai-juin 2021.
- Insertion dans le magazine de l'Eurostar « Metropolitan » édition de juin-juillet-août (cible : 40 000 voyageurs).

➤ **ESPAGNE :**

- Campagne à destination des automobilistes avec Logitravel du 7 au 13/06/2021- Promotion de circuits d'hôtels en hôtels.

V-1 LES ÉDITIONS RÉALISÉES EN 2021

Brochure	Tirage	Observations
Pass Périgord	10 000 carnets imprimés	Carnet d'avantages consentis par 43 sites partenaires

A noter que ces brochures sont téléchargeables sur le site du CDT24.

V-2 LES ACTIONS VERS LA PRESSE

Les accueils de presse ont constitué à nouveau en 2021 un vecteur promotionnel particulièrement porteur : ils ont permis, en effet, pour un coût relativement limité, d'obtenir des retombées sans commune mesure avec l'investissement.

Ces opérations ont fait l'objet d'un **BILAN DE MEDIATISATION** réalisé par l'agence CISION portant sur les supports français (presse écrite, TV, radio et internet) :

40 programmes ou accueils ont été réalisés de janvier à novembre 2021 pour :

- 21 médias français (presse écrite, journalistes TV, magazines, guides ...) ;
- 14 blogueurs/influenceurs nationaux ;
- 11 médias de presse écrite étrangère (Allemagne, Suisse, Belgique, Espagne) ;
- 4 influenceurs étrangers (Allemagne, Italie, Espagne, Royaume-Uni) ;
- Equivalent publicitaire presse française: 6 011 810€ (source : CISION) de janvier à septembre 2021 – 614 retombées médiatiques.

OUTILS :

- Blog presse enrichi www.presse-dordogne-perigord-tourisme.fr
- Fichier presse de 300 journalistes qui reçoivent des newsletters dédiées
- Dossier de presse (FR, GB, Espagnol, Allemand) avec les nouveautés envoyé avec les vœux.
- Dossier de presse thématique autour du bien-être et ressourcement valorisé lors du salon presse virtuel « Partir en France » en avril 2021.

V-3 L'E-MARKETING – LA GRC (MARKETING RELATIONNEL) – LES RÉSEAUX SOCIAUX

Le CDT a géré en 2021 plusieurs **SITES WEB** sur son portail : site général, site Clévacances, site canoë Dordogne, site Périgord Réservation. Une nouvelle version du site portail a été mise en ligne au 1^{er} novembre 2021.

Chiffres 2021 :	Sessions	Visiteurs uniques	Pages vues
SITE GENERAL	792 551	645 951	1 982 157
SITE CLEVACANCES	20 446	16 985	42 050
SITE CANOE	23 874	20 421	77 925
PERIGORD RESERVATION	16 370	13 889	45 391

A cela s'ajoutent les **Sites étrangers du CDT24 hébergés par Atout France** (Pays-Bas, Espagne, Grande Bretagne).

GESTION DE LA RELATION CLIENTS (GRC)/marketing relationnel : dans le cadre d'un groupe projet avec les offices de tourisme (OT), les services Tourisme et Sport du Département et le SDHPA, il s'agit de mutualiser les fichiers-clients avec les OT (e-CRM) - potentiel de 1 million d'adresses mail de visiteurs - afin d'accompagner le client sur tout son parcours, en fonction de ses affinités, permettant des e-mailings ciblés.

E-mailing grand public : newsletters mutualisées avec des contenus fournis par les OT ou l'agence Les conteurs, pour le grand public. Fichier grand public Français au 31/12/21 : 102 863 contacts destinataires (sur 124 689 inscrits) ; GB : 40 182 contacts destinataires sur 33 279 inscrits- soit un gain de plus de 35 000 contacts en 2021.

Newsletters (NL) grand public 2021 : (le nombre d'envois sur l'étranger a été réduit du fait de la crise sanitaire)

- NL Expériences françaises : cumul de 1 211 743 envois

LES RÉSEAUX SOCIAUX :

Le CDT anime les réseaux sociaux officiels de la destination et accueille des influenceurs producteurs de contenus : ex. Les Droneurs ou les Globe bloggeurs en 2021.

	Personnes Uniques	Abonnés
Facebook	2 653 724 (1 490 000 en 2020)	41 374 (33 287 en 2020)
Instagram	369 930 (86 230 en 2020)	18 240 (14 200 en 2020)

VI- LA COMMERCIALISATION : LE SERVICE RÉCEPTIF

L'activité de commercialisation est exercée au sein du Service réceptif du CDT, qui s'est recentré principalement sur les groupes, avec notamment la prospection des autocaristes et des clubs de voitures anciennes.

Ce service assure également l'animation du label Clévacances pour la Dordogne, la Corrèze et le Lot. Il a développé depuis 2019 la « place de marché » départementale Elloha.

VI-1 LES GROUPES

- Le Service Commercial s'appuie en partie sur les opérations de promotion générales engagées par le Comité Départemental du Tourisme pour diffuser les informations relatives aux produits et séjours mis en marché. Le Grand Public est informé via les sites web du CDT, dans le cadre de Salons et les distributeurs, et à l'occasion de Salons ou de Bourses Professionnelles. Le Service participe directement à certaines manifestations notamment professionnelles dont des rencontres professionnelles avec les autocaristes.
- En 2021, le Service Commercial a participé au salon spécialisé sur le **marché des véhicules de collections/anciens** « Epoq'Auto » au mois de novembre à Lyon et au Club groupes d'ADN, la plupart des autres manifestations ayant été annulées pour raison de crise sanitaire.
- En 2021, 11 **contrats de réservation** (groupes et individuels) ont généré un volume d'affaires de 153 857 € pour une marge commerciale de 23 986 € HT dont 2 rallyes touristiques de voitures de collection en partenariat avec l'ADT Corrèze. Le Comité Départemental du Tourisme a été le premier CDT à être adhérent à la **Fédération Française des Véhicules d'Epoque**.

- Ce service remplit également une mission de conseil auprès des professionnels ou associations qui souhaitent élaborer et réserver directement leur séjour groupe en Périgord, ceci dans le cadre de la mission de Service Public du CDT.
- L'**offre** touristique est principalement constituée de séjours, circuits, excursions mettant en valeur les thématiques touristiques de la Dordogne.

VI-2 LE LABEL CLÉVACANCES

- Le service Commercial anime le label Clévacances pour les départements du Lot, Corrèze et de la Dordogne, ce qui représente 350 structures adhérentes. Il accompagne notamment les propriétaires au quotidien dans la migration vers le commerce digital.
- Le label bénéficie également de plusieurs espaces d'annonces sur le site du CDT24, ainsi que de liens depuis les autres ADT (46 et 19), et sur les sites des CRT de Nouvelle Aquitaine et Occitanie.
- L'équipe anime le site web dédié et assiste les propriétaires dans la prise en main des outils développés par la fédération nationale.
- Le label est également présent sur les réseaux sociaux via une page Facebook Clévacances Vallée Dordogne (1 662 abonnés au 31/12/2021).
- La fédération nationale a lancé un module de réservation en ligne en 2021 : celui-ci a généré 815 réservations pour un chiffre d'affaires de 682 987,98€.

VI-3 LA PLACE DE MARCHÉ DE DESTINATION DÉPARTEMENTALE ELLOHA

- Le CDT24 a mis en place une place de marché et validé la commande de licences auprès de la société Elloha. Il est titulaire de la licence d'exploitation de la place de marché Elloha pour l'ensemble du territoire départemental.
- Le service commercial en charge du déploiement de l'outil a généré plusieurs newsletters de recrutement de prestataires en collaboration avec les équipes d'Elloha et d'autres avec le CDT24
- Via le déploiement de cet outil, les résultats pour l'année 2021 sont les suivants : 19 506 contrats de réservations avec un volume d'affaires de 3 090 729 € sur le réseau départemental déployé. 164 comptes actifs.
- Le CDT 24 ne prend pas de commission sur les ventes en ligne réalisées sur ses différents sites.



Table des matières

I- PRÉSENTATION DU SDIS DE LA DORDOGNE	280
II- LE GROUPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES (GRH)	280
III- LE GROUPEMENT FORMATION (GFO)	282
IV- LE GROUPEMENT DES SERVICES OPÉRATIONNELS (GSO)	283
V- LE GROUPEMENT LOGISTIQUE ET PATRIMOINE (GLP).....	291
VI- LE GROUPEMENT ADMINISTRATION ET FINANCES (GAF)	295
VII- GROUPEMENT DU SERVICE DE SANTÉ ET DE SECOURS MÉDICAL (3SM).....	296
VIII-GROUPEMENT TERRITORIAUX NORD (GTN) ET SUD (GTS).....	296
IX- LES SERVICES RATTACHÉS À L'ÉTAT MAJOR.....	297
X- CONSTAT, PERSPECTIVES ET CONCLUSION.....	299

I- PRÉSENTATION DU SDIS DE LA DORDOGNE

Le SDIS 24 est chargé de la prévention, de la protection et de la lutte contre l'incendie. Il concourt avec les autres services et professionnels concernés, à la protection et à la lutte contre les accidents, sinistres et catastrophes, à l'évaluation et à la prévention des risques technologiques ou naturels ainsi qu'au secours d'urgence.

Le SDIS 24 est organisé sur 3 niveaux.

1 état-major, 5 groupements de services fonctionnels (opérationnel, logistique et patrimoine, administration et finances, ressources humaines, formation) et le service de santé et de secours médical.

2 groupements territoriaux placés chacun sous l'autorité d'un officier supérieur, qui assurent le suivi et la coordination technico-administrative entre l'état-major et les CIS (CIS). Ils assistent et soutiennent l'action des chefs de CIS pour leur permettre d'assurer une distribution des secours de qualité. Ils veillent également à la bonne application de la politique départementale du SDIS dans les CIS placés sous leur autorité.

41 CIS : répartis sur le territoire départemental, ils assurent la couverture opérationnelle sur leur secteur dit de 1^{er} appel. Ils sont répartis en 3 catégories en fonction de leur capacité opérationnelle. Tous les CIS fonctionnent grâce à la présence de sapeurs-pompiers volontaires (SPV) - 80% de l'effectif opérationnel), 9 CIS comptent des sapeurs-pompiers professionnels (SPP) en plus des volontaires, 3 CIS (Bergerac, Périgueux et Sarlat) disposent d'une garde permanente de SPP 24h/24 et 365 jours par an.

II- LE GROUPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES (GRH)

II-1 AGENTS PERMANENTS

Les agents permanents sont les sapeurs-pompiers professionnels (SPP) et les personnels administratifs, techniques et spécialisés (PATS).

II-1.1 Effectifs

❖ SPP

31/12/21	Officier	Sous-officier	Caporal et sapeur	3SM*	Total
Total des postes budgétés	50	134	55	3	242
Total des postes pourvus	47	132	52	1	233

***service de santé et de secours médical*

Remarque : le poste de médecin chef SPP est tenu par un médecin contractuel à temps non complet.

❖ PATS (postes budgétés et pourvus)

31/12/21	Cat A	Cat B	Cat C	Total
Administratif	3	14	49	66
Technique	4	9	26	39
Contractuel sur emploi permanent	2	0	0	2
TOTAL	9	23	75	107

+ 6 contractuels sur mission temporaire au 31/12/2021.

II-1.2 Principales actions du service

- mise en œuvre des lignes directrices de gestion 2021 et préparation des lignes directrices de gestion de la période 2022 – 2024,
- mise à jour du règlement de gestion du temps de travail, notamment par l'insertion des dispositions relatives au congé de proche aidant et au don de jours de repos,
- travail préparatoire au déploiement du télétravail pérenne au SDIS 24,
- organisation du recrutement de 12 SPP, 4 PATS, 4 contractuels et 1 apprenti,
- organisation du recrutement de 42 SPV sous contrat à durée déterminée pour la saison estivale,
- rédaction de 800 arrêtés, 53 contrats et avenants,
- suivi de 320 comptes rendus d'évaluation professionnelle annuelle,
- traitements de 32 demandes individuelles (temps partiel, cumul d'activité, disponibilité, détachement, rupture conventionnelle, démission, congé formation),
- saisie sur la plateforme de la CNRACL de 30 dossiers individuels pour l'automatisation de la validation des droits à pension dès la demande de l'agent,
- étude de 27 dossiers de retraite,
- rédaction de 38 délibérations soumises au bureau ou au conseil d'administration,
- saisine du comité médical départemental pour 14 dossiers.

II-2 SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES

II-2.1 Effectifs

31/12/2021	Membre du 3SM	Officier	Sous-officier	Caporal et sapeur	Expert	Total
Total avec PRO/VOL*	186	69	498	837	7	1597
Total hors PRO/VOL*	186	68	393	798	7	1452

* PRO/VOL : SPP disposant du statut de SPV

Les spécialités du 3SM

Expert sage-femme	Exp. diététicienne	Exp. Psy	Exp. Podologue	Infirmier	Médecin	Pharmacien	Vétérinaire
5	1	5	1	108	53	8	5

❖ Principaux constats

- Stabilisation des effectifs SPV par rapport à l'année précédente malgré la crise sanitaire,
- 1253 hommes et 345 femmes (21,60%, + 6 femmes par rapport à l'année précédente),
- Durée moyenne d'engagement de 11 ans et 9 mois avec une moyenne d'âge de 38,1 ans.

Malgré la crise sanitaire, diverses manifestations ont été menées avec les CIS pour la fidélisation et le développement du volontariat :

✓ Manifestations et forums

- campagne de prévention recrutement au lycée Alcide Dussolier de Nontron,
- journée élevage et territoire au Bugue,
- journée des associations à Issigeac,
- journée du sport et des manifestations sur la commune de Montignac,
- foire à la Gabarre à Castelnaud,
- journées de la sécurité intérieure à Sarlat,
- critérium cyclisme de France à Bergerac,
- forum au lycée Hélène Duc à Bergerac,
- promotion du volontariat dans l'entreprise Font Vendôme à Brantôme durant 3 jours.

✓ Service national universel (SNU)

- missions d'intérêt général : 6 candidats,
- participations à certains centres de vaccinations organisés par le SDIS 24 (accueil des personnes, tâches administratives, ...).

Le SDIS possède 454 conventions de disponibilité opérationnelle et de formation (267 secteur public et 187 secteur privé) pour 215 employeurs (96 publics et 119 privés), et 17 conventions de double affectation dont 13 avec un SDIS extérieur et 4 avec le préfet de zone et de sécurité sud-ouest (PZDSSO).

153 conventions de disponibilité opérationnelle et de formation ont été signées avec des employeurs de SPV (53 secteur public et 50 secteur privé), 93 nouvelles, 10 renégociées, 3 nouvelles conventions de double affectation avec des SDIS extérieurs.

III- LE GROUPEMENT FORMATION (GFO)

Après la crise du COVID de 2020 qui a amené le SDIS 24 à annuler ou à reporter un grand nombre de formations, l'année 2021 est marquée par une augmentation significative des actions de formation :

- actions de formations conduites par le GFO : 350 sessions représentant 7200 journées, 3100 stagiaires, 57000 heures stagiaires,
- FMPA (formations de maintien et de perfectionnement des acquis) conduites par les CIS : 5100 journées, 41000 heures stagiaires,
- autres formations organisées par les partenaires publics et privés :
 - ENSOSP (école nationale supérieure des officiers de sapeurs-pompiers) à Aix-en-Provence : 370 journées de formation / 3000 heures,
 - ECASC (école d'application de la sécurité civile) à Valabre : 160 journées / 1300 heures,
 - CNFPT (centre national de la fonction publique territoriale) : 130 journées / 1000 heures,
 - Autres organismes de formations : 330 journées / 2600 heures.

La formalisation de partenariats avec les acteurs publics et privés a entraîné l'élaboration de 73 conventions (occupation de sites et actions de formation).

4 conventions de formation ont été réalisées dans le cadre de la mobilisation du compte personnel de formation par des agents du SDIS.

1 formation initiale de caporal de SPP a été organisée avec le SDIS du Lot et Garonne (160 h).

Dans un souci d'apporter une réponse pédagogique en lien avec les différents partenaires, le SDIS24 poursuit :

- l'accès aux outils de simulation pour proposer des formations au niveau zonal (FMPE feu de forêt 3 à 5, chef de colonne, chef de site),
- le développement des plateaux techniques,
- des formations spécifiques aux SDIS de la zone (conduite hors chemin, secours routiers, sauvetage déblaiement, GRIMP etc.),
- la mise en œuvre de la plateforme de formation à distance en accès libre destinée à tous les agents des SDIS,
- le déploiement d'un outil de pilotage proposant des indicateurs mis à disposition des CIS et des groupements.

4 volontaires du SNU, dont 1 JSP, ont réalisé une mission d'intérêt général au SDIS 24. Intégrés à des formations en cours, les jeunes ont participé aux mises en situation des formations d'équipier. Encadrés par un tuteur et des formateurs, ils ont utilisé les matériels de lutte, de sauvetage, de protection. Ils ont été formés au diplôme de prévention et secours civique de niveau 1 (PSC1) leur permettant d'acquérir les compétences nécessaires à l'exécution d'une action citoyenne d'assistance à personne en réalisant les gestes élémentaires de secours.

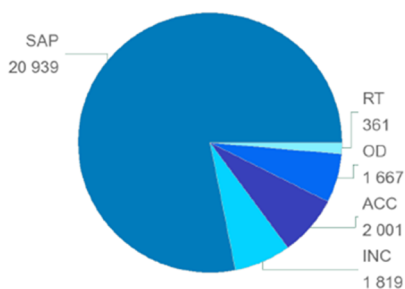
IV- LE GROUPEMENT DES SERVICES OPÉRATIONNELS (GSO)

Pour garantir un service de secours égal à tous les Périgourdins, un travail préparatoire d'anticipation, de prévention et de réduction des risques est réalisé pour assurer l'ensemble des missions dans des conditions optimales.

IV-1 ACTIVITÉ OPÉRATIONNELLE

En 2021, les sapeurs-pompiers de la Dordogne ont réalisé 31844 interventions (23812 en 2020, 26787 en 2019), en forte hausse de 33,4% après avoir connu une forte baisse liée à la crise sanitaire et aux périodes de confinement (baisse de 4% en 2019 et de 11% en 2020), portant secours à plus de 25542 personnes (17850 en 2020, 20085 en 2019).

Ces interventions ont généré 44448 (34701 en 2020, 38133 en 2019) sorties d'engins pour l'ensemble des CIS du département et totalisent 193360 (152983 en 2020, 168850 en 2019) « hommes x heures » d'activité opérationnelle soit une hausse de 26%, après une baisse de 9% en 2020 et 1% en 2019.



Motifs de départ	2021		2020	2019
	Nbre	%	%	%
SAP	25969	81,5%	77,8%	78,2%
ACC	2114	6,6%	7,5%	7,5%
OD	1738	5,5%	6,9%	6,8%
INC	1738	5,5%	6,6%	6,2%
RT	389	0,9%	1,3%	1,3%

SAP ou SUAP : secours d'urgence aux personnes

INC : incendies et feux

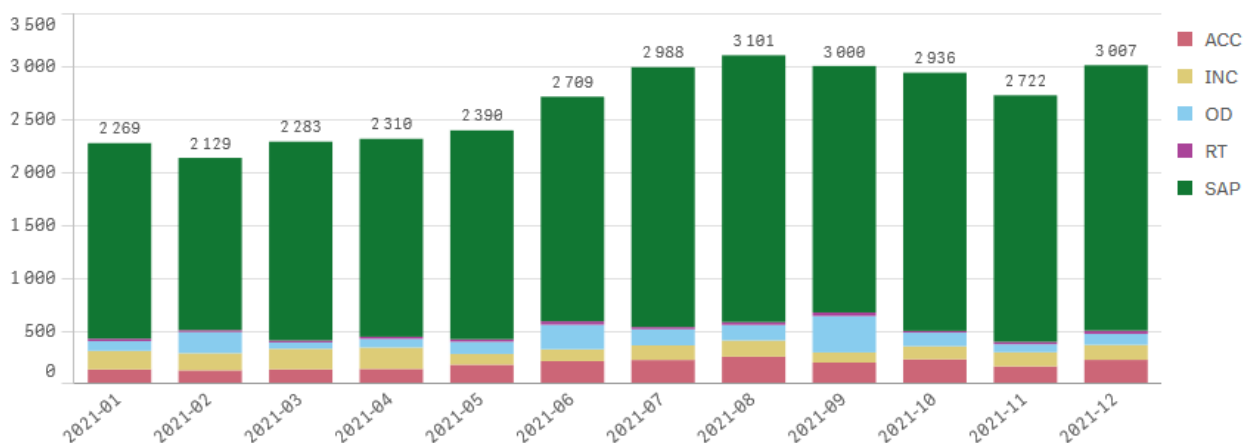
ACC : accidents de circulation

RT : risques technologiques

OD : opérations diverses (qui ne relèvent d'aucune des natures précédentes)

Le SDIS a effectué 11 interventions pour des fuites de gaz majeures, suivant la procédure gaz renforcée (PGR).

❖ Répartition mensuelle



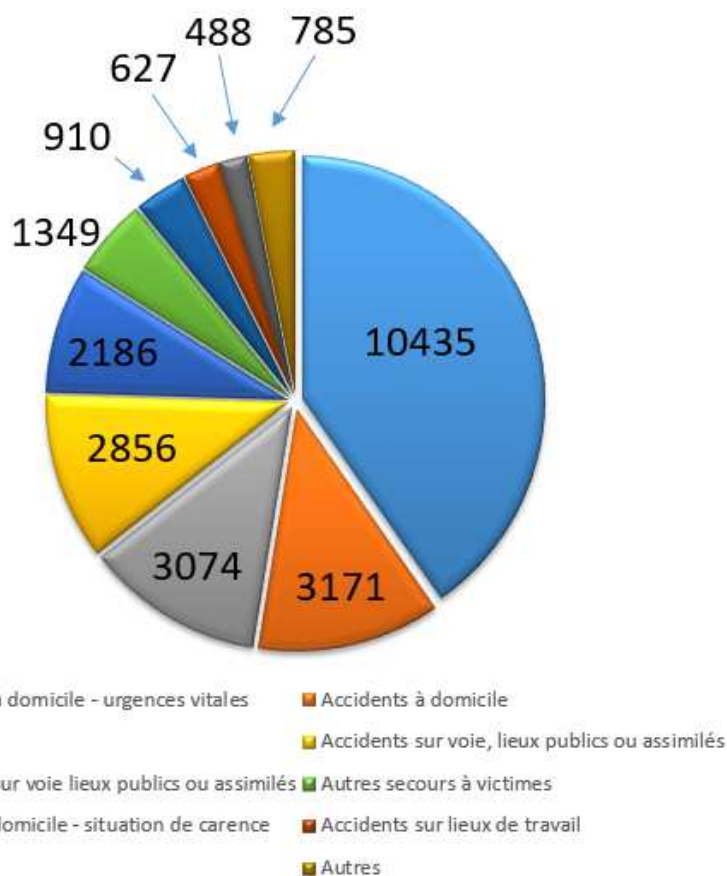
Le SDIS a assuré en moyenne 87 interventions et 125 sorties d'engins par jour (70 interventions et 95 sorties d'engins par jour en 2020). Une intervention génère une ou plusieurs sorties d'engins à partir d'un ou plusieurs CIS.

❖ Compétences partagées

Le nombre d'accidents de la circulation est en augmentation (2114 interventions, + 29,4% (1634 interventions réalisées en 2020) totalisant 19388 « hommes x heures »).

Comme évoqué auparavant, la hausse significative tient à la forte diminution de 2020 liée au confinement.

Le volume des interventions pour SUAP représente 81,5% de notre activité opérationnelle (137298 « hommes x heures »).



Les missions de SUAP ont fortement augmenté de 39,7%, après une forte baisse en 2020 liée au confinement.

Les sollicitations pour « carences d’ambulances privées », 967, sont stables par rapport à 2020.

Ces interventions font l’objet d’un remboursement unitaire fixé à 124 € par arrêté ministériel, soit inférieur au coût estimé moyen de 375 € environ, soit 120 K€ en 2021 pour un coût réel estimé de 360 K€ soit une perte de 240 K€ pour le SDIS.

Les sollicitations à domicile (blessé à domicile, malaise à domicile, relevage à domicile) ont fortement augmenté (6773 interventions en 2019, 6226 en 2020 et en 2021).

L’aide à la personne pour relevage représente une part importante des interventions à caractère médico-social (ICMS) (2854 interventions en 2019, 2880 en 2020 et 3074 en 2021).

❖ Compétences propres

La lutte contre les incendies est la mission première des sapeurs-pompiers.

Le nombre d’incendies est en diminution de 2%, 1738 interventions totalisant 26953 « hommes x heures » (33555 « hommes x heures » en 2020 et 35418 « hommes x heures » en 2019).

Les feux d’habitations, 711 représentent 15,1% des incendies, dont 59% sont des feux de cheminée. Ces feux d’habitation sont en augmentation (582 interventions en 2020 et 626 interventions en 2019 et) sans pouvoir identifier de raisons précises.

Les feux de végétations (283 dont 41 de forêt) représentent 16,3% des incendies, (447 interventions en 2020 et 453 interventions en 2019) en baisse du fait des conditions météorologiques.

Le SDIS a assuré en moyenne 87 interventions et 125 sorties d’engins par jour (pour rappel, une intervention génère une ou plusieurs sorties d’engins à partir d’un ou plusieurs CIS, 70 interventions et 95 sorties d’engins par jour 2020).

Le délai moyen d'arrivée des secours sur une intervention est de 17 minutes.

La durée moyenne d'une intervention est de 1h39, cette durée est stable (1h42 en 2020).

Les SPV ont fourni une disponibilité en astreinte programmée (indemnisée de 1 179 657 h, et en disponibilité individuelle non programmée (non indemnisée de 2 151 529 h) soit au total 3 331 186 h.

Cette disponibilité correspond à environ 1608 équivalent temps plein (ETP) de SPP soit près de 72 M€ (pour 1ETP SPP à 45 K€ correspondant à 2 071 heures de présence annuelle en gardes de 12 h et 24 h). La disponibilité non indemnisée, donc « offerte » à la collectivité par les SPV, conforte le caractère altruiste de cet engagement citoyen : le total de la disponibilité non indemnisée réalisée par les SPV au profit de la collectivité correspond à 46 M€, soit 1038 ETP SPP.

Le nombre moyen de sapeurs-pompiers disponibles prêts à partir en intervention est de 412 par jour.

75% des interventions du corps départemental ont été réalisées par des SPV lesquels représentent 80% de l'effectif opérationnel.

❖ Activités opérationnelles particulières en 2021

✓ Crise sanitaire

- le SDIS a effectué 785 interventions pour un transport de personne contaminée par le COVID ou supposée,
- 2530 tests réalisés sur les personnels ADM/SPP/SPV/TECH du SDIS 24, dont 2352 négatifs et 178 positifs,
- dans le contexte pandémique en constante évolution qui s'inscrit dans la durée, le SDIS 24 a réorganisé ses procédures et messages de commandement et/ou notes d'information relatifs à la mise en œuvre des mesures de lutte contre le COVID afin d'apporter plus de clarté à la compréhension de ces éléments. La priorité constante a été d'adapter les mesures opérationnelles dans un souci permanent d'assurer la protection des équipes et des victimes transportées,
- la fonction d'officier « santé » Infirmier de Sapeurs-Pompiers a été confirmée au centre départemental d'appel d'urgence afin d'améliorer le suivi des interventions SUAP et de renforcer la communication avec la régulation du Centre 15.

✓ Interventions de lutte contre l'incendie les plus significatives

- le 08 avril 2021 un feu de forêt a détruit 40 hectares sur la commune de Saint-Front-sur-Nizonne mobilisant 138 sapeurs-pompiers et 30 engins,
- le 24 avril 2021 un feu de bâtiment industriel sur la commune de Campagnac-les-Quercy a mobilisé 105 sapeurs-pompiers et près de 20 engins des SDIS de la Dordogne et du Lot,
- le 29 décembre 2021, un feu de bâtiment d'habitation a mobilisé 79 sapeurs-pompiers et 15 engins sur la commune de Grives,
- le 15 avril 2021, un feu de forêt a détruit 4 hectares sur la commune de Boulazac-Isle-Manoire, mobilisant 84 sapeurs-pompiers et 20 engins.

✓ Renforts extra-départementaux

Les sapeurs-pompiers de la Dordogne ont participé :

- au renforcement estival du centre opérationnel zonal (COZ) à Bordeaux en juin, juillet, août et septembre,
- aux renforts extra-départementaux suivants :
 - o SDIS 17 : 1 groupe d'intervention sauvetage nautique dans le cadre d'inondations le 06 février 2021, 3 sapeurs-pompiers,
 - o SDIS 33 : 1 groupe d'intervention feux de forêts le 03 avril 2021, 14 sapeurs-pompiers,

- SDIS 83 : 1 groupe d'intervention feux de forêts et 1 groupe de commandement pour deux périodes :
 - du 15/08/2021 au 20/08/2021, 30 sapeurs-pompiers,
 - du 19/08/2021 au 25/08/2021, 29 sapeurs-pompiers,
 - renfort aux Antilles dans le cadre de la pandémie :
 - du 28/08/2021 au 13/09/2021, 1 médecin et 2 infirmières sapeurs-pompiers,
 - du 04/09/2021 au 19/09/2021, 3 sapeurs-pompiers.

Participation aux exercices préfectoraux

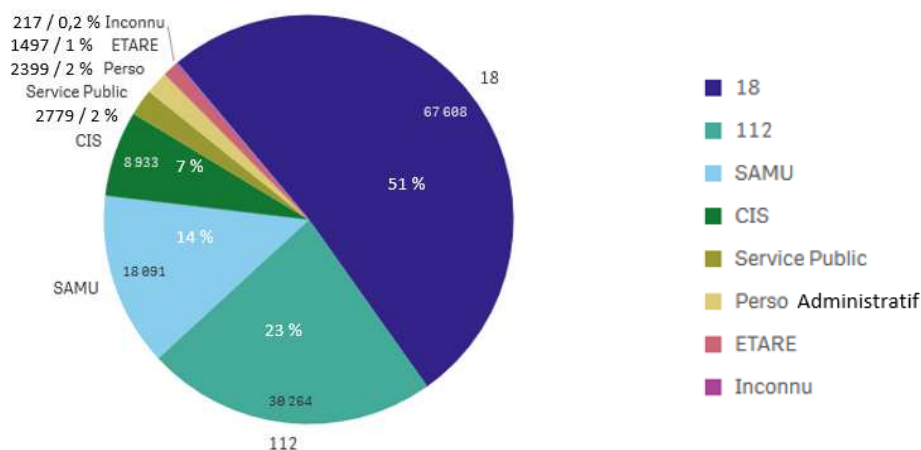
- mise en œuvre du Plan Communal de Sauvegarde de la commune de THONAC,
- exercice cadre de mise en œuvre du plan de gestion de trafic zonal,
- exercice cadre feu de transport de matière dangereuse, tunnel de la Crête sur l'autoroute A89,
- entraînement interministériel NRBCe de la zone sud-ouest.

IV-2 LE CENTRE DÉPARTEMENTAL D'APPELS D'URGENCE (CDAU)

Le centre de traitement de l'alerte (CTA) assure la réception des appels de secours, la transmission de l'alerte aux personnels des CIS et aux autres partenaires concernés. Il a reçu 131 788 appels (environ 365 appels/jour).

Le centre opérationnel départemental d'incendie et de secours (CODIS) est l'organe de coordination de l'activité opérationnelle du SDIS et d'information des autorités de police administrative (maires et préfet). En période de veille, le CTA assure cette fonction. 125 événements ont fait l'objet d'une information sur le portail numérique de gestion de crise national ORSEC dont 54 interventions ont nécessité l'activation du CODIS. La durée moyenne de traitement d'un appel est de 2 mn 29.

❖ Provenance des appels reçus



IV-3 LA PRÉVENTION ET LA PRÉVISION

❖ La prévention des risques bâtimentaires

4764 établissements recevant du public sont recensés en Dordogne et répartis en 5 catégories et deux types :

1^{er} type les grands établissements soumis à contrôles périodiques :

- 48 établissements de 1^{ère} catégorie,
- 169 établissements de 2^{ème} catégorie,
- 488 établissements de 3^{ème} catégorie,
- 807 établissements de 4^{ème} catégorie,

2^{ème} type les petits établissements non soumis à contrôles périodiques, sauf dispositions particulières (exemple : petits hôtels de 5^{ème} catégorie en raison de la « fonction sommeil ») :

- 3252 établissements de 5^{ème} catégorie dont 367 avec locaux à sommeil,
- 1 immeuble de grande hauteur (IGH).

Le service prévention a procédé aux études (permis de construire, autorisations de travaux, etc.) de 629 dossiers (ERP) et 347 dossiers d'autres établissements (habitations, industries, etc.). Il a participé à 727 visites réglementaires dans les ERP.

Les préventionnistes ont également assuré 1010 actions hors études et visites réglementaires :

- 515 conseils techniques (architectes, exploitants, élus.),
- 280 visites techniques,
- 199 études préalables,
- 16 jury SSIAP (service de sécurité incendie et d'assistance à personnes).

❖ La prévision

Dimension complémentaire de la prévention, la prévision vise à mieux appréhender les risques et à préparer efficacement l'intervention des sapeurs-pompiers en cas de sinistres, accidents ou catastrophes, en créant entre autres, des plans d'interventions pour certains établissements, des consignes opérationnelles, des outils cartographiques.

395 plans d'interventions sont établis et tenus à jour dans ces établissements répertoriés (ETARE).

Une rencontre avec le service prévision du SDIS de la Vienne en octobre 2020 a permis de moderniser la gestion des ETARE avec le logiciel E-PlanER mis en place au SDIS en septembre 2021, mais il reste à faire en 2022 certains développements complémentaires, le déploiement de l'outil, la mise place de nouvelles procédures de travail, la formation et l'accompagnement des prévisionnistes.

Enfin, le SDIS a émis :

- 44 avis sur des manifestations temporaires culturelles ou sportives,
- 49 notes d'information,
- 58 avis sur des projets d'implantation de Panneaux photovoltaïques,
- 1 sur un projet d'implantation d'éoliennes,
- 2 avis sur des projets de méthaniseurs,
- 1 sur un PLUI,
- 150 demandes de dérogations de brûlage,
- 353 attestations d'interventions ont par ailleurs été traitées.

❖ La défense extérieure contre l'incendie (DECI)

Elle relève de la responsabilité du maire ou du président d'EPCI. Elle est constituée à partir des réseaux de distribution d'eau potable ou d'eau industrielle avec des hydrants, ou avec des aménagements de points d'eau naturels ou artificiels.

Dans le département sont recensés 9 296 points d'eau incendie (PEI) :

- 601 bouches d'incendie,
- 5 282 poteaux d'incendie,
- 1 911 points d'eau naturels,
- 491 réserves artificielles,
- 946 puisards d'aspiration,
- 65 PEI sur réseau d'irrigation.

Conformément au règlement départemental de DECI (RDDECI) adopté par arrêté préfectoral du 20 juin 2018, les communes ou EPCI sont chargés du service public de DECI et sont compétents pour la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion des PEI. Il leur appartient notamment :

- de procéder aux vérifications techniques biennales de conformité des PEI au RDDECI,
- conformément aux dispositions du RDDECI de développer particulièrement à l'occasion des projets d'urbanisation, l'implantation des poteaux d'incendie normalisés, lorsque le réseau d'eau potable le permet, ou sinon de réserves d'incendie.

Le SDIS accompagne les collectivités dans la réalisation des contrôles techniques et l'élaboration des schémas directeurs de DECI.

A ce jour cet accompagnement se concrétise par :

- 123 conventions pour contrôle technique,
- 8 conventions pour participation à l'élaboration d'un schéma communal de DECI,
- 123 conventions pour contrôle technique et participation à l'élaboration d'un schéma communal de DECI.
- 19 avis techniques rédigés dans le cadre d'une participation à l'élaboration d'un schéma communal de DECI en 2021 (46 depuis 2018), fixent les règles applicables en Dordogne.

❖ **L'équipe de recherche des causes et circonstances des incendies (RCCI)**

L'équipe RCCI est récente. Elle a été complétée par des préventionnistes en qualité d'aides investigateurs et la formation d'un agent de sapeur-pompier investigateur.

3 missions d'investigation ont été menées en 2021, dans de l'habitation individuelle ou collective et dans des établissements recevant du public.

Cette équipe répond à un besoin d'analyse et de compréhension des causes et des circonstances d'incendies indispensables aux sapeurs-pompiers, pour mieux appréhender l'évolution quantitative et qualitative des interventions pour incendies de bâtiments.

❖ **Le retour d'expérience « RETEX »**

Le SDIS s'est engagé dans le domaine du RETEX opérationnel lors d'interventions marquantes en 2020.

Le RETEX est un partage d'expérience qui permet d'apprendre à partir de l'analyse de cette situation opérationnelle.

Il constitue une démarche d'analyse méthodologique de questionnements et de propositions qui permet en outre d'identifier les difficultés et les bonnes pratiques observées pour en tirer des enseignements et de montrer la volonté de transparence et de réactivité de l'organisation dans le cadre de sa mission de service public.

Le développement de cette culture, au travers des retours d'expériences et des partages d'expériences au sein de la structure, est une priorité pour l'année à venir.

❖ **Le service cartographie et information géographique**

Ce service opérationnel indispensable produit les données numérisées exploitées par les systèmes d'information géographique du SDIS en relation avec le GiPATeGeRi^[1]. Ses travaux permettent de réaliser des atlas cartographiques opérationnels pour les CIS, de géolocaliser les appelants en

[1] GiPATeGeRi : groupement d'intérêt public d'aménagement du territoire et de gestion des risques de Nouvelle Aquitaine qui développe des outils d'aide à la décision pour l'aménagement du territoire et la gestion des risques (cartographie, analyse de données géographiques) au profit des collectivités, des SDIS et des acteurs de la forêt dans la région Nouvelle-aquitaine.

fonction de l'adresse (nom de la voie ou du lieu-dit), de géolocaliser les données métiers traitées par les services d'incendie et de secours, notamment les ERP, les ETARE, les établissements agricoles, les sites industriels, de géolocaliser et de guider les engins de secours sur les interventions.

Dans le cadre du partenariat sur le projet de révision de l'adressage en Dordogne, avec l'ATD24, le SMPN, l'UDM24 et le CD24, **5175** nouvelles voies ont été créées dans plus de 200 communes.

Une cinquantaine de communes, qui a terminé la démarche « adresse » fin 2021, doit être intégrée dans la base cartographique du système d'alerte. Ce travail va se poursuivre durant plusieurs années, car le projet de loi 3DS (différenciation, décentralisation, déconcentration et simplification), adopté le 4 janvier 2022 par l'Assemblée Nationale rendra obligatoire pour toutes les communes, quelle que soit leur taille, la publication de leurs adresses.

En relation avec le GIPATGéRi, le service lance en 2022 un projet d'appairage des bases de données des voies nommées avec l'IGN pour faciliter et alléger la mise à jour de ces données, et une étude de faisabilité de l'intégration des points adresse au système d'alerte.

Outre le poursuivi en relation avec le service opération et le GIPATGéRi, le service a conduit l'évolution et la consolidation de l'application de gestion des points d'eau incendie déployée en 2019, et la création de 551 nouveaux points remarquables divers dans la base du système d'alerte, et la production de documents cartographiques pour les différents services du SDIS, et l'équipement en GPS des véhicules opérationnels (35 appareils déployés) en relation avec le SIT. Il reste 15 véhicules à équiper.

Le groupement des services opérationnels a également conduit les dossiers suivants :

- finalisation de la révision du schéma départemental d'analyse et de couverture des risques (SDACR),
- développement d'un logiciel d'aide à la décision en temps réel permettant d'optimiser la couverture opérationnelle et les délais de présentation des moyens de secours,
- déploiement des tablettes AMBUTAB pour la dématérialisation des bilans secouristes,
- recensement des pistes DFCI pour la mise à jour de la cartographie opérationnelle.

Les prochaines actions à mener sont en particulier :

- la validation du SDACR,
- la révision du Règlement Opérationnel,
- le développement du RDDECI (schémas communaux, reconnaissances opérationnelles, contrôles techniques périodiques),
- la poursuite de l'intégration des nouvelles voies au sein du logiciel d'alerte,
- la poursuite de la géolocalisation des ERP dans le logiciel d'alerte,
- la poursuite du déploiement du logiciel de gestion des ETARE.
- la mise à jour de l'ensemble des atlas opérationnels du SDIS.
- la poursuite de l'équipement en GPS des véhicules opérationnels,
- la poursuite du recensement et de la création des pistes DFCI, l'édition des cartes des réseaux et moyens de DFCI,
- la résolution des avis défavorables touchant les ERP,
- la mise en œuvre du RETEX,
- la résolution de l'ordre départemental d'opération feux de forêt 2022 (ODOFF) 2022.

V- LE GROUPEMENT LOGISTIQUE ET PATRIMOINE (GLP)

V-1 ORGANISATION ET MISSION DU GROUPEMENT

Ce groupement fonctionnel, composé de 34 personnes (4 SPP en SHR dont 2 officiers, 27 PATS, 3 CDD).

Il assure :

- la définition des besoins fonctionnels et la rédaction des pièces techniques (fonction achat),
- la participation à la rédaction des pièces administratives et au suivi des marchés,
- la conduite d'opérations de programmation, conception et réalisation de projets neufs ou de restructuration lourde du patrimoine bâti du SDIS,
- la coordination des affectations de nouveaux véhicules, des glissements et des réformes,
- la recherche et prospective technique,
- la maintenance préventive et corrective des véhicules et des équipements,
- l'affectation des EPI et des effets vestimentaires (1 750 sapeurs-pompiers et agents techniques), des équipements d'incendie et de secours, des véhicules (479) et matériels embarqués, des installations fixes et mobiles des bâtiments sur les 47 sites du SDIS,
- la commande de fournitures nécessaires à la maintenance préventive et corrective.

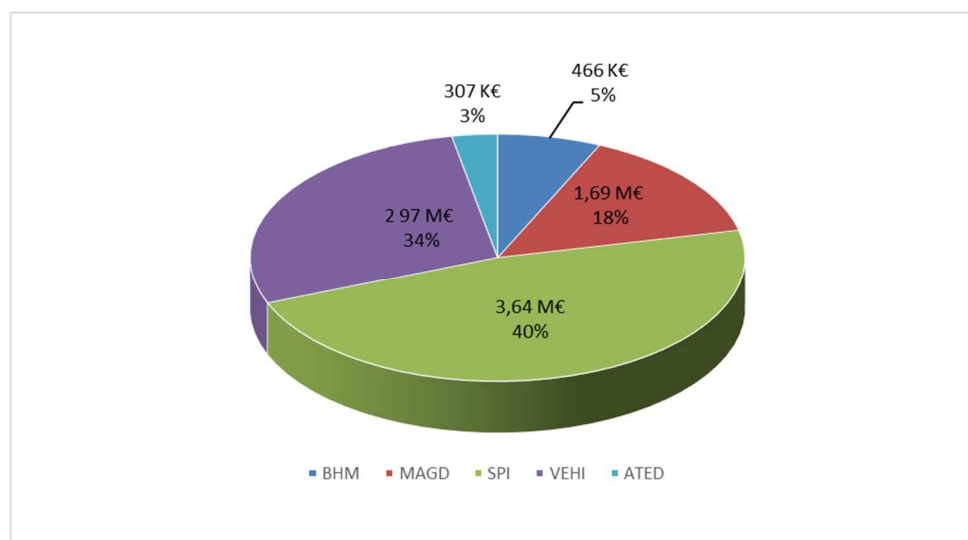
Le GLP compte :

- un centre départemental de la logistique,
- l'atelier départemental,
- le service patrimoine immobilier
- le service de coordination et soutien logistique qui supervise le bureau transport logistique et le magasin départemental coordonnant la chaîne logistique et l'échange avec les CIS.

Ce service a pris tout son sens en 2021 pour alimenter les CIS en fournitures « COVID » et pour l'aide à la mise en œuvre des centres de vaccination.

V-2 BUDGET MIS EN ŒUVRE

Le budget mis en œuvre est de **9.033 264 M€**.



VEHI : acquisitions véhicules

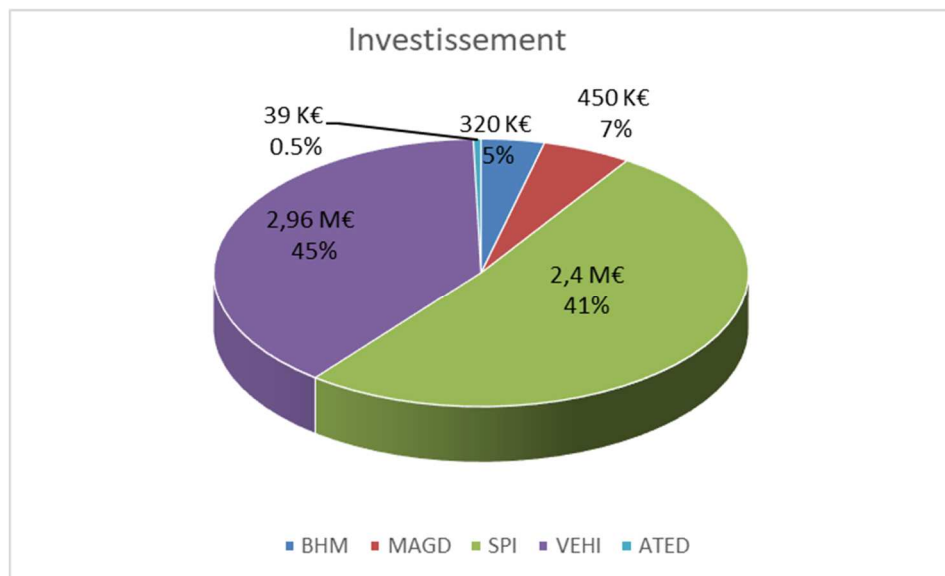
ATED : service atelier départemental

BHM : bureau habillement, petits matériels incendie et secours

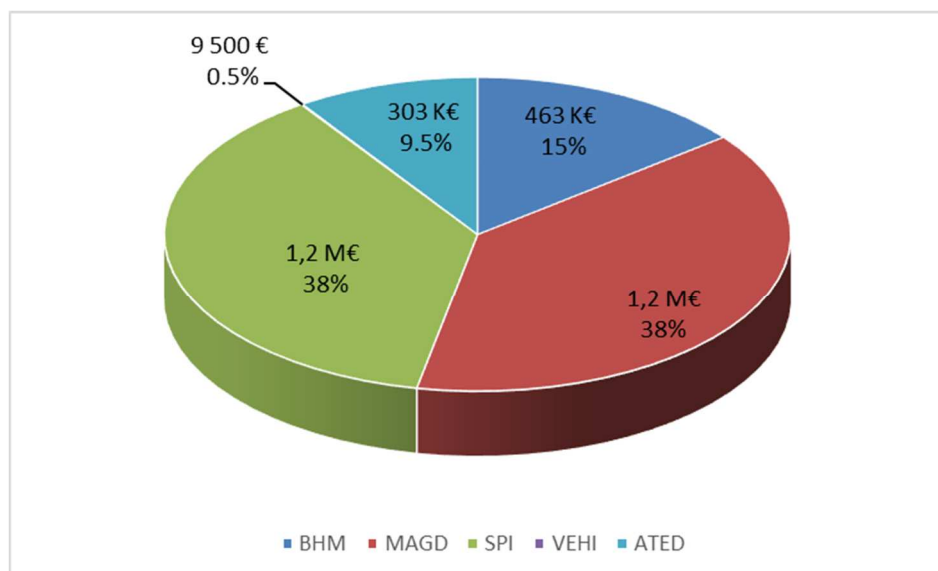
MAGD : bureau magasin départemental et hydrocarbures

PAT : service patrimoine immobilier

Crédits d'investissement (5.85 M€)



Crédits de fonctionnement (3,18 M€)



V-3 ACTIVITÉ DU GROUPEMENT

L'année 2021 aura bouleversé l'organisation du GLP en raison des adaptations et du changement de certaines missions liées à la crise sanitaire :

- assurer la continuité de service avec une partie des personnels en télétravail et pour un certain nombre d'entre eux, atteint du COVID,
- la gestion des stocks et le contingentement des livraisons en raison des difficultés d'approvisionnement par les fournisseurs,
- la poursuite des actions de soutien logistique et d'approvisionnement des unités opérationnelles en produits de désinfection et consommables pour protéger les intervenants du COVID.

Les conséquences de la crise sanitaire sont importantes :

- les difficultés d'approvisionnement de certaines matières premières et de composants nécessaires pour la conception des véhicules, entraînant le report de nombreuses livraisons en 2022 (16 véhicules sur 39),
- Les difficultés d'approvisionnement en matières premières par les confectionneurs de textile retardent fortement le déploiement des nouvelles tenues de service et d'intervention (TSI).

Néanmoins, certains dossiers structurants pour le SDIS 24 ont été réalisés en tout ou partie :

- poursuite de l'investissement pour rajeunir et moderniser le parc véhicules (acquisition d'un fourgon pompe tonne-secours routiers et suppression d'une remorque secours-routiers non adaptée, acquisition de camions citernes pour la lutte contre les feux de forêt aux nouvelles normes de sécurité, pour remplacer ceux non conformes),
- renouvellement et modernisation de certains équipements opérationnels (dotation dans chaque fourgon d'incendie d'une caméra thermique, dotation de lots éclairage à LED autonome),
- reconstruction du CIS de Brantôme,
- création de centres « supports » pour faciliter le réassort des CIS en matériel d'intervention.

Chantiers conduits en marchés de travaux :

- construction du CIS de Brantôme-en-Périgord avec la participation des communes défendues en 1^{er} appel (début 2022),
- fin de l'extension du CIS de Lalinde,
- fin de la réhabilitation des vestiaires / sanitaires du CIS de Ribérac,
- restructuration et l'extension du CIS de Sarlat (fin 2023),
- concours de maîtrise d'œuvre pour la construction du CSP de Bergerac,
- aménagement d'un parking en extension de celui du CDAU (fin mars 2022),
- réfection de la couverture de la remise du CIS de Montignac,
- Etudes pour l'extension et le réaménagement du CIS de Saint-Aulaye,
- Etudes pour l'extension (bâtiment modulaire) / réaménagement des CIS de Montpon et de Beaumont,
- Etudes pour la modernisation des installations de chauffage / climatisation du bâtiment route de Lyon,
- Etudes pour le remplacement des installations de chauffage et ECS fioul domestique par gaz propane en réseau du CIS de La Coquille,
- Etudes pour la sécurisation des installations électriques de la salle informatique (serveurs administratifs) de l'état-major,
- réaménagement (bureau vestiaires / sanitaires / tisanerie / salle de réunion) de l'atelier départemental;
- réalisation d'une clôture et la pose d'un portail au CIS de Mareuil-en-Périgord,
- réfection et réaménagement des cuisines du CIS de Terrasson et de Sarlat
- réalisation d'un local groupe électrogène au CIS de Saint Cyprien.

Travaux réalisés en régie :

- pose de revêtement de sol et réfection des peintures intérieures et de façades, de sanitaires, électricité CFO/CFA, ventilation et plomberie,
- levées d'observations émises dans le DU,
- levées de non conformités sur installations électriques et gaz suites aux contrôles périodiques obligatoires,
- entretien et dépannages des installations et des espaces verts.

Le service a conduit les marchés d'entretien et de maintenance des installations de chauffage ECS (fuel et gaz) et des VMC des sites du SDIS.

Actions concernant les équipements :

Le renouvellement des produits émulseurs (mousse extinctrice) a nécessité des opérations de transvasement (200L) longues (deux personnes durant 6 jours).

Par ailleurs le service a poursuivi :

- la mise à niveau complète du parc des appareils d'air respirable : (uniformisation des dossards d'ARI, renouvellement des masques et bouteilles),
 - o les contrôles périodiques réglementaires obligatoires des bouteilles d'air comprimé, des 4 centres de gonflages, des appareils respiratoires isolants, des appareils de détections gaz, des lots de sauvetages,
 - o la maintenance corrective et les réparations de nombreux équipements.

La gestion de l'habillement et des EPI a nécessité :

- la préparation de 152 paquetages individuels et la réintégration de 162, soit 4 400 bons de sortie et 5 000 bons de réintégration,
- l'affectation de 168 casques de nouvelle génération,
- le suivi des lavages externalisés de 40 tenues de feu par semaine en moyenne (1100 vestes de feu et 922 surpantalons),
- la réalisation de 77 sorties du véhicule d'astreinte logistique ayant permis l'échange sur intervention de plus de 400 tenues de feu,
- la participation au renouvellement du marché quadriennal d'habillement interdépartemental (21 800 agents concernés) pour un montant annuel de 9,3 M€ TTC.

Le magasin départemental a réalisé :

- 4 000 bons de sorties de pièces détachées et fournitures diverses,
- 800 bons de sorties de matériels,
- 1 700 bons de commandes et 1 700 factures,
- 900 demandes numériques.

L'activité logistique et transport a assuré:

- 600 tournées de véhicules (+19%),
- 450 convoyages de véhicules (+31%) dont plusieurs chez des fournisseurs dans toute la France.

Elle représente :

- 124 207 Km parcourus (+11%)
- 113 participations pour le montage et démontage des centres de vaccination
- 25 212 opérations de manutentions (+35%)

L'activité du service, soutenue au cours de cette année 2021, a nécessité l'emploi de plusieurs vacataires SPV pour ne pas rompre la chaîne logistique.

Elle a en particulier permis la mise en cohérence des inventaires physiques et comptables des matériels et l'activation de 3 centres supports assurant la réserve d'approche des CIS du secteur, démarche qui sera étendue à d'autres CIS.

L'atelier départemental a réalisé :

- 1 600 ordres de réparations dont 400 opérations de maintenance préventive,
- 90 interventions de l'astreinte mécanique (essentiellement le week-end),
- 370 contrôles techniques;
- 22 réformes de véhicules (vente 75 000 € et dons à des associations humanitaires)
- l'aménagement de 4 engins-pompes pour les manœuvres « tuyau en écheveaux »
- la participation à 3 journées de prévention « risque routier », en lien avec le service qualité sécurité environnement,

- le suivi de la sinistralité en lien avec le bureau accident,
- le suivi des contrôles périodique obligatoires,
- l'accueil de stagiaires scolaires.

Suite à l'adoption du SDACR, la révision des plans pluriannuels d'équipements sera conduite en 2022.

Le suivi du chantier de la construction du CSP de Bergerac sera un dossier majeur, de même que le renforcement de la traçabilité des actions menées dans le cadre des contraintes réglementaires dans le cadre de la démarche de qualité.

La préservation des effectifs, voire un renforcement seront déterminants pour pouvoir assurer toutes les missions techniques et logistiques qui incombent au groupement.

VI- LE GROUPEMENT ADMINISTRATION ET FINANCES (GAF)

En 2021, la contribution du Conseil départemental s'est élevée à 17 771 313 €. A cette contribution il faut ajouter le versement de 352 500 € correspondant au loyer du bail emphytéotique administratif du CDAU, 22 000 € de remboursement des charges d'électricité par la Direction des Services Informatiques du Conseil départemental hébergée dans les locaux du SDIS24. Au total la contribution du Conseil départemental s'est élevée à 18 145 813 €.

Les contingents des communes et EPCI s'élèvent à 14 509 563 €

Les recettes de fonctionnement proviennent à 42% des contingents communaux et à 52% de la contribution totale du Conseil départemental.

L'activité du SDIS a généré 49 M€ (dépenses réelles et d'ordre).

Les dépenses de fonctionnement représentent 70% du budget du SDIS.

- en premier lieu, les charges liées au personnel : salaires, indemnités des volontaires, formation, prestations de fidélité et de reconnaissance pour les anciens,
- en second lieu les charges à caractère général composées par des dépenses nécessaires au bon fonctionnement, carburants, électricité, téléphonie, équipements vestimentaires, contrats de maintenance....

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 30M€ dont :	
Charges à caractère général	5 567 574 €
Charges de personnel	23 991 659 €
Charges financières	268 087 €
Autres charges	210 193 €
Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 9 M€, dont principalement	
Remb. du capital de la dette	1 675 322 €
Logiciels	214 643 €
Véhicules d'incendie et de secours	3 296 939 €
Véhicules de transport	71 581 €
Matériel informatique	152 715 €
Matériel de secours	443 274 €
Constructions/ Réhabilitations des casernes	2 365 018 €
Centre départemental d'appel d'urgence	420 507 €
Autres charges	322 137 €

VII- GROUPEMENT DU SERVICE DE SANTÉ ET DE SECOURS MÉDICAL (3SM)

L'année 2021 a été marquée par l'arrivée d'un nouveau pharmacien-chef en charge de la pharmacie à usage interne (PUI).

Outre l'accompagnement de la formation et de l'activité opérationnelle de secours d'urgence aux personnes (80% de l'activité du SDIS), le 3SM a en particulier conduit les actions suivantes :

- la poursuite du maillage du territoire avec mise en place des équipements spécifiques utilisés par les personnels du 3SM,
- l'évolution des effectifs et de la formation des Infirmiers Sapeurs-Pompiers,
- l'augmentation du nombre des ISP participant au véhicule infirmier de soins d'urgence (VISU) assurant la télémédecine du terrain (26 ISP),
- l'optimisation de la télétransmission des électrocardiogrammes depuis les lieux de l'intervention vers les unités hospitalières spécialisées,
- l'appui aux centres de vaccinations et à la réalisation de tests PCR,
- la réalisation d'une planification opérationnelle d'expertes « sages-femmes » pour disposer d'un référent « accouchement inopiné » en interventions,
- la prise en charge en situation de COVID : victime contaminée/protection des SP/gestion des cas COVID/mise en place des officiers santé au CTA,
- l'amélioration de la réalisation des protocoles infirmiers de soins d'urgence (PISU),
- le projet d'acquisition des moniteurs multiparamétriques « LifePak 15 », en vue du remplacement des équipements existant dans tout le département d'ici fin 2022 pour optimiser la prise en charge des victimes,
- le développement des rencontres entre les médecins-régulateurs du SAMU et le groupement des services opérationnels pour améliorer les relations interservices au niveau de la régulation médicale.

La réponse à l'épidémie de COVID a nécessité de nombreuses réunions des membres du 3SM (psychologues, infirmiers, vétérinaires, ...) dont un comité médical les samedis avec médecins et infirmiers pour assurer le suivi des recommandations et l'adaptation sur le terrain, l'aide et conseil, la formation avec des laboratoires pour les prélèvements de tests PCR, les visites dans les CIS.

Elle a permis de nouer des relations de proximité entre le SAMU et l'officier santé du fait de la nécessité de partager les informations sur les cas COVID.

VIII- GROUPEMENT TERRITORIAUX NORD (GTN) ET SUD (GTS)

L'activité du GTN et du GTS a été marquée par une augmentation très forte des missions de secours à personne dans un contexte pandémique permanent.

L'accompagnement des CIS a nécessité à une présence physique renforcée auprès des chefs de centre. La protection individuelle des personnels, les actions pédagogiques renforcées pour inciter à la vaccination, ont fait l'objet d'une attention particulière. Le travail en visioconférence avec les chefs de centre, amorcé en 2020 s'est largement développé.

L'annulation de moments conviviaux a fortement affaibli le lien social entre les personnels, mais au contraire, la participation aux actions de vaccination au profit des populations a suscité beaucoup d'engouement.

Un effort particulier a été nécessaire pour rattraper les retards dans les actions de formation en feu de forêt au bénéfice de tous les CIS.

Les rencontres avec les élus départementaux issus du scrutin de l'année ont pu être réalisées en partie.

IX- LES SERVICES RATTACHÉS À L'ÉTAT MAJOR

IX-1 LE SERVICE INFORMATIQUE ET TÉLÉCOMMUNICATION

L'année 2021 a vu la mise-en-œuvre des actions suivantes :

- déploiement des moniteurs multiparamétriques,
- migration de l'application de gestion du temps de travail et changement des têtes de lecture de badge suite au déploiement des cartes professionnelles,
- migration de l'application de gestion technique,
- migration d'équipement de transmission du véhicule satellite suite au changement de prestataire,
- développement de solutions de sécurité des emails,
- création d'un lien fibre entre le CSP de Périgueux et l'état-major, migration des liens cuivres de l'état-major vers la fibre optique, augmentation des débits internet,
- participation au déploiement des tablettes numériques connectées embarquées dans les VSAV,
- mise en œuvre des pré requis techniques du télétravail,
- participation à la mise en œuvre de la cartographie opérationnelle (Artemis Maps),
- participation à la mise en œuvre du module de formation du logiciel de requête OXIO,
- gestion des installations mobiles numériques nécessaires aux centres de vaccination,
- traitement de 1650 tickets d'assistance,
- développement technique de l'Intranet,
- finalisation du RGPD,
- finalisation de la mise en œuvre de la politique de sécurité du système d'information(PSSI),
- adhésion au plan France relance.

IX-2 LE SERVICE QUALITÉ SÉCURITÉ ENVIRONNEMENT (QSE)

L'année 2021 a vu la mise en œuvre des actions suivantes :

- la présentation du rapport d'activité annuel du CHSCT : bilan de l'absentéisme, accidentologie, évolution du document unique (DU), différentes actions traitées au cours de l'année,
- la poursuite de la démarche santé, sécurité, qualité de vie en service (SSQVS) comportant la réalisation de fiches actions par thématique, pilotée par les différents groupements en fonction de leurs attributions et la participation à l'enquête nationale menée par la DGSCGC,
- la poursuite du plan de prévention du risque routier (PPRR) comportant la mise en œuvre et le suivi des fiches actions, la création de la cellule de veille sinistralité routière qui analyse les accidents et presque-accidents dans le but de proposer des leviers d'amélioration, la réalisation de 3 journées d'information sécurité routière à l'attention des agents de l'état-major en partenariat fort avec la Préfecture, la Police nationale, l'assureur du SDIS, une association de prévention routière (AMSRA) au centre départemental de formation du SDIS à Savignac-les-Eglises, l'expérimentation d'un simulateur de conduite en partenariat avec un assureur à destination des SPP/SPV et agents de l'état-major,
- la participation à la gestion de crise liée au COVID, particulièrement l'adaptation des consignes en fonction du contexte,
- l'élaboration et la diffusion de messages de prévention,
- le suivi de l'hygiène alimentaire et bâtimentaire,
- la poursuite des visites de sites avec les assistants de prévention pour mettre à jour le Document Unique,

- l'élaboration des volets « opérationnels » du Document Unique.
- La contribution à l'élaboration du marché de produits d'entretien,
- La mise à jour des consignes d'hygiène générales.

IX-3 LE SERVICE COMMUNICATION

Le service communication s'appuie sur un réseau de 26 correspondants communication (CORRESCOM) répartis sur l'ensemble du département.

Il a réalisé 184 photoreportages (+20%) : 89 opérationnels, 95 événementiels.

Le service communication a mis à jour deux documents permettant d'améliorer la coordination et l'efficacité de son action au sein de l'établissement:

- une note de service relative à l'organisation et au fonctionnement du service communication fixant la liste des correspondants COM et experts COM accrédités
- une consigne opérationnelle fixant les conditions d'engagement de ces agents afin d'assurer une couverture photo/audiovisuelle des opérations et événements sur le département

Il apporte quotidiennement son soutien aux différents services fonctionnels et aux CIS pour la réalisation d'actions, en particulier pour la promotion du volontariat et de documents (création d'affiches, reportages photos, réalisation et diffusion de communiqués de presse, etc.). Il assure également le conseil en communication auprès de différents acteurs (Union départementale des sapeurs-pompiers, amicales, ...) et entretient des échanges interservices et avec les médias du territoire.

IX-4 LE SERVICE JURIDIQUE, ASSURANCES, CHANCELLERIE

Le SDIS de la Dordogne est assuré contre 7 types de risques, accidents SPV, SPP-PATS, dommages aux biens, dommages sur les biens sensibles, flotte auto et responsabilité civile RC, protection juridique).

En 2021, la sinistralité est très mauvaise avec 202 000 € de sinistres pour une cotisation de 108 000 € (sans compter un accident grave de la circulation qui n'est pas encore provisionné par l'assureur).

Pour les autres risques, le SDIS 24 affiche un bilan sinistres sur primes satisfaisant.

Le service a pris en compte la mission de chancellerie (récompenses et décorations), en cours de formalisation.

Il a permis l'attribution de plusieurs récompenses exceptionnelles :

Distinction	Nbre demande	Octroi
MSI	8	2
ONM	4	En cours
ACD	3	3

Le nombre d'incivilités subies par les sapeurs-pompiers est en légère baisse, avec 1 appel malveillant, 3 agressions physiques de la part de victimes ou de tiers et 2 agressions verbales.

Le nombre d'actions du service juridique varie lui-aussi peu.

Domaine	2019	2020	2021
Contentieux	12	6	10
Réquisitions	50	57	50
Incivilités	8	4	7

X- CONSTAT, PERSPECTIVES ET CONCLUSION

Le service départemental d'incendie et de secours de la Dordogne (SDIS 24) est un établissement public composé de plus de 1600 agents dont 80% d'entre eux, sapeurs-pompiers volontaires assurent 75% des missions opérationnelles. Tous les personnels du SDIS 24 qu'ils soient sapeurs-pompiers y compris membres du service de santé et de secours médical, personnels administratifs et techniques, jeunes sapeurs-pompiers et réservistes répondent 24 heures sur 24 et 365 par an « présents » et font preuve d'une disponibilité exceptionnelle afin de répondre aux missions de sécurité civile confiées au corps départemental des sapeurs-pompiers soit une intervention toutes les 18 minutes pour une sortie d'engin tous les ¼ heure.

Notre « cœur de métier » reste l'urgence et la lutte contre les incendies (mission d'exclusivité de compétence confiée aux services d'incendie et de secours par le législateur). Les missions de protection des personnes, des biens et de l'environnement sont partagées avec les autres acteurs publics et/ou privés. Pour autant, le secours à la personne représente aujourd'hui plus de 8 interventions sur 10 et les sapeurs-pompiers font preuve d'un engagement remarquable en ce domaine tout comme dans la lutte contre le COVID. La principale difficulté des missions de secours à la personne est la difficulté à cerner la réalité de l'urgence dans un contexte sociétal où les publics les plus fragiles voire les plus démunis n'ont pas d'autre recours que l'appel aux sapeurs-pompiers pour des situations qui relèvent davantage de la « prestation de confort » voire d'assistance que de la réelle urgence. Cette situation nécessite de la part des pouvoirs publics en charge du médico-social une réelle prise de conscience permettant un recentrage des missions et compétences sur notre « cœur de métier ». L'augmentation significative (+18% en 2021 par rapport à l'année de référence 2019) des interventions à caractère médico-social (ICMS), sans réel critère d'urgence constaté, fragilise le volontariat des sapeurs-pompiers (notamment en milieu rural) et constitue un facteur de démotivation compte tenu de la perte de sens de la mission. En outre, ces missions dont les durées d'intervention obligent à mobiliser des personnels et des matériels de façon dispendieuse car non compensée financièrement au juste coût par les principaux donneurs d'ordre et bénéficiaires (SAMU, santé, assurance maladie) constituent bien un transfert de charge supporté principalement par les collectivités territoriales, principaux bailleurs financiers des services d'incendie et de secours (SIS).

Enfin ces ICMS sont susceptibles de provoquer des ruptures capacitaires par rapport à la réponse à l'urgence pour laquelle les SIS restent soumis à l'obligation de moyens.

Le SDIS 24 se voit aujourd'hui confronté à la convergence de trois orientations stratégiques majeures évoquées dans le projet d'actualisation du SDACR, lesquelles devraient orienter la « feuille de route » 2023-2026 que la gouvernance de l'établissement public devra définir prochainement :

- l'employabilité durable de la ressource en positionnant l'humain au centre de la réponse opérationnelle du SDIS 24 et en préservant et en confortant la composante « sapeur-pompier volontaire » ;
- le contrat opérationnel du SDIS 24 en actualisant le périmètre des risques courants et des risques complexes. En adaptant les objectifs de couverture et les améliorations des objectifs de couverture afin d'apporter une réponse à la demande de « Sécurité Civile » exprimée et attendue par nos concitoyens ;
- le contrat économique et social du SDIS 24 en mettant en corrélation les ressources avec les besoins à satisfaire après avoir défini les priorités.

L'État, le Département et les collectivités communales/EPCI sont les trois acteurs de cette gouvernance partagée qui doivent ensemble s'accorder sur les orientations stratégiques et s'engager, chacun pour ce qui le concerne dans un contrat de gouvernance et d'allocation des ressources nécessaires au bon fonctionnement et à la bonne organisation du SDIS 24.





SYNDICAT MIXTE AIR DORDOGNE (SMAD)

Aéroport de Bergerac Dordogne Périgord
Aérodrome de Périgueux-Bassillac

Table des matières

I-	COMPOSITION ET ADMINISTRATION	302
II-	MODE DE GESTION	303
III-	BUDGET DU SMAD.....	304
IV-	ACTIVITÉ 2021	305

Depuis le 1^{er} janvier 2008, le Syndicat Mixte Air Dordogne (SMAD) s'est vu transférer les compétences d'aménagements, d'exploitation et de développement de l'aérodrome de Bergerac-Dordogne Périgord par convention en application de l'article L.221-1 du Code de l'Aviation Civile. Il en a confié la gestion depuis le 1^{er} février 2020 à EGC Aéro (consortium CCI 51% et EGIS Avia 49%)

Depuis le 1^{er} mars 2020, le SMAD est aussi l'exploitant de l'Aérodrome de Périgueux-Bassillac. Il a pour cela, fin 2019, modifié ses statuts et créé un budget annexe. L'élargissement du champ d'intervention du SMAD a pris la forme d'une compétence additionnelle, exercée à la carte par le Conseil départemental et le Grand Périgueux, relative à la conduite de l'installation de Périgueux-Bassillac.

I- COMPOSITION ET ADMINISTRATION

Composition du SMAD :

Conseil départemental de la Dordogne :	43 %
Communauté d'Agglomération Bergeracoise :	26 %
Région Nouvelle Aquitaine :	25%
L'Agglomération « Grand Périgueux » :	6 %

Le SMAD est administré par un Comité composé de 21 délégués répartis comme suit :

Conseil Départemental de la Dordogne :	9 délégués
Communauté d'Agglomération Bergeracoise :	5 délégués
Région Nouvelle Aquitaine :	5 délégués
L'Agglomération « Grand Périgueux » :	2 délégués

La gestion financière de l'Aérodrome Périgueux-Bassillac est assumée par :

Le Conseil départemental de la Dordogne	50 %
L'Agglomération « Grand Périgueux »	50 %

2 délégués parmi les 9 du Conseil départemental ainsi que les 2 délégués de la Communauté d'Agglomération « Grand Périgueux » siègent pour régler les affaires concernant l'aérodrome Périgueux-Bassillac.

La comptabilité du Syndicat fait apparaître distinctement ce qui relève de la comptabilité de chacun des deux aéroports soit :

- un budget principal pour la gestion de l'aéroport de Bergerac Dordogne Périgord
- un budget annexe pour la gestion de l'aérodrome Périgueux-Bassillac.

Suite aux élections Départementales et Régionales de nouveaux élus siègent au SMAD.

Monsieur Pascal DELTEIL, Conseiller départemental, a été élu le 30 juillet 2021 Président du SMAD.

Pour ce qui concerne l'Aéroport de Bergerac Dordogne Périgord :

- Le SMAD emploie un attaché principal titulaire occupant les fonctions de Direction du SMAD,
- Le SMAD a bénéficié jusqu'au 31 décembre 2022 de la mise à disposition à mi-temps d'un agent du Département occupant les fonctions de chargé de développement économique.



Pour ce qui concerne l'Aérodrome de Périgueux-Bassillac

Le SMAD emploie :

- le même Attaché principal occupant les fonctions de Direction,
- un technicien principal 2^{ème} classe titulaire occupant les fonctions de responsable d'exploitation de la plateforme,
- un adjoint technique titulaire occupant les fonctions d'agent SSLIA,
- un Technicien non titulaire occupant les fonctions d'agent AFIS,
- un adjoint technique non titulaire occupant les fonctions d'agent SSLIA.

II- MODE DE GESTION

II-1 AÉROPORT BERGERAC DORDOGNE PÉRIGORD

Dans le cadre de sa compétence pour décider du mode de gestion de l'aérodrome, le SMAD s'est prononcé sur le principe de la Délégation de Service Public (DSP) pour la gestion et l'exploitation de l'aérodrome Bergerac-Dordogne Périgord.

La convention de D.S.P. conclue le 1^{er} avril 2013, entre le SMAD et la Société d'Exploitation de l'Aéroport Bergerac-Dordogne Périgord (SABDP), dont l'échéance initialement prévue le 31 décembre 2019 a été prolongée d'un mois et s'est achevée le 31 janvier 2020.

A l'issue de la procédure de consultation, le Comité Syndical, par délibération en date du 17 octobre 2019, a approuvé le choix de confier la D.S.P. au groupement **SABDP – EGIS AIRPORTS, nommé EGC Aero**, pour une durée de 12 ans. Celle-ci a débuté le 1^{er} février 2020.

II-2 AÉROPORT PÉRIGUEUX-BASSILLAC

Après la cessation de l'exploitation de la ligne aérienne régulière Périgueux-Orly, et après que le Conseil Régional Nouvelle Aquitaine n'a pas retenu Périgueux-Bassillac au titre des structures prioritaires dans le cadre de la stratégie aéroportuaire adoptée le 23/10/2017, l'aérodrome a continué à accueillir des activités de transport pour le tourisme, les loisirs, les voyages d'affaires, les vols de l'administration de l'Etat (*Défense*), ou encore les services de santé.

De l'avis partagé du Conseil départemental, de la CCI de la Dordogne, du Grand Périgueux et du Syndicat Mixte Air Dordogne, ces diverses catégories d'utilisation et leur utilité publique rendent nécessaire la poursuite de l'exploitation des services de l'aérodrome de Périgueux-Bassillac.

La CCI a manifesté son intention de confier la responsabilité de l'aménagement, l'entretien et la gestion de la plateforme à un opérateur dédié, au moyen d'un contrat de concession prenant préférentiellement la forme de Délégation de Service Publique. Pour ce faire, et en attendant, un cadre juridique adapté a dû être instauré.

Dans cette perspective, les statuts du SMAD ont été modifiés en 2019, afin d'étendre sa compétence à la gestion des plateformes aéroportuaires au-delà de sa seule vocation initiale d'exploitation de l'Aéroport de Bergerac-Dordogne Périgord.

L'élargissement du champ d'intervention du SMAD a pris la forme d'une compétence additionnelle, exercée à la carte par le Conseil départemental et le Grand Périgueux, relative à la conduite de l'installation de Périgueux-Bassillac.

Depuis le **1/03/2020, la SMAD est compétent pour exercer les fonctions d'exploitation**, initialement pour une durée de deux ans soit jusqu'au 31 décembre 2021.

Une prolongation d'un an a été validée par les membres du SMAD en 2021.



III- BUDGET DU SMAD

III-1 BUDGET PRINCIPAL

III-1.1 Section de fonctionnement

Les résultats du compte administratif 2020 du budget principal sont :

- Montant des dépenses : 2 780 126,25 €
- Montant des recettes : 3 068 756,84 €

DÉPENSES :

Les dépenses de fonctionnement tiennent compte :

- des charges de gestion courante pour 204 823,10 €
- des charges de personnel pour 101 441,72 €
- subventions versées à l'exploitant :
 - la contribution 2021 prévue dans la DSP : 200 000 €
 - subventions exceptionnelles COVID : 352 277,50 €
Depuis le début de la pandémie le SMAD a versé à l'exploitant EGC AERO un montant total de subventions exceptionnelles de 862 055 €
 - subvention versée au CDT24 dans le cadre de la convention pour la promotion de la destination touristique de la Dordogne et du développement du trafic et des flux de la clientèle de l'aéroport pour 693 952,00 €.

RECETTES :

Les recettes de fonctionnement se composent ainsi :

1. de la participation aux emprunts des membres du SMAD, à savoir :
 - Conseil départemental : 322 770,20 €
 - La Com. d'Agglomération Bergeracoise : 365 191,05 €
 - La Région Nouvelle Aquitaine : 20 615,82 €
 - La Com. d'Agglomération Grand Périgueux : 21 877,16 €
2. du remboursement par la CCI d'une part des emprunts : 95 089,11 €
3. de la participation statutaire des membres du SMAD, à savoir :
 - Conseil départemental : 794 468,00 €
 - La Com. d'Agglomération Bergeracoise : 480 376,00 €
 - La Région Nouvelle Aquitaine : 461 900,00 €
 - La Com. d'Agglomération Grand Périgueux : 110 856,00 €

III-1.2 Section d'investissement

Les résultats du compte administratif 2020 du budget principal sont :

- Montant des dépenses : 896 524,42 €
dont le remboursement de la dette en capital : 657 882,31 €
Compte tenu de la pandémie, les travaux inscrits dans le contrat de DSP, ont été reportés.
- Montant des recettes : 847 801,07 €



III-2 BUDGET ANNEXE

III-2.1 Section de fonctionnement

Les résultats du compte administratif 2021 du budget annexe sont :

- Montant des dépenses : 434 018,28 €
- Montant des recettes : 614 513,05 €

dont les charges de personnels pour 193 663,12 € et les charges de gestion courante pour 222 749,78 €.

Le montant des participations pour le Conseil départemental de la Dordogne et la Communauté d'Agglomération du Grand Périgueux s'est élevé, respectivement à 141 000,00 €

III-2.2 Section d'investissement

Les résultats du compte administratif 2021 du budget annexe sont :

- Montant des dépenses : 13 534,88 €
- Montant des recettes : 44 822,95 €

IV- ACTIVITÉ 2021

IV-1 AÉROPORT BERGERAC DORDOGNE PÉRIGORD

Le trafic commercial de l'Aéroport de Bergerac a été très fortement impacté par la crise sanitaire COVID et les restrictions de voyage tout particulièrement sur le Royaume-Uni ont été particulièrement pénalisantes pour la plate-forme.

Pas de vols charters opérés en 2021.

Le trafic est en hausse de 26% par rapport à 2020.

TRAFIC PAR DESTINATIONS - PASSAGERS

DESTINATIONS	NOMBRE PASSAGERS 2021	NOMBRES PASSAGERS 2020
EAST MIDLANDS	4 481	3 189
CHARLEROI	10 469	7 667
BRISTOL	5 471	2 956
LIVERPOOL	6 097	3 698
LONDRES STANSTED	18 427	19 428
ROTTERDAM	19 717	11 911
LONDRES CITY	2 466	1 220
SOUTHEND	0	978
EXETER	0	0
SOUTHAMPTON BA	1 592	941
EDIMBOURG	0	0
BIRMINGHAM	0	843
MANCHESTER	0	553
LEEDS	0	731
TOTAL	68 720	54 115



TRAFIC PAR COMPAGNIE - PASSAGERS

COMPAGNIES	NOMBRE DE PASSAGERS 2021	NOMBRE DE PASSAGERS 2020
RYANAIR	44 945	37 916
FLYBE	0	941
TRANSAVIA	19 717	11 911
JET2COM	0	2 127
BRITISH AIRWAYS	4 058	1 220
TOTAL	68 720	54 115

IV-2 AÉRODROME PÉRIGUEUX BASSILLAC

Nombre de mouvements d'aviation générale	15 087
Nombre de mouvements d'aviation commerciale	54
Nombre de passagers	128
Nombre de mouvements pour les vols sanitaires et transports d'organes	16
Nombre de mouvements pour les vols militaires	711
Nombre de mouvements pour les vols du Samu	1132
Nombre de litres de carburant aviation distribués	117 601





Table des matières

INTRODUCTION	308
I- COMPÉTENCE.....	310
II- LA MISE EN ŒUVRE.....	310
III- COMPOSITION ET ADMINISTRATION AU 1 ^{ER} JANVIER 2021	315
IV- MODE DE GESTION	315
V- LE BUDGET DU SMPN.....	316
VI- ACTIVITÉS 2021	317

INTRODUCTION

L'année 2021 a été marquée par le lancement des opérations de la phase 2 avec une année d'avance.

L'année 2020 aura été l'année de la mise en place des grands choix stratégiques pour assurer le THD pour tous et partout dans un calendrier très resserré à savoir pour 2025. L'année 2021, quant à elle, sera à marquer à la fois par le déploiement en masse des prises FTTH sur le territoire et par la concomitance de la phase 1 et de la phase 2 de déploiement de la fibre comme définies en 2019 dans le cadre de la révision du STDAN.

Au 31 décembre 2021, **le seuil des 20.000 logements éligibles a été franchi** et cela malgré les impacts de la crise sanitaire qui lors du premier confinement a fortement entaché le cadencement des travaux, et plus de 69.000 sont construites sur les 75.000 de la phase 1.

Par ailleurs, les marchés de travaux relatifs à la phase 2 – (2022-2025) ont déjà commencé avec des opérations concrètes avec la pose effective en 2021 de 6 NRO (initialement prévu en 2022) :

- NRO de MUSSIDAN
- NRO de LALINDE
- NRO de BEAUMONT
- NRO de SAINT LEON SUR L'ISLE
- NRO de THENON
- NRO de SAINT CYPRIEN
- NRO de PORT SAINTE FOY ET PONCHAPT



Le FTTH, pour tous et partout devient réalité !

Concernant les travaux de Montée En Débit (MED), ils sont achevés depuis l'année 2020 (**210 opérations** de montée en débit portées par Périgord Numérique), auquel il faut ajouter la mise en service des 225 opérations de montée en débit réalisées par l'opérateur historique.

Aussi, concernant les avancées marquantes de l'année 2021, il convient de se réjouir de l'obtention de plus de 150 pylônes de téléphonie mobile, qui ont été mis en construction pour une grande partie au cours de l'année. Les 3 pylônes sous maîtrise d'ouvrage de Périgord Numérique, ont été installés en 2019 et mis en service pour 2 (Saint Privat en Périgord et Bouzic) et celui de Valeuil a été mis en service au premier trimestre 2020.

La construction du réseau public de fibre optique est en cours d'achèvement. Toutes les premières plaques de la phase 1 des travaux sont en cours de déploiement, tous les Nœuds de Raccordement Optique (NRO) de la phase 1 ont été installés. Fin 2021, les 175 communes qui seront concernées par la phase 1 sont en cours de déploiement du réseau de fibre optique et plus de 20 000 logements sont éligibles.

Les entreprises de Dordogne quant à elles, ont des besoins de connectivité évidents, qui varient selon leur taille, leur activité, leurs moyens financiers et le territoire sur lequel elles sont installées. Mais ces besoins sont complexes et diffèrent des solutions habituellement proposées pour les particuliers. Répondre à ces attentes est indispensable au maintien des bassins d'emploi sur les territoires. C'est aussi une condition de leur développement. Le plan Périgord Numérique entreprises est en plein essor avec plus de 50 entreprises suivies en 2021.

Tous les opérateurs présents en France ont contractualisé avec l'exploitant du réseau du SMPN (SPL Nouvelle Aquitaine THD), le réseau public de fibre optique Périgord numérique a donc déjà anticipé une offre complète et opérationnelle qui sera disponible immédiatement à l'ouverture commerciale des prises sur l'ensemble du territoire. La qualité de cette offre a été remarquée et mise en avant par l'Agence du Numérique.

En conséquence, l'année 2021 a été une année charnière avec la concomitance des deux phases de travaux :

L'objectif est clair et acté. Il s'agit d'avoir raccordé chaque habitation, chaque entreprise, quelle que soit sa localisation, d'ici 2025, avec dès 2022 une production de prises de l'ordre de 40 000 par an.

Dans le cadre de ce nouveau calendrier, l'année 2021 a permis d'anticiper les travaux de la phase 2 dans la continuité de la phase 1.

Il convient de rappeler :

- d'une part, le plan de financement de la phase 1, arrêté à **174 millions d'€**, sur la base des contributions inscrites dans le tableau ci-dessous :

Financiers	Montant(k€)	%
FSN	60 007	34%
FEDER	6 200	4%
Région	24 650	14%
Département	24 400	14%
EPCI	5 600	3%
SDE24	7 200	4%
TOTAL subventions	128 057	74%
SMPN (Emprunt)	46 141	26%
TOTAL investissement	174 198	100%

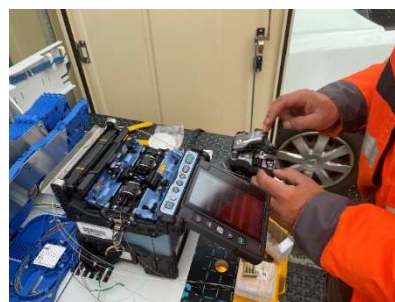
- et d'autre part, le plan de financement de la phase 2, arrêté à **350 millions d'€**, sur la base des contributions inscrites dans le tableau ci-dessous :

Financiers	Montant(k€)	%
FSN	45 000	13%
FEDER	10 184	3%
Région	40 491	12%
Département	40 080	11%
EPCI	9 199	3%
SDE24	-	0%
TOTAL subventions	144 954	41%
SMPN (Emprunt)	180 000	51%
SMPN (Autofinancement)	25 046	7%
TOTAL investissement	350 000	100%

Par ailleurs, les **dépenses réelles d'investissements**, en 2021, ont été de l'ordre de **66,9 millions d'€**.

Voici, pour comparaison, les montants des années antérieures :

- 2020 : 21 444 663 €
- 2019 : 35 918 974 €
- 2018 : 21 175 310 €
- 2017 : 9 793 789 €
- 2016 : 818 947 €
- 2015 : 2 195 708 €
- 2014 : 40 625 €



I- COMPÉTENCE

Depuis sa création en février 2014, le SMPN porte la compétence numérique de ses membres dans le cadre de l'article L1425-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT). Ses champs d'action sont les suivants :

- Téléphonie mobile
- Montée en débit
- Déploiement fibre optique
- Inclusion numérique
- Reflexe fourreaux
- Accompagnement à la connexion internet des particuliers, entreprise et collectivités
- Gestion de DSP

II- LA MISE EN ŒUVRE

II-1 LES GRANDES ÉTAPES DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN FIBRE

En 2014,

31 janvier 2014 : approbation unanime du SDTAN (schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique) par l'assemblée départementale.

21 février 2014 : création du syndicat mixte « Périgord Numérique » par arrêté du Préfet.

28 février 2014 : installation du comité syndical, des instances et adoption du premier budget du syndicat, avec notamment un premier budget d'investissement de 2 M€.

21 juillet 2014 : dépôt du dossier définitif de demande auprès du FSN de la partie « Périgord Numérique ».

En 2015,

7 janvier 2015 : lancement des premiers travaux de fibrage des NRAZO pour 2 millions d'€.

Novembre 2015 : mise en service des montées en débit sur le NRAZO fibrés des 14 centres bourgs.

Décembre 2015 : lancement des nouveaux marchés de travaux pour 10 millions d'€.

En 2016,

24 mars 2016 : lettre de notification du Premier Ministre de la subvention de l'Etat d'un montant de 56.84 millions d'€. L'aide moyenne de l'Etat vers les départements est de l'ordre de 30 millions d'€.

28 novembre 2016 : approbation de la convention entre la Région Nouvelle Aquitaine et le SMPN sur le financement de la montée en débit.

En 2017,

12 avril 2017 : vote du budget 2017 et des autorisations de programmes pluriannuelles.

20 avril 2017 : lancement de la consultation des marchés de travaux relatifs au FTTH.

24 août 2017 : notification des marchés FTTH aux entreprises retenues.

15 décembre 2017 : lettre de notification du Premier Ministre, Edouard PHILIPPE, de l'attribution des crédits de l'Etat.

En 2018,

8 janvier 2018 : signature de la convention avec Caisse des Dépôts et Consignation pour le décaissement des crédits de l'Etat.

7 mars 2018 : premier décaissement de 3.65 millions d'€ des crédits de l'Etat

10 décembre 2018 : deuxième décaissement de 4.15 millions d'€ des crédits de l'Etat

27 novembre 2018 : inauguration du premier NRO FTTH à Terrasson

14 décembre 2018 : inauguration du NRO FTTH à Boulazac

En 2019,

29 mars 2019 : Révision du SDTAN

Juillet-Août 2019 : Les contrats des emprunts

Octobre 2019 : obtention des accords des contributeurs Département, Région, EPCI

Novembre 2019 : Livraison premières prises

Décembre 2019 : Premiers raccordés

Décembre 2019 : 3^{ème} décaissement du FSN pour 3,4 M€

En 2020,

21.02.2020 : Orientations Budgétaires

24.02.2020 : publication des appels d'offres phase 2 (rectifiés le 30.03.2020 pour un délai de + 30 jours)

09.03.2020 : Budget Primitif

07.07.2020 : Réception des plis

07.07.2020 : 4^{ème} décaissement du FSN pour 4,4 M€

12.10.2020 : Analyses des offres marchés phase 2 (2022-2025)

26.10.2020 : CAO de la phase 2 (2022-2025)

30.11.2020 : signature des actes d'engagement des marchés – phase 2 (2022-2025)

29.12.2020 : Lettre au ministre pour solliciter un complément de subvention de 17 M€ qui porterait la subvention totale de l'Etat à 45 M€

En 2021 :

04.01.2021 : Emission des premiers bons de commandes – phase 2 (2022-2025)

01.03.2021 : Orientations Budgétaires

15.03.2021 : Budget Primitif

Mars 2021 : Lancement de la FRENCH TECH

Venue de la mission FTHD et mobile

29.07.2021 : Pose du premier NRO phase 2 à Mussidan

28.10.2021 : Pose du NRO de Lalinde

14.11.2021 : Pose du NRO du Beaumontois

24.11.2021 : Pose du NRO de Saint-Léon-sur-l'Isle

01.12.2021 : Pose du NRO de St-Cyprien et Thenon

09.12.2021 : Comité de concertation FTHD

16.12.2021 : Pose du NRO de Port-Sainte-Foy

Perception des premières redevances de la SPL

II-2 POURSUITE DES TRAVAUX

Les travaux sont en cours sur l'ensemble des plaques concernées par la phase 1, à savoir :

- la plaque FTTH du Grand Périgueux hors zone AMII,
- la plaque FTTH Terrasson – Montignac – Sarlat,
- la plaque Montpon – Ribérac – Brantôme,
- la plaque Bergerac Est,
- la plaque Thiviers – Excideuil.

Les travaux ont débuté sur 14 ZANRO dès 2021 avec 1 an d'avance, installation de 6 NRO (sur les 39 de la phase 2) et 34 000 prises sont à livrer en 2022.



II-3 FIN DES OPÉRATIONS DE MONTÉE EN DÉBIT : 200 COMMUNES CONCERNÉES

A ce jour, la totalité des cinq vagues successives de travaux est achevée :

- 1^{ère} vague MED 2015 : 15 communes :
- 2^{ème} vague MED 2016-2017 : 56 communes
- 3^{ème} et 4^{ème} vague 2017-2019 : 93 communes
- 5^{ème} vague 2018-2019 : 36 communes

Après une année 2018 marquée par l'achèvement des travaux de 202 MED, l'année 2020, s'est distinguée avec la mise en service de l'ensemble des opérations de MED. Ce sont 200 communes qui auront fait l'objet d'une montée en débit, c'est-à-dire par l'arrivée de la fibre au cœur des bourgs, auxquelles il faut ajouter les 225 communes dont le fibrage est/ou sera réalisé par l'opérateur historique ORANGE.

Au-delà du fibrage du NRA-ZO, ces travaux permettent d'amener la fibre dans ces bourgs. Celle-ci sert aujourd'hui à monter les débits de 20 à 80 Mégas en fonction des installations et des distances à partir de l'armoire SR.

Elle servira demain de support pour poursuivre les travaux et amener la fibre jusqu'aux habitations (FTTH : Fiber to the Home).

Ce n'est pas un investissement « perdu », bien au contraire, d'autant plus qu'à ce titre, l'ensemble des opérations de MED ont été retenues par la Mission France THD et vont faire l'objet d'un financement à hauteur de 15.1 millions d'€ de la part de l'Etat sur un **total de 31.6M€ d'investissement.**

II-4 LES MARCHÉS FTTH

Une phase 1 (2017 -2022) en pleine production.

A ce jour, tous les NRO de la phase 1 des travaux ont été installés. **Le périmètre actualisé complet de la phase 1 représente 74 823 prises impactant 175 communes (114 communes réalisées dans leur totalité et 61 communes partiellement).**



Un déploiement en cours d'achèvement

Infrastructure réseau RIP Dordogne	Nombre de NRO	Nombre de SRO	Collecte (km)
Phase études et Travaux démarrés	3	22	37
Installés	17	157	473
Total	20	179	510
Totaux phase 1	20	179	560

Production des prises- nombre de prises livrées en phase DOE

	Total prises	Total ZAPM	Lot 1 prises	Lot 1 ZAPM	Lot 2 prises	Lot 2 ZAPM	Lot 3 Prises	Lot 3 ZAPM
Commercialisable	19 772	60	7 079	22	9 734	29	2 959	9
Prise en exploitation	7 534	24	4 602	15	1 642	5	1 290	4
Réception en cours	17 610	50	9 536	28	4 120	11	3 954	11
DOE en cours	9 951	23	2 833	7	5 428	13	1 690	3

Phase 2 : 5 lots pour des travaux partout en Dordogne

Lot	Nombres de prises	Coût Desserte FTTx (M€)
1	24 302	45
2	31 016	73
3	38 283	71
4	25 187	56
5	34 804	59
Total	153 592	305

Avancement des travaux

Infrastructure réseau RIP Dordogne	Nombre de NRO	Nombre de SRO	Collecte (km)
Phase études et Travaux démarrés	27	268	295
Installés	12	15	60
Total	39	283	355
Totaux phase 2	39	392	640

	Total Prises	Total ZAPM	Lot 3 Prises	Lot 3 ZAPM
Commercialisable	0	0	0	0
Prise en exploitation	0	0	0	0
Réception en cours	757	2	757	2
DOE en cours	0	0	0	0

II-5 DES AVANCÉES MAJEURES POUR LA TÉLÉPHONIE MOBILE

La téléphonie mobile est un enjeu majeur de la couverture numérique de nos territoires. Centrés sur l'efficacité en termes de population, les opérateurs privés ont des difficultés à couvrir géographiquement nos territoires à l'habitat dispersé.

Le Département de la Dordogne a déjà mobilisé ses forces pour installer 42 pylônes, de 2005 à 2013, sur le tout le territoire et pallier les défaillances des opérateurs privés.

Depuis 2017, l'Etat a relancé sa politique de développement des pylônes de téléphonie mobile en zones mal couvertes à travers plusieurs appels à projet.

Devant ces opportunités, Périgord Numérique, et par anticipation depuis 2015, s'est toujours positionné au plus près de ces appels à projets avec succès.

En janvier 2018, le gouvernement a finalisé un accord avec les opérateurs privés dit « new deal » assurant une meilleure couverture mobile dans les trois ans. En échange de facilités pour le renouvellement des licences, les opérateurs s'engagent à :

- améliorer la qualité de réception sur l'ensemble du territoire, et particulièrement dans les zones rurales ;
- démultiplier le rythme des programmes ciblés d'amélioration de la couverture et dans ce cadre construire chacun au moins 5000 nouveaux sites sur tout le territoire. Ces zones à couvrir seront identifiées par les pouvoirs publics en associant étroitement les collectivités territoriales ;
- généraliser la réception en 4G ce qui implique de l'apporter à plus d'un million de Français sur 10 000 communes, en équipant en 4G tous les sites mobiles ;
- accélérer la couverture des axes de transport, afin que les principaux axes routiers et ferroviaires soient couverts en 4G; l'accord prévoit aussi des dispositions sur la couverture des trains régionaux ;
- généraliser la couverture téléphonique à l'intérieur des bâtiments, en utilisant notamment la voix sur Wifi.

Dans le cadre de cet accord, la Dordogne a obtenu **plus de 150 pylônes**. Toutes ces opérations sont accompagnées par le SMPN.

II-6 UN PROJET VALIDÉ PAR L'ARCEP (AUTORITÉ DE RÉGULATION DES COMMUNICATIONS) ET LA MISSION FRANCE TRÈS HAUT DÉBIT

Il convient aussi de souligner l'avis donné par l'ARCEP et de la Mission France Très Haut Débit, qui confirme la qualité du projet, tant :

- sur les objectifs et les priorités définis en termes de déploiement du THD sur le territoire,
- sur le réseau de collecte et les priorités données aux activités économiques et touristiques,
- sur le choix du mixe technologique visant à permettre à tout le monde de bénéficier d'une hausse généralisée des débits,

- sur l’approche territoriale et cette volonté partagée avec les intercommunalités d’aménager le territoire,
- sur le déploiement des plaques FTTH, y compris en milieu rural et en rassurant sur la capacité de commercialisation rapide de ces plaques,
- sur l’opportunité de favoriser de manière opportune le déploiement de l’internet mobile (3G et 4G),
- sur l’envergure de la première phase des travaux 2015/2020, avec une enveloppe de 168 millions d’euros et visant le développement de 63 000 prises FTTH et le mix technologique de la montée en débit.

Il faut souligner aussi que cette enveloppe octroyée par le gouvernement (56,84 M€) pour la Dordogne est la plus élevée d’Aquitaine (Gironde 45 M€, Landes 32 M€, Lot-et-Garonne 20 M€ et Pyrénées-Atlantiques 31 M€).

A l’évidence, l’objectif d’égalité d’accès à de hauts et très hauts débits sur l’ensemble du territoire, doit guider l’action afin de répondre aux besoins, sociaux, économiques, éducatifs et culturels afin de permettre à tous les territoires et notamment ruraux de créer une valeur ajoutée.

III- COMPOSITION ET ADMINISTRATION AU 1^{ER} JANVIER 2021

Composition du SMPN :

- Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine
- Conseil départemental de la Dordogne
- Syndicat Départemental d’Electricité 24
- Communautés d’Agglomération de Périgueux et du Bergeracois (cette dernière comme membre associé)
- Les 18 Communautés de Communes de la Dordogne

Le SMPN est administré par un Comité Syndical composé de 45 délégués répartis comme suit :

Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine	2 délégués
Conseil départemental de la Dordogne	11 délégués
Syndicat Départemental d’Electricité 24	4 délégués
Chaque Communauté d’Agglomération	2 délégués
Chaque Communauté de Communes	1 délégué

Le 10 mars 2016, M. Germinal PEIRO a été élu Président du SMPN.

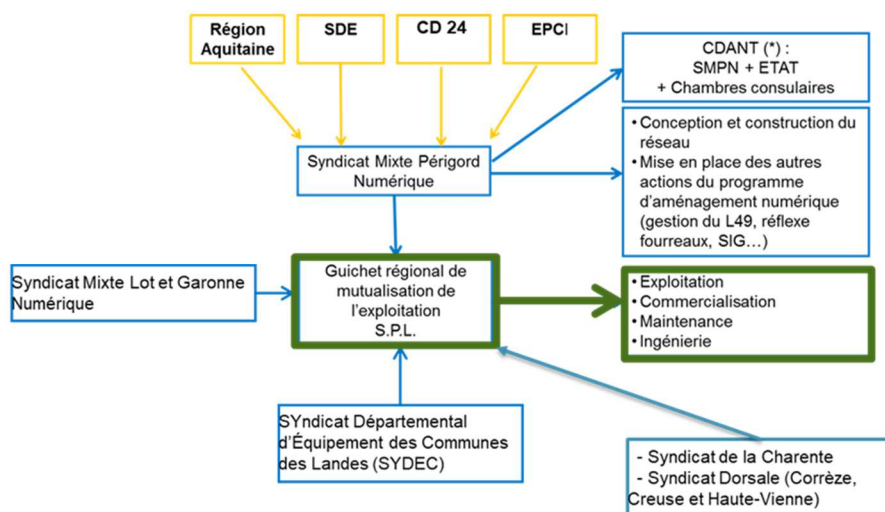
Le SMPN emploie un chef de projet, un référent technique, un chargé de mission numérique, un chargé de communication, un administrateur SI, un référent administratif et financier et un adjoint-administratif.

IV- MODE DE GESTION

Le SMPN a pour mission le déploiement des infrastructures du numérique, excepté pour l’inclusion numérique et le réflexe fourreau. Selon les types d’infrastructures le mode de gestion varie :

- pour la téléphonie mobile l’infrastructure est confiée à un opérateur désigné par l’Etat.
- dans le cadre de la montée en débit le SMPN passe un contrat d’exploitation et un contrat de maintenance avec Orange. C’est donc une charge de fonctionnement pour le SMPN.

- dans le cas du réseau de fibre l'organisation est différente. Le SMPN est actionnaire d'une Société Public Locale, la SPL Nouvelle Aquitaine THD à qui il confie une Délégation de Service Public (DSP) pour l'exploitation et la maintenance du futur réseau fibre optique. Les actionnaires de la SPL sont au nombre de cinq, le Syndicat Mixte Périgord Numérique, le Syndicat d'équipement des communes des Landes (SYDEC 40), le Syndicat Mixte Lot et Garonne Numérique, le Syndicat Mixte Charente Numérique et le Syndicat Mixte DORSAL. La SPL a passé un contrat de concession de service avec l'entreprise Axione pour l'exploitation et de la maintenance des réseaux fibre. La DSP et le contrat avec le concessionnaire ont été signés le 7 novembre 2016.



V- LE BUDGET DU SMPN

Pour l'année 2021, le montant total des dépenses de fonctionnement s'est élevé à **4 155 710,66 €** et celui d'investissement à **119 087 888,87 €**.

Dotations et participations en fonctionnement pour l'année 2021 :

Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine	431 315,83 €
Conseil départemental de la Dordogne	586 589.53 €
Communautés d'Agglomération et Communautés de Communes	448 568.40 €
Syndicat Départemental d'Electricité 24	255 020.75 €

Dotations et participations en investissement pour l'année 2021 :

Etat	1 726 967.70 €
Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine	18 779 977.65 €
Conseil départemental de la Dordogne	4 500 000.00 €
Communautés d'Agglomération et Communautés de Communes	900 000 €
Syndicat Départemental d'Electricité 24	2 851 270.01 €

VI- ACTIVITÉS 2021

- Le marché lancé en 2016 pour toute la partie Montée en Débit du projet s'achève avec plus de 227 liens, opérations ou travaux. 220 sont achevés fin 2018. Ont été créés au total 135 liens de Point de Raccordement Mutualisé (PRM) (dont 7 qui se sont terminés en 2019), 128 terminés fin 2018 et 79 fibrages de nœud de raccordement zone d'ombre (NRA-ZO) sont terminés en 2018 (sans compter les 13 fibrés initialement). Tout le territoire de la Dordogne est concerné par ces travaux de déploiement de la fibre avec plus de 200 communes du Département concernées. 227 opérations bénéficieront à 200 communes de Dordogne.
- Le marché FTTx/FTTH a été signé fin août 2017 pour le déploiement de la fibre sur 4 plaques sur le département (plaque Ouest, plaque du Grand Périgueux, plaque Thiviers-Excideuil, plaque Sarlat-Terrasson) pour la période 2017-2021 pour un montant de 103,3 M€. La première étape des travaux a débuté en 2018, avec le lancement des études dans 59 communes en prévision de la construction de 33 985 prises. La seconde étape visible du déploiement du FTTH s'est poursuivie en 2021 avec l'installation anticipée des 6 premiers Nœuds de Raccordement Optique (NRO) du marché 2 et les livraisons des premières prises à Montignac, Terrasson-Lavilledieu, Le Lardin-Saint Lazare, Boulazac-Isle-Manoire.
- Téléphonie mobile : des avancées majeures grâce à la création d'une équipe projet Etat/Département, une ingénierie et un accompagnement par le SMPN, 150 pylônes ont été obtenus dans le « New Deal ».
- 11 logements et une entreprise ont bénéficié d'une aide pour le raccordement à internet par solution alternative (satellite, 4G fixe, faisceau TV - hertzien) dans le cadre de l'inclusion numérique.
- Plus de 50 communes ont été accompagnées sur le réflexe fourreau (mise en place de fourreaux en attente lors de travaux de traverse de bourg et de centre bourg) en 2019.
- Depuis le 1^{er} trimestre 2017, Le plan Périgord Numérique entreprise accompagne les entreprises dans un diagnostic de connectivité financé par le syndicat Périgord Numérique. Plus de 140 entreprises en ont bénéficié à ce jour.





Table des matières

I-	POINT SUR LA FEUILLE DE ROUTE MDPH 2022	320
II-	ACTIVITÉ DE LA RÉPONSE ACCOMPAGNÉE POUR TOUS (RAPT)	323
III-	ACTIVITÉ DE L'ACCUEIL.....	324
IV-	LES DEMANDES AUPRÈS DE LA MDPH	325
V-	LES DÉCISIONS DE LA CDAPH	326
VI-	LE FONDS DÉPARTEMENTAL DE COMPENSATION.....	330
VII-	LE NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES DE DROITS ET PRESTATIONS AU 31/12/2021	331

La Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) a une mission d'accueil, d'information, d'accompagnement et de conseil des personnes handicapées et de leur famille, ainsi que de sensibilisation des citoyens au handicap. Chaque MDPH met en place une équipe pluridisciplinaire qui évalue les besoins de la personne handicapée et une Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) qui prend les décisions relatives à l'ensemble des droits de la personne dans son champ de compétences.

La MDPH de la Dordogne dispose d'un effectif théorique de 39 équivalents temps plein (ETP) mis à disposition. A ces 39 ETP, il convient de rajouter 5 agents en renfort mis à disposition par le Conseil départemental dans le cadre de l'opération d'amélioration des délais de traitement.

I- POINT SUR LA FEUILLE DE ROUTE MDPH 2022

La feuille de route MDPH 2022 est la traduction opérationnelle de la contractualisation entre la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) et le Département autour de 4 engagements issus de l'accord de méthode signé entre l'Etat et l'Association des Départements de France :

- faire des MDPH les garantes de l'accès aux droits et de sa simplification,
- faire des MDPH les garantes d'une haute qualité de service,
- faire des MDPH un lieu de participation effectif des personnes en situation de handicap, des aidants et des associations,
- faire des MDPH un maillon fort de territoires inclusifs.

Structurée autour de 5 axes de transformation, la feuille de route fait en particulier de la maîtrise des délais de traitement des demandes, de la qualité de service des MDPH et de l'équité territoriale, trois enjeux majeurs permettant à chaque usager d'obtenir un accès aux droits de qualité, simple, rapide et équitable.

Réunie en mars 2021, la commission exécutive de la MDPH a choisi plus particulièrement de prioriser 4 actions.

I-1 ACTION 1 – PLAN D'AMÉLIORATION DES DÉLAIS DE TRAITEMENT

Depuis janvier 2021, la MDPH est engagée dans un plan d'amélioration des délais de traitement qui s'est concrétisé notamment par le renfort de 5 agents :

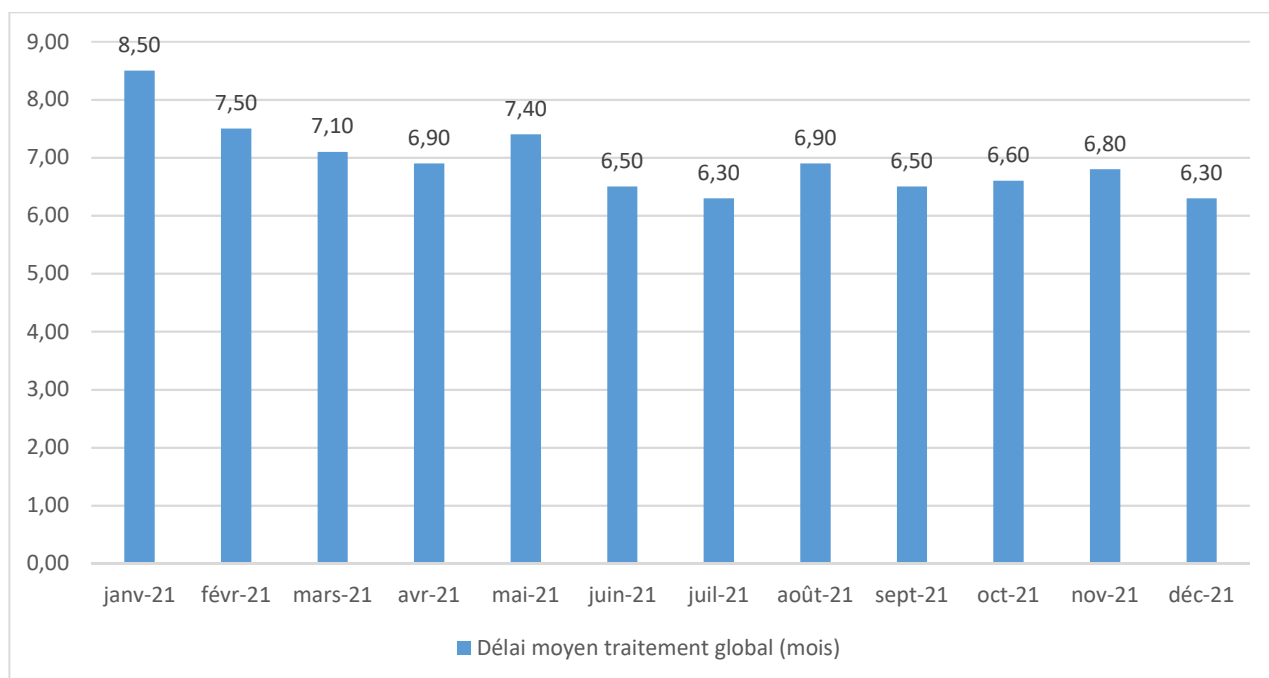
- 3 agents administratifs depuis le 1^{er} janvier 2021,
- 2 évaluateurs (IDE et assistante sociale) depuis le 1^{er} avril 2021.

D'autres mesures d'adaptation de l'organisation ont été mises en place comme des procédures simplifiées, le pilotage de l'activité, la révision de l'organisation et du fonctionnement des équipes pluridisciplinaires, ...

Toutes ces mesures ont pour objectif de réduire de moitié les délais de traitement.

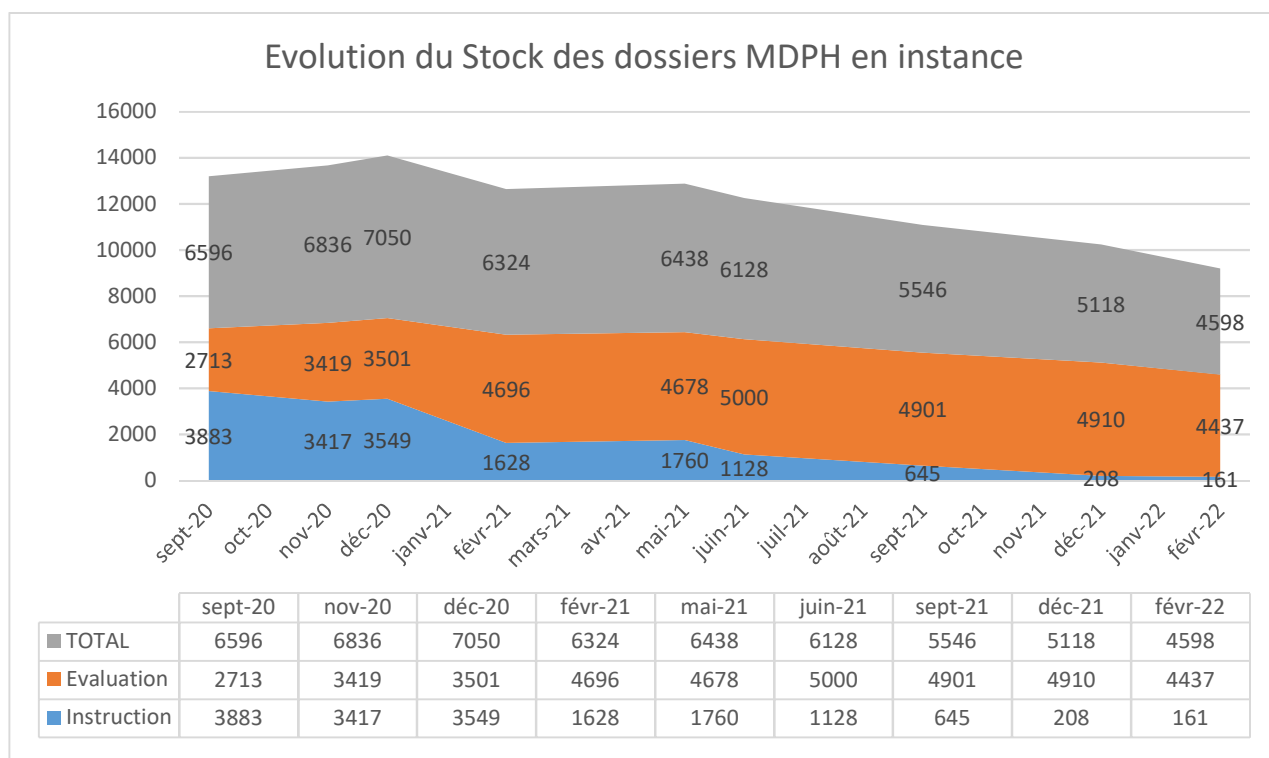
Le plan a été reconduit sur l'année 2022.

I-1.1 Évolution du délai moyen de traitement



Depuis 6 mois, le délai moyen de traitement semble stagner. Toutefois, l'évolution de cet indicateur ne doit pas masquer l'activité réelle de la MDPH, mise en évidence par d'autres indicateurs et notamment l'évolution du stock des dossiers en instance.

I-1.2 Évolution des stocks



I-1.3 Eléments d'explication sur les difficultés à franchir le plafond de verre de 6 mois de délai moyen de traitement

Il est extrêmement réducteur d'analyser l'activité de la MDPH au regard des seuls indicateurs de délais de traitement et ceci pour plusieurs raisons :

- le temps d'évaluation beaucoup plus long pour les dossiers dits « anciens »,
- au regard de nos propres délais, l'indulgence des agents de la MDPH sur les délais de réponse des usagers ou de leurs représentants légaux,
- une certaine anticipation de la part des usagers à l'occasion de leurs demandes de renouvellement de droits,
- le temps de renfort effectif sur l'évaluation,
- la multiplication des projets et évolutions règlementaires à mener de front avec :
 - ✓ des mesures d'allègement qui tardent à produire leurs effets (mise en place des flux, la diffusion des droits sans limitation de durée, ...),
 - ✓ des nouveaux droits qui rajoutent à la charge d'évaluation : demande générique, suppression de la barrière d'âge de 75 ans pour les demandeurs de PCH, PCH parentalité, PCH sans limitation de durée...
 - ✓ un système d'information qui évolue toujours avec un temps de décalage par rapport à la mise en œuvre des nouveaux dispositifs ou des nouveaux droits ce qui génère des retards dans les réponses apportées.

I-2 ACTION 2 – GARANTIE D'UN ACCUEIL VISIBLE, TERRITORIALISÉ ET DE PROXIMITÉ

Il s'agit de déployer des points multiples d'entrée ou d'accueil en proximité des lieux de vie des personnes et ainsi permettre aux usagers de faire leurs démarches depuis, ou bien au plus près de leur domicile. Cette action s'est plus particulièrement concrétisée par :

- le déploiement du télé service « MDPH en ligne » effectif depuis mars 2021,
- la réalisation d'un guide du télé service à l'attention des usagers,
- l'existence de relais territoriaux assurés de longues dates par les 7 Unités territoriales (UT) et les 33 Centres Médico-Sociaux (CMS),
- la formation de ces agents par les cadres de la MDPH qui a repris en 2021 et va se poursuivre.

En 2022, il est prévu de conventionner avec le Conseil départemental afin d'établir ou valoriser les conditions de mise en œuvre de ces relais territoriaux, les engagements réciproques et avoir un suivi précis de l'activité sur le territoire.

I-3 ACTION 3 – MEILLEURE ORIENTATION DES PARCOURS DES USAGERS

Cette action consiste à améliorer la qualité de l'information à destination des usagers pour une plus grande autonomie dans leurs parcours.

Une des actions entreprise cette année a permis de former l'équipe d'accueil et de secrétariat de la MDPH aux différents droits et prestations servis par la MDPH, aux outils IODAS et « MDPH en ligne ».

Dans le cadre du plan d'amélioration des délais de traitement, l'équipe a surtout pu bénéficier d'une formation à l'accueil spécifique des personnes en situation de handicaps.

Des fiches d'information ont également été formalisées et mises à disposition :

- fiche d'aide au remplissage du nouveau formulaire de demande,
- fiches de présentation des différents dispositifs.

Leur traduction en Facile A Lire et à Comprendre (FALC) est à l'étude.

Les rencontres partenariales se sont aussi intensifiées notamment sur la fin de l'année 2021. Ces temps de coordination participent à la connaissance réciproque des organisations et des dispositifs et sont facilitateurs pour repérer les situations qui nécessitent une attention ou une vigilance particulière.

En 2022 et au-delà, il est prévu le renforcement du partenariat et l'enrichissement du site internet de la MDPH.

I-4 ACTION TRANSVERSALE – RENFORCEMENT DE LA PARTICIPATION DES PERSONNES

Cette action transversale sous-tend toutes les missions de la MDPH et fait l'objet d'une attention constante des équipes. Il s'agit de favoriser la participation de la personne en situation de handicap par une expression facilitée du projet de vie et une meilleure prise en compte de celle-ci dans l'évaluation.

Au-delà des actions déjà mises en œuvre, la MDPH réfléchit à un moyen de développer cette participation.

Cela passe d'abord par une meilleure diffusion du questionnaire de satisfaction. Ainsi, 130 personnes ont répondu à l'enquête en 2021, contre 51 en 2020. Nous avons pour objectif de doubler encore cette participation sur 2022. Il en ressort également un taux de satisfaction des usagers qui s'est amélioré : 0,67 en 2021 contre 0,46 en 2020.

Mais la MDPH participe également aux travaux qui sont menés par la CNSA dans le cadre du Comité de Participation des Personnes. Le 23 juin 2021, s'est tenue la 1^{ère} journée de participation des personnes qui rassemblait des associations représentantes des personnes handicapées et de leurs familles ainsi que des MDPH.

Cette journée a permis, à travers plusieurs retours d'expériences et ateliers de travail, de dégager des pratiques concourant à une meilleure participation des personnes handicapées et leur information.

Sur 2022, la CNSA a mis en place des groupes de travail thématiques tels que la pair'aide, l'autodétermination, le comité des usagers et l'accessibilité des supports papier, auxquels participera la MDPH.

II- ACTIVITÉ DE LA RÉPONSE ACCOMPAGNÉE POUR TOUS (RAPT)

L'objectif de la démarche RAPT est de proposer une réponse individualisée à chaque personne dont la situation le nécessite. Pour atteindre cet objectif, la démarche nécessite un partenariat fort afin d'identifier les besoins de la personne et d'y répondre. En cela, elle a pour ambition de faciliter la coordination et la coresponsabilité de tous les acteurs.

La démarche est articulée autour de 4 axes :

- mise en place du dispositif d'orientation permanent (DOP) piloté par la MDPH et qui concerne les situations à la fois complexes et critiques, pour lesquelles il y a un risque important et immédiat de rupture de parcours,
- déploiement d'une réponse territorialisée pilotée par l'ARS Nouvelle-Aquitaine et le Département,
- création d'une dynamique d'accompagnement et de soutien par les pairs,
- accompagnement au changement des pratiques, de la MDPH, des partenaires.

II-1 LE DISPOSITIF D'ORIENTATION PERMANENT (DOP)

En 2021, 106 situations étaient inscrites dans le DOP dont 20 situations confiées au Pôle de Compétences et de Prestations Externalisées (PCPE) pour personnes atteintes de Troubles du Spectre Autistique (TSA), géré par la Fondation de l'Isle et 19 confiées au PCPE – Zéro sans solution, géré par l'Association des Œuvres Laïques de Périgueux.

14 situations ont nécessité un Plan d'accompagnement global (PAG) dont 5 enfants (avec demandes d'admission prioritaire ou articulation entre plusieurs établissements et services) et 9 adultes (avec demandes de maintien de contrats jeunes majeurs, maintien d'hospitalisation et/ou articulation entre plusieurs établissements et services).

Plusieurs situations se sont résolues sans PAG, en lien avec une évolution des pratiques et l'adhésion des partenaires au principe de priorisation des admissions.

Toutefois, 36 situations restent sans solution pérenne malgré les différentes tentatives (24 adultes, 11 jeunes majeurs et 1 enfant) dont :

- 25 personnes ayant une problématique psychiatrique et/ou des troubles du comportement,
- 11 adultes ayant une orientation vers une Maison d'accueil spécialisée.

4 situations entrées dans le DOP en 2018 et 7 situations entrées dans le DOP en 2019 restent toujours non résolues.

II-2 DÉPLOIEMENT DE VIATRAJECTOIRE

Le module handicap Via trajectoire a été déployé en mars 2021. Cet outil doit permettre :

- à la MDPH, d'optimiser la gestion et le suivi des orientations et de mieux connaître l'offre disponible sur le territoire,
- aux établissements et services sociaux et médico-sociaux, d'accéder aux décisions d'orientation les concernant et d'informer la MDPH des suites qui y sont données,
- au Conseil départemental et à l'Agence Régionale de Santé, de suivre les places disponibles et affiner la connaissance des besoins sur le territoire.

Chaque mois, après la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH), la MDPH génère un flux des décisions d'orientation qui vient alimenter Via trajectoire.

Les établissements et services doivent alors, pour chaque décision, renseigner les suites qu'ils y ont apportées et notamment si l'usager est admis, placé sur liste d'attente ou refusé.

La MDPH assure ensuite un suivi de ces décisions en validant ou refusant les admissions impossibles. Via trajectoire vient conforter la MDPH dans son rôle de régulation des admissions.

III- ACTIVITÉ DE L'ACCUEIL

L'année 2021 s'est caractérisée par la fermeture de l'accueil physique et téléphonique les après-midis de janvier à août. Cette mesure a été prise dans le cadre du plan d'amélioration des délais de traitement afin de permettre aux agents d'accueil de se former et de monter en compétence.

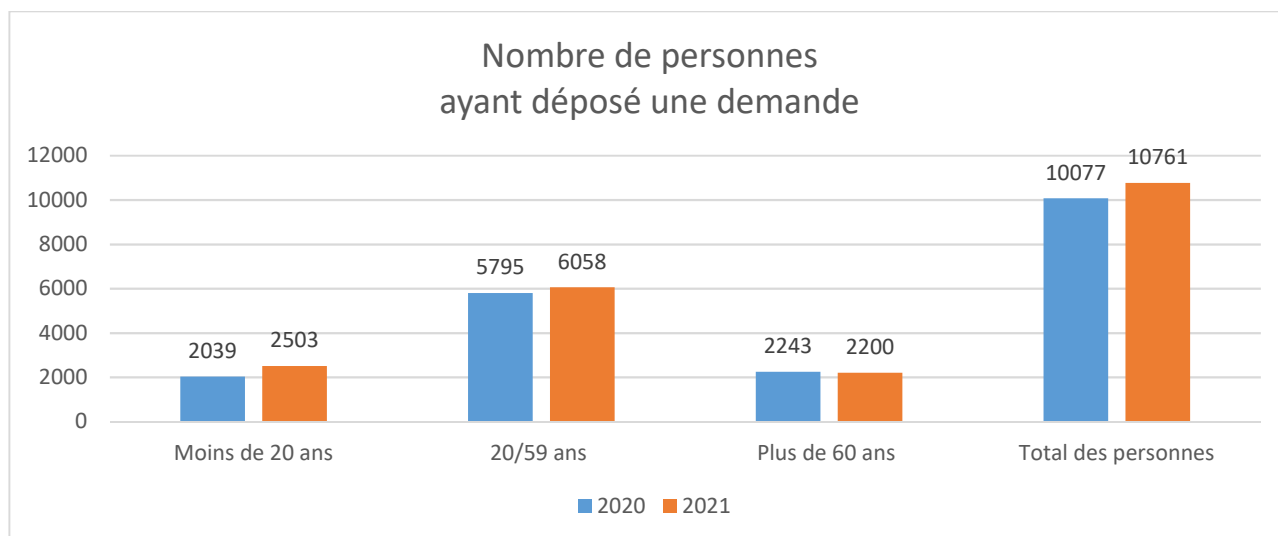
Depuis le 1^{er} septembre 2021, l'accueil physique est de nouveau ouvert les après-midis (sauf le vendredi).

En 2021, l'accueil de la MDPH a reçu 4 846 personnes et 16 173 appels téléphoniques ce qui représente :

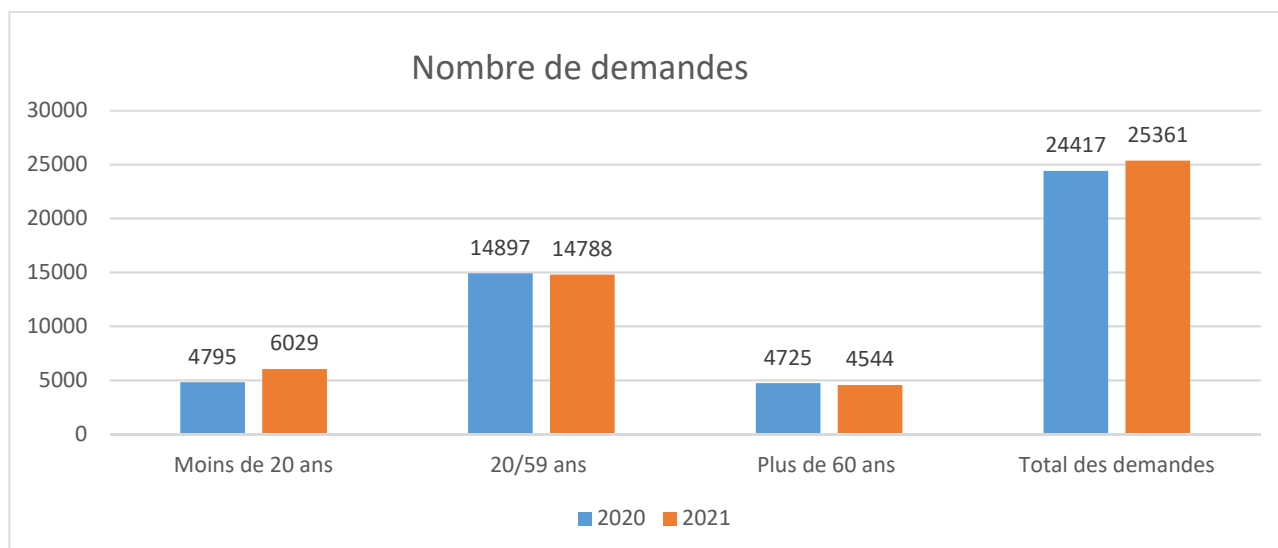
- 17 personnes physiques et 64 appels téléphoniques en moyenne par jour, de janvier à août,
- 28 personnes physiques et 74 appels téléphoniques en moyenne par jour, depuis septembre 2021.

Ce recensement ne tient pas compte des appels sur les lignes directes des professionnels de la MDPH. En effet, depuis le déploiement du nouveau système d'information en 2019, les lignes directes apparaissent sur les courriers et les usagers ne sont plus obligés de passer par le standard.

IV- LES DEMANDES AUPRÈS DE LA MDPH



En 2021, 10 761 personnes ont déposé au moins une demande à la MDPH ; une même personne pouvant déposer un dossier contenant une ou plusieurs demandes, qui peut donner lieu à plusieurs décisions ou avis de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH). Le nombre de personnes ayant déposé une demande a progressé de 6,79%. L'augmentation la plus marquée concerne les demandes des moins de 20 ans.

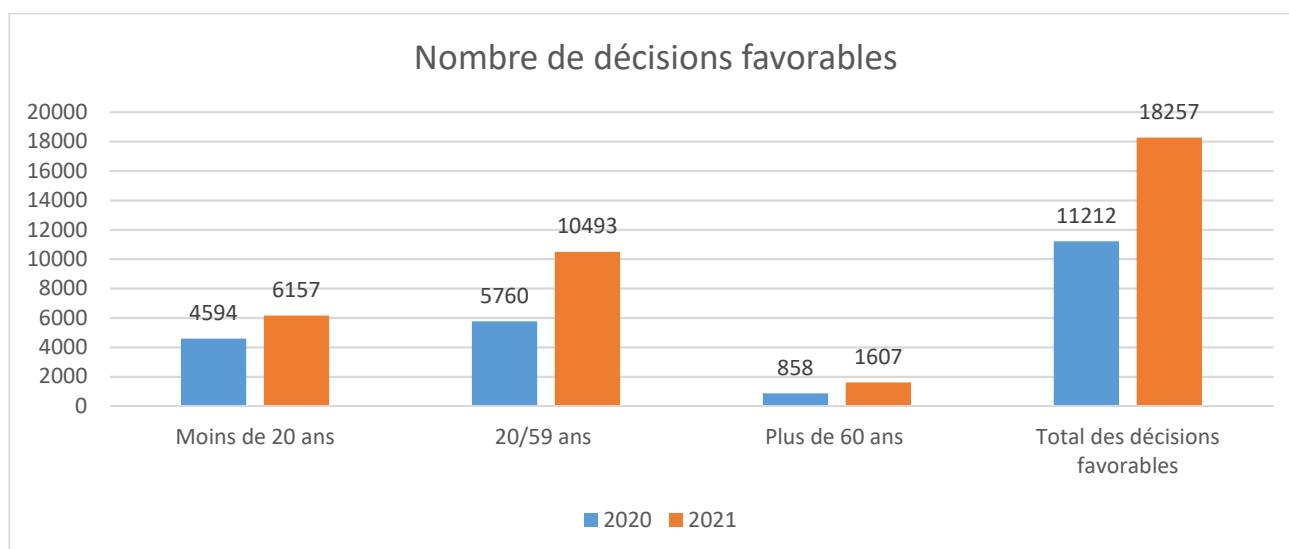
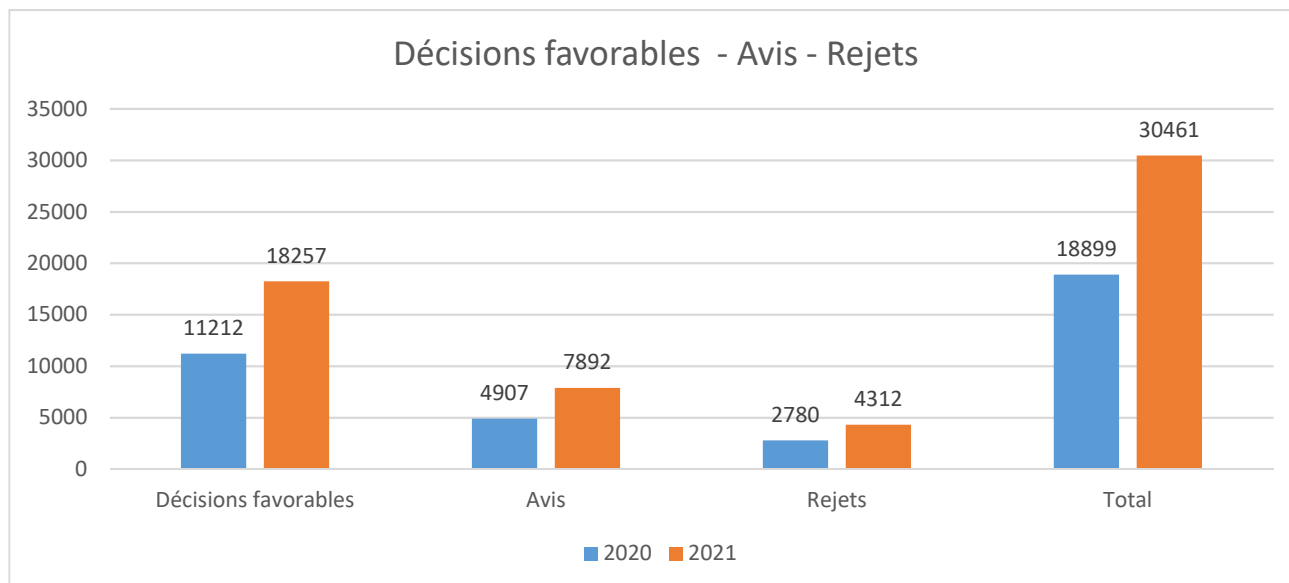


En 2021, 25 361 demandes (dont 1 632 demandes génériques) ont été enregistrées contre 24 417 (dont 1 776 demandes génériques) en 2020 (+3,9%). Après une diminution de l'activité en 2020, en lien avec la crise sanitaire, le nombre de demandes 2021 augmente pour s'établir à un niveau légèrement supérieur à 2019 (+0,5%).

La mise en place des demandes génériques courant 2019 peut expliquer une évolution moindre du nombre de demandes. En effet, l'utilisateur n'est désormais plus obligé de faire une demande expresse, il peut se contenter d'exprimer un besoin.

On constate que le nombre de jeunes de moins de 20 ans ainsi que la part des demandes « enfants » progressent plus que celle des demandes « adultes ».

V- LES DÉCISIONS DE LA CDAPH

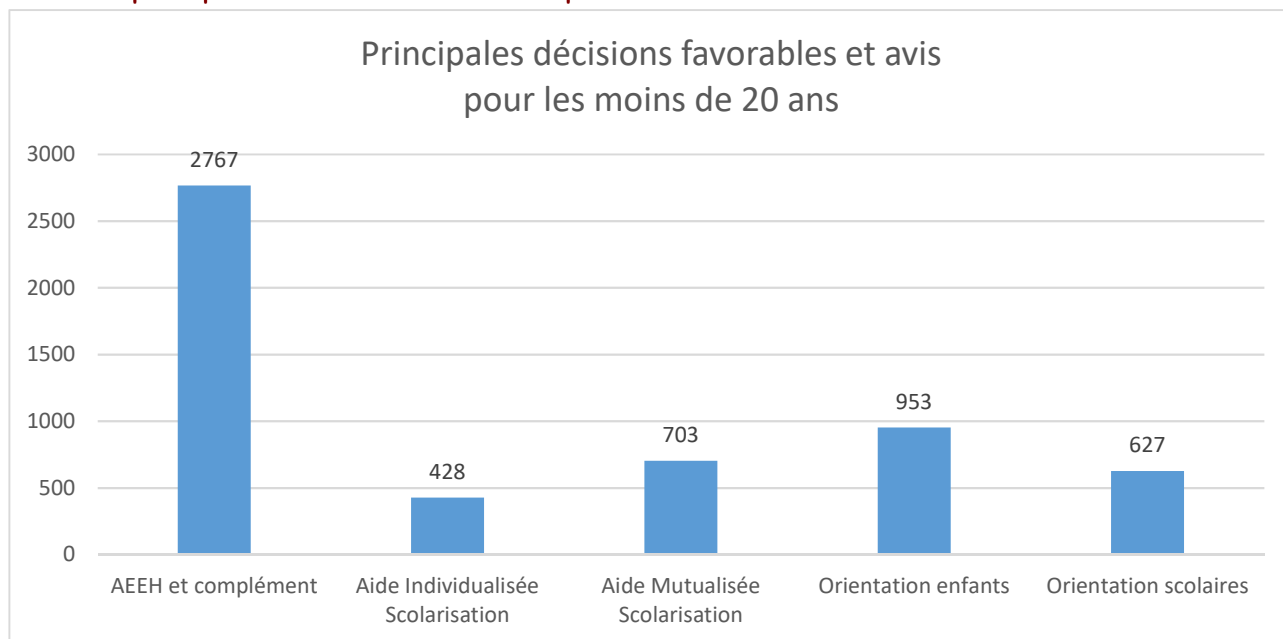


L'augmentation de 61,18% du nombre total de décisions prises par la CDAPH (décisions favorables, rejets et avis) reflète le rattrapage de l'activité suite à la mise en place du plan d'amélioration des délais de traitement au 1^{er} janvier 2021.

De la même manière, le nombre de dossiers inscrits en CDAPH a été de 14 880 en 2021 contre 8 577 en 2020 soit une augmentation de 73,49%.

V-1 LES DÉCISIONS D'ATTRIBUTION

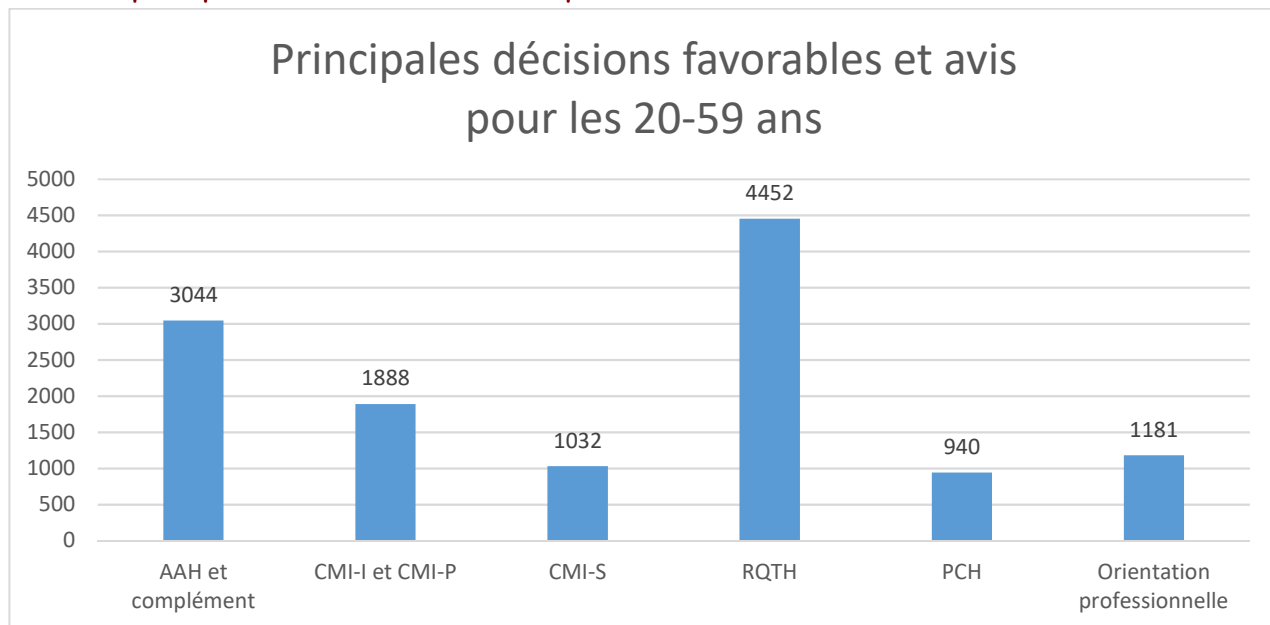
V-1.1 Les principales décisions d'attribution pour les moins de 20 ans



La majorité des décisions et avis favorables concernent l'attribution de l'allocation d'éducation de l'enfant en situation de handicap (AEEH) et son complément (42%), suivies des aides humaines à la scolarisation (AESH) (17,21%), des orientations vers les établissements spécialisés (14,5%) et des orientations scolaires (9,54%).

Le nombre de décisions d'attribution d'AEEH et son complément a augmenté de 25% par rapport à 2020 ; celui des décisions d'AESH de 40%. En revanche, les AESH mutualisées représentent 62% des décisions d'AESH en 2021 contre 47% en 2020.

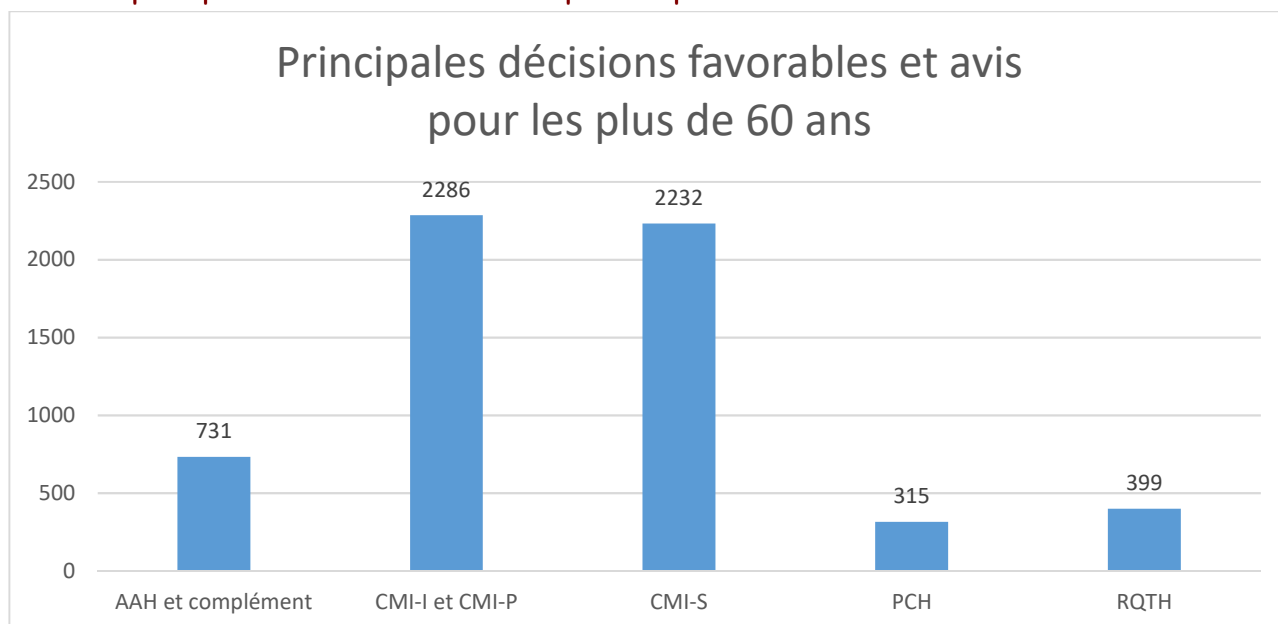
V-1.2 Les principales décisions d'attribution pour les 20-59 ans



Les décisions d'attribution concernent principalement l'Allocation Adulte Handicapé (AAH) (22,6%) et la Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH) (33,1%).

Les décisions de RQTH ont été multipliées par 2 par rapport à 2020. Les décisions d'AAH ont augmenté de 84%.

V-1.3 Les principales décisions d'attribution pour les plus de 60 ans

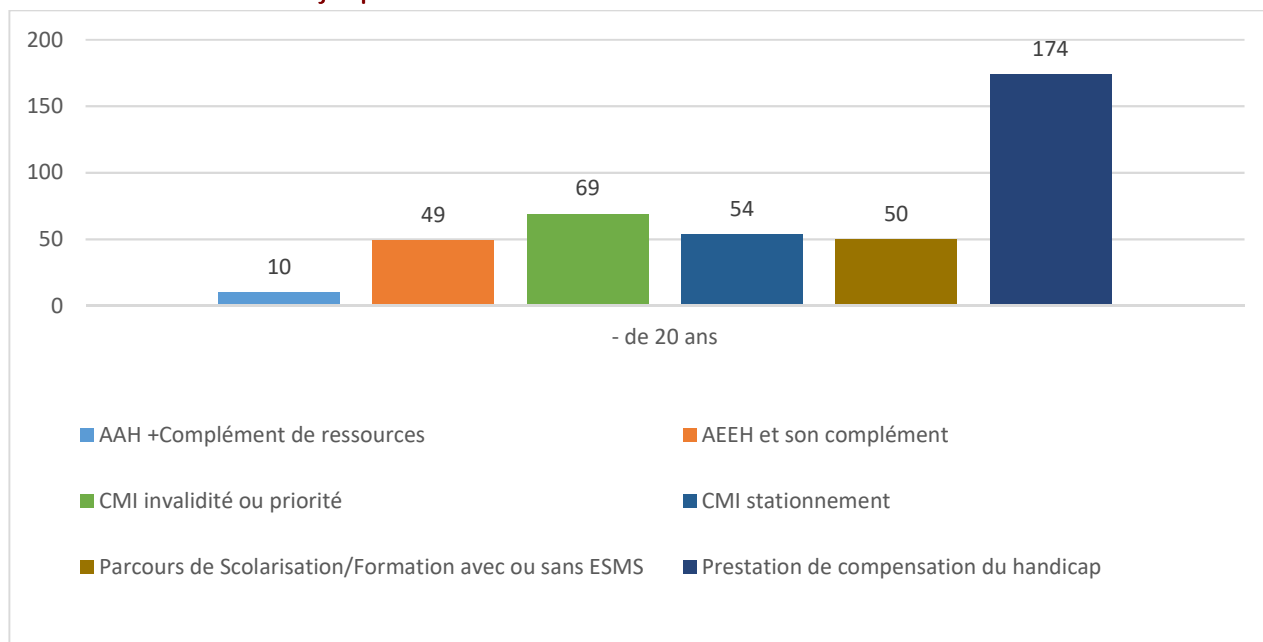


Pour les plus de 60 ans, les décisions d'attribution de cartes mobilité inclusion (CMI), mention stationnement, priorité ou invalidité, dominent puisqu'elles représentent 74% des décisions d'attribution avec une augmentation de 70% par rapport à 2020.

V-2 LES DÉCISIONS DE REJET

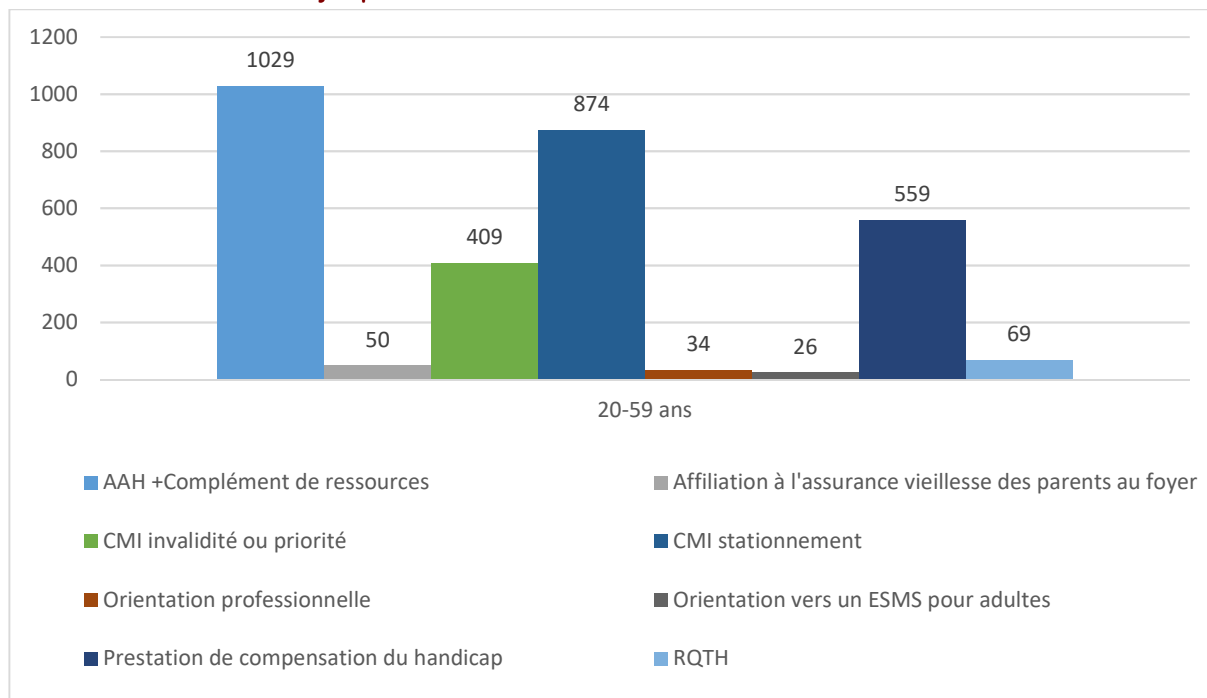
Selon la tranche d'âge du demandeur, la nature des demandes rejetées diffère.

V-2.1 Les décisions de rejet pour les moins de 20 ans



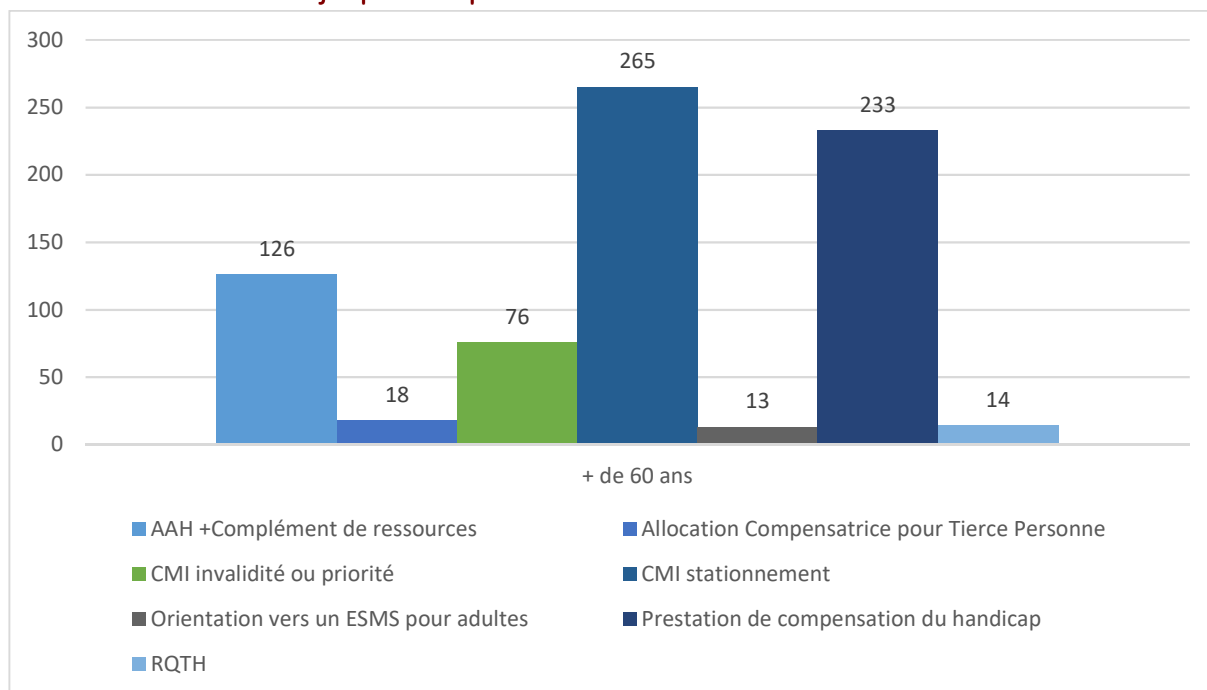
Pour les moins de 20 ans, les rejets concernent essentiellement la Prestation de compensation du handicap (PCH) ; ce qui s'explique vraisemblablement par le droit d'option entre le complément d'AEEH et la PCH, ces deux aides n'étant pas cumulables.

V-2.2 Les décisions de rejet pour les 20-59 ans



Pour les 20-59 ans, les rejets concernent surtout les demandes de CMI et d'AAH.

V-2.3 Les décisions de rejet pour les plus de 60 ans



Pour les plus de 60 ans, ce sont les rejets de CMI stationnement qui prédominent.

VI- LE FONDS DÉPARTEMENTAL DE COMPENSATION

La MDPH gère un fonds départemental de compensation du handicap qui est chargé d'accorder des aides financières destinées à permettre aux personnes handicapées de faire face aux frais de compensation restant à leur charge, après déduction de la Prestation de Compensation du Handicap (PCH).

Le comité de gestion du fonds a examiné 96 dossiers sur l'année 2021 : 76 dossiers ont obtenu un accord, contre 18 rejetés et 2 ajournés.

62 dossiers ont été réglés lors de l'exercice 2021 (dont 46 accordés et réglés en 2021 et 16 accordés par le Comité de gestion en 2020 et payés en 2021) pour un montant total de 163 369,31 € qui se répartissent ainsi :

- Aides techniques :	118 820,06 €	(72,73 %)
- Aides au logement :	20 313,16 €	(12,43 %)
- Aménagement du véhicule :	17 006,07 €	(10,41 %)
- Surcoûts liés aux transports :	6 242,92 €	(3,82 %)
- Charges exceptionnelles : (Réparations et assurance FR, régularisation permis)	987,10 €	(0,6 %)
- Vacances adaptées :	0 €	(0%)

Les sommes encaissées courant 2021 se répartissent comme suit :

- ETAT : 31 570 €
- CPAM : 41 500 €
- Conseil Départemental : 50 000 €
- CAF : 10 000 €
- MSA : 0 € contre 13 501€ initialement prévus

Pour l'année 2021, les crédits encaissés de l'année, s'élèvent à 133 070 €, contre 146 616€ envisagés au BP 2021, soit une différence de 13 546 € liée à l'absence de versement de la MSA au titre de l'année 2021, soit - 13 501 €, et une diminution de 45 € de la participation de l'Etat.

VII- LE NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES DE DROITS ET PRESTATIONS AU 31/12/2021

Droits ouverts	2018	2019	2020	2021
RQTH	14.311	14.581	13.665	14.913
AAH	9.048	9.717	9.407	10.004
AEEH	2.304	2.649	2.937	3.467
Orientations ESSMS Adultes	2.066	1.910	1.952	2152
PCH	1.706	1.754	1.840	1.924
Orientations et formations prof.	3.315	3.237	2.958	3.189
Orientations enfants dont scolaires	1.332	2.600	2.679	3.206
Affiliation assurance vieillesse	116	130	132	158
CMI IP – 20 ans	499	516 dont 3 à titre définitif	596 dont 18 à titre définitif	689 dont 47 à titre définitif
CMI IP + 20 ans	13.947	13.888 dont 923 à titre définitif	13.625 dont 2.378 à titre définitif	14.512 dont 4.470 à titre définitif
CMI S – 20 ans	391	400 dont 2 à titre définitif	460 dont 11 à titre définitif	545 dont 27 à titre définitif
CMI S + 20 ans	9.830	9.889 dont 847 à titre définitif	9.959 dont 2.094 à titre définitif	10.820 dont 3.843 à titre définitif

Glossaire :

AAH : Allocation aux Adultes Handicapés
 ACTP : Allocation Compensatrice pour Tierce Personne
 AEEH : Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé
 AESH : Accompagnant des Elèves en Situation de Handicap
 CMI IP : Carte Mobilité Inclusion mention Invalidité ou Priorité
 CMI S : Carte Mobilité Inclusion mention Stationnement
 PCH : Prestation de Compensation du Handicap
 PPS : Projet Personnalisé de Scolarisation
 RQTH : Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé



EPIDOR
la rivière solidaire

EPIDOR



Table des matières

I- PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'ÉTABLISSEMENT.....	334
II- BILAN DES ACTIONS 2021.....	335

I- PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'ÉTABLISSEMENT

EPIDOR (Etablissement Public Interdépartemental de la Dordogne) est un établissement public à caractère administratif qui regroupe les six Conseils Départementaux concernés par la vallée de la Dordogne : le Puy de Dôme, le Cantal, la Corrèze, le Lot, la Dordogne et la Gironde. Ces départements couvrent la grande majorité du bassin versant de la Dordogne.

Créé en février 1991, par une volonté commune de promouvoir un développement harmonieux et durable de la vallée et du bassin de la Dordogne, l'établissement public a immédiatement joué son rôle d'animation à l'échelle du bassin en provoquant en février 1992 et après plus de huit mois de préparation, le sommet « Vallée Dordogne ». Celui-ci a réuni 17 délégations issues des six départements et 51 délégués mandatés par leurs pairs. Ce sommet est le résultat de la plus grande concertation jamais engagée sur un bassin versant : 402 propositions ont été discutées et 370 consensus retenus (soit 91%).

La Charte Vallée Dordogne qui a été adoptée à l'issue de ce sommet constitue un cadre de référence pour l'ensemble des acteurs de la gestion de l'eau et de l'environnement dans le bassin versant. Elle a été signée par tous les délégués mandatés, par le Préfet coordonnateur, par le Ministre de l'Environnement et le Ministre des Affaires Etrangères et par le Président d'EPIDOR.

Outil de concertation et de coordination créé pour les Départements, EPIDOR a pour mission de favoriser un développement coordonné et harmonieux du bassin de la Dordogne.

En sa qualité d'établissement public territorial du bassin de la Dordogne, conformément à l'article L. 213-12 du code de l'environnement, EPIDOR facilite, à l'échelle du bassin hydrographique de la Dordogne, la prévention des inondations, la gestion équilibrée de la ressource en eau, ainsi que la préservation et la gestion des zones humides. Son action s'inscrit dans les principes de solidarité territoriale.

De plus, EPIDOR coordonne la Réserve mondiale de biosphère de la Dordogne et contribue à la mise en valeur du bassin de la Dordogne et à la promotion de son image de marque.

EPIDOR intervient principalement dans les domaines du grand cycle de l'eau en particulier la qualité des eaux et la ressource en eau ; les milieux aquatiques et la biodiversité ; les risques inondation ; la valorisation et la promotion du bassin versant et de ses grandes vallées ; la connaissance, le conseil, la concertation, le dialogue et la prospective pour favoriser l'émergence de solutions communes et solidaires. Dans le cadre de ses activités, EPIDOR constitue une interface stratégique qui lui permet de porter une vision d'ensemble, construite sur des logiques interdépartementales et interrégionales, sur le bassin versant de la Dordogne.

Ainsi, il assume à cette échelle un rôle d'acteur :

- des solidarités de bassin versant en assurant des « fonctions support » pour ses collectivités membres, en particulier : animation, étude, connaissance, expérimentation, suivi, information, communication, sensibilisation ;
- des politiques concernant les espaces naturels, l'aménagement du territoire, le développement économique et social et les solidarités territoriales ;
- de la coordination, de la planification et de la programmation dans le domaine de l'eau, des milieux aquatiques, des inondations et de la biodiversité ;
- de la gestion patrimoniale du Domaine Public Fluvial ;
- de la promotion du bassin versant à travers des valeurs partagées liées à ses grandes vallées.

L'activité d'EPIDOR est structurée d'une part autour d'un pôle territorial de chargés de mission assurant, par exemple, l'animation des SAGE et d'autre part d'un pôle thématique de chargés de missions spécialisés dans différents aspects de la gestion de l'eau. Pour être plus proche des territoires et des acteurs, l'établissement a installé une antenne dans le haut bassin de la Dordogne (Mauriac, Cantal) et à l'aval (Libourne, Gironde).

Huit dates clés

1991 : création d'EPIDOR, institution interdépartementale, entre les départements du Puy de Dôme, du Cantal, de la Corrèze, du Lot, de la Dordogne et de la Gironde, afin de promouvoir le dialogue territorial au travers d'études et de programmes de gestion et d'animation menés sur tout le bassin de la Dordogne.

1992 : le sommet vallée Dordogne a abouti à l'adoption de la Charte Vallée Dordogne dont la vocation est d'orienter l'action publique sur le bassin hydrographique de la Dordogne et celle d'EPIDOR à travers 370 consensus, décidés collectivement.

2001 : premiers États Généraux du bassin de la Dordogne à Libourne. Analyse de la mise en œuvre de la Charte Vallée Dordogne et perspectives.

2006 : reconnaissance d'EPIDOR en tant qu'Établissement Public Territorial du Bassin de la Dordogne (EPTB), compétent sur le périmètre environnemental constitué par le bassin hydrographique de la Dordogne jusqu'à la limite amont du SAGE Estuaire de la Gironde, par arrêté du préfet de bassin Adour Garonne du 13 novembre 2006.

2012 : deuxièmes États Généraux du bassin de la Dordogne à Bergerac ; inscription par l'UNESCO du bassin de la Dordogne dans la liste mondiale des Réserves de biosphère, la 11^{ème} en France. Le bassin de la Dordogne est devenu la première Réserve de biosphère de France à l'échelle d'un bassin versant d'un grand fleuve.

2015 : Expérimentation de la gestion du Domaine Public Fluvial.

2019 : Transformation d'EPIDOR en syndicat mixte ouvert.

2020 : Deux nouveaux membres ont rejoint les Départements fondateurs : la région Nouvelle-Aquitaine et le département de la Charente

II- BILAN DES ACTIONS 2021

II-1 ANIMATION DES SAGE SUR LE BASSIN DE LA DORDOGNE

Pour donner suite à la mise en œuvre de quatre contrats de rivière entre 1997 et 2011, les élus et les acteurs de l'eau du bassin de la Dordogne ont manifesté leur intérêt pour poursuivre la dynamique d'animation engagée par EPIDOR et pour l'étendre à l'ensemble du bassin

Dès 1992, la Charte de la Vallée de la Dordogne relève la nécessité d'engager des schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) sur le bassin afin de tendre vers une gestion intégrée de la ressource en eau à l'échelle de territoires cohérents. Issue de la loi sur l'eau de 1992, ils sont renforcés en 2006 et promus par le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) Adour-Garonne, afin d'atteindre les objectifs de bon état des eaux de la directive cadre européenne.

En 2009, EPIDOR s'est largement engagé dans l'émergence de 4 SAGE sur le bassin de la Dordogne : Isle-Dronne (arrêté préfectoral de périmètre et de CLE en 2011), Dordogne amont (2013), Dordogne Atlantique (2016) et Vézère-Corrèze (2016, animé par le Conseil Départemental de la Corrèze).

Aujourd'hui, les quatre SAGE du bassin de la Dordogne sont lancés et engagés à différents stades. **Le SAGE Isle-Dronne a été approuvé en 2021 ; il est maintenant en phase de mise en œuvre.**

II-2 PROJET DE TERRITOIRE POUR LA GESTION DE L'EAU DU BASSIN DE L'ISLE

Un projet de territoire sur le bassin versant de l'Isle pour anticiper les problèmes de pénurie d'eau, organiser le partage de la ressource en eau et susciter des transitions d'adaptation au changement climatique.

De nombreux territoires présentent des tensions entre leurs ressources naturelles en eau et les besoins des usages qui s'y sont développés, avec pour conséquence des conflits possibles entre usages et une menace pour les milieux naturels aquatiques. Le changement climatique est en train d'accroître ces tensions.

Sur le bassin de la Dordogne, le bassin versant de l'Isle a été identifié par l'Etat comme un des territoires où des plans d'action devaient être mis en œuvre de façon prioritaire pour mieux organiser l'utilisation et le partage de la ressource en eau. EPIDOR a été mandaté pour élaborer un projet de territoire pour la gestion de la ressource en eau (PTGE), en suivant les principes d'une méthodologie nationale.

Le PTGE du bassin de l'Isle a démarré en 2021. Il implique tous les acteurs de l'eau du bassin et vise à construire une stratégie d'action collective qui concerne à la fois la sécurisation des usages, l'évolution des pratiques et la préservation des milieux aquatiques.

Ce projet représente une nouvelle voie de travail pour l'établissement EPIDOR sur le sujet de la ressource en eau, qui fait suite à son implication historique dans l'élaboration des plans de gestion d'étiage Isle-Dronne (2004) et Dordogne Vézère (2008), avec une ambition plus intégrée (multi-usage et environnement) et plus opérationnelle.

II-3 GESTION QUANTITATIVE DE LA RESSOURCE EN EAU

Développer les outils d'analyse et les moyens d'expertise de l'EPTB pour fournir les éléments d'aide à la décision nécessaires à la gestion quantitative de la ressource en eau.

Les prélèvements et la consommation d'eau ont considérablement augmenté au cours des récentes décennies. A l'échelle européenne, ils ont été pratiquement multipliés par 4 depuis 1950. Si la demande tend plutôt désormais à se stabiliser, beaucoup de tensions existent et tous les besoins ne peuvent pas toujours être satisfaits et dans certains cas, les milieux aquatiques sont mis en danger.

Les ressources en eau quant à elles, devraient diminuer avec le changement climatique, même si au cours du temps de nouvelles ressources ont été mobilisées (nappes souterraines) et si de nombreux réservoirs ont été créés par les différents usagers (agriculture, énergie...). La gestion quantitative de la ressource en eau est aujourd'hui une priorité grandissante des politiques de l'eau.

Le Comité de bassin Adour-Garonne a missionné, en 2021, les EPTB pour élaborer des stratégies de gestion quantitative de la ressource en eau territorialisées à l'échelle de bassins versants, intégrant les besoins de l'ensemble des usages de l'eau et les impératifs de conservation des milieux naturels aquatiques.

Il a demandé aux EPTB d'Adour-Garonne de construire des feuilles de route pour une gestion quantitative par bassin.

EPIDOR dispose d'éléments nombreux issus du travail réalisé pour les plans de gestion d'étiage des bassins Isle-Dronne (2004) et Dordogne-Vézère (2008), des diagnostics des SAGE, de l'exercice prospectif Dordogne 2050 (2017-2021) et du PTGE de l'Isle (en cours). Ces expériences ont démontré la nécessité de développer des moyens d'expertise, comprenant notamment des outils de modélisation. Une étude de préfiguration est en train d'être engagée sur ce thème (action 2021).

II-4 TRANSFERT DU DOMAINE PUBLIC FLUVIAL

Garantir la domanialité et la qualité environnementale des rivières publiques du bassin de la Dordogne.

Après six années d'expérimentation, le comité syndical d'EPIDOR a accepté le transfert de propriété du domaine public fluvial du bassin de la Dordogne, auparavant géré par l'Etat. Effectif depuis le 1^{er} janvier 2021, le transfert concerne 465 km de cours d'eau.

Le projet de gestion du domaine public fluvial (DPF) développé par EPIDOR répond à quatre principes généraux : satisfaire aux obligations du gestionnaire ; répondre aux préoccupations des riverains et des usagers du DPF ; contribuer au bon état écologique du DPF ; contribuer aux projets de territoire autour du DPF.

Aujourd'hui, la mission « gestion du DPF » mobilise huit agents dédiés, appuyés par l'ensemble de l'équipe d'EPIDOR. Les recettes domaniales (redevances, péages, recettes générées par les baux de chasse et de pêche, dotation globale de décentralisation) s'élèvent à près de 600 000 € et couvrent les dépenses obligatoires du gestionnaire. Ainsi, le principe « le DPF paye le DPF », souhaité par les membres d'EPIDOR durant l'expérimentation, est respecté.

La Dordogne domaniale bénéficie d'un schéma de gestion des berges sur lequel a été construit le programme LIFE rivière Dordogne. Sur la Vézère domaniale, EPIDOR réalise un schéma de gestion des berges incluant les marges riveraines de la rivière. Il contribuera à mieux inscrire la rivière dans « la Vallée de l'Homme », classée Grand Site de France. Un tel schéma reste à réaliser sur l'Isle domaniale.

Les plans pluriannuels de gestion élaborés par les acteurs de la GEMAPI (GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) (communauté de communes ou syndicats de bassin) contribuent au projet de gestion développé par EPIDOR pour le DPF. Ils peuvent aussi répondre à des préoccupations locales. EPIDOR développe des partenariats avec ces différents acteurs pour mieux articuler les niveaux d'action.

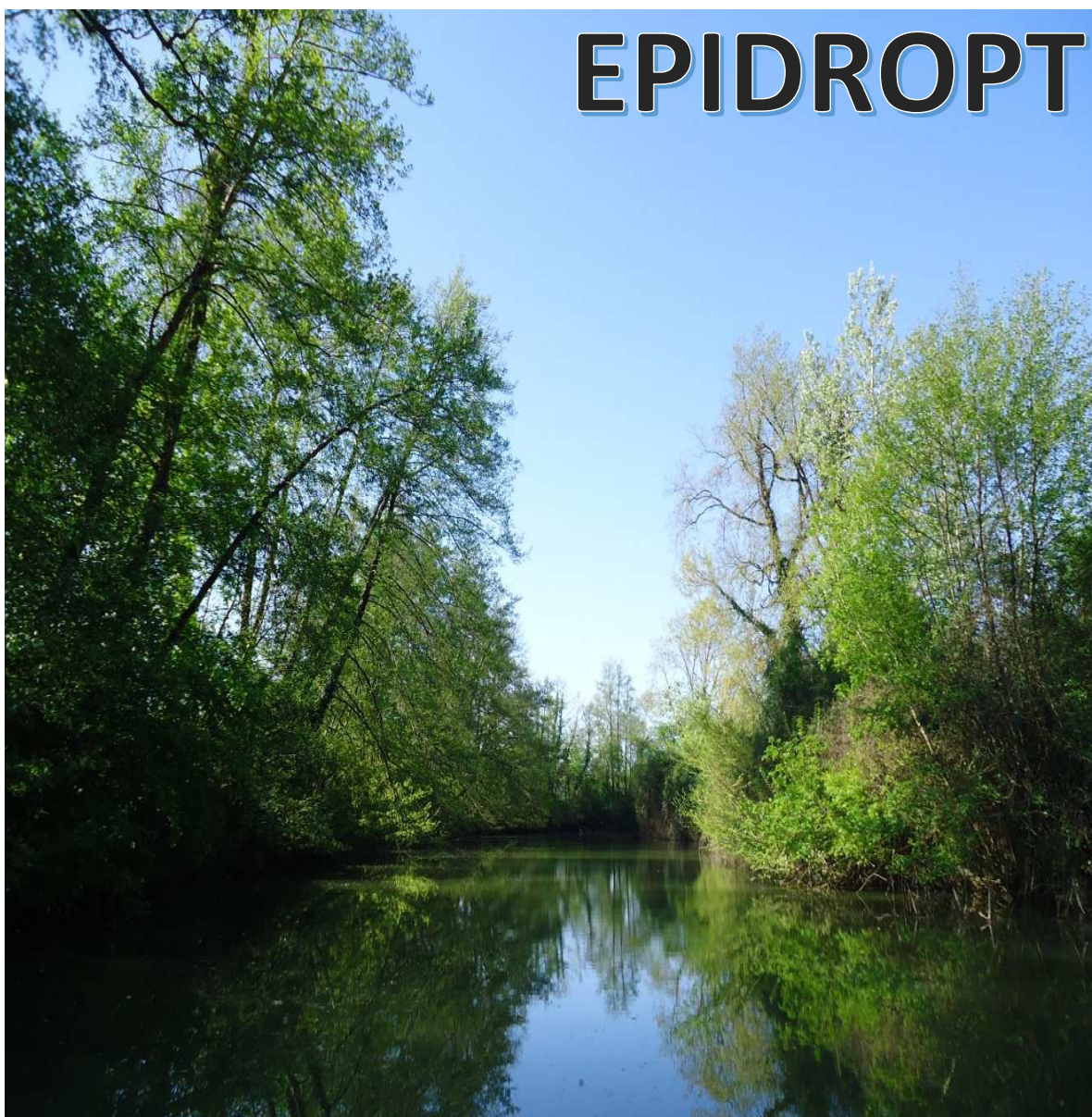


Table des matières

I-	PRESENTATION GENERALE DU SYNDICAT	340
II-	LES OBJECTIFS D'EPIDROPT	340
III-	UNE STRUCTURE A LA CARTE.....	341
IV-	BILAN DES ACTIONS 2021	342

I- PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU SYNDICAT

Epidropt s'est installé début mars 2018 dans les locaux de la Communauté de Communes Portes Sud Périgord à Eymet afin de se situer au cœur du bassin versant du Dropt.

Créé depuis le 1^{er} janvier 2012, le syndicat mixte ouvert EPIDROPT regroupe à ce jour 2 syndicats et 3 Départements :

- Syndicat Mixte du Dropt Amont
- Syndicat Mixte du Dropt Aval
- Département de Dordogne
- Département de Gironde
- Département du Lot-et-Garonne.

Ces 3 syndicats ont vocation à l'aménagement et l'entretien des cours d'eau.

EPIDROPT couvrira avec les 2 syndicats membres (Syndicat Mixte du Dropt aval et Syndicat Mixte du Dropt amont) un territoire de 182 communes et 15 Etablissements Publics à Fiscalité Propre (5 par département).

II- LES OBJECTIFS D'EPIDROPT

EPIDROPT a vocation à intervenir dans la gestion équilibrée de la ressource en eau afin de coordonner la politique pour l'ensemble de l'aménagement du bassin versant du Dropt.

Les missions du syndicat sont les suivantes :

II-1 MISSION COMMUNE

La mission commune à l'ensemble des collectivités adhérentes porte sur la coordination de la politique d'ensemble sur le bassin versant du Dropt, comprenant les tâches suivantes :

- émergence et animation du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin versant du Dropt,
- maîtrise d'ouvrage pour les études de portée générale sur l'ensemble du bassin versant,
- support logistique et institutionnel de la Commission Locale de l'Eau et de l'animation du SAGE,
- rédaction des rapports et secrétariat administratif,
- suivi de la mise en œuvre du SAGE sous la responsabilité de la CLE,
- support de concertation,
- facilitateur de réseaux d'échanges afin de pouvoir accéder aux informations (données et études) du bassin du Dropt ; il devra en tirer des synthèses à l'échelle du bassin versant pour l'information et la sensibilisation à destination des maîtres d'ouvrages locaux et du public.

II-2 MISSION A CARACTÈRE OPTIONNEL 1 - AMÉNAGEMENT DU BASSIN VERSANT DU DROPT

- études, assistance technique, animation rivière auprès des structures membres.

II-3 MISSION A CARACTERE OPTIONNEL 2 SUIVANTE - GESTION DE LA REALIMENTATION DES COURS D'EAU DU BASSIN VERSANT DU DROPT

- études nécessaires à la gestion des ouvrages,
- exploitation et entretien des retenues d'eau,
- gestion des lâchers et de leurs ouvrages,
- vérification des débits transités à l'aval,
- gestion des prélèvements des usagers,
- gestion piscicole et protection de la faune sauvage des retenues d'eau,
- suivi, évaluation et révision du PGE.

II-4 MISSION A CARACTERE OPTIONNEL 3 SUIVANTE - REALISATION DES OUVRAGES DE REALIMENTATION ET DES OUVRAGES DE GESTION QUANTITATIVE

- études et travaux.

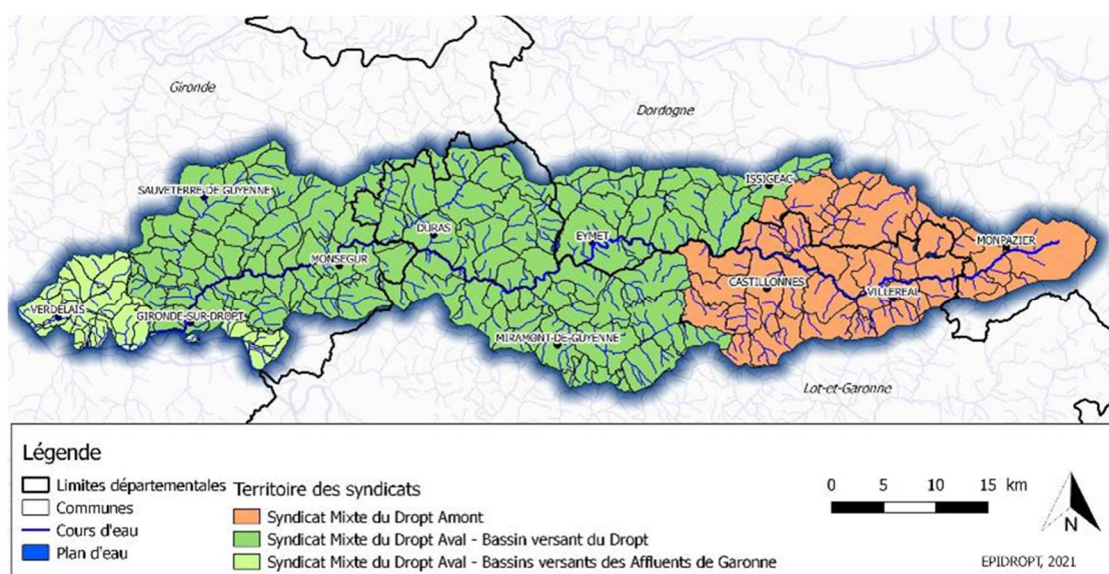
III- UNE STRUCTURE A LA CARTE

La vallée du Dropt se situe au cœur du Bassin Aquitain. Son bassin versant, d'environ 1.350 km² s'étend sur les départements de la Dordogne, du Lot-et-Garonne et de la Gironde. Sa forme est très allongée, avec une orientation générale majoritairement Est-Ouest.

Le Dropt est un affluent rive droite de la Garonne d'une longueur d'environ 133 km avec une pente très faible 1.3‰ (cours d'eau de plaine).

Le Comité Syndical d'EPIDROPT est composé de 17 membres (2 par Département, 4 pour le Syndicat Mixte du Dropt Amont, 6 pour le Syndicat Mixte du Dropt Aval, 1 pour le SMERE2M).

Avec l'extension de périmètre des syndicats membres, EPIDROPT a le périmètre suivant :



Le syndicat est un syndicat à la carte qui permet à chacun de ses membres d'intervenir dans les missions de son choix.

Frais généraux et mission commune SAGE : c'est le socle commun du syndicat, tous les membres en font partie.

Mission optionnelle 1 : y adhèrent les syndicats. Les Départements participent sous forme de subventions.

Mission optionnelle 2 : y adhèrent les syndicats.

Mission optionnelle 3 : adhésion déterminée à chaque projet.

IV- BILAN DES ACTIONS 2021

IV-1 SAGE DROPT



L'ensemble des acteurs locaux a favorisé la mise en place d'un Plan de Gestion des Etiages (PGE). Ce PGE a été approuvé en 2003 et a permis le rééquilibrage de la ressource en eau entre les différents usages vis-à-vis du fonctionnement des écosystèmes aquatiques. Au moins 30 % du volume utile des retenues est affecté pour le soutien d'étiage de la rivière.

Au 1^{er} janvier 2012, le syndicat mixte EPIDROPT est devenu syndicat mixte ouvert avec l'entrée des 3 départements (Lot-et-Garonne, Gironde et Dordogne) afin de faire évoluer ses compétences et assurer la coordination de la politique d'ensemble sur le bassin versant du Dropt, avec la volonté de mettre en œuvre un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE).

Le SAGE Dropt a été adopté par la CLE du 22/09/2021 et sera approuvé par les 3 préfets au premier trimestre 2022.

LES MISSIONS REALISEES POUR L'ANNEE 2021 ONT ETE :

IV-1.1 Maison de l'eau, du tourisme et de la pêche à Eymet

- Projet arrêté en raison d'un refus de l'Etat de renouveler le Certificat d'Urbanisme b (Zone Rouge du PPRI) accordé précédemment

IV-1.2 Etude de la continuité écologique du Dropt domanial

- Réception travaux sur le Dropt domanial: seuil de Labarthe effacé avec aménagement hydromorphologique (recharge granulométrique et diversification des faciès d'écoulement)



Ebauche d'un film de promotion des travaux de continuité écologique pour le seuil de Labarthe sur le Dropt (33)

- Participation au travail du technicien rivière pour la mise en œuvre du programme pluriannuel de travaux sur les cours d'eau (programmation, DCE...)
- Finalisation de l'étude du PPGCE des affluents de Garonne avant lancement de l'enquête publique
- Mise en œuvre des programmes de travaux 2021 pour le compte des deux syndicats de rivière Gémapiens : le Syndicat Mixte du Dropt amont et le Syndicat Mixte du Dropt aval
- Préparation et suivi du budget 2022 d'EPIDROPT et réalisation du Compte Administratif 2021
- Accompagnement du secrétariat pour EPIDROPT et la CLE (délibérations...)
- Inventaire des zones humides sur le bassin versant du Dropt en 2021

Le tableau ci-après, dresse un bilan des inventaires réalisés en 2021. Au total :

- Les zones d'étude (ZE) définies représentent 13 464 ha dont 9 123 ha ont été inventoriés en 2021 (les bassins versant de l'Escourou, de l'Andouille et du Ségur n'ayant pas été inventoriés par manque de temps).
- Les zones humides probables (ZHP) définies représentent 5 083 ha, dont 3 179 ha ont fait l'objet d'un inventaire sur le terrain.
- 560 ha de zones humides ont été inventoriés et 470 sondages pédologiques ont été réalisés. Cela représente 6% de la zone d'étude (ZE) définie.

	Secteur d'études (Bassin versant)	Surface (en ha)					Nombre de sondages	
		ZE	ZHP	soit % de la ZE	ZH	soit % de la ZE	Total	Humide
2021	L'Escourou	1 688,11	678,86	40,21	Non inventorié en 2021			
	L'Andouille	1 228,40	458,02	37,29	Non inventorié en 2021			
	Le Ségur	1 424,22	766,93	53,85	Non inventorié en 2021			
	TOTAL NON INVENTORIE	4 340,73	1 903,81	43,86	Non inventorié en 2021			
	La Vignague	3 602,19	1 529,49	42,46	241,47	6,70	155	97
	L'Escoussou	993,64	295,66	29,76	57,09	5,75	98	56
	Le Réveillou	774,38	229,62	29,65	38,83	5,01	61	28
	Le Dropt, territoire de la Communauté de communes Réolais Sud Gironde	1 731,99	622,21	35,92	59,01	3,41	42	19
	Le Brayssou (secteur 47)	902,66	228,29	25,29	52,78	5,85	55	28
	Le Dropt, de la limite 24-47 à Villeréal	979,80	240,39	24,53	106,55	10,87	56	33
	La Bournègue (Pontillou et Rieutord)	139,00	33,86	24,36	4,87	3,50	3	2
TOTAL REALISE	9 123,66	3 179,52	34,85	560,60	6,14	470	263	

IV-1.3 SAGE DROPT

- Renouvellement de la CLE en 2021 suite aux élections départementales et régionales
- Bureau de la CLE élargi le 06/07/2021 pour préparer l'adoption du SAGE Dropt par la CLE du 22/09/2021
- Commission Locale de l'Eau (22/09/2021) adoptant le SAGE Dropt à la majorité des 2/3 des membres présents ou représentés (37 Pour, 1 Contre, 1 abstention).

- Diffusion des plaquettes sur l'érosion des sols, les zones humides
- Participation aux diverses réunions des Plans Locaux d'Urbanisme Intercommunaux (PLUi) notamment des Communautés de Communes suivantes : Bastide Dordogne Périgord et Portes Sud Périgord.
- Guide de compatibilité du SAGE Dropt avec les documents d'urbanisme transmis à toutes les communes et communautés de communes de ce territoire et aux structures porteuses de SCOT.

IV-1.4 Gestion de la réalimentation et réalisation des ouvrages

- Suivi de la qualité des eaux des barrages du Brayssou, des Graoussettes et du Lescourroux (Département 47, suivi par la CACG dans le cadre de la Délégation de Service Public).
- Renouvellement des 300 compteurs avec un système de télérelève pour améliorer la gestion de la réalimentation
- Remplissage hivernal du lac du Lescourroux depuis le Dropt (2 pompes immergées 1200 m³/h)
- Mise en place d'un suivi de la qualité des eaux restituées pour les lacs du Brayssou, du Lescourroux et la Nette.
- Suivi des dossiers réglementaires et techniques du projet de rehausse de la Ganne

IV-1.5 Suivi du PAEC 2021 et réalisation du PAEC 2022 du Site Natura 2000 Dropt (Epidropt, structure porteuse de l'animation au 1er août 2019)

		Nb de contrats	Surface (ha)
CO01	Création et maintien d'un couvert herbacé pérenne et absence de fertilisation	10	85,319
HE02	Absence de fertilisation et retard de fauche sur prairies remarquables	5	40,778
HE03	Retard de fauche sur prairies remarquables	0	0
VI01	Bilan phyto et réduction progressive des traitements herbicides - viticultures	0	0
TOTAL		15	126,097
NOMBRE D'AGRICULTEURS ENGAGES		14	
MONTANT ANNUEL		35 294 €	
MONTANT SUR 5 ANS		153 843 €	

IV-1.6 Suivi du plan de gestion du lac du Brayssou

- Suivi de la faune/flore
- Mise en œuvre des travaux relatifs à ce plan de gestion (débroussaillage des pelouses sèches, fauche extensive, avec les élèves du lycée du Cluzeau)

IV-1.7 Finalisation du sentier thématique faune/flore autour du lac du Brayssou

IV-1.8 Suivi du plan de gestion de la Zone Humide d'Issigeac

- Accompagnement de la commune pour les dossiers de demande de subventions et dossier technique
- Finalisation du parcours thématique sur le site d'Issigeac

IV-1.9 Renouvellement du PPGCE et de la Déclaration d'Intérêt Général pour le syndicat Mixte du Dropt amont et le syndicat mixte du Dropt aval jusqu'en janvier 2031

IV-1.10 Rendu de l'étude de l'évolution des sols nus de 2018 à 2020 sur le bassin versant du Dropt

IV-1.11 Mise à jour du site Internet d'EPIDROPT (<http://www.epidropt.fr/>) et de Facebook

IV-2 TECHNICIEN RIVIERE DROPT

EPIDROPT met à disposition de ses adhérents un technicien rivière qui les assiste dans la mise en place de programmes de travaux, le montage des dossiers administratifs et financiers et dans le suivi des chantiers. Toutefois, chaque structure faisant partie du syndicat mixte reste maître d'ouvrage des travaux.

Un programme annuel d'intervention 2021 a été présenté pour chaque structure rivière. Ces syndicats ont bénéficié d'une nouvelle Déclaration d'Intérêt Général le 04/01/2021 (24), le 07/01/2021 (47) et le 18/01/2021 (33).

A l'heure actuelle, chaque syndicat s'est engagé dans un programme pluriannuel de travaux.

En 2021, les techniciens ont suivi l'état des cours d'eau dont 34 km pour la programmation 2021. Ils ont assisté les 2 syndicats de rivière pour la mise en place des travaux qui concernent essentiellement la restauration de la ripisylve, la mise en place de couverts végétaux, la plantation de la ripisylve et de haies, la mise en place d'abreuvoirs, la diversification des faciès d'écoulement, l'inventaire des zones humides, la lutte contre les ragondins et l'animation scolaire.

Le Programme Pluriannuel de Gestion des Cours d'eau (PPGCE) a été renouvelé pour le syndicat mixte du Dropt amont et le syndicat mixte du Dropt aval avec la prise en compte de l'hydromorphologie des cours d'eau et des zones humides pour une durée de 10 ans.

Pour plus de précisions sur les nombreuses activités mises en œuvre par EPIDROPT et les syndicats de rivière, les rapports d'activités de l'animateur SAGE et du technicien rivière sont transmis chaque année. Les actualités d'EPIDROPT sont consultables via le site internet

<http://www.epidropt.fr/> mais également sur Facebook.

IV-3 LE COMPTE ADMINISTRATIF 2021 D'EPIDROPT

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	327 398.21	417 018.05
Section d'investissement	504 785.23	343 974.16

La participation 2021 des Départements membres a été de 58207€ dont 15748 € concernant le Département de la Dordogne qui n'adhère que pour la mission commune SAGE et les Frais généraux.

La participation 2021 du Département de la Dordogne pour le financement de l'animation des 2 postes de techniciens rivières a été de 909 € : le montant subventionnable correspond à 1,26 % du montant des 2 postes.



CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'ACCÈS AU DROIT (CDAD)

Table des matières

PRÉSENTATION	348
I- ORGANES STATUTAIRES RÉUNIS EN 2021.....	349
II- COMPTES 2021	349
III- ACTIONS MENÉES EN 2021 SUR LES TERRITOIRES.....	349
IV- AUTRES ACTIONS MENÉES EN 2021 DU CDAD	350

PRÉSENTATION

Le Département est membre du Conseil Départemental d'Accès au Droit (CDAD) instauré par la loi du 10 juillet 1991, sous la forme d'un groupement d'intérêt public (GIP) et constitué entre :

➤ MEMBRES DE DROIT :

- L'Etat représenté par :
 - le Préfet du département,
 - le Président du Tribunal judiciaire du chef-lieu du département,
 - et le Procureur de la République près ce Tribunal judiciaire.
- Le Département
- l'Union Départementale des maires de la Dordogne
- L'Ordre des avocats du / de l'un des barreau(x) du département
- La caisse des règlements pécuniaires (CARPA) de ce barreau
- La chambre départementale des huissiers de justice
- La chambre départementale des notaires
- L'association CIDFF de Dordogne

➤ MEMBRES ASSOCIÉS :

- Président de l'association des experts comptables
- Maire de Périgueux
- Maire de Sarlat
- Maire de Nontron
- Maire de Ribérac
- Maire de Terrasson

➤ PERSONNES QUALIFIÉES :

- Président du Tribunal judiciaire de Bergerac
- Bâtonnier du Barreau de Bergerac
- Président de la CARPA Sud-Ouest
- Association des conciliateurs
- Président de France Victimes Dordogne
- Président de l'UDAF
- Directeur des services de l'éducation nationale de la Dordogne
- Directrice SPIP de Périgueux

Le CDAD, grâce à l'aide de ses multiples partenaires, a pour objet l'aide à l'accès au droit, notamment à destination des personnes les plus vulnérables (mineurs, majeurs protégés, personnes démunies, personnes incarcérées...)

Attentif aux actions d'aide et de sensibilisation menées sur son territoire, le Département est un partenaire privilégié du CDAD.

Son siège est situé au Tribunal Judiciaire, 19 bis cours Montaigne à PERIGUEUX sous la présidence de M. DUVAL-MOLINOS.

I- ORGANES STATUTAIRES RÉUNIS EN 2021

I-1 ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 6 OCTOBRE 2021

- Approbation des comptes 2020
- Bilan des activités 2020
- Présentation du budget prévisionnel 2021-2022
- Actions 2021 - 2022
- Point sur le changement de dénomination point-justice et le numéro de téléphone unique
- Questions diverses.

I-2 CONSEIL D'ADMINISTRATION 6 OCTOBRE 2021

- Approbation des comptes 2020
- Bilan des activités 2020
- Présentation du budget prévisionnel 2021-2022
- Actions 2021 - 2022
- Point sur le changement de dénomination point-justice et le numéro de téléphone unique
- Questions diverses

II- COMPTES 2021

La dotation de la chancellerie a augmenté de 23.4 % en 2021. La totalité des ressources se monte à 66 002 €, avec 56 409 € de subvention de la Chancellerie qui représente 85 % des ressources contre 81 % auparavant. Le Département de la Dordogne reste ensuite le plus gros contributeur avec une subvention de 3 000 €.

Les charges se montent à 52 819 €, dont 19 795 € de charges de personnel.

Le résultat de l'exercice est en hausse à 13 123 €.

Le fonds de roulement est de 105 100 € au 31 décembre 2021 ce qui correspond à 16 mois d'activité (alors que le Service de l'accès au droit et à la justice et de l'aide aux victimes – SADJAV - demande qu'il soit au moins de 6 mois).

III- ACTIONS MENÉES EN 2021 SUR LES TERRITOIRES

Fréquentation des points justice

Intitulé du lieu	Nombre de personnes reçues en 2019	Nombre de personnes reçues en 2020	Nombre de personnes reçues en 2021
Périgueux	941	441	504
Bergerac	1548	458	995
Point justice AJ Périgueux (consultations préalables à la saisine)	140	14	49
Point justice AJ (consultations préalables à la saisine du juge)	143	62	80
Sarlat	418	381	566

Intitulé du lieu	Nombre de personnes reçues en 2019	Nombre de personnes reçues en 2020	Nombre de personnes reçues en 2021
Terrasson	50	21	33
Ribérac	102	25	49
Nontron	94	35	48
Thenon	38	11	17
Hautefort		10	23
Monpazier	20	8	14
Villefranche du Périgord		8	14
Mussidan	x	32	67
Restos du cœur	17	15	18
PAD CD Neuvic	25	4	4
PAD MA Périgueux	0	0	2
PAD CD Mauzac	2	2	3
TOTAL	3538	1527	2486

Les intervenants ont reçu 2 486 personnes en 2021 soit une hausse de 62% par rapport à l'année précédente.

Cela s'explique par la reprise progressive des permanences et de la diminution des contraintes sanitaires.

IV- AUTRES ACTIONS MENÉES EN 2021 DU CDAD

Patrimoine citoyenneté : action développée en coopération avec Mme BALOUT, Directrice du patrimoine à la Ville de Périgueux. Il s'agit d'accueillir au tribunal des classes d'élèves de CM1/CM2, pour leur proposer soit des jeux de rôle, soit des QCM. 5 classes de CM1-CM2 des écoles de Périgueux sont venues en février 2021 visiter le palais de justice soit 137 élèves.

5 classes ont été accueillies lors des audiences correctionnelles soit 129 élèves.

Le nombre d'accueil des classes est demeuré restreint à cause de la crise sanitaire.

La Journée nationale d'accès au droit du 25 mai a permis de travailler avec l'établissement scolaire Clos Chassaing autour d'une exposition, de la visite du Président du Tribunal judiciaire au collège et de l'intervention du Centre d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF) sur les questions de l'égalité et des discriminations.

En partenariat avec l'Education nationale des classes viennent au sein de la salle d'assises mettre en scène des procès.

Les Journées européennes du patrimoine ont permis la visite du Tribunal pour 4 groupes de 20 personnes.



COMITÉ DES ŒUVRES SOCIALES DU PERSONNEL DU DÉPARTEMENT DE LA DORDOGNE

Table des matières

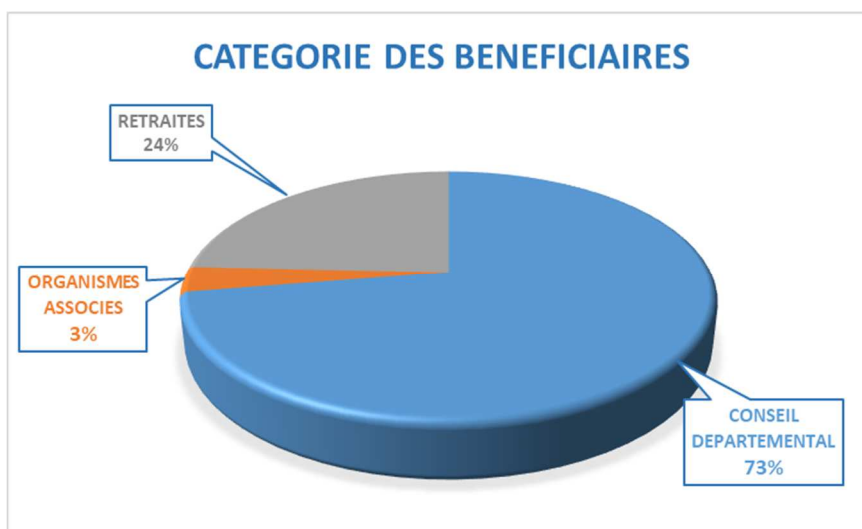
I- GÉNÉRALITÉS	352
II- ENTRAIDE ET SOLIDARITÉ.....	353
III- ARBRE DE NOËL.....	355
IV- PROMOTION SOCIALE DES LOISIRS CULTURELS ET SPORTIFS	357
V- PROMOTION SOCIALE DES LOISIRS CULTURELS ET SPORTIFS	361
VI- ASSEMBLÉE GÉNÉRALE.....	362
VII- COMMUNICATION	364

I- GÉNÉRALITÉS

Le nombre de bénéficiaires ouvrants droit inscrits au COS se décompose de la façon suivante :

- agents du Conseil Départemental salariés **2 283** (2 383 en 2020),
- agents des organismes associés **105** (107 en 2020), soit au total **2 388** (2 490 en 2020) actifs (**75,74 %**),
- retraités **765** (687 en 2020) soit **24,26 %**,

et est de **3 153**. Ce chiffre ne comprend pas les ayants droit qui représentent **4 073** (4 227 en 2020) personnes (**2 266** enfants et **1 807** conjoints). Ce sont donc **7 226** personnes au total qui sont bénéficiaires du COS (ouvrants droit + ayants droit).



Le nombre d'ouvrants droit a diminué de **4,10 %** et celui des ayants droit a diminué de **3,64 %** par rapport à 2020.

Cette diminution s'explique par une mise à jour de la base ODACE qui n'avait pas été effectuée depuis le début de la pandémie.

2 393 bénéficiaires (2 292 en 2020) ont déposé **9 003** dossiers pour **11 477** inscriptions (11 981 en 2020), ce qui représente **837 811 €** d'aide distribuée en 2021.

Parmi ces bénéficiaires, **440** retraités ont déposé **959** dossiers pour **1 047** inscriptions, ce qui représente **88 757 €** d'aide distribuée en 2021.

2 111 bénéficiaires ont fait calculer leur RD dont **354** sont des retraités qui ont utilisé le COS pour des activités soumises au RD.

Pour rappel, le pourcentage des aides est le suivant : RD1 : 60 %, RD2 : 55 %, RD3 : 50 %, RD4 : 45 %, RD5 : 40 %, RD6 : 35 %, RD7 : 30 %, RD8 : 20 %, RD9 : 10 %.

Le Budget Prévisionnel 2021 du COS est de **1 259 237 €**

et est réparti de la manière suivante :

Arbre de Noël :	65 510 €
Entraide et Solidarité :	541 520 €
Loisirs Culturels et Sportifs :	259 000 €
Vacances/Voyages :	115 000 €
Communication :	446 €
Fonctionnement :	274 430 €
Investissements :	3 331 €

Pour son administration, le COS dispose de **6** agents mis à disposition par le Conseil Départemental.

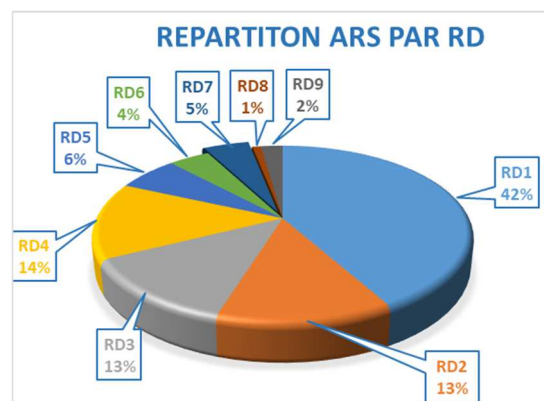
II- ENTRAIDE ET SOLIDARITÉ

II-1 ALLOCATION RENTRÉE SCOLAIRE

Cette aide est destinée aux enfants des bénéficiaires de 3 à 25 ans dans l'année civile. Chaque famille, en fonction du niveau d'étude des enfants, peut bénéficier d'une aide pour les frais de rentrée scolaire.

Nombre d'Allocations Rentrée Scolaire servies :
1 627 (1 660 en 2020)

Nombre de familles concernées :
968 (998 en 2020)

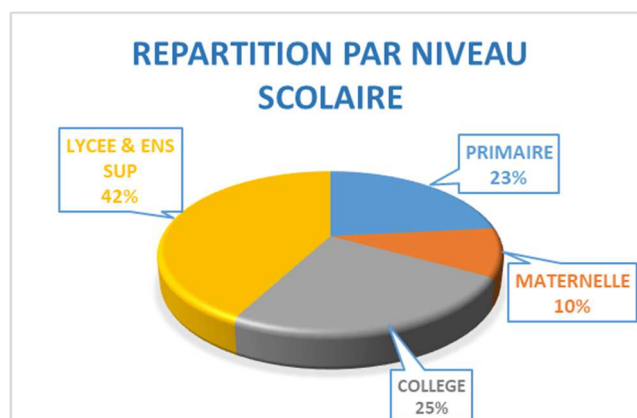


La grande majorité des ARS est composée de Cadhoc pour **1 511** et les chèques lire représentent **116** commandes.

Les demandes ont diminué de **2,03 %** par rapport à 2020.

12 (13 en 2020) demandes ont été faites par des retraités concernant **15** (16 en 2020) enfants.

Il est à noter que **3** allocations (24 en 2020) traitées par le secrétariat n'ont pas été retirées à la date limite du 31/12/2021 par leurs bénéficiaires. Il reste encore **15** ARS non justifiées.



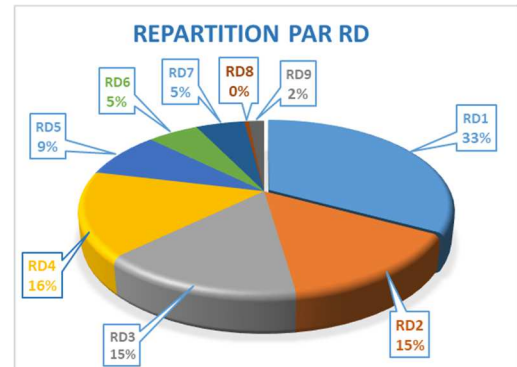
82 % des demandes sont effectuées par des bénéficiaires de RD1 à RD4.

II-2 ÉPARGNE CHÈQUES-VACANCES

Le chèque vacance est destiné à favoriser les vacances et les loisirs des salariés. Le principe général consiste à épargner un montant sur lequel le COS attribue une participation qui varie en fonction du RD et s'ajoute au montant du capital épargné, lequel est plafonné à **382 €** par agent + **38 €** par enfant à charge.

1 537 dossiers (1 518 en 2020) ont été déposés pour la campagne 2021/2022, soit une augmentation de **1,25 %**.

79 % des bénéficiaires ont des RD compris entre RD1 et RD4.



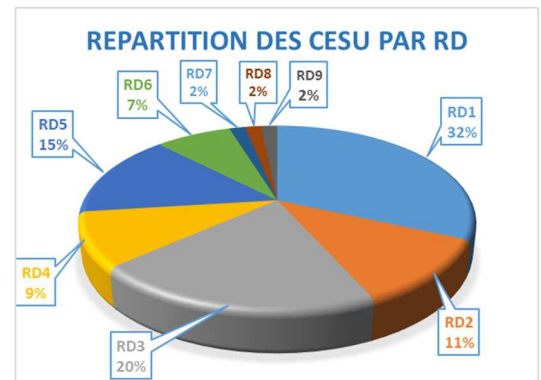
300 dossiers ont été déposés par des retraités (276 en 2020)

II-3 CHÈQUE EMPLOI SERVICE UNIVERSEL



Les bénéficiaires du COS peuvent prétendre à des carnets de Chèques Emploi-Service Universels (CESU) prépayés. Ils sont utilisables auprès des associations agréées et prestataires de services pour l'aide à leur domicile.

Suite au Conseil d'Administration Ordinaire du 15 décembre 2020, les membres décident de proposer **3** carnets de CESU à 110 € à tous les bénéficiaires du COS pour l'année 2021 et **2** carnets supplémentaires réservés aux agents ouvrants droit reconnus travailleurs handicapés du Conseil Départemental et des organismes associés. Les CESU seront délivrés sur présentation de la notification de reconnaissance de travailleur handicapé (cf délibération N° 09/20 du 15/12/2020).



176 bénéficiaires ont acheté **490** carnets (371 en 2020) pour **252** demandes (268 en 2020).

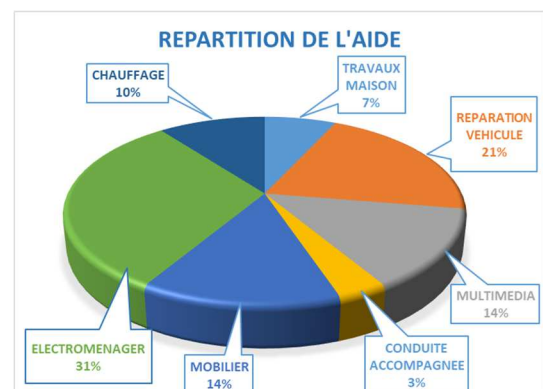
- Sur **162** bénéficiaires (dont **37** retraités) : **113** ont pris leurs **3** carnets et **49** n'ont pas pris leur quota,
- Sur **14** bénéficiaires reconnus travailleurs handicapés : **10** ont pris les **2** carnets et **4** n'ont pris qu'**1** carnet.

II-4 AVANCE REMBOURSABLE

Cette avance permet aux ménages de bénéficier d'une aide financière exceptionnelle et urgente (cf. délibération N° 06/17 du 23 mai 2017).

Son montant maximum est de **1 300 €** remboursable en 24 mois maximum.

29 (42 en 2020) dossiers ont été déposés en 2021, soit une diminution de **30,95 %**.



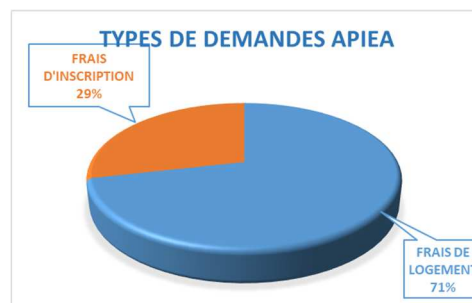
4 retraités ont déposé un dossier.

Durant le second semestre 2021, une étude a été menée par le Bureau afin de proposer une nouvelle délibération (CA du 14/12/2021) permettant de mieux se conformer aux directives de l'URSSAF.

II-5 AVANCE POUR L'INSTALLATION ÉTUDIANTS ET ASSIMILÉS (APIEA)

Cette prestation est destinée à aider les familles à faire face aux frais d'installation de leurs enfants dans la poursuite de leurs études. Le montant maximum est de **1 300 €** remboursable en **24 mois maximum**.

Le nombre de dossiers déposés en 2021 est de 5 (8 en 2020), soit une diminution de **37,50 %**.



II-6 ACTION POUR LES ADOLESCENTS DE 14 À 18 ANS

600 enfants de bénéficiaires (600 en 2020), âgés de 14 à 18 ans dans l'année civile, ont reçu un carnet de chèque culture d'un montant de **35 €** en fin d'année (Délibération N° 04/17 du 28 mars 2017).

II-7 ACTION COUP DE POUCE 16 ANS DANS L'ANNÉE

Dans le cadre de l'accompagnement des jeunes vers l'autonomie, le COS propose une action « Coup de Pouce 16 ans dans l'année » aux enfants des bénéficiaires qui ont atteint cet âge dans l'année civile (Délibération N° 08/17 du 23 mai 2017).

129 (112 en 2020) jeunes ayant-droits ont reçu un carnet de chèques culture d'une valeur de **200 €** en mars 2021.

II-8 PRESTATIONS SOCIALES (REMBOURSEMENT) POUR LES AGENTS DES ORGANISMES ASSOCIÉS

257 journées (165 en 2020) payées et **53** demi-journées (27 en 2020) concernant les centres de loisirs ont été traitées.

6 bénéficiaires ont déposé des demandes pour l'année concernant **10** enfants (6 bénéficiaires pour **11** enfants en 2020).

1 bénéficiaire a déposé **1** demande pour une colonie concernant **2** enfants pour **31** jours.

1 bénéficiaire concernant **2** enfants a demandé des remboursements pour **8** nuits en Gites de France.

III- ARBRE DE NOËL

Chaque enfant de **0 à 13** ans dans l'année peut bénéficier d'un cadeau pour l'Arbre de Noël.

Nombre de parents bénéficiaires : **748** (759 familles 2020).

Nombre d'enfants concernés : **1 148** (1 132 en 2020), soit **16** enfants de plus qu'en 2020. La journée Arbre de Noël, prévue le samedi 11 décembre 2021 au Parc des Expositions, a été annulée suite à une décision de Bureau compte tenu de la situation sanitaire qui s'est avérée en accord avec les directives gouvernementales liées à la Covid-19 une semaine plus tard.



Trois journées de distribution ont été organisées au Parc Départemental les 15/16/17 décembre afin que les parents puissent venir récupérer leurs cadeaux. **15** Cadeaux n'ont pas été retirés à la date du 31/01/2022 ainsi que **7** Chèques Culture et **7** Cadhoc.



Les cadeaux non retirés ont été offerts au Village de L'Enfance ainsi que les abonnements première série non récupérés.

Les Cadhocs et Chèques Culture ont été renvoyés au fournisseur GROUPE UP pour des avoirs.

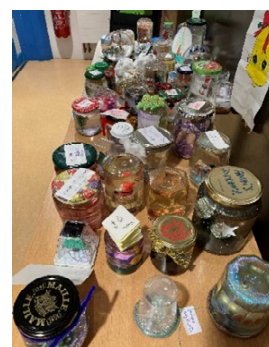
CONCOURS « CRÉER SA BOULE À NEIGE »

Un défi Jeu a tout de même été lancé à distance et les enfants ont très bien participé.

50 boules à neige et dessins ont été apportés au COS ainsi que lors des journées de distribution au Parc Départemental.

JOUECLUB de Marsac sur L'Isle nous a proposé 550 petits jouets destinés à être offerts aux enfants participant au concours, mais nous n'en avons gardé que 300 :

- dont **144** ont été distribués à des enfants de bénéficiaires sur les 3 jours de distribution (15, 16 et 17 décembre),
- dont **156** ont été offerts aux Restos du Cœur.



650 sucettes BOVETTI chocolat ont été distribuées aux enfants et parents se déplaçant aux journées de distribution.



HOTTE DU COS

100 jouets ont été déposés à l'accueil du COS ainsi qu'au Parc Départemental par les agents du Conseil Départemental. Ils ont été distribués aux Restos du Cœur.

DÉLIBÉRATION N° 14/21 concernant l'attribution d'une carte Cadhoc suite à l'annulation de l'Arbre de Noël

Compte tenu de l'annulation de l'Arbre de Noël prévu le 11 décembre 2021 suite à la crise sanitaire de la Covid-19, le Bureau a proposé, à titre exceptionnel, d'offrir aux bénéficiaires du COS, **20 €** en carte Cadhoc pour Noël 2021.

IV- PROMOTION SOCIALE DES LOISIRS CULTURELS ET SPORTIFS

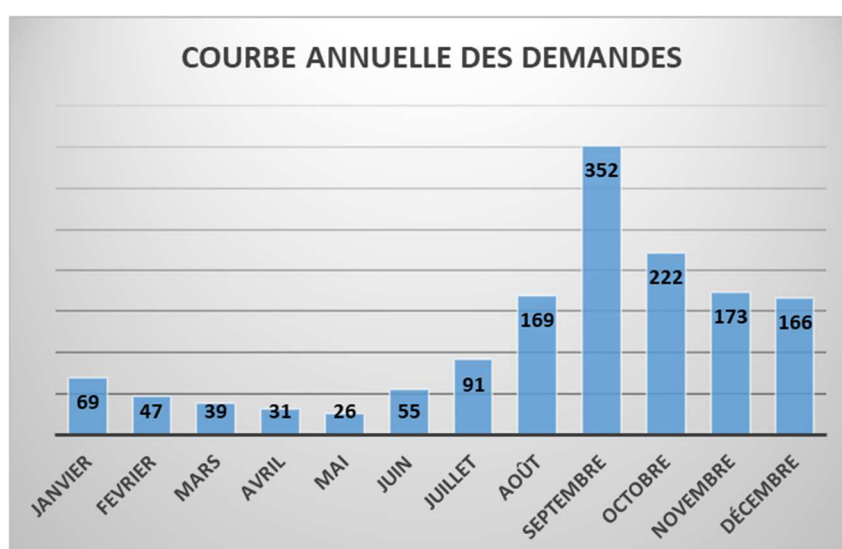
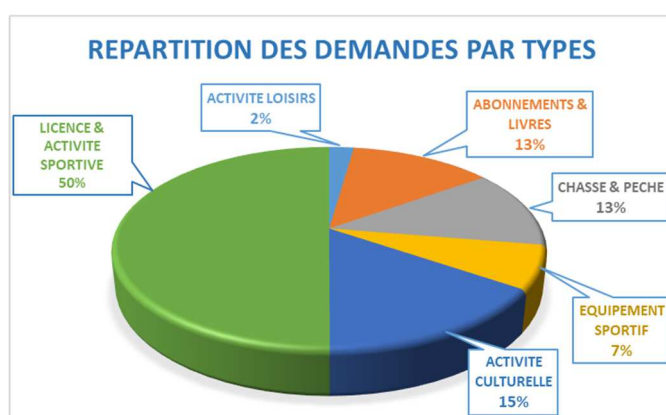
IV-1 BOURSE CULTURELLE ET SPORTIVE

Cette bourse permet aux bénéficiaires d'accéder aux activités culturelles et sportives de leurs choix. Elle est d'un montant de **65 €** par an et par bénéficiaire depuis janvier 2017 et est utilisable en une ou plusieurs fois.

1 371 bénéficiaires (1 274 en 2020) l'ont utilisée, soit une augmentation de **7,61 %** par rapport à 2020. Durant l'année 2021, certaines activités culturelles et sportives ont été impactées par la crise sanitaire (fermeture des cinémas, salles de spectacles, clubs de sport, piscines, etc).

Le nombre de demandes est de **1 440** (1 318 en 2020), ce qui représente une augmentation de **9,26 %** : les bénéficiaires l'utilisent majoritairement en une fois plutôt qu'en plusieurs.

235 retraités (204 en 2020) ont déposé **242** demandes.



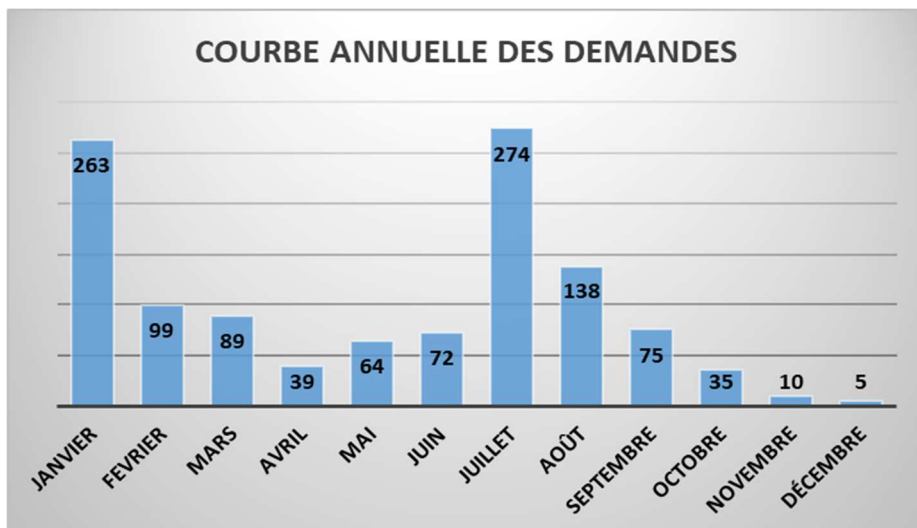
IV-2 PASSEPORT JEUNE

Il permet à chaque enfant à charge des bénéficiaires d'accéder indifféremment à des activités culturelles ou sportives de son choix. Il est d'un montant de **55 €** par an et par enfant depuis janvier 2017.

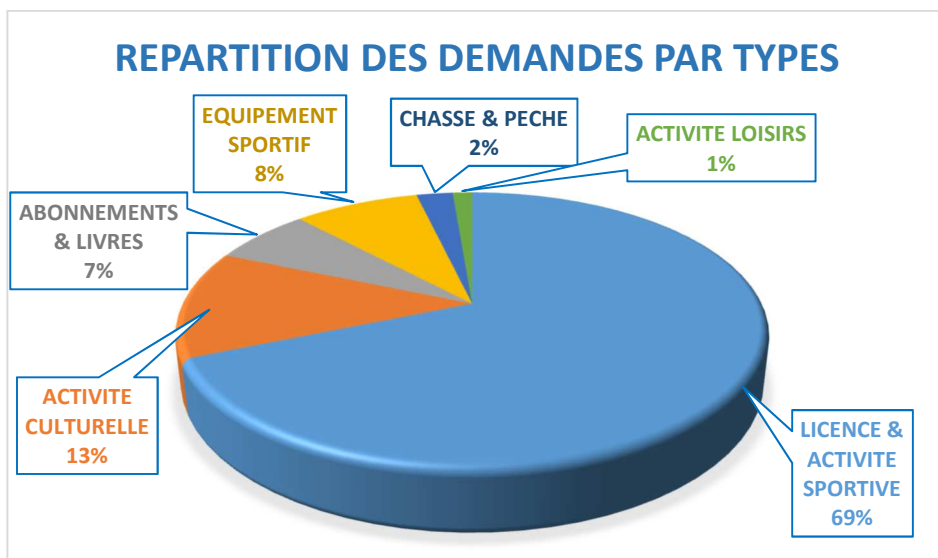
1 117 enfants ayants droit (1 085 en 2020) l'ont utilisé, soit une augmentation de **2,95 %**.

Le nombre de demandes est de **1 168** (1 099 en 2020) et peu d'enfants n'utilisent pas la totalité des 55 € en une seule fois.

5 demandes ont été faites par des retraités pour 5 enfants (6 en 2020)



Le peu de demandes de fin d'année 2021 s'explique par un confinement entraînant la fermeture des établissements sportifs et culturels en raison des mesures sanitaires gouvernementales.



IV-3 BILLETTERIE

Délibération N° 01/21 validée en CA du 06/07/2021 concernant la dérogation des quotas semestriels pour l'année 2021

En raison de la fermeture de l'accueil au public suite aux décisions gouvernementales pour lutter contre la Covid 19, de nombreux bénéficiaires n'ont pu profiter des offres de billetterie proposée par le COS avant la fin du 1^{er} semestre 2021.

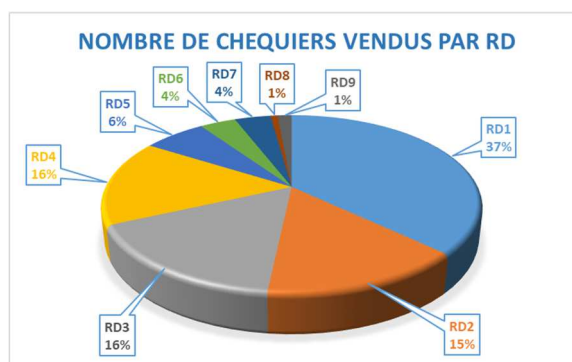
Aussi, il est décidé de déroger à la règle des quotas semestriels relatifs à la billetterie pour l'année 2021 afin de ne pas pénaliser les bénéficiaires du COS. Les quotas du 1^{er} semestre non consommés pourront donc être exceptionnellement reportés sur le 2^{ème} semestre 2021.

Néanmoins, la règle des quotas semestriels reprendra effet à compter du 1^{er} janvier 2022.

IV-4 CHÈQUES CULTURE

3 074 carnets (2 830 en 2020) ont été vendus soit une augmentation de **8,62 %** à **1 242** bénéficiaires (1 135 en 2020).

177 (118 en 2020) retraités ont acheté **430** (398 en 2020) carnets de chèques culture.



IV-5 CINÉMA

3 881 billets de cinéma (2 424 en 2020) ont été vendus, soit une augmentation de **60,11 %** par rapport à 2020 :

CINEMA CGR **3 601**
BERGERAC **215**
CINECHEQUES **65**

Le nombre de bénéficiaires demandeurs est **715** (524 en 2020), soit **36,45 %** de plus qu'en 2020.

IV-6 PISCINE

4 701 billets vendus (4 092 en 2020), soit une augmentation de **14,88 %** par rapport à 2020 :

AQUACAP à Périgueux **3 749**
BERTRAND DE BORN à Périgueux **319**
MARSAC **138**
SAINT ASTIER **85**
OVIVE à Nontron **410**

344 bénéficiaires (353 en 2020) ont utilisé la billetterie piscine, soit une diminution de **2,55 %** par rapport à 2020.

Il est à noter que la piscine de Bergerac ne vend plus de billets tarif CE depuis l'ouverture de la nouvelle piscine.

IV-7 BILLETTERIES DIVERSES

Ont été proposés à la vente sans participation du COS et à tarif CE :

- 235 entrées pour le Snook Bowl Palace à Trélissac
- 14 entrées pour les Parcs Waligator et Aqualand d'Agen
- 84 entrées pour le Zoo de la Palmyre
- 75 entrées pour le Futuroscope
- 15 entrées pour Vulcania
- 6 entrées pour le Puy du Fou
- 58 entrées au Zoo de Beauval
- 47 PASSTIME en livret et version dématérialisée
- 296 billets pour la patinoire au Village de Noël

Au total, **316** (105 en 2020) retraités ont acheté de la billetterie.

IV-8 ACTIVITÉ SPORTIVE

- 41 billets pour le match BBD/BLOIS du 20/11/2021
- 50 billets pour le match BBD/LILLE du 11/12/2021
- 105 billets pour le match RUGBY UBB/CLERMONT du 30/10/2021

IV-9 ACTIVITÉS CULTURELLES

- 170 entrées au Cabaret Voulez-Vous ont été proposées à **133** bénéficiaires par Coup de Cœur 50 % en décembre 2021
- 46 billets Coup de Cœur CHATOROCK des 16 & 17 juillet 2021 ont été vendus

IV-10 SORTIES WEEK-END

16 personnes ont participé au week-end de la fête des Lanternes à Toulouse le WE des 4 & 5 décembre parmi lesquels **10** étaient des retraités.

IV-11 PLATEFORME TOUTAPPRENDRE

La plateforme www.toutapprendre.com propose aux bénéficiaires du COS d'accéder en ligne à des cours, des services, la presse ou des livres gratuitement durant un an.

IV-12 NUITÉES LIÉES À LA CARTE ADAGIO

38 ouvrants droit (13 en 2020) pour **78** nuits (30 en 2020) ont profité de cette offre : on peut noter une augmentation des demandes de **192,31 %** cette année malgré la crise sanitaire liée à la Covid-19.



V- PROMOTION SOCIALE DES LOISIRS CULTURELS ET SPORTIFS

V-1 SÉJOURS JEUNES

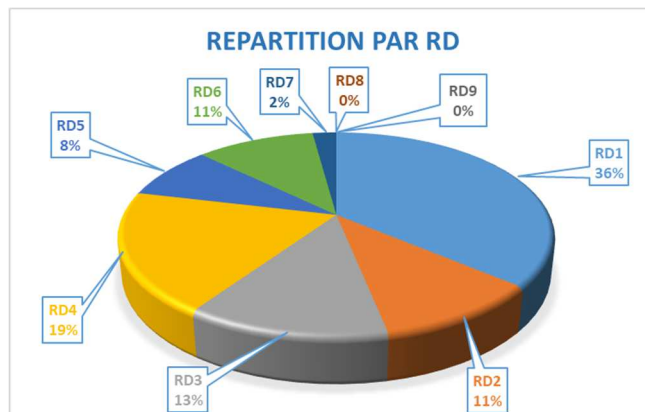
Cette aide est destinée à favoriser la participation à des stages ou séjours, des enfants à charge des bénéficiaires jusqu'à l'âge de 23 ans dans l'année civile.

Le Comité des Œuvres Sociales intervient dans la prise en charge des frais engendrés en fonction du revenu disponible des bénéficiaires sur la base d'un plafond de **800 €**.

47 séjours ont été subventionnés durant l'année (38 en 2020).

On note une augmentation des demandes qui sont passées de 38 en 2020 à **47**, soit une hausse de **23,68 %**.

La moyenne d'âge est de **13 ans**.



V-2 LOCATIONS

PRESTATAIRES :

166 semaines ont été attribuées pour les locations d'été 2021 avec **3** prestataires.

NEMEA **58** semaines,

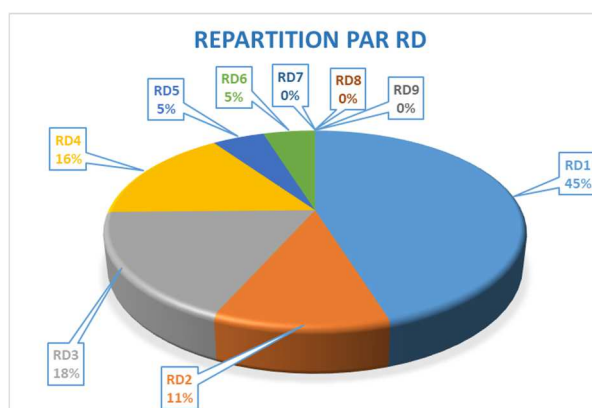
MISTERCAMP **84** semaines

La Ligue de l'Enseignement : **24** semaines

166 (194 en 2020) locations au total ont été attribuées par le COS, après tirage au sort. Il est à noter un grand nombre d'annulations suite au confinement et à la fermeture des résidences et des campings. Des avoirs sur 2022 et des remboursements ont été effectués par les prestataires.

Les RD1, RD2 et RD3 représentent 74 % des locations. Il est intéressant de voir que les RD7, RD8 et RD9 ne sont pas représentés : ces tranches de RD n'ont pas d'intérêt à passer par le COS pour partir en vacances en haute saison.

Une participation en faveur des bénéficiaires ou ayants droit en situation de handicap durable (cf. délibération N° 12/17 du 21 novembre 2017) a permis à **3** personnes (2 en 2020) d'accéder à une location spécifique.



SEMAINES HORS SAISON MISTERCAMP ET NEMEA

Des locations à prix préférentiels ont été proposées aux bénéficiaires par le biais de nos prestataires vacances **MISTERCAMP** et **NEMEA**, sans aucun engagement ni subvention de la part du COS.

MISTERCAMP : 35 locations (42 en 2020) ont été effectuées par 28 bénéficiaires (38 en 2020), soit une diminution de 16,67 %.

28 locations (suite annulation Covid 2020) ont été relouées ou remboursées en 2021

NEMEA : 16 locations (29 en 2020) ont été effectuées par 14 bénéficiaires (27 en 2020) soit une diminution de 44,83 %.

3 locations (suite annulation Covid 2020) ont été relouées ou remboursées en 2021

Sur les 51 locations, 14 (24 en 2021) retraits ont effectué 17 locations.

En cumulant les réservations de la haute et basse saison, 217 locations ont été facturées par le COS en 2021 (267 en 2020).

Cette baisse s'explique par les mesures sanitaires gouvernementales décrétées durant l'année en raison de la pandémie de la Covid-19.

**Ainsi, ce sont 7 226 personnes qui peuvent bénéficier
des aides proposées par le COS**

VI- ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Date : 18 MAI 2021 par correspondance

En raison de la crise sanitaire liée à la Covid-19, les votes pour l'Assemblée Générale Ordinaire du 18 mai 2021 ont été réalisés pour la 1^{ère} fois par correspondance (application de l'article 6-1 de l'ordonnance n°2020-321 du 25 mars 2020 afin de procéder à la consultation écrite des membres de l'assemblée). Tous les documents, énoncés ci-dessous, étaient consultables sur le site Internet www.cos24.fr.

Exercice 2020 : ordre du jour AGO du 18/05/2021, Rapport d'activité, Rapport moral du Président, Rapport financier, Rapport des Vérificateurs aux comptes, Rapport du Commissaire aux comptes, affectation de l'excédent, orientations 2021.

Exercice 2019 : ordre du jour AGE du 13/10/2020, Rapport d'activité, Rapport moral du Président, Rapport financier, Rapport des Vérificateurs aux comptes, Rapports du Commissaire aux comptes, affectation de l'excédent, orientations 2020.

Le bulletin de votes pour l'exercice 2020, pour l'exercice 2019 et pour les élections des 4 candidats aux postes de Vérificateur titulaire et Vérificateur suppléant.

Une convocation a été envoyée à tous les bénéficiaires le lundi 26 avril 2021 pour une réponse avant le 11 mai au soir, soit par messagerie professionnelle, soit personnelle ou par courrier. Conformément aux statuts Article 19 – Quorum - le nombre de bénéficiaires étant de 3 172, le quorum était de 3 172/4, soit 793 votes.

945 bénéficiaires, soit **29,79 %** de votants, ont renvoyé leurs bulletins de vote soit par messagerie sur la boîte cosdupersonnel24@dordogne.fr dédiée exclusivement à l'AG, soit par courrier à l'adresse suivante : Hôtel du Département – 2, rue Paul-Louis Courier – 24000 PERIGUEUX.

Le Président, Bruno LOISEAU, annonce les résultats des votes le mardi **18 mai 2021**.

EXERCICE 2019

Vote du Rapport Moral du Président 2019 :

POUR : **917** ABSTENTION : **28** CONTRE : **0**

Vote du Rapport Financier 2019 et quitus à la Trésorière :

POUR : **914** ABSTENTION : **31** CONTRE : **0**

Vote de l'affectation de l'excédent 2019

POUR : **919** ABSTENTION : **26** CONTRE : **0**

EXERCICE 2020

Vote du Rapport Moral du Président 2020 :

POUR : **925** ABSTENTION : **20** CONTRE : **0**

Vote du Rapport Financier 2020 et quitus à la Trésorière :

POUR : **920** ABSTENTION : **25** CONTRE : **0**

Vote de l'affectation de l'excédent 2020 :

POUR : **922** ABSTENTION : **23** CONTRE : **0**

10 votes n'ont pu être comptabilisés du fait que ces personnes n'étaient pas inscrites au COS à la date de l'AG.

ELECTIONS DES VERIFICATEURS AUX COMPTES

Votes pour Julien BRETONNET : **385**

Votes pour Dominique COULON : **367**

Votes pour Stéphane GUTHINGER : **341**

Votes pour Caroline MOURAO : **584**

Caroline MOURAO est élue Vérificatrice aux Comptes titulaire et **Julien BRETONNET** est élu Vérificateur aux Comptes suppléant pour **4** ans.

29 bénéficiaires n'ont voté pour aucun des **4** candidats.



VII- COMMUNICATION

Nombre de COS INFO ou FLASH en 2021 : **2** envoyés sur les messageries professionnelles et/ou personnelles.

Site Internet du COS : www.cos24.fr et adresse mail : cd24.cos@dordogne.fr.

SECRETARIAT ITINERANT :

Permanences à **Bergerac, Le Bugue, Nontron, Ribérac, Sarlat** et à **Brantôme Excideuil, Hautefort, Mussidan, Saint-Astier, Terrasson, Thenon** et **Thiviers** sur RV.

Certaines permanences ont été annulées suite aux directives gouvernementales liées à la Covid-19.

Un masque en tissu lavable avec le logo du COS a été distribué aux bénéficiaires et pour marquer ses **25 ans**, l'association a offert une gourde thermos en aluminium aux membres inscrits. Une façon de participer aux actions de développement durable.



TABLE DES MATIERES

N° du
Rapport

TOME I

1^{ère} COMMISSION

FINANCES – ADMINISTRATION GENERALE – PATRIMOINE – AIDE AUX COMMUNES

DIVERS

22-206 Rapport d'activité des Services départementaux au cours de l'année 2021.

TOME II

1^{ère} COMMISSION

FINANCES – ADMINISTRATION GENERALE – PATRIMOINE – AIDE AUX COMMUNES

DIVERS

22-207 Rapport d'activité des Organismes Extérieurs au cours de l'année 2021.

TOME III

1^{ère} COMMISSION

FINANCES – ADMINISTRATION GENERALE – PATRIMOINE – AIDE AUX COMMUNES

DIVERS

22-208 Rapports annuels des Délégués de Service Public (DSP). Exercice 2021.

TOME IV

1^{ère} COMMISSION

FINANCES – ADMINISTRATION GENERALE – PATRIMOINE – AIDE AUX COMMUNES

DIVERS

22-209 Personnel départemental 1

3^{ème} COMMISSION

SOLIDARITE – SANTE – INSERTION – FAMILLE – ENFANCE

FONCTIONNEMENT

22-210 Rémunération des Assistants Familiaux et indemnité d'entretien 38

N° du
Rapport

4^{ème} COMMISSION

AGRICULTURE – FORÊT – AMÉNAGEMENT RURAL – DÉVELOPPEMENT DURABLE

DIVERS

22-211	Orientations de la politique départementale en faveur de la Forêt. Modification du Plan départemental Forêt-Bois. Dispositif exceptionnel suite à l'épisode de grêle du 20 juin 2022.....	40
22-212	Energies renouvelables citoyennes. Entrée du Conseil départemental au capital de la SAS "Energies Citoyenne en Périgord" (ENERCIP).	44

6^{ème} COMMISSION

JEUNESSE – ÉDUCATION-CULTURE - SPORTS

DIVERS

22-213	Direction de l'Archéologie et du Patrimoine. Représentation du Département de la Dordogne dans le collège des membres fondateurs de l'Association "Montaigne en Mouvement ».....	78
22-214	Dotation Globale de Fonctionnement des collèges publics	87
22-215	Direction des Sports et de la Jeunesse. Reconstitution du « Chèque-Sport Dordogne-Périgord ».....	90